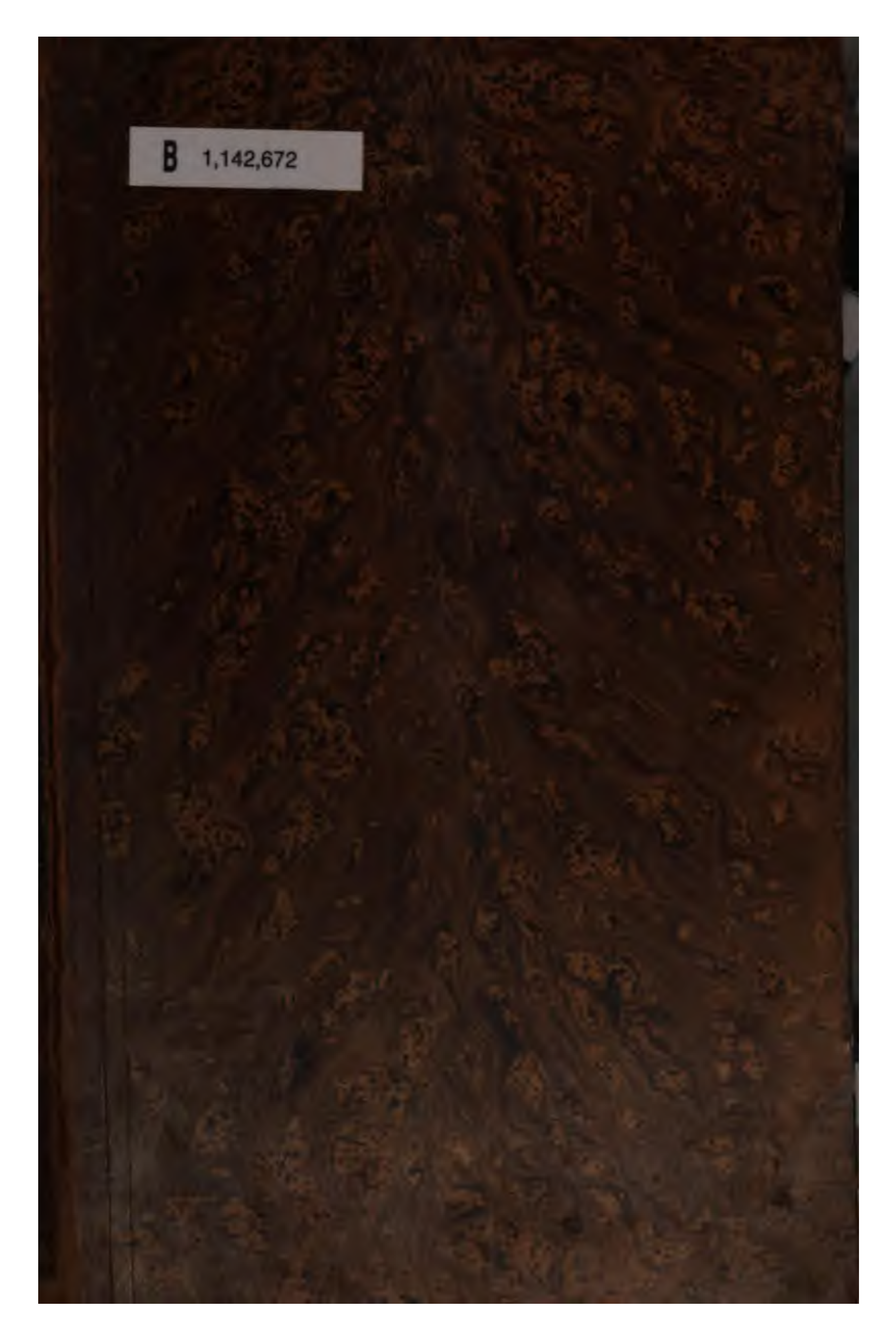

B 1,142,672



COLLECTION

COMPLÈTE

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Palma Cayet, sixième partie. —
J. Pape, seigneur de Saint-Auban.

LEBEL, IMPRIMEUR DU ROI, A PARIS,
rue d'Erfurth, n° 1.

COLLECTION

(COMPLÈTE)

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

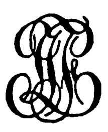
DEPUIS LE RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE, JUSQU'AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M.' PETITOT.



TOME XLIII.



PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.
1824.

CHRONOLOGIE NOVENAIRE

DE

PALMA CAYET.

LIVRE SEPTIESME.

[1595] Le roy Très-Chrestien commença ceste année par une action de graces envers Dieu de ce qu'il l'avoit preservé de l'attentat de Jean Chastel, et alla le dimanche matin, premier jour de l'an, accompagné de plusieurs princes et chevaliers de ses Ordres qui estoient lors en court, avec grand nombre de noblesse, depuis le Louvre jusques à Nostre-Dame, où toutes les parroisses et monasteres de Paris s'estoient rendus, d'où ils allerent en procession generale à l'abbaye Saincte Geneviefve, le Roy et les chevaliers de ses Ordres ayans leurs grands colliers d'or par dessus leurs manteaux, toutes les cours souveraines et les magistrats de la ville y assistans. Le peuple monstra lors, par un continuël cry de vive le Roy durant ceste procession, de combien il tenoit à grandes graces de Dieu de ce qu'il avoit preservé leur prince de cest assassinat.

Par les statuts de l'ordre du Sainct Esprit, l'habit et le collier dudict Ordre ne peuvent estre baillez que

le dernier jour de decembre après vespres, et ce en l'eglise où elles auront esté dictes; puis le lendemain, qui est le premier jour de l'an, la feste de l'Ordre se doit celebrer dans l'eglise des Augustins à Paris. Ceste année le Roy, ayant deliberé de donner l'Ordre à plusieurs princes et seigneurs, suyvant lesdits statuts, ne le put faire le dernier jour de decembre à cause de sa blessure, et ceste action fut retardée jusques au samedy 7 de janvier, où, en l'eglise des Augustins, après que le Roy eut ouy vespres, il partit de son siege, tous les officiers de l'Ordre marchans devant luy, et s'en alla auprès de l'autel s'asseoir dans une chaire preparée à cest effect, ayant à sa dextre M. le chancellier de France, chancellier de l'Ordre, M. de Beaulieu Ruzé, grand thresorier de l'Ordre, et M. l'archevesque de Bourges, comme grand aumosnier du Roy, et à sa gauche le sieur de L'Aubespine, greffier de l'Ordre. Aussi-tost que Sa Majesté fut assis, M. de Rodes, maistre des ceremonies, l'huissier et le heraut de l'Ordre marchants devant luy, alla advertir messieurs les cardinal de Gondy et evesque de Langres, commandeurs dudit Ordre, d'aller prendre messieurs les evesques de Nantes et de Maillezais, prelats esleus et receus pour entrer audit Ordre, lesquels ils amenerent l'un après l'autre au Roy, et receurent de luy la croix de l'Ordre, après avoir faict le serment ez mains de Sa Majesté, et que le greffier le leur eut faict signer.

Après que ces deux prelats eurent esté ainsi receus, le susdit sieur de Rodes, accompagné tousjours de l'huissier et du heraut, alla advertir messieurs le prince de Conty et le duc de Nevers, commandeurs et chevaliers dudit Ordre, d'aller prendre messieurs les

duc de Montpensier, duc de Longueville et comte de Sainct Paul, princes esleus et receus pour entrer audit Ordre, lesquels ils amenerent aussi l'un après l'autre au Roy. Après que M. le duc de Montpensier eut, de genoux, les deux mains posées sur le livre des Evangiles que tenoit M. le chancelier, leu à haute voix le vœu et serment que luy bailla le greffier de l'Ordre, lequel il signa de sa main, le prevost et maistre des ceremonies baillerent à Sa Majesté le manteau et mantelet dont il vestit ledit sieur duc, en luy disant : « L'Ordre vous revest et couvre du manteau de son amiable compagnie et union fraternelle, à l'exaltation de nostre foy et religion catholique, au nom du Pere, du Fils et du Sainct Esprit ; » et fit sur luy le signe de la croix; puis le grand thresorier de l'Ordre presenta le collier de l'Ordre au Roy, lequel le mit au col dudit sieur duc, et luy dit : « Recevez de nostre main le collier de nostre ordre du benoist Sainct Esprit, auquel nous, comme souverain grand-maistre, vous recevons; et ayez en perpetuelle souvenance la mort et passion de nostre Seigneur et redempteur Jesus Christ; en signe de quoy nous vous ordonnons de porter à jamais cousuë en vos habits exterieurs la croix d'iceluy; et Dieu vous face la grace de ne contrevenir jamais aux vœus et serment que vous venez de faire, lesquels ayez perpetuellement en vostre cœur, estant certain que, si vous y contrevenez en aucune sorte, vous serez privé de ceste compagnie, et encourrez les peines portées par les statuts de l'Ordre. Au nom du Pere, du Fils et du Sainct Esprit. »

A quoy ledit sieur duc luy respondit : « Sire, Dieu m'en donne la grace, et plustost la mort que

jamais y faillir, remerciant très-humblement Vostre Majesté de l'honneur et bien qu'il vous a pleu me faire; » et en achevant il luy baisa la main : autant en firent lesdits sieurs duc de Longueville et comte de Sainct-Pol, l'un après l'autre.

Après que lesdits sieurs princes eurent esté ainsi receus, ledit sieur de Rodes, accompagné de l'huissier et du heraut, alla advertir M. le mareschal de Rets et M. de Sourdis, chevaliers de l'Ordre, d'aller prendre les gentils-hommes esleus et receus pour entrer audit Ordre, lesquels ils amenerent et conduirent au Roy deux à deux, sçavoir : messieurs de Beauvais Nangis et de Laverdin, messieurs de Sainct Luc et de Bellegarde, messieurs de Myocens et de Roquelaure, messieurs de Humieres et de Fervaques, messieurs de Dampierre et de La Rochepot, messieurs le comte de Torigny et de Montigny, messieurs de Dunes et mareschal de Brissac, messieurs de Buhy et de Ragny, messieurs de Marivaut et de Pralin, messieurs de Sipierre et de Chazeron, messieurs de Chanlivaut et de La Frette, et M. de La Bourdaiziere; ausquels Sa Majesté vestit et donna le collier de l'Ordre, après qu'ils eurent fait le vœu et serment en la mesme façon qu'avoit fait ledit sieur duc de Montpensier.

Cest ordre du Sainct Esprit a esté premierement estably par le roy Henry III le dernier jour de decembre, l'an 1578. Nul n'est receu en cest Ordre qu'il n'ait protesté de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique-romaine, qu'il ne soit gentilhomme de nom et d'armes, de trois races paternelles pour le moins, sans estre accusé d'aucun cas reprochable ny prevenu en justice, et qu'il n'aye vingt ans

accomplis. Le Roy seul eslit et nomme ceux qui bon luy semble pour entrer audit Ordre; et, les ayant nommez au chapitre qui se tient pour cest effect, après l'information faicte de leur religion et noblesse, et que les procez verbaux en ont esté receus par le chancellier dudit Ordre, qui les rapporte au prochain chapitre, lesdits nommez sont appellez par le heraut dudit Ordre de venir au chapitre, où le Roy les advertit de son intention et comme il les veut associer audit Ordre, et leur ordonne ce qu'ils ont à faire.

Nul n'est receu audit ordre du Sainct-Esprit qu'il n'ait esté fait chevalier de l'ordre Sainct Michel par le Roy, lequel leur donne cest Ordre en son cabinet, la surveille de la chevalerie du Sainct Esprit. Celuy que le Roy fait chevalier de cest Ordre se met de genoux devant luy, et, après quelques ceremonies et le serment faict par le chevalier suivant les statuts de cest Ordre, Sa Majesté luy donne de son espée sur l'espaule gauche, en luy disant : « Je vous fais chevalier, etc.; » puis, tirant celle du chevalier, il la luy met en la main, et le plus ancien chevalier dudict Ordre luy met le collier de l'Ordre au col. Le Roy assis en son siege, le chevalier nouveau luy vient faire une grande reverence et luy baise la main; puis il accompagne Sa Majesté à la messe et tout le long du jour, tant à l'eglise qu'en tous actes.

Le lendemain ils se preparent pour recevoir l'ordre du Sainct Esprit, et vont trouver le Roy en l'assemblée dudit Ordre, vestus de chausses et pourpoints de toille d'argent. Ils cheminent deux à deux, entre le chancellier de l'Ordre et les chevaliers, quand le Roy va à l'eglise pour ouyr vespres, où, estans arrivez, ils se

mettent à genoux, gardans tous leurs rangs, auprès des bancs qui sont à ceste fin posez dans le chœur, de l'autre costé de ceux des officiers dudit Ordre; et après vespres, ainsi que nous avons dit cy-dessus, ils sont appellez pour recevoir les habits et le collier : ce qui se fait avec de très-belles ceremonies, et où les trompettes ne manquent point de sonner.

Le Roy et les chevaliers en ceste journée sont chacun vestus d'un long manteau de velours noir, en broderie tout autour d'or et d'argent, faicte de fleurs de lys et neuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, et au dessus des flambes d'or. Ce grand manteau est garny d'un mantelet de toille d'argent verte, couvert de broderie de mesme façon que celle du grand manteau, reservé qu'au lieu des chiffres il y a des colombes d'argent; ledit manteau et mantelet doublez de satin jaune orengé; et se porte ledit manteau retroussé du costé gauche, l'ouverture estant du costé droict. Quant aux chausses et pourpoints, ils les portent ou blancs ou orengez, avec façon à la discretion du chevalier; le bonnet de velours noir, avec des cordons de pierreries et une plume blanche. Sur les manteaux ils portent à descouvert le grand collier de l'Ordre, qui est du poids de trois cens escus d'or, faict à fleur de lys, et trois divers chiffres entrelassez de nœuds. Voylà comme sont vestus les chevaliers du Sainct Esprit le jour de la feste de l'Ordre.

Pour les cardinaux et prelats qui sont aussi commandeurs dudict Ordre, assistans aux festes et ceremonies, ils sont vestus, sçavoir, les cardinaux, de leurs grandes chapes rouges, et les evesques et prelats, de soutanes de couleur violette, et un mantelet de

mesme couleur, avec leur roquet et camail, portans tous la croix d'or dudit Ordre pendante à leur col, avec un ruban de taffetas de couleur bleuë celeste, et une autre croix dudit Ordre en broderie cousuë au mantelet. Ces cardinaux et prelats, quant le Roy va à l'eglise ou qu'il en sort, vont après luy, et les chevaliers devant, chacun selon son rang; les officiers de l'Ordre vont devant les chevaliers, mais leur habit est quelque peu different, et ne portent point le collier d'or, ains seulement la croix d'or penduë à un ruban, les uns d'une façon, les autres d'une autre, selon la dignité de leurs offices.

Apres que la messe est dite, le jour de la feste de l'Ordre, le Roy, les cardinaux, les prelats, les chevaliers et le chancellier accompagnent le Roy, sont assis et disnent à sa table et à ses despens, en signe d'amour, et en un autre lieu à part les autres officiers de l'Ordre. Après disner le Roy et tous les commandeurs changent d'autres manteaux, mantelets et habits, pour aller aux vespres des trespassez. Le Roy est vestu d'escarlate brune morée, et les chevaliers de drap noir, ayans sur leurs manteaux la croix de l'Ordre cousuë; les cardinaux ont des chapes violettes, et les evesques sont vestus de noir. Après vespres, le Roy s'estant retiré au Louvre, les chevaliers assistent au souper et au coucher de Sa Majesté, de laquelle ils prennent congé les uns après les autres, puis se retirent en leurs hostels jusques au lendemain qu'ils se retrouvent en l'assemblée, et vont en mesme ordre ouyr la messe qui se dit pour les chevaliers de l'Ordre trepassez. A l'offerte ils presentent chacun un cierge d'une livre; après l'offerte le greffier dit les noms de ceux dudict Ordre

qui sont trespassez depuis la derniere ceremonie, pour les ames desquels on dit d'abondant un *De profundis* et une oraison des trespassez, et au sortir de la messe, tous les chevaliers vont disner avec le Roy comme le jour d'auparavant. Il se faict, les jours suyvans, encor quelques ceremonies pour les trepassez, et quelques assemblées pour les affaires de l'Ordre; mais cela n'est du subject de nostre histoire. Voyons comme au commencement de ceste année le Roy voyant que, nonobstant la lettre qu'il avoit escrite aux estats d'Artois et de Hainaut, les gens de guerre d'Espagne ne laissoient pas d'endommager et faire une infinité de degasts sur les frontieres de Picardie et Thierasche, et aux environs de Cambray qu'il avoit pris en sa protection, ce qui fut cause qu'il declara la guerre à tous les pays et subjects dudit roy d'Espagne. Voicy la declaration qui en fut lors publiée.

« De par le Roy. Personne en ce royaume ny ailleurs n'ignore plus que le roy d'Espagne, n'ayant peu, à guerre ouverte, envahir et destruire la France protegée de Dieu, et defenduë de ses roys d'heureuse memoire, assistez de leurs bons et loyaux subjects, n'ait suscité et fomenté en icelle les divisions et partialitez qui l'ont cuidé accabler, et qui l'affligent encores de present; car sa hayne et convoitise ont passé si avant, que non seulement il y a mis et consommé plusieurs grandes sommes de deniers, employé et perdu ses principales forces et armées, jusques à abandonner ses propres pays et affaires, mais aussi osé, sous pretexte de pieté, attenter ouvertement à la loyauté des François envers leurs naturels princes et souverains

seigneurs, de tout temps admirée entre toutes les autres nations du monde, en poursuivant injustement et publiquement ceste noble couronne pour luy ou pour les siens; ce qu'il auroit commencé à manier incontinent après le decez du feu roy François deuxiesme, que Dieu absolve, et a depuis tousjours continué par divers moyens, triomphant et abusant de la minorité de nos roys, mais a principalement manifesté et esclatté sur la fin du regne du feu roy Henry III, de très-chrestienne memoire, l'an 1585, que les François jouyssans par la grace de Dieu, pieté, justice et bonté de Sa Majesté, d'un entier et general repos, lequel elle alloit affermissant et asseurant journellement à leur soulagement, il auroit sous faux et variables pretextes remply le royaume de feu, de sang et d'une extreme desolation, armant les catholiques les uns contre les autres, et contre le plus religieux prince qui regna oncques, dont s'est ensuivie sa mort douloreuse, qui saignera perpetuellement au cœur des vrays François, avec tous les autres meurtres, pilleries, ruynes et afflictions que nous avons depuis souffertes, sous le pesant faix desquelles la France et les François eussent succombé et fait naufrage pour jamais, sans la grace speciale de Sa Majesté divine, qui ne luy a oncques manqué, laquelle a donné à nostre Roy et souverain prince et seigneur la force et vertu, en defendant magnanimement la justice de sa cause, avec nos libertez, biens, vies, familles et honneurs, de renverser les injustes desseins dudit Roy et de ses confederez, à sa honte et à leur confusion; de sorte que la France a maintenant occasion d'esperer de recouvrer sa premiere felicité à la

gloire de Dieu, sous l'obeyssance et les commandemens de Sa Royale Majesté, chacun y contribuant à l'advenir la mesme felicité, et Sa Majesté y employant aussi les mesmes moyens et remedes qu'ont prattiqué les roys ses predecesseurs pour defendre le royaume contre leurs anciens ennemis. Quoy consideré par Sadite Majesté, laquelle a, avec la conservation de nostre saincte religion et de sa reputation, la protection et defense de ses subjects plus chere et recommandée que celle de sa propre vie, qu'elle y a souvent et liberalement exposée, comme elle est encores preste de faire, et que sa conversion, bonté et patience depuis cinq ans, ny le peril present qui menace la chrestienté, lequel chacun recognoist proceder de la discorde et juste jalousie que l'ambition dudit roy d'Espagne a excité en icelle, n'ont peu ny peuvent encores moderer sa mauvaise volonté contre ce royaume, la personne de Sa Majesté Très-Chrestienne, ses bons et fideles subjects, et les Cambresiens que Sa Majesté a prins en sa protection, sur lesquels luy et les siens exercent encores tous les jours toute hostilité, continuant à les assaillir à force ouverte par divers endroits, forcer et retenir ses villes, prendre prisonniers, mettre à rançon et massacrer ses subjects, lever contributions et deniers sur iceux, et faire tous autres actes d'ennemy conjuré, jusques à faire attenter à la propre vie de Sa Majesté par assassinements et autres vilains et detestables moyens, comme il s'est veu ces jours passez, et fust pis advenu au grand malheur de la France, si Dieu, vray protecteur des roys, n'eust destourné miraculeusement le coup effroyable, tiré de la main d'un François, chose hor-

rible et monstrueuse, mais poulsé d'un esprit très-inhumain et vrayement espagnol contre la personne de Sa Majesté, laquelle fait sur cela sçavoir à tous ceux qu'il appartiendra, que, ne voulant plus longuement defaillir à son honneur, ny à la protection qu'elle doit à ses subjects et ausdits Cambresiens, comme elle feroit si elle usoit de plus longue patience et dissimulation en la fuite et continuation de tels attentats, voyant mesmes le peu de compte qu'ont faict ceux d'Artois et de Hainault, au grand regret de Sa Majesté, des admonitions qu'elle a voulu leur faire par lettres expresses de luy ayder à destourner l'orage de la guerre suscitée par les Espagnols, non moins à leur ruyne qu'au dommage de ses subjects, auroit arresté et resolu faire doresnavant la guerre ouverte par terre et par mer audit roy d'Espagne, ses subjects, vassaux et pays, pour se revancher sur eux des torts, injures et offenses qu'elle et les siens en reçoyvent, tout ainsi qu'ont faict les roys ses predecesseurs en semblables occasions, avec ferme esperance que Dieu, qui cognoist l'interieur de son cœur et l'equité de sa cause, luy continuera sa divine assistance, et fera prosperer et benir, avec l'ayde de ses bons subjects, ses justes armes; au moyen dequoy Sa Majesté enjoint très-expressement à tous sesdits subjects, vassaux et serviteurs, faire cy-après la guerre par terre et par mer audit roy d'Espagne, ses pays, subjects, vassaux et adherants, comme ennemis de sa personne et du royaume, et, pour ce faire, entrer avec forces èsdits pays, assaillir et surprendre les villes et places qui sont sous son obeyssance, y lever deniers et contributions, prendre ses subjets et serviteurs prisonniers, les

mettre à rançon, et traicter tout ainsi qu'ils font et feront ceux de Sadite Majesté, laquelle leur a pour ceste occasion prohibé et defendu, prohibe et defend par la presente toute espece de communication, commerce, intelligence et association avec ledit roy d'Espagne, ses adherents, serviteurs et subjets, à peine de la hart : a revoqué et revoque dès à present toutes sortes de permissions, passe-ports et sauvegardes, donnez et octroyez par elle ou par ses lieutenans generaux et autres, contraires à la presente ordonnance; les declare de nulle valeur, et defend d'y avoir aucun esgard quinze jours après la publication d'icelle, laquelle elle a, pour cest effect, commandé estre faicte à son de trompe et cry public aux provinces et frontieres du royaume, à fin que nul n'en pretende cause d'ignorance, mais que chacun ait à l'observer et executer, sur peine de desobeyssance. Fait à Paris, le 17 janvier 1595. »

Le 13 fevrier l'archiduc Ernest, pour responce à ceste declaration, fit publier, comme gouverneur des Pays-Bas pour le roy d'Espagne, deux placarts, l'un portant mandement à toutes les provinces obeyssantes à l'Espagnol de se tenir sur leurs gardes contre les entreprises et les armes du prince de Bearn (ainsi appelloit-il le Roy), qu'il disoit estre temeraire envahisseur de l'Estat de France, detempteur de Cambray, et qui avoit declaré la guerre aux Pays-Bas, leur enjoignant de ne repoulser pas seulement la force par la force, mais faire la guerre à feu et à sang aux François obeyssants audit prince de Bearn. L'autre placart contenoit un certain ordre qu'il vouloit estre gardé au

commencement de ceste guerre, touchant les François qui s'estoient habituez du passé ausdits Pays-Bas, et de ceux de la ligue qui s'y retiroient encor journellement, ordonnant que ceux-là se presenteroient devant les magistrats ez villes de leurs demeurances, et y feroient nouveau serment de fidelité quatorze jours après la datte dudit placart, sinon qu'ils seroient punis comme rebelles; quant aux ligueurs françois, que quinze jours après qu'ils seroient arrivez en la ville où ils voudroient demeurer, ils se presenteroient aux magistrats, devant lesquels ils declareroient la cause de leur transmigration, et, suyvant le certificat qu'ils auroient d'avoir esté tousjours affectionnez au party de la ligue, sans avoir jamais suivy le prince de Bearn, qu'ils seroient conservez et maintenus comme subjects naturels; mais que ceux qui manqueroient à faire ces devoirs seroient apprehendez et punis selon la qualité de leurs personnes.

Après la publication de ces declarations la guerre s'exerça de part et d'autre avec beaucoup d'hostilitez, les François courans journellement jusques aux portes d'Arras et de Mons, et les Espagnols et François ligueurs jusqu'à Amiens et Peronne, la garnison de Soissons leur donnant escorte pour roder par la Picardie. Ceste garnison estoit forte; les soldats venoient courir jusques aux portes de Paris, et furent un jour si entreprenans qu'ils vindrent jusques aux Tuilleries, et entrerent au manaige où ils prirent et emmenerent quelques jeunes seigneurs qui y piquoient leurs chevaux, entr'autres le baron de Sainct Blancard, frere du mareschal de Biron, qui, de bon-heur, estoit lors à Paris, et lequel aussi-tost monta à cheval, suivy de ses

amys, et poursuivit de si près ces preneurs qu'il leur fit quitter leur prise pour se sauver plus à leur aise. Le Roy, pour empescher ces coureurs, commanda aux sieurs de Moussy, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de l'Isle de France, tenant garnison dans Crespy en Valois, de Gadancourt, d'Edouville et de Beyne, qui avoient leurs compagnies ez places fortes proches de Soissons, de battre les chemins si souvent jusques aux portes de ceste ville-là, que ses subjects fussent exempts de leurs courses. Ces seigneurs s'estans assemblez le 3 fevrier, coururent par toutes les traverses des forests, et jusques aux portes de Soissons pour en provoquer la garnison de sortir au combat; mais sans faire rencontre ils revindrent à Crespy. Voulans se separer et retourner chacun en leur garnison, le sieur de Ponsenat qui commandoit dans Soissons, adverty de leur resolution, fit monter deux cents cuirasses, et deux compagnies d'argoulets à cheval, le quatorziesme jour dudit mois sur le soir, et les bailla à conduire au sieur de Bellefont et au baron de Conan, lesquels avec ceste troupe, ayant cheminé le long de la nuict, vindrent dresser un embuscade à un quart de lieuë de Crespy. Le sieur d'Edouville, sur les sept heures du matin, accompagné de trente hommes d'armes de la compagnie du comte de Sainct Pol, pensant s'en retourner à Velly en Laonnois, où il tenoit garnison, descouvrit l'embuscade des ligueurs à un demy quart de lieuë de Crespy; il la sceut si dextrement attirer et amuser, que les coureurs et leur gros le poursuivirent jusques dans les fauxbourgs de Crespy, et contre les murailles du parc d'Arragon. La guette qui estoit au clocher Sainct Thomas de Crespy

ayant sonné l'alarme, les sieurs de Moussy, de Gadancourt et de Beyne monterent incontinent à cheval. Bellefont et Conan, prejugeans l'evenement de leur entreprise, commencerent à se retirer vers Soissons : mais les royaux les poursuivirent si brusquement qu'ils les joignirent en la plaine de Villers-costerests où, après plusieurs charges de part et d'autre, Bellefont et Conan furent pris prisonniers par les royaux; cinquante des leurs demeurerent morts sur le champ, et soixante de blessez; le plus grand butin fut en prisonniers et en chevaux; les royaux poursuivirent le reste des fuyards jusques dans les barrieres de Villers-costerets. Ainsi pour un temps ceux de Soissons furent destournez de faire leurs courses et hostilitez sur le plat-pays.

Le marquis de Varembon, gouverneur d'Artois, assemblant l'armée d'Espagne sur les frontieres de France, envoya en ce mesme temps le sieur de Rosne (qui avoit pris l'escharpe rouge), avec deux canons et deux mille soldats, conduire un grand convoy de vivres et munitions de guerre dans La Fere, ce qu'il executa : en son passage il fit de grandes pilleries, et retourna en Artois avec les Espagnols chargez du butin des Picards.

Au commencement de ceste guerre le Roy, qui avoit resolu d'en jetter le brandon dans les terres du roy d'Espagne, avoit pratiqué de faire attaquer d'un costé le Luxembourg, ainsi que nous avons dit, sur la fin de l'an passé, par le mareschal de Bouillon, et par le comte Philippes de Nassau; mais bien que ceste entreprise fust favorisée d'un heureux commencement en la desroute d'onze cornettes de cavalerie, elle eut

toutesfois une peu heureuse suitte, et fut sans fruict.

D'autre costé le Roy ayant faict paix avec le duc de Lorraine sur la fin aussi de l'an passé, ledit duc ayant licentié ses troupes de gens de guerre, Sa Majesté les print à son service, et, au nombre de cinq mille hommes de pied et de mille chevaux qui prirent l'escharpe blanche sous la conduite du sieur de Sainct Georges, baron d'Aussonville, et du sieur de Tremblecourt, ils entrerent au commencement de ceste année dans la Franchecomté, prirent Vezou, place importante sur la frontiere de ceste province là, qu'ils garderent jusques à ce que le connestable de Castille les contraignit d'en sortir, comme nous dirons cy-dessous. Le Roy fit attaquer ces deux provinces de Luxembourg et de la comté de Bourgongne, pour ce que c'est par où passe le secours qui vient d'Espagne par mer en Italie, et qui d'Italie va par la Savoye jusques aux Pays-Bas, prejugeant qu'en leur coupant le chemin par ces provinces là, la longueur qu'il faudroit tenir à traverser par les pays des Suisses rendroit leurs gens de guerre du tout fatiguez avant que d'estre parvenus en Flandres.

Le 21 fevrier l'archiduc Ernest, après s'estre preparé, suyvant le mandement du roy d'Espagne, de faire advancer toutes les troupes de gens de guerre qu'il avoit sur les frontieres de France, mourut à Bruxelles, aagé de quarante-deux ans, n'ayant esté que treize mois gouverneur des Pays-Bas. Ceux qui ont escrit de l'humeur de ce prince disent qu'il estoit grave, et que l'on ne le voyoit rire que rarement; qu'il estoit benin, clement, pacifique, sobre et non addonné au fast et à la pompe. Les historiens espagnols disent

que la cause de sa mort fut, comme il se put conjecturer à l'ouverture de son corps, à cause d'une pierre de mediocre grosseur qu'il avoit aux lombes, et qu'il luy fut trouvé dans les reims un ver qui estoit en vie, lequel luy avoit tellement rongé les parties internes, qu'en peu de temps son corps fut extenué, et dont il mourut. Les Holandois, au contraire, ont escrit qu'il mourut de regret et de desplaisir de voir aller toutes choses au contraire de ce qu'il s'estoit proposé : premierement, pour le mariage de l'infante d'Espagne que les Espagnols pensoient faire royne de France et luy roy, en quoy il s'estoit persuadé que les ligueurs s'estoient mocquez de luy et du roy d'Espagne son oncle; secondement, pour ce qu'il voyoit que les affaires de l'Empereur son frere et de toute la maison d'Austriche se portoient mal contre le Turc par la perte de Javarin; puis pource qu'il se voyoit, luy qui estoit pacifique, hors d'espoir de pouvoir mettre en paix et reünir les Pays-Bas, d'autant qu'il estoit mesprisé des Espagnols qui le taxoient d'estre trop pesant à la guerre, et que d'un autre costé les estats des provinces confederées le tenoient en soupçon pour avoir esté accusé par Michel Renichon, qui confessa et dit avoir entrepris d'assassiner le prince Maurice à la suscitation du comte de Barlaimont, et qu'il avoit entendu que l'archiduc avoit dit audit comte : *Cumulate, et largo fœnore satisfaciam* (1); plus, que Pierre du Four, executé aussi pour pareille entreprise, avoit confessé et dit que le sieur de La Motte l'avoit persuadé de tuër aussi ledit prince, et faict parler audit

(1) Remplissez votre dessein, et je vous récompenserai avec usure.

sieur archiduc devant son lict, lequel luy avoit dict : *Facete quel che m'avete promesso, amazzate quel tyranno* (1); mais toutesfois que, nonobstant ces depositions, ceux qui avoient cognu ce prince sous-tenoient le contraire, et qu'il failloit que La Motte et Barlaimont eussent supposé quelque personnage ressemblant audit archiduc pour parler à ces entrepreneurs d'assassinats, ce qui pouvoit estre aysé à faire. Voylà l'opinion des Holandois. Mais ledit archiduc, ayant eu advis de la deposition dudit Michel Renichon, envoya à La Haye en Holande les docteurs Hartius et Coëman, doctes jurisconsultes, avec lettres addressantes aux Estats pour les exhorter à la paix: aussi lesdites lettres portoient creance de ce que diroient les susdits docteurs.

Le 16 de may 1594, en l'audience qu'ils eurent, Hartius, en sa harangue, après avoir semond les Estats d'entendre à la paix, et exalté et loüé le bon naturel des princes de la maison d'Austriche, les requit, ou que ledit Michel Renichon, prisonnier, qui avoit dit une si pernicieuse et insupportable calomnie contre Son Altesse et contre le comte de Barlaimont, fust envoyé à Anvers ou à Bruxelles avec commissaires et deputez desdits Estats (sous promesse dudit archiduc de le rendre sain et sauf ausdits Estats), ou qu'il fust mené à Breda, ville sous l'obeyssance desdits Estats, où ledit comte de Barlaimont se trouveroit avec aucuns commissaires au nom de Son Altesse, pour estre confronté audit Renichon, et examiné sur ceste calomnie. Voylà l'offre que fit faire cest archiduc, que plusieurs jugerent

(1) Faites ce que vous m'avez promis, et tuez le tyran.

proceder d'un bon naturel : aussi sur son portraict, après sa mort, on y a mis :

Auparavant ma mort je fus taxé de blasme,
Dont devant Dieu j'en tiens pure et nette mon ame.

Sa mort n'apporta aucun changement aux provinces des Pays-Bas qui sont sous l'obeyssance d'Espagne.

Cependant que le deuil estoit à Bruxelles pour la mort de cest archiduc, ce n'estoient que nopces en la maison de Nassau : le comte de Hohenlo espousa, au mois de fevrier, Marie, fille du feu prince d'Orenge, laquelle il avoit euë de sa premiere femme, fille du comte de Buren; et son autre fille, Elisabeth, qu'il eut en troisiesme mariage de Charlotte de Bourbon, fille de Loys, duc de Montpensier, fut mariée au mareschal de Boüillon (1). Pendant ces mariages le prince Maurice et les Estats dresserent une entreprise sur la ville de Bruges en Flandres; mais, à cause de l'obscurité de la nuict, comme il y avoit une longue traitte depuis le lieu où ils estoient desbarquez jusques à Bruges, s'estans les troupes esgarées les unes des autres, et la guide mesmes ayant perdu ses addresses, ils furent contraints, avec de grandes fatigues, de retourner se r'embarquer sans pouvoir rien exploiter.

La surprise de Huy, qui est dans le pays du Liege sur la riviere de Meuse, faicte le 8 fevrier par le gouverneur de Breda, troubla l'archevesque de Cologne qui est aussi evesque du Liege, pour ce que ceste place n'est qu'à cinq lieuës du Liege, où est un beau pont sur la Meuse. Aussi-tost que ledit sieur archevesque eut eu response du prince Maurice et des Estats, lesquels,

(1) *Au mareschal de Boüillon.* Il avoit perdu Charlotte de La Marck sa première épouse, et n'en avoit point eu d'enfans. Elisabeth de Nassau fut la mère du célèbre Turenne.

au lieu de faire punir les entrepreneurs comme infracteurs de la neutralité et bonne voisinance qu'il avoit avec eux, sembloient les advouër, il eut son recours au conseil d'Espagne à Bruxelles, lequel envoya quant et quant le comte de Fuentes (gouverneur par provision des Pays-Bas, en attendant la venuë du cardinal Albert d'Austriche), qui fit tourner la teste de son armée de ce costé là; et le 13 mars, après avoir fait bresche, les siens entrerent d'assaut dans la ville, où ils mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils rencontrerent de la garnison, une partie de laquelle se sauva au chasteau, que ledict comte de Fuentes fit incontinent investir et miner. Herauguiere, qui l'avoit surpris et qui estoit dedans, estant sans esperance de secours et prest d'estre forcé, rendit ceste place, et fut contraint d'en sortir avec un seul cheval, ses soldats à pied avec l'espée et la dague.

Nous avons dit sur la fin de l'an passé que le duc de Mayenne, s'estant retiré de Bruxelles en Bourgongne, desiroit sur tout de conserver son authorité dans les villes de son gouvernement, et qu'il avoit fait abbattre les faux-bourgs de Beaune, où plus de deux mille maisons furent desmolies, et qu'après avoir mis une bonne garnison dans ceste ville, et estably un ordre pour la gardes des portes entre les habitans et les soldats de la garnison, à sçavoir qu'il n'y auroit plus que deux portes ouvertes, dont l'une seroit gardée par les habitans, et l'autre par les soldats (qui pouvoient estre au nombre de trois cents hommes de pied), il s'estoit retiré à Dijon pour y passer les rigueurs de l'hyver. Les habitans qui avoient charge en ceste ville, et qui s'estoient monstrez depuis le commencement des trou-

bles tousjours plus neutres que tenans party, se voyans reduits sous la volonté d'un capitaine du chasteau et d'une garnison, commencerent à se resouldre de se delivrer du tout de ces nouveaux hostes là. Or, auparavant que le duc de Mayenne fust venu en Bourgongne, ils avoient desjà eu envie de se remettre du tout sous l'obeyssance du Roy, et l'avoient fait proposer à Sa Majesté par un des eschevins qu'ils avoient envoyé exprès vers luy, lequel leur avoit accordé quatre mois de trefve, à condition qu'ils luy feroient dedans ce temps là paroistre leur affection. Ce qu'ayant esté descouvert par ledit sieur duc, on tient que ce fut l'occasion qu'il fit tout ce qu'il put pour se conserver ceste ville. Au contraire le maire, nommé Bellin, jugeant que l'occasion se presentoit de se pouvoir delivrer de la garnison du duc, par l'approchement de l'armée du Roy conduitte par le mareschal de Biron, dont il avoit eu advis, et auquel le Roy avoit donné le gouvernement de ceste province, ayant faict une assemblée des principaux de Beaune, et entr'autres des ecclesiastiques, pour sçavoir leur intention, il envoya un des eschevins vers le sieur de Vaugrenan, gouverneur de Sainct Jean de Laune, lequel incontinent monta à cheval, et alla trouver ledit sieur mareschal de Biron qui battoit lors le chasteau de l'abbaye du Monstier Sainct Jean, et luy donna à entendre ce qui se passoit à Beaune et l'intention des habitans : « Donnez leur parole, luy dit le mareschal, que je me rendray à eux le cinquiesme du mois de fevrier sur les deux heures après midy, qu'ils prennent les armes à ceste heure là puis qu'ils y sont resolus, et qu'ils chargent les soldats de la garnison ; mais qu'ils regardent le moyen de me

faire livrer une porte, car je m'achemineray vers leur ville faisant semblant de faire marcher l'armée pour aller battre Chasteau-neuf, mais je tourneray visage et iray droict à eux. » Le maire Belin, ayant eu ceste response, advertit ceux qu'il sçavoit se conformer à son dessein de se tenir prests avec leurs armes quand l'heure leur seroit ditte, et qu'ils entendroient le signal de la cloche de l'horloge. Le duc de Mayenne, adverty de ceste deliberation, partit de Dijon avec son fils le premier jour du mois de fevrier, et s'en vint coucher à Beaune, accompagné de Guillermé, capitaine commendant à Seurre, et quelques autres. Or tout ce qu'il y fit lors fut qu'il vid l'ordre qui estoit dans le chasteau, changea la garde de la ville, et ordonna qu'il n'y eust plus qu'une porte ouverte, qui seroit gardée au premier corps de garde en dedans par les habitans, et au second en dehors et à la barriere par les soldats; plus, il fit venir quelques quatre-vingts soldats de pied de renfort et une partie de la compagnie du sieur de Tienges (1) conduite par le capitaine Montillet. Le lendemain, ayant recommandé la garde de ceste ville au capitaine Mont-moyen qui commandoit dans le chasteau, et luy ayant dit jusques à ces mots, que qui luy osteroit ceste ville luy osteroit le cœur du ventre, il s'en alla à Chaalons; mais, en estant à my-chemin, il renvoya Guillermé avec cinquante cuirasses apporter le billet des habitans de Beaune qu'il entendoit estre mis prisonniers. Montmoyen et Guillermé, ayans tenu conseil de ce qu'ils devoient faire, remirent l'affaire au lendemain, qu'ils envoyerent querir les procureur et advocat du Roy au bailliage sur le pretexte de quel-

(1) *Tienges* : Thianges.

ques reparations : ils y vont, mais on les detint prisonniers. Il manda de mesme le maire et les eschevins : ceux-cy n'y voulurent point aller; le maire y alla, et fut retenu, ce qui pensa faire faire une esmotion, ce que voyant Montmoyen il le renvoya; mais à l'instant il fit mettre en armes toute la garnison, feignant de vouloir faire monstre, et sous ce pretexte se saisit de quatorze des principaux de ceste ville là, lesquels il fit mettre prisonniers. Le 4 de ce mois le maire Bellin et ceux de son entreprise demeurerent sans rien faire, estans entre la vie et la mort; mais, le jour de l'entreprise venu, en l'assemblée de ville qui se tint le matin, ils resolurent de prevenir l'heure donnée audit sieur mareschal et courir aux armes, et donner pour ce faire le signal de la cloche de l'horloge promptement, affin que chacun eust à prendre les armes, se mettre en place et gaigner ses quartiers.

Aussi-tost que la cloche donna, le maire au second coup fut en la ruë avec son escharpe blanche, l'espée nuë au point, criant vive le Roy, qui fut suivy de tous ceux de son quartier, mesmes des femmes et enfans, qui sortirent courageusement avec les armes qu'ils peurent saisir et avoir. A l'instant celuy qui commandoit au premier corps de garde à la porte et dedans la ville fit fermer la porte qui estoit entre son corps de garde et celuy des soldats, qui pouvoient bien estre quarante, tellement qu'il les enferma dehors, et avec les habitans monta sur les tours, et fit tirer sur eux plusieurs coups d'harquebuses, si qu'il leur fit quitter et rendre les armes : mais se voulans sauver par les champs, recueillis par une flote de paysans qui venoient des villages en la ville, ils furent tous tuez près la con-

trescarpe. L'eschevin Alexan en mesme temps alla donner au logis du capitaine Guillermé qui disnoit, et avec luy le president de Latrecey, frere du capitaine Mont-moyen; la porte forcée et mise dedans la chambre, il porta de premier abord un coup de pistolet à Guillermé dans le visage, dont il l'atterra. L'ingenieur Carle fit quelque resistance; mais Alexan, secondé de quelques habitans qui survindrent bien armez, le renbarra et se rendit maistre du logis, où furent prins prisonniers Guillermé et Carle avec le president de Latrecey, lesquels furent menez et conduits dans la Maison de la ville, où Guillermé mourut le lendemain des coups qu'il avoit receus. Ce Guillermé estoit un Millannois, gouverneur de Seurre, qui y avoit tué et faict tuer plusieurs habitans et soldats prisonniers de guerre à sang froid. Les soldats, par la prinse de leurs chefs, ne se sçachans rassembler, gaignoient çà et là les lieux esgarez en petites troupes, où, à mesure qu'ils estoient rençontrez, estoient tuez et taillez en pieces par les habitans. Aucuns s'assemblerent en la ruë Dijonnoise en nombre de quarante ou cinquante, mais les habitans de ce quartier là les chargerent si vivement qu'ils en firent tomber sur la place la plus-part, et y fut blessé le capitaine Sainct Paul, qui de ceste blessure mourut depuis. Ce capitaine Sainct Paul, tout blessé, et les capitaines Sauni et Belle-ville, trouverent moyen, à travers quelques maisons, de se rendre vers leurs troupes qui estoient logées proche le chasteau, lesquelles aussi-tost ils firent mettre en bataille, et commencerent à escarmoucher du long de la ruë des Tonneliers; mais ils furent receus mieux qu'ils ne pensoient, et advancerent tellement les habitans leurs bar-

ricades sur eux, à la faveur d'une piece de canon de celles que le duc de Mayenne avoit fait placer aux principaux quartiers de la ville pour les empescher d'entreprendre, qu'ils les mirent en fuitte, et leur firent quitter ceste ruë des Tonneliers et se retirer en la ruë des Boissons, où estans, par le commandement qu'ils eurent de Mont-moyen, ils mirent le feu en plusieurs maisons pour cuider estonner les habitans, mais nul ne se divertit pour cela. Un des habitans nommé Jacques Richard, accompagné de quarante ou cinquante, vint donner sur ces soldats, et les chargea en ceste ruë des Boissons qui fut assez de temps disputée, mais en fin il la leur fit derechef quitter, et les contraignit de s'escarter çà et là, et furent tous taillez en pieces, fors ceux de la compagnie du sieur de Tienge qui furent prins à rançon avec Montillet leur conducteur et quelques gens de pied et de cheval qui, s'estans retirez près les tours du chasteau, ne purent si tost estre forcez : tellement que les habitans se rendirent maistres de la ville, fors de la ruë de la Belle Croix proche le chasteau, où s'estoient rengez ces gens de pied et de cheval à la faveur du canon et des harquebusades du chasteau.

Les maire et eschevins, après avoir mis de bonnes barricades tout alentour de ceste ruë de la Belle Croix, et les avoir bien munies de bons arquebuziers et picquiers, à ce que ceux de ceste ruë ne pussent rien gaigner ne entreprendre, et pour les tenir sur cul, s'en allerent avec les serruriers et autres maneuvres qu'ils prindrent, et firent rompre et abbattre les serrures et verroux des portes de la ville, desquelles portes les clefs estoient dans le chasteau : les portes ouvertes, ils firent tirer le canon de dessus la muraille pour donner

advertissement audit sieur mareschal de Biron qu'ils estoient aux mains, et depescherent gens pour l'aller trouver et luy dire ce qui s'estoit passé, et le supplier de s'advancer. Ces gens là le trouverent à une demy-lieuë de la ville, où, luy ayant le tout dit, il commença à s'advancer au gallop, dont les maire et eschevins advertis, envoyerent encores au devant de luy le capitaine Monet pour le supplier de leur promettre que la ville ne seroit point pillée ne fouragée, ce qu'il promit et effectua. S'estant rendu à la porte il y fut receu par les maire et eschevins qui tous en corps et en armes l'attendoient. Entré qu'il fut, il meit tout aussi-tost la main à la besongne, fit advancer des carabins qu'il avoit tiré des regimens des sieurs de Sainct Blancard, Sainct Oger et de celuy de Champagne et autres, qu'il logea tout aussi-tost près les gens de pied et de cheval qui s'estoient serrez et retirez en ceste ruë de la Belle Croix en nombre de deux ou trois cents, et par lesquels il les fit attaquer; mais, sur ce point et à la premiere allarme, ils demanderent composition, laquelle il leur accorda à la charge qu'ils sortiroient leurs armes et bagues sauves, l'un de leurs drappeaux ployé, mis et laissé entre ses mains en signe de recognoissance de victoire; puis il feit advancer ses troupes de cavallerie et infanterie, et logea son infanterie, dès la nuict, à l'entour du chasteau. Le president de Latrecey fut depuis relasché pour les quatorze habitans qui avoient esté emprisonnez en ce chasteau. Ceste nuict là mesme entra le capitaine Lago avec six ou sept dedans le chasteau, où il se rendit de la ville de Nuits, ayant entendu les nouvelles de ce qui s'estoit passé. Mais Oudineau, qui exerçoit la charge de grand

prevost du duc de Mayenne, s'estant venu presenter sur les onze heures de nuict à la porte Bretonniere, accompagné de douze ou quinze de ses archers, ayant demandé à entrer et qu'il venoit de la part dudit sieur duc, après que ceux de la garde l'eurent recognu, on le fit entrer dans la ville, et fut mené au mareschal de Biron, lequel vit tout ce qu'il portoit : c'estoit un mandement au sieur de Montmoyen, avec une liste des habitans de Beaune que ledit sieur duc vouloit estre chassez hors de la ville, et de ceux qu'il vouloit qu'on mist prisonniers. Cest Oudineau estoit aussi chargé d'aller à Dijon et y porter une pareille liste au gouverneur, laquelle ledit sieur mareschal fit tenir depuis à ceux de Dijon affin qu'ils veissent l'intention du duc, et pour les accourager d'en faire autant que ceux de Beaune : ce qu'ils firent, ainsi que nous dirons cy-après. Quant à Oudineau, il fut mis prisonnier.

Le lendemain ledit mareschal commença à se retrancher contre le chasteau de Beaune, et manda les Suisses et le canon pour le battre, lequel arrivé, comme Montmoyen vit qu'il estoit prest à estre placé, il demanda à parlementer : ce qui luy fut accordé, et y eut quelques gentils-hommes ostagers d'une part et d'autre pour la seureté de ceux qui parlementeroient; mais c'estoit une ruze qu'il inventa affin d'avoir moyen d'advertir le duc de Mayenne, et d'avoir des advis de luy et du secours. Sablonniere, capitaine des gardes du fils du duc de Mayenne, et le capitaine Marnay, ayans avec eux quelque quarante ou cinquante soldats, estans entrez dans le chasteau, Montmoyen rompit ce pourparler, et commença à faire tirer aux tranchées, où furent blessez quelques soldats, et à loger sur les

tours, affrontant sur la ville les canons du chasteau. Le mareschal de Biron, voyant la resolution de Montmoyen, feit dresser sa batterie, et commença à en saluër les assiegez. Sur le bruict qu'il courut que les ducs de Mayenne et de Nemours faisoient estat de pouvoir assembler de six à sept mille hommes pour secourir ce chasteau, toute la noblesse du pays se rendit à l'armée, et mesmes le Roy y envoya de Paris les sieurs de Tavannes, de Sipierre et de Ragny. Ce siege dura cinq semaines entieres, et y fut tiré plus de trois mille coups de canon, dont il fut faict bresche pour entrer trente hommes de front. Montmoyen, se voyant prest d'estre forcé par assaut, le jour de Pasques flories demanda composition, laquelle luy fut accordée par ledit sieur mareschal à condition que luy et les siens sortiroient avec leurs armes et bagages, enseignes ployées, et sans battre tambour, moyennant cinq mil escus qu'ils payeroient audit sieur mareschal.

Le Roy, qui s'estoit retiré au bois de Vincennes pour y faire ses devotions en la semaine saincte, y receut nouvelles de ceste reduction avec beaucoup de joye, et en fit chanter le *Te Deum* dans la Saincte-Chappelle de Vincennes, comme aussi le mardy ensuyvant il fut chanté dans l'eglise Nostre-Dame de Paris; car la reduction de ceste place apporta puis après celle de Nuits et d'Authun, et en suitte celle de Dijon et de toute la Bourgongne, excepté Chaalons et Seurre, comme nous dirons.

En ce mesme mois de mars le roy d'Espagne fit publier à Bruxelles un edict pour response au Roy qui luy avoit declaré la guerre. Le commencement de cest edict estoit un grand narré de la paix faicte avec le roy

Henry second, son beau-pere, laquelle il disoit avoir tousjours bien gardée, et qu'il avoit tousjours assisté aux roys ses beaux-freres, heritiers et successeurs dudit roy Henry II, en leurs plus grandes affaires, lors mesmes que le royaume estoit en danger de se perdre à cause des heresies; que luy roy d'Espagne avoit tousjours maintenu la foy catholique; qu'il entendoit garder la confederation par luy faicte avec les catholiques de France, bien que sur les rebellions de ses subjets de Flandres il eust receu de grandes incommoditez des François, dequoy la ville de Cambray servoit assez de preuve, laquelle luy estoit encor detenuë par un François; mais bien qu'à present le prince de Bearn (ainsi appelloit-il le Roy) luy eust declaré la guerre soubs certains pretextes ausquels luy roy d'Espagne disoit n'avoir point pensé, qu'il ne vouloit toutesfois laisser d'entretenir la paix qu'il avoit avec la couronne de France, et garder l'association par luy faicte avec les catholiques du party de l'union pour la manutention de la foy; et, nonobstant qu'aucuns d'eux s'en fussent departis, neantmoins qu'il leur vouloit garder la fidelité qu'il leur avoit promise, moyennant que dedans deux mois ils se remissent en ladite association, deffendant à tous ses subjects de les offenser qu'après ce terme là. A la fin de son edict il se declaroit ennemy à toute hostilité dudit prince de Bearn et des siens, pour ce qu'il n'avoit point esté declaré, disoit il, roy de France par le Pape, et en outre que ce qu'il faisoit n'estoit que pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, et de l'Estat de la France en bonne paix.

Le Roy qui recognoissoit que toute ceste declaration

n'estoit publiée que pour entretenir en France ceux qui estoient encor obstinez du party de l'union en leur rebellion, et qu'une partie de l'effort de la guerre se feroit vers les frontieres de Picardie, il y envoya M. de Longueville, pour ce qu'il estoit gouverneur de ceste province-là, afin de revisiter toutes les places et y donner l'ordre requis; mais il advint qu'entrant à cheval dans la porte de Dourlens, et parlant au capitaine Ramelle, homme qui estoit bien entendu au faict des fortifications, la garnison luy fit une salve d'harquebusades pour l'honorer comme il passoit; mais, soit à dessein, ou insciemment, il y en eut un qui avoit laissé son harquebuse chargée, qui tua d'un mesme coup ledit sieur duc et le capitaine Ramelle, sans que l'on ait peu jamais recognoistre qui avoit tiré ce coup là. Ledit capitaine Ramelle mourut sur le champ, et le duc peu de jours après, laissant madame sa femme, fille du duc de Nevers, enceinte, laquelle depuis mit au monde M. le duc de Longueville d'apresent. Son frere, M. le comte de Sainct-Pol, fut pourveu de ce gouvernement, et M. le mareschal de Bouillon eut la charge de l'armée sur ceste frontiere. De ce qui s'y passa nous le dirons cy-après.

Au mesme temps de ceste mort la nouvelle vint au Roy de la reduction de Vienne en Dauphiné, à cinq lieuës au dessous de Lyon, qui estoit la principale retraite du duc de Nemours, et le seul passage qu'il avoit sur le Rosne, et par lequel les places qui tenoient encor en Auvergne, au Lyonnois et en Forests, pour le party de l'union, pouvoient estre secouruës des estrangers. Avant que de dire comme ceste ville fut reduite par la diligence de M. le connestable de Montmo-

rency, voyons comme ledit duc de Nemours sortit de sa prison du chasteau de Pierre-Ancize à Lyon.

Le 26 de juillet, l'an 1594, après que le duc de Nemours eut esté prisonnier dans le chasteau de Pierre Ancize près de dix mois, estant fort entier en son party, bien que le Roy eust envoyé exprès à Lyon pour traicter de son eslargissement s'il se vouloit remettre en son devoir, il s'esvada de sa prison. Il estoit continuellement gardé de jour et de nuict par deux habitans de Lyon. Sur le soir, estant au lict, feignant estre malade, ses gardes se tenans dedans un antichambre, il s'habilla des habits de son homme de chambre, et print le bassin des excrements pour l'aller vuider : en le portant il se contrefit tellement le visage qu'il passa au travers de ses gardes sans qu'ils le recogneussent, et s'en alla sortir avec une corde par un trou qu'avoit faict son cuisinier en un endroict de la muraille du chasteau qui regardoit hors la ville : aussi-tost qu'il fut descendu il trouva deux des siens qui le conduirent sans bruict jusques à une troupe de cavalerie qui l'attendoit près de là, envoyée exprès par son frere le marquis de Sainct Sorlin, et estant monté à cheval, en peu d'heure il arriva à Vienne. Les Lyonnois furent fort faschez de ceste evasion, car ils sçavoient bien que ledit sieur duc n'avoit point dans l'ame de plus grand desir que de se venger de ce qu'ils l'avoient detenu prisonnier. Aussi, dez qu'il eut sa liberté, il rechercha tous ses amys, et en moins de deux mois il assembla nombre de gens de guerre, tant de pied que de cheval, de plusieurs nations : mesmes le duc de Savoye luy envoya trois mille Suisses. Avec ces troupes il faisoit estat de s'emparer et se rendre maistre

de tout le plat pays de Lyonnois, Forests et Beaujollois, y ayant desjà de bonnes erres, et commandant au chasteau de Thoissay en Lyonnois, et ès villes de Feur, Montbrison, Sainct Germain et Sainct Bonnet, villes de Forest, èsquelles y ayant garnison de sa part, estans celles qui restoient de peu de defence, et non suffisantes pour attendre le canon, par ce moyen faisoit estat de se loger jusques sur les portes de Lyon, et fermer le passage aux Lyonnois, tant dessus que dessoubs les rivieres, aux fins de les contraindre, par necessité de vivres et autres incommoditez, de se rendre à luy ou causer quelque tumulte entre le peuple, qui luy eust peu redonner pied et entrée en icelle pour y faire sa volonté. Mais comme il estoit sur ces desseins et sur le point de les executer, M. le mareschal de Montmorency, à qui le Roy en ce temps-là avoit donné l'estat de connestable de France, partit de son gouvernement de Languedoc pour venir trouver Sa Majesté, accompagné de mille chevaux, maistres, et de quatre mil harquebuziers. Estant arrivé au Lyonnois il receut commandement du Roy de sejourner en ceste province pour arrester le progrez des desseins du duc de Nemours. Suyvant ce commandement M. le connestable fit loger ses troupes si proche de Vienne que le duc fut contraint de faire loger une partie de ses soldats à Saincte Colombe, qui est un petit bourg au pied du pont de Vienne, du costé du Lyonnois, favorisé d'une grosse tour carrée qui est sur la venuë du pont, lequel il fortifia, et mit le reste de ses gens en garnison dedans la ville : de sorte qu'en peu de temps les gens de guerre dudit duc de Nemours qui estoient à Vienne commencerent à patir, tant de vivres que

d'autres commoditez et choses necessaires qui leur defailloient. Les Suisses, après plusieurs contestations avec ledit sieur duc, commandez par leur colonel, prirent congé, et se retirerent par le Dauphiné au pays de Savoye, où ils se joignirent aux troupes du marquis de Treffort, gouverneur et lieutenant general pour le duc de Savoye en ces pays deçà les monts, lequel faisoit estat de venir loger ses forces et hyverner son armée à Monluel, petite ville en Savoye, proche de trois lieuës de Lyon; mais M. le connestable, prejugeant son dessein, surprit ladite ville de Monluel, et se rendit maistre d'icelle sur le point que ledit marquis de Treffort s'y vouloit loger; dont il luy en reussit deux commoditez, l'une que ses soldats furent logez et accommodez contre le mauvais temps, l'autre que le pays de Lyonnois en fut d'autant soulagé, et les Savoyards frustrez de leur dessein et empeschez de loger aux portes de Lyon. Du depuis, ceste armée du marquis de Treffort fut en partie dissipée par l'injure du temps et par l'incommodité qu'elle receut en allant à la Franchecomté pour s'opposer et empescher les progrez des sieurs d'Aussonville et de Tremblecourt, qui, ayans prins Vezou, Luxul et Jonville, faisoient de grandes hostilitez en ceste province-là.

Or, durant ce sejour que M. le connestable fit à Lyon, il descouvrit qu'il y avoit quelque mauvais mesnage entre les chefs des trouppes estrangeres qui estoient en garnison à Vienne et le sieur de Disimieu, gentil-homme de Dauphiné, qui commandoit dans le chasteau de Pippet, principale forteresse de ceste ville-là, et qui y tenoit lieu de gouverneur. Il feit remonstrer audit Disimieu par plusieurs fois le devoir

qu'il avoit au service du Roy, son prince naturel, et l'obligation de laquelle il estoit lié et tenu à sa patrie, ensemble le bien qui reviendroit à tout le pays et à tant de peuples oppressez de calamitez et miseres, par la reduction de la ville de Vienne en l'obeyssance de Sa Majesté. Surquoy le sieur de Disimieu print resolution, et en tomba d'accord, voyant ledit duc de Nemours trop entier au party de la ligue. Pour faciliter ceste reduction, l'absence du duc de Nemours servit beaucoup, lequel, en esperance d'avoir commandement en l'armée estrangere, estoit sorty de Vienne dez le moys de mars, et s'estoit rendu près la personne du connestable de Castille, lequel, au lieu de rapporter ses desseins à ceux du duc, et venir aux environs de Lyon, s'en alla à la Franche-Comté.

Les choses estant passées de telle sorte, M. le connestable donna ordre, dès le dimanche 23 d'avril, dès la minuict, de faire partir et tirer vers Vienne ses trouppes, qui estoient de huict cents harquebuziers et trois cents chevaux, et le lundy matin, 24 dudit mois, partit de Lyon et s'achemina avec les gentils-hommes de sa suitte et bon nombre de noblesse du pays vers Vienne, où se rendit aussi le colonnel Alphonse d'Ornano avec cinq cents harquebuziers et deux cents maistres, et parurent ès environs de Vienne sur le midy. Cependant Disimieu, resolu de remettre Vienne soubs l'obeyssance de Sa Majesté, avoit faict entrer, dès le point du jour, dedans le chasteau de Pippet le sieur de Monteyson avec bon nombre d'harquebuziers. Il envoya dire au sieur de Cheylart et à Vincentio, colonel des Italiens qui estoient en garnison dans Vienne, qu'il vouloit parler à eux : venus, il leur tint

plusieurs propos, entr'autres sur le dessein qu'ils avoient sur sa personne, puis leur fit entendre la resolution qu'il avoit prise de recognoistre le Roy et de remettre la ville de Vienne et le chasteau de Pippet sous l'obeyssance de Sa Majesté : ce qu'il n'avoit fait, leur dit-il, sans penser de leur seureté et de leurs trouppes, leur monstrant le sauf conduit qu'il en avoit de M. le connestable. Ils firent contenance au commencement de n'y vouloir obeyr : mais à l'instant partit ledit de Monteyson avec sa trouppe, qui feit prendre resolution ausdits de Cheylart et Vincentio d'acquiescer et prendre le party qu'on leur offroit ; et leur fut lors commandé de mander à leurs gens qu'ils se tinssent prests et s'apprestassent pour se retirer, et fut ledit Vincentio conduit par ledit Disimieu hors le chasteau vers M. le connestable qui s'estoit arresté à Saincte Blandine, non loin dudit chasteau, où ledit Disimieu offrit et rendit tout aussi-tost obeyssance au Roy en la personne de M. le connestable, et dom Vincentio demanda seureté pour sa retraicte et des siens, qui pouvoient estre environ de huict cents harquebuziers ; ce que luy estant accordé, tout à l'instant il fit battre aux champs, et sans sejourner s'en alla à Sainct Genis en Savoye sous la conduite d'une compagnie de chevaux legers qui leur fut donnée pour escorte.

M. le connestable, estant entré dans Vienne par la porte d'Avignon environ les cinq heures du soir, s'en alla droict à la grande eglise rendre graces à Dieu de l'heureux succez qu'il luy avoit pleu luy donner en cest affaire, où se trouva M. l'archevesque de Vienne et beaucoup de noblesse, et fut chanté le *Te*

Deum. Il restoit le chasteau de La Bastie, qui est une bonne place où commandoit un capitaine savoisien, lequel voyant le canon la rendit. Le lendemain M. le connestable fit assembler tous les ecclesiastiques en l'eglise de Sainct Maurice, et leur feit là prester le serment de fidelité au Roy, et audit de Disimieu, officiers, consuls et habitans, dedans la Maison de la ville. Ceste prinse, qui fut le 24 avril, fut le coup d'Estat qui amena avec soy le repos de tout ce pays-là.

En mesme temps que le Roy receut les nouvelles de la reduction de ceste, ville il receut advis du mareschal de Biron que le connestable de Castille, gouverneur du Milanois, avoit passé les monts et la Savoye, et estoit arrivé en la Franchecomté avec trois mille chevaux et quinze mille hommes de pied, et que les Lorrains avoient esté contraints d'abandonner ce qu'ils y avoient pris, excepté Vezou, où Tremblecourt avec cinq cents des siens estoit assiegé, sans qu'il y eust beaucoup d'esperance que l'on le peust secourir; que la presence de Sa Majesté estoit requise en la Bourgongne affin de s'opposer à ceste grande armée d'Espagne, le chef de laquelle se ventoit, avec des rodomontades espagnoles, qu'il n'entreroit point en France qu'avec des flambeaux qui chemineroient devant luy pour y mettre tout à feu et à sang; aussi que le duc de Mayenne, avec ce qu'il avoit de forces, l'estoit allé joindre.

Le Roy, ayant laissé M. le prince de Conty gouverneur à Paris, s'en alla à Troyes, où il fit son entrée le mardy, trentiesme jour de may, et où il avoit donné le rendez-vous à toutes ses troupes. Le 4 juin, sur les cinq heures du matin, Sa Majesté receut advis dudit sieur

mareschal de Biron que les habitans de Dijon, ayans pris les armes contre le vicomte de Tavannes et contre le sieur de Francesche, gouverneur du chasteau de Dijon, qui avoient faict entrer quelques troupes de gens de guerre dans la ville, et vouloient les contraindre par la force de demeurer sous l'obeyssance du duc de Mayenne, l'avoient appellé à leur secours, et estoit entré dans la ville de Dijon le premier jour de may, où, par la grace de Dieu, il avoit rechassé ceux de l'union jusques dans le chasteau, bien qu'ils eussent reduit les habitans en un coin de la ville, et les alloient forcer sans sa venuë, et que ledit vicomte de Tavannes s'estoit retiré dedans le chasteau de Talent. Sa Majesté receut ceste nouvelle avec grande resjouyssance, et à l'heure mesme envoya querir messieurs de Nevers, le chancelier et autres de son conseil, et pourveut aux affaires necessaires avant son partement. Il envoya ledit sieur de Nevers sur les frontieres de Picardie, et commanda aux mareschaux de camp le chemin qu'il vouloit que ses troupes tinssent, et tailla ses journées les plus grandes que les gens de guerre pouvoient faire selon la saison, jugeant bien que l'armée du connestable de Castille, estant libre après la prise du chasteau de Vezon rendu par composition, dont il avoit eu advis, seroit employée par le duc de Mayenne à secourir celuy de la ville de Dijon, auquel consistoit sa principale ressource, et où ses partisans s'estoient retirez; surquoy Sa Majesté bastit à l'heure mesme le dessein qu'il executa depuis, et monta ce jour mesme à cheval sur le midy, et arriva le dimanche ensuivant à Dijon.

Estant à Sainct Seine, distant de cinq lieuës de

Dijon, il eut advis que le connestable de Castille faisoit faire un pont de bateaux près de Grey, sur la riviere de Saosne, et accommoder celuy de ville, pour passer son armée sur l'un, et son artillerie sur l'autre ; et, arrivé à Dijon, il sceut aussi qu'une partie de ladicte armée estoit jà passée, et que le reste devoit suivre le lendemain, pour venir dès le lundy en diligence secourir ledit chasteau : ce qu'ayant sceu, il remonta incontinent à cheval, accompagné du mareschal de Biron, pour recognoistre le chasteau et le fort de Talan, assis à une canonnade de ladite ville, dedans lequel s'estoit retiré ledit vicomte de Tavannes, et toutes les advenuës par lesquelles l'Espagnol pouvoit entreprendre de secourir la place, choisissant les places de bataille propres pour l'en empescher, et les lieux pour dresser des forts, affin de boucler du tout ledit chasteau. Cela ne se peut executer que jusques à la nuict. Cependant Sa Majesté proposa audit sieur mareschal le dessein qu'il avoit projetté, qui estoit de prendre mille chevaux et cinq cents harquebusiers à cheval, et aller prester une estrette aux Espagnols devant qu'ils fussent bien asseurez de son arrivée, et par ce moyen retarder leur venuë d'un jour ou deux, pour avoir plus de loisir de faire un retranchement par dedans la ville pour en separer le chasteau, y laisser mille hommes avec les bourgeois, et prendre le reste de son armée pour aller combattre ledit connestable à trois ou quatre lieuës de ladite ville. Le mareschal de Biron n'approuva pas seulement cest advis, mais le fortifia encores de plusieurs raisons. Sa Majesté, ayant pourveu à ce qui estoit necessaire, tant pour les vivres qu'à envoyer querir de l'artillerie pour

battre ledit chasteau, et à cest effect ordonné toutes les escortes necessaires, depescha aux troupes, et leur donna le rendez-vous le lendemain à Lux, à huict heures du matin, maison du baron de Lux, assise sur la riviere de la Tille, estant au milieu des villes de Dijon et de Grey, et distant de l'une et de l'autre de quatre lieuës, et manda à tous ses serviteurs qui estoient sur les frontieres dudit comté de luy donner au mesme temps, audit lieu, les plus certaines nouvelles de ses ennemis qu'ils pourroient.

Le Roy, suivant ceste resolution, partit de Dijon à quatre heures du matin, et y laissa M. le comte de Torigny, l'un des mareschaux de camp de l'armée, pour continuër le siege du chasteau, et se rendit audit Lux à l'heure dite, où, estant né de la contradiction entre les advis qu'il y trouva, il se resolut d'y repaistre deux heures, et le reste de ses troupes en trois villages circonvoisins, pour donner loisir au sieur d'Aussonville, qu'il avoit envoyé avec cent chevaux pousser jusques où il trouverroit les ennemis, de luy mander son advis s'ils marchoient ou s'ils sejournoient, luy commandant d'estre de retour à trois heures après midy à Fontaine-Françoise, où, à la mesme heure, Sa Majesté avoit donné son second rendez-vous, et qu'il prinst garde s'ils ne deslogeoient point, et le moyen qu'il y auroit de donner à couvert audict village où ils estoient.

Le Roy partit de Lux à une heure après midy, à fin qu'arrivant le premier il mist les troupes en l'ordre de marcher, menant une compagnie de gens de pied pour jetter dedans deux chasteaux qui sont au village Sainct Seine sur la riviere de Vigenne, pour en def-

fendre le passage, d'autant que c'estoit le plus beau et le plus droict chemin que les Espagnols pouvoient tenir pour venir à Dijon avec leur armée. A une lieuë de Fontaine-Françoise Sa Majesté receut advis, par trois soldats envoyez par le marquis de Mirebeau, qu'il avoit rencontré trois cents chevaux qui l'avoient ramené plus viste que le pas audict lieu, et qu'il luy sembloit avoir veu des files d'armes derriere, mais qu'ils ne luy avoient pas donné loisir de les bien recognoistre. Soudain Sa Majesté despescha le mareschal de Biron avec la compagnie du baron de Lux, qui estoit la seule qu'il avoit pour lors avec luy, pour recognoistre si c'estoit veritablement l'armée ou une troupe qui fust venuë à la guerre, et au mesme temps il fit prendre les armes à sa troupe, et s'achemina au grand trot après ledit mareschal, lequel, ayant passé Fontaine-Françoise, vid soixante chevaux qui estoient sur une colline à my-chemin de Sainct Seine, qui est situé au pied d'une coste, laquelle empesche que les villages ne se puissent voir. Le mareschal jugea qu'il devoit chasser lesdits soixante chevaux pour voir ce que l'ennemy faisoit derriere : ce qu'il fit fort facilement, et recognut que l'armée espagnole descendoit dedans Sainct Seine, et qu'auprès d'un bois proche dudit lieu, il y avoit deux ou trois cents chevaux qui avoient chassé d'Aussonville que Sa Majesté avoit auparavant envoyé pour recognoistre l'ennemy, lesquels debanderent une troupe à main droicte, et l'autre à main gauche, pour recognoistre ce qui estoit derriere ledit mareschal. A quoy il pourveut, envoyant pour les empescher le marquis de Mirebeau à une main, et à l'autre le baron de Lux. Ceste troupe de cavalerie es-

pagnole, sentant approcher toute leur armée, derriere laquelle ce bois empeschoit que l'on ne veist, commença à s'advancer vers le mareschal de Biron, qui ayant recognu ce pourquoi ils s'advançoient (qui estoit pour sçavoir si c'estoit leur armée ou non), se retira : ce que les Espagnols voyans, monstrerent le vouloir presser : mais il en fit peu de compte, bien qu'ils fussent deux fois autant que luy. Le baron de Lux estoit avec dix chevaux derriere luy ; il luy sembla devoir faire une charge à quelques-uns qui s'advançoient devant le gros, ce qu'il fit très-bien ; mais son cheval y fut tué ; de façon qu'il fallut que ledit sieur mareschal tournast avec sa troupe pour le desengager, et fit une charge où il mit en fuitte ce gros qui estoit devant luy.

En mesme instant sortirent du coing du bois sept ou huict gros de cavalerie, qui pouvoient faire avec ce qui estoit devant douze cents chevaux : ce que voyant le mareschal de Biron, il commença à faire sa retraicte au petit trot devers Sa Majesté, tant pour l'advertir que toute l'armée marchoit, que aussi pour luy dire qu'il y avoit moyen, avec toute sa cavalerie, de combattre la leur avant que leur infanterie fust jointe ; mais il ne peut arriver jusques à Sadicte Majesté que les compagnies françoises du baron de Thianges, Thenissé et Villaroudan, qui estoient dans l'armée espagnole des troupes du duc de Mayenne, avec une compagnie de carabins estant jointe avec eux qu'il avoit desjà chassez, ne le contraignissent de tourner : ce qu'il fit avec vingt chevaux seulement, car le grand nombre des ennemis estonna la plus grande partie de ceux qui estoient avec luy, et en ceste charge ledit

sieur mareschal fut blessé. Quoy voyant le Roy, il envoya une troupe de cavalerie qui luy estoit arrivée pour le soutenir, laquelle, appercevant venir ceste grande nuée d'ennemis, se renversa sur Sadite Majesté, qui s'advança vers eux, et en fit tourner quelques uns qui se joignirent à sa troupe.

Sur ces entrefaictes la compagnie du sieur de Tavannes arriva, laquelle le Roy fit mettre à sa main gauche, et lesdits cinq cents chevaux qui avoient chargé le mareschal de Biron firent ferme à my-coste, attendans que tout le reste de leur cavalerie qui les suivoit fust arrivée, qui parut aussi-tost sur le haut en cinq escadrons, et jetterent leurs carrabins devant eux.

Dès que les Espagnols eurent faict ferme, le mareschal de Biron vint trouver Sa Majesté pour le supplier de departir sa troupe en deux et luy en bailler une partie, ne luy estant resté des siens que huict ou dix: ce que le Roy voulant faire, une partie de la compagnie du mareschal arriva, et ne print que douze ou quinze hommes de la troupe de Sa Majesté. L'heure du rendez-vous n'estant point encore escheuë, nulle des autres compagnies n'estoit encore arrivée que les susnommez, qui pouvoient faire environ deux cents chevaux. Cela ne fut pas si tost executé, que le duc de Mayenne, estant encores survenu là avec trois cents chevaux, commanda aux autres de marcher droict vers Sa Majesté, contre lequel il envoya trois gros qui estoient à sa main droicte, et deux contre ledit mareschal.

Tous ceux qui ont escrit comme tout se passa en ceste journée, et particulierement en ceste charge icy, la rapportent à une merveille et à une favorable pro-

tection que Dieu avoit prise du Roy, lequel voyant advancer ces trois gros, et n'ayant avec luy que soixante chevaux, il donna dedans le premier, composé de trois cents chevaux, et le desfit, puis, avec ce qu'il put rallier, il rompit le second qui estoit près de deux cents, et après, avec vingt ou vingt-cinq chevaux qui luy restoient, car le reste suivoit la victoire, Sa Majesté desfit le troisiesme qui estoit de cent cinquante.

Le mareschal de son costé, tout blessé qu'il estoit d'un coup d'espée sur la teste et d'un coup de lance au petit ventre, qui toutesfois ne faisoit que luy couper la peau, avec environ cinquante chevaux, deffit l'un après l'autre les deux autres escadrons qui venoient à luy, à soixante pas près du duc de Mayenne qui faisoit ferme sur le haut avec son gros, où les fuyards se joignirent, pensans y trouver du salut; mais ils furent mis à vau de route avec luy-mesme, et furent menez tousjours battans à coups d'espée, pesle mesle, jusques au coin du bois, où le Roy trouva des bataillons de gens de pied et force mousquetaires et harquebuziers departis en files le long d'iceluy, avec quatre cents chevaux frais qui vindrent recevoir ledit duc et ses troupes environ à cent pas des bataillons.

Sa Majesté ayant fait ferme, et les siens s'estans r'alliez auprès de luy, il trouva avoir fait cest exploict avec quatre-vingts chevaux, et lors il commença à se retirer, sans toutesfois estre pressé, bien qu'il fust suivy par toute la cavalerie ennemie jusques sur le haut où il se remit en bataille; et estant en la place d'où il estoit party pour faire la charge, il retourna derechef, et se remit en deux trouppes avec ledit sieur mareschal, demeurant par ce moyen maistre des corps des

ennemis et du champ du combat, accompagné seulement de cent chevaux, en la presence de plus de quinze cents. Là il commença à rallier ceux qui estoient escartez. Sur ce point arriverent le comte d'Auvergne et le sieur de Vitry, là compagnie des chevaux legers de Sa Majesté, celles de Cesar Monsieur, du duc d'Elbeuf, du comte de Chiverny, du chevalier d'Oyse et des sieurs de Rissé et d'Aix; mais, parce qu'il falloit qu'ils passassent à la file au travers du village de Fontaine-Françoise, si tost que celle de Vitry et des carabins et celle du chevalier d'Oyse furent arrivez, Sa Majesté, sans attendre lesdites compagnies, fit advancer ces carrabins devant le mareschal de Biron, lequel marchant après vers les Espagnols, comme Sa Majesté fit de son costé, ils tournerent et gaignerent leur infanterie avant qu'on les peust joindre, encores que le Roy, quant tout y fut arrivé, n'eust peu avoir que six cents chevaux, et ses ennemis plus de deux mille, lesquels retournerent loger à Sainct Seine, laissans les François maistres d'un costé et d'autre de la coline, depuis le village de Fontaines jusques au bois dudit Sainct Seine.

Dès le lendemain matin les Espagnols deslogerent dudit Sainct Seine, et allerent repasser l'eau sur les ponts qu'ils avoient dressez. Sur leur retraicte le Roy les suivit avec cent chevaux jusques à deux lieuës de Grey. La perte des François ne fut que de six morts et un prisonnier, et celle des Espagnols de six vingts morts sur la place, soixante de pris et deux cents blessez. Il y mourut cent chevaux d'une part et d'autre. Entre les Espagnols se trouverent morts le capitaine Sanson, lieutenant de dom Rodericq de Binelle, lieu-

tenant de la cavallerie legere du roy d'Espagne, et le lieutenant et la cornette de Montagne, duquel le drapeau fut pris à la derniere charge que feit le Roy, qui feit tous ces combats sans autres armes que sa simple cuirasse. En cette journée le Roy fut toujours accompagné des ducs d'Elbeuf et de La Trimoüille, du marquis de Pizany, des sieurs d'Inteville, Roquelaure, Chasteau-Vieux, Liencour, Montigny, Myrepoix, du marquis de Treynel et autres.

Les François estimerent que ceste victoire estoit une marque de la providence de Dieu, des enseignes de sa faveur, et des effects du soin qu'il avoit de leur Roy et de son royaume, veu que le duc de Mayenne, qui est experimenté chef d'armées, n'avoit pu croire qu'une si petite troupe de François avec leur Roy se fust hazardée au combat sans estre bien suivie; et estimerent aussi que le vieux proverbe françois, *si l'ost sçavoit ce que fait l'ost il le vaincroit*, avoit esté en cest endroit renouvellé. Plusieurs ont escrit que le duc de Mayenne, après ceste journée, se retira à Chaalons sur Saone, le connestable de Castille à Grey en la Franche-Comté, où il fit retrancher son armée aux environs, et que le Roy alla faire continuër le siege du chasteau de Dijon, là où après que le vicomte de Tavannes eut rendu le chasteau de Talent au Roy et eust faict son accord, Francesche aussi, qui estoit dans celuy de Dijon, le rendit à composition. Et par ce moyen Sa Majesté, ayant reduit toute la Bourgongne en son obeyssance, excepté Chaalons et Seurre, après avoir donné l'ordre requis aux places nouvellement reduites, entra avec son armée dans la Franche-Comté, où il se rendit incontinent maistre de toute la cam-

pagne, le connestable de Castille s'estant renfermé dans les villes, et, comme disent les relations italiennes, *era trincerato à Grey, et fortificato in modo chè el Ré più voltò tanto in vano di disfarlò* (1).

Ceste province fut fort affligée des gens de guerre, tant d'un party que d'autre, depuis le commencement de l'ouverture de la guerre contre l'Espagne, et principalement sur la fin de juin, le mois de juillet et celuy d'aoust. Nonobstant les retranchements du connestable de Castille, le Roy luy fit enlever un de ses logis où estoit logé Alfonse d'Idiaques, qui gouvernoit la cavalerie de Milan depuis la mort du marquis du Guast qui en estoit le general, lequel pensant se retirer au delà d'une petite riviere où estoit logée l'infanterie espagnole, il fut poursuivy de si près, qu'après avoir perdu plusieurs des siens on le contraignit de se rendre prisonnier. Il fut traicté, comme rapportent les Italiens, *humanamente dal Ré mentre fu suo prigioniere* (2), et paya vingt mil escus de rançon. Toutes les petites villes venoient racheter des François leur pillage. Il y en avoit qui se faisoient en ce voyage tout d'or; et le Roy se preparoit d'y forcer les principales villes: mais les Suisses envoyerent leurs deputez à Sa Majesté le prier de retirer son armée et confirmer la neutralité de ceste province qui leur estoit voisine.

Le Roy, à leur requeste, l'accorda moyennant quelque desfrayement de son armée, et s'achemina vers Lyon, tant pour y faire son entrée et accorder une trefve generale avec M. de Mayenne, retiré à Chaa-

(1) Il étoit si bien retranché et fortifié que le Roi ne put lui livrer bataille.

(2) Humainement par le Roi pendant qu'il fut son prisonnier.

lons, qui l'en recherchoit, ce qui estoit le moyen de mettre en paix la Bourgongne, et asseurer les frontieres de ce costé-là, aussi pour envoyer M. de Guise en Provence, à qui il avoit donné le gouvernement de ceste province (de ce qu'il y fit nous le dirons cy après), tant pour cela que pour s'en retourner vers la Picardie où le comte de Fuentes estoit entré avec douze mille hommes de pied, trois mil chevaux et vingt pieces de canon. Voyons donc ce qui se passa sur ceste frontiere auparavant que d'escrire l'entrée du Roy à Lyon.

Han, Soissons et La Fere estoient les trois villes restantes en Picardie qu'y tenoient les ennemis du Roy: La Fere par les Espagnols, Soissons par le duc de Mayenne, et Han par le duc d'Aumale, qui y avoit mis pour gouverneur le sieur de Gommeron dans le chasteau, et dans la ville la garnison estoit de cinq cents Neapolitains sous la charge de Marcel Caracciolo, cinq cents lansquenets, deux cents Espagnols et deux cents cinquante Valons, avec bien autant de François. Pource que ceste place est forte et frontiere, laquelle ouvre le chemin dans la Picardie jusques à Beauvais, et qui n'est distante de La Fere que de cinq lieuës et de Sainct Quentin d'autant, l'Espagnol, s'y voyant le plus fort dans la ville, eut envie de se rendre maistre du chasteau. On en avoit traicté à Bruxelles avec le duc d'Aumale, où le sieur de Gommeron fut mandé: il y alla laissant à sa femme et au sieur d'Orvillier, son beau frere, le commandement au chasteau. Arrivé, les Espagnols luy promirent tant de deniers et de si belles offres, qu'il fut contrainct de mander à son beau-frere et à sa femme de livrer le chasteau de Han aux Espa-

gnols (ce qui estoit toutesfois, à ce que l'on a escrit, contre son intention, car il se voyoit comme retenu jusques à ce qu'il eust fait faire ceste reddition). Le sieur de Humieres, adverty de ceste practique, fit proposer au sieur d'Orvillier qu'il estoit en sa puissance de faire un service signalé à sa patrie s'il luy donnoit ouverture par dedans le chasteau de Han pour entrer dedans la ville, où il tailleroit en pieces la garnison, retiendroit les chefs prisonniers qu'il luy bailleroit pour retirer ledit sieur de Gommeron d'entre les mains de l'Espagnol, et que le gouvernement de ceste place leur seroit laissé sous l'obeyssance du Roy. La femme de Gommeron et d'Orvillier s'accorderent avec ledit sieur de Humieres, et luy promirent passage par le chasteau pour entrer dans la ville, dont il advertit incontinent M. le comte de Sainct Pol et le mareschal de Bouillon, lesquels s'acheminerent avec toutes leurs troupes vers Han.

La nuict du 20 de juin les François furent introduits par le chasteau pour entrer dans la ville. Les Espagnols, en estans advertis, se barricaderent à l'encontre. Le sieur de Humieres voulant entrer dans la ville, il fut bien combatu de part et d'autre. Les François furent repoulsez par deux fois dedans le chasteau : à la seconde ledit sieur de Humieres fut tué d'une harquebusade. Les Espagnols, pour faire quitter les maisons qu'avoient gaignées les François, y mirent le feu. Douze heures durant il y eut un combat aussi opiniastré de part et d'autre qu'il s'en soit passé durant ces troubles, les Espagnols attendans du secours de l'armée qui estoit devant le Castelet, et les François les voulans forcer devant que ce secours fust arrivé. La

flamme des maisons qui se brusloient faisoit tres-bucher la victoire, ores d'un costé, ores de l'autre, selon que le vent soufloit. Le mareschal de Bouillon prenant l'occasion de ce que la flamme donnoit d'un costé de la ville, il la traversa avec les siens et alla jusqu'à la porte de Chauny, laquelle il fit ouvrir, par où M. le comte de Sainct Paul entra avec le reste de ses troupes. Alors les Espagnols, se trouvans las et recreus après avoir combatu douze heures durant, tumberent sous les armes des François qui en sauverent peu, à cause de la mort dudit sieur de Humieres, du maistre de camp La Croix, des sieurs de Mazieres, de Bayencourt, de vingt gentils-hommes et cent soldats qui moururent en cest exploict. Il demeura sur le carreau plus de huict cents de ceux de la garnison, et quatre cents prisonniers : peu se sauverent. Voylà comment Han fut remis en l'obeyssance du Roy.

Le comte de Fuentes ayant receu quelques forces d'Italie que luy amena le duc de Pastrane (lequel avoit passé les monts avec le connestable de Castille), et laissé le colonel Mondragon avec une armée pour faire teste au prince Maurice et luy empescher de rien entreprendre, il s'achemina le 10 juin de Bruxelles pour se venir rendre en l'armée que conduisoit le prince de Chimay, qui avoit assiegé le Castelet en Vermandois, place entre Sainct Quentin et Cambray, laquelle ville de Cambray on avoit resolu au conseil d'Espagne à Bruxelles d'assieger, et amena quant et quant luy ledit sieur de Gommeron pour se rendre luy-mesmes maistre du chasteau de Han. Aussi-tost qu'il eut receu l'advis des chefs de la garnison de Han du besoin qu'ils avoient de son secours, il s'y achemina de devant

le Castelet avec quatre mille hommes de pied et toute l'eslite de sa cavalerie; mais, estant proche de la ville, il receut advis comme la garnison y avoit esté taillée en pieces : dequoy merveilleusement fasché, il fit trancher la teste audit sieur de Gommeron.

Retourné qu'il fut au siege du Castelet (dans laquelle place le sieur de La Grange avec six cents soldats avoit desjà soustenu quelques assauts et se deffendoit vaillamment), il fit dresser une si furieuse batterie que les assiegez, voyans qu'il n'y avoit point d'apparence d'en deffendre la bresche, commencerent à parlementer et se rendirent à composition le 25 juin.

Le comte de Fuentes ayant donné ordre à faire reparer les bresches et mis trois compagnies de cavalerie et quatre d'infanterie dans le Castelet, après avoir envoyé un nouveau convoy dans La Fere, pris Clery, fait piller et brusler quelques maisons auprès de Peronne, il fit tourner la teste de son armée droict à Dourlens, petite ville frontiere du costé d'Artois, size sur la riviere d'Authie, dans laquelle, au bruit de ce siege, se jetterent plus de quinze cents François, tant de pied que de cheval. Le sieur de Haraucourt commandoit à la ville, et le sieur de Ronsoy dans le chasteau.

Aux approches, comme le sieur de La Motte, gouverneur de Gravelines et grand maistre de l'artillerie pour le roy d'Espagne aux Pays-Bas, faisoit dresser la batterie, il receut une harquebuzade dans la teste, dont il mourut tost après. Ce seigneur de La Motte a esté un des plus vieils et subtils capitaines de son temps : il s'appelloit Valentin de Pardieu; il estoit françois de nation, et gentil-homme de race, mais peu riche en

France. Dez que l'empereur Charles v estoit devant Teroüenne il se rendit au service de l'Espagnol avec son pere mesmes qui l'y mena, et du depuis il l'a servy fort fidellement; aussi il receut depuis du roy d'Espagne, outre les biens-faits du gouvernement de Gravelines, plusieurs grandes charges militaires, comme colonel, general de l'artillerie, mareschal de camp et chef et conducteur d'armées; mesmes il fut enterré à Sainct Omer avec la qualité de comte d'Elckelbeke, qui est un comté qu'il avoit acheté peu auparavant sa mort.

Le Roy, qui s'estoit douté que lors qu'il attaqueroit la Franche-Comté, que ses ennemis ne faudroient point d'entrer en la Picardie, avoit mandé à l'admiral de Villars qu'il assemblast le plus de noblesse et de gens de guerre qu'il pourroit en la Normandie, et qu'il se trouvast en l'armée qu'il vouloit dresser sur la frontiere de Picardie : ce qu'il fit, et s'y rendit, comme firent aussi plusieurs gouverneurs des villes de ce pays-là (cependant que M. de Nevers, à qui le Roy avoit donné la lieutenance generale de ceste armée, s'y acheminoit avec trois cents chevaux et six ou sept cents hommes de pied du regiment de Champagne) : tellement que toutes les troupes jointes avec celles de M. le comte de Sainct Paul et du mareschal de Bouillon estoient bastantes d'empescher le comte de Fuentes d'assieger aucune place; mais soit, comme les Espagnols ont escrit, ou pour le peu d'intelligence qu'il y avoit entre les chefs de ceste armée, chacun desirant avoir l'honneur de ce qui s'y feroit, ou pour le peu d'amitié qu'ils avoient entr'eux, le comte de Fuentes, par les advis des François rebelles qui estoient en son

armée, emporta beaucoup d'honneur durant cest esté.

Deux heures après que M. de Nevers fut arrivé à Amiens, les fuyards de la desroute advenuë auprès de Dourlens le 24 juillet y arriverent, ce qui estonna beaucoup ceux d'Amiens. Quelques-uns ont voulu dire que les chefs des troupes françoises, pensant faire quelque entreprise signalée auparavant la venuë de M. de Nevers, s'estoient assemblez jusques à quinze cents chevaux pour jetter dedans Dourlens six cents hommes de pied qu'ils avoient choisy de tous les regiments, et des munitions, et, par mesme moyen, qu'en recognoissant comme l'armée des Espagnols estoit logée, si l'occasion se presentoit, de leur faire quelque charge; mais voicy ce qu'il en advint. Les François allerent donner teste pour teste jusques aux retranchements des Espagnols devant Dourlens. Le comte de Fuentes, qui avoit eu advis de leur dessein, ayant donné un bon ordre aux tranchées pour se garder des sorties qu'eussent peu faire les assiegez, donna la charge de l'infanterie au sieur de Rosne qu'il avoit fait mareschal de camp de son armée, lequel la divisa en deux bataillons, à la teste desquels il mit six pieces de campagne. Ledit comte, accompagné du duc d'Aumale, du prince de Chimay, du marquis de Varambon, et de toute sa cavalerie divisée en trois escadrons, sortit de ses retranchemens et alla attaquer les François. Le mareschal de Bouillon, soustenu du comte de Sainct Paul, fit une rude charge à l'advantgarde espagnole et la renversa sur le second escadron; mais, estant chargé en flanc par Charles Colonne et Sanche de Luna avec la cavalerie legere, et par la compagnie d'harquebusiers à cheval du comte de Fuentes, et

trouvant de front l'infanterie espagnole avec l'artillerie, les François commencerent à vouloir faire leur retraicte, ce qu'ils ne purent faire sans laisser leurs gens de pied et sept charettes à la mercy des Espagnols qui en prirent peu de prisonniers. L'admiral de Villars, accompagné du sieur de Sesseval qui estoit mareschal de camp en l'armée françoise, et de la cavalerie de Normandie, prit la charge de faire la retraicte, ce qu'il fit quelque temps avec un bel ordre, cheminant vers Beauquesne, et faisoit souvent prendre la fuitte à la cavalerie legere qui le poursuivoit; mais ces chevaux legers, renforcez de quatre compagnies d'ordonnance et d'une quantité de mousquetaires tirez du regiment d'Augustin Mendozze (qui s'estoient advancez d'un quart de lieuë plus que les bataillons d'infanterie qui, poursuivans la victoire sans se desbander, faisoient cheminer lesdictes six pieces de campagne devant eux), le poursuivirent de si près qu'il se resolut de les charger, et manda aussi-tost à M. le mareschal de Bouillon qu'il luy plust de faire faire halte : ce qu'il fit auprès d'un moulin. Ledit sieur mareschal luy envoya dire peu après qu'il n'y avoit point d'apparence de s'opiniastrer au combat, et qu'il lē prioit d'advancer la retraicte le plus qu'il pourroit. Quand l'admiral receut ceste response il estoit desjà engagé au combat, et avoit fait une charge si rude qu'il avoit fait plier ceste cavalerie qui le poursuivoit : mais pendant ceste charge l'armée espagnole s'estoit advancée, et l'infanterie avoit gaigné le devant; tellement que ledit admiral se trouva comme entouré, et salué d'un nombre infiny d'harquebuzades et mousquetades par les costez, et en teste chargé par les compagnies d'ordonnance

des Pays-Bas : la plus-part de sa troupe prit lors la fuitte, et d'une suitte toute la cavalerie françoise qui se retira au grand galop droit à Pequigny, distant de six lieuës de là, et ce sans aucun ordre. Aucuns des chefs des compagnies qui ne voulurent abandonner ledit admiral combattirent auprès de luy quelque temps, et luy, en voulant secourir un de qui le cheval avoit esté tué, sentit le sien fondre sous luy : contraint de se rendre aux victorieux, il demeura le prisonnier du lieutenant du vicomte d'Estauges : comme aussi furent pris près de luy ledit sieur de Sesseval, le capitaine Perdrier, le sieur de Lonchamp et quelques autres. Quant audit admiral et au sieur de Sesseval, après avoir esté recognus, leur ayant esté reproché d'avoir quitté le party de l'union, et respondu par Sesseval qu'il estoit gentil-homme françois, qu'il avoit servy au party, durant qu'il en avoit esté, fort fidellement, que, s'estant remis au service de son roy, il n'avoit receu pour ce faire aucune recompense de Sa Majesté, mais qu'il l'avoit faict pour son devoir estant né son subject, et que l'ennuy d'estre prisonnier ne luy estoit point tant qu'il trouvoit estrange de voir des François armez contre leur patrie, portans la livrée de leur ennemy, quelques chefs françois qui estoient là, portant l'escharpe rouge, luy repartirent mille injures; mais les Espagnols et eux faisans une feinte querelle à qui ces seigneurs demeureroient prisonniers, ils les tuërent tous deux de sang froid. Les autres prisonniers ne furent pas sans crainte que l'on ne leur en fist autant, mais ils furent menez à Arras jusques au nombre de soixante, le principal desquels estoit le comte de Belin. Les historiens qui ont escrit en faveur

de l'Espagne disent que le sieur de Villars *volea rendersi à M. del la Ciapella, luogotenente del visconte d'Estauge, egli fu da altri, che sopraggiunsero ucciso* (1). Voylà ce qui se passa en ceste desroute devant Dourlens.

Le corps de l'admiral, rendu par les Espagnols, fut acconduit à Rouën où il luy fut faict un bel enterrement selon sa qualité. Son frere, le chevalier d'Oyse, qui estoit en Bourgongne avec le Roy, ayant entendu ceste mort, y vint; mais le capitaine Boniface ne le voulut laisser entrer dans le fort Saincte Catherine. Le Roy depuis luy donna le gouvernement du Havre de Grace, et mit ce capitaine Boniface dans le chasteau d'Arques; et, à la requeste des habitans de Rouën, il a depuis faict demolir le fort Saincte Catherine, rendant par ce moyen la liberté aux habitans de ceste ville là, qui l'avoient comme perduë durant ces dernieres guerres. Le Roy leur dit en leur octroyant ceste desmolition : « Je ne veux point d'autre citadelle à Rouën que dans le cœur des habitans. »

Après la desroute des François devant Dourlens, M. de Nevers alla à Pequigny où s'estoient retirez M. le comte de Sainct Paul et le mareschal de Boüillon; et, sur l'advis que les assiegez leur donnerent qu'ils pourroient tenir encores quatre jours, M. le comte de Sainct Pol envoya dans Dourlens le sieur de Sainct Ravy, lequel, y estant entré avec quelques capitaines, luy manda le lendemain que si l'on ne secouroit la place, qu'elle estoit en danger de se perdre, et que

(1) Il vouloit se rendre à M. de La Chapelle, lieutenant du viçomte d'Estauges; mais il fut tué par d'autres Espagnols qui survinrent. Le vicomte d'Estauges étoit fils de de Rosne.

les assiegez avoient faict des retranchemens tout au contraire de ce qu'ils devoient faire, faute de n'avoir des hommes entendus en telles affaires, et que le comte de Fuentes faisoit ses preparatifs de battre la ville et le chasteau tout ensemble. Ils recognoissoient tous bien que le sieur de Haraucourt, gouverneur dans Dourlens, estoit plus propre pour faire la charge de mareschal de camp que de deffendre une ville assiegée; mais personne ne s'offrit pour y aller s'enfermer en sa place.

Les François, ayans assemblé leurs troupes, firent un corps d'armée de seize cents chevaux et deux mille cinq cents hommes de pied, et s'acheminerent jusques à deux lieuës de Dourlens, d'où ils envoyerent le sieur de Rinseval, lequel avec soixante cuiraces et vingt mulets chargez de poudres y entra. Les François ne trouvans pas seur de hazarder la bataille, ils renvoyerent l'infanterie à Pequigny, pour eviter un pareil mal-heur qui estoit advenu le lundy d'auparavant, et resolurent de se faire voir seulement aux assiegez pour les accourager, et aller loger au village d'Authie afin d'attaquer le regiment de La Burlotte qu'ils avoient eu advis de venir en l'armée espagnole, et puis qu'ils iroient en Artois pour incommoder ce pays-là et empescher les vivres qui venoient de là à leurs ennemis; aussi que l'on renvoyeroit le sieur de Perthuis dire aux assiegez que s'ils se trouvoient si pressez, qu'ils remettoient à leur discretion de faire une composition honorable, en sauvant l'artillerie et munitions, ou bien, s'ils ne pouvoient obtenir ceste capitulation, qu'ils fissent crever les canons, missent la pouldre dans les casemates des bastions et portaux

pour les faire sauter, rendissent la ville inutile aux ennemis, et en sortissent en armes, et qu'en donnant advis de leur resolution, la cavalerie françoise se rendroit près des portes de Dourlens pour les recueillir. Mais il advint tout au contraire de ceste proposition, car, le 31 de ce moys, le comte de Fuentes ayant receu des munitions d'Arras et donné la charge de la batterie au capitaine Lambert, dez l'aube du jour il fit battre la pointe d'un bastion du chasteau qui avoit esté estimé le plus fort endroit, et, l'ayant faict continuër assez furieusement, le comte de Fuentes disposa quelques troupes, non pour donner l'assault, mais seulement pour se loger à la pointe dudit bastion, lesquelles s'esforcerent d'y loger; et, après un long combat, les Espagnols qui estoient sur la contrescarpe crierent à ceux qui combatoient audit bastion que les François se retiroient parce qu'ils n'avoient point esté rafraischis comme on leur avoit promis, et se trouvoient las, harassez et blessez, de sorte qu'ils ne pouvoient plus se soustenir : ce qui donna occasion aux Espagnols de monter sur le hault dudit bastion et puis de les suivre, comme ils firent de si près qu'ils les attraperent au fossé qui avoit esté fait entre ledit bastion et le chasteau, où ils en tuërent beaucoup; ce qui donna une telle espouvante aux autres assiegez qui estoient sur la courtine du chasteau, voyant ainsi mal traicter leurs compagnons qui estoient sur ledit bastion, où fut tué le comte de Dinan et plusieurs gentils-hommes, qu'ils quitterent la deffence du chasteau et se retirerent vers la ville, pensant y estre en plus grande seureté, et laisserent M. de Ronsoy tout seul sur la courtine dudit chasteau, où il fut assailly par les en-

nemis qui monterent dans le chasteau à la queuë des François, et fut par eux bien blessé et pris prisonnier.

Du chasteau les Espagnols entrerent dans la ville où, comme victorieux, ils commencerent à faire un horrible carnage et espouvantable, sans avoir aucun esgard à sexe, aage ou profession : femmes, enfans et vieillards furent mis au fil de l'espée. Leurs propres historiens ont escrit que le spectacle du sang et les embrasements *avrebonno mossa à pieta ogni più fiera e barbara nazione; si che i vincitori non seppero trovar' altrà excusa alla crudelta lorò :* que, *por exemplo y venganza de lo de Han, que aunque estaba tambien pagado, siempre se quiere satisfacer la gente de guerra por su mano* (1). La nuict ils commencerent à prendre quelques-uns prisonniers de ceux qui s'estoient sauvez en des eglises. Il fut tué en ceste prise plus de deux mille personnes, tant de gens de guerre que des habitans. Entre les morts furent trouvez ledit sieur comte de Dinan, second fils de M. de Pienne, les sieurs de Chalency et d'Argenvilliers, six capitaines de la cavalerie et tous ceux de l'infanterie; de prisonniers et blessez, les sieurs de Haraucourt, de Ronsoy, frere dudit sieur comte de Dinan, de Gribouval, les maistres de camp Sainct Ravy, Villerey et Provilly, et une vingtaine de personnes de qualité. Les Espagnols gaignerent en ceste prise quatre coulevrines et quatre canons, dixhuict fauconneaux, beau-

(1) Auroient excité la pitié des peuples les plus barbares. Les vainqueurs crurent excuser leur cruauté en disant que c'étoit une représaille de ce qui s'étoit passé à Ham : ils avoient eu depuis une ample revanche; mais le soldat aime à exercer ses vengeances par ses mains.

coup de munitions, des vivres, et quatre cents bons chevaux de combat.

Quand les François, qui n'estoient qu'à deux lieuës de Dourlens, eurent receu l'advis de ceste prise, ils se retirerent à Pequigny, tous divisez d'opinions, car M. de Nevers n'avoit voulu prendre aucune authorité en ceste armée, ny mesmes voulu donner le mot. Lors que les choses sont passées il ne se trouve que trop de personnes qui disent: On devoit faire cecy ou cela. Au conseil qui se tint à Pequigny de ce que l'on devoit faire pour s'opposer à ceste armée victorieuse, après plusieurs propositions de ce que l'on devoit faire, il fut resolu de se separer. M. le comte de Saint-Pol et le mareschal de Bouillon avec leurs troupes allerent du costé du Boulenois, et M. de Nevers à Amiens, et de là à Corbie et Sainct Quentin, pour donner l'ordre requis aux villes qui sont contre-mont la riviere de Some.

Les pays subjects du roy d'Espagne firent force feux de joye de la desroute des François devant Dourlens, et firent sonner cela haut pource qu'elle estoit advenuë la veille de Sainct Jacques qu'ils reclament pour patron d'Espagne. Le comte de Fuentes escrivit à tous ses amis que les jours de lundy luy estoient jours heureux, et qu'en ces jours-là il avoit gaigné une grande bataille et pris d'assault Dourlens. Bien que le mal en ladite desroute ne fut pas gueres grand sur la cavalerie françoise, ains seulement sur aucuns chefs qui furent tuez, comme il a esté dit, ou demeurerent prisonniers, et sur six cents hommes de pied, toutesfois cela apporta beaucoup de gloire aux Espagnols qui avoient auparavant l'espouvante accoustumée de la

cavallerie françoise, pour en estre battus d'ordinaire. Les cruautez exercées dans Dourlens estonnerent toutes les villes frontieres de Picardie; et la cause de tous ces malheurs fut attribuée aux François qui estoient dans l'armée espagnole, et à leurs chefs, qui estoient le duc d'Aumale et le sieur de Rosne, lesquels, sçachans les advenuës du pays de Picardie et y ayans des intelligences, faisoient faire des courses, prenoient langue et donnoient advis aux Espagnols de ce qui se passoit et de ce qu'il failloit faire. La cour de parlement de Paris, qui, par son arrest du 30 mars de l'an passé, avoit faict injonction au duc de Mayenne et aux princes de sa maison de rendre le service qu'ils devoient au Roy, sur ce que ledit duc d'Aumalle, qui estoit né subject du Roy, avoit esté veu en l'armée espagnole à Dourlens portant l'escharpe rouge, marque d'Espagne comme le blanc l'est de la France, et tous les François qui estoient avec luy, comme leur conducteur, par arrest il fut declaré criminel de leze majesté au premier chef, et son effigie, vestuë à l'espagnole avec l'escharpe et des jartieres rouges, fut, depuis la Conciergerie du Palais, traisnée jusques en la place de Greve, où par l'executeur de justice elle fut mise en quatre quartiers, et ses biens confisquez. Plusieurs presumoient que cest arrest avoit esté donné contre ledit duc pource que il avoit consenty et favorisé l'emprisonnement de messieurs de la cour l'an 1589. Madame de Montpensier, qui estoit sœur du feu duc de Guise, et laquelle lors de cest emprisonnement estoit aussi celle qui gouvernoit tous les remuëmens de ce temps-là dans Paris, eut crainte, voyant ceste poursuitte contre le duc d'Aumale, que la cour procedast à la re-

cherche des choses passées, comme le bruit en couroit fort : elle vint de Paris à Sainct Germain en Laye où estoit Madame, sœur du Roy, avec laquelle j'estois encores lors. Elle logea premierement dans le bourg; mais, le bruict continuant, elle supplia Madame de luy donner logis dans le chasteau, ce que madite dame luy permit; et pour ceste courtoisie elle luy fit present de plusieurs beaux ouvrages en linge que ceste vertueuse princesse estima fort pour avoir esté faicts par la royne Anne, femme du roy Loys XII, qui les avoit donnez à sa fille Renée, duchesse de Ferrare, mere de madame de Nemours, qui en avoit faict present à ladite dame de Montpensier sa fille. Voylà un exemple de la vicissitude des choses. Audit an 1589, bien heureux estoient ceux qui pouvoient dans Paris avoir quelque faveur de ladite dame de Montpensier pour se garantir de la rage des Seize, et à present la crainte seule de la recherche des choses passées la faict sortir de Paris, et se mettre comme sous la protection de madite dame qui faisoit profession de la religion pretenduë reformée.

Ce bruit fut peu après appaisé, et n'estoit l'intention du Roy qu'on recherchast les choses passées, excepté ce qui estoit reservé par les edicts; mesmes, ainsi que plusieurs ont escrit, il avoit envoyé, auparavant ladite prise de Dourlens, vers le duc d'Aumale le semondre de son devoir et l'asseurer de sa bonne volonté; mais en ce temps là il n'y voulut nullement entendre, et n'a on sceu les particulieres occasions pourquoy, veu que du depuis la lettre suivante a couru entre les mains de plusieurs, laquelle on disoit qu'il avoit escrite au Roy.

« Sire, les choses passées se peuvent plustost regretter qu'amender, ausquelles l'excuse le plus souvent sert de renouvellement, et l'oubliance de remede, la genereuse clemence de Vostre Majesté s'estant plus fait paroistre en pardonnant que la force de ses armes en subjuguant. Si je n'ay plustost merité d'estre reconcilié en l'honneur des bonnes graces de Vostre Majesté, j'espere que le mesme temps qui m'en avoit separé me remettra sous son obeyssance; et comme elle a subject de vouloir bien à ceux qui l'ont fidellement servie, je me promets aussi qu'il plaira à sa bonté d'excuser ceux qui par le mal-heur du temps et violence de la fortune ont esté emportez, qui sçaura considerer que celuy qui quelquesfois arrive le plus tard essaye à recompenser la perte par le merite. Qui fait, Sire, que j'ose aujourd'huy, en portant à Vostre Majesté les arres de ma très-humble et très-devote subjection et servitude, la supplier très-humblement oublier et pardonner les offenses passées, et me faire, s'il luy plaist, participant des effets de sa royalle bonté, qui s'est tousjours rendue admirable à tout le monde par le vouloir, et incomparable par le pouvoir, protestant de demeurer perpetuellement, Sire, etc. »

Ceux qui escrivirent en ce temps là en faveur dudit duc disoient que son pere avoit tousjours esté amy d'Anthoine, roy de Navarre, pere du Roy, comme estans cousins germains; et pour le prouver disoient: « Du regne de François II, lors des estats d'Orleans, un soldat de fortune nommé La Pierre (enfant de la matte) ayant entrepris de tuër ledit roy Anthoine avec un coup de pistole qu'il luy donneroit par der-

riere lors qu'il seroit à la chasse où on le devoit mener prez de Clery (ce qui avoit esté arresté à un conseil secret), le pere dudit duc alla trouver à son logis ledit roy Anthoine, lequel on bottoit et s'en alloit à l'assemblée, et, faisant semblant de l'accoler, luy dit à l'oreille l'entreprise que l'on avoit resoluë contre luy, puis se retira sans faire semblant de rien : dequoy ce roy estonné, s'estant tourné et courbé les bras croisez, accoudé sur la table, se mit quelque temps à penser à cest advis; mais une colique à quoy il estoit subject l'ayant saisi incontinent, ce fut tout ce que les siens purent faire que de le coucher au lict; lequel advis ledit sieur roy de Navarre trouva veritable, car à l'instant François II, estant encore jeune roy, accompagné de ceux qui luy avoient conseillé de faire faire ce coup, vint tout à cheval pour le prendre comme en passant; mais, comme on luy eut dit qu'il estoit malade, ceux qui l'accompagnoient luy dirent : « Sire, ce sont feintes; faictes voir par vos medecins ce que c'en est » : ce que François II, qui croyoit du tout leur conseil, fit faire, et envoya querir deux de ses medecins, et ne bougea de là tout à cheval jusques à ce qu'ils fussent venus et luy eussent rapporté que ledit roy Anthoine avoit une grosse fievre, luy estant impossible de monter à cheval : ce qu'entendu par ledit roy François, il dit tout haut à ceux qui l'accompagnoient : « Il faut remettre la partie à une autre fois »; et s'en retourna à son logis sans aller à la chasse. »

Plusieurs historiens ont escrit que si ledit roy Anthoine eust esté tué, que dez le lendemain on eust tranché la teste à son frere, M. le prince de Condé : ce qu'on ne vouloit pas faire tandis que ce roy vivroit.

Mais toutes ces tragedies sanglantes ne furent point executées, pour la mort de François II qui fut incontinent après assez subite, comme rapportent les historiens.

Que si le pere dudit duc d'Aumale avoit adverty le roy Anthoine de ceste entreprise faicte contre luy, que ledit duc son fils n'en avoit pas moins faict à l'endroict du roy Henry III, ainsi que ledict Roy l'avoit publié par sa declaration qu'il fit au commencement des troubles de l'an 1589.

Plus, que l'on sçavoit bien que la querelle entre ledit sieur roy Anthoine (n'estant encor que duc de Vendosme) et François, duc de Guise, n'estoit venuë que pour ce que tous deux pretendoient d'espouser la princesse Jeanne de Navarre; car auparavant, comme font jeunes princes, proches parens comme ils estoient, on les avoit veus assez de fois couchez ensemble, et le pere du duc d'Aumale au milieu d'eux; mais que du depuis qu'ils se furent entre-descouverts qu'ils poursuivoient chacun en particulier d'avoir ceste princesse en mariage, et que le capitaine Monins (que le duc de Guise avoit practiqué prez le roy Henry d'Albret pour lui faire trouver bon ce mariage) fut tué, l'on sçavoit bien qu'il y avoit eu tousjours une haine couverte entr'eux, à laquelle le duc d'Aumale s'estoit monstré neutre, honorant l'un comme son cousin germain (pour ce que ledit duc estoit fils d'Anthoinette de Bourbon, de laquelle il portoit les armes escartelées dans les siennes), et l'autre, l'aimant comme son frere aisné; bref, que les ducs d'Aumale en toutes les guerres civiles n'avoient porté les armes que pour la deffense de la religion catholique-romaine, sans

avoir eu aucune querelle ny haine contre aucun des princes de la maison de Bourbon. Voylà ce qu'escrivirent ceux qui desiroient la reconciliation dudit duc d'Aumale avec le Roy. Mais, soit à cause de ce qui se passa à Dourlens, ou pour d'autres causes secrettes, il a esté le seul des princes de sa maison qui ait demeuré jusqu'à present avec l'Espagnol (1).

Si les Espagnols avoient fait sonner haut la desroute de Dourlens advenuë la veille Sainct Jacques, leurs historiens publierent encor plus la levée du siege de devant Grolle, au pays d'Overyssel, qu'avoit assiegé le prince Maurice. Ils l'intitulerent : *Prima Mauritii Nassovii fuga*, et disoient que ce siege avoit esté levé le jour de Sainct Jacques, bien que plusieurs ont escrit que ce ne fut que le jour Sainct Anne, trois jours après.

Le prince Maurice, ne voulant demeurer sans faire quelque exploict de guerre pendant cest esté, avoit, avec plus de deux cents voiles, eu à dessein d'attaquer quelque place de l'obeyssance de l'Espagnol : il faisoit courir le bruit qu'il en vouloit à Bosleduc; mais, ayant couru le Vahal et le Rhin, il tourna droict par l'Issel vers la comté de Zutphen, et mit le siege devant ceste ville de Grolle, n'ayant au plus que cinq mille hommes de pied et mille chevaux, avec vingt-huit gros canons. Il s'asseuroit à un besoin de mander et se servir de toutes les garnisons voisines, et pensoit emporter ceste place comme il en avoit fait d'autres aux années pre-

(1) *Qui ait demeuré jusqu'à present avec l'Espagnol.* Il ne put obtenir, ni de Henri IV ni de Louis XIII, la permission de rentrer en France. Il mourut à Bruxelles en 1631, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

cedentes, tandis que les forces espagnoles estoient empeschées contre la France ; mais Mondragon, vieil capitaine et gouverneur de la citadelle d'Anvers, que le comte de Fuentes avoit laissé avec de belles troupes, comme nous avons dit, pour empescher ledit prince de rien entreprendre pendant qu'il viendroit guerroyer sur les frontieres de France, sçachant que le prince avoit mis ses voiles au vent, il s'en alla en la Campeine ou Champaigne, vers Turnhout, pensant que ledit prince y deust faire sa descente, et avoit en son armée de six à sept mille vieux soldats, tant de pied que de cheval ; mais, sçachant que le prince estoit tourné vers l'Overyssel, il s'achemina à Vessel, où le comte Herman de Berghe avec plusieurs troupes le vint encor rencontrer. Joincts, ils firent publier leurs forces si grandes, ainsi qu'escrivent les historiens holandois, que le prince et les Estats avec leur armée, sans les attendre, leverent leur siege de devant Grolle, et s'allerent camper à dos de Zutphen. Mondragon s'estant tenu avec son armée quelques jours en ce pays là, rendant le camp du prince infructueux en la plus belle saison de l'an, dont il s'estimoit avoir acquis assez d'honneur, sur la fin du mois d'aoust il s'achemina pour repasser le Rhin à Berk, au-dessus de Vessel, et, ayant passé la riviere de Lippe, il fit quelque sejour aux environs de Dinslak, attendant mandement de la volonté du comte de Fuentes qui estoit devant Cambray. De quoy le prince adverty, renforça son camp de quelques garnisons voisines, resolut de l'y aller attaquer, et, ayant aussi passé la Lippe le deuxiesme septembre, il envoya le comte Philippe de Nassau, gouverneur de Numeghe, avec cinq cents chevaux, pour

recognoistre le camp de Mondragon. Ce comte, en y allant, rencontra quatre-vingts chevaux de l'armée espagnole qui revenoient de la picorée, lesquels prindrent le galop jusques à ce qu'ils fussent au camp où ils donnerent l'alarme. Cependant que Mondragon montoit à cheval avec toute sa cavalerie, le comte Philippe rencontra encor deux cornettes de cavalerie qu'il chargea et desfit; mais il s'amusa tant en ceste charge, que, Mondragon venu, la meslée commença à estre très-rude. Enfin, après avoir bien combattu de part et d'autre, les Espagnols demeurerent victorieux, et peu de leurs ennemis se sauverent qu'ils ne fussent noyez, tuez ou prisonniers. Ledit comte Philippe, son cheval ayant esté tué, luy bien blessé, demeura prisonnier avec le comte Ernest son frere et le jeune comte de Solms, qui fut bien blessé, et furent menez à Berk, là où Mondragon leur fit le meilleur traictement qu'il luy fut possible pour les faire penser, mandant mesmes les chirurgiens du prince; mais peu après ledit comte Philippe et celuy de Solms moururent. Ce fut une petite bataille de jeunes sangs bouillants. Le camp du prince estant aucunement esbranlé par ceste desfaicte, il ne trouva pas bon de poursuivre opiniastrement un ennemy victorieux, tellement qu'il rebroussa son chemin, et s'en retourna mettre son armée ez garnisons. Quant à Mondragon, il reconduit la sienne en Brabant, envoyant une partie d'icelle au comte de Fuentes devant Cambray, lequel, sur l'advis qu'il eut de ceste desfaicte, fit en signe d'allegresse tirer tout son canon. Voyons ce qui se passa au commencement de ce siege de Cambray, et pourquoy les Espagnols assiegerent ceste place.

Après que le comte de Fuentes eut fait reparer les bresches de Dourlens, et qu'il y eut mis une forte garnison, il vint faire repasser son armée, qui ne pouvoit estre au plus que de dix mil hommes, contremont ladite riviere de Some, pour voir si quelque place estonnée ne luy donneroit point le moyen de s'en emparer pour se fortifier d'un passage sur ceste riviere; mais l'ordre qu'y mit M. de Nevers luy fit tourner à gauche vers le Castelet pour assieger Cambray, à ce solicité par les estats d'Arthois et de Hainaut, lesquels promirent pour les frais de ce siege, sçavoir: Arras cent mille florins, le Hainaut deux cents mille, et cinq mille hommes de pied, Tournay deux cents mille florins aussi, et l'archevesque de Cambray quarante mille, avec nombre d'artillerie, de munitions et de pionniers: lesquelles promesses firent que ledit comte de Fuentes fit investir Cambray.

Aussi-tost que le mareschal de Balagny se vid assiegé, il supplia M. de Nevers, par lettres des 11, 12, 13 et 14 d'aoust, de le secourir promptement, pour ce que le peuple estoit estonné de ce qui estoit advenu à Dourlens, et qu'il n'avoit pas au plus avec luy que sept cents soldats. Il en fit autant au mareschal de Bouillon et à tous ceux de qui il pensoit tirer secours. Le duc de Nevers y envoya aussi-tost le duc de Rethelois son fils, assisté des sieurs de Buhy et de Trumelet, avec trois cents cinquante bons chevaux, lequel mit à la teste de ceste troupe le sieur de Vaubecourt avec quatre compagnies de chevaux legers. Par un grand vent et une pluye ils cheminerent si bien la nuict qu'ils se trouverent à deux lieuës de Cambray, où ils furent contraincts de faire halte l'espace d'une

heure et demye pour de l'empeschement qu'ils trouverent à passer un ruisseau et un pont, jusques à ce que toute la troupe fust passée : ce qui donna le loisir aux Espagnols de se mettre en bataille sur l'alarme que les paysans de ce quartier là, qui leur estoient fort affectionnez, donnerent par le son de leurs cloches de village en village : tellement que les François ne purent arriver en la pleine proche de Cambray qu'à une heure de jour, où ils veirent sur le chemin l'armée espagnole en bataille ; ce qui fut cause qu'ils cheminerent à quartier, et tirerent droict à un petit corps de garde de vingt-cinq lanciers qu'ils taillerent en pieces à la veuë de la cavalerie espagnole, qui ne les pouvoit secourir à cause d'un chemin creux qui estoit entre-deux; puis, passans outre, ils escarterent un gros de deux cents cinquante chevaux, et se rendirent sur les fossez de Cambray, où, recogneus, ils entrerent le 15 d'aoust dans la ville, et furent receus avec grand honneur par ledit sieur mareschal de Balagny. Le sieur de Vic y entra aussi en mesme temps avec quelques troupes. Le comte de Fuentes voyant que les François n'avoient pas envie de luy laisser prendre ceste place, il manda de tous costez du secours, tellement que de divers endroits il luy arriva plus de huict mille hommes de pied et huict cents chevaux, et se trouva, le 10 septembre, avoir septante deux pieces de canon pour battre Cambray, et cinq mille pionniers en son armée. Avant que de dire ce qui se fit en ce siege, voyons ce qui se passa en ce mesme mois à l'entrée du Roy à Lyon.

Le quatriesme jour de septembre le Roy fit son entrée dans Lyon, aussi magnifique qu'il en eust encores faict en nulle autre ville de son royaume. Sa Majesté

s'estant renduë à La Clare où estoit le theatre des premieres ceremonies, avant son disner les comtes de l'eglise de Sainct Jean de Lyon vindrent se presenter à Sa Majesté. Le doyen, nommé de Chalmazel, luy fit une belle harangue, la fin de laquelle estoit pour le supplier de les maintenir en leurs privileges, à laquelle Sa Majesté respondit: « Je vous promets non seulement de les maintenir, mais de les accroistre et amplifier. »

Après que le Roy eut disné, les Genevois et les Allemans des villes imperiales se rendirent aussi à La Clare pour la contention de la preseance qu'avoient lesdits Genevois avec les Florentins, et les Allemans avec les Suisses et Grisons; et, dans la salle où le Roy avoit disné, ils le supplierent de les maintenir et conserver pour luy en rendre très-humble service : le colonel Alfonse Dornano, que le Roy avoit faict mareschal de France, recommanda les Genevois, et M. de Bellievre les Allemans. Le Roy leur respondit aux uns et aux autres qu'il les cheriroit de la mesme volonté que les roys ses predecesseurs les avoient aymez.

Le Roy estant assis en son throsne royal eslevé sur un eschaffaut de septante pieds de longueur et trente pieds de largeur, dont le dessus estoit couvert de taffetas verd, le parterre de tapisserie, les barrieres d'autour de tapis, avec deux escaliers, afin que ceux qui se presenteroient à luy peussent monter et descendre sans desordre, toutes les communautez des eglises, colleges, parroisses et monasteres de Lyon, allerent vers ce theatre pour luy faire la reverence. Le grand obeancier en l'eglise Sainct Just s'estant presenté aux pieds de Sa Majesté pour luy faire une harangue au nom du clergé, il le fit lever : la harangue finie, le Roy

leur dit que comme, des trois ordres dont estoit composé son royaume, le clergé avoit esté le dernier à le recognoistre, qu'il croyoit aussi qu'il seroit des plus fermes et affectionnez à son obeyssance, et qu'ils ne doutassent point qu'il ne les maintinst en leurs previleges et autoritez; puis, ayant baisé la croix avec une grande reverence, il les renvoya.

Après que le clergé fut descendu du theatre, le prevost des mareschaux du Lyonnois, suivy de ses archers, se presenta au Roy; puis les nations, qui monterent toutes en leur ordre, et firent chacune leur remonstrance, et à chacune en particulier le Roy leur dict qu'il les aymoit, et qu'il leur feroit paroistre des preuves de sa faveur quand ils l'en requerroient. Les Lucquois monterent les premiers, après les Florentins, et puis les Suisses et les Grisons, ausquels particulierement le Roy dit qu'il seroit tousjours leur bon compere (1).

Le siege presidial vint après se prosterner aux pieds de Sa Majesté. Le president de Lange fit la harangue, la substance de laquelle estoit que Dieu avoit faict la grace à Sa Majesté de conserver entier son Estat et couronne contre l'injure du temps et tyrannie des perturbateurs du repos public : « Vous avez, dit-il, aymé et chery la justice, qui est le bras dextre des princes, vous avez fuy et detesté l'iniquité : pour ces causes nostre bon Dieu vous a oingt de son saint huile de joye, allegresse et jubilation, choisi et esleu sur tous les seigneurs de la terre pour regir et gouverner ceste monarchie françoise, la plus belle et excellente de la chrestienté. »

(1) *Leur bon compere*. C'étoit Louis XI qui avoit ainsi appelé les Suisses.

Le Roy luy respondit : « J'ay trouvé mon royaume si troublé à mon advenement à la couronne, que je n'ay peu procurer à mes subjects tout le repos que j'eusse desiré; mais j'espere, avec l'ayde de Dieu, d'achever ce qui a esté si bien commencé, pour, par ce moyen, faire revenir le siecle qu'on appelloit doré, à fin que nous jouyssions ensemble de ce bon heur, moy comme vostre roy, et vous comme mes bons subjects. »

Le sieur de Seve, capitaine des enfans de la ville (lesquels avoient tous le pannache blanc enrichy de pierreries, l'habit de satin gris tout chamarré de clinquant d'argent, et sous la descoupeure du taffetas verd, le manteau de velours ras doublé de satin incarnat, avec sept bandes de passement d'argent, montez sur des chevaux richement harnachez, tous leurs lacquais vestus de blanc et de bleu), monta avec ceux des deux premiers rangs de sa troupe sur le theatre, et offrit à Sa Majesté le corps et les biens de toute la jeunesse de Lyon.

Après le maistre des ceremonies fut appellé les eschevins, lesquels il conduit devant le theatre du Roy. Le plus ancien d'eux fit aussi une harangue à Sa Majesté, et la conclut en ces termes :

« Comme vos fidelles subjects, nous remercions Dieu de la grace qu'il nous fait de voir la face de nostre bon Roy, supplions Sa Majesté Divine d'accepter nos vœus pour vostre longue vie et felicité, et vous, Sire, ce perpetuel et inviolable serment de fidelité que nous faisons très-humblement en vos mains sacrées, de vivre et mourir sous vostre obeyssance, et ainsi le jurons et promettons au nom de tous nos concitoyens et de toute nostre posterité. »

Le Roy leur respondit: « Mes amis, j'ay loüé vostre fidelité, j'ay tousjours creu, quelque desbauche et changement qu'il y ayt eu par mon royaume, que vous estiez françois; vous le m'avez bien monstré, l'honneur vous en est demeuré, et à moy tout le contentement qu'un prince peut avoir du service et de l'obeyssance de ses subjects. Continuez à m'aymer, et je vous feray cognoistre combien je vous ayme, et que je n'ay rien plus à cœur que vostre repos. »

Après ceste responce le Roy sortit de son throsne, et s'advança sur la barriere du theatre pour voir passer l'infanterie. Le sergent major, ayant mis pied à terre, assisté des premiers rangs des capitaines, monta sur le theatre, et, de genoux, dict au Roy :

« Sire, ce peuple vostre a fait paroistre combien il portoit impatiemment l'usurpation du duc de Nemours et encore la tyrannie de la ligue, et maintenant il fait cognoistre son allegresse pour l'heureuse venue de Vostre Majesté si longuement souhaittée, laquelle luy fait esperer un heureux repos, pour, quittant ses armes, retourner chacun en sa maison et en fermeté inviolable de fidelité, pour laquelle, au nom de tous, nous faisons ce serment solennel en vos mains sacrées, et, prosternez à vos pieds, jurons et promettons, pour nous et nostre posterité, vivre et mourir en la subjection, obeyssance et fidelité due à Vostre Majesté et aux successeurs de vostre couronne. »

Le Roy leur dit qu'il se souviendroit tousjours que le peuple de Lyon luy avoit fait service au besoin, et luy feroit voir, avec l'ayde de Dieu, le fruict que sa fidelité a merité envers un bon roy, la grace duquel ne manque jamais à ceux qui ne manquent en leur devoir.

Alors le maistre des ceremonies commanda que l'on marchast pour entrer en la ville. Premierement marcherent ceux du clergé, puis les gardes du Roy aux portes de Lyon, la communauté des sergens, portans des bastons semez de fleurs de lys, le prevost des mareschaux et ses archers, puis l'infanterie de la ville, qui pouvoit estre au nombre de cinq mille habitans bien armez et en bonne conche. Au front de ceste grosse troupe marchoient trente-six serviteurs portans les armes accomplies des capitaines, et ce devant le sieur Laurens, sergent major, qui estoit à cheval, et vestu de toile d'argent ; puis trente-cinq capitaines, tous vestus de satin blanc ou de toile d'argent, ayans tous la picque de Biscaye. Après eux marchoient cent trente rangs de cuirasses avec le pourpoint blanc, la chausse de velours et le bas de soye, portans tous la hallebarde ou la pertuizanne; trente-cinq serviteurs des lieutenans portans les boucliers, coutelas et pots de leurs maistres ; vingt tambours, trente-cinq lieutenants, quarante sept rangs de mousquetaires, cinq cents rangs d'arquebuziers, quarante rangs de picquiers avec le corselet blanc de Milan, trente-cinq serviteurs des enseignes portans leurs pertuisannes et leurs armes, trente tambours, trente-cinq capitaines enseignes, cinquante-cinq rangs de picquiers, trente rangs de mosquetaires, trois cents rangs d'arquebuziers, deux cents rangs de cuirasses, avec quatre capitaines de la ville à cheval pour assister le sergent major à la conduite de cette grande multitude, qui estoit de telle estenduë que le premier rang estoit desja à la porte Sainct George quand le dernier entroit par celle du fauxbourg de Veyse. Après l'infanterie

de la ville venoient les principaux des nations qui rendent le negoce de Lyon renommé par tout, sçavoir: les Lucquois, les Florentins avec leur consul, les Grisons et Suisses, tous à cheval avec la housse, en habits riches et honnorables. A leur queuë estoient les soldats du guet à pied, les huissiers et officiers de la justice, les juges du siege presidial montez sur mules, portans les bonnets quarrez, revestus de leurs robbes longues; les exconsuls et notables bourgeois de la ville, les gladiateurs et maistres d'escrime, vestus de satin blanc, portant des armes de toutes sortes, dont ils escrimerent devant le theatre du Roy; le capitaine des enfans de la ville, les consuls et eschevins, revestus de robbes de satin violet, la housse de velours, ayant chacun deux laquais de mesme livrée, et devant eux les mandeurs et officiers de la Maison de Ville; le sieur de Roquelaure, maistre de la garderobbe du Roy, avec les cent gentils-hommes de la chambre; plusieurs grands seigneurs et capitaines; la garde des Escossois avec leurs hocquetons et halebardes; le grand prevost de l'hostel avec ses officiers et archers; les Suisses de la garde du Roy; messieurs des affaires portans l'ordre du Sainct Esprit; le sieur de Liancourt portant l'espée du Roy en la place de M. le grand escuyer de France; quatre jeunes gentils-hommes, bien parez et bien montez, portans chacun un esperon d'or en main; M. le duc de Montmorency, premier baron, pair et connestable de France, portoit l'espée nuë de France devant le Roy; puis le Roy, vestu de toile d'argent enrichie de perles et broderies, monté sur un cheval harnaché de blanc, environné des gentils-hommes de la garde de son corps, avec les halebardes et hocquetons

blancs, faicts d'orfevrerie. Sa Majesté, estant suyvie de M. le duc de Guise, du mareschal de Brissac et plusieurs autres grands seigneurs, arriva en cest ordre à la porte du fauxbourg de Veyse, et, passant outre, vint à la porte neufve du pont-levis, où les eschevins l'attendoient pour luy presenter les clefs de la ville et le poisle de drap d'or, enrichi de fleurs de lys, armes, chiffres et devises de Sa Majesté, faites en broderie, lequel estant porté par quatre eschevins, Sa Majesté, estant dessous le poisle, tenant une palme en sa main, approchant de la principale porte de la ville, toutes les cloches commencerent à sonner et l'artillerie à canonner. En faisant le chemin, depuis la porte de Pierre-Ancize jusques à Porte-Froc, à l'entrée du cloistre Sainct Jean, ce n'estoient qu'arcs, statuës, pavillons où estoient grand nombre de musiciens, piramides, colomnes, autels, tableaux et devises en l'honneur de Sa Majesté, avec la representation des diverses victoires qu'il avoit obtenuës sur ses ennemis, ainsi que le lecteur curieux pourra voir dans un livre de ladite entrée qui en fut lors imprimé.

A l'entrée du cloistre les comtes de Sainct Jean avoient faict dresser aussi un arc triomphant d'une très-belle architecture, où il y avoit plusieurs belles statuës avec des devises et inscriptions en l'honneur du Roy. Là Sa Majesté changea de poisle, et quatre desdits comtes luy presenterent le poisle de damas blanc; et l'archevesque de Lyon, celuy dont nous avons assez parlé icy dessus, qui avoit esté des premiers et principaux du party de l'union, revestu de ses habits pontificaux, luy fit une assez longue harangue sur les faveurs que Dieu avoit desparties à la France plus qu'à

nulle autre nation, en ce que toutes les fois que l'Estat avoit esté mis en confusion et en danger, il avoit faict naistre quelque moyen extraordinaire et miraculeux pour le restaurer; que Dieu avoit dez long temps destiné Sa Majesté pour estre le restaurateur de cest Estat, et avoit faict par luy des actes si grands, que la posterité, les lisant, à peine les pourroit croire; mais que ceste bien-heureuse conversion que Dieu, par son Sainct Esprit, avoit operé en le rappellant, lors que l'on l'esperoit le moins, dans le giron de l'Eglise, avoit esté la plus grande grace qu'il luy avoit jamais faicte; le supplie de conserver ce precieux joyaux, et d'estre, comme il avoit promis et commencé, le protecteur de la religion et foy catholique; et après luy avoir dit que la compagnie des comtes et chanoines de Lyon estoient là avec luy pour luy baiser ses victorieuses mains et tesmoigner la devotion qu'ils avoient à son service, ceste compagnie estant la plus ancienne et premiere de la France, estant toute composée de noblesse de quatre races, et paternelle et maternelle, il finit sa harangue en ces mesmes termes : « Nos peres deffuncts ont employé leurs vies pour le service de ceste couronne, tous nos parens vivants suyvent ceste mesme trace, et nous, selon nostre vocation, avons pareille volonté, et, comme très fidelles subjects, ne cessons de prier de toute nostre affection la bonté divine qu'il luy plaise prosperer vos saincts desirs, vous faire la grace, après avoir dompté vos ennemis, de rendre la tranquilité à l'Eglise, la paix à vostre royaume, et, après une longue et heureuse vie, couronner vos merites de sa gloire. »

Le Roy luy respondit en ces mesmes mots : « J'ay

gaigné des batailles, j'ay eu des victoires; mais ce n'est pas à moy à qui la gloire en appartient, je n'y ay rien apporté du mien, je les tiens de Dieu. Je m'esjouis beaucoup du tesmoignage de vos bonnes volontez, je croy que ceste compagnie estant la premiere de mon clergé, et remplie de gentils-hommes qui approchent des roys plus près que les autres, elle servira d'exemple de la fidelité et de l'obeyssance qu'on doit au souverain. Priez Dieu pour moy, et vous asseurez que je maintiendray la religion catholique, et que j'y mourray. »

Après, le Roy fut conduit à la porte de l'eglise, où il fut creé premier comte de Sainct Jean, et luy fut donné un surplis qu'il porta jusqu'à l'autel, où il se mit à genoux : et au mesme instant le clergé commença à chanter le *Te Deum laudamus*, lequel achevé, Sa Majesté fut conduite à l'archevesché, qui estoit le logis que l'on luy avoit preparé.

Trois jours après ceste joyeuse entrée, lesquels furent employez en diverses sortes de resjouissances, le Roy monta à cheval, et alla voir les fortifications que M. le connestable avoit faict faire au chasteau de la ville de Montluel en Savoye, à trois lieuës de Lyon, de laquelle ville il s'estoit emparé pour y faire hyverner ses troupes; et ainsi que nous avons dit, le jour mesme, Sa Majesté revint par eau à Lyon. En ce temps-là il y eut trefve pour quelques mois entre le Roy et le duc de Savoye, et le sieur Zamet, de la part du duc, porta quelques paroles de paix à Sa Majesté. Les choses passerent si avant, que le president de Sillery, de la part du Roy, et le president La Rochette, de la part du duc, s'assemblerent plusieurs fois, et tomberent enfin

d'accord, moyennant certaines sommes de deniers que le duc bailleroit, avec la restitution de quelques places, et qu'un des fils du duc seroit pourveu du marquisat de Saluces, dont il en feroit hommage au Roy. Sur la forme de cest hommage nasquirent des difficultez. Autres assemblées se firent, tant au Pont Beauvoisin qu'à Suzes, pour les resouldre; mais les deputez du duc dirent que leur maistre ny les siens ne feroient jamais hommage du marquisat au Roy. Ce fut la response qui mit fin à toutes ces assemblées et à la trefve, qui dura jusqu'à l'an suyvant, que la guerre recommença entre Sa Majesté et ledit duc, laquelle dura jusques à la paix de Vervins.

Pendant que Sa Majesté fut à Lyon il survint plusieurs choses remarquables desquelles nous parlerons les unes après les autres, sçavoir : la mort du duc de Nemours, gouverneur du Lyonnois, duquel gouvernement le Roy pourveut M. de La Guiche, grand maistre de l'artillerie, qui remit ledit estat de grand maistre entre les mains du Roy, qui le donna à M. de Sainct Luc; la reduction de quelques petites places fortes encores occupées au gouvernement du Lyonnois et au Bourbonnois par ceux qui y avoient mis ledit duc de Nemours; la reünion dudit sieur de Boisdauphin, qui ramena au service du Roy les villes de Sablé et de Chasteaugontier (advis certain que le Pape estoit resolu d'absouldre Sa Majesté); la trefve et le traicté de la reduction du duc de Mayenne, et en suitte celles du marquis de Sainct Sorlin (que l'on appella duc de Nemours depuis la mort de son frere) et du duc de Joyeuse avec la ville de Thoulouse; la resolution des affaires de Provence, où le

Roy envoya M. de Guise, et le pourveut du gouvernement de ceste province-là.

Quant au duc de Nemours, que nous avons dit cydessus estre allé à l'armée du connestable de Castille, après qu'il eut entendu que le sieur de Disimieu avoit rendu Vienne au Roy, il s'en affligea tellement, pource que c'estoit la seule place de bonne retraicte qu'il avoit en France, qu'il devint si triste, pour voir la fortune contraire à ses desseins, et si foible de ses membres, que, ne pouvant plus monter à cheval, il fut contraint de se retirer à Annecy en Savoye, place que son pere lui avoit laissé, et qu'il tenoit en apanage de la Savoye, comme prince yssu des ducs de Savoye, où, avec quelques-uns de ses familiers, il resolut de se guerir à repos; mais Dieu, qui dispose de nous, disposa de ce duc, et, après une fievre continuë de quatre mois, l'appella à luy. Messire Honoré d'Urfé, comte de Chasteauneuf, dans ses Epistres morales, rapporte que ce duc alloit traçant ses derniers jours de son sang, et que la derniere goutte a esté le dernier moment de sa vie. « O quelle veuë, dit-il, me fut celle - là, car il avoit les yeux haves et enfoncez, les os des joües eslevez, de sorte que la machoire au dessous, couverte seulement d'un peu de peau, sembloit s'estre retirée et abatuë, car ses mouvemens en estoient si apparens qu'il sembloit qu'elle ne tinst plus qu'à quelques nerfs : la barbe herissée, le taint jaune, ses regards lents, ses soufles abattus, monstroient bien à quel poinct son mal l'avoit reduit. Mais sa main, qui autrefois avoit emporté le prix sur les plus belles, n'estoit du tout point cognoissable, car sa jauneur, sa maigreur, ses rides, ses os eslevez

et grossis, ses doigts qu'à peine pouvoit-il joindre, et, joints, tenir droits, la rendoyent si dissemblable de ce qu'elle souloit estre, qu'il n'y avoit personne qui ne s'estonnast de tel changement. Ses bras decharnez, dont les tendons parroissoient comme en une anatomie, et ses cuisses, qui estoient de la grosseur dont devoyent estre ses bras, ne pouvoyent que faire esbahir ceux qui les voyoient, qu'une personne sans mourir fust reduite à ceste extremité. « Est-ce là le prince, disoy je, qui n'aguieres de son nom emplissoit tout le monde, et de qui la belle ambition ne pouvoit estre remplie de l'univers? Sont-ce là ces bras que tant de milliers d'ennemis ont si fort redoutez, et qui ne pouvoyent redouter personne? Et ceste voix que j'oy plaindre, est-ce celle-là qui donnoit tant d'espouvantement aux ennemis, et tant d'asseurance aux siens? » Et par ce que sa foiblesse estoit si grande, qu'il falloit le tourner quand il s'ennuyoit d'un costé: « Est-ce celuy-là, disoy-je, que je voy tourner dans ce lnceul, de qui le courage promettoit de tourner toute la France? » Et lors, comme ravy de ce que je consideroy, le desir de l'oüir qui me portoit d'ordinaire près de luy, de la bouche duquel il ne sortoit desjà plus des paroles humaines, mais des oracles, m'en fit approcher, et voicy ce qu'il me dit:

« Il est vray qu'au commencement de mon mal je me suis moy-mesme esmeu à pitié. Il me fachoit qu'au plus beau de mon aage il me fallust fermer les yeux et laisser mes chers amis. J'avoy veu, disoit-il, le duc de Nemours plain de tout ce qui pouvoit plaire au monde, estimé, honoré et redouté; et, considerant qu'il luy falloit si promptement laisser toutes ces

choses, sans mentir, j'avoy quelque pitié de tant de chaleurs souffertes, et de tant d'hyvers desdaignez pour ceste gloire; mais depuis, recognoissant qu'en toute façon il faut partir, et que personne ne peut s'en exempter, ô que je l'ay estimé estre favorisé du ciel, puis qu'il luy est permis de s'en aller, non point à la desrobée ou à l'impourveuë, mais tellement disposé à son voyage, que si la fortune luy estoit redevable de quelque chose, par ceste faveur elle sort entierement de ses debtes! Laissons donc, disoit-il, en fin ce desir de mourir en une bataille pour nous signaler; car celui qui meurt comme il doit ne se peut signaler d'avantage. Que s'il est honteux de ne nous vanger de l'injure que l'on nous fait, il est bien plus honnorable d'estre tué de la fievre que d'un soldat, puis que l'on ne peut en estre taxé, ne s'estant encor trouvé personne qui luy ayt peu resister; et mourir de la main d'un soldat, c'est tousjours estre inferieur en quelque sorte à un homme. Contentons-nous d'avoir vescu jusques ici, et de n'avoir pas tousjours vescu en vain, et remercions Dieu de l'eslection qu'il a faite de ceste mort pour moy. »

Dèslors que ce duc se recogneut en danger, il fit promettre aux medecins que quand ils le jugeroyent près de sa dernière heure, qu'ils l'en advertiroyent. Se sentant reduit à l'extremité, et recognoissant à peu près la grandeur de son mal, il leur demanda luymesme, sans s'estonner, si sa fin estoit proche; et ayant sceu qu'il estoit en grand danger si la veine se r'ouvroit : « Or sus, dit-il, il ne faut pas attendre l'extremité, il vaut mieux avoir beaucoup de temps de reste que s'il nous en manquoit un moment. » Et

alors, après avoir fait ce que nous devons tous comme chrestiens, il joignit les mains, et les yeux tendus au ciel :

« J'ay, dit-il, autresfois esté aussi près de la mort que je le sçauroy estre à ceste heure, et la mesme priere que je fis, je la fais encores. C'est, ô mon Dieu, que ta volonté soit faicte. » Après il fit appeller M. le marquis de Sainct Sorlin son frere, et tous ses gentilshommes qui estoient pour lors près de luy; et, les nommant tous par leurs noms, et leur disant le dernier adieu, les toucha tous en la main, à l'un luy recommandant une chose, et à l'autre le faisant resouvenir de sa particuliere affection. En fin, d'une voix de temps en temps de la foiblesse interrompue, il leur pria à tous ainsi :

« Dieu me soit tesmoin, mes amis, s'il y a rien que je laisse avec tant de regret que vous. Je sçay que vous avez desdaigné tout ce qui vous devoit estre de plus cher pour moy, et toutesfois je suis contraint de vous abandonner; mais, pour mon contentement, vivez avec ceste creance que de n'avoir encores peu satisfaire à vos merites est mon plus grand desplaisir. Toutesfois je vous laisse un autre moy-mesme, qui, comme de toute autre chose, heritera particulierement de ma bonne volonté envers vous tous. Je vous supplie de remettre en luy, à ma consideration, toute l'amitié dont vous m'avez obligé; et je m'asseure que la fortune que avec vous j'avoy commencée luy permettra de recognoistre vos services et vos affections. » Lors, reprenant un peu d'haleine, il tourna les yeux languissans sur son frere, et après l'avoir quelque temps consideré : « Et vous, mon frere, lui dit-il, si

vous avez quelquefois creu que je vous aye aymé, recevez, je vous supplie, à ce coup mes paroles, non seulement comme venant d'un frere, mais d'un frere et amy. Entre les plus chers thresors que je vous laisse, je vous donne mes amis à qui je viens de dire adieu, et plusieurs autres que je sçay qui ne vous manqueront. Aymez les et les cherissez; et pour leur merites, et pour mon amitié, faictes qu'ils ressentent de vous les fruicts de l'esperance qu'ils ont eu de moy, et desquels non moy, mais ma fin precipitée les a deceus. Vous pouvez avec eux vous bastir une très-belle et très-honnorable fortune, qui le seroit desjà si l'envie me l'eust permis : mais je partiroy trop content si je vous eusse laissé vos affaires asseurez. Toutesfois je ne pense y avoir peu advancé en l'acquisition que je vous ay faitte de tant d'honnestes hommes. Puis qu'ils se sont donnez à moy, comme de chose mienne, je vous en fay mon heritier; mais avec ceste condition, que toute autre chose que vous aurez de moy ne vous sera rien à l'esgal de celle-cy.

« Voylà la premiere requeste que je vous fay. La seconde, je l'accompagneray de ceste authorité que l'aage m'avoit donné sur vous, par laquelle je vous adjure de ne vous eslongner jamais de l'Eglise catholique. Et en ceste derniere occasion, qui vous a mis les armes à la main, ne vous separez jamais de nostre Sainct Pere. Quand il n'y aura plus de l'interest de la religion, je remets à vostre discretion de poursuivre vos affaires comme le temps le portera; mais surtout ayez en toutes vos actions Dieu tousjours devant les yeux, et recherchez de lui toutes vos fortunes. N'ostez jamais de vostre memoire le lieu dont vous estes

yssu, et quels exemples de vertu vos ancestres vous ont laissez, à fin qu'à leur imitation vous ne fassiez chose indigne d'eux; et vivez tousjours avec un dessein de laisser à ceux qui viendront de vous, plustost de la gloire de vostre memoire que de grands biens de vostre heritage.

» Que si vous avez à observer quelque priere que je vous aye faite, après celle de Dieu, ayez ceste cy en memoire : Vous sçavez, mon frere, que nous avons une mere, à laquelle, outre l'obligation generale, nous sommes particulierement tant redevables, que ce seroit double ingratitude si nous ne le recognoissions. Je vous supplie, puis que je ne puis avoir ce dernier contentement de luy baiser la main et recevoir sa benediction, à la premiere veuë que vous aurez, de la recevoir en mon lieu, et luy faire entendre combien le desplaisir m'est grand de n'avoir peu luy rendre le service que je luy devoy, et que je la supplie que l'affection qu'elle m'a fait paroistre revive en vous, à fin que de vous elle reçoyve les services à quoy mon devoir m'obligeoit. Honorez-la, et la servez : et, si vous ne voulez que Dieu vous en punisse, ne sortez jamais de ses commandemens. Et, pour le dernier bien que j'espere recevoir des hommes, promettez moy, mon frere, que mes prieres me soient accordées de vous. » Lors à toute peine il luy tendit la main. Son frere, qui fondoit en larmes, plus par ses sanglots que par les paroles, car ils les luy interrompoient, luy donna asseurance de ne point sortir de ses commandements. Lors, tendant les mains au ciel, il dit : « O mon Dieu, que je meurs content, ayant les trois biens que j'ay tousjours le plus requis : dire adieu à mes amis, voir

mon frere et mourir advisé; » et, se tournant à l'evesque, il luy demanda sa benediction, tant pour mourir en l'obeyssance de l'Eglise, que pour luy tenir lieu de celle de sa mere.

La peine qu'il avoit eu à parler luy fit venir une foible suëur par tout le corps. Il se tourna froidement aux medecins : « La sueur de la mort, dit-il, est elle chaude? » Et luy estant respondu que non : « Nous avons donc, adjousta-il, encores quelque temps à combattre. » Sur cela la veine se vint à r'ouvrir, et le sang luy sortit en si grande abondance, qu'il y en eut mesmes des gouttes qui luy passerent par les yeux. Se cognoissant alors, et pour ses forces affoiblies, et pour ce que les medecins luy en avoient dit, qu'il estoit au dernier moment de sa vie, il fit apporter le crucifix; et après l'avoir baisé, comme il saignoit incessamment : « Mon pere, dit-il, au pere Esprit, nostre Seigneur ne mourut-il pas aussi en saignant? » Et luy ayant respondu qu'ouy : « Or prions le donc, continua-il, puisqu'il honnore la fin de mes jours de quelque ressemblance de la sienne, que comme il respandoit son sang pour laver la faute d'autruy, que celuy que je respands puisse tellement laver les miennes propres, qu'elles en soyent effacées en sa presence. » Lors, comme ravy en ceste consideration, il arresta de sorte les yeux sur les playes qu'il voyoit au crucifix, que, quelque abondance de sang qu'il perdist, quelques remedes qu'on luy fist, on ne veit jamais qu'il les en retirast : et ainsi ce duc mourut en la fleur de son aage.

Dez son adolescence ce prince avoit esperé espouser la princesse de Lorraine, ce qui ne luy succeda pas, comme nous avons dit. Il avoit soustenu le siege dans

Paris, où il avoit parmy ceux de son party acquis beaucoup de reputation. Le peu d'accord qui estoit entre le duc de Mayenne et luy le fit retirer en son gouvernement de Lyonnois (que le feu Roy luy avoit donné durant les estats de Blois), et, par ses armes et practiques, il se fit maistre du pays de Dombes, de Vienne en Dauphiné, de plusieurs places en Lyonnois, Forests, Auvergne et Velay, et au Bourbonnois de Sainct Porsain. Pensant, comme ceux de Lyon ont escrit, se rendre maistre absolu de leur ville, il se trouva leur prisonnier : où estant retenu long temps, s'estant en fin esvadé, et pensant remettre sus ses entreprises sur Lyon, le sieur de Disimieu, à qui il avoit baillé la garde du chasteau de Pipet et de la ville de Vienne, remit ceste place en l'obeyssance du Roy; ce qui luy fut un coup aussi rude à supporter que la perte de Lyon. Le gouverneur de Sainct Porsain, et toutes les places que les siens tenoient au Lyonnois et au pays de Dombes, suivirent peu après, et firent leur accord avec le Roy, et ne luy resta que Montbrison en Forest, Ambert en Auvergne, et quelques petites places que M. son frere ramena sous l'obeyssance du Roy par l'edict de sa reduction. Après la mort de ce duc, ses amis, qui esperoient faire leur fortune avec luy, publierent qu'il avoit esté empoisonné, et en blasmoient le sieur de Disimieu : ce blasme estoit sans preuve et sans apparence; mais la verité estoit telle, qu'il avoit osté le cœur aux desseins de ce duc en se remettant au service du Roy avec la place que ledit duc luy avoit baillé en garde. Au commencement de l'an 1597 ledit Disimieu estant venu à Paris, le jour mesme qu'il y arriva on luy dressa une querelle d'Alleman : Un

chevalier de Malte qui avoit esté audit feu duc l'envoya appeller à un duël, luy mandant qu'il se trouvast en un clos de murailles près le Préaux Clercs: il y alla seul, le pensant aussi trouver seul; mais le sieur d'Arbigny y estoit avec luy. Aucuns de ses amis, entendans qu'il s'alloit battre, monterent incontinent à cheval; mais ils le trouverent estendu sur la place, ayant un grand coup d'espée sur la teste et un coup de poignard dans les reims. Pensans qu'il fust mort, ils le firent enlever : toutesfois, revenu à soy, et depuis bien pensé de ses playes, il en guerit. C'est assez traicté touchant la mort du duc de Nemours.

Quant au sieur de Bois-daufin, l'edict pour sa reünion fut donné à Lyon. Ce seigneur tenoit Chasteau-Gonthier en Anjou, et Sablé au Mayne, qu'il avoit fait surprendre, ainsi que nous avons dit, et du depuis il avoit acheté ceste ville de M. de Mayenne à qui elle appartenoit: il tenoit encor quelques autres chasteaux sur les marches de ces provinces là. En se remettant au service du Roy, par edict Sa Majesté esteignit, supprima et abolit tout ce que ledit sieur de Bois-daufin et tous ceux qui l'avoient assisté en la prise des armes avoient faict, en quelque sorte que ce soit, durant les presents troubles, les declara ses bons et loyaux subjects, cassa toutes les procedures faictes et à faire contr'eux en consequence desdits troubles, les restablit en leurs dignitez, benefices, estats et offices, donna à Martin Ourceau un estat de maistre des requestes, et à François du Breil la reserve d'un estat de conseiller au parlement de Bretagne, pour la peine qu'ils avoient prise à faire ceste reünion. Mais, comme après les troubles du regne de Charles VII, ceux qui avoient esté

treez mareschaux de France du party des Bourguignons, en faisant leur reconciliation avec ce Roy là, prirent nouvelles provisions de luy de leur estat de mareschal, aussi le Roy sçachant l'experience militaire dudit sieur de Bois-daufin, bien que par son edict de reünion il ne l'eust qualifié mareschal, il luy en fit toutesfois depuis expedier les lettres, suivant lesquelles il fit le serment dudit estat entre les mains du Roy.

Ainsi Sa Majesté, desirant de pacifier son royaume et d'en oster les guerres civiles, donnoit liberalement à tous ceux qui luy ramenoient, ou qui s'employoient à luy faire ramener quelques places en son obeyssance, et en advança beaucoup ses affaires par ce moyen là. D'autre costé, pour les occasions que nous dirons cy après, il avoit envoyé M. du Perron, nommé à l'evesché d'Evreux, vers Sa Saincteté à Rome pour obtenir son absolution, affin d'oster du tout le pretexte dont se couvroient encor le duc de Mayenne et quelques autres grands du party de l'union, de ne vouloir le recognoistre que premierement le Pape ne l'eust recognu. Pendant le sejour que Sa Majesté fit à Lyon, il vint advis certain que le Pape s'estoit resolu de l'absoudre. Sur cest advis, le duc de Mayenne, qui s'estoit retiré à Chaalons sur Saosne, ainsi que nous avons dit, prenant encor qualité de chef de party, envoya vers le Roy à Lyon le rechercher d'une trefve generale et surceance d'armes, en attendant que l'on traictast de la paix. Le Roy, qui voyoit bien que l'on ne luy demandoit ceste trefve que pour le besoin que l'on en avoit, jugea qu'il estoit meilleur de retenir en France par ce moyen là ceux qui luy avoient faict la guerre, que non pas, après les avoir chassé du cœur de son royaume

jusques sur les frontieres, de les forcer encor d'en sortir, comme il estoit en sa puissance, et de se retirer du tout avec l'Espagnol. Il n'y a que trop d'exemples dans Froissard et autres historiens du mal qu'ont apporté plusieurs grands seigneurs françois estans contraints par la force de nos roys de se retirer en Angleterre pour leurs rebellions, où depuis ils suscitoient toujours les Anglois de venir faire la guerre en France, et donnoient l'advis où on devoit faire les descentes des armées, et de ce qu'il failloit faire; ce qui a esté la cause des victoires que les Anglois ont obtenuës quelquesfois sur les François. Le Roy, se servant en cest endroict des exemples du passé, accorda sous promesse de paix ladite trefve generale au duc de Mayenne, laquelle fut publiée en ces termes :

Le Roy, estant recherché d'accorder une trefve et cessation d'armes generale par tout son royaume, sur l'asseurance qui luy a esté donnée par M. le duc de Mayenne de la pouvoir faire recevoir et observer par tous ceux qui font encores la guerre en iceluy, tant sous son authorité que sous le nom du party de l'union, voulant Sa Majesté soulager ses subjets de l'oppression de la guerre, a accordé les articles qui ensuivent :

I. Qu'il y aura bonne et loüable trefve et cessation d'armes par tout le royaume, pays, terres et seigneuries d'iceluy et de la protection de la couronne de France, pour le temps et espace de trois mois, à commencer, à sçavoir : aux gouvernemens de Lyonnois, Forests et Beaujaulois, où est de present Sa Majesté, et du duché de Bourgongne, six jours après que ces pre-

sents articles seront signez, dedans lesquels la publication s'en fera aux villes de Lyon, Dijon, Chaalons et Seure; aux gouvernemens de Dauphiné, Provence, l'Isle de France, Bourbonnois, Nivernois, Auvergne, Chartres et Orleans, huict jours après la datte d'iceux; aux gouvernemens de Champagne, Picardie, Normandie, Bretagne, Berry, Touraine et Le Mayne, Limoges, haute et basse Marche, quinze jours après; et ès gouvernemens de Guyenne, Languedoc, Poictou, Xaintonge, Angoulmois, Mets et pays Messin, vingt jours après la datte du present accord; et neantmoins finira partout à semblable jour.

II. Toutes personnes ecclesiastiques, nobles, habitans des villes et du plat pays, et autres, pourront, durant la presente trefve, recueillir leurs fruicts et revenu, et en jouyr en quelque part qu'ils soient situez et assis, et rentreront en leurs maisons et chasteaux des champs, que ceux qui les occupent seront tenus de leur rendre, et laisser libres de tous empeschemens, à la charge de n'y faire aucune fortification durant ladicte trefve; et sont exceptez les chasteaux où il y a garnison employée en l'estat de la guerre, lesquels ne seront rendus : neantmoins les proprietaires jouyront des fruits et revenus qui en dependent. Le tout nonobstant les dons et saisies qui en auroient esté faictes.

III. Les laboureurs pourront en toute liberté faire leurs labourages, charrois et œuvres accoustumées, sans qu'ils y puissent estre empeschez ny molestez en quelque façon que ce soit, sur peine de la vie à ceux qui feront le contraire.

IV. Chacun pourra librement voyager par tout ce royaume sans estre adstraint de prendre passe-port;

et neantmoins nul ne pourra entrer ès villes et places fortes de party contraire avec autres armes, les gens de pied que l'espée, et les gens de cheval l'espée, la pistolle ou harquebuse, ny sans envoyer auparavant advertir ceux qui ont commandement, lesquels seront tenus bailler la permission d'entrer, si ce n'est que la qualité et nombre de personnes portast juste jalousie de la seureté des places où ils commandent, ce qui est remis à leur jugement et discretion. Et si aucuns du party contraire estoient entrez en aucunes desdites places sans s'estre declarez tels et avoir ladicte permission, ils seront de bonne prise. Et pour obvier à toutes disputes qui pourroient sur ce intervenir, ceux qui commandent èsdictes places, accordans ladite permission, seront tenus la bailler par escrit sans frais.

V. Les deniers des tailles et taillon, et des impositions mises sur les marchandises et denrées, se leveront, durant lesdits trois mois, comme ils font de present, sans pouvoir estre augmentées qu'en vertu des commissions de Sa Majesté, et sans prejudice des accords et traictez particuliers desjà faicts pour la perception et levée desdits deniers, lesquels seront entretenus et gardez.

VI. Ne pourront toutesfois estre levez par anticipation des quartiers, mais seulement le quartier courant, sans la permission de Sa Majesté, et par les officiers des eslections, lesquels, en cas de resistance, auront recours au gouverneur de la plus proche ville pour estre assistez de forces; et ne pourra neantmoins pour ceste occasion estre exigé pour les frais qu'à raison d'un sol pour livre des sommes pour lesquelles les contrainctes seront faites.

VII. Quant aux arrerages desdites tailles et taillon, n'en pourra estre levé, outre ledit quartier courant, et durant iceluy, si ce n'est un autre quartier sur ce qui est de la presente année, sans la permission aussi de Sa Majesté.

VIII. Qu'il ne sera, durant le temps de la presente trefve, entrepris ny attenté aucune chose sur les places les uns des autres, ny faict aucun acte d'hostilité; et, si aucun s'oublioit tant de faire le contraire, Sa Majesté fera reparer de sa part tels attentats, et punir les contrevenants comme perturbateurs du repos public, comme sera tenu de faire de la sienne ledict sieur duc de Mayenne, et, où il n'auroit pouvoir de le faire, les abandonner à Sadicte Majesté pour estre poursuivis et punis comme dessus, sans qu'ils puissent estre secourus ny assistez de luy aucunement.

IX. Pareillement, si aucun du party dudit sieur duc refuse d'obeyr au contenu des presens articles, il fera tout devoir et effort qu'il luy sera possible pour l'y contraindre; et, où dedans quinze jours après la requisition qui luy en sera faicte il n'y satisfait, sera loisible à Sadite Majesté de faire la guerre à celuy ou ceux qui feront tels refus, sans qu'ils puissent estre aussi secourus ny assistez dudict sieur duc et de ceux qui dependent de luy, en quelque sorte que ce soit.

X. Ne sera loisible prendre de nouveau aucunes places durant la presente trefve pour les fortifier, encores que elles ne fussent occupées de personne.

XI. Les prevosts des mareschaux feront leurs charges et toutes captures aux champs et en flagrant delict, sans distinction des partys, à la charge de renvoyer aux juges auxquels en devra la cognoissance appartenir,

XII. Ne sera permis de se quereller et rechercher par voye de fait, duels et assemblées d'amis, pour different advenu à cause des presens troubles, soit pour prinse de personnes, maisons, bestial, ou autres occasions quelsconques, pendant que ladite trefve durera.

XIII. S'assembleront les gouverneurs et lieutenans generaux, et autres commandans en chaque province, après la publication des presens articles, où deputeront commissaires de leur part, pour adviser à ce qui sera necessaire pour l'execution d'iceux, au bien et soulagement de ceux qui sont sous leurs charges; et, où il seroit jugé entr'eux utile et necessaire d'y adjouster, corriger ou diminuer quelque chose pour le bien particulier de ladite province, en advertiront Sadite Majesté et ledict sieur duc de Mayenne.

XIV. Les presens articles sont accordez sans entendre prejudicier aux accords et reiglemens particuliers faits entre les gouverneurs et lieutenans generaux des provinces du commandement de Sadicte Majesté, et du consentement dudit sieur duc de Mayenne et autres qui ont pouvoir de ce faire. Faict à Lyon, le 23 septembre 1595. Signé Henry, et plus bas de Neufville.

Lesdits articles ont aussi esté signez à Chaalons le vingt-troisiesme jour de septembre 1595. Charles de Lorraine, Baudoyn.

Ceste trefve generale estoit beaucoup dissemblable de celle qui fut faicte l'an 1593. Les princes et Estats qui avoient assisté le Roy ou le party de l'union y estoient compris, en ceste-cy non. Et bien que M. de Mayenne se fust faict fort de la faire recevoir par tous ceux de son party, aucuns n'en tindrent compte, et n'y

eut que ledict duc de Mayenne et les ducs de Nemours et de Joyeuse qui l'observerent, lesquels, durant ceste trefve, firent les traictez de leurs accords avec le Roy chacun à part, lesquels accords furent publiez au commencement de janvier de l'an suivant, comme nous dirons. Le duc de Mercœur en Bretagne ne s'en soucia qu'autant qu'elle luy fut necessaire. En l'autre trefve on n'avoit point nommé les qualitez, en ceste-cy on nomma le Roy seul, et de plus qu'il ne se devoit lever aucune chose que par les officiers de Sa Majesté. Dez que ceste trefve fut publiée, on jugea que l'on ne devoit plus rien craindre de ce costé-là, et que leur paix estoit autant que faicte. Tellement que le Roy ayant envoyé M. de Guise pour estre le seul gouverneur en Provence, et y mettre ordre aux divers partys qui s'y estoient faicts, Sa Majesté laissant le Lyonnois, la Bourgongne et toutes les provinces de ces quartiers là en paix, il s'achemina vers Paris au commencement d'octobre, et commanda à M. le connestable de le suivre et conduire son armée vers la Picardie. Il avoit esperance de trouver le comte de Fuentes encor devant Cambray, et de le contraindre à une bataille ou de luy faire lever le siege; mais il receut advis en chemin que les habitans de Cambray avoient contraint les François de se retirer dans la citadelle, lesquels peu de jours après l'avoient renduë aux Espagnols. Voyons ce qui se passa en ce siege depuis le 10 septembre.

Les Espagnols ayant dressé leurs batteries devant Cambray, de quarante cinq grosses pieces de canon vers la part occidentale de la ville, comme estant le lieu le plus foible, et ayant haussé et dressé une place

où il y en avoit trente avec lesquelles ils endommageoient la ville de ce costé là, le sieur de Vic (duquel les relations italiennes disent qu'il estoit estimé *il primo cavaliere in Francia per difender una fortezza*) fit faire une telle contrebatterie, qu'ayant esté tué et blessé plusieurs Espagnols sur ladite place et desmonté neuf pieces de canon, il les contraignit de changer de batterie et retirer leurs canons de là, et furent dix jours sans canonner les assiegez. Ayans de nouveau redressé leurs batteries en deux autres lieux, l'une où il y avoit quatorze pieces de canon, et en l'autre huict, ledit sieur de Vic fit encor dresser une autre contrebatterie contre les quatorze, lesquelles il rendit du tout inutiles. A celle de huict il trouva moyen de faire faire une mine à l'endroict où elles estoient plantées, laquelle, ayant eu quelque effect, en fit enfondrer deux, et abbaisser tellement le lieu de la batterie qu'il les rendit inutiles du tout.

Le comte de Fuentes, quasi desesperé de pouvoir prendre Cambray, assembla son conseil de guerre où toutes les difficultez furent debatuës, sçavoir : qu'ils recevoient de grands dommages de l'artillerie des assiegez ; que les soldats estans aux tranchées estoient assiduellement endommagez des feux d'artifice ; bref qu'il n'y avoit moyen de dresser seurement aucune batterie ; et qu'outre cela, que le duc de Nevers estoit à Peronne, distant d'une petite journée de Cambray, lequel avoit quatre mille hommes de pied et quinze cents chevaux, et que de jour en jour il augmentoit ses troupes ; aussi que l'on sçavoit bien que le Roy se devoit rendre en Picardie dans peu de jours ; que les soldats de l'armée, pour les travaux et fatigues pas-

sées, meritoient plustost que l'on les envoyast refraischir que non pas de les faire demeurer en ce siege, et puis que l'automne s'advançoit, qui est d'ordinaire pluvieux, ce qui occasionneroit des maladies et beaucoup de choses contraires à ceux qui desirent assieger places : tellement que plusieurs conclurent qu'il failloit lever ce siege. L'archevesque de Cambray (de la maison de Barlaimont), qui estoit en ceste armée, et qui avoit practiqué de longue main plusieurs ecclesiastiques et bourgeois de Cambray, supplia de patienter encor quelques jours, proposant que si on laissoit ceste entreprise qu'il seroit impossible d'y recouvrer; que la levée de ce siege mettroit au desespoir les provinces voisines qui avoient aydé d'argent et d'hommes pour les frais du siege, esperant d'estre soulagées des courses des François. Le sieur de Rosne fut de son opinion, et le colonel La Borlote, lequel fit un long discours de tout ce qui s'estoit passé en sept semaines de ce siege, et des fautes remarquables qu'on y avoit faictes, et des dommages receus. En fin il fut resolu de continuer encores pour quelque temps ce siege.

La charge de l'artillerie ayant esté donnée audit La Borlote, le lundy deuxiesme jour d'octobre la batterie commença assez furieuse, de quarante cinq pieces de canon en diverses batteries. Tous ces efforts eussent de peu profité si le dedans eust esté asseuré, et que les habitans eussent autant aymé le mareschal de Balagny comme ils ont monstré depuis qu'ils le haissoient, et principalement depuis le commencement du siege, à cause qu'il avoit fait battre certaine monnoye de cuivre du poix de demy once, où d'un costé il avoit

faict mettre les armes du Roy comme protecteur, et de l'autre les siennes comme prince; laquelle monnoye il faisoit valoir vingt sols, et la bailloit pour la paye des soldats, voulant que les habitans de Cambray receussent ceste monnoye d'eux à l'achapt de leurs necessitez, promettant que si tost que le siege seroit levé qu'il feroit retirer toutes ces pieces de cuivre, et qu'il leur en feroit bailler la valleur en bon argent. Cela engendra beaucoup de disputes entre les soldats et les habitans, et, comme disent les historiens italiens, *quindi si cagiono la perdita di Cambray* (1); car le mareschal de Balagny ne voulant la recevoir en payement pour les imposts et autres subsides qu'il avoit mis dans ceste ville, cela les altera tellement qu'ils ne songerent plus qu'à trouver le moyen de se venger; ce qu'ils firent aussitost qu'ils en virent l'oportunité, laquelle se presenta ledit 2 d'octobre; car, cependant que les François estoient tous empeschez pour reparer aux diverses batteries qui se faisoient en divers lieux, et pour s'opposer si l'Espagnol se presentoit à faire quelque effort, ces habitans commencerent à se barricader par toutes les ruës avec des chariots, et, s'estans saisis de la grand place, se rangerent en un gros esquadron, ayans practiqué auparavant la garnison qui y estoit d'ordinaire de deux cents Suisses, lesquels se mirent à l'autre bout de la place avec deux cents chevaux du pays que lesdits habitans y entretenoient pour garnison ordinaire. Aussi-tost que le mareschal de Balagny et M. de Vic eurent advis de ceste rumeur, ils tascherent à l'appaiser par prieres et par promesses; mais cela ne servit de rien à ce peuple al-

(1) Telle fut la cause de la perte de Cambrai.

teré, qui, solicité de ceux qu'avoit practiqué l'archevesque, firent entrer par une porte nombre d'Espagnols, et firent publier en mesme temps l'accord, sçavoir : que la ville demeureroit libre et en son premier estat, avec confirmation de tous leurs privileges et franchises. A la publication de cest accord les François estoient à la bresche, ayant l'Espagnol devant et derriere; et les habitans, comme font ordinairement les peuples qui changent de seigneurs, pour se monstrer affectionnez à l'Espagnol, s'offrirent tout d'un temps de faire la pointe et de charger les François. Fuentes le deffendit aux siens très-estroictement, prejugeant que le soldat, desireux de proye, ne demanderoit pas mieux que cela advinst, afin de trouver subject de piller la ville, et par ce moyen perdre son armée.

Les François, voyans le peril si evident, se retirerent en la citadelle, abandonnans la bresche et les murailles. Ceste citadelle estoit en effect fort foible du costé de la ville, et n'y avoit point de provisions dedans pour la deffendre long temps, veu le grand nombre des gens qui estoient dedans; tellement qu'estans sommez de la rendre, l'on commença à faire une trefve de vingt-quatre heures, laquelle fut depuis prolongée; et les assiegez ayans receu advis de M. de Nevers de se rendre à honnestes conditions, dez le lendemain la capitulation suivante fut accordée :

Que la citadelle de Cambray seroit remise dans le lundy prochain, qui estoit le 9 octobre, ez mains du comte de Fuentes, avec toute l'artillerie, munitions et vivres qui y estoient; que M. le duc de Rethelois, le mareschal de Balagny, le sieur de Vic, et tous les seigneurs, gentils-hommes et soldats, de quelque nation

qu'ils fussent, sortiroient en ordonnance, balle en bouche, meche allumée, les enseignes et cornettes desployées, tambours et trompettes sonnants; et mesmes que les enseignes qui estoient demeurées en la ville lors qu'ils s'estoient retirez dans la citadelle leur seroient renduës.

Que tout leur bagage qui estoit resté dans la ville lors de leurdite retraite leur seroit rendu, ou la valeur d'iceluy, selon ce qu'en ordonneroient ensemblement les sieurs de Vic et de Buhy pour les François, et les sieurs de Rosne et Messia pour les Espagnols; que tous les malades et blessez sortiroient sans aucun empeschement, comme aussi feroient toutes les dames, damoiselles, bourgeois, bourgeoises, leurs serviteurs, avec leurs coches, charettes, bagages, et se pourroient retirer avec toute seureté en France; que pour la seureté et conduitte des assiegez, le comte de Fuentes en donneroit sa parole; qu'aucun ne pourroit estre arresté pour debtes, et pour quelque cause que ce fust, par les habitans ny par autres; que les deputez de Cambray qui estoient en France seroient renvoyez seurement, et que ledit sieur mareschal de Balagny, et tous ceux qu'il avoit employez, ne seroient recherchez par le roy d'Espagne ny par l'archevesque de Cambray de tout ce qu'ils avoient faict, geré et manié en ladite ville.

Voylà comme les habitans de Cambray firent perdre au mareschal de Balagny sa nouvelle principauté. Madame de Balagny, femme de grand courage, voyant la ville perduë, de douleur s'enferma en une chambre dans la citadelle, et mourut deux jours avant la reddition, *affirmando*, ce disent les Italiens, *di morir*

contentissima, poiche moriva principessa (1). Les François, au nombre de mil hommes de pied et près de cinq cents chevaux, sortirent avec grand nombre de bagage, et furent conduits seurement jusques auprès de Peronne. En ceste sortie le comte de Fuentes avec sa cavalerie fit un honnorable accueil au duc de Rethelois, et l'accompagna un assez long temps, puis donna la charge de le conduire au prince d'Avellino, qui traicta le soir fort magnifiquement et en plaine campagne ledit sieur duc et les principaux seigneurs françois. Ainsi Cambray, ville imperiale où l'Espagnol n'avoit esté auparavant que conservateur de la citadelle, la ville ayant tousjours esté à l'archevesque, tumba sous sa puissance. Plusieurs ont escrit que les habitans n'ont rien gaigné à changer de seigneur.

Peu de temps après mourut M. de Nevers. Ce prince estoit vieil. En son temps il a faict de grands services aux roys de France. Il fut fort fasché que les affaires du Roy n'eurent un heureux succez cest esté sur la frontiere de Picardie, et principalement de la mauvaise foy des habitans de Cambray envers les François.

Le 14 octobre le sieur de Herauguiere, gouverneur de Breda, grand surpreneur de places, dressa une entreprise sur la ville de Lire en Brabant, à deux lieuës d'Anvers, avec quelques troupes de cavalerie et d'infanterie; laquelle ville il surprit par escalade, ayant coupé la gorge à la sentinelle et au corps de garde, et fit rompre une des portes par laquelle, sur les cinq heures du matin, il fit entrer sa cavalerie et le reste de son infanterie. Le capitaine Alonzo de Lana, gouverneur de la place, fit quelque resistance

(1) Disant qu'elle mouroit contente puisqu'elle mouroit princesse.

au grand marché et vers l'Hostel de Ville; mais, s'y voyant trop foible, il se retira vers l'une des portes avec ses gens, bien deliberé de la garder et d'y tenir fort tant qu'il auroit secours d'Anvers, où il envoya en toute diligence, et qui le mesme jour y arriva par la mesme porte. Tandis que les gens de Herauguiere s'amuserent au pillage, luy, ne pouvant les r'allier à temps pour estre espars et trop aspres au butin, advisa de se sauver avec ceux qui voulurent le suivre. Ainsi furent ces pillards eux mesmes pillez et desfaits: il en mourut plus de cinq cents, sans les prisonniers et la perte des chevaux.

Pour cest exploict le comte de Fuentes, qui estoit encor à Cambray, fit tirer le canon en signe de resjouyssance; et les Pays-Bas subjects à l'Espagnol monstrerent, par les feux de joye qu'ils firent, le contentement et l'aise qu'ils avoient des prosperitez par eux receuës en cest esté contre les François et contre le prince Maurice et les Estats.

Le Roy voyant que le comte de Fuentes, après qu'il eut pris Cambray, avoit envoyé refraischir son armée en divers endroits du Pays-Bas, et qu'il avoit si bien munitionné les places qu'il avoit conquestées cest esté, qu'il n'y avoit point d'aparence de les attaquer en hyver, n'y ayant plus au deçà de la riviere de Somme que La Fere qui tenoit pour l'Espagnol, Sa Majesté resolut de l'assieger, et fit loger son armée aux environs. Estant en son camp à Travercy prez La Fere, le 25 de novembre, voulant que l'on rendist graces à Dieu de sa reconciliation avec le Sainct Siege, il rescrivit à tous les gouverneurs de ses provinces qu'ils eussent à en faire publiques resjouyssances. Voicy la

lettre qu'il en escrivit à M. le prince de Conty qui commandoit pour lors dans Paris.

« Mon cousin, j'ay tousjours eu telle confiance en la bonté de Dieu et en la justice de ma cause, confirmé par les jugemens qu'il luy a pleu de prononcer en ma faveur en tant de signallées victoires et autres prosperitez qu'il m'a departies sur mes ennemis, que, quelques artifices et oppositions qu'ils puissent apporter pour traverser à Rome la benediction de nostre très sainct pere le Pape et ma reconciliation avec le Sainct Siege apostolique que j'ay depuis ma conversion instamment recherchée, en fin je fleschirois Sa Beatitude par mes poursuittes, non moins que par la sincerité de mes deportemens, et luy ferois voir clair au travers des impostures de ceux qui avoient juré la ruyne de cest Estat et entrepris l'invasion d'iceluy devant le trespas du feu Roy dernier decedé. Je n'ay point esté frustré de mon attente; car Sa Saincteté, continuant le soing paternel que ses predecesseurs et ledit Sainct Siege apostolique ont tousjours eu de ce royaume, m'a honnoré de sadite benediction que j'ay si longuement et constamment poursuyvie. Enquoy je puis dire qu'elle a rendu autant de tesmoignage de sa pieté et prudence, comme est grande l'obligation que je luy en ay avec tout mon royaume, recongnoissant combien ceste grace peut affoiblir mesdits ennemis, et est utille et necessaire pour asseurer la tranquilité des consciences de mes subjects, qui n'estoient encores satisfaicts. C'est pourquoy, desirant que chacun congnoisse en quelle reverence je tiens ladite benediction et reconciliation avec ledit Sainct Siege, et combien

elles ont esté aggreablement receuës en cedit royaume, j'escris à mon cousin le cardinal de Gondy, evesque de Paris, la lettre que je vous addresse pour luy envoyer, affin qu'il ait à en faire remercier Dieu en son eglise. A quoy je vous prie tenir la main de vostre part, et, pour ne rien obmettre qui puisse rendre cest action plus celebre, donner ordre de faire tirer l'artillerie et allumer les feux de joye en ma ville de Paris le jour que mondit cousin le cardinal de Gondy ordonnera les processions et autres loüanges à Dieu pour ceste grace, de laquelle je n'eusse tardé si longuement à vous advertir, si je ne fusse accouru à ceste frontiere pour y arrester les progrez de nosdits ennemis; à quoy j'ay esté et suis tellement bandé et occupé, que j'espere que mes subjects en recevront toute utilité, comme je prie Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa saincte et digne garde. Escrit au camp de Traversy prez La Fere, le 25 novembre 1595. Signé Henry. »

Suyvant le mandement de Sa Majesté l'on fit des processions et des actions de resjouyssance par toute la France, pour ce que ceste nouvelle fut bien aggreable aux François; car, comme aucuns ont escrit, non seulement en France, mais à Rome mesmes on entendoit des murmures de la rigueur et inflexible volonté du Pape contre le premier et le plus grand de ses enfans, et disoit-on que les miseres de la France ne luy estoient point sensibles, veu que ce royaume estoit le phanal de la foy et l'asyle des papes, qui, pays libre, n'avoit pourtant refusé une obeyssance filiale au premier et souverain siege de l'Eglise. On voyoit naistre le schisme, et on s'estonnoit

comme un si sage pilote qu'estoit Clement VIII ne tiroit ce vaisseau de la tourmente et de l'orage, comme un si bon pasteur ne r'assembloit toute sa bergerie en un mesme bercail, comme un prince prudent et advisé politique, consommé en la conduite de grands et importans affaires, ne consideroit le peril que les autres Estats de l'Europe couroient par la discorde des François, comme un si docte theologien ne sçavoit ce tout divin conseil, de pardonner jusques à sept fois septante, comme un pere si saint, si moderé, avoit fait si peu de compte de l'honneur que luy avoit rendu le premier roy du monde par le duc de Nevers, prince autant illustre en la grandeur de ses actions qu'en la splendeur de sa maison.

Plusieurs disoyent aussi que si la cour de Rome souffroit les prodigieuses calamitez qui travailloient la France, si pour ses ayses, ses delices, ses beaux palais, elle voyoit des murailles ouvertes de bresches, des chasteaux foudroyez du canon, la prise et le sac d'une ville, le feu aux maisons, le fer par les ruës, la desolation aux eglises, la licence aux monasteres, l'impunité par tout, elle ne chercheroit tant d'agraffes pour y attacher la resolution d'une si juste requeste que celle du Roy, elle ne se monstreroit si long temps impitoyable et imployable aux publiques douleurs de la France, et, au lieu de soupçonner la conversion de Sa Majesté, elle s'en resjouïroit avec les anges, et le Pape mettroit entre les plus heureux jours de son pontificat celuy auquel il auroit acquis ceste ame très-chrestiennement royale, tant importante à toute la chrestienté; elle se souviendroit que l'Estat de la monarchie spirituelle s'estoit agrandy par celle des

François, qu'il avoit prosperé sous la faveur de leurs roys, s'estoit maintenu et conservé avec les armes de leurs roys; elle retrancheroit toutes ces longueurs qui exposoient la France à un miserable schisme, et adouciroit l'amertume des formes qu'il luy vouloit estre gardées.

A ces plaintes françoises, un gentil-homme italien fit un discours pour monstrer que le Pape s'estoit monstré vray pere commun des chrestiens en tout ce qu'il avoit faict sur la rebenediction du Roy : « Dites moy de grace, dit-il, seigneurs françois, dequoy vous plaignez vous? Sa Saincteté a elle envoyé des gens de guerre contre vous? nuls. Si le duc de Mayenne et autres princes de la ligue luy ont demandé du secours, lequel d'eux se peut glorifier d'en avoir eu? nul d'entr'eux. Avec quelle bulle a-il declaré que la conversion de vostre Roy estoit nulle? A-il excommunié les prelats qui ont assisté à ceste conversion comme vos ennemis l'en requeroient? non. Qu'a-il donc faict? Il a laissé venir le duc de Nevers à Rome, où il auroit esté receu comme personne privée, et toleré dans Rome outre le terme à luy prescrit. Ce duc se peut-il plaindre de Sa Saincteté qu'il n'ait esté receu comme il convenoit à sa personne en particulier? N'a-il pas eu des audiences lors qu'il les a demandées? N'a-il pas esté visité du cardinal de Toledo et des neveux de Sa Sainteté? Bien que le duc estant adherant de vostre Roy, qu'il n'ignoroit estre relaps, et eust encouru luy-mesmes les censures ecclesiastiques, on ne luy a pas deffendu de faire ses devotions dans Rome, de gaigner les indulgences, et d'y recevoir le sainct sacrement.

« Si Sa Sainctеté eust rebeny votre Roy aussi-tost qu'il l'a demandé, qu'il fust retombé encor en l'heresie, ce qu'il plaise à Dieu que jamais cela n'advienne, toute la chrestienté eust accusé le Pape de legereté et de trop de simplicité, et auroit on dit de vostre Roy qu'il auroit eu un royaume pour une rebenediction, pource qu'il ne faut point doubter que le monde juge des effects qui se voyent et non des choses incognuës. Aux choses douteuses et de grande consequence, il faut estre plustost timide et irresolu que trop ardent et precipiteux. Il n'est pas convenable que Sa Sainctеté ayde à vostre Roy à acquester son royaume, puis qu'il l'a desjà acquesté, mais seulement vostre Roy a besoin de sa benediction; il pourra facilement l'obtenir en la recherchant, s'il a l'intention bonne. Rememorez-vous avec quelle patience et avec quelle humilité l'empereur Theodose rechercha la benediction de sainct Ambroise.

« Voulez-vous descouvrir d'avantage la bonne intention de Sa Sainctеté? Considerez, je vous prie, s'il a empesché les Venitiens d'avoir envoyé leurs ambassadeurs pour congratuler vostre Roy. En voulez-vous une preuve plus claire de ceste intention qu'en ce qu'il n'a point empesché les religieux de prester le serment de fidelité à vostre Roy et de le recognoistre? A t'il commandé aux generaux et superieurs de chacun ordre qui se retrouvoient lors dans Rome de proceder par censures contre tels religieux? A t'il commandé aux evesques de publier un interdit contre les villes qui ont recognu vostre Roy? Il est certain qu'il n'a point dit qu'on le fist, ny aussi qu'on ne le fist pas. A t'il excommunié ceux qui ont publié dans la chaire

de l'Eglise de Dieu que c'estoit leur roy legitime et naturel? non. Et toutefois vostre Roy a chassé les jesuistes de la France, ce que Sa Sainctеté est contrainte de tolerer et de dissimuler, bien que c'est une chose qui l'attriste grandement, ne delaissant toutesfois de faire tout ce qu'elle peut pour eux, les ayant recommandez au cardinal de Gondy et au duc de Nevers, et à plusieurs autres.

« Considerons sans passion toutes les actions qui se passent à Rome. Le cardinal de Joyeuse n'y est-il pas arrivé? Ne sçait-on pas bien qu'il a fait son accord avec vostre Roy? Ne se dit-il pas protecteur de la France? N'a t'il pas esté bien venu et veu de Sa Sainctеté et de tous les cardinaux? En somme, Sa Sainctеté ne se resjouit elle pas quand elle entend quelque bonne nouvelle de vostre Roy, sçavoir, qu'il va à la messe et qu'il se monstre devôt?

« J'accorde que vous n'avez peu endurer la harangue que fit Sa Sainctеté au consistoire lors que le duc de Nevers vint à Rome, demonstrant qu'il ne trouvoit pas bon que quelques cardinaux demonstrassent trop librement estre enclins à la benediction de vostre Roy, et confesse de verité que c'est une forte conjecture que vous avez pour croire le contraire de ce que dessus; mais considerons, comme bons amis, que quelque raison a meu Sa Sainctеté à le faire. Nous avons desjà presupposé que le Pape, sans beaucoup de peril en sa conscience, ne pouvoit venir à l'acte de ceste rebenediction sans premierement voir ce qu'il en pourroit advenir avec le temps. Que pouvoit faire le Pape en ce temps là, estant combattu de divers pensers, et pour les diverses inclinations des cardinaux,

que de leur imposer silence, et, à leur exemple, à tous autres, qui n'estans pas bien informez, vouloient avec impatience mettre leur bouche dans le ciel?

« Vous vous plaignez de l'allée d'un des nepveux de Sa Sainctеté vers le roy d'Espagne, et dites que ce n'est que pour sçavoir la volonté de l'Espagnol sur la reconciliation de vostre Roy. A cela je respondray qu'il y est allé pour beaucoup d'affaires d'importance, et specialement pour proposer au roy d'Espagne et luy mettre devant les yeux la calamité de la France, le peril d'Italie, le detriment de la religion, luy donner à entendre la droitte intention de Sa Sainctеté touchant la rebenediction de vostre Roy pour oster le scandale qu'en a le monde. Et chacun sçait aussi que Sa Sainctеté a deffendu à son neveu de prendre ny recevoir aucunes provisions et presents de ce Roy.

« La France et l'Espagne sont les bien-aimez fils du Sainct Siege; ce sont deux royaumes qu'il ayme esgalement; c'est pourquoi la France ne luy en doit point vouloir si Sa Sainctеté veut du bien à l'Espagne, ny l'Espagne ne devra point estre faschée s'il retient la France en sa grace, et s'il faict dans peu de jours beaucoup de resjouïssances pour la reconciliation de son Roy, comme de son très-cher fils aisné, lequel, estant mort, est resussité, et retourne à luy après avoir esté un long temps perdu.

« Que M. du Perron s'achemine en brief à Rome de la part de vostre Roy : si Sa Majesté s'humilie tousjours sous la puissante main de Dieu, il ne doit point douter que la porte ne luy soit ouverte. Que Sa Majesté ne pense point que ce soit chose indigne de recourir encor une fois au vicaire de nostre Seigneur Jesus Christ;

qu'il imite ses predecesseurs, et qu'il aye en memoire combien ils ont respandu de sang pour l'honneur de Dieu et pour la dignité du Sainct Siege; qu'il se souvienne qu'il est descendu de saint Loys et de tant de saincts françois, lesquels prient Dieu en paradis pour son salut, pour la deffense de sa vie et pour le repos de ses subjects.

« Qui est-ce qui peut douter que Sa Saincteté ne desire plustost de luy donner sa benediction que de le perdre? certes, personne; mais une si grande machine ne se peut mouvoir sans beaucoup de fatigue, et petit à petit. Ne vous persuadez point, comme vous le dites, que le Pape face trop de l'Espagnol; ce sont bruits que les heretiques sement, lesquels voudroient empescher, s'ils pouvoient, la reconciliation de la France avec le Sainct Siege. »

On a tenu que ceste responce avoit esté faicte par le cardinal de Toledo pour responce à un seigneur françois qui luy avoit escrit sur ce subject.

M. d'Ossat, qui depuis a esté cardinal, après que M. de Nevers fut party de Rome, ayant traicté dextrement avec plusieurs cardinaux, et entr'autres avec ledit cardinal de Toledo et le père Baronius, qui aussi a esté depuis cardinal, des moyens d'obtenir de Sa Saincteté cette benediction que le Roy desiroit tant, et donné advis au Roy comme il devoit proceder pour l'obtenir et suivre l'intention de Sa Saincteté, Sa Majesté envoya M. du Perron à Rome, lequel y arriva sans aucune pompe, et comme homme privé. Le dix-septiesme juillet, n'ayant avec luy dans son carrosse que ledit sieur d'Ossat, les sieurs de Chastillon, Alexandre d'Elbene, le secretaire de M. le cardinal de

Gondy et son aumosnier, il alla trouver Sa Saincteté, où, introduit seul pour luy baiser les pieds, il fut une heure entiere à luy parler en particulier ; puis, ayant prins congé, il alla visiter et faire les compliments au cardinal Aldobrandin, nepveu de Sa Sainctetté, lequel il esclaircit de tout ce qui s'estoit passé en la conversion du Roy, comme estant celuy lequel y avoit le plus travaillé.

Sa Saincteté depuis declara en plein consistoire pourquoy ledit sieur du Perron estoit venu vers luy et le Sainct Siege, et qu'il ne vouloit plus que les affaires de France fussent traictées par l'advis de quelques particuliers, ains que tout le sacré college des cardinaux en eust la cognoissance. M. du Perron ayant eu encor une nouvelle audience en particulier de Sa Sainctеté, il luy presenta la lettre de creance que le Roy luy avoit baillée. Le Pape l'ayant leuë, après quelques devis particuliers, il luy permit de visiter messieurs les cardinaux et de leur faire entendre le desir de son Roy. Alors il fut aydé à l'ouvert de l'authorité du cardinal de Toledo, jesuiste, de l'ambassadeur de Venise, du pere Baronius, de Lomelin, prestre de la chambre, du sieur Seraphin, qui aussi a esté depuis cardinal, de Begna, auditeur de la rotte, et de beaucoup de personnes doctes. Les affectionnez au Roy traictoient cest affaire avec une grande modestie. Les Espagnols, au contraire, firent voir le jour à quelques escrits pleins d'invectives, et soustenoient qu'il ne devoit estre reconcilié avec le Sainct Siege. Les autheurs de ces escritures là coururent un temps peril de la vie; car Sa Sainctеté, par ses jeusnes, par ses prieres envers Dieu, par ses larmes et par ses aumosnes, en

visitant les pieds nuds les lieux devotieux, supplioit Dieu de luy donner à cognoistre sa volonté sur ceste affaire; et pour en venir à bout avec une certaine et plus asseurée cognoissance, il fit assembler un jour tous les cardinaux au consistoire, et après une longuè harangue, les ayant prié tous de n'avoir en l'advis qu'ils luy donneroient ny respect, ny esgard à aucun prince temporel, ains tourner toute leur charité au bien de la chrestienté, il leur dit aussi qu'il jugeoit pour le plus expedient d'ouyr leurs opinions distinctement et particulierement en sa chambre, et qu'il escouteroit tous les jours l'advis de deux cardinaux la matinée, et d'un l'aprèsdinée.

Le penultiesme jour d'aoust, le Pape fit tenir le consistoire au palais de Montecavalo, où il dict qu'ayant examiné diligemment les opinions de tous les cardinaux, il en trouvoit les deux tiers qui concluoient à l'absolution, et qu'il cognoissoit clairement que c'estoit le bien du Sainct Siege. Un des cardinaux se leva et commença à respondre à ceste proposition; mais Sa Sainctteté luy dit que ce qu'il disoit avoit esté assez disputé, et que l'on avoit resolu tout ce qui estoit douteux; puis il fit incontinent sonner la clochette pour signal de la levée du consistoire, et tous les cardinaux s'en retournerent en leurs logis.

Les sept principales conditions demandées par Sa Sainctteté ausdits sieurs du Perron et d'Ossat, furent que l'absolution donnée par les evesques de France seroit declarée nulle : à quoy fut respondu que l'absolution n'avoit esté donnée qu'à la charge que Sa Majesté envoyeroit vers Sa Sainctteté le requerir d'approuver ce qu'ils avoient faict. Il fut repliqué que

ladite absolution seroit declarée nulle; mais que tous les actes catholiques que le Roy avoit faits en execution de ladite absolution demeureroient valides, comme faicts sous bonne foy.

Que lesdits sieurs du Perron et d'Ossat, comme procureurs du Roy, feroient l'abjuration à la ceremonie qui se feroit pour la rebenediction de Sa Majesté.

Que dans un an le Roy retireroit M. le prince de Condé de Sainct Jean d'Angely où il estoit entre les mains des heretiques, et le feroit instruire en la religion catholique.

Que le concile de Trente seroit publié en France; et s'il y avoit quelque chose dans ledict concile qui peust empescher la publication, que Sa Saincteté estant requise d'y pourveoir, qu'elle n'en feroit aucune difficulté.

Que Sa Majesté ne nommeroit aux benefices de France que personnes ecclesiastiques.

Que tous les biens appartenans à l'Eglise seroient rendus par ceux qui les occupoient.

Et que Sa Majesté observeroit les concordats faicts entre les papes et ses predecesseurs roys.

Le Pape desiroit sur tout le restablissement des jesuistes; mais luy estant respondu qu'il estoit impossible pour lors, et comme on luy eut faict cognoistre la difficulté qui y auroit pour le faire, Sa Saincteté, ne voulant que ce point particulier retardast le general, se laissa persuader d'en differer l'instance à un autre temps.

On communiqua aussi ausdits sieurs procureurs cinq conditions particulieres que le Roy devroit faire pour penitence, sçavoir : d'ouyr tous les dimanches

et festes une messe conventuelle, et tous les jours qu'il ouyst aussi messe, selon qu'ont accoustumé les roys de France; qu'il prendroit la Vierge Marie pour son advocate, diroit quelques prieres et feroit abstinence en certains jours, et qu'il communieroit publiquement quatre fois l'année.

Après que le Pape et lesdits sieurs procureurs furent d'accord des susdites conditions, pour mettre la derniere main à cest œuvre, et faire la ceremonie de la rebenediction, le samedy, seiziesme septembre, Sa Saincteté partit de Monte-Cavallo où il se tenoit plus ordinairement, et alla au palais Sainct Pierre, pour estre plus commodement au matin, afin de parachever en un jour la ceremonie de cest acte; tellement qu'ayant dit messe de bon matin en une chapelle proche de sa chambre, il descendit en la sale du consistoire, là où messieurs les cardinaux l'attendoient; et là, s'estant habillé d'un manteau rouge, ayant la tiare sur sa teste, il fut porté par ses porteurs ordinaires sur sa chaire dans le portique de Sainct Pierre, tous les cardinaux marchans devant luy avec leurs chappes violettes, excepté le cardinal Alexandrin qui ne s'y voulut trouver, et le cardinal Arragone qui estoit malade. Au devant des cardinaux marchoient les cameriers du Pape, deux à deux processionalement, vestus d'escarlatte.

Le portique estoit richement orné, et, depuis la derniere porte qui entre en la Basilique vers Nostre Dame de la Fievre, jusques à Nostre Dame du milieu, il y avoit un eschaffaut bien de la hauteur de trois brassées, couvert de draps verds, et au bout estoit levé le throsne pontifical tapissé de toile d'or, là où

Sa Sainctet́é s'alla seoir, et autour de luy s'assirent aussi en leurs sieges lesdits cardinaux après luy avoir rendu l'obeyssance deuë. Derriere eux estoient les auditeurs de la rote et les clercs de la chambre, avec les cameriers secrets. Aussi estoient debout, à dextre et à senestre, les douze penitenciers avec leurs cottes et baguettes en main, selon leur coustume ordinaire, et auprès d'eux tous les officiers de l'inquisition.

Tout cela estant ainsi disposé, le maistre des ceremonies alla appeller lesdits sieurs du Perron et d'Ossat, procureurs du Roy, qui estoient prez de là, et les mena vers Sa Sainctet́é, les massiers marchant devant eux. Quand ils furent entrez sur l'eschaffaut, ils firent trois reverences, l'une à l'entrée, l'autre au milieu, et la troisiesme aux degrez du throsne pontifical. Lors le maistre des ceremonies demanda à Sa Sainctet́é s'il vouloit avoir pour aggreable que lesdits sieurs procureurs luy baisassent les pieds; ce qu'il leur accorda. Ayants fait ceste ceremonie, ils s'en retournerent là où ils estoient premierement. Les deux cardinaux nepveux de Sa Sainctet́é estans debout et prez dudict sieur du Perron, le procureur du saint-office luy vint apporter pour lire la confession et recognoissance que le Roy faisoit par eux d'avoir suivy et creu à l'heresie de Calvin: ceste confession estoit en latin. Aussi tost lesdits sieurs procureurs se mirent à genoux, et ledit sieur du Perron, comme le prnicipal, leut ceste confession, dans laquelle Sa Majesté demandoit, avec toute l'humilité qu'elle pouvoit, par le moyen de ses procureurs, très-instamment l'absolution de Sa Sainctet́é.

Après que ceste confession fut leuë, ledit procureur du sainct office leut le decret de Sa Sainctet́é par le-

quel l'absolution qui luy avoit esté donnée à Sainct Denis sans son consentement estoit declarée nulle, toutesfois que les actes catholiques faicts par Sa Majesté en execution de ladite absolution, resteroient valides, comme estans faicts sous bonne foy; outre, que Sa Sainctété ayant bien consideré cest affaire, et principalement la lettre que Sa Majesté avoit jadis escrite au pape Sixte v, dans laquelle il protestoit de vivre et mourir catholique, elle decernoit et ordonnoit que le Roy seroit absous, puis qu'il avoit abjuré ladite heresie, en acceptant la penitence qui luy seroit ordonnée et observant les conditions accordées.

Lesdits sieurs procureurs du Roy ayans promis que Sa Majesté les observeroit, ils firent en son nom la profession de foy, en la forme et selon l'ordre de la bulle de Pie iv.

Les susdictes conditions estans leuës hautement par le procureur du sainct office, les procureurs du Roy en jurerent l'observation, et promirent que le Roy en envoyeroit la ratification.

Après ceste promesse faicte on fit signe aux chantres, et ils chanterent le *Miserere*. Le maistre des ceremonies bailla au Pape une baguette, après luy avoir jetté sur la main un crespe blanc, de laquelle baguette Sa Sainctété frappoit sur l'espaule à chaque fois, tantost du sieur du Perron, et à l'autre fois du sieur d'Ossat. Le *Miserere* finy, le Pape s'esleva, et dit l'oraison *Deus qui proprium*, etc., puis une autre oraison par laquelle il declaroit absous le Roy de toutes choses passées; puis, s'estant r'assis, il dit la troisiesme oraison par laquelle il recevoit le Roy au giron de l'Eglise, en nommant le roy de France et très-chrestien. Aussi-

tost sonnerent les trompettes et les tambours, et tout le canon du chasteau Sainct-Ange fut tiré en signe de resjouyssance generale. Il se fit lors un grand bruict; ce n'estoient que cris d'allegresse, et tous les assistans monstroient en leurs visages estre joyeux outre l'ordinaire.

Ce grand bruict estant un peu appaisé, et ayant les procureurs du Roy baisé les pieds de Sa Saincteté très-affectueusement, puis s'estans levez, le Pape les embrassa tous deux avec beaucoup de signe d'amour, et leur dit qu'il avoit ouvert les portes de l'Eglise militante au roy Très-Chrestien, qu'il restoit seulement qu'iceluy avec une vive foy et avec les bonnes œuvres s'ouvrist à soy-mesme celles de l'Eglise triomphante, qui est une consideration notable sur toutes, de ce que le Pape recognoist la puissance qu'il a au ministere exterieur de l'Eglise visible, et reserve à Dieu son pouvoir souverain pour le royaume des cieux, combien qu'aussi les clefs de sainct Pierre sont du royaume des cieux : mais c'est à dire que chacun estant receu en l'Eglise se peut à soy-mesme, soubs la benediction de l'Eglise, faire voye de l'entrée du royaume des cieux par la foy et par les bonnes œuvres. Sur ceste parole du Pape le sieur du Perron luy respondit : « Vostre Saincteté a ouvert à mon Roy les portes de l'Eglise militante, et j'asseure Vostre Beatitude qu'avec la foy et les bonnes œuvres, qu'il s'ouvrira à soy-mesme celles de la triomphante.

Après que les protenotaires eurent faict un acte de tout ce que dessus, et que ledit sieur du Perron l'eut leu, le Pape s'en retourna en sa chambre, et le cardinal de Saincte Severine, par son commandement,

comme grand penitencier, assisté des penitenciers de Sainct Pierre, conduit les deux procureurs du Roy dans ladite eglise de Sainct Pierre, à l'autel du Sacrement, où, l'oraison estant faicte sur les corps des apostres, ils firent la procession à l'entour de cest autel; et, après quelques oraisons dites, les procureurs du Roy receurent le baiser de paix, puis sortirent de l'eglise, et prirent congé dudit sieur cardinal, s'en retournans en leurs logis.

Pendant que ceste derniere ceremonie se faisoit, M. le cardinal de Joyeuse, avec les archevesques, evesques, prelats, et tous ceux qui estoient affectionnez à la France, s'en allerent à Sainct Louys, où ils firent chanter le *Te Deum;* comme aussi plusieurs confraternitez dans Rome firent le mesme, demonstrans, par les feux de joye et autres actes d'allegresse qu'ils firent trois soirs consecutifs, combien ils estimoient ceste benediction. M. du Perron aussi, par trois jours durant, monstra sa joye exterieurement, avec magnificence et sumptuosité et incroyable, faisant des presents à tous les beaux esprits qui composoient quelques escrits en l'honneur de ceste benediction, tellement qu'il ne se voyoit dans Rome que poësies en latin, françois et italien : cest epigramme entr'autres fut trouvé d'une belle invention :

Quem tota armatum mirata est Gallia regem,
Mirata est etiam Roma beata pium.
Magnum opus est armis stravisse tot agmina, majus
Pontificis pedibus succubuisse sacris (1).

(1) Ce roi, dont toute la France a vu les exploits glorieux, Rome heureuse le voit catholique : c'est un grand mérite d'avoir dispersé tant d'armées ennemies; c'en est un plus grand de se soumettre au Souverain Pontife en fils obéissant.

Ledict sieur du Perron, après avoir faict le remerciement à Sa Saincteté comme ambassadeur du Roy, il alla, accompagné fort magnifiquement de prelats et de noblesse françoise, voir tous les cardinaux pour compliment de gracieuseté et courtoisie. Estant près de son partement, le Pape, pour comble de toute satisfaction, voulut encor luy-mesme le communier, et tous ceux qui estoient venus avec luy à Rome.

Sa Majesté ayant eu advis de ceste ceremonie, que les Italiens appellerent *ribenedizione* (pource qu'ils disoient que le Roy estoit retumbé encor en l'heresie de Calvin, ayant eu la benediction du pape Gregoire XIII), et les François *reconciliation*, il envoya les lettres à M. le prince de Conty, dont nous avons mis la coppie cy devant, et fit rendre graces à Dieu par toute la France, recognoissant, comme ont faict par le passé beaucoup de grands monarques, que le plus grand honneur qu'ils laissent d'eux à la posterité est de s'estre humiliez et d'estre enfans obeissans à l'Eglise. Il manda aussi incontinent à sa cour de parlement de Paris que les causes pour lesquelles il avoit cy devant esté deffendu à ses subjects d'aller à Rome pour la provision des benefices vaccans en France, estoient cessées par sa reconciliation avec le Sainct Pere et le Sainct Siege, et qu'il vouloit que les choses fussent remises en l'estat qu'elles estoient auparavant lesdites deffenses, avec injonction de faire garder et observer cy après les concordats faicts entre les saincts peres et les roys de France.

La cour de parlement ordonna par son arrest sur lesdites lettres : « Leuës, publiées et enregistrées, ouy et requerant le procureur general du Roy, et permis

se pourveoir en cour de Rome, comme auparavant les deffences, les provisions qui ont esté obtenues en execution des arrests de ladite cour demeurans bonnes et valables; et seront coppies collationnées envoyées aux bailliages et seneschaussées de ce ressort, pour y estre leuës, publiées et registrées à la diligence des substituts dudit procureur general. A Paris, en parlement, le premier de fevrier mil cinq cents quatre-vingts seize. »

En mesme temps aussi Sa Majesté envoya M. le marquis de Pisany pour gouverneur à M. le prince de Condé, qu'il fit venir de Sainct Jean d'Angely en Xainctonge à Sainct Germain en Laye, où il le fit instruire en la religion catholique.

Depuis la conversion du Roy il se vit plusieurs personnes de qualité et suffisance, tant à la suitte de la Cour qu'à Paris et autres lieux, qui quitterent du tout la religion pretenduë reformée, et se reduisirent en l'eglise catholique, apostolique, romaine. La malice des hommes ne cessa point de denigrer et tirer en envie telles reductions, chargeant les uns d'ambition, d'avarice, d'hypocrisie, de foiblesse d'esprit, de legereté ou autre vanité, les autres d'avoir esté deposez ou chassez pour leurs demerites, les autres, de quelque autre vilain reproche, comme la mesdisance n'a borne ny honte. Or entre ceux-là il y en eut trois de ceux que le Roy avoit entretenus dez leur jeunesse aux escoles, bien qu'ils fussent enfans de maison, sçavoir: le sieur Desponde, lieutenant general à La Rochelle, le sieur Salette, conseiller d'Estat de Navarre, et le sieur de Morlas, conseiller du conseil privé et d'Estat, et surintendant des magasins de France. Les deux pre-

miers decederent long temps après leur conversion, et sont morts constants en la croyance de l'Eglise; mais le sieur de Morlas ne fit sa conversion que sur le point qu'il estoit prest de comparoistre devant le throsne de verité et le juge qui ne recognoist que ceux qui l'ont confessé devant les hommes.

Le vingt-septiesme jour du mois d'aoust de ceste année, à six heures du matin, ledit sieur de Morlas, estant à la suitte du Roy au retour du voyage de la Franchecomté, se sentant pressé de la maladie qui l'avoit detenu à Mascon six jours entiers dans le lict, dit aux assistans: « Mes amis, ne me laissez point, il est temps que j'ordonne de mes affaires, et que je dispose mon ame pour aller vers ce grand Dieu qui m'a faict tant de graces : s'il y a quelque theologien en ceste ville, faictes qu'il me vienne consoler. » Et levant les yeux au ciel, il s'escria tout haut: « Tu m'appelles, Seigneur, et je te respondray. » Peu après arriva le gardien des Cordelliers dudit lieu. Le sieur de Morlas, le voyant, demanda : « Est-ce celuy que vous avez choisy pour me consoler?» Le gardien respondit: « Ouy, monsieur, c'est moi qui vous viens consoler. — Mon pere, dit-il, j'espere que je vous consoleray tantost. Je louë ce bon Dieu et le remercie de tout mon cœur de la grace qu'il m'a faicte de veoir ceste journée si saincte; il est temps d'entrer en compte avec luy. Je pourray librement m'ouvrir et discourir avec vous, mon pere; mais, avant que commencer, je vous veux dire en peu de mots quelle a esté ma vie. J'ay esté nourry dez mon enfance en la religion pretenduë reformée; je l'ay suyvie jusqu'à l'aage de trente-trois ans, auquel temps je conferay avec M. d'Evreux : ses

discours frapperent un grand coup à mon ame, et je commençay à faire mon proffit de ce que j'avois leu, et recognoistre peu à peu l'erreur en laquelle j'estois; mais je ne pouvois tout à coup m'imaginer autre chose que ce que j'avois accoustumé de voir. Commencez à parler, mon pere, car je vois bien que l'heure de ma mort s'approche : j'ay plus besoin d'exhortations que d'argumens. — Voylà qui est bon, dit le confesseur; eslevez donc vostre ame à Dieu, et je requiers de vous trois choses: la premiere, que vostre discours soit sans passion, la seconde, que vous vous despouillez de toutes promesses contrevenantes à la parolle de Dieu, et la troisiesme, que vous ne vous fondiez sur les raisons naturelles. — Mon pere, repliqua Morlas, que ces trois choses ont combattu en mon ame! que de traverses elles ont baillé à mon esprit! elles m'ont empesché de venir à la cognoissance de la verité de l'Escriture, qui est la fidelle ambassade de Dieu. Permettez que je me ravisse en moy-mesme, et que je m'escrie avec ceste grande lumiere de l'Eglise, saint Augustin: Seigneur, pourray-je exprimer avec quels souspirs j'aspire après toi! J'ay esté errant çà et là comme une pauvre brebis esgarée, j'espere que je serai rapporté dans le bercail par mon bon pasteur Jesus-Christ qui me chargera sur ses espaules. Vous avez eslancé vostre clarté sur moy, mon Dieu; vous avez effacé l'erreur de laquelle mes yeux estoient couverts; vous avez tiré loüange des enfans qui pendoient à la mammelle. Et j'entreray aussi au cabinet de mon ame pour chanter cantiques à vostre loüange, non sans espandre des pleurs et gemissemens, regrettant ma vie passée, et me ressouvenant de la Hierusalem celeste vers laquelle mon cœur aspire.

Mon Dieu, je ne l'oublieray point; je vous promets que je ne me destourneray jamais de ceste contemplation. O pere de toute bonté! je n'ay jamais rien trouvé que les livres de vostre sapience qui ayent eu pouvoir de foudroyer la puissance de la vaine gloire; ils ont terrassé l'ennemy qui m'empeschoit de venir à vous, mon Dieu. L'Escriture Saincte m'a fait abhorrer les pechez que les autres adorent. C'est pourquoy je diray ceste sentence de sainct Augustin : Mon Dieu, quel onguent precieux a peu oindre mon chef, pour rendre mes paroles si soüefves? Ton Evangile, Seigneur, m'a contrainct de confesser mes fautes afin de t'adorer. *Quid est homo*, ô bon Dieu Jesus-Christ, et qu'est-ce que l'homme que tu en fais tant d'estat, daignant me visiter par une saincte et invisible consolation? Vien, mon Seigneur, que je te tienne et que je ne te delaisse jamais: introduits moy en ta maison. Commande, Seigneur, et ne tarde point, car il est temps que la poudre retourne en poudre, que l'esprit retourne à toy, mon Sauveur, qui me l'as envoyé; ouvre luy les portes de la vie, affin que j'en jouysse à jamais avec tes saincts bien-heureux. — Je suis marry, dit le confesseur, que j'interromps vostre tant docte et sainct discours; mais, vous voyant en extase et comme ravy, je vous prie de vous souvenir de la sentence escrite en sainct Jean : *Spiritus ubi vult spirat*, sentence qui nous faict voir que le Sainct Esprit inspire qui bon luy semble par un admirable secret dans lequel je vous voy tant porté. Contre la raison l'homme ne peut estre sobre; contre l'Escriture nul ne se peut targuer du nom de chrestien; contre l'Eglise nul ne se peut dire enfant de paix. » Il fut interrompu par ces pa-

rolles du sieur de Morlas : « O mon Dieu, que de contentement! mon ame, enyvre toy de ces delices! tu t'es abbreuvée dans les eaux mortiferes, prens ceste eau claire qui t'est maintenant presentée; confesse ton erreur, affin que aujourd'huy, nette et sans ordure, tu puisses, avec sainct Pierre, sainct Paul, sainct Cyprian et sainct Augustin, aller à ce festin du royaume des cieux. Sortez de moy, humeurs corrompuës qui m'avez contrainct de fermer la porte à mon Seigneur, au lieu que je devois frapper pour me la faire ouvrir : j'adjoustois fardeau sur fardeau pour m'empescher l'entrée. Enflé de presomption, j'ay osé chercher ce que je ne sçaurois trouver qu'avec cœur contrit et humilié. Miserable, pour faire le comble de mon malheur, je n'avois pas une seulle plume, et je pensois me mettre en hazard de voller hors du giron de l'Eglise. Je me suis veu terrassé, mais le Seigneur, plein de misericorde, m'a estendu sa main, m'a remis dans son Eglise, de peur que je ne fusse foulé aux pieds. Secourez-moy, mon Dieu, envoyez-moi des anges, car voicy la journée en laquelle j'espere de me resjouyr en la vision de mon espoux, du vray mary de mon ame. O Seigneur, enflammez mon cœur, embrasez moy de vostre amour, et faictes qu'en ceste journée si saincte je soye faict enfant de l'Eglise. » Le confesseur luy demanda : « En la religion que vous avez tenu jusqu'à present n'estiez vous point dans l'Eglise? — Non, dit-il, mon pere, tout cela ne sont que pieces pourries de ce grand et sainct corps hors duquel elles ne peuvent vivre. L'Eglise catholique, apostolique et romaine, c'est le corps de nostre Seigneur Jesus-Christ composé de plusieurs membres, lesquels ont charges

distinctes et separées, mais qui sont liées par les liens d'unité et entretenuës par la charité. C'est ceste Eglise à laquelle Jesus-Christ a promis que ce qu'elle lieroit en terre seroit lié au ciel, et que ce qu'elle deslieroit en terre seroit deslié au ciel. Dans ceste Eglise tous les saincts et les martyrs sont morts après avoir combatu les heresies. C'est ceste Eglise par laquelle seulle on peut parvenir au royaume de Dieu; c'est ceste arche hors de laquelle tout le monde est noyé. C'est ceste Eglise qui presente tous les jours à Dieu le Pere le sacrifice de la mort et passion de Jesus-Christ son fils pour l'expiation de mes pechez. C'est ceste Eglise que Jesus-Christ presente à Dieu le Pere tous les jours, et met ses playes entre luy et nous : *tam ipse per ipsam, quàm ipsa per ipsum.* » Et le confesseur luy dit : « L'Eglise de Dieu c'est celle qui nous a conceus de Jesus-Christ et nous a enfantez par le sang de ses martyrs pour nous faire vivre eternellement. Je vous exhorte d'aymer une telle mere, hors de laquelle il n'y a point de salut, comme vous mesmes avez dit; elle rappelle ses enfans errans, elle les reçoit avec joye. Aymez la donc et honnorez, affin que son amour vous face joindre avec Dieu: » Ledit sieur respondit, la larme à l'œil : « *Pater mi, nondum amavi, amo et amabo;* mon pere, je le vous promets. Arriere de moy furies infernales, heresies maudites qui m'avez empoisonné de vostre venin, et qui m'avez faict deschirer la robbe de Jesus-Christ! Pires que satelites de Pilate, vous deschirez son Eglise. C'est la mere des croyans qui regenere à la vie ses enfans nais à la mort. Renouvelle toy donc, ô mon ame, et despouille toy de ce vieil Adam pour te mettre en sanctification. » Le confes-

seur luy demanda : « Puis que vous parlez de sanctification, comment pensez vous estre sanctifié? » Ledit sieur respondit ; « Par l'effusion du sang de Jesus-Christ, et par la puissance qu'il a donné à son Eglise et à vous, mon pere, de lier ou deslier. J'ay esté jusqu'à present lié des liens de Satan, desliez moy, mon pere; je vous demande à mains jointes, après que vous aurez ouy ma confession, l'absolution de mes pechez. Je ne veux plus retarder; j'ay trop mignardé mon offence, j'ay dilayé ma conversion de dix-huict mois. C'est pourquoy, ô bon Jesus, tu me visites, mais non pas en ta rigueur. Si aux lieux hazardeux où j'ay passé depuis une harquebuzade me fust venuë par la teste, en quelle peine estoit mon ame! O bonté ineffable de Dieu, qui ne m'as pas voulu prendre par une mort violente, mais par un doux sommeil. Je n'ay pas encores experimenté un assaut trop fort. Je sens un doux repos presque semblable à celuy des saincts peres. Je te remercie, Seigneur, de ce que tu m'as octroyé la requeste que je t'avois faicte, affin que, soudain que j'aurois entierement recognu la verité, il te pleust de ne me laisser plus en ce monde. Appelle moy donc, Seigneur, quand il te plaira; j'ay cogneu la verité. Je veux faire ma confession.

« Retirez-vous, dit-il à M. Parent qui estoit un sien amy, et ne vous contristez point, ce n'est pas aujourd'huy une journée de pleurs : comme mon vray amy, rendez action de graces à Dieu avec moy, et vous resjouyssez de ce qu'estant banny du royaume des cieux, maintenant mon pere me va faire enfant de Dieu, m'incorporant au corps mystique de son Eglise, laquelle je vous prie d'aymer et embrasser comme moy. Mon

cher amy, je vous prie croire qu'il n'y a plus de monde pour moy, et que j'y renonce dez à present. Je me depestre de luy : il n'y a rien qui m'y retienne, prenez en, je vous prie, le soing. Mon maistre, dit-il parlant du Roy, vous perdez un fidelle serviteur. Perdre! non, vous ne le perdez pas, car j'espere, après avoir receu le corps de mon Dieu, d'aller chanter avec les saincts : *Sanctus, sanctus, sanctus*, le Seigneur des armées. Là, Sire, je me representeray devant la lumiere des lumieres, devant celuy qui m'a donné le jour, le jour qui m'a faict veoir ceste grande clarté, ceste cognoissance de verité, son Eglise, son espouse, et le salut de mon ame. Je me jetteray aux pieds de Jesus-Christ, de mon Dieu, de mon Seigneur, devant Sa Majesté Divine, environnée des anges et seraphins. Je prieray mon Dieu qu'il estende vostre royaume sur toutes les nations qui n'ont point encore invoqué son sainct nom. Vous m'avez nourry depuis la douziesme année de mon aage ; jà n'advienne que devant mon Dieu je vous oublie, ô mon bon maistre. » Et, se tournant vers le confesseur, il luy dit. « Mon pere, le grand fardeau que je vay descharger maintenant! Je me veux accuser et confesser sans feintise mes pechez devant mon Dieu et devant vous. » Ces parolles dictes, il entra en l'examen de sa conscience à la façon des catholiques. Et comme il fut entré en discours, le confesseur luy dit : « Dites vostre *Confiteor*, » que ledit sieur ignoroit; mais il le prononcea mot à mot après ledit confesseur, en frappant coup sur coup sur sa poictrine quand il fut à ces mots, *quia peccavi*, etc. Et après la confession, levant ses yeux et ses mains vers le ciel, il commença à dire : « Je me suis confessé, mon Dieu ; vostre

sapience a ordonné ce moyen, avec la puissance des clefs, pour l'application de la remission et reconciliation acquise par vostre Fils en la croix. Je vous prie, dites moy, quant bien je n'eusse confessé mes fautes, qu'y auroit-il de caché et secret en moy qui ne fust descouvert devant vos yeux? Toute conscience, quelque profonde qu'elle soit, vous est notoire. Mon Dieu, si je voulois taire mes fautes, je ne me cacherois point devant vous. Vous le sçavez, Seigneur, si je me cache. Vous sçavez si je vous ayme, et si, parmy les affaires du monde où je me suis veu enveloppé, je n'ay prins deux heures chaque jour pour parler à vous, pour m'approcher de vous, et m'esloigner des affaires que j'ay estimé comme du fient au prix de ceste douceur de la meditation de la grandeur de vos œuvres. J'ay honte, et me desplais en moy-mesme, afin de vous suivre d'oresnavant. Je ne me resjouïray devant vous, ny en moy-mesme, sinon pour l'amour de vous. Vous me cognoissez à descouvert, je vous ay dit aussi quel bien j'esperois de recevoir en me confessant à vous de tout mon cœur. Je ne me suis pas seulement confessé à vous de bouche, mais avec une extreme affection procedente de mon ame, et avec des cris et clameurs de ma pensée : vostre aureille le cognoist, vostre œil le void, ma conscience crie après vous par grand desir que j'ay d'estre exaucé. » Puis, se retournant vers le confesseur, luy dit : « Et quoy! mon pere, vous m'avez fait enfant de Dieu, ne participeray-je point à ceste saincte table pour manger le corps de mon Seigneur, viande des enfans et très-salutaire? » Le confesseur luy dit : « C'est de vray une table fort pretieuse, c'est une viande que, quiconque en mangera, il aura la vie eter-

nelle. — O mon pere, dit ledit sieur, l'admirable mistere, mistere des misteres, mistere incomprehensible que Dieu a voulu manifester à ceux qu'il a aymez, et pour lesquels il a souffert la mort. Je croy, mon Dieu, secourez moy et augmentez ma foy. Monsieur de Pise (un sien amy present), je vous prie de me faire apporter ce *viaticum Christianorum*, ceste viande celeste qui nourrira mon ame.» Puis, tournant ses yeux vers le ciel, il dit: « O saincts bien-heureux, adjoustez vos prieres aux miennes : et vous, Vierge Marie, estoille radieuse, presentez moy devant vostre cher Fils pour luy faire amande honnorable. J'ay confessé mes offences, priez pour moy affin que j'obtienne pardon. » Et à mesme instant arriva le prestre qui portoit le Sainct Sacrement, devant lequel, dez qu'il l'eut apperceu, ledit sieur s'inclina, l'adorant en ceste façon : « *O charitas, Deus meus,* je t'adore, mon Dieu. » Et puis : « Mon pere, dit-il au confesseur, d'où me peut venir une si grande douceur? et qu'ay-je merité pour estre appellé à un festin si celebre? » Le confesseur luy dit : « Il faut maintenant vous fortifier; car le diable fera son dernier effort. » Ledit sieur, en monstrant des yeux et des mains l'hostie saincte, respondit: « Voylà celuy qui a combatu les puissances du diable, il a terrassé sous ses pieds les enfers, les enfers ne peuvent plus rien sur moy. Je suis sous la protection de mon Dieu. Je prendray ceste hostie sacrée, le passeport avec lequel sainct Augustin est entré en la gloire des cieux. Quand je heurteray j'auray ceste marque en la main, qui me fera cognoistre membre de ce grand Dieu Jesus-Christ. Par elle et avec elle je me presenteray devant ta face, ô Jesus-Christ! et je croy, pour le salut de mon ame,

tes paroles sont veritables. Je sens l'effect de ta puissance, je reçois mon salut, *Deus meus*, charité de mon Dieu, amour plus doux que le miel, que mon ventre te reçoive, et que mes entrailles soient remplies du doux nectar de ton amour, affin que mon ame puisse esplucher ce grand mistere. Que pourray-je manger pour le soulagement de mon ame? Je confesse, Seigneur, que j'ay esté en une terre loingtaine pleine de bigarrures, j'ay entendu ta voix tonnante qui me disoit : Je suis la viande des grands, tu ne feras pas de moy comme de la viande charnelle. Tu feras change en moy, et moy en toy. Recognois que tu as esté, ô mon ame, en erreur. Considere ce que tu seras estant incorporée avec ton Seigneur. Ne laisse donc point sa table. Tu mangeras tout maintenant sa chair pour avoir la vie eternelle. Ces paroles sont veritables, il a dit : Quiconque mangera ma chair et boira mon sang il aura la vie eternelle. » Lors, tournant les yeux vers le Sainct Sacrement, il l'adora avec une ardante devotion, et, l'ayant receu, il s'escria : « O saincte journée! O banquet celeste, plus digne que la manne, plus sainct que l'agneau! Mon ame, que de delices! arriere plaisirs du monde, ce n'est rien de vous au respect de celuy que je sens. Tu m'a enyvré, Seigneur, du torrent de tes voluptez. Il est bien raisonnable, mon Dieu, que je me souvienne maintenant avec action de graces de tant de biens que j'ay receus de vous, et que je confesse vostre grande bonté et misericorde, de laquelle vous avez usé en plusieurs sortes en mon endroict. Je suis remply d'une joye extreme. Qu'y a il au monde de semblable à vous, mon Dieu? car vous avez lié les liens dont j'estois lié. Il est bien raisonnable que

je vous fasse sacrifice de louange. Benist soit le Seigneur en la terre et au ciel, grand et admirable est son nom. Je suis environné de toutes parts comme d'un rempart par le moyen de vostre ayde. Je tenois pour asseuré qu'il y avoit une vie bien-heureuse, bien que je ne l'eusse veu qu'en figure. Tous mes doutes s'en sont allez au loing. Toutes choses estoient en bransle et incertitude : il restoit de purger mon cœur de toutes ordures comme vous avez faict. La voye du Seigneur me plaist. Mon Dieu, vous m'avez inspiré. Voylà ce que j'ay apprins de sainct Augustin, que vous avez voulu que j'aye leu et aymé pour mon salut. » En mesme temps se sentant deffaillir peu à peu, il dit : « Il faut disposer des affaires du monde, et rendre à un chacun ce qui luy appartient, il est bien raisonnable. » Il dit sa volonté, et signa son testament : cela faict il commença à crier tout haut : *In manus tuas ;* et ses convulsions aussi-tost le prindrent. Il demanda l'extreme-onction, qui luy fut apportée en mesme temps. Quand le prestre eut achevé de la luy donner, il se remit, et, soubsriant, s'escria : « Mes amis, que mon ame est contente ! O que je suis heureux d'avoir banqueté avec mon Dieu, et avoir receu mes sacrements. » Le confesseur luy dit : « Et bien, monsieur, vous souvenez vous pas des dernieres paroles que nous avons tenuës ensemble ? » Il respondit : « Vos dernieres paroles sont engravées en mon ame, et n'en sortiront jamais : vostre derniere sentence a esté de sainct Augustin, *de resurrectione.* » Les convulsions le reprindrent encores ; et, s'estant fait apporter une croix au pied de son lict, il avoit tousjours les yeux dessus. Et, comme il fut prest de rendre l'ame, on l'admonesta de

se souvenir des paroles qu'il avoit dictes, et qu'il demandast pardon à Dieu; et, ne pouvant parler, il fit signe qu'il avoit esperance en luy : il jecta une larme, et à l'instant l'ame se separa du corps.

Quand on fut rapporter au Roy la mort dudit sieur de Morlas, il dît à ceux qui estoient près de lui : « J'ay perdu un des meilleurs entendemens de mon royaume. » Aussi estoit ce un des plus prudens et judicieux courtisans et officiers de France. Devant que se resoudre à se reduire en l'obeyssance de l'Eglise catholique, il fut près de trois ans à s'instruire par l'assiduelle lecture de l'escriture des saincts peres, et la conference avec les plus sçavans ministres et docteurs de la France et d'ailleurs; aussi estoit-il un des mieux appris en toutes bonnes lettres et sciences de son temps. Après sa mort la mesdisance n'eut point de prise sur sa memoire, et ne fut point blasmé, pour s'estre converty, d'ambition, d'avarice, d'hipocrisie, ou autre conception humaine; car il n'y avoit point de courtisan qui fust plus avant en la bonne grace du Roy que luy : aussi il ne pouvoit esperer rien du monde lors qu'il se jugea si proche de sa fin, et si près du jugement de Dieu et de l'autre vie, puis que toute la terre luy estoit moins que rien.

Cette mesdisance se jetta du tout sur moy lors que je quittay ceste belle religion pretendue reformée, qui fut peu de jours après la mort dudit sieur de Morlas. Je fis imprimer les causes de ma conversion à Paris, et ont esté imprimées en beaucoup d'endroicts de la France. Plusieurs de ladite religion pretenduë y firent des responces; mesmes celuy qui a recueilly les Memoires de la ligue y en a mise une dans ce livre là,

sans y mettre ce que j'y avois respondu : ils me font avoir esté amoureux de la baronne d'Aros, laquelle ils disent que je recherchois en mariage en l'an 1588. Quelle imposture! Ceux qui estoient en Bearn lors sçavent assez que Madame, sœur du Roy, princesse vertueuse, au service de laquelle j'estois, me commanda de parler à ladicte baronne, et luy dire qu'elle desiroit qu'elle se mariast avec le baron de Tignonville, gentil-homme, lequel, estant en Bearn du retour de la grande armée des reistres, lorsque l'on n'esperoit jamais de voir ce siecle de paix sous le regne du Roy d'à present, et que ceux de ladicte religion qui estoient absens ne taschoient qu'à asseurer leurs fortunes en lieu de seureté, esperoit qu'espousant ladite baronne, riche, et qui avoit des moyens, il auroit des commoditez pour s'entretenir en son refuge. Ceux qui estoient à Pau en ce temps là ont assez sceu les causes pourquoy ceste baronne ne voulut entendre ce mariage, et que ma peine fut sans fruict, et non pas que je me sois de tant oublié que de penser jamais à ce dont ils me blasment, Dieu m'ayant tousjours donné la grace de me comporter avec modestie en la vocation où il m'a appellé. Aussi, dans la response que je leur fis, je protestay de ne vouloir user nullement de mesdisance contre eux, comme ils faisoient contre moy, ains je protestay de leur garder une vraye et parfaite charité, pour leur monstrer en quoy ils erroient; mais jamais personne d'eux ne mit son nom en ce qu'ils firent publier contre moy, et ne sceu jamais à qui m'addresser en particulier. Sur ce qu'aucuns de mes amys dirent ausdits ministres : « Puisque vous saviez tant de choses de luy dont vous le blasmez, et lesquelles vous l'accusez d'avoir faictes

auparavant et depuis l'an 1588, pourquoy l'avez vous dissimulé?—Cela a esté, leur respondirent les ministres, par charité fraternelle.—A quoy peut servir cela de le publier donc un si long temps après? —Pour tesmoignage inexcusable de sa vie, leur repliquerent les ministres, et pour monstrer qu'il avoit pu composer un livre en latin intitulé *Consilium pium de componendo religionis dissidio*, et un autre sur l'establissement des bordeaux, qu'il avoit baillé à R. Estienne pour faire imprimer. « Quelle menterie, que je luy aye baillé ce traicté des bordeaux pour imprimer ! J'ay assez dit, dans ma response que je fis en ce temps là à un certain advertissement qu'ils publierent contre moy, les causes pourquoy et comment ledit Estienne me surprit lesdits deux traictez, à quoy ils n'ont rien depuis respondu, comme aussi il n'y avoit pas d'apparence que je luy eusse baillé ce dernier pour faire imprimer, veu que depuis il me dit, en presence de gens : « Monsieur, je ne vous ay point trahy, j'ay esté surpris par un que j'estimoye un autre moy mesme. Je n'ay jamais dit que vous en fussiez l'autheur, et vous confesse que je vous avois promis de ne le monstrer à personne: je vous prie, ne m'en imputez point la faute. » Je respondray toujours qu'il m'estoit licite de tenir en mon estude et voir ledit livre, quoy que j'aye protesté, comme aussi est-il vray, que je ne l'avois jamais leu qu'une fois depuis qu'il me fut baillé, et lors qu'il me fut pris des mains pour le lire cependant que j'allois pour parler à Son Altezze qui m'avoit fait appeller. Mais depuis, estant baillé à un ministre, cela servit aux autres pour faire un grand bruit contre moy, disans que je soustenois qu'il failloit restablir les bordeaux, et

que j'en voulois faire imprimer un livre : voylà une belle bourde pour amuser les petits enfans. Cest exemple servira à l'advenir aux hommes de lettres de ne se fier qu'à ceux qu'ils auront cogneu de longue main. Mais ce n'estoit cela qui affligeoit les ministres, ains le susdit traicté de *Consilium pium, etc.*, dont ils sçavoient que j'en avois baillé coppie à plusieurs, qui estoit un traicté pour reünir en l'Eglise les desvoyez de la religion, afin que les François n'eussent plus qu'une mesme confession, ainsi que Sa Majesté le desiroit, et avoit plusieurs fois dit dans Mante qu'il s'estimeroit avoir faict plus qu'aucun de ses predecesseurs si Dieu luy faisoit la grace en ses jours de voir ceste reünion. Les ministres du depuis publierent que je me voulois faire catholique, et que le Roy m'avoit donné pour ce faire une abbaye auprès de La Rochelle. Je demanday, en la presence de madite dame, à celuy qui me dit ces paroles, qu'il m'enseignast où estoit assise ceste abbaye, et comme elle avoit nom, pour en aller prendre possession. Enfin il se trouvera que jusqu'à present qui est l'an 1607 que j'escris ceste histoire, que je n'ay aucune abaye ny benefice. Cela n'est du subject de notre histoire, et conclueray ce discours : que tous les ministres de la religion pretenduë reformée, comme j'estois lors, qui ont voulu pincer ceste corde de reünion à l'Eglise, n'ont point manqué d'estre calomniez.

Le sieur de Serres, ministre de ladite religion à Orenge, lequel a faict l'Inventaire de l'histoire de France jusqu'à Loys XII, a senty leurs pointures pour avoir faict imprimer un livre sur ce subject; et sa mort subite ne fut pas sans soubçon de meschanceté.

En ceste année la guerre se continua fort en la Bre-

Le jugement tirant en longueur, l'Empereur fut prié par plusieurs grands seigneurs, parents et amis des accusez, lesquels se jetterent à ses pieds, et luy demanderent misericorde pour eux. Nonobstant toutes leurs supplications, le 27 may il y eut jugement, premierement contre Anthoine Zin de Zinnenburg, Rudolph Greis et ceux qui avoient souscrit à la capitulation de Javarin, par lequel ils furent tous condamnez d'avoir les testes tranchées, mais que l'execution de ce jugement ne se feroit jusques à ce qu'on eust sceu la volonté de l'Empereur.

Ce jugement estant porté à l'Empereur, il leur remit à tous la vie, et furent seulement privez de leurs grades militaires, à la charge de servir à leurs despens en ceste guerre de Hongrie contre le Turc, excepté à un nommé Mufler, lequel, s'estant sauvé de la prison sans attendre le susdit jugement, fut mis entre les mains du juge criminel qui le fit pendre.

Quant au comte d'Ardech, nonobstant que les comtesses d'Ardech et de Turn se fussent aussi jettées aux pieds de l'Empereur pour obtenir sa grace, estant, oultre le faict de Javarin, accusé qu'en l'an 1593, après la victoire que les chrestiens obtindrent sur les Turcs à Albe royale (dont le capitaine Pierre Hussar avoit pris les fauxbourgs), contre les opinions des colonels Palfi, Nadaste, Buden, Marxen, Becken et autres, ledit comte d'Ardech avoit dissuadé le siege, et avoit emmené l'armée victorieuse comme en desroute, tellement que la victoire, dont les Turcs estoient estonnez, demeura du tout inutile; qu'il avoit aussi conseillé d'abandonner le siege de Gran contre tout devoir.

La forme que l'on usa pour prononcer la sentence

ceste place audit comte d'Ardech, lequel luy avoit promis de la deffendre jusqu'au dernier souspir de sa vie; et, au contraire de ceste promesse, que, par pusillanimité et faute de courage, ayant encor deux mille muids de vin et quinze cents muids de farine dans les magazins des vivres, outre les provisions qu'avoient les habitans, cinquante neuf gros canons, sans les moyens, et des munitions de guerre en grand nombre, avec trois mil soldats, il avoit rendu ceste ville, bien qu'il sceust que le secours des chrestiens estoit arrivé à Presburg, ainsi que mesmes ses lettres en faisoient foy; que quand mesmes il eust esté reduit à l'extremité de rendre ceste place, qu'il devoit brusler et rendre inutile tout ce qu'il y avoit de munitions et de canons dedans, et ne les livrer pas entiers aux Turcs, comme il avoit fait, lesquels maintenant s'ayderoient des propres munitions des chrestiens pour les endommager; que mesmes ledit comte d'Ardech, contre tout ordre et discipline militaire, en sortant de Javarin pour se retirer à Altembourg, avoit laissé derriere luy plusieurs gens de guerre à pied, des habitans de Javarin, des femmes, des enfans et les malades, lesquels avoient esté, partie tuez et partie rendus esclaves.

Que pour tout ce que dessus, ledit comte et les colonels et capitaines qui avoient signé la capitulation de Javarin avoient non seulement failly de leur instruction et devoir, mais en la foy et en la promesse qu'ils avoient faicte à l'Empereur.

Contre ces accusations le comte d'Ardech se defendit par escrit, lequel ses parents firent publier. Il rejettoit toute la faute de Javarin sur l'archiduc Matthias et sur Palfy.

Le jugement tirant en longueur, l'Empereur fut prié par plusieurs grands seigneurs, parents et amis des accusez, lesquels se jetterent à ses pieds, et luy demanderent misericorde pour eux. Nonobstant toutes leurs supplications, le 27 may il y eut jugement, premierement contre Anthoine Zin de Zinnenburg, Rudolph Greis et ceux qui avoient souscrit à la capitulation de Javarin, par lequel ils furent tous condamnez d'avoir les testes tranchées, mais que l'execution de ce jugement ne se feroit jusques à ce qu'on eust sceu la volonté de l'Empereur.

Ce jugement estant porté à l'Empereur, il leur remit à tous la vie, et furent seulement privez de leurs grades militaires, à la charge de servir à leurs despens en ceste guerre de Hongrie contre le Turc, excepté à un nommé Mufler, lequel, s'estant sauvé de la prison sans attendre le susdit jugement, fut mis entre les mains du juge criminel qui le fit pendre.

Quant au comte d'Ardech, nonobstant que les comtesses d'Ardech et de Turn se fussent aussi jettées aux pieds de l'Empereur pour obtenir sa grace, estant, oultre le faict de Javarin, accusé qu'en l'an 1593, après la victoire que les chrestiens obtindrent sur les Turcs à Albe royale (dont le capitaine Pierre Hussar avoit pris les fauxbourgs), contre les opinions des colonels Palfi, Nadaste, Buden, Marxen, Becken et autres, ledit comte d'Ardech avoit dissuadé le siege, et avoit emmené l'armée victorieuse comme en desroute, tellement que la victoire, dont les Turcs estoient estonnez, demeura du tout inutile; qu'il avoit aussi conseillé d'abandonner le siege de Gran contre tout devoir.

La forme que l'on usa pour prononcer la sentence

audict comte fut que le comte d'Ottinguen, qui presidoit sur tous les deputez pour luy faire son procès, estant au siege judicial, fit appeller et tirer hors des prisons ledit comte d'Ardech et le colonel Perlin, et, ayant commandé au lieutenant general des crimes de faire lire la sentence, ce comte requit qu'il luy fust fait grace comme à plusieurs autres ausquels elle avoit esté faicte, ayant esgard à ses precedens services, et que la sentence ne luy fust point leuë. Mais il luy fut dit que l'Empereur et l'archiduc Mathias avoient commandé qu'elle luy fust publiquement leuë. Il cogneut lors qu'il n'y avoit plus de misericorde pour luy, et, les yeux baissez, sans repartir aucune chose, il ouyt son jugement par lequel il estoit condamné d'avoir la main dextre coupée (dont il avoit signé la reddition de Javarin, et seroit attachée contre un pieu dressé sur les murailles de Vienne pour perpetuelle memoire, puis qu'il seroit pendu, et, après que son corps auroit esté trois jours à la potence, qu'il en seroit osté pour l'ensevelir, tous ses biens acquis et confisquez à l'Empereur. Ayant ouy ceste sentence, il leva les yeux vers les juges, et voulut s'en plaindre; mais le comte d'Ottinguen luy dit que s'il disoit quelque chose à l'encontre, qu'il seroit privé de ce que l'Empereur avoit moderé de ladite sentence, laquelle moderation luy estant prononcée, portant qu'il auroit seullement la main dextre coupée et la teste tranchée, et puis que son corps, sa teste et sa main seroient enterrez. « Quelle grace! dit-il, j'avois esperance que Sa Majesté Imperiale et Son Altezze seroient memoratifs qu'il y a quatorze ans que je les ay servis fort fidellement, et qu'ils me donneroient au moins la vie aussi

bien qu'aux autres chefs et capitaines qui estoient dans Javarin. » Puis, ayant dit (appellant Dieu à tesmoin) qu'il avoit tousjours faict son devoir avec fidelité en toutes les charges que l'Empereur luy avoit données, et principalement dans Javarin, il supplia ses juges, pour dernier office d'amitié, de deputer quelques uns d'entr'eux pour representer à l'archiduc Mathias qu'en luy donnant la vie il pourroit encores faire service à Sa Majesté Imperiale et à la chrestienté, et, en quelque place qu'on le mist, qu'il la deffendroit au peril de sa vie et de ses moyens, et que par ce moyen on tireroit plus d'utilité de sa vie que de sa mort; qu'au moins s'ils ne pouvoient obtenir pour luy la vie, que l'ignominie d'avoir la main coupée luy fust ostée. Cependant que trois des juges pour satisfaire à sa supplication allerent vers l'archiduc, on le fit retirer. Le colonel Perlin fut après amené pour ouyr aussi sa sentence, par laquelle il estoit condamné d'avoir la teste trenchée et son corps mis en quatre quartiers, lesquels, avec la teste, seroient mis sur cinq poteaux en cinq divers endroicts des murailles de Vienne, ses gages et ses biens acquis et confisquez à l'Empereur; avant l'execution de laquelle sentence, il seroit appliqué à la question pour tirer confession de luy des entreprises particulieres qu'il avoit avec le bascha Sinan. Aussi-tost que Perlin eut ouy sa condamnation, il se jetta à genoux, et demanda pardon. On luy leut l'intention de l'Empereur, qu'il auroit la teste coupée, puis seroit enterré. Il pria, comme le comte d'Ardech, que l'on representast ses services passés à l'archiduc; ce qui fut fait. Mais, leur estant rapporté que l'archiduc avoit dit qu'il ne toucheroit nullement à la sentence des

juges, ny à ce qu'avoit ordonné Sa Majesté Imperiale, ils leverent les yeux au ciel, et commencerent à deplorer leur fortune. Après qu'ils eurent esté quelque temps avec des theologiens, le juge des causes criminelles rompit devant eux deux verges (selon la mode de ce pays-là), puis commanda à l'executeur de justice de se saisir d'eux : ce qu'il fit.

Conduits au supplice, le comte estoit dans un chariot à quatre rouës tiré par six chevaux couverts de drap noir; devant et après cheminoient quantité de gens armez; un peu après luy suyvoit le colonel Perlin à pied, exhorté par deux jesuistes. Arrivez en la place où se devoit faire l'execution, le comte, descendu du chariot, monta avec un homme d'eglise sur l'eschaffaut, qui estoit couvert d'un drap noir, accompagné de quatre de ses domestiques. Ayant salué le peuple, et dit qu'il n'avoit jamais commis aucune trahison, mais que l'on le faisoit mourir pour servir d'exemple à ceux qui deffendroient des places de s'y faire plustost enterrer que de se rendre à l'ennemy, demanda au peuple que chacun dist en son intention un *Pater noster;* ce qu'estant dit, il donna ses gands et sa robbe à ses domestiques, puis se mit à genoux sur un petit oreiller, et ayant mis la main sur un pau (mis là exprès) et son bonnet sur ses yeux, l'executeur avec deux de ses valets monterent sur l'eschaffaut, et, d'un mesme temps que les valets couperent la main du comte, l'executeur, avec une espée dorée que luy bailla un desdits quatre domestiques, luy coupa la teste d'une telle dexterité que l'on ne sceut discerner lequel avoit esté plustost coupé de la teste ou du poing. Aussi-tost il fut mis dans le drap noir qui estoit sur

l'eschaffaut, et remis dans ledit chariot, puis mené par ses domestiques enterrer au sepulchre de ses peres. Perlin, estant monté sur l'eschaffaut, demanda pardon à Dieu de ses fautes, et dit qu'il mouroit innocent; s'estant mis à genoux, le bourreau ne luy put trancher la teste qu'au troisiesme coup, dont le peuple fit une grande rumeur, et le bourreau ne se sauva qu'avec de la peine. Le corps de Perlin fut aussi pris par les siens, et enterré.

Avant que de dire ce qui s'estoit passé ceste année en la guerre contre les Turcs, j'ay mis ceste justice exemplaire qui se fit de ceux qui avoient rendu Javarin. Or Sigismond, prince de Transsilvanie, qui avoit endommagé les Turcs l'an passé, envoya un ambassadeur à Prague, où il arriva le 12 janvier, accompagné de cent cinquante chevaux. Le pape Clement VIII, qui avoit sous main faict faire la practique d'oster les Transsilvains, Moldaves et Valachins de l'alliance du Turc, et les faire allier avec l'Empereur, envoya aussi en ce mesme temps un legat à Prague. Après les receptions accoustumées et les banquets royaux qui leur furent faits, on traicta des articles de leur alliance, lesquels en fin furent accordés, sçavoir :

Que Sa Majesté Imperiale, tant en son nom que au nom des estats de Hongrie, ne traicteroit aucune paix ou trefve avec le Turc, sans que le prince de Transsilvanie n'y fust compris, ensemble les pays de Transsilvanie, Moldavie et Valachie, qui s'estoient ostez de l'alliance du Turc; aussi que le prince de Transsilvanie, tant en son nom qu'au nom des estats de ses pays, promettoit de continuër la guerre contre le

Turc, et qu'il ne feroit jamais avec luy aucun accord sans le consentement de l'Empereur.

Que la Transsilvanie et les pays adjacents que les princes transsilvains avoient tenu aux confins de la Hongrie, seroient tenus encor par ledict prince et par ses successeurs masles, descendans de luy en ligne droicte, avec toute souveraineté et libre jurisdiction sur tous ses subjects; mais avec ceste condition, que Sa Majesté Imperiale, comme roy de Hongrie, et ses legitimes successeurs, seroient recognus par eux pour roys, et leur en rendroient hommage, et leur feroient serment de fidelité sans payer aucun droict feodal; que ce serment de fidelité se presteroit par les successeurs du prince Sigismond lors qu'ils prendroient possession de la Transsilvanie, et par ledit prince en jurant les presents articles; que s'il advenoit que les princes transylvains ne voulussent faire ce serment, qu'ils seroient privez de leur principauté, et que tout leur Estat et jurisdiction retumberoit en la puissance de l'Empereur, ou de ses successeurs roys de Hongrie; aussi que si la ligne des princes masles yssus du prince Sigismond venoit à defaillir, que la Transsilvanie retourneroit à la couronne de Hongrie; mais que les Transylvains seroient conservez en leurs privileges, et qu'il leur seroit donné un gouverneur ou vaivode dudit pays, tel qu'il plairoit au roy de Hongrie de le choisir.

Que l'Empereur recognoistroit le prince Sigismond prince libre, luy concederoit le tiltre d'illustrissime, et luy en feroit expedier les lettres pour ce necessaires.

Que Sa Majesté Imperiale procureroit que ledit

prince Sigismond eust en mariage une des filles de l'archiduc Charles.

Qu'il procureroit semblablement que le roy d'Espagne luy donnast le collier de la Toison.

Que l'Empereur, pour quelque fortune qui peust advenir, ne delaisseroit de secourir ledit prince Sigismond et ses pays de gens de guerre, de munitions, et de toutes autres choses necessaires pour faire la guerre; aussi que ledit prince donneroit secours aux affaires de l'Empereur en Hongrie, aux lieux qui se trouveroient en avoir plus de besoin.

Que ledit prince Sigismond avec toute sa posterité seroient presentement creés princes de l'Empire, sans attendre les suffrages des estats dudict Empire.

Que toutes les villes et forteresses que le prince Sigismond recouvreroit avec les forces de l'Empereur et les siennes demeureroient à Sa Majesté Imperiale; mais s'il les reprenoit avec ses forces seules, qu'il les retiendroit pour luy, recognoissant toutesfois les tenir sous la feodalité de la Hongrie, ce que feroient aussi les successeurs dudict prince. Quant aux lieux qu'il racquesteroit, dependans de la couronne d'Hongrie, qu'il les rendroit à Sa Majesté Imperiale en luy donnant rescompense en autre lieu.

Que l'Empereur ayderoit ledit prince de tout ce qu'il seroit de besoin pour munir les places qu'il recouvreroit par armes; aussi ledit prince promettroit d'employer toutes ses facultez et forces pour les munir, afin qu'elles se peussent deffendre d'un siege pour le bien de la chrestienté.

Et, pour ce que les evenements de la guerre estoient douteux, Sa Majesté Imperiale promettoit au prince

Sigismond et à ses successeurs qu'en cas qu'ils ne pussent resister contre les forces du Turc, et qu'ils fussent chassez de leur pays, de leur donner, un mois après ceste mauvaise fortune, autre domaine dans les pays de Sa Majesté Imperiale, conforme à leur dignité, pour les entretenir; ce qu'il feroit aussi aux seigneurs et principaux capitaines transsilvains qui auroient suivy ledit prince Sigismond.

Avec ces articles, l'ambassadeur du Transsilvain s'en retourna, avec presents, à Albe Jules, d'où du depuis le prince Sigismond envoya un autre ambassadeur à Sa Majesté Imperiale le remercier affectueusement, et le prier de luy envoyer promptement du secours afin de s'oposer aux forces des Turcs qui se preparoient, et qu'il estoit de besoin de ne laisser passer sans profit la commodité qu'il y avoit d'assaillir les frontieres du Turc, qui estoient foibles et espouvantées.

Ce prince, qui ne cherchoit qu'à endommager les Turcs, estant adverty par ses espions que trois mille Turcs s'acheminoient par la Moldavie pour s'aller mettre en garnison dans une certaine forteresse, il envoya le colonel Albert Ciralli avec nombre de Valches, lesquels, les surprenants à la despourvuë, en tuërent deux mille; peu se sauverent qu'ils ne demeurassent prisonniers.

Le seiziesme de mars, ce prince prit Telestia qu'il brusla, puis, passant le Danube, il alla prendre Brayla; ce qu'ayant fait, il envoya en la petite Valachie son lieutenant general André Barstai, lequel alla attaquer Smil, qui est une place auprès de la riviere de Nester, non loing de la mer Noire, et en peu de temps la

força, et tailla en pieces deux mille Turcs qui estoient dedans en garnison, gaigna trente pieces d'artillerie, entre lesquelles il y en avoit qui avoient esté prises du temps de l'empereur Ferdinand et du vaivode Jean Huniade; et pour ce que ceste place estoit forte, il y laissa deux mille Vallaches en garnison. Outre cela les Transsilvains joints avec les Cosaques prirent Vesper, Sofie, et beaucoup de petites places, puis allerent faire des courses jusques aux environs d'Andrinopoli, remplissans tout par où ils passoient de miseres et d'espouvantement; ce qui causa que Mahumet III de ce nom, empereur des Turcs, qui avoit nouvellement succedé à Amurath, fit advancer les forces destinées pour la Hongrie plustost qu'ils n'eussent faict; mais ce fut sans fruict.

Le 18 janvier mourut Amurat III, fils de Selim, aagé de quarante huict ans. Il meditoit de tourner sur l'esté prochain toutes ses forces contre la chrestienté; et il s'en alla hors de ce monde avec une telle tempeste, que, le jour qu'il mourut, ceux de Constantinople pensoient que leur ville deust renverser sans dessus dessous. On le cela mort dix jours durant, jusques à ce que son fils Mahomet, qui estoit en la province d'Amasie, dans la Natolie, où il commandoit, fust arrivé à Constantinople, là où aussi-tost il fut proclamé empereur par les baschas et par les janissaires.

La premiere chose qu'il fit, ce fut de faire inviter dix-neuf freres qu'il avoit pour venir à un banquet royal : eux, pensans que leur pere ne fust pas mort, y vont; mais, venus, il les fit tous estrangler. Craignant que des femmes de son pere il peust naistre encor

quelque sien frere, il en fit prendre dix lesquelles il fit noyer. Quant à sa mere, après luy avoir fait plusieurs dons, il l'envoya hors de Constantinople. Sinan bascha fut un des premiers à qui il osta sa grade, sans avoir esgard à la nouvelle prise de Javarin où il avoit acquesté tant d'honneur. Le bascha Cicala fut son compagnon d'infortune, car le gouvernement de la mer luy fut osté. Au contraire, le bascha Ferat fut envoyé general en Hongrie : mais le peu d'heur qu'il y eut fut cause de sa mort, ainsi que nous dirons cy après. Dans Constantinople alors les courtisans ne faisoient point moins d'estat que de passer leur esté dans Vienne en Austriche; et Mahomet disoit qu'après l'avoir pris qu'il iroit en Italie et verroit Rome.

Les garnisons turquesques en Hongrie faisoient de grands preparatifs et provisions de toutes choses pour faire la guerre au printemps, et ne reparoient pas seulement les bresches de Gran et de Javarin, mais ils fortifierent ces villes là encores plus qu'elles n'estoient auparavant; ce qu'ils firent aussi en tous les lieux foibles de leurs places où ils tenoient garnison. Entre Javarin et Komorre ils dresserent deux forts de bois, tant pour favoriser les courses qu'ils faisoient dans l'isle de Komorre, que pour empescher les Imperiaux de faire quelque entreprise sur Javarin. Palfi et Nadaste venoient souvent aux mains avec eux lors qu'ils faisoient leurs courses pour butiner les villages des chrestiens, et en payoient tousjours quelque quantité de leur peine.

L'Empereur fit faire une assemblée à Prague au mois de fevrier, où il demanda secours d'hommes et d'argent aux Bohemes contre les Turcs, ce qu'ils luy

accorderent. Il envoya aussi soliciter le Pape, les roys d'Espagne et de Pologne, le Moscovite et plusieurs princes chrestiens, de luy ayder en ceste guerre, ce qu'aucuns firent. Il fut resolu en une assemblée imperiale, où se trouverent plusieurs princes, outre beaucoup d'ordonnances qui y furent faites pour regler les gens de guerre, que les deux freres de l'Empereur seroient les generaux des deux armées chrestiennes en Hongrie contre les Turcs, Maximilian en la haute Hongrie, ayant pour son lieutenant Tieffembach, et Matthias en la basse, ayant pour son lieutenant le comte Charles de Mansfeldt, qui partit le quatorziesme fevrier de Bruxelles, et mena en ceste guerre deux mille chevaux et six mille hommes de pied, par le consentement du roy d'Espagne. Tandis que son lieutenant le comte de Svartzembourg conduisoit ses troupes à petites journées, il arriva avec dix-huict chevaux à la cour de l'Empereur, qui estoit à Prague, le 17 mars, où il fut receu avec beaucoup d'allegresse, pour ce que l'on n'y manquoit pas tant de gens de guerre que l'on avoit faute d'un homme de commandement. L'Empereur, outre la dignité de lieutenant de son frere, le crea prince de l'Empire. Après les ceremonies accoustumées estre faictes en telle creation, l'archiduc Matthias luy mit dans le col un collier d'or valant mille ducats, où dans la medaille estoit le portraict de l'Empereur.

Les aydes que promirent les citez imperiales en ceste guerre furent de seize mille hommes de pied et quatre mil chevaux, outre les contributions ordinaires, avec cent pieces de gros canon et nombre de munitions. Le prince don Jean de Medicis fut declaré gene-

ral de l'artillerie, et le marquis de Burgau maistre de camp.

La Boheme, Moravie et Silesie offrirent dix mille hommes de pied et quatre mil chevaux, l'Hongrie six mille de cheval et quatorze mil de pied, et l'Austriche six mille fantassins et deux mil chevaux.

Le Pape, aydé de quelques deniers des republiques de Gennes et de Luques, promit aussi d'envoyer en ceste guerre douze mille hommes de pied et mille chevaux. Le duc de Ferrare pensoit estre declaré general de ce secours et le conduire en Hongrie, mais Sa Sainctteté voulut que ce fust son nepveu, Jean Francisque Aldobrandin, qui eust ceste charge.

Des princes d'Italie, le duc de Mantouë fut en ceste guerre comme advanturier avec quatorze cents chevaux. De la Toscane, Silvie Picolomini mena en Transsilvanie cent cinquante cavaliers. Ce secours d'Italiens fut long, et n'arriva à Vienne que sur la fin d'aoust.

Le nunce du Pape en Pologne avoit en une diette tellement practiqué les seigneurs polonois, et mesmes le chancellier de Pologne, qu'ils estoient prests d'entrer en ligue avec l'Empereur et le Transsilvain; mais, aussitost qu'ils eurent advis que l'archiduc Maximilian devoit estre general de l'armée en la haute Hongrie, et qu'il venoit estre leur voisin si proche, ils commencerent à soubçonner, et l'interest particulier de ces princes, qui sont voisins, empescha beaucoup le general de la chrestienté; car, bien que le Pape, qui avoit sur tout envie de voir ceste ligue faite, fist dire à l'archiduc Maximilian que les Polonois desiroient, auparavant que d'y entrer, qu'il renonçast aux pretentions qu'il avoit d'avoir esté esleu roy de Pologne,

puis qu'à present le roy Sigismond avoit un fils, il n'en voulut rien faire. D'autre costé le prince de Transsilvanie n'estoit pas content de ce que le chancellier de Pologne se preparoit d'entrer dans la Moldavie avec une armée, pource que les Polonois pretendent que ceste province est sous la jurisdiction de leur couronne; et le Transsilvain au contraire s'en esperoit emparer. On a veu peu de ces ligues profiter; car d'ordinaire les grands, en telles affaires, ont plus de soing de l'interest particulier de leurs Estats que du bien du general.

Le vingt-quatriesme janvier mourut l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol. Cest archiduc estoit fils de l'empereur Ferdinand et frere de Maximilian II, lequel ne laissa point d'enfans legitimes après sa mort, car le cardinal André d'Austriche, evesque de Constance, et le marquis de Burgau estoient ses fils illegitimes. L'Empereur et les enfans de l'archiduc Charles furent ses heritiers. Ce prince avoit en reserve beaucoup d'argent, ce qui vint à commodité à l'Empereur, tant pour les frais de la guerre, que pour supporter la despence qui se fit au mariage du prince de Transsilvanie, dans la ville de Gratz en Styrie, au commencement du mois de mars, là où Estienne Pachai, ambassadeur et procureur du prince Sigismond, espousa Marie Christienne d'Austriche; puis elle fut conduitte en Transsilvanie par l'archiduc Maximilian, où ils arriverent environ la fin du mois de may, là où la consommation de ce mariage se fit.

Ce prince transsilvain, pour plusieurs victoires qu'il obtint en peu de temps sur les Turcs, se trouva si fort en campagne, et ses soldats si redoutez, qu'il ne ten-

toit aucune entreprise dont il ne vinst à bout; et, bien qu'il y eust plus de gens en l'armée des Turcs qu'en la sienne, ils n'osoient pourtant se presenter à la bataille contre luy. Sur une desfaite de quelques Turcs qu'il fit en la Bulgarie, toute ceste province, excepté quelques forteresses, se rebellerent contre le Turc.

Le beglierbei de la Grece, qui avoit vingt-cinq mil hommes, tant de pied que de cheval, ayant eu advis que le Transsilvain avoit divisé son armée en trois pour l'incommodité des vivres, delibera d'en attaquer une des parties et la tailler en pieces; mais le prince, s'estant douté de son dessein, ayant fait rejoindre les siens, alla affronter le beglierbei, et le contraignit à une bataille, en laquelle, après un combat de quatre heures, la victoire demeura aux Transsilvains, qui y gaignerent trente pieces d'artillerie, et poursuivirent si chaudement les Turcs que plusieurs se noyerent dans le Danube.

Le vaivode de Valachie, ayant joint ses forces et nombre d'advanturiers transsilvains, alla passer le Danube, et, ayant rencontré quelques Turcs auxquels il donna la chasse, assaillit le deuxiesme jour de juin Nicopoli, qu'il prit, pilla et brusla. Il y avoit au port de ceste ville, qui est sur le Danube, cinquante huict navires, lesquels furent aussi la plus-part bruslez, le Valachin emmenant le reste chargé de butin. Il envoya faire present au prince Transsilvain de seize pieces d'artillerie, de quantité de cimeterres, poignards, arcs, et autres armes qu'il avoit gaignées en ceste prise.

Mahomet, comme nous avons dit, avoit faict general de l'armée turquesque le baschat Ferat. Ce bas-

cha, desirant bien faire en ceste guerre de Hongrie, sortit de Constantinople au commencement du mois d'avril pour faire l'amas de sa grande armée; mais, soit ou pour la grande cherté des vivres, ou pour ce que Sinan et Cicala, se voyans debutez par cestuy-cy du maniement des grandes charges, avoient tellement divisé les volontez d'aucuns spachis et d'aucuns janissaires qui leur estoient affectionnez, qu'il n'y eut que des mutineries en l'armée; aucuns capitaines mesmes avec leurs soldats en vinrent les uns contre les autres aux mains: il y en eut qui furent si hardis, comme Ferat estoit logé à la campagne, d'aller couper de nuit les cordes de son pavillon, et le faire tumber sur luy; bref il fut fort mal-heureux pour le peu de respect que luy portoient les gens de guerre, et ce fut ce qui donna la commodité au prince de Transsilvanie d'attaquer si souvent les Turcs, dont il remporta tant de victoires. Mahomet, passant son temps en delices à Constantinople, adverty du desordre qui estoit en son armée, redonna à Sinan la charge de general, et envoya des hommes exprès pour tuër Ferat: de ce qui en advint nous le dirons cy-après.

Cependant l'Empereur solicitoit ceux qui luy avoient promis du secours. Le comte de Mansfeldt, estant arrivé à Vienne, procuroit que les troupes s'assemblassent pour faire un corps d'armée, affin que les chrestiens fussent maistres à la campagne. De Vienne il se rendit à Altembourg, où il commença à faire observer les ordonnances pour le reglement de la gendarmerie; ce qu'il fit avec un tel ordre, que l'on jugea dez lors que les chrestiens auroient plus d'heur en leur conduitte qu'ils n'avoient pas eu l'an passé. Ce ne furent

plus que courses jusques aux portes de toutes les garnisons turquesques; et, bien que les forces chrestiennes en Hongrie fussent divisées en deux, et que le plus petit nombre luy estoit demeuré, n'ayant avec les troupes qu'il avoit amenées quant et luy que dix mille hommes de pied et huict mille chevaux que conduisoit Palfy, il commença à cheminer en corps d'armée vers Komorre, où, ayant campé jusques au vingtsixiesme de juin, il alla passer le Danube et demeura auprès de Dotis ou Tatta, ce qui mit toutes les garnisons turquesques en pensée de ce qu'il vouloit faire, car il avoit laissé Javarin derriere luy; mais, le premier juillet, tout d'une traicte, il s'alla camper devant Gran, et envoya investir par Palfy le fort de Cocheren qui est vis à vis de Gran au delà du Danube, par lequel ceux de Gran l'an passé, lors qu'ils furent assiegez par l'archiduc Matthias, avoient esté secourus.

Le quatriesme de ce mois les chrestiens prirent la vieille ville de Gran : il y mourut peu de Turcs, pour ce que, cognoissans qu'ils ne la pouvoient garder, ils se retirerent au chasteau.

Mansfeldt se fortifia au mesme lieu où s'estoit campé l'archiduc Matthias l'an passé, jugeant que de là il pouvoit faire battre Gran et s'opposer à la campagne à qui voudroit tenter d'y donner secours. Palfi avec sa cavalerie alla courir jusques aux portes de Bude, et, remontant le long du Danube, fit un riche butin dans un navire qu'il prit, lequel descendoit de Gran à Bude chargé de dames qui y pensoient porter à sauveté leurs joyaux et richesses. Le 5, Mansfeldt commença à faire battre Gran en trois endroicts, contre la ville-neufve, le chasteau et le fort Sainct Thomas.

Il fit forcer deux jours après ce fort Sainct Thomas; tout ce qui se trouva dedans fut mis au fil de l'espée, mais il y mourut à la prise de bons soldats valons.

Oultre les trois grandes batteries que Mansfeldt avoit faict dresser devant Gran, il fit mettre beaucoup de petites pieces sur des aix joincts ensemble qui estoient sur l'eau, et lesquelles pieces tiroient dans la ville. Il en fit mettre aussi sur le fort Sainct Thomas et en d'autres endroicts; mais les assiegez, resolus de se defendre jusques à la mort, repararent les bresches si diligemment, que Mansfeldt ayant fait donner un assaut general, les chrestiens y receurent une notable perte. Ainsi ce siege tira en longueur, pendant laquelle les Italiens eurent loisir de venir pour assister à la reddition du chasteau.

Le Grand Turc en ce temps-là, voyant que ses armées estoient mal menées des chrestiens, il s'ayda de la finesse; et, comme il eut descouvert que, par le moyen des nonces du Pape, la Moldavie, la Transylvanie et la Valachie luy avoient refusé le tribut accoustumé et avoient pris les armes contre luy et faict ligue offensive et deffensive avec l'Empereur, ce qui avoit esté la cause qu'au lieu qu'il avoit pensé porter la guerre aux frontieres de l'Austriche, il l'avoit en la Bulgarie, il fut conseillé de trouver moyen de les des-unir. Il envoya pour cest effect un chiaus au prince de Transylvanie pour traitter de quelque moyen d'accord: ce prince ayant demandé l'advis au nonce de Sa Saincteté, nommé Visconti, s'il le devoit escouter, et luy ayant dit qu'il le pouvoit faire, il escouta ce chiaus, qui luy promit que s'il vouloit delaisser la ligue qu'il avoit faict avec le roy de Vienne (ainsi appelloit-il l'Em-

pereur), qu'il auroit pardon, non seulement des choses passées, mais que son seigneur le Grand Turc le feroit jouyr de la Moldavie et Valachie, et se contenteroit de cinq mil soltanins de tribut tous les ans, au lieu des quinze mil qu'il luy avoit accoustumé de payer, et outre luy donneroit le tiltre de roy d'Hongrie. Le prince Sigismond renvoya ce chiaus sans aucune resolution, et manda à Sa Majesté Imperiale un ambassadeur l'advertir de tout ce que ce chiaus luy avoit dit.

Peu auparavant, ce prince, ayant eu advis que Aaron, vaivode de Moldavie, avoit esté gaigné par le Turc sous belles promesses, et avoit quelque intelligence avec les Battorys ses parens, qui luy estoient rebelles, et avec les Polonois mesmes, se saisit de luy, de sa femme et de ses enfans, et l'envoya à Prague, mettant en sa place un autre vaivode nommé Estienne. Quant au vaivode de Valachie, nommé Michel, on a escrit que le chiaus que le Turc envoyoit vers luy et vers le roy de Pologne fut tué par les Valachins.

D'autre costé le beglierbei de Grece, par commandement du Turc, fit venir de Belgrade à Bude cinq des serviteurs de Federic Chrecovis, jadis ambassadeur de l'Empereur, lequel les Turcs avoient faict pauvrement mourir prisonnier à Belgrade, ainsi que nous avons dit cy-dessus.

Entre ces cinq serviteurs de Chrecovis il y avoit son secretaire et un nommé Berlinguen, fils d'un des conseillers du duc de Vittemberg. Il commanda à ce secretaire d'escrire à un secretaire de l'Empereur, lequel ledit beglierbei cognoissoit et luy avoit autresfois parlé, pour conseiller l'Empereur d'entendre à la paix sous certaines conditions, et à Berlinguen de

porter la lettre et d'en rapporter responce, sinon qu'il feroit mourir ses compagnons. Les principaux poincts de ceste lettre contenoient que la paix se pourroit faire si l'Empereur vouloit rendre Filec, Novigrade et Sissag, delaisser la protection des Transsilvains, Valaches et Moldaves, et ne les secourir point contre le Grand Seigneur, lequel, comme leur souverain, les vouloit chastier de leur rebellion, et envoyer le tribut des années passées à la Porte du Turc, ce qu'il continuëroit cy après tous les ans à certain jour.

Ces conditions estans monstrées à l'Empereur, on jugea incontinent de l'intention du Turc, qui estoit de rompre la ligue avec le Transsilvain, faire courir un bruit de paix, affin que le secours promis par plusieurs princes chrestiens à Sa Majesté Imperiale, entendant ce bruit, ne se diligentast de s'acheminer. Ce fut pourquoy on fit rescrire audict secretaire pour responce, laquelle Berlinguen reporta au beglierbei, qu'il y avoit moyen de faire paix si les Turcs vouloient rendre toutes les places et pays par eux occupez et envahis depuis la prise de Vichits en Croatie, et tous les chrestiens qu'ils avoient pris esclaves depuis ce temps-là, promettre de laisser sous la protection de Sa Majesté Imperiale et des roys de Hongrie ses successeurs les Transsilvains, Moldaves et Valaches, sous laquelle protection ils avoient esté de toute ancienneté, sinon depuis que les Turcs, par l'artifice de quelques rebelles, les en avoient separez ; que le tort faict à Federic Chrecovis, ambassadeur de Sa Majesté Imperiale, ne demeurast impuny, et que tous ceux qui l'avoient accompagné, et qui estoient encores à present retenus prisonniers en Turquie, fussent mis en

liberté. Voylà la response que les chrestiens firent aux feintes propositions de paix que faisoient les Turcs, lesquels ne furent pas batus en ce temps là seulement en Hongrie et par les Transsilvains et Valaches, mais aussi en la Croatie. Lincovitz, gouverneur de Carlostat, les desfit plusieurs fois, en tua beaucoup et leur osta ce qu'ils avoient butiné en leurs courses. Il surprit Vichits, où, ne pouvant se rendre maistre de la citadelle, il pilla et brusla la ville. Le vaivode de Bobas passant avec quatre cents Turcs la Save sur six barques pour penser surprendre le chasteau de Sainct George, le gouverneur de ce chasteau, en estant adverty, leur dressa une embuscade, dans laquelle estans tumbez, peu se sauverent qu'ils ne fussent tuez, pris ou noyez. Le vaivode et son fils furent menez prisonniers à Gratz.

Sinan, estant derechef creé general de l'armée turquesque en Hongrie contre les chrestiens, par le commandement de Mahomet, partit de Constantinople, et, arrivé proche de l'armée, envoya devant luy Mehemet, bascha du Caire, avec charge de faire mourir Ferat auparavant qu'il arrivast au camp. Mais Ferat, qui avoit eu advis du dessein de Sinan, tenant tousjours auprès de luy trois mil chevaux de la Bosne en qui il se fioit, leur dit qu'il ne rendroit jamais sa teste qu'en Constantinople à son seigneur, lequel il supplieroit de juger s'il estoit convenable de faire mourir un sien si fidel esclave tel qu'il estoit, qui avoit, avec tant de travaux, vaincu les Perses, et les avoit contraints de demander la paix; que ce n'estoit point la raison que l'on le fist mourir ignominieusement pour complaire à quelques envieux de sa gloire,

et les pria d'estre compagnons de sa fortune, ce qu'ils lui promirent : tellement que, comme le bascha du Caire descendoit de cheval pour presenter aux chefs de l'armée les lettres patentes du Grand Seigneur par lesquelles il avoit creé son lieutenant general Sinan, Ferat en mesme temps monta à cheval, et, rencontrant ledit bascha à pied, luy dit : « Vous venez et je m'en vais; » ce qu'il fit, accompagné de ses Bosniens prenans tous le galop. Sinan, adverty incontinent de sa fuitte, envoya après luy cinq cents derviz, qui sont cavaliers janissaires de la province de Damas, lesquels sont montez sur chevaux merveilleusement vistes, avec commandement de le suivre et de le prendre, ou bien de l'amuser tousjours par continuelles charges jusques à ce que toute sa cavalerie, à qui il commanda de les suivre, les eust joinct, affin que Ferat ne pust eschaper de ses mains. Ferat, se voyant si vistement poursuivy par ces derviz, qui continuellement, en le tallonnant, le contraignoient de tourner teste, s'advisa de jetter et faire espandre par les chemins grande quantité de son or, et ce en divers lieux, affin que ces derviz, qui sont naturellement avaricieux, s'amusassent à le ramasser et delaissassent de le suivre; mais cela ne luy profita pas de beaucoup; ce que voyant, il laissa encor derriere luy trois de ses plus belles esclaves, affin que ce que l'avarice n'avoit pu faire, que la paillardise l'effectuast. En partie ce stratageme luy reussit; car, auparavant qu'aucuns des derviz qui s'estoient advancez pour luy couper passage à un pont où il devoit necessairement passer, y fussent arrivez, il l'avoit passé avec quelques-uns des siens les mieux montez, laissant le gros de sa cavalerie derriere. Les derviz, arrivez à ce

pont, pensant que Ferat fust encor dans le gros de sa cavalerie, rompirent le pont; mais, acertenez qu'il estoit passé, ils furent si long temps à le refaire pour passer eux-mesmes, que Ferat eut loisir de se sauver avec quatre des siens qui luy estoient fidelles, et avec lesquels il se tint long temps caché, sans que Sinan pust lors descouvrir où il estoit. Depuis il envoya un sien medecin à Constantinople, nommé Mamuc, pour trouver moyen de le faire rentrer en la bonne grace du Grand Turc, ce qu'il practiquoit dextrement par le moyen des sultannes et des grands presents qu'il faisoit; mais ses ennemis, ayant descouvert où il estoit, firent tant qu'il fut pris et estranglé avec un garot : ses deniers, qui se montoient à plus de cinq cents mille soltanins, furent confisquez au Grand Turc.

Cependant Mansfeldt continuoit le siege de Gran, tandis que Sinan estoit retardé par les Transsilvains, qui luy escornoient de jour en jour quelque troupe de son armée. Le 9 juillet mille Turcs vindrent par barques de Bude à Gran, mirent pied à terre et entrerent, malgré l'infanterie hongroise, dans le fort de Cocheren. Cela renforça tellement les assiegez, que les chrestiens furent repoulsez depuis en plusieurs assaults.

Mansfeldt, jugeant qu'il failloit necessairement forcer le fort de Cocheren pour oster tout moyen aux assiegez d'estre secourus, commença le 24 juillet à faire jouër une très-rude batterie contre ce fort. Palfi fit aller ses Hongres si furieusement à l'assaut, qu'ils entrerent dedans, mirent au fil de l'espée trois cents des Turcs qui y estoient; le reste se pensant sauver dans la ville par le pont, la plus grande partie se noya.

Le beglierbei de la Grece, qui estoit lors à Bude,

voyant que Gran estoit en danger d'estre pris par les chrestiens, et sçachant de quelle importance estoit ceste place pour les affaires du Grand Turc en Hongrie, manda à toutes les garnisons voisines de le venir trouver. Ayant assemblé douze mille spachis et quatre mille janissaires, et autres gens de guerre jusques au nombre de vingt mille hommes, il s'achemina vers Gran, et le second jour d'aoust, les Turcs parurent en une longue plaine qui est entre deux montagnes, à demie lieuë du camp des chrestiens, où ils se camperent et commencerent à dresser un très grand nombre de pavillons, pour faire estimer par cest artifice d'estre plus grand nombre de gens de guerre qu'ils n'estoient.

Le lendemain, un peu après midy, trois gros escadrons de cavalerie turquesque sortirent de leur camp pour venir droict donner dans les tranchées des chrestiens. Mansfeldt, qui avoit jugé de leur dessein dez leur venuë, ayant donné l'ordre requis de peur des sorties des assiegez, sortit de ses trenchées et alla au devant des Turcs avec sa cavallerie qu'il divisa aussi en trois parts : luy, avec la cavalerie allemande divisée en deux escadrons, tenoit la corne droicte; Palfi la bataille avec trois mille lances hongroises; et à la corne gauche estoit le marquis de Burgaù avec deux escadrons, l'un de reistres et l'autre d'harquebusiers à cheval. Ils marcherent un temps assez serrez; mais, approchant des Turcs, ils commencerent à s'eslargir comme pour les entourer. Le bascha de Bude, prejugeant que la partie estoit mal faicte, après quelques charges où il fut bien combatu de part et d'autre, voyant que les chrestiens les traictoient rudement par les flancs, commença à faire faire retraicte. Se voyans poursuivis de prez, ils se mirent à

la fuitte jusques dans leur camp. Aux combats et à la poursuitte il y en demeura grande quantité des plus valeureux d'entr'eux.

Le bascha se doutant que ceste retraicte donneroit quelque estonnement aux assiegez et en pourroient prendre une resolution pour se rendre, voyant aussi que les chrestiens se retiroient, il delibera de faire une autre sortie de son camp, mais avec plus de gens, et mener quand et luy quelques pieces de campagne, lesquelles il fit conduire en un lieu qu'il avoit recognu pour son dessein, au devant desquelles pieces il fit mettre un gros hort de cavalerie. Les chrestiens qui faisoient l'arrieregarde, ayant lors plus de cœur que de jugement, retournerent charger ce gros de Turcs, lesquels incontinent ne leur monstrerent que le dos, et, fuyans, s'ouvrirent faisant jour pour faire jouër les pieces de campagne, qui donnerent droict au travers des chrestiens avec un tel dommage que les reistres et les Hongres furent contraincts, pesle mesle, de monstrer les espaules aux Turcs, lesquels, rassemblez et ayans retourné face, firent une rude charge aux chrestiens qu'ils menerent battant jusques à la faveur de leurs tranchées, et eussent passé outre et secouru Gran sans Mansfeldt qui, de l'avantgarde où il estoit, retourna à l'arrieregarde, ayant r'allié quelques-uns autour de luy, leur fit quelques charges et les contraignit de s'arrester; toutesfois il recognut à leur contenance qu'à travers de quelques marais ils avoient envie de faire entrer du secours dans Gran, à quoy incontinent il donna ordre, envoyant sur les advenuës de ces marais là quantité de gens de pied. Le bascha, se contentant pour ce coup d'avoir faict cog-

noistre aux assiegez qu'il estoit là pour leur secours, et qu'il estoit demeuré maistre de la place du combat et des morts, s'en retourna en son camp. Les chrestiens perdirent ceste journée cinq cents reistres et presque bien autant de Hongres. Les Turcs n'y perdirent pas tant d'hommes de la moitié.

Après ce combat les affaires des chrestiens devinrent douteuses, pour-ce qu'il ne se trouvoit lors au camp que sept mille chevaux et dix mille hommes de pied. Le lendemain les deux mille chevaux amenez par Mansfeldt des Païs Bas, que l'on appeloit Valons, furent mis en garde sur le passage des Turcs. Et ce mesme jour les Turcs receurent encor nouvelles forces de spachi et de janissaires, ce qui les fit resoudre de forcer les chrestiens, et de secourir les assiegez.

Le 4 d'aoust, les Turcs ayans sceu qu'il y avoit peu de garde dans le fort Sainct Thomas (dont le prince don Jean de Medicis avoit la charge, et lequel n'y estoit pas lors), ils resolurent d'un mesme temps d'attaquer ledit fort, et par un chemin qui estoit entre ledit fort et la ville de l'eau, jetter du secours dans ladite ville. Ayans divisé pour ce faire sept mille chevaux en quatre escadrons qui faisoient l'avant-garde, ils vindrent droict au fort Sainct Thomas, où ils donnerent furieusement; mais soustenus par six cents soldats qui estoient dedans, et endommagez par l'artillerie, ils en furent repoulsez avec perte. Se voyans ainsi menez, le bascha de la Natolie qui conduisoit ceste avant-garde commença à faire cheminer les siens vers le chasteau pour y entrer par un petit chemin qui y conduisoit; mais mille cuiraces valonnes et six cents harquebusiers, qui estoient près de là, luy allerent con-

per le chemin si à propos qu'il n'y eut que le bascha qui entra dedans suyvi de cent des siens : le reste fut contraint de plier et se retirer vers la bataille des Turcs, qui estoit venuë près de là, laquelle estoit de huit mil chevaux en deux escadrons, soustenus de l'arriere garde où il n'y avoit pas moins de gens qu'à la bataille.

Mansfeldt, ayant faict sortir les chrestiens de leurs tranchées, les exhorta à la bataille, et les rengea tous en bel ordre pour combattre : il mit son infanterie au milieu de la bataille en cinq escadrons, celuy du milieu de cinq mille, et les deux autres de deux mille chacun, puis marcha en cest ordre, laissant la ville de Gran à gauche et une file de montagnes à droict, lesquelles font une petite valée entre elles et le fort Sainct Thomas, par laquelle les Turcs s'acheminoient. En la corne gauche de l'armée des chrestiens estoit la plus grand part de la cavalerie hongroise et trois escadrons de reistres : en la corne droicte estoient six compagnies de cavalerie hongroise et deux escadrons de reistres, qui faisoient comme l'arriere garde, ainsi que ceux de la corne gauche faisoient l'advant garde.

La bataille des Turcs s'advançoit au possible en belle ordonnance, ayant à sa teste vingt quatre pieces de campagne qui commencerent à saluër les chrestiens, avec peu de dommage toutesfois, pour ce qu'ils s'estoient beaucoup advancez ; l'artillerie des chrestiens, au contraire, dont le prince don Jean de Medicis avoit la conduitte, fut plantée si judicieusement, qu'estant chargée de certains artifices faits de fer ployé (lesquels s'eslargissoient en sortant de la bouche des canons), elle fit de larges ruës au travers des bataillons des Turcs. En mesme temps Mansfeldt et Medicis

donnerent en flanc sur les Turcs, et leur firent tourner visage vers les montagnes en esperance de s'y sauver: mais Palfy les suivit de si près avec trois mille chevaux, qu'il les contraignit, après en avoir beaucoup tué, de prendre la fuitte à toute bride, abandonnans leur artillerie et leur camp. La victoire se poursuivit par deux divers endroits, et fut pris en ceste journée peu de prisonniers. Quatre mille Turcs et quinze cents janissaires demeurerent morts sur la place : entre les principaux estoient le bascha de Javarin et son fils, avec cinq bei. Les baschas de Bude et de Caramanie le gagnerent à la fuite. Le beglierbei de Grece, ayant esté trois jours errant, se retrouva à Bude blessé d'une arquebuzade et de trois coups d'espée. Les chrestiens gaignerent beaucoup de bons chevaux, sept cents pavillons, aucuns desquels furent vendus jusques à quatre mille tallars, trois mille chameaux, grand nombre de mulets, trente six estandarts, trente huict pieces de campagne, avec quantité de munitions.

Après ceste victoire Mansfeldt fit sommer dès le lendemain les assiegez : il y eut quelque parlement entr'eux; mais ceste response des Turcs : « Combien que nous soyons certains de ne pouvoir plus estre secourus, nous ne nous rendrons pas pour cela, car nous aimons mieux mourir avec renommée que vivre avec infamie, » rompit tous ces pourparlers.

Les Imperiaux, entendans ceste responce, recommencerent leurs batteries en cinq endroits avec trente deux canons, et mirent par terre tout ce qu'ils jugerent leur pouvoir empescher d'aller à l'assaut, faisant aussi continuellement et avec vigilance faire cinq mines, puis logerent dans les trenchées voisines trois

mil hommes de pied pour donner l'assaut dez que les mines auroient faict leur effect. Mais voicy un revers de fortune qui advint en l'armée chrestienne, car Mansfeldt, qui en estoit la teste et la conduitte, ayant en la victoire derniere fait l'office de general et de soldat, luy, qui estoit d'une complexion sanguine et d'une grande et grosse stature, s'eschauffa tellement, que, affligé d'une ardente fievre suivie d'un flux de sang, il se fit porter à Komorre là où il mourut le quatorziesme jour de ce moys, au grand regret de l'armée imperiale.

Le marquis de Burgau, maistre de camp en l'armée, demeura comme le general en icelle depuis que le comte de Mansfeldt fut conduit malade à Komorre, ce qui ne fut pas sans quelque mescontentement de don Jean de Medicis; et, bien qu'il n'y eust pas une parfaicte intelligence entr'eux deux, l'interest toutefois du general surmonta leurs affections particulieres. Estant arrivé deux mille lansquenests en l'armée, on delibera de donner un assaut general à la ville de l'eau, et, affin de diviser les forces des assiegez, au conseil de guerre il fut arresté que, le matin treiziesme d'aoust, tandis que le marquis de Burgau feroit donner un assaut au chasteau, que le prince don Jean attaqueroit la ville de l'eau. Ceste resolution fut retardée jusques sur l'après-dinée pour divers accidents.

Les Allemans, qui donnerent à la bresche de la ville de l'eau, furent du commencement rudement repoulsez avec perte des leurs; mais, don Jean les faisant soustenir par Charles de Gonzague et Charles de Rossi qui conduisoit les Italiens qui estoient lors en l'armée, peu en nombre toutesfois, tant par la voix

que par l'exemple, retournerent à l'assaut, là où cinq heures durant, après que les Valons et les Hongres les eurent aussi soutenus, ils furent encor repoulsez; mais les Valons à la troisiesme fois, tenans la pointe et reprenans courage, suivys des autres nations, donnerent de telle furie sur les Turcs qu'ils gaignerent la bresche : poursuivans leur pointe, tout ce qui se trouva devant eux fut taillé en pieces. En ceste prise furent tuez treize cents Turcs en se deffendant aussi valeureusement que l'on sauroit faire : le reste se sauva au chasteau. Quatre cents chrestiens moururent à ceste prise. Quant à l'assaut que l'on fit donner au chasteau, les chrestiens en furent repoulsez du tout avec perte de plusieurs capitaines et braves soldats. L'on s'estoit douté que les Turcs, à leur façon accoustumée, n'auroient pas failly de faire des mines dans ceste ville ausquelles le feu se prendroit quelque temps après pour faire sauter en l'air la plus-part de la ville, et pour faire perir les victorieux et rendre leur prise inutille : ce fut pourquoi on s'en enquesta de quelques prisonniers, qui l'ayant confessé, Burgau et Medicis firent incontinent sonner la retraicte et ouvrir les portes, tellement que les chrestiens firent sortir cinq cents bons chevaux qu'ils trouverent dans ceste ville, et quelque autre butin, peu de victuailles et peu de munitions, mais grand nombre d'esclaves chrestiens. Peu après le feu prit aux mines, qui ne fit si grand dommage que les Turcs s'estoient promis, et ne s'y perdit que trente Allemands, lesquels, estans addonnez à butiner, ne se voulurent retirer. La prise de ceste ville de l'eau fut le treitiesme d'aoust, et le quinziesme la nouvelle vint en l'armée de la mort du comte de Mansfeldt, qui estoit le

jour que l'on avoit resolu de donner l'assaut au chasteau, ce qu'on differa jusqu'à ce que l'archiduc Mathias fust venu en l'armée, où il se rendit peu de jours après avec de belles troupes.

Cependant le prince dom Jean de Medicis fit tirer en ruine vingt-deux mil coups de canon contre le chasteau de Gran, lesquels abbatirent toutes les deffences et la plus grand part des maisons, et contraignit les assiegez de caver dans le roc et s'y faire des demeures; mais, pour tant de coups de canon, il ne se fit point de bresche raisonnable pour donner l'assaut: neantmoins il estoit generalement demandé de tous les soldats. L'archiduc et plusieurs de son conseil n'estoient point de ceste opinion, et pour ce il se resolut d'attendre l'armée d'Italiens qu'envoyoit le Pape au secours de la guerre de Hongrie, pour y faire un dernier effort, laquelle armée estoit aux environs de Vienne. Mais les Allemans, advertis de ceste resolution, commencerent à en murmurer, disans que puis qu'ils avoient pris la vieille ville, les forts et finalement la ville de l'eau, dressé les tranchées, fait les batteries, taillé en pieces tous ceux qui s'estoient presentez pour secourir les assiegez qu'ils avoient reduit maintenant à l'extremité, à quoy ils avoient despendu leurs moyens et espandu leur sang, qu'il n'estoit pas convenable que les Italiens, qui n'avoient eu d'autre peine que de venir d'Italie en Hongrie, receussent et la gloire et le pillage de Gran. Ces paroles furent suivies d'une protestation qu'ils n'endureroient point que les Italiens fussent employez en ce siege. Il fut repliqué qu'ils estoient près de l'armée, et que leur secours estoit necessaire pour les grands preparatifs que faisoit le

bascha Sinan, dont on avoit eu advis; que l'honneur et la gloire de tout ce qui s'estoit passé jusques à lors en ce siege ne pouvoit estre ostée aux Allemans et aux Hongres, ny celle là qu'ils gaigneroient à la prise du chasteau, car on ne les mesleroit point avec les Italiens, et chacun auroit son quartier et sa bresche, où la valeur de chasque nation seroit tousjours recognuë. Plusieurs autres raisons alleguées furent occasion que les Allemans delaisserent à parler de l'assaut, attendans aussi l'effect d'une grande mine, laquelle fut esventée par les Turcs, et par les chrestiens assez long temps combattuë à la bouche, mais abandonnée avec perte.

Le 17 d'aoust l'armée du Pape, conduitte par son nepveu, composée de douze mille hommes de pied et plus, arriva devant Gran en très-bel ordre et en bonne conche. Des deux batteries les Italiens en choisirent une, et se logerent sous celle avec laquelle Palfi avoit fait bresche au pont de la forteresse auprès du mur qui, descendant du haut en bas, joint le chasteau avec la ville de l'eau; et, comme on pensoit que l'on deust donner l'assaut general le 21, les Allemans leur quitterent le soir d'auparavant les tranchées qui estoient vis à vis de la bresche. Quant aux Allemans, ils entreprirent bresche faicte du mont Sainct Thomas, laquelle estoit très-difficile. Les plus entendus capitaines proposoient que l'assaut à une place de si difficile accez ne pouvoit causer que la mort de plusieurs vaillans hommes, et que la sappe et la mine apporteroient plus d'utilité; mais ceux là ne furent pas creus, et l'advis de ceux qui proposoient l'assaut comme chose plus genereuse fut suivy.

Le lendemain de la Sainct Barthelemy, dez la pointe du jour, dom Jean de Medicis fit recommencer ses bateries, et, ayant faict tirer furieusement plusieurs volées de canon, les Allemans et les Hongres d'un costé se presenterent pour aller à l'assaut; mais, pensant grimper par la roche presqu'inaccessible, les Turcs leur jetterent tant de pierres et de feux d'artifice, qu'ils furent contraints de penser à leur retraicte : ce que recognoissant les Turcs, ils mirent des pieces de canon sur une pointe, et en tirerent plusieurs volées en flanc au travers les escadrons des Allemans, dont ils en tuërent plus de deux cents, entre lesquels estoient quelques capitaines; et pis leur fust advenu sans que dom Jean de Medicis fit incontinent pointer quatre canons en contrebatterie, lesquels dez la deuxiesme volée demonterent les pieces des assiegez.

Quant aux Italiens qui donnerent à l'autre bresche, les chefs ayans entr'eux jetté au sort à qui auroit la pointe, et estant tombé à Mario Farneze, il print vingt hommes de chasque compagnie, et, après qu'un pere capucin leur eut faict une belle exhortation, leur donnant sa benediction, ils firent tous le signe de la croix, et, pleins de courage, commencerent à monter par dessus les ruines, avec une grande difficulté, car ils ne pouvoient tenir leur pied ferme pour la roideur de la montagne et pour la poudre qui estoit procedée des ruines de la bresche. Les harquebuzades, les pierres et les feux d'artifice que les assiegez jettoient en tuoient plusieurs, tellement que ceux de devant en tombant se renversoient sur ceux de derriere et leur ostoient la commodité de passer plus avant. Les Turcs avoient donné la charge des pierres aux femmes, qui

en avoient faict de grands amas à l'entour des murailles, et en avoient mis les plus grosses dessus, tellement que deux femmes seules avec une corde, aux lieux de precipice, en jettoient sur les chrestiens une grande quantité et les endommageoient beaucoup : d'autres emplissoient des peaux de chevaux pleines de moyennes pierres, et les jettoient par dessus les murailles sur les assaillans, qui, à cause de la flamme causée des feux artificiels, ne voyoient goutte : les Turcs à coups d'arquebuzes et de flesches les frappoient en mire, et en tuoient et blessoient beaucoup qui se retiroient de l'assaut; d'autres, à qui les feux d'artifice brusloient leurs habits, s'en couroient boutter dans le Danube pour le desteindre. Mario Farneze, estant bien blessé dez le commencement de l'assaut, se retira aussi, et Marc Pie, à qui estoit escheu le second lieu, alla à l'assaut bravement, et, devant que de parvenir sur la bresche, il fut repoulsé par cinq fois; en fin, y estant parvenu, il s'y logea; car les autres qui le devoient suivre, espouvantez des morts et des blessez, ne monterent qu'à demy le mont et se retirerent. Se voyant près d'estre forcé par les assiegez d'en sortir, il envoya un des siens au general Aldobrandin luy prier de luy envoyer des gens, et qu'il entreprenoit de forcer les Turcs : le general luy manda qu'il trouvast moyen d'asseurer son logement seulement jusques sur le soir; ce qu'il fit avec bien de la peine.

La nuict venuë, Ascagne Sforce l'alla lever de là, et fit porter aux siens nombre de mantelets, avec force instruments pour faire quelques retranchements couverts affin de se sauver des coups d'arquebuzades que les Turcs leur eussent peu tirer à mire, et des coups

de pierre que l'on leur eust pu encor jetter d'en haut: il advança fort ce retranchement durant vingt-quatre heures qu'il y fut. Ascagne de La Corgne luy succeda, et, par le commandement du general, qui avoit recognu qu'il valloit mieux gaigner pied à pied et user plustost de la sappe, ce qui estoit plus utile, que de penser forcer par assauts les retranchements, il commença, partie en combattant, partie en cavant, de mettre dessous ce que l'on avoit cavé quelques barils pleins de poudre, qui firent sauter en l'air le plus dur du haut de la roche, tellement que les Italiens gaignerent par ce moyen peu à peu terre. A Corgne succeda François du Mont, et à cestuy-cy Le Baillon. Ces six là estoient les colonels de l'infanterie italienne, lesquels furent chacun jour et à leur tour logez sur la bresche, et qui advançoient tousjours quelque chose. Le dernier jour d'aoust Ascagne Sforze y estant retourné en garde, se retrouvant proche d'une petite tour du chasteau, ayant avec luy Charles de Gonzague et nombre des siens, il l'assaillit si valeureusement, qu'après un long combat, où plusieurs perdirent la vie, il s'en rendit maistre d'une partie d'où il pouvoit descouvrir la place du chasteau. De l'autre costé les Allemans s'estoient, avec beaucoup de perte dez leurs, logez aussi auprès de la bresche, tellement que les Turcs, se voyans prests d'estre forcez, tinrent conseil de ce qu'ils devroient faire en un peril si eminent.

Le bascha de la Natolie, qui estoit le seul chef de reste dans ceste place, car l'Ali Bega, qui y avoit tousjours commandé, et l'aga des janissaires, avoient esté tuez de deux coups de canon le 17 d'aoust, leur dit: « Mes compagnons, il n'y a plus d'apparence de demeu-

rer en ceste place, je croy qu'il nous sera plus honorable d'en sortir et mourir en combattant, que de nous rendre à composition à nos ennemis : nous aurons de la gloire de vendre nostre mort à ceux qui nous en voudront empescher l'issuë, après que nous aurons faict des mines dans ceste place, où nous mettrons toutes les artilleries et munitions, affin qu'au mesme temps que nous en sortirons, elle soit reduite en feu, et que les ruynes en tumbent sur nos ennemis. Jamais il n'a esté reproché aux Turcs qu'ils ayent rendu une forteresse royale ; ne soyons point, mes chers compagnons, les premiers qui commettions ceste lascheté, et, puis que nous sommes contraints d'en sortir par la force, qu'au moins nos ennemis ne s'en puissent jamais prevaloir. » Aucuns approuvoient la pertinacité de ce vieillard, et se ressouvenoient de celle de l'Ali Bega qui leur avoit tousjours mis devant les yeux qu'il failloit plustost tous mourir que de commettre quelque chose qui pust prejudicier à la grandeur de l'empire des Ottomans. D'autres aussi proposerent que l'on avoit faict pour la deffense de ceste place tout ce que des gens de guerre pouvoient faire; que l'on leur avoit promis de leur donner du secours, ce que le beglierbei de la Grece n'avoit peu executer; qu'il failloit avoir le cœur tendre aux crys pitoyables des femmes et des petits enfans; aussi que les braves soldats qui avoient si courageusement deffendu ceste place meritoient mieux d'estre conservez en vie pour faire service encor au Grand Seigneur, que de les perdre en une si tragique resolution. Après plusieurs discours ils resolurent que l'on tenteroit des assaillans quelle composition ils leur voudroient donner, et que si on

ne la leur faisoit honorable, qu'ils se deffendroient jusques au dernier souspir de leur vie.

Le dernier jour d'aoust un renegat qui estoit dans le chasteau commença à parler du haut de la bresche en langue hongroise à quelques Allemans qui estoient proches de là, et demanda de pouvoir parler au general de l'armée. Aussi-tost on alla le dire à l'archiduc, qui envoya le lieutenant du marquis de Burgau pour sçavoir ce qu'il vouloit dire. Il demanda à parlementer, et si on vouloit faire composition honneste que l'on rendroit la place. La responce fut differée jusques au lendemain matin, que ce renegat avec quelques autres Turcs sortirent pour parlementer. Du commencement il y eut beaucoup de paroles, pour ce que les Turcs demandoient des conditions advantageuses, ce que les deputez de l'archiduc ne leur voulurent accorder. Les Turcs envoyerent dez leurs dans le chasteau pour sçavoir la volonté du bascha sur ce que l'on leur vouloit promettre, et les Imperiaux à l'archiduc pour sçavoir la sienne sur ce que l'on leur demandoit Cependant on fit deffences de tirer de part et d'autre. Rassemblez au bout d'une heure, et s'estant trouvé d'abondant en ce parlement le marquis de Burgau, le prince don Jean de Medicis, et autres chefs chrestiens, les Turcs rapporterent que le bascha, quant à sa personne, estant jà vieil, et ne pouvant, selon l'aage, esperer beaucoup de vie, ne voudroit sur la fin de ses ans tacher sa renommée d'avoir rendu par capitulation ceste place, si ce n'estoit la consideration qu'il avoit de ne vouloir perdre tant de valeureux soldats qui luy avoient aussi bien esté donnez pour les conserver comme la forteresse, la perte de laquelle ne

pouvoit qu'apporter la ruyne à ceux qui avoient eu charge de la secourir, et ne l'avoient pas faict; qu'il ne vouloit point dire que les chrestiens ne le pussent forcer, mais diroit bien que, devant qu'on le pust faire, il feroit perdre la vie à deux fois plus de chrestiens qu'il n'avoit de Turcs avec luy; et que pour son honneur et de ceux qui estoient avec luy, qu'il ne rendroit la place qu'aux conditions qu'il avoit demandées.

Les chrestiens, ayans pris advis entr'eux, accorderent aux Turcs de sortir avec le cimeterre au costé et autant de bagage que chacun d'eux pourroit emporter; aussi que l'on leur donneroit des barques pour estre conduits en toute seureté jusques à Bude. Ceste capitulation fut effectuée dez la pointe du jour le second de septembre. Premierement sortirent les personnes inutiles à la guerre qui se retrouverent enfermez dans ceste place, lesquels, avec les femmes et les enfans, pouvoient bien estre seize cents, puis cinquante cinq soldats blessez, et mille soldats avec trois cents janissaires qui monstroient tous estre gens de commandement, à la teste desquels estoit le bascha, qui estoit un très-beau vieillard : estant sorty il regarda derriere luy le chasteau avec une face triste, et, soupirant, dit : « Jamais les Turcs n'ont faict une perte de telle importance. »

Ainsi qu'ils s'embarquoient sur trente six barques, les chrestiens commencerent à leur reprocher le peu de foy qu'ils avoient gardé à la composition de Javarin. Les Turcs respondirent que l'on ne trouveroit point que ce fussent ceux de leur nation qui eussent commis ceste meschanceté, car sur tout ils avoient en recom-

mandation de garder la foy promise, mais que ç'avoit esté les Tartares. Ceste response fut acceptée par les chefs pour véritable, et fut faicte une estroicte deffence de leur mal faire; tellement que suyvant la composition ils arriverent sans aucun danger à Bude. Auparavant que sortir du chasteau, suivant ce qu'ils avoient promis de ne faire aucune tromperie, ils monstrerent comme ils avoient preparé les mines pour envoyer ceste place en l'air, ce qu'ils n'eussent sceu faire sans se perdre; mais aussi il y eust eu grand nombre de chrestiens ensevelis dans ceste ruine. Ceux qui emporterent de l'honneur d'avoir bien fait en ce siege outre le comte de Mansfeldt, furent le prince don Jean de Medicis (lequel est à present à la cour du roy Très-Chrestien) et Palfy. Nous avons descrit ce memorable siege tout d'une suitte; mais avant que de dire comme l'armée chrestienne alla à Visgrade, voyons ce qui se passa durant iceluy en plusieurs endroicts.

L'archiduc Maximilian estoit en la haute Hongrie avec une armée, où il esperoit combattre les Tartares, s'ils entreprenoient d'y passer pour aller joindre le beglierbei de Grece à Bude; mais ils ne passerent point la Moldavie. L'occasion fut que le chancellier de Pologne entra dans ce pays-là avec une armée de Polonois pour y establir un vaivode ou hoffodar, ce qu'ils disoient leur appartenir, et non pas au prince de Transsilvanie qui y avoit mis Etienne Zozuan, et luy avoit laissé deux mille chevaux hongrois avec plusieurs belles forces du pays pour s'y maintenir. Or, un baron de Moldavie nommé Hieremie, favorisé des Polonois, avoit pris les armes contre

Estienne, et y eut plusieurs combats entr'eux deux : mais le chancelier Zamoski, polonois, estant entré en la Moldavie avec une grande armée, Estienne fut du tout desfait et pris prisonnier, et Hieremie par luy mis en sa place.

En mesme temps le grand cam des Tartares, Cazichiery, vint avec cent mille Tartares sur les frontieres de la Moldavie, et se campa aux bords de la riviere de Pruth, à l'endroict où elle entre dans celle de Cocoza, pour, suivant la volonté du grand turc Mahomet, establir aussi pour vaivode en Moldavie un nommé Sediach Tiniso. Mais après quelques rencontres entr'eux et les Polonois, où ils eurent du pire, ils firent accord que Hieremie, estably par les Polonois, demeureroit vaivode, mais qu'il prendroit l'investiture du Grand Turc, et luy payeroit le tribut accoustumé tous les ans. Suivant cest accord, le cam des Tartares donna l'estendart à Hieremie, qui demeura par ce moyen vaivode de Moldavie.

L'empereur Rodolfe en fut merveilleusement fasché contre les Polonois, et rescrivit au roy de Pologne que toute la chrestienté, avec juste raison, pourroit se plaindre et crier contre luy de ce qui s'estoit passé en Moldavie : toutefois qu'il esperoit de luy qu'il feroit tant, que les Polonois à l'advenir empescheroient les Thraces et les Scites de venir plus faire leurs courses et degasts dans les pays et royaumes chrestiens alliez avec luy; et qu'il se joindroit et feroit ligue avec luy et avec les autres princes chrestiens contre le Turc; qu'à fin qu'il ne fust destourné de cela, qu'il avoit envoyé exhorter le prince de Transsilvanie de conserver toute bonne voisinance et amitié avec les Polonois; et

sans en venir aux armes d'avantage, qu'il luy avoit mandé d'accorder pacifiquement leurs differents. Sa Saincteté escrivit aussi les mesmes plaintes audict Roy; mais, comme les roys de Pologne n'ont pas la puissance absoluë sur les Polonois, et que toutes les principales affaires se resolvent en conseil, le chancellier, qui n'estoit nullement amy du prince de Transsilvanie pour de particuliers interests, car le prince de Transsilvanie en avoit chassé les Battorys qui luy estoient alliez, et outre que la noblesse polonoise estoit desireuse de conserver la paix qu'ils avoient avec les Turcs, ces lettres ne furent de grand effect.

Bien que les Polonois ne fissent la guerre ouverte au Turc, si donnerent ils un grand soulagement à la Hongrie, en ce qu'ils arresterent les Tartares de passer la riviere de Pruth, ce qu'ils eussent faict, et feussent venus au secours du siege de Gran; et aussi qu'ils les amuserent d'une ligue qu'ils devoient faire ensemble pour faire la guerre aux Cosaques qui sont outre la riviere de Nester, affin de les empescher de faire plus leurs courses et endommager les terres du Grand Turc ny celles des Tartares : tellement que la saison de pouvoir passer en Hongrie estant escoulée, le grand cam envoya un ambassadeur, nommé Gianacmetagre, avec lettres au roy de Pologne, tant en son nom qu'au nom de son frere Leticherty Galga, et de ses conseillers, capitaines et soldats, pour le semondre de faire la guerre ausdits Cosaques, et luy envoyer quelques dons en signe d'amitié. Cest ambassadeur ayant presenté ses lettres et donné au Roy un cheval et une fleche, il fit instance que l'on envoyast un ambassadeur aussi vers son prince, avec les presents que l'on luy

voudroit donner : mais il n'eut sa responce que par lettres scellées, et fut ainsi envoyé avec un present d'une robbe de soye fourrée de martres zibelines.

Cependant que le chancelier de Pologne faisoit la guerre en Moldavie, le prince de Transsilvanie envoya assieger Lippe, qui est une ville forte située aux confins de Hongrie, sur la riviere de Marons, laquelle entre dans le Tibische à Seged. Chierolibet, son lieutenant, l'ayant investie et demeuré quelque temps devant, il fit donner l'assaut à la ville le 28 d'aoust, si furieusement que les siens y entrerent, mirent tout au fil de l'espée, et pillerent ceste grande ville. La garnison, s'estant retirée au chasteau, se rendit trois jours après, et sortit sans armes, vies et bagues sauves. Ceste ville, l'an 1543, fut assiegée un long temps par le vaillant capitaine Castalde, qui avoit une grande armée de diverses nations, où il perdit beaucoup de gens devant que la prendre : à ceste fois elle fut prise en moins de quinze jours et sans beaucoup de perte.

Au mesme temps de ceste reddition le prince de Transsilvanie eut advis que le bascha Sinan passoit le Danube sur un pont de barques pour secourir Lippe, et qu'il avoit en son armée soixante mil hommes, tant de pied que de cheval. Il mit en conseil s'il devoit l'aller combattre : les opinions furent diverses; mais, ayant dans son armée diverses nations, sçavoir : Hongrois, Raschiens, Vallaches, Moldaves et Transsilvains, en nombre de plus de quarante mille hommes, lesquels, pour les victoires qu'ils avoient obtenuës sur les Turcs, estoient devenus du tout presomptueux, ils demanderent bataille, disans qu'ils vouloient aller rencontrer l'ennemy de la chrestienté pour se deli-

vrer de son joug tyrannique. Les vieux capitaines remonstrerent que c'estoit hazarder en une journée tous leurs travaux passez, et qu'il valloit mieux jetter quelque ville en teste à ceste armée, et y mettre dedans des gens de guerre pour la deffendre, afin que par ce moyen elle se ruinast d'elle-mesme. Ces peuples rejetterent du tout ce conseil, et d'une mesme voix dirent à leurs chefs qu'ils vouloient combattre le bascha Sinan avant qu'il eust joint les Tartares qui estoient lors campez sur la riviere de Pruth, et qu'ils en auroient meilleur marché separez que joincts. Le prince transsilvain prenant bon augure du courage de ces peuples, il les mena avec telle diligence qu'ils arriverent le sixiesme jour de septembre au matin sur les bords du Danube, où ils trouverent que Sinan avoit fait desjà passer la moitié de son armée sur des ponts de barques faits exprès. Ce prince voyant que sa diligence luy apportoit ceste commodité de pouvoir combattre la moitié de l'armée des Turcs, et la deffaire devant que l'autre fust passée, il exhorta et rengea incontinent ses gens à la bataille avec une telle diligence, que sur les neuf heures du matin le combat commença, et fut continué avec une telle animosité de part et d'autre, que, quatre heures durant, on n'eust sceu discerner de quel costé la victoire devoit tomber, bien que toute la campagne fust couverte d'hommes et de chevaux tués. Estant arrivé aux chrestiens six mille chevaux de renfort, ceux qui s'estoient eschauffez au combat s'en retirerent, en ordre toutesfois et comme pour prendre quelque repos, afin de r'allier ceux qui s'estoient separez. Les Turcs de leur costé firent le mesme, et eurent par ce moyen loisir d'estre secourus

d'une partie de ceux qui estoient outre le Danube, lesquels on faisoit passer vistement le pont et prendre place de bataille. Après que les armées eurent esté l'espace d'une heure comme pour prendre haleine, le combat se recommença de part et d'autre avec une telle ferocité que l'on ne vit plus incontinent que renfort de tuërie; ce ne fut plus qu'horreur et espouvantement de tous costez jusques sur le soir que les Turcs commencerent à bransler, et puis à fuïr avec une telle confusion, que, peu après que Sinan eust passé le pont pour se sauver, les barques commencerent à se deslacher, et tout ce qui estoit dessus perit dans le Danube, avec ceux-là qui, pensant esviter l'espée des chrestiens, voulurent traverser ce grand fleuve. On a escrit qu'il se perdit en ceste journée plus de vingt-cinq mille Turcs, et des chrestiens dix mille.

Après ceste bataille, le prince de Transsilvanie voyant qu'il n'y avoit point moyen de poursuivre Sinan au delà du Danube, il s'en alla aux environs de Temessvar qu'il esperoit assieger. Ceste ville n'est qu'à sept lieuës françoises de Lippe, et est située sur la riviere de Tenicz, laquelle aussi se va rendre dans la Tibisce, et de là dans le Danube près Belgrade : car ce prince faisoit son dessein de se rendre maistre de tout ce qui est entre la Transsilvanie, le Danube et la Tibisce; mais le nombre des chrestiens qui se perdit en ceste derniere victoire fit qu'il se trouva court pour ceste entreprise. Or, après y avoir sejourné près de six semaines, et ayant eu advis que Sinan, ayant tournoyé en la Bulgarie, avoit ramassé les restes de son armée, passé sur un pont de barques le Danube auprès Giorgiu, et s'en estoit allé à Tergoviste en Vala-

chie, là où il esperoit joindre en bref les Tartares, puis se venger sur la Transsilvanie des pertes qu'il avoit receuës, cest advis fit tenir conseil au Transsilvain de ce qu'il devoit faire : il fut resolu qu'aussi tost que les reistres qu'envoyoit l'archiduc Maximilian, avec cent cinquante chevaux italiens adventuriers conduits par Silvio Picolomini, seroient joints en l'armée, que l'on chemineroit droict à l'encontre de Sinan; ce que l'on fit le quinziesme d'octobre, l'armée estant de dix mille chevaux et quinze mille hommes de pied. Aussitost que Sinan sceut que le prince transsilvain venoit de Valachie, il se resolut de sortir de Tergoviste où il estoit, et s'aller retirer à Burcharest, à deux lieuës de là, lieu fort et advantageux pour se camper; et, pour arrester les Transylvains victorieux, il laissa dans une eglise près le palais des vaivodes de Valachie, de laquelle les Turcs faisoient une citadelle, quinze cens hommes de guerre sous la charge du bascha de Caramanie et du bei d'Albanie.

Sur ceste retraicte le prince transsilvain tint conseil, où estoit mesmes le nonce de Sa Sainctcté qui estoit lors en ceste armée. Il y eut divers advis : la plus grand'part soustenoient qu'il failloit poursuivre les Turcs que l'on disoit estre fort espouvantez, sans s'arrester de vouloir forcer le fort de Tergoviste; « car, disoient-ils, si Sinan est entierement desfaict par nous, il n'y a point d'apparence que les Turcs qui sont dans ce fort veuillent s'y opiniastrer, et par ce moyen il tombera en la puissance des chrestiens sans perte; au contraire, si l'on l'attaque maintenant, et que l'on donne loisir à Sinan de se camper en lieu fort, sans doute en peu de temps il pourra luy venir de nouvelles et

grandes forces, donnera secours au fort, nous forcera de lever le siege, et recommencera en ces provinces deçà le Danube les feux de la guerre que l'on y a presque esteints. « Au contraire, d'autres opinerent qu'il falloit assieger et prendre le fort avant que de suivre Sinan, et disoient: « Ou il s'est retiré pour crainte de nous, ou pour trouver un lieu advantageux pour combattre : soit en l'un ou en l'autre de ces deux desseins, puis qu'il a eu advis un jour et une nuict auparavant nostre venuë, il a peu prendre tel advantage qu'il a voulu, et toute nostre poursuitte ne serviroit de rien. Si nous allons après luy nous demeurerons au milieu de deux ennemis, ayant le fort de Tergoviste derriere, d'où on donnera beaucoup de travail à tout ce que l'on amenera de Transsilvanie en l'armée chrestienne, et possible Sinan en teste qui sera campé en lieu advantageux; mais, outre cela, l'armée chrestienne est trop harassée de la diligence qu'elle a faite à venir des environs de Temessvar, et est hors de toute apparence de guerre de l'aller faire affronter contre un ennemy frais et qui s'est reposé : ce seroit trop manifestement la mettre au hasard d'estre entierement deffaite. » En fin il fut resolu de demeurer aux environs de Tergoviste, et envoyer prendre langue de ce qu'estoient devenus les Turcs, à quoy l'on n'arresta guerres; et ceux qui y furent envoyez rapporterent qu'ils s'alloient camper en lieu bien fort de situation non loing de là, et que Assan bascha faisoit l'arriere-garde en bonne ordonnance avec quatre mille chevaux turcs. Sur cest advis, dès le soir du dix-septiesme de ce mois, on resolut d'assieger le fort de Tergoviste, et à l'heure mesme il fut investy, recognu, et la batterie dressée. Dès le lendemain ma-

tin elle commença à tonner furieusement; mais, comme on vit que cela apportoit peu de profit, pource que le terre-plain faisoit une merveilleuse resistance, les assaillans commencerent en mesme temps à travailler à la sappe, puis à faire force feux artificiels pour faire une ouverture à ce fort qui n'estoit que de bois. Sur le soir ils donnerent un si furieux assaut qu'ils entrerent dedans pesle-mesle, et taillerent en pieces tout ce qui s'y trouva, excepté le bascha et le bei qui furent envoyez prisonniers à Corone, et trois Turcs qui se jetterent par dessus les murailles, et se sauverent à la faveur de la nuict au camp de Sinan, auquel ils mirent telle espouvante, que, bien que les Turcs eussent commencé à fortifier Burcharest, ils l'abandonnerent et tous leurs retranchemens, le bagage et mesmes de l'artillerie, reprenans le chemin pour aller repasser le Danube à Georgiu et se sauver en la Bulgarie. Ayans passé la riviere de Telez, ils rompirent tous les ponts, et en d'autres endroits aussi, afin de rendre inutile toute poursuitte que l'on leur eust voulu faire. Le prince adverty de ceste fuitte, le dix-neufiesme de ce mois il fit cheminer l'armée chrestienne droict à Burgarest par de très-rudes chemins, et, voyant le desordre que son ennemy y avoit laissé, il s'advança pour luy couper chemin et tascher à arriver devant luy à Georgiu, qui est un bon chasteau où Sinan avoit mis une garnison de huict cens Turcs pour luy servir d'espaule en un besoin à se sauver par le pont au delà du Danube; mais le prince n'y put arriver que le vingt-huictiesme de ce mois, et lors que Sinan avoit desjà fait passer la plus-part des siens outre le fleuve, et n'y avoit plus à passer que six mille Turcs de l'arriere-

garde, et bien dix mille esclaves chrestiens qu'ils avoient pris en la Valachie, avec la garnison qui estoit dans Giorgiu.

Aussi tost que l'avant-garde des Transsilvains eut recognu que Sinan estoit passé delà le Danube, sans attendre le commandement de leur prince, elle chargea si rudement les six mille Turcs restez, qu'après en avoir tué la plus grand part, les autres se sauverent en foule par dessus le pont, dont plusieurs tomberent et se noyerent dans l'eau. Les Transsilvains recouvrerent aussi ces pauvres ames chrestiennes que les Turcs emmenoient esclaves, entre lesquelles il y avoit grand nombre de femmes et d'enfans : ils firent encor un grand butin d'animaux et de bagage. L'artillerie du chasteau qui deffendoit l'entrée du pont tira si furieusement qu'elle empescha les chrestiens de passer et poursuivre leurs ennemis, et furent par ce moyen contraincts de se tenir en armes le long de la nuict.

Dès le lendemain matin le prince transsilvain fit recognoistre le chasteau qui estoit entouré de bons fossez remplis d'eau, laquelle s'y coule du fleuve, et fit incontinent dresser sa batterie; mais, n'ayant que des pieces qui ne portoient au plus que des boulets du poids de trente livres, on ne put pas faire grande ruine; aussi que Sinan ayant mis la plus part de son armée dans une isle au milieu du Danube vis à vis de Giorgiu, il faisoit donner tel secours qu'il vouloit aux assiegez par le pont qui estoit deffendu de l'artillerie du chasteau et de deux galeres bien armées.

Le prince, jugeant qu'il falloit brusler ce pont avec des feux d'artifice avant que d'entreprendre d'avantage contre le chasteau, pensoit le faire brusler la nuict par

Silvie Picolomini; mais il en fut empesché à ceste premiere fois, et y laissa beaucoup de morts de ceux qui l'accompagnerent à ceste entreprise. Mais depuis, sçavoir la nuict du dernier jour du mois, estant mieux garny de ce qui luy estoit necessaire, tentant encor ceste entreprise, il fit brusler une partie de ce pont, tellement que le premier jour d'octobre, dès le matin, on changea la batterie, et fit on bresche de la largeur de quatre brassées. Sur le midy l'assaut se donna si furieusement que les Italiens, qui y estoient peu en nombre, demanderent la pointe; mais, repoulsez, et puis soustenus des Hongriens, après avoir combatu long temps, ils forcerent la bresche, et mirent au fil de l'espée tout ce qui se rencontra devant eux. Cependant que les Hongriens alloient à l'assault, les Turcs qui estoient dans l'isle au milieu du Danube en tuërent plusieurs de coups de mousquet et de pieces de campagne. Des deux galeres qui estoient auprès du port, une fut enfoncée à coups de canon, l'autre fut prise par les chrestiens.

Les chrestiens n'ayant des barques pour faire un pont et passer le Danube pour suivre Sinan, ils demeurerent quelque temps à Georgiu. Sur la proposition que l'on fit d'y laisser garnison pour conserver ceste place pour retraite, et de bastir un fort dans l'isle qui est vis à vis pour empescher les Turcs de passer par là et mener du secours par eau à ceux de Hongrie, après que ceste affaire eut esté long temps disputée, on jugea qu'il seroit plus utile de mettre le feu dans ceste place et la ruyner; ce que l'on fit. Le prince Sigismond, pour passer les rigueurs de l'hyver, s'en retourna à Corone, emmenant soixante et dix

pieces d'artillerie, tant grosses que petites, qu'il avoit gaignées en ceste derniere expedition qu'il avoit faicte sur les Turcs, avec quantité de munitions, les siens chargez de riches butins, et principalement de grande quantité de chameaux et de chevaux; puis il repartit les siens en diverses garnisons. Outre cela il trouva que Chirolebiet son lieutenant, qu'aucuns appellent le sieur Kyral, lequel il avoit laissé à Lippe, avoit pris Vilàgesvar et Tena, places proches de Temessvar, par composition le 24 d'octobre. Bref, ce prince acquit en ceste année beaucoup d'honneur pour avoir, avec forces du tout inegales, au jeune aage où il estoit, deffaict plusieurs fois et faict courir devant luy Sinan qui estoit le plus vieil capitaine, le plus fortuné, le plus estimé, et le plus grand des Turcs; aussi estoit-il le plus cruel ennemy que eussent les chrestiens. Au contraire, Sinan fut blasmé à la Porte du Grand Turc d'avoir laissé perdre Gran sans le secourir, et d'avoir esté battu par les Transsilvains. Il y envoia ses excuses par escrit, mettant la faute sur l'audace et le peu d'obeissance des gens de guerre, et ne se trouva point lors sans crainte que l'on luy en fist autant qu'il en avoit procuré au bascha Ferat.

Durant aussi les mois de septembre et d'octobre il se passa en l'une et l'autre Hongrie plusieurs choses remarquables. En la haute, l'archiduc Maximilian assiegea et prit à composition Sainct Nicolas le 17 d'octobre; de quoy espouvantez les Turcs qui estoient dans Scandar et dans Bac abandonnerent ces places-là après y avoir mis le feu.

Pendant le siege de Gran, le colonel Herbestein, avec les gouverneurs qui commandoient aux places

subjectes à l'Empereur en la Styrie et Vinmarchie, assembla une armée de dix mille hommes, tant de pied que de cheval, et, cependant que les Turcs pensoient secourir Gran, ayant eu advis que dans Bakochza la garnison y estoit foible, il fit tourner la teste de son armée de ce costé là pour l'assieger. Ce que ayant entendu les Turcs qui estoient dedans, ils se chargerent de ce qu'ils avoient de plus precieux, et s'enfuirent à Zighet qui n'en est distant que de quatre ou cinq lieuës, puis mirent le feu dans la forteresse: mais l'advantgarde des chrestiens fit telle diligence, qu'elle y arriva assez à temps pour faire esteindre le feu et empescher cest embrasement. L'on trouva dedans trente-six pieces de canon que les Turcs avoient renduës inutiles. Ils abandonnerent aussi plusieurs petites places en ce pays là où ils tenoient garnison, et les chrestiens coururent tout le territoire de Zighet.

Le bascha de Bosne, ayant eu advis que les Imperiaux estoient aux environs de Zighet, assembla douze mille hommes, tant de pied que de cheval, passa la Save, et s'achemina pour empescher le colonel Herbestein de molester ceux de Zighet. En mesme temps qu'il passa par la Croatie, les sieurs Lencovits et L'Echemberg, gouverneurs de la Croatie et de la Sclavonie pour l'Empereur, s'allerent joindre audit colonel Herbestein, puis tous ensemble vindrent presenter bataille au bascha, où, après un combat de deux heures, les Turcs prindrent la fuitte; et entr'autres, le bascha, qui estoit des mieux montez, se sauva estant blessé, laissant cinq mille des siens sur la place.

Après ceste victoire, qui fut le septiesme septembre,

cinq jours après que le chasteau de Gran fut rendu, les Imperiaux delibererent d'assieger Petrine: le 28 dudit mois ils l'investirent et dresserent leur batterie; mais, comme ils n'avoient que de petites pieces, n'en ayant pu mener de grosses pour l'incommodité des montagnes, après avoir faict une petite bresche et donné un assaut où ils perdirent six vingts hommes, ils leverent ce siege. En s'en retournant à Sissag, on les vint advertir que Chrustan, bei de Petrine, autheur de tant de maux et de ruynes que ces pays là avoient soufferts depuis le commencement de ceste guerre, avoit esté tué en deffendant la bresche; dont les Turcs estoient tellement espouvantez, que, si les Imperiaux y retournoient, ils abandonneroient ceste forteresse. Herbestein crut cest advis et le trouva veritable, car au seul bruit qu'il retournoit, les Turcs abandonnerent ceste place, emportans ce qu'ils y avoient de meilleur, puis mirent le feu en la forteresse, lequel fut incontinent esteint par quelques habitans qui ne s'en estoient fuys. Les portes ouvertes, Herbestein se rendit maistre du fort de Petrine, de huict gros canons et de quelques pieces de campagne. Voylà ce qui se passa cest esté aux frontieres de la basse Hongrie et de la Croatie entre les chrestiens et les Turcs. Voyons ce que fit l'armée chrestienne conduitte par l'archiduc Mathias après la prise de Gran.

Le duc de Mantouë, Vincent de Gonzague, que nous avons dit avoir promis d'aller en la guerre de Hongrie comme prince de l'Empire, avec quinze cents chevaux, ayant esté à Prague voir l'Empereur, arriva à Vienne le 3 septembre avec ceux de sa maison seulement, car sa cavalerie estoit passée quelques

jours auparavant en l'armée à Gran. Il y fut receu fort royalement par le gouverneur. Après qu'il eut donné ordre à ce qui luy estoit besoin pour se rendre en l'armée, et receu le saint sacrement de l'euchäristie au convent des religieuses de la Royne, il y fit aussi communier tous les siens par l'evesque d'Avila, qui portoit en ceste guerre, avec permission de Sa Saincteté, quelques gouttes du sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ, qui avoient esté prises de celuy qui est si soigneusement conservé à Mantouë, et ce dans un vase d'or; ce que Son Altezze faisoit faire à l'exemple des anciens roys de Jerusalem, qui faisoient porter de la vraye croix devant eux quand ils alloient à la guerre contre les infidelles.

Ce prince s'estant embarqué le treiziesme septembre sur le Danube, il arriva trois jours après à Moschi, au dessous de Komorre, où il mit pied à terre, et où Charles de Rossi et toute la cavallerie italienne qui estoit en l'armée le vint trouver. S'acheminant à Gran, l'archiduc Mathias, le marquis de Burgau, Dorie, et tous les principaux de l'armée, luy vindrent une lieuë au devant. En ceste rencontre ce ne furent que demonstrations de courtoisie et d'amitié.

Peu de jours auparavant l'arrivée dudict duc, l'archiduc avoit envoyé Palfy recognoistre Visgrade, jugeant que c'estoit la place que l'on devoit la premiere attaquer, bien qu'elle fust de là le Danube, affin de plus en plus s'approcher de Bude. Quant à la ville, elle n'estoit aucunement forte; mais le chasteau, qui est au coupeau d'une montagne, estoit fort bon et bien garny d'artillerie, d'où on pouvoit empescher les bateaux de monter ou descendre en cest endroict là, à cause que

le Danube y est estroit. C'est aussi là le lieu où jadis la couronne des roys de Hongrie estoit gardée.

Après la prise de Gran les Valons se mutinerent faute d'estre payez, puis un regiment de lansquenets, lesquels tous commencerent à faire de grandes hostilitez sur le plat-pays qui estoit amy des chrestiens; mais, l'archiduc les ayant fait asseurer que l'on attendoit en bref de l'argent que Barthelemy Petzen apportoit de Prague, et qu'ils seroient payez, ceste mutinerie s'appaisa après qu'ils eurent receu quelques payes. Ce Petzen estoit secretaire de l'Empereur, et avoit esté ambassadeur à Constantinople : sa venuë en l'armée fit soupçonner aux Italiens qu'il brassoit quelque moyen de paix entre l'Empereur et le Turc, pource que l'on le cognoissoit homme de negociation civile, et non pas propre pour les armes; ce que plusieurs autres creurent aussi en voyant manquer beaucoup de choses necessaires pour continuer une grande guerre, et jugea-on dèslors que ceste grande armée, qui se montoit à plus de soixante mille hommes, ne feroit pas de grands effects, tant pour la division qui estoit entre les grands, lesquels y avoient charge et commandement, que pour les maladies qui s'estoient engendrées parmy les Italiens, dont plusieurs mouroient. La cause de leur maladie procedoit, outre le changement de climat qui est plus froid qu'en Italie, d'avoir mangé avec voracité des fruits de Hongrie en ceste saison d'automne, lesquels ne sont pas nourris d'une telle chaleur que ceux d'Italie; aussi que dans Bude, qui estoit en apparence la ville que l'on devoit assieger après Gran, il y avoit dix mille vieux soldats pour la deffendre en cas d'un siege. Nonobstant, l'ar-

mée imperiale fit, comme l'on dit, un pas d'advance en la Hongrie; le general Aldobrandin et Palfy avec huict mille hommes de pied allerent investir Visgrade. A leur arrivée ils furent saluez de force canonnades tirées du chasteau, et, pensant que les Turcs deussent deffendre la ville, ils se prepayerent pour la battre; mais l'espouvante qui se mit parmy les assiegez pour le bruict qui courut que le bascha de Mantouë (ainsi appelloient-ils le duc) estoit arrivé en l'armée avec vingt mil Italiens, fit que tout le long de la nuict ils transporterent tout ce qu'ils peurent au chasteau; d'autres par eau se retirerent outre le Danube en d'autres lieux, puis mirent le feu en quelques endroits de la ville; tellement que le matin les Imperiaux sans aucun empeschement, advertis de la retraicte des Turcs par quarante pauvres chrestiens qui estoient demeurez dans la ville, ils y entrerent et esteignirent le feu.

Deux jours après, l'archiduc Mathias, le duc de Mantouë, celuy de Braciano et plusieurs grands seigneurs, avec le gros de l'armée, arriverent à Visgrade. Le dixseptiesme de septembre la batterie commença avec neuf grosses pieces de canon contre le chasteau. Les assiegez firent tout ce que gens de guerre pourroient faire en la deffence d'une telle place : les Italiens, les pensant avoir d'assaut, en furent si rudement repoulsez, que plusieurs d'entr'eux y perdirent la vie, et entr'autres le chevalier de Sainct Georges. La batterie estant recommencée le 21 dès le matin pour faire plus grande bresche afin de donner l'assaut general, elle fut continuée tout le long du jour jusques sur le soir que les Italiens se logerent sur la

porte. Alors les Turcs demanderent à parlementer et à se rendre à composition. Aucuns conseilloient de ne les y pas recevoir : d'autres furent d'advis contraire; en fin, ayant recognu qu'ils avoient faict un large fossé par dedans, où, avant que le gaigner, ils eussent bien faict mourir des chrestiens, la composition fut accordée qu'ils sortiroient sans armes et sans bagage, et seroient conduits en seureté; ce qu'ils firent le lendemain matin, au nombre de trois cents et plus, car ils avoient envoyé leurs femmes et leurs enfans avec ce qu'ils avoient de plus precieux à Bude. Quatre des principaux d'entr'eux demeurerent prez l'archiduc quelques jours pour asseurance qu'ils n'avoient faict aucune mine ny tromperie dans le chasteau. L'utilité de ceste prise fut que l'Empereur eut en sa puissance les mines d'or qui sont près de Visgrade, lesquelles valent de revenu tous les ans plus de deux cents mille escus, outre qu'il se rendit la navigation libre sur le Danube jusques à Bude.

Après ceste prise on mit en deliberation d'assieger Bude; mais, comme nous l'avons dit, la saison de l'hiver qui s'approchoit, le grand nombre des gens de guerre qu'il y avoit dedans, outre les habitans, la continuation des maladies, et le peu de preparatifs et de munitions qu'il y avoit pour faire un grand effort, fit que l'on proposa de r'acquester les places perduës l'an passé, et entr'autres Vaccia, Sainct Martin, Tatta et Pappe. Par ce moyen l'armée se separa : une partie, conduite par Palfy, alla loger aux environs de Vaccia, qui est entre Visgrade et Pest, vis à vis de la grande isle de Vize; l'autre repassa le Danube, et le duc de Mantouë avec les Italiens et les Valons vindrent pour

se refraischir en Austriche, et pour refrener le sous-levement de quelques paysans entre les rivieres de Heuz et Clus, lesquels avoient assiegé le chasteau d'Efferdinghe. Par l'intercession de plusieurs seigneurs envers l'Empereur, le pardon de ces paysans fut accordé et publié le dix-huictiesme novembre, et par ce moyen ils mirent les armes bas. Mais les maux que firent les Italiens à Erdinbourg, et les Valons qui se mutinerent encor pour leur paye, furent plus grands beaucoup que ceux qu'avoient faict les paysans : ils voulurent mesmes piller les fauxbourgs qui sont près de Vienne, et l'eussent faict sans la justice que l'on fit d'une vingtaine qui furent pendus à un arbre le dixiesme decembre. Ainsi, l'hyver s'advançant, la pluspart des forces chrestiennes furent distribuées par diverses provinces pour se refraischir; les autres furent mises en garnisons en la Hongrie, où ils recommencerent leurs courses ordinaires; et les Turcs firent le mesme, ruynans toute la campagne : tel estoit un jour victorieux, qni le lendemain estoit battu. Voylà ce qui s'est passé de plus remarquable ceste année en la guerre de Hongrie et de Transsilvanie, où les Turcs furent peu heureux.

Pendant que le duc de Mantoue fut à Prague, les ambassadeurs de Moscovie y arriverent le seiziesme d'aoust. L'Empereur voulut faire voir à ce duc sa magnificence lors qu'il reçoit les ambassadeurs des roys estrangers et qu'il leur donne audience : il le fit soir un peu au dessous de luy, toutesfois sous le mesme daix, assistans tous les princes et seigneurs de sa cour.

Le 27 d'aoust au matin les ambassadeurs vindrent au palais : premièrement quatre vingts gentilshommes

vestus de robes longues avec des bonnets faits comme une barette, fourrez de très-belles zibelines, portans en une main une peau de zibeline, et en l'autre une piece de soye, toutes de diverses couleurs, et cheminoient deux à deux faisant sonner devant eux plusieurs trompettes et tambours. Après suivoient les deux ambassadeurs, qui donnerent à Sa Majesté Imperiale ces lettres de creance de leur prince :

« Vostre Majesté a envoyé vers nous vostre ambassadeur Nicolas Warkotse, et nous a requis de vous donner secours, par une fraternelle charité, contre l'hereditaire ennemy de toute la chrestienté. Desirant perseverer avec vous en une perpetuelle amitié, concorde et alliance, nous vous envoyons, de nostre espargne, secours, par nostre conseiller et gouverneur de Kaschine, Michel Jean Witze, et par Jean Sohne Vlassin, nostre secretaire, ausquels avons donné charge de vous proposer certaines autres choses. Nous vous prions donc de leur adjouster foy du tout. Donné en nostre grande cour à Mosco, l'an du monde 7103, et de la nativité de Nostre Seigneur, 1595, au mois d'avril. »

Après qu'il eut donné ceste lettre, il fit present à Sa Majesté Imperiale de cent cinquante mille florins d'or, de toutes les peaux et pieces de soye que portoient les quatre-vingts gentils-hommes, de deux faucons blancs et de trois leopards vivans, en disant que le roy son seigneur, avec ce petit present, demonstroit à Sa Majesté Imperiale avec combien d'affection il desiroit employer toutes ses forces à la destruction des Turcs;

qu'il avoit empesché le plus qu'il avoit peu les Tartares de venir au secours du Turc, et qu'il les en empescheroit encores de toute sa puissance. L'Empereur receut ces ambassadeurs avec beaucoup d'humanité, remerciant leur prince de ce qu'il le faisoit visiter par une telle ambassade, et le secouroit d'un si riche present, leur disant que cela jamais ne sortiroit de sa memoire, ny de ceux de la maison d'Austriche, lesquels luy en demeureroient obligez à jamais. Après que ces ambassadeurs eurent esté quelque temps festoyez magnifiquement à Prague, ils s'en retournerent en Moscovie avec lettres et riches presens, et conseillerent à l'Empereur d'envoyer un ambassadeur vers le nouveau roy de Perse, afin de l'esmouvoir de faire aussi la guerre de son costé au Turc, et que s'il vouloit l'envoyer par la Moscovie, qu'ils le feroient conduire jusqu'en Perse.

L'an passé le bascha Cicala fit brusler Regio, et endommagea fort les rivieres de la Calabre. Les Espagnols ayant envie d'en avoir leur raison ceste année, Pierre de Tolede, general des galeres de Naples, en mit vingt-deux en mer, avec lesquelles, faisant courir le bruit qu'il ne vouloit qu'empescher les corsaires et assurer la navigation aux marchans qui viendroient à la foire de Salerne en Sicile, il tourna vers la Morée où il fit mettre ses gens à terre, et entra au mois de septembre dans Patras durant que la foire s'y tenoit, où, après avoir pillé les boutiques des Juifs et des Turcs, tué quatre mille personnes, pris prisonniers quelques riches marchands, il fit mettre le feu en plusieurs endroits de ceste ville, tellement que elle fut presque toute ruynée : le butin qu'y fit Pierre de Tol-

lede fut estimé monter à plus de quatre cens mille escus.

Ceste ville de Patras est la plus marchande et frequentée de la Morée ; car, bien que jadis ce pays là, que l'on appelloit le Peloponese, avoit sept grandes republiques, sçavoir : Elide, Missenie, Sparte, Argos, Corinthe, Livone et Achaïe, et qu'il en soit sorti plusieurs grands chefs d'armées, ainsi que les historiens en ont assez fait de memoire en leurs escrits, à present il ne reste plus de ces puissantes et riches republiques que le nom d'avoir esté; et en tout ce beau païs il n'y a que quelques villes le long des costes de la mer, entr'autres Patras, Modon, Corone, Napoli et Navarin, mais privées de toute magnificence et de souveraineté, et reduites sous la domination du Grand Turc, qui ne s'est asseuré de ce pays là qu'en le destruisant; aussi n'y a-t-il qu'en ceste ville de Patras seule où il y a foire publique maintenant, et où il se fait le plus de trafficq.

Quand Tolede entra dans Patras, Cicala estoit à Navarin, qui n'en est distant que de quinze bonnes lieuës françoises, avec trente vaisseaux, et y estoit venu après la mort du bascha Ferat, lors qu'il rentra en sa charge de general de la mer; mais, soit ou pour la grande cherté qu'il y eut en ceste année dans Constantinople, ou pour la peste qui regnoit fort en ce quartier là, l'armée de mer du Turc estant mal pourveuë de mariniers, de soldats et de vivres, Cicala ne bougea de ce port. Après que Tolede eut veu qu'une entreprise qu'il avoit sur Corone ne pouvoit reüssir, et qu'il eut pris en ceste mer là quelques corsaires, il s'en retourna à Naples descharger son butin; ainsi les

Turcs furent aussi peu heureux ceste année en mer qu'en terre.

Le roy d'Espagne, desirant jetter la guerre en Angleterre et empescher les Anglois le plus qu'il pourroit dans leur pays, sans qu'ils eussent le loisir d'aller attendre ses navires qui luy venoient des Indes, fit secrettement eslever, ainsi que plusieurs ont escrit, en Irlande le comte de Tyron, lequel fit armer plusieurs catholiques demandans avoir la liberté de leur religion, et ce avec promesse de les secourir. La royne d'Angleterre, entendant ceste prise d'armes, envoya le colonel Noriz avec nombre d'infanterie pour renforcer les garnisons qu'elle tenoit ordinairement dans ceste isle; et, pource qu'elle eut advis que le roy d'Espagne armoit plusieurs vaisseaux, elle alla revisiter elle mesme tous les ports les plus foibles de son royaume, les fit munitionner et renforcer les garnisons par tout, puis donna la conduitte de vingt-six vaisseaux à François Drak, dans lesquels il y avoit bien six mille personnes, tant soldats, mariniers qu'autres, lesquels prirent la route de l'isle Espagnole ou Sainct Dominique, esperants se rendre maistres d'une petite isle proche de là appellée Sainct Jean, où il y a un port nommé Porto Ricco, là où d'ordinaire la flotte qui vient du Perou et de Mexico arrive et prend des refraischissements, auquel port ils esperoient rencontrer ceste flotte, la combattre, la prendre et l'emmener en Angleterre; mais il advint que cinq navires, parties dès le mois de septembre du port de Sainct Lucas en Portugal, sous la conduitte d'un des Gusmans qui alloit au devant de la flotte, rencontrerent deux navires de Drak, lesquelles, par une tourmente, s'estoient esga-

rées de l'armée angloise. Après peu de resistance qu'ils firent au combat, Gusman s'estant rendu maistre de deux navires anglois, il apprit d'eux l'entreprise de Drak, ce qui le fit en diligence tirer à Porto Ricco, où il trouva la flotte que conduisoit l'admiral Pierre Suarez. Ils envoyerent advertir toutes les isles voisines de l'armée des Anglois, et, pour leur empescher l'entrée à Porto Ricco, ils firent enfondrer, en la bouche de ce port, deux vaisseaux, et firent ficher une quantité de paulx, puis y mirent deux barques en garde avec vingt harquebuziers.

Le 22 de novembre, Drak arrivé à un port de ladite isle Sainct Jean nommé Caimbone du nom de la forteresse qui deffend ce port, il voulut y entrer avec ses vaisseaux; mais le dommage qu'il receut de l'artillerie tirée du fort luy fit le lendemain changer d'avis et aller droit à Porto-Ricco, où arrivé, et voyant que la flotte estoit dedans le port, il se resolut de la forcer. Pource faire il fit mettre vingt-cinq petits esquifs en mer, et mit dedans les plus valeureux de ses soldats, lesquels donnerent droit à ce port, arracherent les paux, et assaillirent courageusement les navires de la flotte, sans crainte de l'artillerie des forts qui tiroit continuellement sur eux, mirent le feu à un navire espagnol appellé la Magdelaine; mais à la fin ces petits esquifs furent par les Espagnols la plus part renversez, et y mourut bien deux cents Anglois, contraignans les autres de se retirer. Le lendemain les Espagnols empescherent d'avantage la bouche du port, y enfondrant encor trois vaisseaux; ce qu'estant veu par les Anglois qui estoient proches de là à l'ancre, estans hors d'esperance de faire là leur profit, ils firent

voile vers le port Sainct François, où ils mirent quelques-uns des leurs à terre, lesquels y prirent des bestiaux et autres refraischissemens; et, ayans couru par ceste mer jusques au 4 decembre, ils reprirent la route d'Angleterre, où Drak n'arriva qu'en fevrier de l'an suivant, après avoir perdu plus de la moitié de ses gens par maladies. Voylà tout ce que j'ay peu recueillir de ce qui s'est passé de plus notable en ceste année 1595.

LIVRE HUICTIESME.

[1596] Oultre les conditions accordées lors de la reconciliation du Roy avec le Sainct Siege, ainsi que nous avons dit l'an passé, il y en eut deux correlatives, sçavoir : que le Roy escriroit et donneroit advis à tous les souverains princes catholiques de sadite reconciliation, et l'autre que Sa Sainctеté feroit instance envers tous ceux qui se disoient du party de l'union en France à ce qu'ils eussent à recognoistre Sa Majesté. Le Roy satisfit à sa promesse, et Sa Sainctеté à la sienne; mais ceste-cy fut sans beaucoup de fruict, car le duc de Mercœur qui estoit lors le plus puissant de ceux de ce party, et qui tenoit en Bretagne Nantes, Dinan et plusieurs autres bonnes places où il s'estoit merveilleusement fortifié, et, sous son adveu, le chasteau de Mirebeau prez Poictiers estoit tenu par le sieur de Villebois, Rochefort en Anjou par les sieurs de Heurtaut Sainct Offanges, et Craon par le sieur du Plessis de Cosme, nonobstant les admonitions qu'il receut non seulement de Sa Sainctеté, mais de la royne Loyse doüairiere sa sœur, ne laissa, voyant que le Roy estoit empesché en Picardie, de continuër ses intelligences avec l'Espagnol, et commanda aux garnisons qu'il tenoit en ces places-là de faire la guerre plus qu'auparavant aux villes royalles, c'est à dire faire des courses, butiner tout ce qui se meneroit aux villes qui n'estoient de son party, en prendre prisonniers les habitans allans aux champs pour leurs affaires, et en

tirer des rançons. Plusieurs ont escrit que le Roy envoya en ceste province le mareschal de Laverdin pour y commander après la mort du mareschal d'Aumont; d'autres ont dit que ce fut le mareschal de Brissac, lequel en des rencontres desfit de ces coureurs, prit Dinan et autres places, ainsi que nous dirons à la suitte de ceste histoire; tellement que la Bretagne fut un des trois endroicts de la France où la guerre se rencommença en ceste année, et où ceux du party de l'union monstrerent qu'ils n'y avoient faict la guerre que sous pretexte de religion, et en effect que c'estoit pour demembrer l'Estat de la France. Le second endroict fut en Provence. Le Roy, estant à Lyon, y avoit envoyé M. de Guyse à qui il avoit donné ce gouvernement, lequel estoit divisé en plusieurs partys. M. d'Espernon s'en disoit avoir esté pourveu par le feu Roy, et y tenoit beaucoup de bonnes places; Casaut et Loys d'Aix vouloient tenir dans Marseille pour l'Espagnol; le duc de Savoye tenoit Berre et quelques chasteaux; le comte de Carses et plusieurs seigneurs qui avoient esté du party de l'union, s'estans remis au service du Roy, avec la ville et le parlement d'Aix, et autres villes et chasteaux, ne vouloient nullement obeyr à M. d'Espernon ny l'avoir pour gouverneur; madame la comtesse de Saulx, qui tenoit des places en ceste province aussi, avoit un different sans apparence de reconciliation contre luy : tellement que la Provence estoit divisée en plusieurs partys au commencement de ceste année; mais M. de Guyse, y allant avec l'authorité du Roy, remit toute ceste province en paix, excepté Berre qui ne fut rendu par le duc de Savoye qu'au traicté de Vervins l'an 1598.

Quand M. d'Espernon alla en Provence, au mois d'aoust l'an 1592, après la mort de M. de La Valette son frere, qui fut tué en fevrier de la mesme année devant Roquebrune, ainsi que nous avons dit, aucuns ont escrit qu'il y fut avec commandement du Roy pour commander en ceste province; d'autres ont escrit qu'il y fut sans son consentement. Neantmoins, aussi-tost qu'il y fut entré avec de belles troupes, il assiegea et prit Montouroux à discretion, où il y avoit dedans de douze à quinze cents harquebusiers, puis assembla à Brignoles les estats de la noblesse de Provence qui tenoit le party du Roy, où suivant la resolution qui y fut prise, il alla assieger et prit Antibe sur le duc de Savoye, envoya de ses troupes au sieur Desdiguieres qui estoit entré en Piedmont et avoit fortifié Briqueras; bref, en ce commencement, il entretint les mesmes intelligences qu'avoit euës M. de La Valette son frere, avec tous les gouverneurs des provinces voisines pour le Roy. Il eut deux entreprises l'an 1593 sur les deux principales villes de la Provence, sçavoir Aix et Marseille, lesquelles ne luy reüssirent pas : il faillit celle-cy la nuict du jour des Rameaux par la faute d'un petardier à qui les petards furent desrobez. Quant à Aix, c'estoit par intelligence, laquelle descouverte, les entrepreneurs furent executez à mort. Il print de force Roquevaire, Oriol et autres places, en ceste année. Mesmes la comtesse de Saulx, qui, l'an 1591, avoit esté mescontentée du duc de Savoye, ainsi que nous avons dit, pour luy avoir refusé Berre après qu'il l'eut pris, joignit pour un temps ses desseins avec les siens; mais cela ne dura pas beaucoup, non plus que la continuation des intelligences qu'avoit eu ledit sieur de La Va-

lette avec le sieur Desdiguieres et les Dauphinois. Les occasions de ces divisions ont esté rapportées par plusieurs, et ce chacun suivant l'affection particuliere qu'ils portoient ausdits seigneurs; mais tant y a qu'ils s'accordent tous que ces divisions furent cause que le duc de Savoye reprit tout ce que les François avoient gaigné en Piedmont l'an 1592.

M. d'Espernon, voyant qu'il n'avoit peu avoir Aix par intelligence, l'esperant avoir par la force, l'assiegea, puis fit bastir une citadelle auprès de la Durance, esperant avoir ceste ville par necessité de vivres. Durant qu'on la bastissoit deux coups de coulevrines tuërent six gentils-hommes qui estoient auprès de luy, lesquels le renverserent par terre tout couvert de leur sang et de leurs tripailles, dont un bruit faux courut par toute la France qu'il estoit mort; ce qu'ayant esté rapporté à madame d'Espernon sa femme, on tient qu'elle s'en saisit si fort qu'elle en mourut. Estant necessité de retourner en Guyenne après ceste mort, afin de mettre un ordre aux places où il commandoit pour le Roy, il laissa M. de La Fin dans la citadelle d'Aix; mais les habitans d'Aix, au commencement de l'an 1594, avec les sieurs de Carses et d'autres du party de l'union, se remettans au party du Roy, refusans toutesfois ledit sieur duc d'Espernon pour gouverneur, supplierent le sieur Desdiguieres et les Dauphinois de les secourir et leur ayder pour se delivrer de ladite citadelle; ce qu'il fit, et à son ayde ils la prirent et la razerent. Ainsi les royaux furent divisez en Provence. M. d'Espernon y estant retourné et venu à Brignoles, esperant faire la guerre à ses ennemis, on luy dressa un attentat sur sa vie que l'on a tousjours appellé la

fougade de Brignoles; ce qui avoit esté practiqué en ceste façon : Un muletier du village du Val près Brignoles, gaigné pour trente escus, fit porter par un gaigne-denier un grand sac plein de poudre à canon au logis d'un nommé Roger où estoit logé M. d'Espernon. A l'entrée de la porte, qui estoit estroicte, le Suisse qui la gardoit demanda au porteur ce qu'il portoit; il dit que c'estoit du bled pour le boulenger de Monsieur: on envoye querir le boulenger; sur quelque contestation qu'il y eut entr'eux, le sac fut deschargé dans l'allée entre les deux portes, sur lesquelles on sçavoit bien que c'estoit la chambre de M. d'Espernon. Ce Suisse et le boulenger, sans sçavoir rien de ceste trahison, tirent les cordes du sac, lesquelles firent jouër le ressort d'un rouët d'harquebuze qui estoit au fonds; aussi tost le feu se print à la poudre, d'une telle violence que la plus part du planché où estoit M. d'Espernon tomba; luy, qui estoit proche de la cheminée, n'eut point de mal, mais le boullenger fut tué, le Suisse, qui s'appelloit Horne, fut blessé, et son mareschal des logis nommé Cardillac eut la jambe rompuë, et n'y eut autre mal que cela. Ceste fougade augmenta beaucoup les divisions dans ceste province. Dès que ledit sieur duc d'Espernon vint en Provence, on luy en avoit pensé faire encor une autre, mais elle fut descouverte : ce fut à Cannes près Antibe, où celuy qui estoit dedans s'estant rendu audit duc, il avoit, avant que d'en sortir, preparé vingt caques de poudre dans une mine laquelle il avoit fait faire dans le chasteau, à l'endroict où il se doutoit bien que le duc viendroit loger, et avoit fait faire une traisnée pour y mettre le feu qui sortoit assez loing hors du chasteau,

avec esperance que lors qu'il seroit asseuré que le duc y seroit logé d'y venir en une nuict y mettre le feu, et faire sauter le chasteau et ledit sieur duc en l'air; mais quatre jours après que ceste place fut renduë, ainsi que l'on cherchoit une cache de bled, les gens du duc apperceurent la traisnée, qu'ils descouvrirent jusques aux vingts caques de poudre qui estoient sous le chasteau. Ainsi ledit sieur duc, outre ce qu'il fut preservé de Dieu en la grande conspiration qui se fit pour le tuer à Angoulesme l'an 1588, il le preserva encor de ceste mine à Cannes et de la fougade de Brignoles.

Le sieur de Fresnes, secretaire d'Estat, estant envoyé par le Roy en Provence, tant vers M. d'Espernon afin qu'il retirast ses gens de guerre hors de ceste province et le vinst trouver, que pour porter le commandement du Roy, qui vouloit que les royaux ses subjects obeïssent à M. de Guyse comme à leur gouverneur, M. d'Espernon s'excusa sur les grands frais qu'il avoit faits pour conserver plusieurs places de ceste province de ne tomber entre les mains des estrangers, bref, qu'il n'avoit travaillé pour establir M. de Guyse en ce gouvernement, dont il en avoit esté pourveu du temps du feu Roy.

Sur la fin de l'année passée le duc de Guyse ayant joinct les troupes que le Roy avoit ordonnées quand il partit de Lyon pour l'accompagner, il s'achemina en Provence; incontinent le sieur Desdiguieres l'assista de ses forces, le comte de Carses, le marquis d'Oraison, et presque toute la noblesse de ceste province, se rendirent auprès de luy. Les places qui y tenoient pour le Roy et avoient favorisé le duc d'Espernon

envoyerent recognoistre leur nouveau gouverneur. Cisteron obeyt la premiere au commandement du Roy; Riez le fit avec un traicté : ces deux villes, où il y a evesché, receurent M. de Guyse avec beaucoup de contentement. Il s'achemina après à Aix, comme la principale ville de la Provence, et où est le parlement, là où, suivant ce que le Roy luy avoit donné charge sur tout d'avoir l'œil sur Marseille, à ce que Casault et Loys d'Aix, qu'il avoit sceu marchander avec le roy d'Espagne pour luy vendre ceste ville, ne la luy livrassent, il assembla les principaux du conseil estably près de luy, et ouyt avec eux les refugiez de Marseille, qui tous en particulier luy proposoient quelque entreprise de remettre ceste ville en l'obeissance du Roy. Il escouta les advis d'un chacun, et, bien qu'il recogneust qu'il n'y avoit d'apparence de tenter aucunes de ces entreprises, il promit d'en tenter une, tant pour satisfaire au desir de ceux qui l'en recherchoient, que pour n'attirer sur luy le reproche d'avoir manqué à ce qui estoit du service de Sa Majesté.

Depuis les troubles de l'an 1589 Marseille avoit esté occupée par Louys d'Aix, viguier, et Charles Casault, premier consul, lesquels, par une longue continuation de cinq années en leurs charges, s'estoient acquis une si grande domination et puissance absoluë, que, par raison humaine, ils pouvoient la desmembrer de l'Estat. Une partie des notables habitans estoient dehors, un grand nombre aux prisons pour les cottes excessives. Ces deux tirans avoient les forteresses de Sainct Jean, de Nostre-Dame de La Garde, de Sainct Victor, des portes d'Aix et Realle, avec un fort nouvellement basty à l'embouchеure du port, ap-

pellé Teste de More, servant de citadelle à la ville. Ils tenoient deux galeres armées, où, au premier rapport, ils mettoient à la chaisne leurs ennemis qu'ils accusoient de quelque entreprise. Ils ne marchoient qu'avec cinquante soldats mousquetaires pour leurs gardes, habillez de leurs couleurs, avec entretenement de gens de cheval et de pied. Et depuis la fin de decembre ils avoient eu sept galeres au port, sous la conduite du fils du prince Doria dom Charles, avec douze cents soldats espagnols et italiens posez aux maisons du sieur de Mouïllon qui sont sur la rive delà le quay, desquels à toutes heures ils pouvoient estre assistez par une porte construite exprès joignant la muraille du plan Fourniguier.

Le duc de Guyse estant sur le point de s'acheminer pour l'execution de la premiere entreprise qu'il avoit resoluë sur ceste ville, il eut advis que plusieurs villes, par quelques practiques que l'on y avoit semées, estoient en rumeur; il commanda au comte de Carces de s'acheminer à Martegues d'un costé, et au sieur de Croze de l'autre, et qu'il les suivroit de près. Ceste entreprise reüssit si heureusement que ceste ville là se rendit, et la tour du Bouc qui est l'emboucheure de la mer, la ville de Grasse et la citadelle, les villes d'Hieres, Sainct Tropes et Draguignan, et ce sans aucun coup de canon; il bloqua les citadelles de ces trois villes, aydé des habitans, puis alla mettre le siege devant le chasteau de La Garde où M. d'Espernon aussi tenoit une bonne garnison.

Cependant qu'il s'estoit un peu esloigné de Marseille, pour oster tout ombrage aux deux tyrans qu'il voulust rien entreprendre, un advocat nommé Bausset,

qui en avoit esté chassé et s'estoit retiré à Aubaigne, le vint trouver et luy dit qu'un notaire, nommé du Pré, l'estoit venu advertir que le capitaine Liberta (1), qui commandoit à la porte Reale de Marseille, estoit resolu avec aucuns de ses amys de ne se laisser assubjettir sous la domination de l'Espagnol, et que par ceste porte là il pouvoit faire entrer tant de gens que l'on voudroit pour remettre la ville en l'obeissance du Roy. On entre en devis de la façon de l'execution : on promet audit Liberta l'estat de viguier, avec recompense à tous ceux qui s'employeroient en une telle entreprise. Le sieur president Bernard, qui estoit encore intendant de la justice en ceste ville au nom du party de l'union, et qui toutesfois s'y tenoit par commandement du Roy, ayant eu communication de ceste entreprise, manda à M. de Guyse de la tenter, et qu'il avoit offert à Casault et à d'Aix la carte blanche, c'est à dire qu'ils demandassent tout ce qu'ils voudroient de recompense, et qu'il leur feroit bailler par le Roy, suivant la derniere despesche qu'il avoit receuë de Sa Majesté par le sieur de Genebrac le jeune, à quoy ils n'avoient voulu entendre.

Le duc de Guyse, ayant resolu avec son conseil de tout ce qui se devoit faire en ceste entreprise, et donné advis audit Libertat, par le moyen desdits Bausset et du Pré, du jour de l'execution au dix-septiesme de fevrier, partit avec toutes ses troupes du siege de La Garde, où lesdits d'Aix et Casault pensoient qu'il ne deust pas partir de devant qu'il ne l'eust pris, veu qu'il y avoit fait bresche et donné deux assaults; mais au

(1) *Le capitaine Liberta :* Pierre Liberta. On croit qu'il descendoit d'une famille noble de Corse.

contraire de leur attente il le leva, et se rendit le quinziesme jour à Toulon, qui avoit aussi bien que les autres villes quitté le party du duc d'Espernon. Le lendemain seiziesme, il arriva sur le soir à Aubagne, donna le rendez-vous sur les dix heures à toutes les troupes à Sainct Julien, deux lieuës près de Marseille, et puis fit advancer quelques troupes de cheval conduites par le sieur de La Manon, pour poser les sentinelles le plus près de la ville qu'il pourroit, afin que suivant le signal qui luy seroit donné, qu'il se presentast au secours des entrepreneurs.

Ceste nuict fut si pluvieuse que Liberta craignoit que la pluye retardast son entreprise, et que le duc de Guyse ne se pust rendre au lieu qu'il avoit promis. L'opinion qu'il en eut le fit prier le capitaine de Riens, sien amy, passer le port à la faveur du corps de garde où il estoit, pour aller recognoistre si les troupes du duc de Guyse estoient arrivées au lieu assigné; ce qu'il executa, et luy en rapporta nouvelles.

Sur ce que Loys d'Aix et Casault avec leurs gardes sortoient tous les matins par la porte Reale dès qu'elle estoit ouverte, Libertat avoit resolu qu'aussi tost qu'ils seroient sortis de baisser le trebuchet qui ferme le pont, et par ce moyen, en les enfermant dehors, que l'embuscade qu'auroit mis le duc de Guyse se leveroit, les attaqueroit et les tailleroit en pieces; ce fait, que s'estant rendu maistre de la porte, que l'on donneroit l'entrée aux troupes du duc, pour, avec les habitans qui se declareroient pour le Roy, se rendre maistres de la ville et la remettre en son ancienne liberté. Voylà la resolution, et voicy ce qui en advint.

Un minime qui venoit d'un monastere proche de la

ville, trouvant, à l'ouverture de la porte Reale, Loys d'Aix qui sortoit, lui dit qu'il avoit veu à deux cens pas de la ville quinze soldats qu'il estimoit estre des ennemis. Or Casault et luy avoient eu advis qu'il y avoit une entreprise sur eux laquelle se devoit executer bien tost, qui estoit l'occasion qu'ils avoient renforcé leurs gardes et se faisoient accompagner de ceux en qui ils se fioient le plus.

L'advis du minime donna subjet audit Loys d'Aix, sans attendre Casault qui le suivoit d'assez près, de sortir avec vingt mousquetaires de ses gardes pour recognoistre ce qui en estoit, et mesmes Libertat sortit quant et luy; mais, à un signal que l'on luy fit que Casault venoit, il r'entra, puis fit baisser le trebuchet. Aussi tost que Loys d'Aix se vit ainsi enfermé dehors, et qu'il vit lever l'embuscade des gens du duc de Guyse qui venoient à bride abbatuë droict à luy, les siens se separerent en deux, les uns se sauvans à la faveur des murailles, et les autres du costé du port avec ledit Loys d'Aix, qui fut si bien assisté, qu'il eut moyen de se jetter par dessus les murailles qui sont fort basses, et de se rendre dedans la ville avec un petit basteau qu'il trouva fort à propos.

Le duc de Guise fut fort estonné quand il vit qu'au lieu de donner entrée aux siens, on ne les recevoit qu'à coups de canons et d'harquebuzes, dont mesmes il y eut quelques uns de blessez et de tuez par ceux qui estoient sur les murailles, lesquels n'estoient advertis de l'entreprise : tellement que ledit sieur duc pensoit qu'elle fust double, ce qui n'estoit pas; car, aussi-tost que Liberta fut rentré, il mit l'espée à la main, et, venant à la rencontre de Casault, il luy dit,

en luy donnant un coup d'espée au travers du corps : « Meschant traistre, tu veux vendre ta ville aux Espagnols, mais je t'en empescheray bien. » Cazault aussi tost tira son espée tout blessé qu'il estoit, mais Liberta redoubla si dextrement, et le capitaine Barthelemy, son frere, avec une demie picque, qu'ils le firent tomber par terre, et depuis fut achevé par quelques soldats de la troupe de Liberta.

Lors quatre mousquetaires des gardes de Casault, qui estoient restez avec luy, plus courageux que les autres, entreprennent ledit de Liberta, et le tirent de si près tous quatre, qu'ils luy bruslerent son pourpoint en plusieurs endroits. Luy, assisté de ses freres et amis, l'espée à la main, les met en fuitte tous; un autre desdits soldats avec une demie picque s'addresse à luy, le poursuit de si près que, s'il n'eust eu la prevoyance et le courage de mesmes, il estoit en danger de perdre la vie; mais il se deffendit si genereusement, estant seulement un peu blessé au petit doigt de la main droicte, qu'il fit prendre le mesme chemin à ce dernier qu'aux quatre autres. Le reste demeura estonné sans rien dire, voyant un de leurs chefs par terre, l'autre en fuitte. Ledit de Liberta leur promit la liberté et la vie, ce qui les fit resoudre à son assistance. Des habitans qui estoient advertis de l'entreprise de Liberta, les uns estoient avec luy, les autres à l'entrée de la porte du costé de la ville pour resister au premier effort s'il en arrivoit quelqu'un, les autres dessus la porte pour se saisir du corps de garde.

Cependant il fit sortir les capitaines Laurens et Imperial, qui allerent asseurer M. de Guise de la mort de Casault, lequel fit advancer incontinent toutes ses

troupes vers la porte. Loys d'Aix, qui estoit rentré dans la ville, assemblant ses amis, donnoit ordre par les corps de garde, et asseuroit un chacun au mieux qu'il pouvoit. Fabio Casault, fils du consul, le suivoit, asseurant aussi tous ses amis et sa mere mesmes que son pere n'estoit que blessé; tellement que les habitans demeurerent en incertitude, ne sçachant à quoy se resoudre : mesmes ledit Loys d'Aix, accompagné de deux cents hommes, attaqua la porte du costé de la ville; mais il fut si genereusement receu par Liberta, ses freres et amis, avec l'assistance des troupes du duc de Guise, qu'il fut contrainct de tout abandonner.

Ainsi que les troupes du duc de Guise d'un costé commençoient à entrer dans la ville, le president Bernard de l'autre se mit en campagne, rassembla par son authorité ce qu'il put de bons habitans, et se precipita au hazard; mais, ayant rencontré les troupes du duc de Guise, il s'addressa premierement au corps de garde qui estoit devant l'Hostel de Ville où s'estoit retiré ledit Loys d'Aix avec cinq cents hommes. Après quelques harquebuzades tirées, d'Aix, voyant quelque rumeur parmy les siens, feignant d'aller aux autres corps de garde, se jetta en mer avec Fabio Casault pour gaigner les forts du dehors; une partie le suivit, une autre se retira par la ville, et le reste commença à crier vive le Roy et liberté. Leur ayant esté promis la vie, la liberté et toute franchise, on s'advança à un autre corps de garde proche de l'emboucheure du port et près de l'eglise Sainct Jean, où ils estoient pour le moins mille hommes armez; mais chacun commença à crier encor vive le Roy et liberté, et pareille promesse leur fut faicte qu'aux premiers.

Ces deux troupes asseurées, l'on retourna en trois autres corps de garde très-forts, les uns desquels l'on changea pour l'incertitude de ceux qui y commandoient; les autres demeurerent en l'estat qu'ils estoient; de sorte qu'en moins d'une heure et demie ceste ville, qui estoit presque espagnole, redevint toute françoise.

Les bastions et tours occupées par les supposts d'Aix et de Cazault, et la tour de Sainct Jean qui tient l'emboucheure du port, faisoient resistance. La porte de la ville seule estoit gardée d'un costé par ledit sieur de Liberta et ses freres, et de l'autre par le sieur de Beaulieu, comme il luy avoit esté commandé par M. de Guise. Alors le fils du prince d'Orie songea à sa retraicte avec ses galeres, et se trouva si estonné et si surpris qu'il oublia une partie de son equipage. L'on n'oyoit dans le port d'autres clameurs que *coupe le cap, vogue, sye, rame, nos siamos perdidos,* et sembloit que l'emboucheure du port n'estoit pas assez grande pour sortir le moindre de leurs esquifs, tant la peur et l'effroy de la mort leur avoit saisi l'ame.

Celuy qui estoit dans la tour de Sainct Jean, qui pouvoit empescher ou retarder leur passage, estant saisi de mesme peur que les autres, ne sçavoit auquel courir pour gaigner sa vie. Celuy qui estoit dans Teste de Maure, ne sçachant quelle yssuë devoit prendre ce jeu, laissa passer lesdites galeres. Le sieur de Bausset, qui commandoit au chasteau d'If, seul s'essaya de les endommager à coups de canon; mais, pour estre un peu esloigné, il leur fit peu de mal. Loys d'Aix et Fabio Cazault, qui aymerent mieux se fier à la mer qu'à la pointe de leurs espées, passerent le port : le premier se jetta dans l'abbaye Sainct Victor, qui estoit

un des forts qu'il tenoit, et ledit Fabio dans Nostre-Dame de La Garde; si estonnez toutesfois, qu'il ne fut en leur pouvoir de songer à leur deffence et conservation.

Les douze cens Espagnols et Italiens qui estoient logez le long du port prirent l'effroy à la premiere alarme, et, à la faveur des forts et de la coste de la mer, tascherent à se retirer pour se jetter dans les galeres, lesquelles avoient esté si surprises qu'elles ne les avoient peu prendre. M. de Guyse les fit suivre par le baron du Sel, lieutenant de sa compagnie de gens-d'armes, et par le sieur de La Pierre, capitaine de ses gardes : une partie s'y sauva, mais beaucoup demeurerent sur la place avec mille mousquets, harquebuzes ou picques, et autant de fournimens, tout le bagage pris, et pareillement le seul drapeau qu'ils avoient, que l'effroy leur fit laisser.

Cependant les affaires demeuroient dans la ville encores en quelque rumeur, quand M. de Guyse entra avec quelques gentils-hommes pour faire paroistre à tout le peuple la franchise de son affection, l'asseurance qu'il prenoit d'eux, et confirmer par ce moyen toutes choses au service du Roy, et destourner les desseings des factieux qui restoient en ladite ville. Il fut receu à la porte Reale par le president Bernard et par Liberta, qui fut lors declaré nouveau viguier; et puis, non tant conduit qu'à demy porté en l'air par le peuple, il fut en l'eglise de La Majour, où les chanoines en signe d'allegresse luy presenterent à baiser la vraye croix et chanterent le *Te Deum*. Sa seule presence estonna tellement tous ceux qui estoient dans la ville, tours et forts, qu'ils se remirent au mesme temps en

l'obeyssance du Roy à sa discretion, et n'ouyt on plus autres crys parmy ce peuple que, « vive le Roy, vive M. de Guise, vive le capitaine Liberta, fores Espagnols. »

Les soldats qui estoient entrez se jetterent au pillage sur les maisons de Loys d'Aix et Casault, ce que firent aussi les forçats de leurs galleres qui estoient demeurez dans le port, lesquels, se servans de l'occasion, crierent liberté et se deschaisnerent; tellement que ces deux maisons furent pillées, et le plus grand mal arriva de ce costé là.

Celuy qui estoit dans le fort de Teste de Maure, se voyant investy, s'envoya offrir audit sieur duc de Guise avec telles conditions qu'il luy plairoit; mais le duc remit la place entre les mains du peuple pour tesmoignage de sa franchise et de l'asseurance qu'il vouloit prendre d'eux. Le lendemain une parole courut qu'il failloit mettre bas la forteresse des tyrans; aussi-tost tout le peuple y courut, et n'estoit pas fils de bonne mere qui n'y mist la main pour l'abattre, sans avoir esgard à la solemnité du jour de dimanche, auquel il se fit une procession generale au matin, et l'aprèsdinée on proceda à l'eslection de nouveaux consuls et des capitaines ordinaires des quartiers de la ville, lesquels firent tous serment de fidelité au Roy entre les mains de M. de Guise.

Le lundy, Loys d'Aix, qui s'estoit retiré au fort de Sainct Victor, se sauva de nuict, et le lendemain ledit fort se rendit à la discretion de M. de Guise, la vie sauve aux soldats. Et quant au fort de Nostre-Dame de La Garde, où s'estoit sauvé le fils de Casault, appellé Fabio, comme on entroit à traicter la capitulation,

laquelle dura quelques jours, M. de Guise eut advis que M. d'Espernon marchoit au secours de la citadelle de Sainct Tropes qu'il tenoit bloquée; ce fut pourquoy il laissa la charge au sieur Liberta de faire la capitulation avec ceux dudit fort Nostre-Dame de La Garde, et partit de Marseille avec toute sa cavalerie, tirant droit à Sainct Tropes. Ce voyage luy fut fort heureux; car il vainquit en deux rencontres plusieurs troupes de M. d'Espernon, et se rendit du tout maistre de la campagne en moins de dix jours; puis, au commencement de mars, il revint à Marseille, où il trouva que ledit fort de Nostre-Dame de La Garde tenoit encor, bien que le fils de Casault et ses parens en fussent sortis et s'estoient sauvez par mer dans un vaisseau. La capitulation fut accordée le troisiesme mars, et la place fut remise entre ses mains pour le service du Roy. Voylà comme Marseille (1) fut reduit èn l'obeyssance de Sa Majesté, contre l'intention du roy d'Espagne qui en avoit fait le marché avec les deputez que luy avoient envoyé Casault et d'Aix, et qui lors de ceste reduction s'en revenoient à Marseille avec vingt galeres d'Espagne pour effectuër leur promesse. Les histoires anciennes ayant laissé à la posterité divers exemples de la miserable fin et de la punition divine qui est tumbée sur les rebelles, seditieux et tyrans,

(1) *Voylà comme Marseille.* On dit que Henri IV, en apprenant la soumission de cette ville, s'écria : *C'est maintenant que je suis roi.* Libertat fut nommé viguier perpétuel, et eut une gratification de cinquante mille écus. Il mourut l'année suivante, empoisonné, à ce que l'on dit, par les ligueurs. On grava sur la porte Reale les vers suivans :

Occisus justi Libertæ Casalus armis,
Laus Christo, urbs regi, Libertas sic datur urbi.

devoit servir d'instruction à Casault et à d'Aix; mais l'or d'Espagne ayant esbloüy leur jugement, Casault mourut miserablement, et Loys d'Aix l'a survescu parachevant ses jours en calamité : leurs familles, qui trenchoient des souveraines, se sont veuës reduites à des extremes necessitez, tellement qu'ils serviront d'exemple encor à la posterité, aussi bien que Bussy le Clerc qui faisoit le tyran dans la Bastille de Paris, d'un capitaine des Arpens dans Roüen, et de tant d'autres qui durant ceste guerre civile ont faict des leurs.

Si le roy Henry III, l'an 1585, quand Daries, second consul de Marseille, y fut pendu pour avoir voulu reduire ceste ville du party de la ligue, dit à leurs deputez en les recevant d'une face joyeuse : « Je louë vostre brave resolution, mes amys, je vous accorde ce que vous m'avez demandé, et d'avantage, s'il estoit besoin; ma liberalité ne suffira jamais pour recognoistre vostre fidelité, » à ceste fois que ceste mesme ville, qui avoit esté non seulement de la ligue près de sept ans, mais qui s'en alloit estre du tout espagnole, fut reduitte par la diligence de M. de Guise aux termes de son devoir, et du tout rasseurée à l'Estat de la France, plusieurs ont escrit que, lors que Sa Majesté en receut le premier advis, il dit joignant les mains et levant les yeux au ciel : « Je recognois de plus en plus que Dieu me depart de ses graces, qu'il a pitié de cest Estat, et qu'il le veut retirer des longues calamitez qu'il a endurées. »

Le Roy, ayant desir que ceste province fust pacifique, envoya M. de Roquelaure vers M. d'Espernon luy dire s'il se vouloit rendre son ennemy. Après quelques allées et venuës qui se firent pendant l'esté de ceste

année, il y eut une suspension d'armes, et en suitte M. d'Espernon, estant contenté d'ailleurs, suyvant la volonté de Sa Majesté, il se retira de la Provence, et laissa ce gouvernement libre à M. de Guise. Voylà comme le second endroict où le Roy eut la guerre en ceste année fut, sinon du tout en paix, au moins en repos.

Le troisiesme où la guerre se remüa le plus ce fut en Picardie, car le Roy, comme nous avons dit, y avoit assiegé La Fere, esperant que, ceste place prise, il n'auroit plus d'ennemis qu'au delà de la riviere de Somme. Ce siege fut long durant cest hyver qui fut beaucoup pluvieux, et où tant les assiegez que les assiegeans eurent à patir.

Durant le mois de janvier le Roy estoit logé à Folembray, là où M. l'evesque du Mans, assisté de l'evesque de Sarlat et autres deputez de l'assemblée generale du clergé, qui se tenoit lors aux Augustins à Paris, luy vint presenter le cayer de leurs plaintes, et luy fit une très-docte remonstrance, les principaux points de laquelle estoient :

Qu'ils estoient envoyez exprès vers Sa Majesté pour luy tesmoigner l'affection et fidelité de tout le clergé à son service, recevoir ses commandements, et luy faire leurs très-humbles remonstrances et supplications.

« Nous ne pretendons, dit-il, ny entendons exciter ou entretenir par ceste supplication les guerres et dissentions civiles : nous avons deu sçavoir, et ces derniers temps l'ont monstré et apris par experience, que, pendant icelles, la discipline, tant necessaire en nostre Estat, ne peut estre maintenuë ny restablie. Nous avons une autre guerre qui nous est perpetuelle

en ce monde contre ce fier dragon ennemy du genre humain, en laquelle, pour nous rendre victorieux, ceste cy ne nous est propre : nous n'y combattons d'espées, lances et autres armes materielles; nostre souverain capitaine les fait changer en socs et coutres de charruë, en faux et autres instrumens de labourage, et pacifiques; nous desirons la paix et tranquilité publique, et la demandons ordinairement en nos prieres à Dieu, le supplians qu'il face cesser les divisions qui ont presque destruit et ruyné le royaume, et nous sont signes manifestes qu'il est courroucé grandement; nous poursuivons et procurons les moyens de l'appaiser et attirer sa faveur et benediction.

« Vous ne voudriez ceder, Sire, en grandeur de courage ny de zele au service de Dieu, à Constantin, lequel, après avoir quitté le paganisme et embrassé la religion chrestienne, convia ses subjects d'en faire de mesmes, et commanda que les temples des idoles fussent fermez; moins encores à Recharedus, roy des Visigots en Espagne, lequel, ayant quitté l'arrianisme, fit convertir de mesme tous ses subjects de l'heresie à la foy de l'Eglise catholique. Vostre exemple en a desjà esmeu plusieurs, et fait rechercher instruction, ayans recogneu leur erreur, l'ont abjuré, et sont retournez à l'Eglise. Il s'en trouve d'aucuns qui, desirans en faire de mesme, sont retenus de quelque honte, ou autre respect mondain, qu'un advertissement et exhortation de Vostre Majesté leur fera perdre, et sera l'occasion à tous de ne fermer les aureilles ny rejetter l'instruction que nous leur voudrons donner. Nous desirons leur faire cognoistre leur miserable captivité, les lacqs et seps èsquels nostre ennemy com-

mun les tient empestrez et attachez. Nous combattons, non contr'eux, mais pour eux, à fin de les remettre et vendiquer en la vraye liberté des enfans de Dieu. Les bastons dont pretendons combattre en ceste guerre sont la doctrine et le bon exemple, lesquels, aydez d'oraisons et prieres instantes envers Dieu, accompagnées de jeusnes et larmes, qui sont les vrayes armes des ecclesiastiques, auront l'effet plus certain et victoire plus assurée que toutes autres. La doctrine est de tout temps certaine et infaillible en l'Eglise, contre laquelle les portes d'enfer et les assauts de l'ennemy ne peuvent prevaloir : il essaye bien la corrompre, mais l'esprit de Dieu, qui la gouverne, enseigne et conduit en toute verité, ne permet jamais qu'il ait ceste puissance. Il ne se trouve que trop de personnes que cest ennemy trompe et abuse, et en tous siecles; mais ceste colomne et baze ferme de verité n'est jamais esbranlée.

« Pour asseurer d'avantage ceux qui se rangent sous son obeïssance, nous supplions très-humblement Vostre Majesté nous authoriser, permettre et trouver bon que fassions publier en nos dioceses le concile de Trente pour nous gouverner cy-après en la discipline ecclesiastique, selon les constitutions d'iceluy, et ordonner à vos juges nous tenir la main à l'execution. S'il se trouve quelque chose en cest establissement de police en quoy les droicts royaux de Vostre Majesté soient alterez, nous n'entendons y toucher, non plus qu'aux anciennes libertez et immunitez du royaume et de l'Eglise Gallicane; dequoy nous nous asseurons que nostre Sainct Pere donnera volontiers les declarations necessaires, comme aussi pour les privileges concedez, ou

en general ou en particulier, mesmes les exemptions de plusieurs chapitres des eglises cathedralles et collegiales, et autres communautez, ausquels ne pretendons prejudicier, attendant la declaration de Sa Sainctеté.

« Il nous desplaist beaucoup de descouvrir la honte et vergongne de nostre estat; mais il est necessaire que le mal se cognoisse pour y chercher et apporter le remede; et en la cause de Dieu, moins qu'en nulle autre, il ne faut estre prevaricateur. En la bergerie du fils de Dieu nous avons peu de bons capitaines et vrays pasteurs; il se trouvera les trois quarts des bergeries et troupeaux despourveus de legitimes et vrays pasteurs; de quatorze archeveschez, les six ou sept sont du tout sans pasteurs, et s'en peut remarquer tel auquel depuis quarante ou cinquante ans il n'en a esté veu aucun; d'environ cent eveschez, on estime y en avoir de trente ou quarante du tout despourveus de titulaires; et ès autres, y regardant de près, il s'en trouveroit aucuns confidentiaires et gardiens, ou parvenus à ceste dignité par voyes illicites et reprouvées par les saincts decrets; comme aussi d'autres qui ne se donnent pas grande peine d'entendre, sçavoir et faire leurs charges : en quoy, combien que le mal soit grand, et d'autant plus grand que, ces charges estans les principales et ès principaux chefs, il s'estend plus aysement par tout le corps, toutesfois le desordre n'y est encores passé si avant comme ès abbayes et ès troupeaux reguliers, lesquels anciennement apportoient beaucoup de benediction et de faveur divine à ce royaume, tant par la doctrine et bonne vie de ceux qui s'y rangeoient, que par leurs prieres et oraisons,

lesquels, d'autant que leur vie et conversation estoit plus saincte et aggreable à Dieu, aussi estoient-elles mieux receuës et exaucées. A present ces bergeries, au lieu de benediction, nous attirent malediction et ruyne, estans la plus grande part despourveuës de pasteurs et legitimes gouverneurs, maniées, pour le temporel, (car du gouvernement spirituel, qui est toutesfois le principal, on ne s'en donne plus gueres de peine) par des personnes laïques, qui, du revenu desdié et voüé par les fondateurs au service de Dieu, s'approprient et en jouyssent, et ce par le moyen de quelque œconomat, ou soubs le nom de quelque mercenaire confidentiaire et excommunié. Le commandement et superiorité sur ces maisons, lequel est de droit divin, hors le commerce des hommes, et pour lequel on devroit choisir des personnages recommandables de piété et doctrine, est vendu à beaux deniers contans, baillé en mariage, en troque et eschange de choses temporelles, en recompense, ou de services ou d'autre chose, au veu et sceu de Vostre Majesté et de messieurs de vostre conseil : on ne s'en cache plus. Nous avons apporté un memoire de ce qu'en avons peu sçavoir en vingt-cinq dioceses, et s'en trouve jusques au nombre d'environ six vingts èsquelles ou il n'y a point du tout d'abbé, ou celuy qui en porte le nom n'est legitimement pourveu. Ces bergeries estans ainsi despourveuës de vrays pasteurs, et ces charges venduës, traffiquées et broüillées, les oüailles de Dieu sont dispersées et les troupeaux gastez et ruynez; ce loup ravissant y entre librement, ne trouvant point de garde qui s'oppose; il y fait beau mesnage, perd, gaste, et ruyne tout; et les fautes qui s'y commettent, tant au gouver-

nement qu'en la conversation des religieux, excitent grandement l'ire de Dieu, lequel non seulement ne preste l'oreille à leurs prieres, mais, qui pis est, le service qu'ils luy font l'offense et luy est mal agreable; et ne nous faut point chercher ailleurs d'où vient qu'après tant de victoires et conquestes, ne pouvez establir la paix en vostre royaume, et ranger vos subjects en vostre obeyssance : ces desordres qui sont en la maison, l'anatheme qui est au milieu de nous, empeschent Dieu d'achever ce qu'il a commencé, que esperons neantmoins, pourveu qu'il vous plaise, voir finir sous vostre authorité et commandement.

« Nous supplierons hardiment Vostre Majesté, continuant les très-humbles supplications faites aux roys vos predecesseurs, desquelles avons resolu ne nous departir jamais jusques à ce que l'ayons obtenu, qu'il luy plaise rendre et restituer à l'Eglise les eslections, pour estre pourveu aux benefices eslectifs vaccans par eslection canonique, selon les saincts decrets et ancien usage du royaume, de personnes capables et suffisans, et y donner commencement par ceux qui sont de present vacans et tenus en œconomat, comme aussi ceux tenus en confidence après la confidence jugée, pour laquelle juger, et afin que cest anatheme et opprobre de confidentiaires soit osté du milieu de nous, et qu'il n'arrive plus, vous supplions trouver bon et nous authoriser de publier par nos dioceses la bulle de Pie cinquiesme, selon qu'elle a esté reformée par Sixte cinquiesme, contre les confidences; mander que, selon icelle, il soit procedé contre lesdits coupables et soupçonnez, et ordonner à vos juges y tenir la main. Ces eslections renduës à l'Eglise rempliront nostre ordre

de personnages doctes, capables et suffisans, nous donneront de bons chefs et pasteurs qui feront florir l'Eglise en ce royaume, et Vostre Majesté sera deschargée de ce grand fardeau et compte dangereux à rendre; et ceste constitution contre les confidences, publiée et executée, ostera l'anatheme qui est au milieu de nous, et nous rendra Dieu plus propice et favorable.

« Encores qu'il soit arrivé quelquesfois que nos roys et le royaume n'ayent esté en bonne intelligence avec ceux qui tenoient le siege souverain de l'Eglise et la chaire de sainct Pierre, et que deffences fussent faites d'aller à Rome pour provisions de benefices et autres expeditions, toutesfois le magistrat seculier n'a jamais entrepris ordonner sur le spirituel, sur la provision des benefices, mission aux charges eccelesiastiques, absolutions, dispenses et autres expeditions, soit de grace, soit de justice, tant ils estoient religieux et respectueux envers Dieu et son Eglise. Ces dernieres années èsquelles nous avons veu au gouvernement temporel des choses monstrueuses, et contre le naturel du François, qui est d'estre doux et gratieux, respectueux, obeïssant et affectionné à son prince naturel; ces derniers temps, dis-je, nous ont aussi apporté en nostre estat des novalitez estranges, des entreprises sur l'authorité et puissance spirituelle, des œconomats spirituels qui sont sans fondement de loy ou constitution canonique ou civile, sans edict ou ordonnance du royaume, sans usage ny pratique; invention d'esprits qui, aveuglez de leur interest ou de celuy de leurs amis, n'ont par adventure bien consideré le desreiglement qu'ils introduisoient en l'Eglise, ny ceux qui depuis en ont

donné sous vostre nom, le tort et injure qu'ils luy faisoient, et le danger auquel ils le constituoient. Nous ne devons point faire difficulté de la dire, puisqu'un evesque du royaume, fort affectionné à vostre service, l'a baillé par escrit, refusant de donner collation sur la presentation de ces œconomes spirituels; que ceux qui vous avoient donné l'advis d'entreprendre cela mettoient Votre Majesté en danger d'encourir l'indignation de Dieu, comme avoient faict Saül et Ozias, roys des Juifs, pour avoir entrepris sur l'authorité et charge des prestres et serviteurs de Dieu : à l'un il fut dit par Samuël qu'il avoit fait follement, et que pour cela sa succession n'auroit le royaume; l'autre fut soudain frappé de la main de Dieu, et demeura lepreux tout le reste de sa vie. Ce pouvoir de donner l'administration des choses spirituelles depend entierement de l'authorité et jurisdiction ecclesiastique, qui a esté donnée, non aux roys et princes, ny par consequence à leurs officiers, mais à ceux que Dieu appelle au regime et gouvernement de ceste Eglise. Les roys et roynes sont appellez en Esaïe ses peres nourriciers et nourrices, pour les liberalitez dont ils devoient user envers elle et la deffence qu'ils en doivent prendre; mais les evesques et autres superieurs en l'Eglise sont appellez par David princes sur toute la terre, ainsi que sainct Hierosme et sainct Augustin l'interpretent, par ce que le gouvernement spirituel leur en appartient. Sur ceste authorité et pouvoir donnez de Dieu à son Eglise et aux pasteurs et superieurs en icelle, les entreprises sont de plusieurs sortes : car non seulement messieurs du grand conseil ont baillé ces œconomats spirituels, mais, passant plus outre, sur les

simples brevets de nomination, et sans autre provision, ont authorisé et donné pouvoir aux nommez se ingerer de prendre possession des prelatures, les gouverner et administrer au temporel et spirituel; et se trouve que, par ce moyen, plusieurs enfans qui sont encores sous la verge, et ne sçavent presque s'ils sont au monde, et beaucoup moins ce qui est de la religion, sont establis en l'administration des maisons reguliaires et au gouvernement de ceux sous lesquels ils devroient estre; et ceste entreprise a passé jusques aux principales charges, sçavoir des archeveschez et eveschez, èsquelles ils ont donné pouvoir et authorité de prendre possession et s'entremettre du gouvernement, tant spirituel que temporel, comme s'ils eussent eu leur mission legitime. C'est chose entierement contre le droict divin, et prejudiciable aux ames de vos subjects, qui, au lieu d'avoir de vrays pasteurs qui assurent leurs consciences, en ont qui sont entrez, non par la porte, mais par la fenestre, non de la part de Dieu, mais des hommes. Ont aussi lesdits sieurs de vostre grand-conseil, outre-passant les bornes de leur jurisdiction, qui n'est sur les benefices collatifs, fait entr'eux quelque reglement pour le regard desdits benefices, sur l'occasion des deffences d'aller à Rome, comme aussi aucuns des parlemens sur la mesme occasion en auroient arresté; par dessus lesquels reglemens ils se trouvent avoir entrepris de donner, par leurs arrests, pouvoir d'admettre les resignations en faveur, de bailler dispences de tenir plusieurs benefices, et des seculiers aux reguliers; et au contraire, comme aussi des dispences de mariage en degrez deffendus, des absolutions d'irregularitez, et plusieurs

autres expeditions qui sont de grace et reservées à la souveraine puissance de notre Sainct Pere; et en confondant les authoritez et jurisdictions qui sont distinctes en l'Eglise (chose qu'ils ne voudroient estre faicte et ne la souffriroient en leurs jurisdictions), ont commis le plus souvent des prelats qui n'avoient aucun pouvoir ne jurisdiction sur les personnes ou benefices dont estoit question, et quelquesfois, qui est encores pis, des ecclesiastiques qui n'en ont aucune; et s'est trouvé des prelats et autres ecclesiastiques lesquels, s'accommodans à ces ordonnances ou concessions de vos juges, ont donné ces provisions et autres expeditions : en quoy il s'est commis tant de choses prejudiciables à l'Eglise de Dieu et au salut de vos subjects, que je craindrois ennuyer trop Vostre Majesté si j'en voulois proposer seulement une partie; et, sans y entrer d'avantage, nous la supplierons très-humblement que, tout ainsi qu'elle veut estre rendu à Cæsar ce qui est à Cæsar, elle rende aussi à Dieu ce qui est à Dieu, et qu'il luy plaise maintenir et conserver son Eglise et ses serviteurs qui sont appellez au gouvernement d'icelle en l'authorité et jurisdiction qu'il leur a donnée, revoquant tout ce qui a esté faict à leur prejudice, et, pour cest effect, par un edict particulier, declarer que ce que vos juges ont ordonné touchant le spirituel a esté par entreprise sur ladite jurisdiction et puissance de l'Eglise, et toutes leurs ordonnances sur ce faictes nulles faute de pouvoir, les casser et revoquer, comme aussi les provisions des benefices, dispenses, et autres expeditions faictes en consequence reelle; avec deffences à vos subjects de s'en ayder et servir, et à vos juges, quand elles vien-

dront devant eux, d'y avoir aucun esgard, reservant aux parties se pourveoir par les voyes de droict, ainsi qu'elles adviseront.

« Nous ne pretendons toutesfois toucher aux reglemens faicts en vos cours de parlement, en termes de droict, et selon que l'on avoit coustume d'user au royaume en telles occasions, et aux provisions faictes en consequence, mais seulement à ce qui a esté introduit de nouveau.

« Nous vous supplions aussi très-humblement, Sire, vouloir commander, par un edict et ordonnance generale, aux gouverneurs et lieutenans de provinces et de villes, capitaines et conducteurs de trouppes, comme aussi à toutes sortes de gens de guerre, de quelque qualité qu'ils soient, de porter honneur aux eglises et lieux destinez au service de Dieu, leur deffendre, sur grandes peines, ausquelles seront tenus non seulement les conducteurs des compagnies, mais aussi les capitaines en chef, encores qu'ils n'y fussent presens, de ne plus faire corps de garde ès eglises, ne y establer les chevaux, ny les appliquer à usages profanes; semblablement de ne travailler ny molester les ecclesiastiques, et ne loger plus en leurs maisons, tant ès villes qu'aux champs; ne leur prendre ny les spolier de leurs biens, ny vivre à leurs despens, ains les laisser jouïr et user librement de ce qui leur appartient, mesmes de leurs maisons et habitations, et sur tout des presbytaires et maisons des curez, affin qu'ils y puissent demeurer, instruire le peuple en la crainte de Dieu, et administrer les saincts sacremens.

« Nous aurions encores à vous proposer et supplier de plusieurs choses importantes à la conservation de

nostre ordre, et particulierement remonstrer la pauvreté et le peu de commoditez qu'avons de vivre, qui est telle, qu'en plusieurs quartiers du royaume les prestres et gens d'eglise sont reduits à la mandicité, et trouvent avec peine du gros pain pour appaiser leur faim, de façon que, s'il n'y est remedié, il se trouvera cy après peu de personnes qui veuillent s'addonner à ce sainct ministere et functions spirituelles; mais ayant desjà longuement retenu Vostre Majesté, je le remetray à quelque autre occasion qui s'en pourra presenter.

« Nous dirons seulement en passant, et quand on voudra le prouverons fort clairement, que les commoditez que Dieu nous avoit données sont depuis trente ans diminuées et amoindries des trois quarts, et par adventure quelque chose d'avantage; et ne peut on justement trouver mauvais que nous en plaignons. Ces commoditez temporelles nous sont necessaires pour passer ceste vie en faisant nos charges, et aussi pour donner courage aux personnes d'entrer en ce joug et honorable servitude; mais ce qui touche le plus au cœur à ceste compagnie qui nous a envoyez, et dont avons charge faire plus grande instance à Vostre Majesté, est le restablissement de l'honneur de Dieu presque descheu par tout le royaume, et de la discipline tant necessaire en nostre ordre. Pour cela nous implorons vostre authorité et puissance royale. Adjoustez, Sire, ceste pitié à vos autres vertus; elle seule vous apportera plus d'heur et de prosperité en vos affaires, plus de repos et tranquilité au royaume, que tous les autres, ausquelles elle donnera leur ornement et naïfve beauté, vous comblera d'honneur et

gloire, et rendra vostre memoire plus recommandable à la posterité. »

Voylà les principaux poincts de la remonstrance de l'evesque du Mans, laquelle il finit en ces mots :

« Le zele et affection, Sire, qu'avons à vostre grandeur et salut (en quoy nous ne cedons à aucun autre ordre, ny moy, qui porte la parole, à aucun autre de vos subjects et serviteurs) me peut avoir transporté, dont je la supplieray très-humblement m'excuser. Nous avons encores plusieurs autres choses à proposer, desquelles ayant apporté un petit cahier, nous nous contenterons vous le presenter et supplier très-humblement le vouloir faire respondre favorablement.»

Sur ceste remonstrance Sa Majesté, par ses lettres patentes qui furent peu après publiées, revoqua les œconomats dits spirituels, et remit les chapitres des eglises cathedrales en l'administration du spirituel, qu'ils ont de droict durant le siege vacant, lesquelles lettres furent verifiées au grand conseil le 20 may. Inhibitions et deffences furent faites à tous gens de guerre de ne loger ou faire loger leurs troupes ez eglises, ny aux maisons des ecclesiastiques, y faire corps de garde et y mettre leurs chevaux. Pareilles deffences furent faites aux juges ordinaires, thresoriers generaux, maires et consuls des villes, de taxer et imposer lesdits ecclesiastiques en aucuns emprunts, ne les faire contribuer aux munitions, fortifications, subsides et aydes des villes. Les lettres en furent verifiées en parlement le 13 may, comme aussi celles par lesquelles lesdits ecclesiastiques furent exemptez de bailler, par declaration, adveu et denombrement, leurs terres et possessions, avec faculté de pouvoir racheter

leurs terres allienées encor pour cinq ans, pourveu qu'il y eust lezion d'un tiers de juste pris.

Sur le cahier de leurs plaintes il fut fait un edict par lequel le Roy ordonna que la religion catholique, apostolique et romaine, et le libre exercice d'icelle, seroit remis en tous les lieux et endroicts de son royaume; que les eglises et biens appartenans aux ecclesiastiques leur seroient rendus et restituez par ceux qui s'en seroient emparez durant ces derniers troubles, deffendant à toutes personnes de les y troubler et empescher, sous quelque pretexte que ce fust: pour le regard des biens scituez en Bearn et royaume de Navarre appartenant aux evesques et chapitres d'Acqs, Bayonne et Tarbes, et autres beneficiers desdits dioceses, veut et ordonne pleine et entiere mainlevée leur estre donnée; admoneste les archevesques, evesques et chefs d'ordre qui ont droict de visitation, de vacquer soigneusement à la reformation des monasteres, et enjoint à ses procureurs generaux tenir la main à l'execution des ordonnances qui seront faictes par lesdits prelats ausdites visitations. Cest edict contenoit treze articles où il y avoit plusieurs choses concernant les graduez nommez: pour les hospitaux et maladeries, pour l'enterrement de ceux qui ne seroient morts en la religion catholique, apostolique et romaine, pour la repetition des reliques et ornemens des eglises, et pour les estats de conseillers affectez aux ecclesiastiques.

La principale occasion de ceste assemblée generale fut pour la continuation de la levée de treize cens mil livres par an qui se fait sur le clergé pour le payement et acquict des rentes deuës à l'Hostel de la ville de

Paris, et aussi pour adviser comme se pourroient payer les restes des decimes qu'ils devoient du passé. Le clergé fit ses protestations accoustumées, suppliant le Roy les descharger, tenir et faire tenir quittes desdites rentes, ou bien leur bailler juges non suspects et non interessez pour juger de la validité ou invalidité des contracts en vertu desquels l'Hostel de la ville de Paris les pretendoit obligez. Au contraire, les prevosts des marchans et eschevins de Paris remonstrerent et dirent que les contracts desdites rentes faicts et passez au profict de l'Hostel de Ville estoient bons et valables, soustenans que par vertu d'iceux ils pouvoient contraindre au payement lesdits du clergé. Mais le Roy ayant fait entendre par messieurs de son conseil à messieurs de l'assemblée que le temps et la saison n'estoit à propos pour disputer et debattre de telles affaires, et qu'il desiroit estre secouru d'eux pour appaiser les clameurs du peuple qui ont leurs rentes assignées sur ladite nature de deniers du clergé, lesquels se payent à l'Hostel de Ville de Paris, il fut passé contract par lequel lesdits du clergé promirent continuer encor le payement de la susdite somme de treize cens mil livres par an jusques à dix ans consecutifs. Mais, quant aux restes qui estoient deus des années precedentes, le clergé ayant remonstré que par grace Sa Majesté avoit accordé à plusieurs provinces et villes, pour le bien de l'Estat, la descharge desdits restes, et que ceste descharge devoit estre generale, elle leur fut accordée pour les années 1589, 1590, 1591 et 1592 seulement, sans qu'ils en peussent estre inquietez et recherchez à l'advenir par lesdits de l'Hostel de Ville.

Nous avons dit l'an passé que M. de Mayenne, sur l'advis que le Pape avoit resolu de donner sa benediction au Roy, avoit fait rechercher Sa Majesté d'une trefve generale, laquelle il luy accorda pour trois mois, et que dès que ceste trefve fut publiée, que l'on jugea que la paix estoit autant que faite de ce costé là : ce qui advint; car M. de Mayenne ayant adverty ceux qui tenoient encor en quelques provinces de la France sous le nom du party de l'union que la cause pourquoy ils avoient pris les armes estoit cessée par la reconciliation du Roy avec le Sainct Siege, qu'il n'estoit plus question que de les des-interesser, et qu'en luy envoyant leurs demandes par escrit il les presenteroit au Roy et les feroit entrer dans l'accord qu'il esperoit faire avec Sa Majesté comme chef du party de l'union, suivant les memoires et articles que quelques-uns luy envoyerent, Sa Majesté, estant audit Folembray au mois de janvier, luy accorda les articles suivans, qui furent publiez sous le nom de *Edict du Roy sur les articles accordez à M. le duc de Mayenne, pour la paix de ce royaume*, en ces termes :

« Comme nous avons très-grande occasion de louër Dieu et d'admirer la Providence divine, en ce qu'il luy a pleu faire que le chemin de nostre salut aye aussi esté celuy qui a esté le plus propre pour gaigner et affermir les cœurs de nos subjects et les attirer à nous recognoistre et obeyr, comme il s'est veu bien tost après nostre reünion en l'Eglise, et tousjours depuis continué; mais ce bon œuvre n'eust esté parfaict, ny la paix entiere, si nostre très-cher et très-amé cousin

le duc de Mayenne, chef de son party, n'eust suivy le mesme chemin, comme il s'est resolu de faire si tost qu'il a veu que nostre Sainct Pere avoit approuvé nostredite reünion, ce qui nous a mieux fait sentir qu'auparavant de ses actions, recevoir et prendre en bonne part ce qu'il nous a remonstré du zele qu'il a eu en la religion, louër et estimer l'affection qu'il a monstré à conserver le royaume en son entier, duquel il n'a fait ny souffert le demembrement lors que la prosperité de ses affaires sembloit luy en donner quelque moyen, comme il n'a faict encores depuis qu'estant affoibly il a mieux aymé se jetter entre nos bras et nous rendre l'obeyssance que Dieu, nature et les loix luy commandent, que de s'attacher à d'autres remedes qui pouvoient encores faire durer la guerre longuement, au grand dommage de nosdicts subjects; ce qui nous a fait desirer de recognoistre sa bonne volonté, l'aymer et traicter à l'advenir comme nostre bon parent et fidele subject; et affin que luy et tous les catholiques qui l'imiteront en ce devoir y soient de plus en plus confirmez, et les autres excitez de prendre un si salutaire conseil, et aussi que personne ne puisse plus feindre cyaprès de douter de la sincerité de nostredite reünion à l'Eglise catholique, et sous ce pretexte faire renaistre de nouvelles semences de dissentions pour seduire nos subjects et les porter à leur ruyne, sçavoir faisons que, comme nous declarons et protestons nostre resolution estre de vivre et mourir en la foy et religion catholique, apostolique et romaine, de laquelle nous avons faict profession, moyennant la grace de Dieu, nostre intention est aussi d'en procurer à l'advenir le bien et advancement de tout nostre pouvoir, et avec

le soin et mesme affection que les roys très-chrestiens nos predecesseurs ont fait, et par l'advis de nos bons et loyaux subjects catholiques, tant de ceux qui nous ont tousjours assisté, que des autres qui se sont depuis remis en nostre obeyssance, en conservant neantmoins la tranquilité publique de nostre royaume.

I. Cependant nous voulons qu'ès villes de Chaalons, Seurre et Soissons, lesquelles nous avons laissées pour villes de seureté à nostredit cousin pour six ans, ny au bailliage dudit Chaalons dont nous avons accordé le gouvernement à l'un de ses enfans, separé pour ledit temps de celuy de Bourgongne, et à deux lieuës aux environs de ladite ville de Soissons, il n'y ait autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine durant lesdits six ans, ny aucunes personnes admises aux charges publiques et offices qui ne facent profession de ladite religion.

II. Et affin que la reünion sous nostre obeyssance de nostredit cousin et de tous ceux qui l'imiteront en devoir soit parfaicte et accomplie de toutes ses parties, comme il convient, tant pour nostre service et l'entier repos de tous nos subjects, que pour l'honneur et seureté de nostredit cousin et des autres qui voudront jouyr du present edict, nous avons revoqué et revoquons tous edicts, lettres patentes et declarations faictes et publiées en nostre cour de parlement de Paris, et autres lieux et jurisdictions, depuis les presens troubles et à l'occasion d'iceux, ensemble tous jugemens et arrests donnez contre nostredit cousin le duc de Mayenne et autres princes et seigneurs, gentilshommes, officiers, communautez et particuliers, de quelque qualité qu'ils soient, qui se voudront ayder

du benefice dudit edict; voulons et entendons que lesdits edicts, lettres patentes et declarations soient retirées des registres de nostredicte cour et autres lieux et jurisdictions, pour en estre la memoire du tout esteinte et abolie.

III. Deffendons à tous nos subjects, de quelque qualité qu'ils soient, de renouveller la memoire des choses passées durant lesdits troubles, s'attaquer, injurier, ou provoquer l'un l'autre de fait ou de parole, à peine aux contrevenans d'estre punis comme perturbateurs du repos public : à ceste fin nous voulons que toutes marques de dissention qui pourroient encores aigrir nosdits subjects les uns contre les autres, introduites dedans nos villes ou ailleurs depuis les presens troubles et à l'occasion d'iceux, soient ostez et abolis, enjoignant aux officiers de nos villes, maires, consuls et eschevins, d'y tenir la main.

IV. Voulons aussi et ordonnons que tous ecclesiastiques, gentils-hommes, officiers et tous autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, qui nous voudront recognoistre avec nostredit cousin le duc de Mayenne, soient remis en leurs biens, benefices, offices, charges et dignitez, nonobstant tous edicts, dons de leurs biens, rentes et debtes et provisions, à d'autres personnes, de leursdites offices saisies, ventes, confiscations et declarations qui en pourroient avoir esté faites, emologuées et enregistrées ; lesquelles nous avons revoquées et revoquons, entendant que dès à present, sans autre declaration, et en vertu du present edict, main-levée entiere leur en soit faicte, à la charge toutesfois que nostredit cousin et eux nous jureront toute fidelité et obeyssance, se departiront dès

à present de toutes ligues, practiques, associations ou intelligences faictes dedans ou dehors le royaume, et promettront à l'advenir de n'en faire sous quelque pretexte que ce soit.

V. Ne pourront aussi, tant nostredit cousin que les princes, seigneurs, ecclesiastiques, gentils-hommes, officiers et autres habitans des villes, communautez et bourgades, qui ont, en quelque sorte que ce soit, suivy et favorisé son party, ne nous ayant encores faict le serment de fidelité, et voulant venir à la recognoissance de ce devoir avec luy dedans le temps porté par le present edict, estre recherchez des choses advenuës et par eux commises durant les presents troubles, et à l'occasion d'iceux pour quelque cause que ce soit, voulant que les jugemens et arrests qui ont esté ou pourroient estre donnez contr'eux pour ce regard, ensemble toutes procedures et informations, demeurent nulles et de nul effect, et soient ostées et tirées des registres, sans que des cas et choses dessusdictes rien soit excepté, fors les crimes et delicts punissables en mesme party, et l'assassinat du feu Roy, nostre très-honoré seigneur et frere.

VI. Et neantmoins, ayant esté ce faict mis par plusieurs fois en deliberation, et eu sur ce l'advis des princes de nostre sang et autres princes, officiers de nostre couronne, et plusieurs seigneurs de nostre conseil estans lez nous, et depuis veuës par nous, seant à nostre conseil, les charges et informations sur ce faictes depuis sept ans en çà, par lesquelles il nous a apparu qu'il n'y a aucune charge contre les princes et princesses nos subjects qui s'estoient separez de l'obeyssance du feu Roy, nostre très-honoré seigneur

et frere, et la nostre, avons declaré et declarons par ces presentes que ladite exception ne se pourra estendre envers lesdits princes et princesses qui ont recognu et recognoistront envers nous, suivant le present edict, ce à quoy le devoir de fidelité les oblige, attendu ce que dessus, plusieurs autres grandes considerations à ce nous mouvans, et le serment par eux faict de n'avoir consenty ny participé audit assassinat; deffendant à nostre procureur general present et à venir, et tous autres, d'en faire contre eux aucune recherche ny poursuitte, et à nos cours de parlement, et à tous nos autres justiciers et officiers d'y avoir esgard.

VII. D'avantage, tous ceux qui ont esté mis hors de nos villes depuis la reduction d'icelles en nostre obeyssance, à l'occasion des presens troubles, et pour causes qui doivent estre remises par le present edict, ou qui lors de ladicte reduction en estoient absens, et le sont encores de present pour mesmes causes, qui voudront jouyr du benefice d'iceluy, pourront rentrer èsdites villes, et se remettre en leurs maisons, biens et dignitez, nonobstant tous edicts, lettres et arrests à ce contraires.

VIII. Nostredit cousin le duc de Mayenne, et les seigneurs, gentilshommes, gouverneurs, officiers, corps de villes, communautez et autres particuliers qui l'ont suivy, demeureront pareillement quittes et deschargez de toutes recherches pour deniers publics ou particuliers qui ont esté levez et pris par eux, leurs ordonnances, mandemens et commissions, durant et à l'occasion des presens troubles, tant des receptes generales que particulieres, greniers à sel saisis, et jouïssances des rentes, arrerages d'icelles, re-

venus, obligations, argenteries, prises et ventes de biens meubles, bagues et joyaux, soit d'eglise, de la couronne, princes ou autres des particuliers, bois de haute fustaye et taillis, vente de sel, prix d'iceluy, tant de marchands que de la gabelle, decimes, alienations des biens des ecclesiastiques, traictes et impositions mises sur les denrées, vins, chairs et autres vivres, deposts et consignations, cottes sur les particuliers, emprisonnemens de leurs personnes, prises de chevaux, mesmes en nos harats, et generalement de tous deniers, impositions et autres choses quelconques, ores qu'elles ne soient plus particulierement exprimées; comme aussi ceux qui auront fourny et payé lesdits deniers en demeureront quittes et deschargez.

IX. Demeureront pareillement deschargez de tous actes d'hostilité, levées et conduittes de gens de guerre, fabrication de monnoye, fonte et prise d'artillerie et munitions, tant aux magazins publics que maisons des particuliers, confection de pouldres, prises, rançons, fortifications, desmolitions de villes, chasteaux, bourgs et bourgades, entreprises sur icelles, bruslemens et desmolitions d'eglises, et faux-bourgs de villes, establissement de conseils, jugemens et executions d'iceux, commissions particulieres, soit en matieres civiles ou criminelles, voyages, intelligences, negociations et traictez dedans et dehors nostredit royaume.

X. Ceux qui ont exercé les charges des commissaires generaux et garde des vivres sous l'authorité de nostredit cousin et des seigneurs commandans aux provinces particulieres de nostre royaume, lesquels nous recognoistront suivant le present edict, et dedans le

temps porté par iceluy, seront exempts de toutes recherches pour toutes sortes de munitions, vivres, chevaux, harnois et autres choses par eux faictes pour l'execution de leurs charges durant les presens troubles et à l'occasion d'iceux, sans qu'ils soient responsables du fait de leurs commis, clercs et autres officiers par eux employez, et sans qu'ils soient tenus rendre aucun compte de leur maniement et charges, en rapportant seulement declaration et certification de nostredit cousin qu'ils ont bien et fidelement servy en l'exercice de leurs charges.

XI. Tous memoires, lettres et escrits publiez depuis le premier jour de janvier 1589, pour quelques subjects qu'ils ayent esté faits, et contre qui que ce soit, demeureront supprimez, sans que les autheurs en puissent estre recherchez; imposant pour ce regard silence, tant à nos procureurs generaux, leurs substituts, qu'à tous autres particuliers.

XII. Nous n'entendons aussi qu'il soit fait aucune recherche contre le seigneur de Maigny, lieutenant, et les soldats des gardes de nostredit cousin ayant assisté à la mort du feu marquis de Maignelay, advenuë contre la volonté et au grand regret de nostredit cousin, ainsi qu'il a déclaré; et demeurera ledit fait pour ce regard aboly, sans qu'il leur soit besoin obtenir autres lettres ni declaration plus ample; mesmement pour le regard de ceux lesquels pour ce subject ont obtenu lettres de nostredit cousin, lesquelles ont esté verifiées par celuy qui a exercé l'office du grand prevost à sa suitte.

XIII. Toutes sentences, jugemens et arrests donnez par les juges dudit party, entre personnes d'iceluy

party, ou autres n'estans dudit party, qui ont procedé volontairement, tiendront et auront lieu, sans qu'ils puissent estre revoquez par nos cours de parlement ou autres juges, sinon en cas d'appel, ou par autre voye ordinaire; et où aucune revocation ou cessation en auroit esté faicte, elle demeurera dès à present nulle et de nul effect.

XIV. Le temps qui a couru depuis le premier jour de janvier 1589 jusques à present ne pourra servir entre personnes de divers partis pour acquerir prescription ou peremption d'instance.

XV. Tout ce qui a esté executé en vertu desdicts jugemens ou actes publics du conseil estably par nostredit cousin, pour rançons, enterinement de graces, pardons, remissions et abolition, aura lieu sans aucune revocation pour les differens qui regardent les particuliers.

XVI. Ceux qui auront esté pourveus par nostredit cousin d'offices vacquans par mort ou resignation ès villes qui nous recognoistront avec luy, comme aussi des offices de receveurs du sel nouvellement creées èsdites villes, y seront maintenus en prenans provision de nous, que nous leur ferons expedier.

XVII. Et pour le regard de ceux qui ont esté par nostredit cousin pourveus desdites offices qui ont vaqué ès villes qui ont cy-devant tenu son party, soit par mort, resignation, ou nouvelle creation de nous ou de nos predecesseurs, lesquels ont depuis suivy nostredit cousin sans nous recognoistre et jurer fidelité suivant nos edicts, revenans à present à nostre service avec luy, lesquels avec autres sont nommez et declarez en un estat et roolle particulier que nous avons accordé

et signé de nostre main, seront pareillement maintenus et conservez èsdites offices prenant provision de nous: le mesme sera fait pour les benefices de clarez audit estat et roolle.

XVIII. S'il y a quelque dispute et procez sur la provision desdites offices estans dedans les villes qui nous recognoistront avec nostredit cousin, octroyées par luy, entre personnes qui sont encores à present dudit party, ou l'un d'eux, et nous recognoistront avec luy, ceux qui auront obtenu declaration de l'intention de nostredit cousin, seront maintenus pourveu qu'ils apportent ladite declaration dedans six mois après la publication du present edict.

XIX. Et d'autant que ceux qui ont esté pourveus d'offices, soit par mort ou par resignation, creation nouvelle ou autrement, et payé finance pour cest effect ès mains de ceux qui ont fait la recepte des parties casuelles au party de nostredit cousin, pourroient pretendre quelque recours contre luy, ou ceux qui ont receu lesdits deniers, comme dit est, soit pour estre maintenus ausdites offices ou remboursez de leurs finances, nous avons deschargé et deschargeons par ces presentes nostredict cousin et lesdicts thresoriers et receveurs de toutes actions et demandes que l'on pourroit intenter contr'eux pour ce regard.

XX. Tous ceux qui nous recognoistront avec nostredit cousin, qui ont jouy des gages, droicts et profits d'aucuns offices, fruicts de benefices, revenus de maisons, terres et seigneuries, loyers et usufruicts de maisons et autres biens meubles, droicts, noms, raisons et actions de ceux qui estoient du party contraire, en vertu des dons, ordonnances, mandemens, rescriptions

et quictances de nostredit cousin le duc de Mayenne, ne seront subjects à aucune restitution, ains en demeureront entierement quittes et deschargez. Ils ne pourront aussi rien demander ny repeter des choses susdites prises sur eux par nostre commandement et authorité, et receuës par nos autres subjets et serviteurs, fors et excepté, d'une part et d'autre, les meubles qui se trouveront en nature, qui pourront estre repetez par ceux ausquels ils appartenoient, en payant le prix pour lequel ils auront esté vendus.

XXI. Pareillement les ecclesiastiques qui nous recognoistront avec nostredit cousin, et ne nous ont encores fait serment de fidelité, qui ont payé leurs decimes aux receveurs ou commis par luy, ensemble les deniers de l'alienation de leur temporel, n'en pourront estre recherchez pour le passé, ains en demeureront aussi entierement quittes et deschargez, ensemble les receveurs qui en ont fait le payement.

XXII. Toutes les sommes payées par les ordonnances de nostredit cousin, ou de ceux qui ont charge de finances sous luy, à quelques personnes et pour quelque cause que ce soit, par les thresoriers, receveurs ou autres qui ont eu maniement des deniers publics, lesquels nous recongnoistront avec luy, seront passez et allouez en nos chambres des comptes, sans que l'on les puisse rayer, superseder ny tenir en souffrance, pour n'avoir esté la forme et l'ordre des finances tenuë et gardée. Et ne seront tous les comptes qui ont esté rendus subjets à revision, sinon en cas de l'ordonnance, voulans que, pour le restablissement de toutes parties rayées, supersedées ou tenuës en souffrance, toutes lettres et validations necessaires leur

soient expediées. Et quant aux comptes qui restent à rendre, ils seront ouys et examinez en nostre chambre des comptes à Paris, ou ailleurs où il appartiendra; à quoy toutesfois ils ne pourront estre contraints d'un an. Et ne sera nostredit cousin, ny lesdicts thresoriers, receveurs et comptables, tenus et responsables en leurs noms des mandemens, rescriptions et quittances qu'ils ont expediées pour choses dependantes de leur charge, sinon qu'ils en soient obligez en leurs propres et privez noms.

XXIII. Les edicts et declarations par nous faictes sur la reduction du payement des rentes constituées auront lieu pour ceux qui s'ayderont du present edict, sans que l'on puisse pretendre qu'ils soient descheus et privez du benefice desdicts edicts et declarations pour n'y avoir satisfaict dedans le temps porté par iceux, et ne courra ledit temps contr'eux que du jour de la publication de nostredit edict.

XXIV. Et pource que les veufves et heritiers de ceux qui sont morts au party de nostredict cousin pourroient estre poursuivis et recherchez pour raison des choses faictes durant les troubles et à l'occasion d'iceux par leurs maris et ceux desquels ils sont heritiers, nous voulons et entendons qu'ils jouyssent de la mesme descharge accordée par tous les articles precedens, à tous ceux qui nous feront le serment de fidelité avec nostredit cousin.

XXV. Tous ceux qui voudront jouyr du present edict seront tenus le declarer, dedans six sepmaines après la publication d'iceluy, au parlement de leur ressort, et faire le serment de fidelité, à sçavoir : les princes, evesques, gouverneurs des provinces, offi-

ciers et autres ayans charges publiques, entre nos mains, de nostre très-cher et feal chancelier et des parlements de leur ressort, et les autres pardevant les baillifs, seneschaux et juges ordinaires, dedans ledit temps.

XXVI. Sur la remonstrance qui nous a esté faite par nostre cousin le duc de Mayenne pour la ville de Marseille et autres de nostre pays de Provence qui ont tenu jusques à present son party, et nous obeyront et recognoistront avec luy en vertu du present edict, nous avons ordonné et promis qu'ils jouyront du contenu ez articles inserez aux articles secrettes par nous accordées à nostredit cousin.

XXVII. D'avantage, desirans donner toutes occasions aux ducs de Mercœur et d'Aumale de revenir à nostre service et nous rendre obeyssance, à l'exemple de nostredict cousin le duc de Mayenne, et sur la supplication très-humble qu'il nous en a faite, nous avons semblablement declaré que nous verrons bien volontiers leurs demandes quand ils nous les presenteront et s'acquitteront de leur devoir envers nous, pourveu qu'ils le facent dedans le temps limité par le present edict; et dès à present voulons que l'execution de l'arrest donné contre ledit duc d'Aumalle en nostre cour de parlement soit sursis jusques à ce que nous en ayons autrement ordonné, en intention de revoquer et supprimer ledict arrest si ledict duc d'Aumalle nous recognoist, comme il doit, durant dedit temps.

XXVIII. Recognoissans de quelle affection nostredit cousin s'employe pour reduire en nostre obeyssance ceux qui restent en son party, et par ce moyen re-

mettre nostredit royaume du tout en repos, nous avons eu aggreable aussi que les articles qui concernent nostre très-cher et amé cousin le duc de Joyeuse, les sieurs marquis de Villars et de Montpezat, comme aussi le sieur de L'Estrange qui commande de present en nostre ville du Puy, ensemble les habitans de ladicte ville, les sieurs de Sainct Offange, gouverneur de Rochefort, du Plessis, gouverneur de Craon, et de La Severie, gouverneur de La Ganache, ayant esté veus et resolus en nostre conseil, sur les memoires qu'ils ont envoyez à cest effect, que nostredit cousin nous a presentez de leur part, voulons que ce qui a esté accordé sur iceux soit effectué et observé de poinct en poinct, pourveu que nostredit cousin face apparoir dedans six sepmaines qu'ils ayent accepté ce que nous leur avons accordé, et que dedans le mesme temps ils nous facent le serment de fidélité; autrement nous n'entendons estre tenus et obligez à l'entretenement et observation desdits articles.

XXIX. Ayans esgard que nostredict cousin s'est obligé en son nom, et fait obliger aucuns de ses amis et serviteurs, en plusieurs parties et sommes de deniers declarées en un estat signé de luy montant à la somme de trois cents cinquante mil escus, qu'il nous a remonstré avoir employez aux affaires de la guerre et autres de son party, sans qu'il en soit tourné aucune chose à son profit particulier, ny de ses amis et serviteurs coobligez, de quoy le voulant descharger et tenir quitte, afin de luy donner plus de moyen de nous faire service, nous promettons à nostredict cousin d'acquitter lesdites debtes portées par ledit estat jusques à ladite somme de trois cent cinquante mil escus,

pour les arrerages d'aucunes parties desdictes debtes portans rentes, interests, liquidez pour le temps porté par l'estat faict et signé de nostre main et de celle de nostredit cousin, et l'en descharger entierement avec sesdits amis et serviteurs coobligez, et à ceste fin luy faire payer dedans deux ans, en huict payemens, de quartier en quartier, le premier quartier commençant au premier jour du present mois de janvier, la somme de six vingts un mil cinquante escus, que nous avons ordonné estre assignez sur aucunes receptes generales de nostredict royaume, pour estre employé, tant en l'acquit desdites debtes portans rentes et interests, que des arrerages d'icelles, jusques au temps porté par ledit estat, signé de nostre main et de celle de nostrdit cousin, et faire aussi payer à l'advenir le courant desdites rentes et interests, jusques à l'entiere extinction et admortissement d'icelles et des obligations susdites. Et quant aux autres debtes contenuës audit estat signé de nostredit cousin, restans desdits trois cent cinquante mil escus, nous promettons à nostredit cousin d'en retirer et luy rendre les promesses, contracts et obligations de luy et de ses amis et serviteurs coobligez, dedans quatre ans, sans pour ce payer aucuns arrerages et interests, ou bien luy fournir dedans ledit temps de jugement valable de l'invalidité desdites debtes, de sorte que nostredit cousin, ses amis et serviteurs, en seront du tout quittes et deschargez. Et jusques à ce que lesdites promesses et obligations luy ayent esté renduës, nous voulons et ordonnons qu'il ne puisse estre contraint, ny aussi sesdits amis et serviteurs coobligez, au payement de tout ou partie d'icelle somme de trois cents cinquante mil escus, ny des arrerages et interests

desdites rentes, et que toutes lettres de surseances, interdiction et evocation en nostre conseil d'Estat, en soient expediées toutes et quantesfois que besoin en sera sur l'extraict du present article.

XXX. D'avantage, voulans mettre nostredit cousin le duc de Mayenne hors de tous interests envers les Suisses, reistres, lansquenets, Lorrains et autres estrangers ausquels il s'est obligé, tant pour la levée de gens de guerre que pour le service qu'ils ont fait durant le temps qu'ils ont demeuré en son party, nous promettons de l'acquitter et descharger de toutes les sommes ausquelles se peuvent monter lesdites obligations par luy faictes, tant en son nom privé que comme chef de sondit party, et les mettre avec les autres debtes de la couronne, suivant les verifications qui en ont esté faictes par le feu sieur de Videville, intendant des finances, et par les esleuz dudict pays de Bourgongne, pour le regard desdits Suisses, reistres, lansquenets et Lorrains, depuis lesdites verifications, revoquans et adnullans dès à present lesdites obligations qu'il a contractées en sondit nom pour ce regard, et particulierement le comte Collalte, colonnel des lansquenets, et autres colonnels et capitaines des Suisses et reistres, sans qu'il en puisse estre poursuivy ni inquieté en vertu d'icelles obligations, attendu qu'il n'en est tourné aucune chose à son profit particulier; dont nous luy ferons expedier toutes lettres et provisions necessaires.

XXXI. Les articles secrets qui ne se trouveront inserez en cedit present edict seront entretenus de point en point et inviolablement observez; et sur l'extraict d'iceux ou de l'un desdicts articles, signé de l'un de nos

secretaires d'Estat, toutes lettres necessaires seront expediées.

« Si donnons en mandement, etc. »

Au mesme lieu et au mesme mois que cest edict fut fait, M. le duc de Nemours, frere de mere de M. le duc de Mayenne, ayant envoyé aussi vers le Roy, suivant les admonestemens de madame de Nemours sa mere, obtint sur les articles qu'il fit presenter à Sa Majesté un edict particulier sur sa reduction, où le Roy dit qu'ayant tousjours entendu que son neveu le duc de Genevois et de Nemours n'avoit participé aux troubles de son royaume par aucun desseing prejudiciable à son Estat, il veut que la memoire demeure esteinte et assoupie de ce qui s'est geré et negotié pendant les troubles, tant par luy que par le feu duc de Nemours, son frere aisné, et tous ceux qui les ont suivis et assistez, et que toutes procedures et recherches soient abolies et supprimées de la prise des deniers des receptes generales et particulieres, fonte de la couronne d'or qui fut trouvée pendant le siege de Paris au monastere de Saincte Croix de La Bretonnerie, prise, vendition et distribution pendant ledit siege, et après iceluy, des bagues et joyaux du thresor de Sainct Denis en France, de quelque valeur et estimation que le tout se puisse monter, bref, de tout ce qui avoit esté fait sous l'authorité, et par le commandement et consentement dudit feu duc de Nemours; que tous ceux qui avoient suivy lesdits ducs seroient remis et reintegrez en leurs maisons et biens, charges et honneurs, benefices et offices; qu'il ne seroit fait aucune recherche des executions à mort faites durant

ces troubles, par voye de justice, droit de guerre, ou autrement, par le commandement et sous l'authorité desdits sieurs ducs; que ceux qui commandoient dans les places que ledit duc ramenoit au service du Roy y demeureroient, en faisant le serment de les conserver sous ledit sieur duc en l'obeyssance de Sa Majesté; que l'exercice de la justice du bailliage et election de Forests seroit remis dans Mont-brison; que les provisions d'offices faictes par ledit feu duc de Nemours, dont la function se faisoit dans les villes qui recognoistroient Sa Majesté avec ledit duc, demeureroient nulles, et neantmoins que ceux qui auroient obtenu lesdites provisions par mort ou resignation jouyroient desdits offices en prenant nouvelles lettres de provision du Roy, lesquelles leur seroient expediées sans payer finance; que les terres et seigneuries qui appartenoient en France au duc de Ferrare, ensemble les greffes desdites terres, luy seroient conservez, et en jouyroit comme il en avoit fait avant la guerre, selon ses contracts. Et à ce que madame de Nemours et ledit duc son fils jouyssent paisiblement des terres qu'ils ont en Savoye, et que leurs sujets fussent soulagez, le Roy par cest edit les prit et mit sous sa sauvegarde, exemptant leurs subjects de toutes sortes de contributions.

Après que ces deux edicts furent ainsi accordez à Folembray, et envoyez au parlement de Paris pour y estre enregistrez et verifiez, le Roy laissa au siege de La Fere M. le mareschal de Rets (pour faire continuer la chaussée qui se faisoit au dessus de ceste ville là afin d'arrester pour un temps l'eau de la riviere d'Oyse; et puis tout d'un coup on devoit rompre ceste chaulsée,

estimant que la violence d'une si grande quantité d'eau ainsi retenuë seroit suffisante pour noyer les assiegez), et alla à Monceaux. M. le duc de Mayenne luy ayant mandé qu'il desiroit luy aller baiser les mains, Sa Majesté luy manda qu'il seroit le bien venu. Un matin, ainsi que le Roy se promenoit dedans les allées de Monceaux, on luy vint dire que ledit sieur duc estoit là : en se retournant il le vit à dix pas de luy, à la teste d'une douzaine de gentils-hommes. Après qu'à cet abbord ledict duc eut fait le devoir d'un subjet, et que Sa Majesté l'eut receu d'une face joyeuse, le Roy print à part le duc (1) pour parler seuls. Madame la marquise de Monceaux estoit merveilleusement ayse que ceste reconciliation se fust faite en sa maison. Ledit sieur duc fut au disner du Roy. Chacun jugea lors en leurs visages, puis que l'un tenoit Sa Majesté, et que l'autre estoit en son devoir, que les choses passées n'estoient en leur memoire que comme un songe; car on ne vit point cestuy-cy faire depuis du chef de party, et proposer nouvelles entreprises de guerre : il se reünit du tout à la volonté du Roy. Et aussi ne vit-on point le Roy suivre la mode de ces reconciliations feintes dont plusieurs monarques ont usé quand quelques uns de leurs subjects ont levé les armes contre eux, lesquels, du commencement de leur accord, leur donnent tout ce qu'ils demandent; dons, pensions, offices, benefices, ne leur sont refusez, mais la suitte en est tousjours tragique; aussi ces biens-faits là n'ont esté que leurres pour les attraper. Au contraire, le Roy voulut que ce qui avoit esté accordé par les arti-

(1) *Le Roy print à part le duc.* Les *OEconomies royales* offrent des détails très-intéressans sur cette entrevue, tome III, chapitre 1er.

cles secrets fust effectué entierement. Le duc de Mayenne quitta son gouvernement de Bourgongne, et son fils aisné depuis fut receu au parlement pair de France et duc d'Esguillon; il fut pourveu du gouvernement de l'Isle de France, excepté de Paris et à quelques autres conditions, et ce, par la mort de M. d'O qui en estoit gouverneur, lequel mourut sur la fin de l'an passé. Il fut aussi pourveu de l'estat de grand chambellan que ledit sieur duc de Mayenne, son pere, avoit remis entre les mains du Roy. Les mariages depuis se firent du duc de Nevers avec la fille dudit duc de Mayenne, et de la sœur puisnée dudit duc de Nevers avec ledit sieur duc d'Esguillon.

Par le vingt-huitiesme article de l'edict accordé à M. de Mayenne, il devoit faire apparoir dans six semaines que ceux desquels il avoit presenté les articles au Roy les eussent acceptez, selon qu'ils avoient esté accordez et respondus au conseil; aucuns le firent, d'autres non : entr'autres les sieurs de Sainct Offange et du Plessis de Cosme renouvellerent leurs intelligences avec le duc de Mercœur, et continuerent leur rebellion. Quant à ceux de Marseille, nous avons dit ce qu'il en advint. Messieurs le marquis de Villars et de Mont-pezat, freres, enfans de la femme dudit sieur duc de Mayenne, lesquels elle avoit eus en premieres nopces de M. de Mont-pezat, suivirent la volonté de leur beau-pere. Quant à M. de Joyeuse, il obtint un edict particulier du Roy, tant pour luy que pour la ville de Tholose et autres places de Languedoc qui tenoient encor ce party, lequel edict fut aussi donné à Folembray audit mois de janvier, et verifié à Tholose le quatorziesme de mars. Par cest edict M. de

Joyeuse fut faict mareschal de France et l'un des lieutenans generaux en Languedoc; les habitans de la ville de Tholose et autres villes du ressort de la cour de parlement de ceste ville-là qui avoient suivy le party de l'union, furent conservez en leurs privileges, droicts, offices et dignitez, et furent remis en la possession de leurs biens et offices qui estoient aux villes royalles, furent tenus pour bons subjects et fidelles serviteurs du Roy, à la charge de prester le serment de fidelité; que le parlement qui se tenoit à Castel Sarrazin durant ces troubles retourneroit tenir sa seance à Tholose; que la chambre my-partie seroit renvoyée en une ville de ladite province; que toutes citadelles basties durant ces troubles seroient desmolies, excepté des places frontieres; que la memoire de toutes choses passées en ladite ville et autres lieux qui avoient suivy ledit party seroit abolie, mesmes les meurtres commis en ladite ville de Tholose le 10 fevrier 1589, ès personnes de M. Duranty, premier president, et Daffis, advocat general, et autres, et pareillement tout ce qui avoit esté attenté et executé, tant au Palais qu'en autres endroicts de la ville le 11 avril 1595, et tout ce qui avoit esté fait depuis en suitte et consequence; que le duc de Joyeuse et cent de ceux qui l'auroient assisté pourroient recuser en tous affaires, sans expression de cause, trois des presidents et conseillers de chacune chambre du parlement, et, aux jugemens et deliberations qui se feroient chambres assemblées, quinze de ceux qui avoient tenu le parlement pour le Roy au Chasteau Sarrazin et Beziers; aussi que le duc de Ventadour et cent de ceux qui estoient demeurez en l'obeyssance du Roy pourroient pareillement re-

cuser en chasque chambre le president ou un des conseillers de ladite chambre, de ceux qui estoient restez dans Thoulouse depuis le 11 d'avril, ou cinq desdits presidents et conseillers quant les chambres seroient assemblées, attendu le peu de nombre des officiers qui estoient restez dans ladite ville de Thoulouse.

A la verification et publication de cest edict, qui fut le 14 mars, le duc de Joyeuse et les capitouls de Thoulouse, après avoir faict chanter le *Te Deum*, firent faire des feux de joye et de grandes resjouyssances. On a escrit qu'ils mirent un tableau où estoit le pourtraict du Roy en une des principales places de la ville, que le peuple alloit voir et salluër, crians vive le Roy. Par ces reductions tout le Languedoc demeura en paix. Avant que de dire ce qui se passa au siege de La Fere, voyons ce qui se passoit aux Pays-Bas au commencement de ceste année.

Le 4 janvier mourut Christophle de Mondragon, gouverneur de la citadelle d'Anvers, qui fut estimé en son temps un très-experimenté chef de guerre. L'an passé il le fit paroistre au prince Maurice, ainsi que nous avons dit. Il estoit de nation espagnol, et estoit venu aux Pays-Bas avec le duc d'Albe, d'où il n'avoit depuis bougé, ayant faict de grands services au roy d'Espagne.

Le 8 de janvier, le comte de Fuentes, qui gouvernoit par commission les Pays-Bas, sçachant que le cardinal Albert d'Austriche devoit arriver bien-tost au Luxembourg pour prendre possession du gouvernement des Pays-Bas, partit de Bruxelles avec le duc de Pastrane et grand nombre de noblesse espagnole, italienne et

valonne, et allerent au devant dudict cardinal jusques à Luxembourg. Ce cardinal estoit party d'Espagne dez le mois de septembre de l'an passé avec nombre de gens de guerre espagnols, quatre millions de ducats, plusieurs grands seigneurs, entre lesquels estoient Philippes prince d'Orenge, qui avoit esté tenu en prison large en Espagne depuis l'an 1569; le duc de Zagarvolo, le prince de Castelvetran, Octavien d'Arragon, Jean Mendozze et autres. Au devant de ce cardinal la republique de Gennes envoya Antoine Grimaldi et Gregoire Barbarin pour le recevoir, comme estans leurs ambassadeurs à Laone, où ils furent advertis qu'il devoit prendre port. Le prince Dorie fut au devant de luy jusques à Villefranche avec trois galeres. Ce cardinal fut receu là fort magnifiquement, et y trouva grand nombre de chevaux et mulets pour porter son bagage à Turin. Il fit quelque sejour en ces quartiers-là, soit pour l'advis qu'il receut de la maladie du roy d'Espagne, ou de quelque autre occasion. Durant ce sejour le prince d'Orenges prit la poste et s'en alla à Rome baiser les pieds de Sa Saincteté, où il arriva avec deux des siens presque comme incongnu; toutesfois le duc de Sesse, ambassadeur du roy d'Espagne, luy fut à la rencontre, et le mena loger en son palais. Ayant visité les lieux saincts, il retourna retrouver l'archiduc, qui arrivé à Turin vouloit passer les monts devant que les neiges fussent plus hautes; ce qu'il fit, et traversant la Savoye, arriva sur la fin de l'an passé en la Franchecomté. En son passage Jules Mazzatosci, qui estoit lieutenant de Virginie des Ursins, lequel s'estoit mis au service du Roy, lui fit une charge sur la queuë, où il prit plu-

sieurs prisonniers des siens, et entr'autres le cavalier Melsi, milanois, desquels il tira grosses rançons. Après beaucoup de travaux, ce cardinal arriva à Luxembourg le 29 janvier, où l'eslecteur de Cologne, accompagné de nombre de noblesse de l'evesché du Liege, et le susdit comte de Fuentes, le furent recevoir. Le jour d'auparavant son arrivée le duc de Pastrane, qui estoit venu de Bruxelles pour le saluër, mourut de maladie. De Luxembourg il s'achemina à Bruxelles, accompagné de la plus-part des grands des Pays-Bas, avec mille chevaux et nombre de gens de pied, où il arriva le 11 fevrier, et où il fut receu fort magnifiquement. Il entra par la porte de Louvain, où le magistrat luy presenta les clefs de la ville. Jusques à son palais il ne rencontra sur son chemin qu'arcs de triomphe, pyramides et theatres, embellis de plusieurs histoires, emblemes et devises en l'honneur de la maison d'Austriche et dudict archiduc; aussi chacun jettoit les yeux sur luy, esperant qu'il deust estre l'autheur de leur repos.

Deux jours après ceste entrée il fut receu gouverneur en l'assemblée generale des estats des Pays-Bas obeyssants au roy d'Espagne; puis il se prepara à la guerre, tant pour secourir La Fere que contre le prince Maurice. Il tenta du commencement de faire quelque paix avec les Holandois, et envoya au prince Maurice et aux estats assemblez à La Haye lettres par lesquelles il leur mandoit qu'il estoit venu aux Pays-Bas, par le commandement du roy d'Espagne, pour appaiser tous troubles, et mettre les Flamans en paix; que s'ils vouloient envoyer de leurs deputez en certain lieu, selon qu'ils adviseroient par ensemble,

qu'il ne feroit faute d'y envoyer les siens pour la traicter. Le prince d'Orenge escrivit aussi à son frere le prince Maurice et ausdits Estats en pareille substance, s'offrant en cest affaire d'estre le mediateur. Les lettres de l'archiduc furent sans response. Le prince d'Orenge en receut pour congratulation de sa liberté. Mais ayant requis d'aller parler à son frere le prince Maurice, ou à sa sœur la comtesse de Hohenlo, le conseil desdits Estats ne trouva bon que l'on en vinst à ces pourparlers là, tellement que toutes ces lettres furent sans fruict.

Sur l'advis que ledit cardinal Albert eut que La Fere estoit pressée depuis quatre mois et avoit necessité de vivres, il donna charge à Georges Baste de se rendre avec nombre de cavalerie au Castelet, et de là tascher à faire entrer quelque secours de vivres dans La Fere, et sçavoir au vray l'estat des assiegez et des assiegeans. Baste estant arrivé au Castelet, il en partit le 13 mars, sur les quatre heures après midy, avec deux cents chevaux ayans chacun un sac de farine : il s'achemina avec tant d'heur qu'il entra dans La Fere sans empeschement. Ayant recogneu l'estat des assiegez, et voulant s'en retourner, il eut advis que le Roy estoit à Sainct Quentin avec huict cents chevaux ; ce fut ce qui le fit à son retour aller passer par la forest de Bohain, d'où il gaigna le Cambresis sans trouver aucun destourbier, et alla donner au cardinal advis de son voyage.

Or M. de Mayenne, ayant pris congé du Roy à Monceaux, s'en alla à Soissons pour se preparer afin de se trouver au siege de La Fere où le Roy s'en alla. Nous avons dit que l'on y faisoit comme une chaussée

avec laquelle on arrestoit le cours de la riviere d'Oyse, et que l'on esperoit, lors que l'on donneroit cours à l'eau, qu'elle pourroit noyer toute la ville à une toise de haut, et par ce moyen faire boire les assiegez tout leur saoul; mais cela ne reüssit selon l'opinion que l'on en avoit prise, car, en la plus basse ruë de la ville, lors que l'on rompit la chaulsée, l'eau n'y fut pas plus de trois pieds de haut : cela ne laissa de donner beaucoup de fatigue aux assiegez, qui pour un temps furent contraints de se retirer aux premieres chambres des logis. La necessité des vivres commençant à leur venir, et le Roy ayant eu advis que les soldats n'y avoient plus qu'une livre de pain par jour et ne mangeoient plus que de la chair de cheval, il se resolut de les avoir par la famine, sans exposer les siens au peril evident de forcer ceste place, forte d'artifice et de nature (car elle est scituée en un marais, et environnée d'eaux de tous costez), dans laquelle il y avoit une très-forte garnison, esperant aussi que le cardinal d'Austriche, qui publioit par tout qu'il ne laisseroit perdre ceste place, viendroit pour la secourir, et qu'ils pourroient vuider leurs differens devant ceste ville au hazard d'une bataille. Sur le bruict que le cardinal estoit party de Bruxelles et venu à Valenciennes, où on faisoit estat qu'il avoit en son armée quinze mil hommes de pied et quatre mil chevaux, le Roy manda de tous costez ses forces : chacun se rendit près de luy; il se resolut de laisser ses trenchées garnies et aller au devant de son ennemy. Ce bruit que le cardinal vouloit secourir La Fere fut encor plus grand lors que l'on eut advis que le duc d'Arscot, qui menoit l'advant-garde, estoit venu loger ez en-

virons du Castelet avec quatre mille hommes, tant de cheval que de pied. On ne parloit au camp des François que de bataille, et chacun s'y preparoit. Mais ce bruit ne dura gueres, car il vint peu après autre advis que Ambroise Landrian, avec la cavalerie legere, estoit aux environs de Montrueil sur la mer comme pour l'investir. On jugea lors que le cardinal ne vouloit qu'assieger quelque place pour faire destourner le siege de La Fere.

Un bruit avoit couru peu auparavant que l'Espagnol en vouloit à Calais; on en avoit adverty le sieur de Visdossein qui en estoit gouverneur, et qu'il devoit munir mieux sa place de soldats, et donner ordre à tout ce qui seroit necessaire en cas qu'il y eust entreprise contre luy; mais il n'en tint compte, à son grand dommage. Ce sieur de Visdossein avoit succedé en ce gouvernement après la mort du capitaine Gourdan son oncle, qui y avoit esté mis lors que les François reconquirent ceste place sur les Anglois l'an 1558.

Le sieur de la Motte, gouverneur de Gravelines, que nous avons dit avoir esté tué devant Dourlens, avoit par espions sceu le mauvais ordre que ledit sieur de Visdossein tenoit dans Calais, et avoit dez l'an passé resolu d'executer une entreprise sur ceste ville. Depuis sa mort, le sieur de Rosne, continuant ce mesme dessein par les intelligences qu'il eut avec quelques habitans, promit au cardinal de le rendre maistre de ceste place auparavant que le Roy y peust donner aucun secours. Le cardinal, jugeant de la facilité de l'execution par ce que l'on luy en representa, se fia de ceste entreprise au sieur Rosne, lequel, le cinquiesme d'avril, ayant pris trois cents chevaux et cinq

mille hommes de pied, s'achemina diligemment, par le pays d'Artois qu'il traversa, vers Sainct Omer. Augustin Mexie, gouverneur de Cambray, le suivit avec dix-sept compagnies de gens de pied conduisant huict gros canons, puis le gros de l'armée menée par le cardinal. Rosne fit telle diligence qu'auparavant que l'on sceust à qui il en vouloit il entra dans le pays de Calesis et se rendit maistre du pont de Nieule, puis alla s'emparer du fort de Richebanc, proche le port de Calais (c'estoit jadis une superbe tour et forteresse bastie par les Anglois et desmolie quand les François la prirent, laquelle lesdits sieurs de Gordan et Visdossein n'avoient voulu faire redresser). Rosne, y ayant trouvé peu de resistance, s'en rendit maistre et garnit incontinent ce fort de bonne artillerie affin d'empescher tout le secours qui pourroit venir par mer d'entrer au port. Le cardinal, ayant eu advis de la prise de Richeban, fit cheminer le reste de son armée devant Calais qu'il fit entourer de tous costez. Le Roy, qui estoit devant La Fere, ayant eu advis de ce que dessus, prit une partie de sa cavalerie et se rendit incontinent à Boulongne; mais, auparavant qu'il y fut arrivé, le cardinal, dez le 15 d'avril, fit forcer le fauxbourg appellé le Courguet, qui est le long du havre, et en chassa deux compagnies de Hollandois qui y estoient logées, lesquelles, après la perte d'un de leurs capitaines et de quelques soldats, se retirerent dans la ville.

Le sieur de Visdossein et les habitans s'en espouvanterent tellement qu'ils ne parloient entr'eux, sinon qu'il se falloit rendre à composition à l'Espagnol. En telles places frontieres on ne doit jamais mettre des

gouverneurs qui ne soient bien experimentez au fait de siege de villes, et non pas y mettre des neveux ou des enfans en faveur de ceux qui y ont commandé autresfois, lesquels d'ordinaire sont sans experience, comme il est advenu en ceste place; car ledit sieur de Visdossein, au lieu de reprimer les premiers qui parlerent de se rendre à l'Espagnol, il ne songea qu'à se retirer dans le chasteau; et le cardinal ayant commencé à faire jouer son canon contre la ville le 17 dudit mois, les habitans demanderent à parlementer et avoir trefve de huict jours, puis de vingt-quatre heures, ce qu'il leur refusa, ayant esté adverty par ceux qui estoient practiquez dedans la ville de l'espouvante qui y estoit. En fin il leur accorda qu'en luy rendant la ville et l'artillerie qui y estoit, il leur donneroit le choix, ou de demeurer dans la ville avec leurs biens, ou de se retirer dans le chasteau; plus, qu'il y auroit six jours de trefves, pendant lesquels s'ils n'estoient secourus par le Roy, que le chasteau luy seroit livré. Suivant ces conditions les habitans donnerent entrée aux assiegeans; mais, comme ils n'estoient qu'un peuple et gens mal entendus en telle matiere et très-mal gouvernez, ils firent des effects de mesme; car, aussi tost que ces conditions furent accordées, ils se jetterent presque tous en confusion dedans le chasteau, abandonnans leurs maisons remplies de toutes commoditez, ce qui servit beaucoup à l'armée du cardinal qui trouva les logis bien garnis et où tout fut pillé. La trefve fut entretenuë par les assiegeans par ce qu'elle estoit à leur advantage, et eurent loisir de dresser leurs batteries contre le chasteau sans empeschement.

Le Roy, arrivé à Bologne, envoya le sieur de Cam-

pagnole, qui en estoit gouverneur, avec deux cents hommes pour se jetter dans le chasteau de Calais, ce qu'il executa sans empeschement, et r'assura le sieur de Visdossein, auquel il representa le mescontentement qu'auroit Sa Majesté de la reddition de ceste place. Visdossein recognut lors sa faute, et luy dit qu'il aymoit mieux mourir que de la rendre; mais ceste resolution fut trop tardive, et ne luy servit de rien, tant pour ce que l'artillerie estoit mal montée et faute de canonniers, qu'aussi il n'avoit point de preparatifs necessaires pour deffendre une telle place. Le 24 dudit mois, dez la pointe du jour, le cardinal ayant furieusement faict battre le chasteau, les bresches estant plus que raisonnables pour aller à l'assaut, il le fit donner environ sur le midy. Après que les assiegez l'eurent soustenu une heure durant, ils furent forcez et passez presque tous au fil de l'espée. Visdossein et huict cens, que soldats que bourgeois, y furent tuez les armes au poing. Campagnoles fut pris prisonnier et peu d'autres. Les François firent lors une grande perte, et les Espagnols un grand butin.

Après ceste prise le cardinal demeura quelque temps à Calais pour faire reparer les bresches et y establir la garnison qu'il y avoit ordonnée, faisant venir aussi des navires de Dunquerque pour assurer le port contre les Anglois et les Hollandois. Le Roy, de l'autre costé, ayant mis renfort d'hommes et de munitions dans Ardres, Montreuil et Bologne, s'en retourna au siege de La Fere, pensant que l'une de ces places seroit suffisante pour arrester un temps l'armée dudict cardinal; mais il en advint autrement; car, après qu'il eut assubjetty sous sa puissance quelques

chasteaux vers Guines, il fit investir tout d'un coup Ardres. Le sieur du Bois d'Annebont en estoit gouverneur dez le temps du feu roy Henry III. Les sieurs de Belin, de Monluc et de Rambure, y estoient aussi entrez avec leurs troupes, tellement qu'il y avoit bien dans ceste petite place forte quinze cents hommes de guerre. Le cardinal fit d'abordée attaquer la basse ville, qui n'est qu'un tas de pauvres maisons et jardinages du costé de Guines, où les vaches souloient passer et traverser les fossez et remparts, laquelle il emporta après un long combat : plusieurs de part et d'autre y perdirent la vie. La Bourlotte y fut blessé et mené à Sainct Omer pour estre pensé. Le dix neufviesme jour, le sieur de Monluc fit une sortie sur les regiments de La Coquielle et de La Bourlotte, où d'abordée furent renversez morts ce qui se trouva au devant; mais le sieur de Monluc ayant esté tué, les François furent repoulsez dans la ville, et en ceste sortie il en mourut nombre de part et d'autre.

Le cardinal ayant faict dresser sa batterie devant la ville et commencé à tirer contre le ravelin qu'on appelle le Festin (ainsi nommé à cause d'un festin qui s'y est fait jadis entre les ambassadeurs d'un empereur, d'un roy de France et d'un roy d'Angleterre), le gouverneur commença à parlementer sans qu'il y eust aucune bresche, ny que la muraille ny les parapets et les deffences fussent rompus. Plusieurs historiens, escrivant de ce siege et parlant de la reddition de ceste place, s'en estonnent, et disent que l'on n'en peut conjecturer la cause, sinon que la femme du gouverneur, laquelle estoit fort avaricieuse, et quelques habitans, l'induisirent, luy qui estoit estimé brave et sage

chevalier, à demander à parlementer et à se rendre de crainte qu'estant forcé, comme avoit esté le chasteau de Calais, d'y tout perdre; et qu'estant le plus fort avec les habitans, qu'il avoit contraint ceux que le Roy y avoit envoyés de renfort d'obeyr à la composition qu'il fit avec le cardinal; tellement que le 23 may, jour de l'Ascension, sur les huict heures du matin, les François qui estoient dans Ardres sortirent au nombre de douze cens, le tambour battant, avec leurs armes et bagages, estans conduits en seureté jusques à Monthulin. Les habitans, par la capitulation, pouvoient demeurer dans ceste ville avec la jouyssance de tous leurs biens en faisant serment de fidelité au roy d'Espagne. Voylà comme Ardres tomba sous la puissance de l'Espagnol.

Pendant ce siege le Roy estoit devant La Fere. Le 16 de ce mesme mois, le seneschal de Montelimart et don Alvarez Ozorio, ayans enduré dedans toutes les fatigues qu'il est possible de penser, demanderent à parlementer. La composition leur fut accordée qu'ils rendroient la ville au Roy s'ils n'estoient secourus dans six jours par une armée qui fist lever le siege à Sa Majesté, et en sortiroient enseignes desployées, tambours battans, avec leurs armes et bagages, emmenans l'un des canons qui y avoit esté laissé par le duc de Parme, lequel estoit marqué aux armoiries de l'empereur Carles cinquiesme, et qu'il seroit libre aux habitans de s'en aller avec les soldats, ou de demeurer dans la ville en faisant serment de fidelité au Roy.

Jacques Carleguo, espagnol, estant envoyé par les assiegez vers l'archiduc, qui estoit lors devant Ardres, luy porter ceste capitulation, ayant eu pour responce

qu'il ne pouvoit les secourir, le 22 may les Espagnols sortirent de La Fere, et furent conduits seurement jusques au Cambresis; et, par ceste reddition, le Roy n'eut plus d'ennemis en Picardie qu'au delà de la riviere de Somme.

Le cardinal ayant pris Ardres, et voyant le Roy libre du siege de La Fere, ce qui l'empescheroit de plus faire de sieges, mit de bonnes garnisons aux deux places qu'il avoit nouvellement conquises, et s'en retourna avec le gros de son armée en Flandres, et de là en Brabant, après avoir faict ruyner tout le plat pays de Boulenois et emmené tout le bestail.

Le Roy, d'autre costé, ne voulant infatigablement employer son armée en sieges, envoya plusieurs troupes se refraischir en diverses provinces, et manda au mareschal de Biron, qui estoit en Bourgongne, de le venir trouver, lequel du depuis il envoya en Artois y faire le degast ainsi que les Espagnols avoient fait au Boulenois: de ce qu'il y fit nous en traiterons cy-après; mais que nous ayons dit ce qui se passa au siege de Hulst.

L'armée du cardinal d'Austriche ayant costoyé les costes maritimes de Flandres, on pensoit qu'elle en voulust à Ostende; ce fut pourquoy le prince Maurice y envoya quinze compagnies d'infanterie: mais depuis, ceste armée estant separée en deux, une partie estant allée en Brabant, on jugea que le cardinal avoit un autre dessein.

Autre bruit ayant couru que l'on en vouloit à Hulst qui est dans le pays de Vaës, où mesmes quelques troupes espagnoles y estoient entrées, le prince Maurice y accourut pour mettre ordre partout; mais aussi-

tost il eut advis que le sieur de Rosne, mareschal de l'armée du cardinal, avec cinq mille hommes, estoit passé au travers de la ville d'Anvers comme voulant tirer vers Berghe sur Zoom ou vers Breda, ce qui fit que ledit prince sortit de Hulst et s'en alla à Berghe. Ce fut une ruze de guerre dont usa de Rosne; car, aussi-tost qu'il eut receu advis que le prince estoit à Berghe, il rebroussa chemin, repassa à Anvers, et s'en alla au pays de Vaës. Ayant commandé au colonel La Borlotte d'entrer au territoire de Hulst, ce colonel, ayant choisy la fleur des soldats de son regiment, passa un canal avec quelques chaloupes à la faveur du fort de La Fleur et de celuy de la grande Rape tenus par les Espagnols, et entra audit territoire nonobstant tout ce que peurent faire les navires des Estats et ceux qui estoient dans le fort de la petite Rape et dans un grand fort nommé le Moervaert, depuis lequel fort jusques à Hulst y avoit une grande tranchée bien garnie de gens de guerre du prince.

George Everard, comte de Solms, commandoit dans ceste place avec trois mille hommes de guerre sous quatre colonels; le prince Maurice, y estant retourné de Berghe, la luy recommanda, puis se retira au fort de Santbergh, d'où il luy envoyoit tout ce qui luy estoit besoin, à mesure qu'il le recevoit par mer. De Rosne ayant faict entrer file à file un très-grand nombre d'Espagnols, ceux de la ville firent une sortie et les allerent attaquer; mais ils furent contraints de rentrer dans la ville; et les Espagnols, estans renforcez à toute heure de gens, prirent, à la veuë des Hollandois, le fort de la petite Rape, et taillerent en pièces trente soldats qui estoient dedans.

Du depuis il se fit de belles escarmouches et sorties entre les Espagnols et ceux qui estoient dans Hulst, dans les forts de Moervaert et de Nassau, et dans la susdite tranchée, où il se perdit de bons capitaines et soldats de part et d'autre. Cependant l'armée espagnole s'augmentoit; de Rosne faisoit passer l'artillerie, ores une piece, tantost une autre; la cavalerie espagnole passoit peu à peu sur des chaloupes, car, en ce commencement de siege, ils ne purent dresser un pont de barques comme ils firent depuis qu'ils eurent gaigné le Moervaert. Aussi-tost qu'il y eut neuf pieces de canon passées, on en bracqua trois qui donnoient en flanc à ceux de la tranchée, trois qui battoient le Moervaert, et trois qui importunoient et donnoient sur les navires de guerre des Estats.

Le dix-huitiesme de juillet vindrent de Berghe sur le Soom, quatre compagnies de cavalerie des Estats, qui entrerent par l'endroit qu'on appelle Campen, dans le territoire de Hulst, où d'abordée ils desfirent quelques trois cents Espagnols qu'ils surprindrent au plat pays faisans la picorée; puis, ayans bruslé trois moulins pour incommoder le camp du cardinal, ils s'en retournerent.

Les Espagnols, pour se revenger de ceste perte, environ les dix heures de la nuit suivante, donnerent à la contrescarpe de ceste grande tranchée qui estoit entre le Moervaert et la ville, et firent tant, avec forces redoublées, que finalement ils s'en firent maistres, encore que ce ne fust sans grande perte.

Non contents de cela, environ les trois heures avant le jour, de Rosne fit advancer autres nouvelles forces qui donnerent un assaut si furieux à la tranchée, que

ceux qui estoient dedans, estonnez de la perte toute fresche de leur contrescarpe, prindrent telle espouvante qu'ils se mirent d'eux mesmes en deroute, prenans la fuitte, qui vers le Moervaert, qui au dessous de la ville.

Rosne, ayant separé par ce moyen le Moervaert de la ville, continua sa batterie de neuf pieces sur ledit fort de Moervaert, taschant y faire bresche, et par ceste trenchée gaignée l'assaillir. De fait, comme il trouva la bresche assez suffisante et que le cœur des soldats du prince commençoit à s'affoiblir, il fit sommer ce fort où commandoit le capitaine Beuvry, lequel ne sceut jamais persuader les gens de guerre de soustenir l'assaut, aucuns esteignans leurs mesches et jettans les armes, tellement que force luy fut de rendre la place par composition de sortir avec armes et bagages; ce qu'ils firent le 19 dudit mois, se retirans au fort de Spitsenburch pour de là les faire embarquer. Ainsi les Espagnols se rendirent maistres, par la prise de ce fort de Moervaert, de tout le pays de Hulst, et commencerent à approcher de la ville; puis, d'une motte de moulin où furent plantez trois canons, on tira à coups perdus en ruine au travers des ruës et maisons, tellement que les assiegez n'estoient nulle part asseurez qu'au pied du rempart et dedans les caves.

Le comte de Solms, ayant receu une harquebuzade en la jambe, ne pouvant aller ne venir pour prendre garde à tout comme il avoit fait auparavant, le colonel Piron fut commis superintendant desautres quatre colonels, et commença à faire faire trois mines par lesquelles les assiegez pouvoient, quand bon leur sem-

bloit, sortir à l'escarmouche; mais six jours après il fut aussi blessé d'une harquebuzade en la jouë au dessous de l'œil, et contraint de sortir hors de la ville pour se faire penser.

Cependant les assiegez firent plusieurs sorties, nonobstant lesquelles les Espagnols ne laisserent de boucher le vieil havre, pensant empescher les navires d'entrer dans la ville, ce qu'ils ne purent faire. Ils s'approcherent tellement de Hulst, que le premier jour d'aoust ils s'advancerent à se fortifier jusques au devant de la porte des Begumes, dedans le fossé du boulevard, et planterent leur artillerie, qui battoit tantost le rempart, tantost les maisons et autres bastimens de la ville en ruine, n'en estant plus esloigné que du trait de la harquebuze.

Mais le sieur de Rosne, qui avoit en ce commencement de siege acquis la loüange d'un chef de guerre très-experimenté, fut tué d'un coup de canon. Les historiens espagnols, parlans de la prise de Hulst, luy portent cest honneur et disent de luy : *Verum laudis hujus fructus, Ronæo.* Il y en a qui ont faict une parallelle de luy et d'un Godefroy de Harcourt (1) qui fut banny hors de France du regne du roy Philippes de

(1) *D'un Godefroy de Harcourt.* Ce seigneur étoit d'une des plus grandes familles de Normandie. Philippe de Valois, instruit qu'il entretenoit des correspondances avec le roi d'Angleterre Edouard III, ordonna, en 1345, de l'arrêter. Il s'échappa, et se rendit près d'Edouard qui le fit maréchal général de son armée. Il lui rendit les plus grands services, et fit éprouver à la France d'horribles désastres. Ce fut lui qui, après la bataille de Crécy, reconnut le corps de son frère demeuré fidèle à Philippe de Valois : spectacle qui lui inspira des remords momentanés. De Belloy, dans sa tragédie du *Siége de Calais*, a tiré parti de cette situation.

Valois, lequel s'en alla vers le roy Edoüard d'Angleterre, qui avoit assemblé une grande armée d'Anglois pour aller en Guyenne, et luy conseilla de prendre terre en Normandie ; ce que ce roy creut, et prit terre au pays de Constantin, et fit ledict Godefroy, qui estoit frere du comte de Harcourt et avoit de belles terres en ce pays là, l'un des mareschaux de son armée et conducteur. Sçachant les advenuës du pays, il mena ce jeune roy anglois, qui ne desiroit fors à trouver les armes, à Cherebourg, à Sainct Lo et à Caen, où les Anglois firent de grands meurtres et beaucoup de maux, ruynans par tout où ils passoient, puis amena l'armée angloise passer la Seine auprès de Paris, et la fit tourner vers la Picardie, là où se donna la bataille de Crecy en Ponthieu que les François perdirent; puis ledict roy d'Angleterre assiegea et prit Calais l'an 1346, que ses successeurs ont tenu près de deux cents douze ans, ceste place leur servant de porte pour entrer en France quand ils vouloient.

Ce Godefroy de Harcourt fut tellement ennemy de sa patrie, qu'il des-herita son neveu, vendit ses terres au roy d'Angleterre, et puis vint faire la guerre en Normandie, où en une rencontre luy et les siens furent tous tuez. Voylà ce que rapporte Froissard de ce Godefroy de Harcourt. Et les historiens de ce temps disent dudit sieur de Rosne que les exploits militaires faicts par les Espagnols en ces deux dernieres années, où ils ont acquis tant de gloire, sont procedez de son conseil et de son execution; que depuis la mort du duc de Parme leurs armées n'avoient fait aucun exploit de merite, jusques à ce que ledit sieur de Rosne fust fait mareschal de l'armée espagnole, ce qu'il accepta

pour ce qu'il se vit mesprisé en la cour de France; luy, qui avoit esté comme en apprentissage d'armes sous le feu duc de Guyse, qui avoit conduit ses troupes, esté son lieutenant, et depuis fait mareschal de France par le duc de Mayenne, tourna toute sa haine contre les François, et son ame devint toute espagnole; et bien que l'on attribuë l'honneur de tous les exploits faits aux armées au comte de Fuentes et au cardinal d'Austriche, comme en ayant esté generaux, si disent-ils tous: De Rosne, mareschal de l'armée, dressa la bataille devant Dourlens, ordonna des assaults; sans son conseil on levoit le siege de Cambray; Calais, où le roy d'Angleterre fut si long temps devant, fut pris par son conseil et son execution en quatorze jours; toutes les frontieres de Picardie ruynées; il entra dans le territoire de Hulst à la barbe du prince Maurice et de ses gens qui s'estiment les meilleurs guerriers du monde en leur pays, prit le fort de Moervaert, et concluent tous, *Quæ res, ut Ronæo, cujus hæc potissimum consilio gesta esse diximus, magnam ei attulit laudem* (1). Aussi il ne s'est point veu que les nations estrangeres ayent remporté de la victoire sur les François, si ce n'a esté par le moyen que leur ont donné des François mesmes qui, chassez et comme bannis de la France, ont aydé à vouloir ruyner leur propre patrie. Les hommes de service doivent estre entretenus et appointez. Froissard dit que la haine du roy Philippes contre Godefroy de Harcourt cousta grandement au royaume de France, et que les traces en parurent cent ans après. Retournons au siege de Hulst.

(1) Cet exploit, qui, comme nous l'avons dit, fut dû aux conseils de de Rosne, lui acquit une grande gloire.

Le second jour d'aoust les Espagnols, ayant continué leur batterie toute la journée avec quatorze pièces, environ les six heures du soir donnerent un assaut fort furieux à la pointe du ravelin, qu'ils emporterent avec grande perte; mais, y estans entrés, les assiegez firent sauter la pointe par une mine qui en fit voler plusieurs en l'air, et aucuns furent enterrez dans les ruines. Environ les dix heures ils donnerent aussi l'assaut au ravelin de la porte des Beguines, où il fut soustenu non sans perte des assaillans.

En moins de vingt-quatre heures on donna quatre furieux assaults à ce petit ravelin de la porte des Beguines; mais à chacun les assiegeans furentvaleureusement repoulsez par les assiegez.

En ces assaults on tient que les Espagnols perdirent plus de huict cents hommes. Les assiegez firent embarquer et envoyerent leurs blessez en Zelande à Mildelbourg, La Vere, Flessinghe et Arnemuyde. D'autre costé les hospitaux d'Anvers, de Gand, de Malines et autres, estoient plains d'Espagnols, Walons et Allemans.

Ce fut l'endroict où il fut plus combatu qu'à ce ravelin de la porte Beguine, que les Espagnols gagnerent plusieurs fois, et dont ils furent repoulsez. Les assiegez se deffendoient valeureusement, usans de sorties souvent, et de mines sous ce ravelin, par le moyen desquelles ils faisoient sauter en l'air les Espagnols. Or, ce ravelin ayant esté gaigné, n'y ayant autour de la ville nul autre flanc, il fut aisé à l'Espagnol, ayant long temps batu en toute furie avec environ trente pieces de canon, et fait bresche de plus de quarante toises de mesure, de se venir planter dedans le

rempart, et de se loger picque à picque contre les assiegez qui n'avoient plus autre deffense que le feu et les pierres, auquel estat ils se maintindrent un long temps. Ce nonobstant, l'Espagnol n'eust encore rien advancé s'il ne fust venu à la sape et à la mine, laquelle il advança si avant que trois jours après le feu s'y devoit mettre, pour la nuict suivante en faire l'effect à son advantage. Quoy voyans les capitaines, nonobstant leur resolution du jour precedent d'y vivre et mourir, comme ils avoient promis au comte de Solms, trouverent bon d'entrer en communication avec l'Espagnol, veu qu'appertement il n'y avoit moyen de resister long temps avec honneur à ses forces, qui estoient près de vingt mille hommes, et qui en divers endroicts avoit moyen de les forcer par assaut, n'estans plus les assiegez que quinze cens hommes combattans, ou bien, après que les mines auroient faict leur operation, d'entrer à la foule; veu aussi qu'outre la perte de la ville la gendarmerie s'y perdroit. Le comte, ayant consideré et bien pensé tous les inconveniens, donna lieu aux remonstrances des capitaines, et consentit de parlementer le 16 du mois. L'Espagnol, ne cognoissant quel estoit l'estat des assiegez, ny leur extreme necessité, fut très-ayse de les entendre; et le 18 fut l'accord arresté entre le cardinal et le comte de Solms en la maniere qui s'ensuit.

Ayant les comte de Solms avec les colonels, capitaines, officiers et soldats estans en la ville de Hulst, hier envoyé pour entrer en communication, et, moyennant raisonnables conditions, rendre la ville au Roy, Son Altesse, très-encliné à favoriser ceux qui ès actions

des armes font leur devoir, accorde et promet, en parole de prince, audit comte de Solms, et generalement à toutes autres personnes, de quelle qualité, nation ou condition qu'ils soient, se trouvans presentement en ladite ville, sans nuls exempter, les points et articles qui s'ensuivent.

I. Le comte de Solms, ensemble toute ladite gendarmerie, pourront s'en aller librement et franchement, par eau ou par terre, la part que bon leur semblera, avec drapeaux volans, tambours batans, mesches allumées, bales en bouche, armes, hardes, bagages, chevaux, chariots, harnacheures, basteaux, chaloupes, et generalement tout ce qui leur appartient; et, voulans aller par terre tous ou partie, seront conduits en toute seureté; et, si à cest effect ils ont besoing de quelques chariots, on leur en donnera, fournissant de seureté pour le retour d'iceux.

II. Moyennant quoy ledit comte de Solms sera tenu de rendre la ville au Roy avec le fort de Nassau, et sortir de ladite ville et fort aussi soudain que les basteaux seront arrivez, promettant ledit comte, sur sa foy, de les faire venir tout le plus tost et en la plus grande diligence que faire se pourra; et dès maintenant fera loger sur la bresche les gens du marquis de Trevic, ausquels sera donné ordre de ne faire aucun dommage ny de passer plus avant durant leur sejour. Et, pour l'asseurance de ce sejour, seront donnez audit comte pour ostage ledit marquis de Trevic et le comte de Sores.

III. Tous prisonniers pris durant ce siege, tant d'un costé que d'autre, de quelle qualité qu'ils soient, n'ayans fait de leur rançon, seront tous mis en liberté en payant leurs despens tant seulement.

IV. Tous bourgeois et habitans, sans nuls excepter, pourront aussi librement et franchement sortir leurs meubles et biens par eau ou par terre et auront terme d'un an pour vendre, aliener, et transporter leursdits meubles et immeubles, et, ledit terme passé, en pourront jouyr, les faisant administrer par quelque receveur, moyennant qu'ils tiennent leur demeure ou domicile en lieux ou villes neutrales. Et ceux qui voudront demeurer le pourront faire paisiblement, sans estre recherchez ou inquietez, et pourront jouyr de tous leurs biens, estans en la ville et dehors, en tous lieux de l'obeyssance de Sa Majesté, avec remission, abolition, et oubliance perpetuelle de tout ce que jusques à maintenant peut estre advenu, sans qu'il leur convienne avoir autre enseignement que ce present traitté, pourveu qu'ils se conduisent et vivent comme bons sujects de Sa Majesté doivent faire : si seront maintenus en leurs anciens privileges et franchises accoustumées. Et au regard des bourgeois et censiers qui se sont retirez durant ce siege, pourront librement retourner avec leurs femmes, enfans, biens, et jouyr entierement du contenu de ce present traicté. Ainsi fait le 18 d'aoust 1596. Signé Albert, George Everard, comte de Solms.

Ce traité fut effectué en tous ses poincts. On avoit fait audit sieur cardinal la prise de ceste ville plus aisée qu'il ne la trouva, pensant bien l'emporter aussi tost que Calais et Ardres : mais il y rencontra meilleur ordre qu'en ces deux villes là ; aussi luy cousta-elle durant ce siege, d'environ deux mois, outre la grande despense et environ soixante capitaines, sans

les chefs, colonels et gens de marque, plus de cinq mille hommes de guerre. Les assiegez y en perdirent bien quinze cens.

Après que Hulst fut ainsi rendu au cardinal d'Austriche, il separa son armée, et l'envoya refraischir en diverses provinces : le comte de Varax commandoit à une partie des troupes qui demeurerent en Brabant, et le duc d'Ascot à celles qui furent envoyées en Artois contre le mareschal de Biron qui y estoit entré en armes, tellement que ledit cardinal n'entreprit rien le reste de ceste année.

Le jour Sainct Jacques et Sainct Christofle, Alexandre, cardinal de Florence, et legat de Sa Saincteté et du Sainct Siege, fit son entrée à Paris. Il avoit sejourné en la belle maison de Chantelou prez Montlhery, là où beaucoup de prelats françois le furent trouver; et, s'acheminant vers Paris, messieurs le prince de Condé et duc de Montpensier luy furent au devant, et l'accompagnerent jusques à Sainct Jacques du Hault-Pas, où l'aprèsdinée le clergé et tous les magistrats de la ville avec l'Université furent pour l'accompagner, suivant ce que l'on a accoustumé faire, jusques à Nostre Dame. Il estoit sous un poile de damas rouge porté par des bourgeois; lesdits sieurs prince et duc le suivoient, puis nombre d'archevesques et evesques vestus de violet, messieurs du parlement et des cours souveraines. Ce legat fut receu avec beaucoup de contentement par tous les François : aussi a il esté l'ange de la paix entre la France et l'Espagne. Il estoit de la maison de Medicis, et a esté depuis pape nommé Leon XI.

La peste fut fort grande ceste esté à Paris, où plu-

sieurs milliers de personnes en moururent, ce qui fut cause que le Roy y fit fort peu de sejour. Il convoqua une assemblée en forme d'estats, des plus grands et plus capables des trois ordres de son royaume, en la ville de Roüen, que l'on appella l'assemblée des notables, et ce affin de pourvoir aux moyens de faire la guerre contre le roy d'Espagne, et donner ordre aux desordres qui s'estoient engendrez durant les troubles. Il envoya aussi le mareschal de Boüillon en Angleterre et en Hollande pour traicter d'une confederation entr'eux et luy pour faire la guerre à l'Espagnol. De ce qu'il fit nous le dirons cy après.

Cependant les garnisons espagnoles et françoises s'entrefaisoient la guerre sur les frontieres de Picardie, Artois, Haynault et Tierasche. Le mareschal de Balagny, qui tenoit d'ordinaire sa garnison en la comté de Marle, allant à la guerre vers le pays de Haynault, accompagné des sieurs de Montigny, de Gié, marquis de Boisy, comte de Charlus, Villiers-Houdan, et de quelques harquebuziers à cheval et carrabins qu'il avoit tiré de l'armée du Roy qui estoit sur ces marches là, comme il fut près de Marly, rencontra environ soixante chevaux espagnols, lesquels lesdits sieurs de Montigny, de Gié, de Villiers-Houdan, qui se trouverent à la teste, chargerent si heureusement jusques à La Capelle, qu'il ne s'en sauva que dix ou douze qui se jetterent dedans après avoir abandonné leurs armes et chevaux.

Au mesme temps le sieur de Mont-martin, mareschal de camp, suivi du baron de Canillac, de Beauverger et du jeune Lignerac, et d'environ quarante carabins conduits par le capitaine La Croix qui s'estoit

avancé avec les mareschaux des logis, eut advis, arrivant audict Marly sur les six heures du soir, que les Espagnols parroissoient sur une montagne proche de là, et à l'instant alla droit à eux; et, ayant recognu qu'ils estoient environ deux cents lances et cent carrabins des compagnies du duc d'Ascot, du marquis d'Avrec, du comte de Sores et du comte de Bossu, toutes des ordonnances du roy d'Espagneet de celles des capitaines Simon Anthoine et de Chaalons, lesquelles toutes en un gros faisoient ferme attendant qu'il vinst à eux, il fit alte, et, feignant de se vouloir retirer, il les attira si dextrement qu'ils luy vindrent en queuë, et avoient aucunement engagez les carrabins françois; mais ledit sieur comte de Charlus survint à toute bride avec quinze de ses gens d'armes seulement, car les autres n'avoient eu moyen de le suivre à cause du mauvais et marescageux chemin et des guais qu'il falloit passer; survint aussi ledit sieur mareschal de Balagny, par le commandement duquel le comte de Charlus, estant allé secourir les carrabins, leur fit tourner visage et mettre pied à terre à une partie, puis, prenant à flanc les Espagnols, donna dans le gros qu'il perça jusques au milieu d'eux, bien suivy et secondé des siens, dont il y eust de blessez le baron de Pierrefite d'un coup d'escopete au visage, et autres d'eux qui firent fort bien. Le sieur de Mont-martin et son fils, encores qu'ils n'eussent que le pourpoinct, se meslerent et chargerent avec le mareschal de Balagny tellement les Espagnols, que, par la bonne conduitte dudit mareschal, ils furent mis à vau de routte. Les mieux montez se sauverent dans La Cappelle : il en demeura de morts sur la place jusques au nombre de soixante à quatre-vingts, et de

prisonniers six vingts. Ils prirent force eschelles et petards que les Espagnols faisoient porter pour executer une entreprise sur Marlay.

Sur la fin du mois d'aoust le mareschal de Biron, que le Roy avoit envoyé sur les frontieres de Picardie pour r'assembler l'armée qui en diverses troupes tenoit les champs, ayant passé la riviere de Somme avec cinq cornettes de cavalerie et quelque infanterie, entra dans l'Artois le premier jour de septembre. S'estant emparé du chasteau d'Imbercourt, il contraignit plusieurs bonnes bourgades de se racheter par grandes sommes de deniers. Le marquis de Varambon, gouverneur d'Artois, ayant eu advis qu'il tenoit les champs, amassa incontinent les garnisons voisines, et, se trouvant avoir de cinq à six cens chevaux, s'achemina à l'encontre du mareschal, duquel il esperoit avoir bon marché, car il avoit plus de cavalerie beaucoup que luy : estans venus aux mains, le mareschal luy fit une si rude charge, qu'ayant avec les siens tué une partie des troupes du marquis et mis le reste à vau de route, il le prit son prisonnier et l'envoya à Paris, dont il tira depuis quarante mil escus pour sa rançon.

Ceste deffaite donna une terrible alarme par tout le pays d'Artois, car les François coururent toute la comté de Sainct Paul, la ville fut pillée, et quelques autres places; le plat pays ne fut pas mieux traicté que le cardinal d'Austriche avoit traicté celuy de Boulenois : drapperie, bestail, et tout ce qu'on y trouva fut pillé. Les paysans, qui vouloient tenir bon dans les tours et clochers de leurs eglises, furent rudement traictez. Ceste course dura huict jours. Le cardinal

d'Austriche, adverty de la prise de Varambon, envoya les ducs d'Ascot et d'Aumalle, qui conduisoient une partie de l'armée, vers Artois après la prise de Hulst, à ce qu'ils s'y acheminassent en diligence. Le mareschal, adverty de leur venuë, voulant, auparavant que de leur presenter le combat, faire descharger les siens de leur butin, les ramena vers la riviere de Somme.

S'estans deschargez, les nouvelles de cest exploict, parvenuës à plusieurs troupes qui tenoient encor les champs et reculoient de se joindre audit sieur mareschal, fut la cause que de jour en jour plusieurs compagnies se joignirent à luy, et sur tout sçachant que l'on ne les laisseroit gueres sans remuër les mains, qui est ce que les soldats ayment le plus et qui sert le plus à les tenir en vigueur et contenir en discipline: de sorte qu'en moins de dix jours il se vit assez fort pour retourner sur ses brisées et rentrer encor dans le pays d'Artois. Il fut assisté de messieurs le comte de Sainct Pol, de Sainct Luc, de Chazeron, du vicomte de Chamois, du marquis de Fortuna, et plusieurs autres seigneurs et gentils hommes, outre ceux qui estoient au premier voyage. Tous ensemble s'advancerent vers Dourlan, et finablement se resolurent de mener ceste petite armée vers Arras; mais, auparavant que l'y acheminer, le mercredy, 25 du mesme mois de septembre, estans logez à Bussoy près d'Arras, ledit sieur mareschal, accompagné des principaux capitaines, alla le mercredy, 25 de septembre, du costé d'Arras pour recognoistre le chemin par où il feroit passer l'armée; ce qu'ayant fait et s'en retournant, il eut advis que les Espagnols paroissoient près du quartier du sieur de Sainct Luc, et que leurs carrabins es-

toient à l'escarmouche ; ledit sieur mareschal ordonna au sieur de Sainct Luc, qui estoit près de luy, de s'en aller en son quartier et monter à cheval pour suivre les ennemis, et luy donner advis du chemin de leur retraitte. Cependant luy et M. le comte de Sainct Paul s'en allerent au quartier où estoit logé la compagnie du Roy et autres compagnies de cavalerie, lesquelles il fit incontinent monter à cheval, et s'achemina sur le pays d'entre Arras et Bapaume. Ayant marché un quart de lieuë, le sieur de Sainct Luc luy manda que les ennemis estoient retirez à Bapaume (aussi en avoient-ils fait le semblant); mais ainsi que ledit sieur mareschal s'en vouloit retourner (car ny luy ny M. le comte de Sainct Paul n'avoient point d'armes), il vint à luy quatre harquebusiers à cheval qui luy vindrent dire que les Espagnols qui avoient esté au quartier dudit sieur de Sainct Luc avoient assiegé trois cents soldats françois dans une eglise, et qu'ils y avoient desjà mis le feu; ce qu'ayant entendu il se resolut de s'y en aller au trot avec M. le comte de Sainct Paul; et, estans à mil pas du village, ledict sieur mareschal les vid qu'ils commençoient à faire leur retraicte du costé d'Arras : c'estoient les compagnies de chevaux legers de Contrario, des deux Corradins, de don Francisque, de don Philippes, de don Diego d'Acugna, de don Gabriel Rodriguez et du baron d'Auchi. Incontinent ledit sieur mareschal commanda aux carabins du Roy, à ses harquebusiers à cheval, à quinze harquebuziers de la compagnie du marquis de Fortuna, de s'advancer et d'engager ces troupes au combat, ayant ordonné au sieur de Fournier de les soustenir, et au sieur de Chazeron après ledit sieur Fournier. M. le comte de Sainct

Pol, qui estoit à la teste de la compagnie du Roy, tenoit la main droicte, le sieur de Sipierre avec le vicomte de Chamois la gauche; et ledit sieur mareschal au milieu avec sa compagnie pour les soustenir; la compagnie de M. le connestable et celle du vidame de Chartres venoient après. Lesdits harquebusiers à cheval firent telle diligence qu'ils aborderent les Espagnols, et les engagerent de façon qu'ils donnerent temps au sieur Fournier d'y arriver et de les charger, comme il fit, et si rudement qu'ils prindrent la fuite une lieuë durant et jusques à ce qu'ils eurent joinct les compagnies d'ordonnance du comte de Reux et du comte de Sorles, avec trente chevaux de la compagnie du duc d'Ascot qui les attendoient en un valon comme en embuscade : les Espagnols fuyans, ne voyans que deux compagnies de François les poursuivre, reprindrent courage et voulurent revenir au combat; mais les sieurs Fournier et de Chazeron avec les arquebusiers à cheval, se voyans soustenus de près par ledit sieur mareschal, continuerent d'aller à eux, et les mirent encores en fuitte, les poursuivant une bonne lieuë, tousjours tuant ou prenant des prisonniers, jusques à la veuë de leur camp qui estoit auprès d'Arras, où lesdits sieurs Fournier et de Chazeron feirent ferme; et, après y avoir demeuré quelque temps pour donner haleine à leurs chevaux, ils commencerent à faire leur retraicte; ce que voyans les Espagnols, ils les voulurent suivre avec d'autre cavalerie fresche; mais ledit sieur mareschal s'estant advancé, ils ne passerent outre. En ce combat fut tué don Gabriel Rodriguez et beaucoup d'autres : de prisonniers cent cinquante hommes et trois cent chevaux, d'autant que beaucoup mirent

pied à terre pour se sauver dans les bois. Conradin le pere fut pris, mais il se sauva.

Ledit sieur mareschal ayant eu advis que les ducs d'Ascot et d'Aumale avoient dit qu'ils en auroient la raison, dès le lendemain il leur dressa une embuscade de cinq cens chevaux et deux mille hommes de pied, et monta à cheval, envoyant à mesme temps le sieur de Sainct Luc dans leur camp pour leur donner l'alarme; mais il les trouva retranchez dans les faux-bourgs d'Arras, sans apparence aucune de les pouvoir attirer au combat. Les François, voyans que personne ne leur resistoit à la campagne, mettent le feu par tout, enlevent plus de butin qu'auparavant, pillent aux environs de Bapaume, Hebuterne, Benvilliers et Courcelles, font une course vers Bethune et Therouenne, d'où ils emmenerent force prisonniers et du bestial, puis se retirerent et camperent en la plaine d'Azaincourt.

Le duc d'Arscot, renforcé de quelques pietons du regiment du colonel La Borlotte, partit d'Arras le cinquiesme jour d'octobre avec huict mille hommes, tant de pied que de cheval, et se vint camper à Sainct Pol; mais le mareschal de Biron, l'y laissant camper à son ayse, entra sept jours après avec sa cavalerie dedans l'Artois, et, suivy de son infanterie, s'arresta à l'abbaye du mont Sainct Eloy. Le treiziesme jour il courut jusques à Douay. Puis, ayant faict le degast, il se retira en Picardie cinq jours après, les siens chargez d'un grand butin de ceux d'Artois. Le duc d'Arscot peu après reprit le chasteau d'Imbercourt, et cassa son armée, disposant ses troupes ès garnisons.

Au commencement de ceste année, la royne d'An-

gleterre donna la charge au comte d'Essex et à l'admiral d'Angleterre d'esquiper nombre de vaisseaux et assembler une armée royale, tant pour la deffence de ses pays que pour s'opposer aux forces du roy d'Espagne. Quand ceste armée fut preste de faire voile, les deux generaux firent une declaration des causes qui avoient meu leur royne de la dresser, laquelle fut imprimée en françois, anglois, flaman, espagnol, latin et italien. Ceste declaration contenoit qu'ils estoient, de divers endroits, advertis que le roy d'Espagne dressoit une armée et assembloit tous les jours hommes, navires et armes, pour tascher à envahir quelques provinces et pays de la royne d'Angleterre, ainsi qu'il avoit faict l'an 1588 avec la plus grande armée qui avoit esté assemblée de leur aage, au temps mesmes que les deputez d'Angleterre et d'Espagne traictoient de la paix à Bourbourg; laquelle armée, par la bonté de Dieu et par la valeur des Anglois, avoit esté, partie en combattant, partie par les tempestes, du tout ruinée. Or, pour ce que la Royne avoit bonne alliance et amitié avec tous les roys et princes chrestiens, excepté avec le roy d'Espagne qui s'estoit declaré depuis beaucoup d'années son ennemy, non seulement de sa personne, mais aussi de ses subjets, bien qu'elle ne luy en eust donné aucune occasion, « Nous, disoient-ils, susdits comte et admiral, signifions à tous que Sa Majesté nous a expressement commandé et enchargé qu'en nostre voyage, qu'esperons faire avec l'armée navale dont elle nous a donné la conduitte, de ne nuire et endommager personne, sinon les subjects naturels du roy d'Espagne et ceux qui luy ayderont de soldats, navires, artilleries et munitions, pour

faire la guerre à Sa Majesté. C'est pourquoy nous commandons, sur peine de punition, à toutes personnes de nostre armée, qu'ils ayent à se gouverner suivant le mandement de Sa Majesté. Et pour esviter toutes controverses qui pourroient advenir avec ceux qui ne sont point subjets du roy d'Espagne, et lesquels pourroient estre accusez d'avoir manifestement assisté ledit Roy contre Sa Majesté, nous les prions, au nom de Dieu, et mandons qu'ils ayent à se retirer des ports d'Espagne et de Portugal, et de ne suivre point l'armée dudict Roy, mais qu'ils se retirent en leurs pays ou en nostre armée; ce que faisant, nous leur promettons, de la part de la Royne, seureté de leurs personnes, et qu'ils seront traictez et deffendus comme amis; que si aucuns se trouvent mespriser ce commandement de la Royne, selon le droit de la guerre, nous declarons que nous les traicterons comme ennemis, sans que les roys et princes de qui ils seront subjects puissent par après obtenir aucune restitution ny recompense de ce qui leur aura esté pris. »

Ceste declaration fut envoyée en divers ports d'Espagne et de Portugal, cependant que les generaux donnent ordre que les navires qui s'esquipoient en divers ports d'Angleterre eussent à se venir rendre au port de Plemouth. Le prince Maurice et les Estats, qui sont forts et puissants en bons navires de guerre, ne laisserent aussi passer ceste occasion sans tascher d'endommager leur ennemy commun, le roy d'Espagne, et envoyerent, pour favoriser le dessein de ceste royne, vingt et quatre beaux navires, bien equippez à la guerre, et six autres de munitions, sous la conduitte de Jean de Duyvenvorde, admiral de Hol-

lande, lesquels arriverent aussi à Plemouth au commencement de juin.

Après que lesdits comte d'Essex et le milord Haward, admiral d'Angleterre, eurent fait embarquer les soldats anglois, ils s'embarquerent aussi le 13 juin, et firent voile vers l'Espagne, dont ils coururent toutes les costes, et vindrent surgir, le penultiesme dudict mois, auprès du havre de Calis (1), qu'aucuns appellent Gadeis. C'est une petite isle à l'opposite de l'Afrique, où il y a une ville du mesme nom de l'isle avec un beau port : là estoient à l'ancre plusieurs vaisseaux du roy d'Espagne fort bien equippez et fournis de vivres et munitions, et aussi des navires de marchands qui estoient chargez de diverses marchandises pour les porter aux Indes. Les Anglois, poulsez de la force du vent, donnerent à l'occident de l'isle, mais ils ne purent y entrer pour ce jour, à cause qu'une tempeste se leva, et que les galeres d'Espagne estoient là auprès à la rade. Le lendemain, le comte d'Essex fit descendre à terre quelques troupes, et nonobstant que d'abbordée les Espagnols fussent estonnez pour estre surprins inopinement, neantmoins peu après, ayant recognu les Anglois, ils se rasseurerent.

Le premier de juillet, les Anglois, voulans forcer le port, furent bravement soustenus par les Espagnols, lesquels les contraignirent de se retirer à leur flotte, d'autant que le port estant estroit on n'y pouvoit combattre que de cinq vaisseaux de front, et aussi que le reflus estoit lors, et ne purent si bien faire que le Daufin, navire hollandois, n'y demeurast par l'embrasement des pots à feu. Les Espagnols, qui se voyoient trop

(1) *Calis* : Cadix.

foibles pour resister de force aux Anglois, bruslerent à l'advenuë du port quelques navires, leur laissant en proye, pour les amuser et ruyner, le navire Philippe, ainsi nommé du nom du roy d'Espagne, dans lequel ils dresserent une fougade, laquelle, s'allumant par une longue traynée, fit un si horrible eschet, que tout le port sembloit estre en feu et tonnerre esclattant de furie; mais les Anglois en eurent plus de pœur que de dommage, et ne laisserent d'enlever deux navires espagnols entiers de l'emboucheure. En mesme temps le comte d'Essex, seul general pour la terre, fit attaquer la ville de Calis, où estoit entré dedans cinq cents chevaux et six cents hommes de pied du pays circonvoisin pour la deffendre contre les Anglois. Le sieur Loys de Nassau, en une sortie qu'ils firent, leur ayant faict, par le commandement du comte, une rude charge, les mit en route, et les poursuivit si chaudement que les Anglois entrerent dans la ville peslemesle avec les Espagnols, et tuërent tout ce qui se trouva en resistance, et la pillerent. La garnison et plusieurs des habitans s'estans retirez au chasteau, ayans veu que les Anglois avoient aussi pris le pont qui joint ceste isle de Calis à la grand terre, d'où ils eussent peu estre secourus, se voyans sans esperance, se rendirent à condition de payer en certains termes six vingts mille ducats, dont ils bailleroient ostages qui seroient emmenez en Angleterre. Les marchands composerent aussi pour leurs marchandises qui estoient dans les navires, à la somme de deux millions d'escus; mais il vint mandement du duc de Medina Sidonia, lieutenant general pour le roy d'Espagne en ce pays là, de brusler tous les vaisseaux, ce qui fut

incontinent executé : trente deux navires chargées de riches marchandises et d'un prix inestimable furent toutes bruslées, sans que les Anglois y pussent remedier, ny les marchands espagnols les garantir.

Les Anglois furent faschez de n'avoir encor eu ce riche butin, et tindrent divers conseils s'ils devoient brusler Calis ou y laisser garnison ; mais, ayans resolu de l'abandonner, le quinziesme juillet, après le signal donné qu'un chacun eust avec son butin à se retirer aux navires, estans embarquez, ils se remirent en mer et retournerent droit en Angleterre descharger leur proye, où ils arriverent environ la my-aoust, contre l'opinion du comte d'Essex qui vouloit en faire autant à tous les ports d'Espagne, et mesmes aller au devant de la flotte des Indes qui venoit, ou bien l'attendre. Il ne put estre le maistre à cause des confusions qui adviennent d'ordinaire aux armées où il y a deux generaux.

Au mesme temps que ceste armée retourna en Angleterre, M. le mareschal de Bouillon y arriva pour traicter et jurer la confederation d'entre le Roy et la royne d'Angleterre, qui estoit en effect renouveller les anciennes alliances entre ces deux royaumes, s'unir pour faire la guerre à l'Espagnol leur commun ennemy, et inviter tous les princes voisins à entrer en ceste confederation. Aucuns ont escrit que la royne d'Angleterre offrit de faire assieger, battre et reprendre Calais à ses despens, à condition qu'elle nommeroit à l'advenir un François pour en estre gouverneur ; mais que le conseil françois ne voulust entendre à ceste proposition, aymant mieux avoir l'Anglois pour allié en son pays, que de l'avoir pour voisin si proche, et

le revoir un pied dans la France dont on avoit eu tant de peine à l'en faire sortir. Les principaux articles de ceste confederation furent :

I. En premier lieu, que les precedentes alliances et traictez qui sont encor en vigueur entre les serenissimes Roy et Royne et leurs royaumes, seront confirmez et demeureront en leur premiere force et vertu, desquels ne sera aucune chose retranchée plus avant que par le present traicté il leur sera derogé ou autrement innové.

II. Ceste alliance sera offensive et deffensive entre lesdits Roy et Royne, leurs royaumes, Estats et seigneuries, contre le roy d'Espagne, ses royaumes et domaines.

III. A ceste alliance et confederation de la part desdits Roy et Royne seront conviez, appellez, et en laquelle pourront entrer, tous autres princes et Estats lesquels ont ou auront à se garder et garantir des ambitieuses machinations et invasions que le roy d'Espagne pratique à l'encontre de tous ses voisins; ausquelles fins seront envoyez ambassadeurs ou deputez, de la part desdits Roy et Royne, à tels princes ou Estats que lesdits confederez trouveront estre capables, pour les induire à entrer en ceste alliance.

IV. Le plustost que faire se pourra, et que les affaires desdits Roy et Royne le pourront permettre, se dressera un corps d'armée, tant de leurs forces communes, que des autres princes et Estats qui pourront entrer en ceste confederation, pour assaillir le roy d'Espagne et toutes et quelconques ses seigneuries.

V. Lesdits Roy et Royne ne pourront traitter aucune

paix ny trefves avec le roy d'Espagne, ny ses lieutenans ou capitaines, sans consentement mutuel, lequel sera signifié par lettres signées de la main propre desdits Roy et Royne.

VI. Mais pour autant que le Roy a jà fait quelques trefves en Bretagne, ses ambassadeurs promettent que quand lesdictes trefves expirées se renouvelleront, lors le Roy tiendra la main, tant qu'il luy sera possible, que les Espagnols et Bretons s'obligeront de ne rien attenter, ny par mer ny par terre, contre le royaume d'Angleterre ny les subjets de la Royne durant lesdites trefves, et que le Roy ne fera nulles trefves generales avec les provinces ou villes occupées par l'ennemy sans le consentement et adveu de ladite Royne.

VII. Toutesfois, si par cas de necessité les gouverneurs sont contraints faire trefves particulieres avec les gouverneurs des places appartenantes au roy d'Espagne, lesdites trefves ne s'estendront plus avant que de deux mois sans l'agreation desdits princes.

VIII. Lesdits Roy et Royne promettent aussi reciproquement que, si l'un d'eux a besoin d'armes, poudres et autres munitions de guerre, il sera loisible à l'un et à l'autre des contractans de les faire achetter par leurs commissaires, et de les transporter en leur royaume sans aucun empeschement, si avant que cela se puisse faire sans dommage ou prejudice de celuy d'où on les voudra lever; en quoy on s'en rapportera à l'affirmation et conscience, tant dudit sieur Roy que de la Royne reciproquement.

IX. Lesdits Roy et Royne deffendront et maintiendront respectivement les marchans et subjets l'un de l'autre, tellement qu'ils puissent librement et seure-

ment negocier et faire leurs affaires et trafiques ès royaumes et seigneuries de chacun d'eux, comme s'ils fussent subjets naturels, sans permettre leur estre fait ou donné aucun empeschement.

X. Ils permettront aussi reciproquement que les armées et troupes d'un chacun d'eux soyent soulagées et secourues de vivres et autres provisions necessaires, si avant que commodément il se puisse faire.

XI. Le roy Très-Chrestien ny ses successeurs ne souffriront pas que quelque subject ou vassal de la Royne soit, à cause de la religion à present approuvée en Angleterre, en façon quelconque inquieté par les inquisiteurs en ses corps ny biens.

XII. Et si aucun d'authorité privée taschoit de ce faire, le Roy empeschera de son authorité et puissance royale que cela ne se face, et, si quelque chose avoit esté faicte ou attentée, le fera reparer et mettre en son entier.

Voylà en substance les poincts principaux du traicté de ceste alliance et confederation, que la Royne jura devant ledit mareschal de Bouillon, comme ambassadeur du Roy; et du depuis le comte de Salisbery vint à Roüen apporter au Roy la Jartiere, qui est l'ordre d'Angleterre, devant lequel aussi Sa Majesté jura d'observer ladicte confederation.

Ledit traicté ayant par lesdits Roy et Royne esté envoyé aux estats des Provinces Unies assemblez à La Haye en Hollande, et apporté par ledict sieur mareschal, il fut par lesdits estats accepté, et y furent compris le dernier jour du mois d'octobre; comme aussi y entrerent plusieurs princes allemans.

La royne d'Angleterre avoit fait demander ausdits sieurs des estats des Provinces Unies qu'ils eussent à luy rendre quelque partie des deniers dont elle les avoit secourus depuis dix ans en çà. Le comte de Lincolne, qu'elle avoit envoyé vers le lantgrave de Hesse en Allemagne, passant par La Haye, en fit demande; mais eux envoyerent leurs ambassadeurs en Angleterre, qui remercierent ladite Royne de ce qu'elle leur avoit aydé d'hommes et de plusieurs grandes sommes de deniers, la suppliant qu'après tant de peines et de labeurs qu'ils avoient soufferts, elle ne les delaissast pour estre la proye de leur ennemy commun, disans aussi que, s'ils estoient vaincus par l'Espagnol, il ne failloit point douter que toutes les provinces voisines ne receussent de grands dommages d'un si puissant ennemy. La Royne leur fit respondre qu'elle n'avoit gaigné à les secourir que la haine des Espagnols, et qu'il estoit bien raisonable que l'estat de leurs affaires estant à present plus asseuré qu'auparavant, et ayans gaigné plusieurs bonnes villes sur l'Espagnol, qu'ils commençassent à parler de la satisfaire de ce qu'ils luy devoient. « Je n'ay point, leur dit-elle, de pierre philosophale qui me produise de l'or, je n'ay point de Perou d'où l'or et l'argent me puisse venir comme il fait en Espagne; mon seul thresor est la bien-veillance de mes sujets, et l'ayde qu'ils me donnent pour faire la guerre à un si puissant ennemy : aussi il n'est pas raisonnable que je sois tenuë de vous ayder à perpetuité. » Les ambassadeurs des estats luy remonstrerent le secours de navires de guerre qu'ils avoient envoyé en l'expedition de Calis, et proposerent quelques moyens pour rendre ce que la Royne leur avoit presté; mais les Anglois

rejetterent ces conditions. En ce temps vint advis que l'armée navale d'Espagne que conduisoit Martin de Padille vers l'Irlande estoit en mer. Lesdicts ambassadeurs des estats ayans promis de faire aller leurs navires de guerre en l'armée d'Angleterre qui se preparoit pour aller attaquer les Espagnols, ils furent congediez de la Royne et s'en retournerent en Hollande. Quant à l'armée d'Espagne qui devoit venir en Irlande, plusieurs ont escrit que quantité de navires firent naufrage au cap appellé *Finibus Terræ*, et qu'elle se dispersa toute sans faire aucun effect.

Si la royne d'Angleterre se plaignoit aux Hollandois du grand nombre de deniers qu'elle avoit despendus, tant à les ayder qu'aux secours qu'elle avoit envoyez en France et à l'armée qu'elle estoit contraincte d'entretenir en Irlande contre ses subjets rebelles, le roy d'Espagne, ayant d'autre costé espuisé ses thresors ez guerres des Pays-Bas et de la France, et engagé ses domaines à plusieurs marchans, fut contraint de faire publier un placart par lequel il se remit luy mesme dans ce qu'il avoit engagé à ceux qu'il appelloit par ledit placart marchans negocians en court. Voicy ce que l'on en a escrit:

« Le 20 de novembre le roy d'Espagne depescha un placart donné à Pardo, par lequel il se plaignoit que ceste grande quantité d'or et d'argent que les Indes luy fournissoient annuellement, et tous ses domaines et finances, estoient espuisez et consumez, et son patrimoine royal quasi despendu, pour les grands frais qu'il disoit porter à la deffense de la chrestienté et de ses Estats; dont il en faisoit cause les grands et excessifs interests courans des levées d'argent à change et d'au-

tres contracts qu'en son nom l'on avoit faits avec les marchans; au moyen dequoy tous ses domaines, aides et revenus ordinaires et extraordinaires, estoient occupez, tant que la chose estoit venuë à ceste extremité, qu'il ne luy restoit aucune substance pour s'en prevaloir et ayder, veu que les marchans et gens de negoces, qui jusques lors luy souloient administrer les changes, s'excusoient et faisoient difficulté de negocier, d'autant qu'ils tenoient en leurs mains et tout en leur pouvoir lesdits revenus et domaines royaux; pour à quoy remedier il ne trouvoit expedient plus convenable, et de meilleure justification, que de faire soulager et reparer ses finances royales des injustices qu'elles avoient receuës à cause de ces rigueurs de changes et interests par luy soufferts au temps des contractations, pour eviter à plus grands perils; que de là estoit venuë la faute de pourvoir aux affaires de la guerre et de ce qui en dependoit, à quoy il entendoit de remedier par tels moyens, n'ayant esté possible sur les occasions qui s'estoient offertes d'en user d'autre façon, voulant, pour faire cesser et abolir lesdits interests, se prevaloir et aider de toutes les assignations qu'il avoit baillées et transportées à tous marchans et negotians, pour quelques finances et contracts qu'on avoit fait avec eux, en quelque maniere que ce pust estre, par son mandement, depuis le decret et moyen general par luy arresté le premier de septembre 1575 et le cinquiesme de decembre 1577, jusques audit 20 de novembre 1596; lesquelles assignations baillées sur tous et quelconques ses domaines il tenoit en suspens, et vouloit que les marchands n'en peussent jouyr ny les recevoir, ains que les deniers qui en procederoient

seroient mis en ses coffres, et que tous contracts d'interests cessassent, approuvant tout ce qu'en ce regard en avoient resolu et ordonné les presidens et ceux de son conseil royal et de finances, d'autant que le tout avoit esté fait par son mandement special. »

Ce placart, signé *io el Rey*, et, par commandement de Sa Majesté, *Gonzalo de Vera*, apporta grand' alteration entre les marchans, aussi bien en Espagne, Italie, Allemagne, qu'en Anvers, Amsterdam et Middelbourg, dont s'ensuyvirent plusieurs banqueroutes, et mesmes les lettres de change du cardinal Albert furent renvoyées par protest, ce qui luy fit perdre pour quelque temps son credit, et qui le tint desnué d'argent, tant que, faute de deniers, il n'osa rien entreprendre l'espace de trois ou quatre mois.

Le quatriesme novembre le roy Très-Chrestien fit son entrée dans Roüen (aucuns ont escrit que ce fut le 20 octobre), où il fut receu en grande magnificence. La despense que firent les habitans seulement fut estimée à plus de quatre cens mil escus. Sa Majesté y avoit, comme nous avons dit cy-dessus, convoqué une assemblée generale des plus capables des trois ordres de la France, à l'ouverture de laquelle il leur dit:

« Si je voulois acquerir (1) tiltre d'orateur, j'aurois apprins quelque belle et longue harangue, et la prononcerois avec assez de gravité; mais, messieurs, mon desir tend à deux plus glorieux tiltres, qui sont de m'appeller liberateur et restaurateur de cest Estat;

(1) *Si je voulois acquerir*, etc. Ce discours est rendu d'une manière plus naïve et plus piquante dans l'*Histoire de Henri IV* par Péréfixe. Nous avons cité cette version dans une note des *OEconomies royales*, tome III, page 29.

pour à quoy parvenir je vous ay assemblez. Vous sçavez à vos despens, comme moy aux miens, que, lors que Dieu m'a appellé à ceste couronne, j'ay trouvé la France non seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par grace divine, par les prieres, par les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'espée de ma brave et genereuse noblesse, de laquelle je ne distingue point mes princes pour estre nostre plus beau tiltre, foy de gentilhomme, par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de perte; sauvons-la à ceste heure de ruine. Participez, mes subjets, à ceste seconde gloire avec moy, comme vous avez faict à la premiere. Je ne vous ay point appellez, comme faisoient mes predecesseurs, pour vous faire approuver mes volontez. Je vous ay faict assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains : envie qui ne prend gueres aux roys, aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente amour que je porte à mes subjects, l'extreme desir que j'ay d'adjouster deux beaux tiltres à celuy de roy, me fait trouver tout aisé et honnorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté. »

Sur la fin de ceste année le commencement de l'hyver fut si pluvieux qu'il y eut maints deluges d'eaux; ce qui causa en plusieurs endroicts beaucoup de ruynes, entr'autres, à Paris, le pont aux Meusniers se fondit en l'eau environ les huit heures du soir, le jour Sainct Thomas. Il estoit basty sur des pieux, à chaque arche il y avoit un moulin, et n'y avoit que des maisons d'un costé de la ruë. En la cheute de ce

pont se perdirent plus de trois cents personnes (1) estouffées en l'eau et de l'encombre des bastiments.

Il parut ceste année un jeune homme nommé Charles de La Ramée qu'aucuns firent bruit d'estre fils du roy Charles IX. Il disoit qu'il avoit esté nourry en Poictou, chez un gentil-homme nommé La Ramée, lequel, se sentant près de sa fin, avoit appellé ses enfans, et leur avoit declaré que jusqu'à present le susdit Charles avoit esté nourry au nombre des siens, mais qu'il n'estoit point son fils, partant n'entendoit point qu'il succedast en aucune partie de son bien, mais bien luy donnoit il un cheval et une harquebuze pour s'en aller cercher sa fortune; plus, qu'il luy avoit dit, comme il vouloit contester: «Monsieur, vous n'estes point mon fils, ains du feu roy Charles; j'ay esté chargé par la royne Catherine, mere des roys deffuncts, de vous nourrir et eslever, sans reveler ce qui en estoit qu'elle et les roys ses enfans ne fussent trespassez.» En ceste opinion ce jeune homme partit du Poictou, ainsi qu'il disoit, et vint à Paris, où une dame de qualité le voulut voir; mais ne trouvant du fondement en son discours elle le renvoya. Il s'en alla depuis à Rheims, là où il commença à publier en secret qu'il avoit eu des visions et revelations angeliques, lesquelles l'asseuroient qu'il seroit roy et regneroit. Sur cela il se trouva des gens à sa poste, lesquels disoient qu'il avoit guery plusieurs personnes des

(1) *Plus de trois cents personnes.* « On a remarqué, observe Pierre « de L'Estoile, que la plupart de ceux qui périrent dans ce déluge « étoient tous gens riches et aisés, mais enrichis d'usure et de pillage « de la Saint-Barthélemy et de la Ligue. » (*Journal de Henri IV*, t. II, page 328.)

escroüelles; tellement qu'ils commencerent à s'assembler autour de luy, et comme luy publioient qu'il estoit fils du feu roy Charles IX. Messieurs les gens du Roy, advertis de cest imposteur, le firent apprehender au corps et mener aux prisons de Rheims, là où aussi quelques prisonniers à qui il conta ces folies se persuaderent qu'il les delivreroit; et mesmes il y avoit des femmes qui, de charité et superstitieuse reverence, le traictoient de vivres et autres moyens fort magnifiquement; si bien qu'en fin, après estre ouy et examiné, il s'enfla de telle presumption, qu'il luy sembloit devoir estre roy par effect, et en ceste façon disputa superbement contre ses juges, de par lesquels neantmoins il receut sentence et condamnation de mort. Nonobstant il en appella au parlement à Paris, où, après avoir aussi soustenu ces opinions, il fut condamné par arrest d'estre pendu en Greve, ce qui fut executé après qu'il eut faict amende honorable. Ainsi mourut cest imposteur, et receut le salaire de sa temerité.

De mesme il se presenta en Espagne un pastissier de Madrigal qui se disoit estre le fils de Charles infant, fils de la princesse de Portugal, premiere femme du roy Philippes II, lequel don Charles le Roy son pere avoit fait mourir vingt ans auparavant par seignées reiterées, avec un breuvage mortel pour couvrir la violence. Ce pastissier avoit entrée dans une abbaye de nonains dont estoit abbesse une fille bastarde de don Jean d'Austriche, bastard de l'empereur Charles le Quint, et sceut si bien couvrir son imposture, que ceste abbesse le crut et plusieurs autres; et, secrettement entretenu de commoditez par elle, il practiquoit

gens pour le soustenir en son imposture; mais, estant peu après descouvert et mis en prison, après y avoir esté assez long temps, son imposture estant descouverte, il fut pendu.

Il y eut aussi en ceste année un autre prodige monstrueux d'un homme qui se disoit estre Jesus-Christ et se pretendoit faire des miracles, lequel, estant descouvert que sous ceste couleur il dogmatisoit pernicieusement beaucoup d'estranges heresies, il fut par arrest du parlement pendu et bruslé à Paris.

L'an passé nous avons dit qu'après que l'archiduc Matthias eut pris Visgrade que l'armée chrestienne se separa en plusieurs parties, mais que Palfy avec les Hongriens alla loger aux environs de Vaccia, où, après avoir en une rencontre tué quatre cents Turcs, faict un grand degast sur le pays ennemy, il s'en retourna vers Gran.

Les Turcs d'autre costé faisoient aussi de grands degasts sur les pays des chrestiens. Le 18 de janvier, au commencement de ceste année, les beys de Hatuan et de Vizze, avec leurs garnisons, ayans joincts quelques miliers de Tartares, firent un corps d'armée; mais, estant survenu entr'eux de la division sur la place qu'ils devoient attaquer la premiere, le bey de Vizze proposant le siege de Novigrade, et celuy de Hatuan soustenant qu'il failloit assieger Setscin, que les Hongriens appellent Zeczn, ces deux beys en penserent venir aux mains l'un contre l'autre. Les Tartares approuvans l'advis de celuy de Hatuan, l'autre fut contraint de se retirer vistement avec les siens en sa garnison : tellement que les Tartares s'acheminerent vert Setscin pour y faire le degast à leur ac-

coustumée; mais Tonhaus, gouverneur de Setscin, adverty de leur dessein, ayant assemblé quelques garnisons chrestiennes des places voisines, leur alla au devant, et, ayant pris l'advantage d'un passage où il falloit que necessairement ils passassent, il leur fit une si rude charge qu'ils tournerent teste et prindrent la fuite, laissans plusieurs des leurs morts sur la place et quelques prisonniers.

Le Grand Turc, voyant que les plus grandes pertes qu'il avoit receuës l'an passé, tant en Hongrie, Transsilvanie, Valachie, et mesmes en la Bulgarie, provenoient du prince Sigismond de Transsilvanie, resolut de l'attaquer du tout ceste année et tourner ses forces contre luy dans ses pays. Ce prince, adverty de ce dessein, fit assembler une diette, autrement les trois estats de son pays, où d'un commun advis ils resolurent de continuer non seulement la guerre contre le Turc et ne rentrer jamais sous son joug dont ils estoient sortis, mais contre les Polonois aussi qui s'estoient emparez de la Moldavie. Après ceste conclusion, Sigismond se delibera au cœur de l'hyver, pendant lequel la guerre se fait le moins à cause des rigueurs du temps, d'aller luy-mesme vers l'Empereur à Prague pour sçavoir sa volonté comme il desiroit faire la guerre aux Turcs en ceste année, et du secours qu'il luy pourroit donner, tant contre les Turcs que contre les Polonois. Avant que partir il envoya deux mille chevaux et deux mille hommes de pied contre les Sicules, qui se vouloient rebeller contre luy à cause qu'en la susdite diette on les avoit privez de quelques immunitez. Ces Sicules, appellez en leur propre langue Zekler, sont certains peuples qui sont entre

la Transsilvanie, la Moldavie, la Russie et les monts Carpées; ils se disent descendus des Scythes, et tiennent encor beaucoup de leurs coustumes et loix, et toutesfois ils sont subjets du prince de Transsilvanie. Entr'eux, ils s'estiment tous nobles, bien qu'ils meinent la charruë, ou qu'ils soient gardeurs de bestail. Leur pays est divisé en sept regions qu'ils appellent Sieges, où il y a beaucoup de villes et de bons villages. C'est un peuple du tout addonné aux armes, qui est l'occasion pourquoy les princes de Transsilvanie leur ont autresfois donné de grands privileges, desquels se voyans privez par ladite derniere diette, le prince fut adverty qu'ils ne songeoient qu'à une revolte, sollicitez à ce par le cardinal Battory, parent et ennemy dudit prince Sigismond, esperans avec les armes deffendre leur liberté. Ce fut pourquoy, craignant qu'une petite estincelle de rebellion fist un grand embrasement et donnast quelque occasion oportune aux Turcs pendant son absence d'entreprendre sur son pays, il envoya prendre ceux qu'il estimoit les plus remuans parmy les Sicules, et dont il avoit eu advis qu'ils solicitoient une rebellion, et s'estoient jà assemblez environ deux mille. Estans pris, ils furent amenez prisonniers à Albe Jule le 20 janvier, où leur procez leur fut fait. Il y en eut depuis plusieurs qui furent executez de divers supplices : les uns, à la mode du pays, furent transpercez avec certaines lances, et à d'autres on leur coupa les testes; trois cents, pour marque de leur rebellion, eurent les narines et les oreilles coupées, et furent ainsi renvoyez en leur pays. Dez que le prince eut advis de leur prinse, il s'achemina pour aller en la cour de l'Empereur, ayant avec luy

le nunce du Pape, don Josua, son chancellier, le pere Alfonse Ceryli, son confesseur, et des principaux seigneurs transsilvains, lesquels montez sur unze chariots à quatre rouës, et pour escorte ayant quelques cavaliers, ils allerent passer par la haute Hongrie à Cassovie, et, continuans leur chemin, traverserent la Moravie, puis entrerent en la Boheme, et arriverent le quatriesme fevrier à Prague, où ce prince fut receu fort magnifiquement : tous les courtisans imperiaux luy allerent au devant, et le conduirent jusques au palais des archiducs, qui estoit le logis que l'on luy avoit preparé.

Lors que le prince transsilvain arriva à Prague, il avoit une fievre; ce qui fut cause qu'il garda le lict jusques au 25 dudit mois, auquel jour il sortit et alla à la messe, le marquis de Burgau l'accompagnant par tout; ils allerent mesme jouër ensemble à la paulme. Les Allemans admiroient fort ce jeune prince qui estoit d'une mediocre taille, d'un corps robuste, la teste à la proportion d'iceluy, les yeux estincellans, le nez aquilin et la barbe noire. Bien qu'il fust gracieux et benin, si avoit-il une face austere à la façon des Turcs. Le lendemain, ayant ouy messe à la grande eglise de Prague, le doyen prononça un panegirique sur les victoires que ce prince avoit obtenuës l'an passé sur les Turcs, et l'enhorta de continuër la guerre contre l'ennemy commun de la chrestienté, puis luy donna la benediction, et pria Dieu qu'il le conservast en prosperité et santé. A laquelle oraison ledit prince respondit en latin qu'il avoit jusques icy employé sa vie, son sang et sa fortune contre l'ennemy des chrestiens, sur lesquels Dieu luy avoit donné de

belles victoires; qu'il ne l'espargneroit pas moins en ceste guerre qu'il avoit faict par le passé; aussi qu'il vouloit employer librement sa vie pour la maison d'Austriche, pour l'empire romain et pour toute la chrestienté; qu'il esperoit toutesfois que tous les princes de l'Empire luy ayderoient en ceste guerre, les ecclesiastiques de prieres pour sa prosperité, et les laïcques d'argent et d'armes; ce que faisans, il ne doutoit point que Dieu ne luy donnast encor de plus grandes victoires sur les Turcs.

Pendant son sejour à Prague il luy vint advis que le Grand Turc faisoit acheminer vers la Transsilvanie quatre mil Turcs et trente mil Tartares, et qu'ils estoient campez auprès de Tabernize, ayant envie de jetter le plus fort de la guerre, durant cet esté, contre les Transsilvains, Valaches et Moldaves; qu'il envoyoit un grand bascha autre que Sinan pour estre general en la Hongrie, lequel s'acheminoit à Belgrade avec vingt mille Turcs pour y renforcer les garnisons; et qu'il avoit envoyé un nouveau bascha à Temessvar avec une forte garnison; mais que son predecesseur bascha, pensant s'en aller à Belgrade audevant du nouveau grand bascha, avoit esté deffaict, et ses richesses, qu'il faisoit conduire avec luy dans soixante et quinze chariots, pillées par la garnison des Transsilvains qui estoient dans Lippe, lesquels y avoient en ceste deffaicte fait un très-grand butin, et que ledit bascha mesmes y avoit esté tué, et sa teste envoyée à Albe Jule.

L'Empereur ayant eu de plusieurs endroicts advis certains des preparatifs du Turc à la guerre, il envoya vers les princes de l'Empire leur demander se-

cours d'hommes et d'argent : on luy en envoya de Baviere et de Sueve, mais peu de Saxe. Les gens de guerre imperiaux desiroient que l'archiduc Maximilian fust declaré general de l'armée de Hongrie. Le duc de Ferrare s'offrit d'estre son lieutenant, et d'y mener et entretenir à ses despens huict mille soldats un an durant, à condition que l'Empereur obtiendroit du Pape l'investiture du duché de Ferrare pour Cæsar d'Est, son neveu, fils naturel d'un sien frere; outre qu'il donneroit grand nombre de deniers. Mais Sa Sainctété ne voulut nullement entendre à ceste proposition.

Tandis que le prince de Transsilvanie sejourna à Prague, son chancellier avec le conseil de l'Empereur traicterent de leurs affaires, et entr'autres ils accorderent que Sa Majesté Imperiale entretiendroit en la guerre de Transsilvanie deux mil chevaux et trois mille hommes de pied, et qu'il donneroit audit prince vingt-quatre mille talars tous les mois pour son entretien; plus, que si le Turc conquestoit la Transsilvanie, que Sadite Majesté Imperiale donneroit audit prince deux autres principautez en la Silesie, avec pensions pour son entretenement. Le nonce du Pape luy promit aussi que Sa Sainctété luy donneroit durant ceste guerre quarante mil ducats tous les mois, et luy envoyeroit quelque secours de gens de pied sous la conduitte de Francisque du Mont, de Mario et de Sforze. Ces choses luy estant promises, le 4 mars, il prit congé de l'Empereur qui luy fit plusieurs beaux dons estimez à plus de quarante mil escus. Ainsi qu'il partoit de Prague, il receut advis de la princesse sa femme que dix mille Rasciens avoient derechef quitté

le camp des Turcs, et s'estoient venus rendre en l'armée chrestienne; ce fut une partie la cause qui le fit encor plus haster son partement et son retour. Le unziesme dudit mois il arriva à Vienne sur les quatre heures après midy, estant dans un coche tiré par six beaux chevaux dont l'Empereur luy avoit faict present. La noblesse qui estoit à Vienne luy alla au devant. Aldobrandin, neveu de Sa Saincteté, celuy qui avoit conduit l'an passé le secours qu'envoyoit son oncle en ceste guerre de Hongrie, estant lors à Vienne, luy alla aussi au devant, et luy fit present de trois beaux chevaux très-richement enharnachez, puis entra dans le coche du prince, et ensemblement allerent descendre au palais de l'Empereur. Tous ceux de Vienne admiroient ce prince qui avoit en une si grande jeunesse remporté tant de belles victoires sur les Turcs. Les estats du pays d'Austriche luy firent present en corps de plusieurs vases d'or; et les escoliers des jesuistes de Vienne en son honneur representerent l'histoire de Josué, de laquelle ils firent une parallelle avec les exploicts militaires de ce prince. Le quatorziesme dudit mois, ainsi qu'il pensoit s'acheminer pour aller passer à Gretz, et y voir sa belle mere et les freres et sœurs de sa femme, il receut advis qu'Estienne Battori son parent, qui luy estoit ennemy, s'estoit joinct avec grand nombre de Turcs et de Tartares, et qu'ensemblement ils estoient prests d'entrer dans la Transsilvanie; ce fut ce qui luy fit changer son voyage de Gretz, et s'en retourner en toute diligence pour s'y opposer.

Palfy ayant donné charge à Bory Michaël, gouverneur de Novisgrade, et au sieur Tonhaus, de s'ache-

miner de nuict à Volza, place qui est sur le bord du Danube, et de surprendre la ville par escalade, ils executerent ceste entreprise avec tant d'heur, que, sans estre descouverts, ils monterent sur les murailles environ les dix heures de nuict, tuerent tout ce qu'ils rencontrerent de Turcs, sans en prendre aucuns prisonniers, et bruslerent ceux qui s'estoient retirez dans quelques maisons y voulans tenir bon, avec les maisons aussi. Aucuns se pensans sauver dans une navire qui estoit au port, les haiducs les poursuivirent de si près, qu'ayans, avec des pieces de campagne qu'ils trouverent sur le port, tiré quelques coups, ils la percerent tellement qu'elle coula à fonds, et tous ceux qui s'estoient sauvez dedans furent noyez. Palfy estant arrivé avec ses troupes, voyant que l'on n'avoit peu surprendre le chasteau, qui estoit un lieu fort, fit piller la ville, et fit retirer les siens chargez de butin, chacun en leurs garnisons.

Le 7 avril, les Uscochiens, qui sont certains peuples de la Croatie qui ne vivent que de ce qu'ils pillent en leurs courses, s'assemblerent au nombre de sept cens, et, par intelligence qu'ils eurent avec deux renegats chrestiens, surprindrent la forteresse inexpugnable de Clisse en la Dalmatie. Le gouverneur, que les Turcs appellent sangiac, en estoit lors dehors. Ces deux renegats ayant gaigné quelques-uns de leurs compagnons, sous promesses qu'ils se feroient tous riches, voyans les Uscochiens au pied de la muraille monter avec leurs eschelles, tuerent la sentinelle et ceux qui estoient au prochain corps de garde, lesquels n'estoient de leur entreprise. Cependant les Uscochiens monterent sur la muraille, et donnerent si furieusement,

qu'ils taillerent en pieces tout ce qu'ils rencontrerent: l'aga, chef des Turcs qui y estoient en garnison, fut tué en se deffendant vaillamment. Quelques Turcs seulement, s'estans sauvez avec plusieurs femmes et des enfans dans une mosquée, voulurent s'y deffendre un temps; mais, après quelque resistance, ils se rendirent vies sauves, et à condition qu'ils pourroient emporter le bagage qu'ils y avoient. Ainsi les Uscochiens, s'estans rendus maistres de Clisse avec peu de perte des leurs, se preparerent à se deffendre en cas d'un siege, et rescrivirent à Lincovits, lieutenant pour l'Empereur en la Styrie, lequel leur envoya deux cens Allemans, outre trois cens autres Uscochiens qui leur estoient venus de renfort. Quant aux deux renegats autheurs de l'entreprise, ils sortirent de Clisse, et s'en allerent à Rome, où ils furent depuis reconciliez et receus au giron de l'Eglise.

Le sangiac de Clisse, ayant eu advis de la perte de sa place, assembla incontinent le plus de cavalerie turquesque qu'il put, et vint se loger aux environs, d'où journellement il venoit aux mains avec les Uscochiens, lesquels, aux sorties qu'ils faisoient du commencement, se porterent fort vaillamment. Le bascha de Bosne, voyant l'importance de la perte de ceste place, assembla aussi toutes les forces qu'il put, tant de pied que de cheval, et vint avec quelques pieces d'artillerie mettre le siege devant: toutesfois, voyant qu'il luy estoit impossible de la reprendre par force, il ne fit tirer que quelques volées de canon, et se delibera de l'avoir, ou par quelque practique, ou par famine. La practique luy fut inutile, car ceux qu'il avoit gaignez furent descouverts et executez à mort; mais la

famine luy reüssit : le peu de vivres qu'il y avoit dans ceste place, et les passages pour y en faire entrer estans par luy soigneusement gardez, les assiegez commencerent à manger les chiens et leurs chevaux, et furent contraints de mander derechef à Lincovits qu'il eust à les secourir en brief, ou qu'ils seroient contraints de se rendre. Lincovits, ayant amassé le plus de gens qu'il put, s'achemina à leur secours, et fit embarquer sur quarante navires quatre mille hommes de guerre. Ayant un bon vent, il arriva auprès de Trav, où il fit mettre à terre tous les siens, et en bonne ordonnance chemina vers Clisse, qui en estoit encor distant de quatre lieuës. Les Turcs, advertis de sa descente et de son acheminement droict à eux, prirent l'espouvante du commencement, et abandonnerent leur camp. Les Dalmates et les Uscochiens qui estoient avec Lincovits et qui tenoient l'advantgarde, se jetterent en desordre au pillage du camp des Turcs; ce que voyant le bascha de Bosne qui avoit faict ferme avec les siens sur une colline, commanda aux Valaches qu'il avoit avec luy d'aller à la charge et qu'il les suivroit; ce qu'ils firent si promptement, que toute l'advantgarde chrestienne qui s'estoit mise au pillage fut taillée en pieces. Les Turcs, poursuivans leur victoire, chargerent de telle furie Lincovits, que ce fut tout ce qu'il put faire que de se faire passage et se sauver avec six cents des siens dans Clisse, où, ayant esté deux jours, et voyant que, pour la necessité de vivres, il n'y avoit point d'apparence qu'il y pust demeurer, il se resolut avec les armes de se faire voye et regaigner ses navires à Trav; mais ce voyage luy fut si malheureux, que rencontrant les Turcs sur son

chemin il fut entierement deffaict, les siens tuez, fors luy troisiesme qui se sauva après avoir couru plusieurs hazards de se perdre.

Après ceste deffaicte, les assiegez, qui n'estoient plus que quatre cents, attenuez d'une extreme famine, parlerent de se rendre à composition : le bascha les y receut, et leur accorda de sortir vies et bagues sauves, et qu'ils seroient conduits en toute seureté jusques auprès de Trav. Voylà comme ceste forteresse retomba entre les mains des Turcs, et comme la surprise d'icelle faicte par les Uscochiens fut cause de la mort de six mille chrestiens. Les Venitiens aussi n'avoient trouvé bonne ceste entreprise, et, considerant judicieusement qu'elle pourroit estre cause d'une guerre en la Dalmatie avec le Turc, envoyerent un pourvoyeur pour donner ordre aux places qu'ils y tiennent; et leurs historiens disent que ceste entreprise sur Clisse, estant tentée sans jugement, avoit faict une fin de mesme. Voyons ce qui se passoit en Hongrie en mesme temps.

Au commencement d'avril, les garnisons chrestiennes qui estoient dans Komorre, et celles des Turcs qui estoient dedans Totta, s'entrefaisoient cruelle guerre. Les chrestiens, s'estans mis dans un petit bois, envoyerent une partie dez leurs courir et butiner jusques aux portes de Totta. Le bey de Totta, appellé Medin, estimé homme valeureux, lequel avoit esté long temps l'aga des gens de guerre dans Bude et aspiroit d'estre bascha, se voyant continuellement agacé des chrestiens, se delibera de leur faire une si rude charge qu'il ne leur prendroit plus d'envie de le venir visiter de si près. Ayant faict monter tous les siens à cheval, ils commencerent à suyvre les chrestiens, qui, chargez

de butin, se retiroient vers leurs compagnons dans le bois, où arrivez ils donnerent l'alarme, tellement que tous se preparerent de soustenir leurs ennemis, qui, en plus grand nombre qu'eux, faisoient estat de les vouloir entourer et tailler en pieces. Il se fit plusieurs charges. Les chrestiens, qui estoient en lieu advantageux et couverts, ne tiroient coup qu'ils ne missent par terre quelque Turc, et renversoient souvent l'homme et le cheval. Le bey, voyant les siens si bien receus, mais mal traictez, resolut de faire forcer les advenuës estroites du bois que les chrestiens deffendoient bravement, et, s'estant mis à la teste des siens, alla droit à eux : ce fut là le plus fort du combat, qui dura plus d'une demie heure, auquel le bey, ayant esté blessé et son cheval tué sous luy, fut remonté par les siens; mais, retourné à la charge, et ce second cheval estant aussi fondu sous luy, il fut tué d'un coup de pistolet. La mort de ce bey fit perdre le courage aux siens qui prirent la fuitte; mais, poursuivis des chrestiens, peu furent exempts de la mort ou de la prison. Les chrestiens, ayans faict cest exploict, se retirerent le 10 d'avril à Komorre.

Ce mesme jour, le prince Nadaste, qui commandoit à Papots, Soydare, et aux autres forteresses que tenoient les chrestiens en ce quartier de la basse Hongrie, prit quatorze cents hommes, tant de pied que de cheval, et s'alla mettre en ambuscade dans une forest près de Sainct Martin, qui est entre Javarin et Papots. Ayant envoyé une partie des siens courir et butiner tout ce qu'ils trouveroient jusques aux portes de Javarin, les Turcs qui y estoient en garnison sortirent pour les poursuivre et leur oster leur butin; mais les

chrestiens les sceurent si dextrement attirer dans leur embuscade, que peu s'en retournerent porter des nouvelles à leurs compagnons. Nadaste aprint de vingt-quatre hommes de commandement qu'il prit en ceste deffaicte que les Turcs assuroient que leur sultan mesme viendroit ceste année en Hongrie, et qu'il estoit resolu de mettre le siege devant Vienne.

Le baron de Palfy, lieutenant de l'archiduc Mathias et gouverneur de Gran, faisoit la guerre aux environs de Bude, où les habitans qui estoient chrestiens patissoient estrangement sous le joug du Turc; car, comme les Turcs sçavoient que Bude n'estoit pas de deffense, le bascha qui y estoit fit bastir sur deux montagnettes proches de la ville deux citadelles, l'une sur le mont Sainct Gerard, et l'autre sur celuy de Spertingue; tellement que les habitans incommodez des gens de guerre, ceux qui estoient Turcs se retirerent avec leurs biens et richesses à Belgrade : plusieurs chrestiens qui estoient dans vieille Bude trouverent moyen, par le secours de Palfy, de se retirer avec leurs meubles et leur bestail jusques à Gran; comme aussi firent ceux des bourgs appellez Bude Zetsche et Bude Kess, qui sont au dessous de Bude, lesquels, au nombre de sept cens cinquante cinq hommes, avec tout ce qu'ils purent emporter dans quatre-vingts chariots, les uns tirez par douze bœufs, les autres par quatorze, sur lesquels estoient aussi nombre de vieillards, de femmes et d'enfans, emmenerent tout leur bestail, et arriverent en seureté à Gran. Depuis, Palfy envoya tout ce peuple habiter le païs qui est entre Papotz et Gran, lequel les Turcs et Tartares avoient du tout ruyné durant le siege de Javarin.

Le neufiesme de ce mesme mois, les troupes de Palfy rencontrerent grand nombre de Turcs près de Valle sous la conduite du vaivode de Sombok : après un long combat, opiniastré de part et d'autre, les Turcs se tournerent en fuitte, et furent si chaudement poursuivis qu'aucuns des chrestiens allerent jusques aux portes de Valle, et d'autres y entrerent : ce que recognu par les habitans, ils coururent aux armes et les repoulserent, non seulement hors la ville et de la porte, mais des environs de leurs murailles. En ceste rencontre les gens de Palfy butinerent trois cents bœufs, vingt-cinq beaux chevaux et cent quatre-vingts prisonniers qu'ils emmenerent à Gran.

En la haute Hongrie et Moldavie plusieurs milliers de Kosaques nisoviens y passerent, et firent de grands degasts, tant sur les Turcs que sur les chrestiens, pillans et ruynans par tout où ils passoient : leur chef estoit appellé Nale-vaico. Jean Zolkevi, avec une armée de Polonois, les rencontra en la Moldavie, où en une bataille ils furent tous deffaicts, et leur chef Nale-vaico, pris, fut executé à mort.

Nous avons dit que le 28 d'aoust de l'an passé les Transsilvains prirent Lippe sur les Turcs. Ce fut aussi la premiere place que le Grand Turc desira de reprendre en ceste année ; et, pour ce faire, il donna la charge au bascha Assan et au beglierbey de Grece, fils du bascha Sinan, de l'assieger avec quarante mille, tant Turcs que Tartares, lesquels se joignirent en corps d'armée auprès de Temessvar. Les Transsilvains qui estoient dans Lippe, desirans, avant que d'estre assiegez, faire une surprise sur quelques troupes de l'armée turquesque, et leur donner à cognoistre qu'ils

trouveroient à qui parler, partirent bien six cents combattans en intention de ne revenir point sans jouër des mains et sans butin ; mais les Turcs, ayans esté advertis de leur dessein, les allerent attendre en leur chemin, les entourerent et les taillerent en pieces, quelque resistance qu'ils firent pour vendre cherement leur mort aux Turcs.

Après ceste deffaicte l'armée turquesque, sçachant le peu de gens qu'il y avoit en garnison dans Lippe, s'achemina aux environs, et s'empara d'une isle sur la riviere de Marons, où ils firent un fort distant d'une lieuë de Lippe. Les bourgades voisines en endurerent toutes sortes d'hostilitez ; aucuns furent bruslez : de quoy ayant eu advis le prince de Transsilvanie, il vint de Claussembourg à Albe-Jule, où il receut lettres de Georges Barbeli, gouverneur de Lippe, et de La Baulme son lieutenant, par lesquelles ils luy demandoient secours et qu'ils n'estoient que trois cents hommes de deffense. Le prince, ayant assemblé huict mille hommes de pied et de cheval, s'approcha de Lippe, mit cinq mille hommes de guerre dedans, puis, estant adverty que douze cents Turcs et Tartares estoient sortis de leur camp et avoient pillé et bruslé Charte et Mocho, et qu'ils estoient à Beschen et à Zina où ils en faisoient autant, il y alla et les entoura si soudainement qu'il en demeura huit cens de morts sur la place.

Nonobstant, les Turcs, avec soixante et dix canons et grand nombre de munitions, investirent de tous costez Lippe, esperants emporter ceste place de force ; ce qui n'advint, car le gouverneur de Lippe ayant fait faire des retranchements assez loing des portes de la

ville, et mis entre iceux et les murailles ses gens de guerre, et seize pieces de canon sur un haut ravelin qui commandoit aux environs de Lippe, lesquels sans cesse il faisoit tirer chargez de chesnes, de cloux et de diverses pieces de fer, qui emportoient en l'air les corps, bras, jambes et testes des Turcs, dont se voyans si mal traictez ils se precipiterent pour tascher à gaigner ces retranchements; mais, le combat ayant duré neuf heures, auquel moururent le bacha de Temessvar, Hamath, bey de Jules, et Tison, bey de Chimat, avec grand nombre d'autres, ils se retirerent. Ceste retraicte se tourna en une desroute, et leverent du tout le siege; la cause fut pour un grand embrazement qu'ils virent du costé de Temessvar, ce qui leur donna une telle espouvante qu'ils abandonnerent leur camp, leur artillerie et leur bagage; tellement que les historiens qui en ont escrit disent qu'il se perdit, tant au combat qu'en la fuite, quatre mille Turcs.

Ce grand embrazement espouventable à voir estoit de tous les faux-bourgs de Temessvar, où Christofle Pillawic, gouverneur de Lugacs, avoit fait mettre le feu après les avoir entierement pillez. Il pensoit, avec six mille hommes qu'il avoit, qu'en costoiant l'armée des Turcs il en dismeroit quelques troupes; mais, ayant eu advis que lesdits faux-bourgs de Temessvar, qui estoient très-grands et beaux, estoient mal gardez, il les surprit d'une grande celerité, tua tout ce qui voulut luy résister, delivra mil esclaves chrestiens, brusla ces faux-bourgs, puis s'en retourna descharger son butin à Lugacs. Ainsi, sans y penser, cest exploict fut cause de la levée du siege de devant Lippe, et rendit l'armée des Turcs ceste année presque inutile.

Le siege de Lippe estant ainsi levé, le prince de Transsilvanie assembla toutes ses forces et alla assieger Temessvar. Le quinziesme de may il envoya aussi deux mille hussars et haiducs courir vers Nicopoli et butiner tout ce qu'ils pourroient sur les Turcs. Ces coureurs là estans advertis que le bei de Burasch estoit en une petite ville appellée Plenie, avec sa femme et ses enfans, conduisant un convoy où estoient plusieurs Juifs avec de riches marchandises, ils surprindrent de nuit ceste petite ville, et mirent au fil de l'espée tout ce qu'ils trouverent en resistance; puis, ayans assemblé tout le butin et les prisonniers, ils en sortirent et mirent le feu par tout. La garnison de janissaires qui estoit à Nicopoli, deliberez de les tailler tous en pieces et prendre leur butin en leur retour, firent une troupe de dix-huict cens soldats, et les allerent attendre à un certain passage où ils devoient passer en retournant. Il advint, comme ils l'avoient prejugé, qu'ils les rencontrerent : du commencement le combat fut opiniastré; mais peu après les hussars et haiducs taillerent en pieces tous les janissaires, et retournerent trouver le prince de Transsilvanie devant Temessvar, ayant en ce voyage fait un riche butin et tué trois mille Turcs.

Les Turcs et Tartares, honteux de leur desroute devant Lippe, se r'assemblerent incontinent, et ayans joinct encor de nouvelles forces, firent un corps d'armée de cinquante mille hommes, et vindrent presenter la bataille au prince de Transsilvanie devant Temessvar : ce fut le 25 de may. Du commencement les Turcs et Tartares donnerent si furieusement, que la victoire enclinoit de leur costé; mais le Transsilvain ayant encouragé les siens, il y eut un long et furieux

combat auquel mourut cinq mille Tartares et Turcs d'un costé, et des Transsilvains quinze cens. Le prince toutesfois fut contraint de lever son siege, se retirer et faire place aux Turcs pour entrer dans Temessvar.

Le mesme jour Palfy executa une entreprise en la basse Hongrie, laquelle il avoit dès long temps premeditée. Il desiroit avoir Sombok, dont nous avons dit cy-dessus que le vaivode avoit esté desfaict. Ceste place est justement entre Bude et Albe Royale, du costé de Gran dont il estoit gouverneur. Ayant assemblé toutes ses troupes, qui estoient composées d'Allemans, Valons, Hongriens, hussars et haiducs, il les fit partir de Gran à la poincte du jour, et cheminerent en telle diligence qu'ils y arriverent avec le canon sur les trois heures après midy. Aussi tost il fit pointer et tirer l'artillerie et en mesme temps planter l'escalade. Le bascha de Bude, ayant eu advis que Palfy tournoit de ce costé là, y avoit envoyé son aga, nommé Seli, et deux cens cinquante janissaires, lesquels entrerent dedans, et, avec la garnison d'ordinaire, resisterent fort du commencement contre les chrestiens l'espace de trois heures; mais, sur les six heures, les Turcs furent forcez et passez tous au fil de l'espée. Ainsi ceste place, qui servoit au bascha de Bude de lieu de plaisance, fut prise, pillée et presque ruynée et gastée du feu.

Palfy, ayant fait cest exploict, retourna à Gran, et fit passer à toutes ses troupes le Danube pour s'aller joindre à l'archiduc Maximilian, general de l'armée en Hongrie, lequel avoit resolu de mettre le siege devant Vaccia. Ceste place, comme nous avons dit, est du costé de Pest, laquelle, après un siege d'un mois, tomba sous la puissance de l'archiduc Maximilian.

De Vaccia l'archiduc alla assieger Hattuan qu'il força par assault le 3 de septembre; et tous les Turcs qui estoient dedans furent passez au fil de l'espée.

Le grand turc Mahomet III, esperant estre plus heureux que ses lieutenans en la guerre de Hongrie, partit de Constantinople avec les bachas Ibraim et Cigala, et, ayant assemblé une armée à Belgrade de cent cinquante mille hommes, tant de pied que de cheval, passa en la haute Hongrie, et alla mettre le siege devant Agrie. Paul Niari, qui estoit dedans gouverneur, adverty que les Turcs la venoient assieger, le fit sçavoir à l'archiduc qui assiegeoit lors Hatuan, lequel luy envoya un Italien nommé Caporano, ingenieur general de l'Empereur, pour donner ordre aux fortifications qui y estoient necessaires; et pource que ledit archiduc n'estoit assez fort de gens pour presenter la bataille au Grand Turc, à cause de l'inegalité de ses forces, ce qu'il esperoit toutesfois faire aussi tost qu'il auroit joinct le prince Sigismond, il envoya aussi dans Agrie le colonel Tirsch, boëmien, avec quatre cens mousquetaires allemans, cent picquiers, soixante cavaliers vallons, et vingt chariots de munitions. Agrie est divisée en trois: la ville est en une planure, ceinte d'assez foibles murailles; le vieil chasteau est sur le pendant d'une bute; et le nouveau est au milieu sur un hault, commandé d'une montagne qui n'en est distante que de cent cinquante pas.

Aussi tost que les Turcs eurent investy la ville, les chrestiens, pour la foiblesse des murailles, se retirerent dans le vieil chasteau, mettans le feu dans les maisons voisines.

Les Turcs, estans entrez dans la ville sans perte

d'hommes, se logerent sur le bord du fossé du vieil chasteau, et firent trois mines, cependant que de la montagne voisine, où estoit nombre de canons, ils battoient ce chasteau en ruyne. Après que les assiegez eurent soustenu quelques jours, et que le gouverneur eut recognu qu'ils pouvoient estre forcez au premier assault par une grande bresche faicte du costé d'orient, et que de tous ses canonniers il ne luy en restoit plus que trois, il se retira avec les gens de guerre dans le chasteau neuf, où depuis les Turcs par assauts, par mines, et par autres moyens, le reduirent en bref à demander composition. Les Hongriens traicterent sans le consentement du gouverneur de l'accord; ils sortirent armes et bagages, et furent conduicts jusques à Filech en seureté : mais bien que la composition fust faicte que tous les assiegez sortiroient et seroient conduits en lieu de seureté, le gouverneur et plusieurs seigneurs allemans et boëmiens furent arrestez prisonniers par les Turcs, avec les Vallons; quant aux soldats allemans, les Tartares les tuërent tous, excepté trois cens qui, renians leur religion et leur createur, se firent, pour vivre, mahometans.

L'archiduc Maximilian, qui ne pensoit pas que le grand turc Mahomet se pust en trois semaines rendre maistre d'Agrie, ayant joinct le prince de Transsilvanie et le baron de Tieffembach, son armée estant de quarante mille hommes, tant de pied que de cheval, après avoir fait ruyner Hattuan, pour n'y pouvoir demeurer assez de temps afin d'en faire redresser les bresches, s'achemina au devant de ceste grande armée de Turcs pour leur empescher de continuer leurs conquestes et presenter la bataille; ce que l'archiduc fit toutesfois

contre le conseil du conseiller de Remps et du baron de Svartzembourg qui n'estoient d'avis d'aller affronter un si grand nombre d'ennemis, et luy dirent qu'il failloit encores un peu attendre, et qu'ils avoient eu advis que le Grand Turc, dans trois jours, s'en devoit retourner vers Belgrade; ce que faisant, il emmeneroit avec luy les plus gaillardes forces de son armée pour sa conduitte, et par ce moyen il y auroit plus de commodité de combattre et deffaire l'armée turquesque qui resteroit en Hongrie. Ce conseil ne put empescher que l'archiduc et le prince de Transsilvanie ne fissent tourner la teste de leur armée vers Agrie, où, dès le lendemain, qui estoit le 2 octobre, ils rencontrerent, près du village de Kerestesch, le bacha Giaffer et le beglierbei de Grece avec vingt mille soldats et cinquante pieces de campagne, qui s'estoient rendus maistres du passage d'une petite riviere.

Le baron de Tieffembach, qui menoit l'advantgarde chrestienne, ayant recognu le lieu où estoit campé Giaffer, entreprit de le faire repasser l'eau auparavant que toute l'armée des Turcs l'eust joint, et de faire camper l'armée chrestienne où il estoit campé, et mettre la petite riviere entre les deux armées, laquelle riviere si les Turcs se vouloient hazarder de passer, on leur feroit une si rude charge à demy passéz, que l'occasion se pourroit presenter d'obtenir sur eux une victoire entiere. Tieffembach, executant au mesme temps son dessein, fit commencer l'escarmouche contre les Turcs, où, après un long combat, le bacha et le beglierbei furent contraints prendre la fuitte et repasser l'eau, laissant grand nombre des leurs morts sur la place, et quarante de leurs pieces de campagne. Ainsi

l'armée chrestienne se campa au mesme lieu où estoit l'advantgarde des Turcs..

Le Grand Turc ayant faict tourner teste à toute son armée pour donner bataille aux chrestiens, il la mit en ordre de combattre le long de la petite riviere qui faisoit la separation des deux armées, lesquelles il faisoit beau voir pour leur grand multitude, et pour la diversité des armures des gens de guerre qui y estoient de diverses nations. Ce n'estoit toutesfois à qui se hazarderoit de passer la petite riviere le premier : les chrestiens, s'en voulans prevaloir, laisserent passer trois mille chevaux turcs, qui furent à l'instant investis et la plus grande partie taillez en pieces; tellement que les autres Turcs ne se hazarderent plus pour ce jour de la vouloir passer, ains se contenterent les uns et les autres de s'entr'endommager à coups de canon.

Le lendemain ces deux grandes armées demeurerent encor au mesme lieu avec pareille ardeur de combattre; mais ceste journée se passa en legeres escarmouches et en canonnades.

La troisiesme journée, dez la pointe du jour, six mille chevaux turcs, quatre mille Tartares et six *mille* janissaires, avec quelques pieces de campagne, passerent la petite riviere, et à leur suitte devoient passer le Grand Turc et le reste de l'armée. Les chrestiens avoient resolu au conseil de guerre qui s'estoit tenu le soir d'auparavant en la tente de l'archiduc, qu'au troisiesme coup de canon qu'il feroit tirer que chacun se rendroit en son quartier, et en le mesme ordre qu'aux deux jours precedents, mais qu'on n'assailleroit point les Turcs que la plus grande partie ne fust passée au deçà de l'eau; et ce avec tel ordre, que s'ils

obtenoient victoire la poursuitte ne s'en feroit point par de là la riviere. S'ils eussent observé ceste resolution, il ne s'en fust ensuivy la fuitte et la perte qui leur advint; car aussi-tost que les Turcs, Tartares et janissaires cy-dessus dits furent passez, bien que du commencement ils renverserent ce qui se rencontra devant eux, toutesfois ils furent si bien soustenus, qu'eux mesmes puis après furent contraints de tourner visage, laisser quantité de morts sur la place, avec leur canon, et se sauver à toute bride au delà de l'eau. Les chrestiens, voyans ceste fuitte, n'ayans plus memoire de leur resolution, commencerent à crier : *Victoire! Victoire!* et, poursuivans les Turcs, passerent la riviere chassans leurs ennemis jusques au pavillon du Grand Turc. Ceste fuitte fut cause que plusieurs autres Turcs, de ceux qui n'estoient passez, prirent la mesme route que les fuyards. Jamais les chrestiens n'eurent une si belle occasion d'avoir une victoire entiere sur les Turcs; mais il en advint tout autrement, car les janissaires et les Tartares qui gardoient le pavillon de Mahomet avec l'artillerie, faisans ferme, firent une salve si furieuse de coups de canon et d'harquebuzades, qu'ils arresterent tout court les chrestiens qui, poursuivans leur pretenduë victoire, s'amusoient au pillage dans le camp des Turcs et à mettre en liberté le gouverneur d'Agrie, l'ingenieur Caporano, et plusieurs autres prisonniers chrestiens qu'ils trouverent dans les tentes des Turcs.

Le bacha Cicala, qui faisoit l'arrieregarde de l'armée turquesque, ayant ramassé les fuyards et rengé par escadrons pendant que les chrestiens s'amusoient à piller les richesses qui estoient dans les pavillons des

Turcs, les exhorta au combat avec un tel commandement, leur remonstrant le bon marché qu'ils auroient de leurs ennemis, empeschez à butiner, qu'ils reprirent courage, et donnerent d'une telle furie sur les Allemans, qu'ils mirent tout ce qui se trouva devant eux en desroute. Ceux qui avoient butiné, pensans estre victorieux, furent contraincts de quitter leur butin, et puis après leurs armes pour mieux fuir, ce qu'ils firent en si grande confusion que plusieurs, en pensans se sauver, s'embarassoient dans les cordes des pavillons et tomboient les uns sur les autres, donnant par ce moyen loisir aux Turcs de les tuer sans faire grande resistance. Les fuyards chrestiens donnerent telle espouvante à toute l'armée chrestienne, que, tant la cavalerie que l'infanterie, se mirent à fuyr pour se sauver, laissant pour proye aux Turcs beaucoup de canons et leur bagage qui estoit d'une grande valeur. Ainsi les chrestiens victorieux, par leur seule avarice, furent en fin desconfits.

En ces trois journées les chrestiens, outre le canon et le bagage, perdirent six mille hommes, entre lesquels furent Ernest et Auguste, ducs de Holsace. Le Grand Turc y perdit douze mille Turcs et Tartares; toutesfois le champ de bataille luy demeura, et fit publier ceste victoire par tous les pays de son obeyssance. L'hyver s'advançant, il s'en retourna à Constantinople, où, à son arrivée, furent faictes beaucoup de resjouyssances comme à un victorieux, bien que ceste victoire luy eust cousté la mort de plusieurs des siens. Les gens de guerre de part et d'autre furent envoyez hyverner en diverses provinces.

Après que le bacha de Bosne, nommé Opardis, eut

repris Clisse en la Dalmatie, comme nous avons dit cy-dessus, il s'advança et mena son armée devant le fort de Petrine, lequel avoit esté gaigné sur les Turcs dès l'an passé. Après un siege de deux mois, les gouverneurs des places qui tiennent pour l'Empereur en la Sclavonie et Croatie s'assemblerent, et le contraignirent par force de lever son siege.

Voylà ce qui est parvenu à nostre cognoissance des exploicts et entreprises militaires faits en ceste année entre les chrestiens et les Turcs.

Après que Quabacondon, qui estoit empereur du Japon, eut permis aux peres jesuistes de dresser des colleges et residences, il advint que Taicosame, oncle dudit Empereur, et qui l'avoit fait creer empereur, l'ayant pour suspect, luy manda qu'il se retirast de Tenze, sa ville imperiale, et s'en allast à Coje vers les bonzes, pour recevoir là ses mandemens. Peu après il luy envoya son jugement de mort, et qu'il eust à se fendre le ventre, qui est un supplice usité en ces pays là, ce qu'il fit, avec quelques-uns des siens. Ils avoient esté accusez par une vieille tante d'un bonze, nommé Gisciuthe, d'avoir conspiré contre ce Taicosame. Par ce rapport d'histoire, il semble que ceste qualité d'empereur au Japon est comme l'ancien consulat des Romains, et que la dictature estoit entre les mains dudit Taicosame, lequel aussi avoit esté empereur en son temps.

Et ceste mesme année le roy de Mogor, qui s'estoit fait instruire au christianisme, ordonna que le pere Pinner baptiseroit tous ceux de Mogor qui le voudroient estre.

En ceste année mourut, le sixiesme fevrier, George,

lantgrave de Hess, aagé de quarante neuf ans. Le nepveu du sophy de Perse mourut au commencement de ceste année à Constantinople, et fit on courir le bruit que c'estoit le poison, à cause qu'il ne fut que deux jours malade. Ce prince persan estoit à la Porte du Turc comme pour hostage de paix. Le Grand Turc, craignant que ce bruit qu'il estoit mort de poison le fist rentrer à la guerre contre les Perses, fit embausmer le cadavre de ce prince, et le renvoyá en la conduitte d'un ambassadeur à son oncle pour l'asseurer qu'il estoit mort d'une mort naturelle, et non advancée de poison, et aussi pour l'induire à continuër la paix entr'eux, tandis qu'il iroit faire la guerre en personne en Hongrie contre les chrestiens, ennemis de leur commune religion, qui est la mahometane. Le quatriesme d'avril, mourut Frederic IV, duc de Silesie, et le 3 du mesme mois, Philippe, duc de Brunsvic. En may, Sinan, bacha et premier vezir, aagé de quatre vingt quatre ans, alla rendre compte devant Dieu de tant de sang qu'il avoit fait espandre durant ce long aage qu'il avoit vescu. Ce fut luy qui chassa les Espagnols, l'an 1574, du royaume de Tunes. Il devoit ceste année accompagner le grand turc Mahomet en la guerre de Hongrie, et luy promettoit de le faire entrer dans Vienne. Ibrahym bacha, qui avoit espouzé la sœur du Grand Turc, eut sa charge de premier vezir et de general en la guerre de Hongrie. On tient aussi que le capitaine Drack, anglois, mourut le 17 de fevrier. Ce capitaine, bien qu'il ne fust noble, a executé en son temps plusieurs belles navigations: ayant tournoyé le monde, il revint en Angleterre chargé de grandes richesses, et depuis fut

vice-admiral d'Angleterre. L'archevesque de Cambray, de la maison de Barlaimont, après avoir esté hors de son archevesché un long temps, y estant restitué, en ayant jouy cinq mois, mourut; et en son lieu fut esleu Jacques Sarasin, abbé de Sainct Vaast d'Arras. Voylà ce qui s'est passé de plus remarquable en ceste année.

LIVRE NEUFIESME.

[1597] Le 5 janvier, le Roy estant à Roüen, cependant que les plus grands des trois ordres de la France y estoient assemblez par son commandement pour donner ordre aux desordres que la guerre civile y avoit engendrez, et pour pourvoir aux moyens de faire la guerre au roy d'Espagne, il fit celebrer la feste de l'ordre du Sainct Esprit, où il donna le collier dudit Ordre à messieurs le duc de Mont-morency, connestable de France, et au duc de Mont-bazon, aux sieurs de Bois-Dauphin et d'Ornano, mareschaux de France, au sieur d'Anville, admiral de France, aux comtes de Sanserre, de Chaulne et de Brienne, aux marquis de Mirebeau et de Royan, au vicomte d'Auchy, aux barons de Lus et de La Chastre, et aux sieurs de Vitry, d'Aumont, d'Allincourt, de Botheon, de L'Archant, de Racan, de Themines, de Palaizeau et de Bors.

Sur la fin de ce mois, Sa Majesté receut advis de la deffaite de l'armée du cardinal Albert d'Austriche à Tournhout, conduite par le comte de Varax, frere du marquis de Varambon, où le prince Maurice obtint la victoire. Voicy comme cela advint.

Sur le commencement du mois de janvier 1597, ledit sieur prince adverty de divers endroits que ledit sieur cardinal estoit deliberé, soit par secrettes menées, soit par force, d'entreprendre encor ce mesme

hiver quelque exploit contre les Provinces Unies, ayant à ceste fin, au mois de decembre, logé son armée au bourg de Tournhout en Brabant, laquelle estoit de quatre regimens de gens de pied, assavoir, de celuy du marquis de Trevic, neapolitain, auquel y avoit cinq cents appoinctez, celuy du comte de Sults, renforcé d'un autre regiment allemand, du colonel La Borlotte, et du sieur de Hachicourt, sous le capitaine La Coquielle son lieutenant, estans ces deux regimens de Valons, et les cinq compagnies de cheval de Nicolas Baste, don Juan de Cordua, Alonse Dragon, Grobbendonc et de Gusman, estant pour commandeur en chef sur toute l'armée ledit comte de Varax, baron de Balançon, auquel ledit sieur cardinal devoit envoyer joindre plusieurs compagnies de cavallerie et d'infanterie, tant espagnoles que d'autres nations, avec les munitions necessaires pour faire un grand exploict de guerre.

Le prince, pour le prevenir, fit venir et assembler en moins de huict jours, le plus secrettement qu'il peut, en la ville de Gheertruydemberg, environ six mille hommes de pied et de cheval, avec tout ce qui estoit de besoin, pour aller attaquer ledit comte de Varax. Le 22 janvier il partit avec ceste petite armée, deux canons et quelques pieces de campagne, qu'il fit marcher en toute diligence jour et nuit vers l'Espagnol, pour, à l'aube du jour, le charger en son logis à Tournhout.

Le prince estoit accompagné du comte de Solms et du chevalier Veer, colonel anglois.

Au mesme jour de son arrivé audit Gheertruydemberg, aborderent, quasi en l'espace de deux heures,

tant contremont qu'aval de la riviere, plus de cent cinquante basteaux chargez de gens, d'attirail et de munitions de guerre, où se trouva pareillement messire Robert Sidney, chevalier anglois, gouverneur de Flessingue, avec trois cents soldats d'eslite de son gouvernement, et le lieutenant du gouverneur de La Bryele, avec deux cens soldats anglois.

Le comte de Hohenloo, lieutenant general du prince, qui s'estoit un peu auparavant preparé d'aller vers Allemagne pour ses affaires particulieres, estant retardé quelques jours par l'inconstance du temps, et venu presque aux frontieres des Provinces Unies, sur les nouvelles qu'il eut que le prince faisoit amas de gens de guerre au milieu de l'hyver, postposant son voyage, se voulut aussi trouver à ceste entreprise, et se rendit avec sa compagnie à Gheertruydemberghe.

Ledit sieur prince ayant faict cheminer son armée tout le jour et une partie de la nuict, sur la minuict il arriva à Ravels, petit village à une lieuë de Tournhout, où il fit reposer ses gens pour y attendre les derniers, qui y furent tous devant le poinct du jour.

Le comte de Varax, adverty de l'approche du prince avec ses forces et artillerie, voyant qu'il luy estoit inferieur en nombre, quitta de nuict son logis sans sonner trompette ny tambour, et fit sa retraicte vers Herental, à quatre lieuës de Tournhout, ville tenant le party du roy d'Espagne, où il se pensoit retirer.

Le prince, arrivant à Tournhout à la poincte du jour, et trouvant les Espagnols jà partis, se mit avec

sa cavallerie à les poursuivre, commandant aux gens de pied de le suivre en toute diligence.

A un quart de lieuë de Tournhout, quelque infanterie espagnolle, à la faveur d'un certain bosquet, gardoient le passage d'une petite riviere dont le gué estoit fort long et difficile pour la cavallerie qui n'y pouvoit passer qu'à la file, et non moins fascheux pour les gens de pied qui n'y pouvoient traverser que sur une planche assez estroitte.

Le prince, pour leur faire quitter ce passage, commanda au chevalier Veer et au sieur Vander Aa, lieutenant de ses gardes, d'y donner avec deux cents mousquetaires, ce qu'ils firent, et les en chasserent. Ce passage gaigné, le prince atteignit les Espagnols à une lieuë de Tournhout, en une plaine, marchant, regiment pour regiment, à cent pas l'un de l'autre; celuy des Allemans le premier, celuy de Hachicourt après, celuy de La Borlotte le troisiesme, et celuy des Neapolitains le dernier. A la main droicte marchoit la cavallerie espagnolle en trois troupes, estans couverts à la gauche d'un bois, leur bagage ayant gaigné le devant.

Dez que le prince, qui avec la moitié de sa cavallerie divisée en six escadrons, estoit demeuré à la queuë, vid que le comte de Hohenlo qui estoit devant luy avec l'autre moitié de sa cavalerie repartie pareillement en six troupes, estoit advancé, de sorte qu'il pouvoit charger l'Espagnol par le flanc comme il luy avoit esté commandé, il fit aller le chevalier Veer et le gouverneur Sidney, et l'autre cavallerie de ses troupes, pour donner en queuë; et luy avec son gros demeura ferme affin de les soustenir et refrais-

chir s'ils eussent esté repoulsez. Suivant cest ordre, ledict comte de Hohenlo et le comte de Solms chargerent les Espagnols par le flanc, et les autres seigneurs susdits donnerent sur la queuë avec telle furie, que, nonobstant toute resistance, l'ordonnance de l'Espagnol fut rompuë, sa cavallerie mise en fuite, et les gens de pied et de cheval qui ne se purent sauver de vistesse, tous deffaicts. Ainsi la seule cavalerie du prince desfit toute l'armée espagnolle. En ceste bataille il y mourut plus de deux mille hommes sur la place, avec le comte de Varax, general, lequel, pour avoir esté trop simplement accoustré pour un chef, ne fut recogneu, pensant celuy qui le tua que ce fust un simple soldat italien.

Le prince gaigna en ceste victoire trente sept drapeaux d'infanterie et une cornette de cavallerie, cinq cents prisonniers, et entre iceux plusieurs ayans commandement, et un jeune comte de Mansfeld. Ce qui combla sa victoire fut le peu de perte de ses gens, car il n'y perdit que neuf hommes, dont le cavallier Dounk, qui mourut quelque temps après, et aussi un gentil-homme flamand nommé Cabillau, furent du nombre, et fort peu de blessez.

Après ceste victoire, le prince alla coucher à Tournhout où il avoit laissé son artillerie avec partie de ses gens de pied sous la charge du sieur de Herauguiere, gouverneur de Breda. Après que le chasteau eut enduré trois volées de canon, la garnison le rendit par composition, qui en sortit vies et bagues sauves : ce fait, ledit sieur prince se retira, le huictiesme du mois de fevrier, vers La Haye, et renvoya ses gens chacun à sa garnison.

Ceste perte fut regrettée par le cardinal Albert pour ce qu'elle luy rompit les desseins qu'il avoit, tant sur l'isle de Tolen qu'au pays de Zuyt-Beveland; mais ses entreprises du costé de France luy furent plus heureuses, car il fit surprendre la ville d'Amiens le unziesme de mars, où, sans perte des siens, il se rendit maistre de ceste grande ville frontiere, forte, et la metropolitaine de toute la Picardie : ce qui advint en ceste façon.

Hernandes, où Hernantello Portocarrero, gouverneur dans Dourlens, espagnol, homme de petite stature, mais de grande entreprise, et expert en l'art militaire, aydé du conseil et de l'advis de quelques François reffugiez aux Pays-Bas qui avoient des intelligences avec aucuns particuliers dans Amiens, après avoir donné advis audit cardinal que les habitans d'Amiens avoient bien receu en leur ville quarante pieces de canon, huict cents caques de poudre, grand nombre de boulets et autres munitions que le Roy y avoit envoyez, pretendant y faire son arsenail de guerre pour entrer l'esté prochain à main armée dans le pays d'Artois, mais qu'ils n'avoient pas voulu recevoir quelques Suisses que Sa Majesté y vouloit mettre pour un temps en garnison, et que ce refus faict par les habitans ouvroit le moyen d'entreprendre sur ceste ville pour le peu d'ordre que l'on y faisoit à la garde, à cause que le peuple y estoit fort haut à la main, s'asseurant sur la forteresse de leurs murailles, et que leur ville estoit pucelle, toutesfois qu'elle se pouvoit surprendre, s'il plaisoit à Son Altezze luy faire donner cinq mille hommes de guerre, que par ceste surprise on osteroit aux François, non

seulement leurs munitions de guerre, avec lesquelles ils esperoient endommager les provinces obeyssantes au roy d'Espagne, mais que l'on porteroit la guerre jusques aux portes de Paris.

Le cardinal Albert, ayant fait consulter ce dessein en son conseil, de peur de donner ombrage aux François qu'il eust quelque entreprise sur ceste ville, renforça seulement ses garnisons voisines de la frontiere, et fit mutiner celle qui estoit dedans Sainct Paul pour leur payement, pour laquelle renger en son devoir plusieurs troupes s'y acheminerent; mais le lundy, dixiesme de mars, sur le soir, elles se rendirent toutes aux environs de Dourlens, au nombre de cinq mille hommes de pied et sept cents chevaux. Portocarrero, chef de l'entreprise, les fait acheminer le long de la nuit vers Amiens, où arrivé et ayant dressé son embuscade dans des ruynes proche de la ville, sur les huict heures du matin, à l'ouverture de la porte de Monstrecut, il envoya quarante soldats vestus en paysans, portans sur leurs testes et sur leurs espaules plusieurs fardeaux de diverses sortes de marchandises, et ayans dessous leurs sequenies l'escopette et la dague. Ils arriverent à ceste porte là par divers chemins, et cependant que l'on les interrogeoit d'où ils venoient et s'ils n'avoient point veu ou ouy dire que l'ennemy tenoit les champs, tous respondirent que non, et comme gens lassez ils se reposoient sur leurs fardeaux; mais, aussi-tost qu'ils virent que le chariot, que quatre soldats vestus en païsans conduisoient, approchoit de la porte, un d'entr'eux qui portoit un sac de noix, faisant semblant de le recharger sur sa teste, deslia la gueule du sac si dextrement qu'une grande quantité de noix

tumberent par terre. Ceux qui estoient au corps de garde, qui estoient d'ordinaire pauvres gens, s'amuserent à en ramasser. Cependant le chariot estant dessous la grille, un des soldats qui le conduisoit couppa les traicts des chevaux affin que par ce moyen la grille ne peust estre abbaissée plus bas que de la hauteur du chariot; au mesme instant les autres se jetterent sur le corps de garde, duquel ils se firent maistres et de ladite porte de Monstrecut, puis aussi-tost donnerent le signal à Portocarrero et à l'embuscade, lesquels s'advancerent si diligemment qu'ils entrerent sans aucune resistance dans ceste grande ville, cheminans en foule, tirant droict à la place. En moins de demie heure ils se saisirent de toutes les forteresses, des eglises, de l'arsenal, des canons et de toutes les munitions. La plus-part du peuple, lors de ceste surprise, estoit au sermon; et, comme il vouloit sortir entendant le timbre du beffroy qui sonnoit l'alarme, ils trouverent que les portes de la grande eglise estoient saisies par les Espagnols et Valons. Ceux qui estoient dans leurs maisons, les voyans marcher par les ruës avec les escharpes rouges en bon ordre et equipage, avec resolution de vaincre ou mourir, commencerent à penser chacun pour soy, et, sans songer à aucune resistance, les uns se retirerent en leurs maisons, serrans leurs boutiques, les autres sortirent hors la ville par les portes qui sont du costé de France. M. le comte de Sainct Paul, qui commandoit, non seulement en ceste ville, mais à toute la Picardie, se trouva dedans lors de ceste surprise, avec sa famille seulement; mais, voyant le peu de resistance des habitans, il trouva moyen d'en sortir et de se sauver à Corbie.

Du commencement les Espagnols commencerent à desarmer tous les habitans, *præterpaucos sibi addictos*, disent leurs historiens, c'est à dire excepté leurs traistres qui leur avoient donné l'advis comme ils devoient faire ceste surprise. La plus-part toutesfois de ceux qui ne s'estoient voulu remuër et exposer leurs vies pour s'opposer à l'entrée de leur ennemy se trouverent de libres prisonniers : leurs excuses de dire, « nous avons toujours esté de la ligue, nous en sommes encores, nous sommes catholiques, nous sommes de vostre party, » ne servoit de payement aux surpreneurs, qui exercerent envers eux peu civilement leur victoire; car, après avoir butiné leurs commoditez, ils les rançonnerent tous, tellement que ceux qui en ont escrit disent que la proye trouvée en ceste ville surpassoit l'estimation que l'on en sçauroit faire, d'autant que c'est le lieu où arrivent les marchands de tous endroicts, tant de la France que des Pays-Bas, et ce pour la situation de la ville et pour l'opportunité de la riviere de Somme.

Le Roy, qui estoit de retour de Roüen à Paris avec toute sa cour, laquelle s'y estoit entretenuë aux esbats de la foire Sainct Germain et aux jours gras, tant en ballets qu'en diverses autres sortes de resjouyssances et exercices, receut ceste nouvelle le soir de ceste mesme journée. La tristesse fut grande parmy les François pour la perte d'une telle place; mais Sa Majesté aussi-tost monta à cheval, suivy de la noblesse qui estoit en court, et alla donner l'ordre requis à toutes les places proches d'Amiens espouvantées d'une telle surprise; et, ayant resolu de recouvrer ceste place par la force, il manda de tous costez ses troupes pour l'investir.

Hernantello d'autre costé escrivit au cardinal Albert que Amiens desormais serviroit de borne au pays d'Artois, comme elle avoit fait jadis du temps du bon duc Philippes de Bourgongne. Le cardinal luy manda et l'exhorta de conserver ceste place au Roy son seigneur. Il luy envoya, ainsi que plusieurs ont escrit, l'ordre de la Toison, l'asseurant de le secourir quand il en seroit besoin, et le loüoit infiniment de ce qu'il avoit surpris une telle place, à laquelle lettre Hernantello luy fit responce : « Quant à moy, je ne perdray jamais courage, et suis seur que le monde ne m'ostera jamais tant d'honneur comme Vostre Altesse m'en a donné; je mourray avec cela, et me sera un assez honorable tombeau. »

Toute la France courut incontinent à ce siege; et Hernantello, pour se mieux deffendre, fit brusler et ruyner tout ce qu'il put aux environs, puis donna ordre avec une grande diligence à tout ce qu'il estimoit necessaire pour conserver sa nouvelle conqueste: il envoya beaucoup de butin à Arras devant que d'estre assiegé de tous costez.

Pource que ce siege fut de six mois et quelques jours, nous dirons cy-après comme les Espagnols furent contrains de rendre la place aux François, et cependant nous traicterons plusieurs choses advenuës en plusieurs endroicts de la France et de la Flandre.

Au mesme mois de mars les Espagnols dresserent une entreprise sur Steenvic au pays d'Overyssel. Ceste ville, comme nous avons dit, avoit esté renduë au prince Maurice l'an 1592, près avoir enduré vingt neuf mil soixante-douze coups de canon; mais, le seiziesme de ce mois, les Espagnols la voulurent re-

prendre par une surprise, dont ils furent rudement repoulsez avec perte de plusieurs des leurs, et ne remporterent de leur entreprise que dix-sept chariots, tant de morts que de blessez.

Au commencement du mois de may, le prince Maurice voulut tenter l'entreprise qu'il avoit sur Venloo au pays de Gueldre, où il se rendit avec quelque cavalerie et infanterie. L'exploict se devoit faire avec deux navires à l'ouverture de la porte de la ville qui donne sur la riviere de Meuse. Le premier et plus petit navire, auquel estoient les conducteurs de ceste entreprise avec le capitaine Matthis Helt et son lieutenant, fit son devoir; cinquante hommes qu'il y avoit dedans se saisirent à heure dite du quay et de la porte; mais comme le grand et second navire ne sceut si legerement monter à cause de la roideur du courant de l'eau de la riviere et de l'embarassement des navires arrivés devant la ville, ne pouvant aborder avec ses gens qui estoient en plus grand nombre, les bourgeois eurent, tandis que les premiers gardoient la porte, loisir de se mettre en armes et de se ruër sur le capitaine Matthis, avec ce que les basteliers liegeois, qui estoient sur leurs navires, tiroient par derriere sur luy et sur ses gens; tellement que, n'estant point secondé, les bourgeois regaignerent la porte où le capitaine Matthis et Schalk, capitaine de navire, furent tuez, et le lieutenant de Matthis, blessé, rapporté sur des picques par quelques soldats anglois; ainsi le prince faillit son entreprise.

Bien que le cardinal Albert eust recogneu qu'il ne pouvoit secourir Amiens s'il ne laissoit aux Pays-Bas les places proches de celles du prince Maurice et des Estats desgarnies de gens de guerre, toutesfois il es-

crivit à Portocarrero qu'encore que Bruxelles et Anvers se deussent perdre, et tout ce que le roy d'Espagne tenoit ausdits Pays-Bas, qu'il luy donneroit secours.

Le prince Maurice, d'autre part, n'attendoit pour se mettre aux champs que de voir le cardinal s'acheminer avec son armée vers la France : de ce qui en advint nous le dirons cy après. Mais au commencement d'avril le cardinal sollicitoit par lettres le duc de Mercœur de faire la guerre en Bretagne, et le duc de Savoye en Dauphiné, affin que, les forces de France divisées en trois endroits, il pust plus aysement combattre le Roy ou l'empescher de reprendre Amiens.

Celuy qui portoit les lettres en chiffre au duc de Mercœur fut pris à Saumur, et estoit un jeune advocat de Beauvais, lequel, amené à Paris, confessa que c'estoit un autre advocat appellé Charpentier qui les luy avoit baillées, et qu'il alloit à Nantes et à Bruxelles porter et reporter les pacquets d'Espagne. Charpentier pris, et convaincu avec le porteur d'estre traistres à leur patrie, furent par jugement condamnez à la mort, et menez du grand Chastelet à la Greve avec des escriteaux pendus à leur col; ils y furent rompus vifs.

En ce mesme temps quelques-uns du menu peuple qui avoient esté de la faction des Seize dans Paris, au bruit de la surprise d'Amiens, ayans tousjours du vieil levain de leur mutinerie, s'assemblerent en particulier; il en fut trouvé quelques-uns à la ruë de La Huchette dans une taverne, lesquels, s'estans mis dans une chambre à part, après avoir devisé des affaires d'Estat, selon ce qu'ils en pensoient, comme c'est la coustume de telles gens du menu peuple, et dit beau-

coup de choses en la loüange du roy d'Espagne à un qui estoit avec eux, lequel se feignoit estre au duc d'Aumale, et, luy ayant nommé ceux qu'ils pensoient par les quartiers de Paris tenir encor leur party, ils se mirent en table, et beurent à tour chacun à la santé du roy d'Espagne, puis ils se mirent à se dire les uns aux autres, *Vive l'Espagne!* Le sieur Rapin, prevost de la connestablie, qui s'estoit mis dans une chambre là proche avec ses archers, se saisit d'eux; cinq desquels furent pendus dez le lendemain à la place de Greve, deux autres trois jours après à la porte de Paris, et quelques-uns de bannis. Ces executions firent contenir en paix ceux qui eussent voulu remuër, tellement que l'on ne fit que renforcer les gardes aux portes de Paris.

Quant au duc de Mercœur il s'estoit advancé de Nantes à Chasteaubriant sur les frontieres de la Bretagne, du costé de l'Anjou, et pensoit faire là un gros pour entreprendre sur les places qui y tenoient pour le Roy. La cherté et disette des vivres estoit si grande en ce pays là aux mois d'avril, may et juin, que M. le mareschal de Brissac, qui y estoit lieutenant general pour le Roy audit pays et en son armée, fut contraint de separer ses troupes et les mettre en plusieurs parroisses barricadées aux environs de Rennes. Le sieur de La Tremblaye estoit logé à Messac avec les sieurs de La Troche, de Tevy, de Courbe, de Beaumont, de La Pommeraye, et quelque infanterie; mais, adverty par ledit sieur mareschal de Brissac que le sieur de Sainct Laurens, lieutenant dudit duc de Mercœur, estoit party de Dinan, d'où il estoit gouverneur, avec cent bons chevaux et cinq cents hommes de pied,

pour venir se rendre auprès dudit duc à Chasteaubriant, et qu'il estoit logé à Maure, sur cest advis la Tremblaye partit de Messac le 19 juillet sur le soir, et arriva le 20 à quatre heures du matin à Maure, où, pensant trouver ledit sieur de Sainct Laurens et le charger devant qu'il fust deslogé, il trouva qu'il estoit desjà party, et qu'il avoit pris le chemin du bois de La Roche, mais qu'il estoit encor peu esloigné, ayant à dessein de gaigner Messac et y passer la riviere de Vilaine. Sur cest advis le sieur de La Tremblaye commença à le suivre, et, sans perdre temps, fit cheminer ses troupes au mesme ordre qu'il les avoit mises pour attaquer ledit sieur de Sainct Laurens s'il l'eust trouvé dans Maure. Il fit faire telle diligence qu'à trois cens pas de là il apperceut le sieur de Tremereuc, frere du sieur de Sainct Laurens, qui avec son regiment faisoit la retraicte. Aussi-tost il le fit attaquer; mais les ligueurs se retirerent incontinent à leur gros, et cheminerent en bon ordre plus d'une lieuë et demie; ce qu'ils ne firent toutesfois sans qu'il n'en demeurast une cinquantaine par les chemins, entre lesquels fut le capitaine Hil. Ainsi poursuivis et pressez, ils furent contraincts de tourner teste, et se mirent dans un champ bien fossoyé, assez advantageux pour eux; mais, après qu'ils y eurent rendu quelque peu de combat, les royaux leur firent une si rude charge qu'ils se mirent tous à la fuitte. Le sieur de Sainct Laurens avec sa cavalerie ayant faict quelque temps ferme, se sauva vers Dinan, laissant son frere de Tremereuc prisonnier de La Tremblaye, cent cinquante soldats morts sur la place; et le reste de ses gens de pied pensant se sauver tomberent à la mercy des païsans, qui les assommerent

presque tous. Le sieur de Sainct Laurens, retiré à Dinan, rassembla peu après quelques forces des garnisons voisines. Ayant envoyé deux cents cinquante hommes loger en une parroisse nommée Sainct Syriac, proche de Sainct Malo, ils s'y barricaderent dans l'eglise, faisant aux environs beaucoup de degasts, coupans tous les bleds, lesquels ils faisoient transporter à Dinan dans des chaloupes, pour ce que ceste parroisse est sur le bord de la riviere qui va à Dinan. Ceux de Sainct Malo envoyerent prier ledit sieur de La Tremblaye de les assister de ses troupes pour faire desnicher les ligueurs de Syriac. Il leur promit tout secours. Ensemblement ils resolurent qu'il iroit par terre les attaquer avec huict cents soldats, et que ceux de Sainct Malo avec deux galeres armées s'y rendroient par la mer; ce qui fut executé.

Les galeres ayans foudroyé à coups de canon les barricades, en mesme temps ledit sieur de La Tremblaye les attaqua par terre; de sorte que de deux cents cinquante il ne s'en sauva un seul qui ne fust tué ou pendu. De là ledict sieur de La Tremblaye, voulant poursuivre sa victoire, alla attaquer Le Plessis-Bertrand, qui estoit un chasteau où les ligueurs faisoient leur retraicte quand ils alloient faire des courses en ces quartiers là; mais, en faisant les aproches, ledit sieur de La Tremblaye, n'ayant son casque en la teste, fut tué d'une balle ramée. Les capitaines qui l'assistoient, ayans eu advis sur l'heure que le sieur de Sainct Laurens, avec tout ce qu'il avoit peu amasser des garnisons de la ligue, faisoit un gros pour les venir attaquer, leverent le siege pour n'estre pris qu'à leur advantage, et, en s'en allant, rencontrerent le ca-

pitaine Chasteau-gaillard avec sa compagnie, qui se hastoit d'aller trouver Sainct Laurens, laquelle fut taillée et mise en pieces, et luy prins, auquel on fit dire, la dague sur la gorge, où estoit le rendez-vous dudit sieur de Sainct Laurens : ce qu'il fit. Cela estant sceu, les royaux luy allerent dresser une ambuscade sur le chemin par où il devoit passer. Saint Laurens ne faillit point de venir, mais il se trouva plustost chargé qu'il n'eut recognu ceux qui le chargeoient, et, bien monté, se sauva dans Dinan, laissant sur la place trois cents des siens tuez et plusieurs capitaines prisonniers, entre lesquels furent les capitaines Thoulot et son frere, Fontaine, le fils de Fomebon, le gouverneur de Lamballe et plusieurs autres.

Ceste perte fut estimée la plus grande que les ligueurs eussent encor receu en ceste province, pour ce qu'il fut tué en ce dernier exploict plus de six cents soldats. Les royaux, sans la mort dudit sieur de La Tremblaye, qu'ils regretterent fort, eussent eu une victoire entiere. Ces deux desfaictes furent cause que M. de Mercœur ne fit aucune entreprise cest esté, sinon que les garnisons des villes qu'il tenoit endommagerent fort le plat-pays par leurs courses; et, voyant la reprise d'Amiens, il accorda une suspension d'armes, ainsi que nous dirons cy après, à la fin de laquelle ceux de Dinan furent contraincts de se rendre au mareschal de Brissac. Voylà ce qui se passa en la Bretagne.

Quant à la Savoye et au Dauphiné, Sa Majesté prejugeant que le duc de Savoye ne faudroit point, tandis qu'il le verroit empesché en la reprise d'Amiens, de faire fondre ses forces en Dauphiné ou en Pro-

vence, et y entreprendre ce qu'il pourroit, il donna congé sur la fin du mois de mars au sieur Desdiguieres, lequel l'estoit venu trouver à l'assemblée de Roüen, et le fit son lieutenant general en l'armée qu'il luy commanda de dresser en Dauphiné, pour avec icelle entrer dans la Savoye, et empescher le duc dans son propre pays, sans qu'il vinst se promener en France. Voicy ce qu'il en succeda.

M. Desdiguieres partit de Grenoble, siege du parlement de Dauphiné, et proche de la Savoye, au commencement du mois de juillet, avec une petite armée composée de quatre à cinq mille hommes de pied et de cinq à six cents chevaux, et s'achemina vers la Morienne, pays des dependances et appartenances du duché de Savoye, grand chemin de Piedmont et d'Italie. Après avoir, nonsans grand travail, surmonté les difficultez des chemins et precipices des montagnes et rochers, en fin il gaigna le dessus de la montagne, où il trouva un corps de garde de cinq cents hommes barriquez à l'advantage, lequel fut assailly si vifvement et si furieusement, que, ne pouvants les Savoyards soustenir l'effort des François, ils furent contraincts de quitter la place.

Aussi-tost l'armée se rendit à Sainct Jean de Morienne, principale ville dudit pays, et en mesme temps se saisit de toute ladite valée, jusques au mont Senis, et donna la chasse au comte de Salines qui y commandoit pour le duc de Savoye, lequel, après avoir quitté le chasteau Sainct Michel et abandonné quelques villages près de là où il s'estoit barricadé, et ayant rendu quelque peu de combat, se retira, par le mont Senis en Piedmont, si à la haste que la plus-part de

ses soldats laisserent leurs armes par les chemins, comme aussi quantité de munitions de guerre, qui demeurerent à la devotion des François. Ainsi le sieur Desdiguieres se rendit maistre paisible de toute la Morienne, fortifia Sainct Jean et le chasteau Sainct Michel, et se saisit de tous les forts qui pouvoient servir pour la seureté dudit pays.

Peu après, le duc de Savoye passa deçà les monts par le val d'Aoste, avec trois mille Italiens et bon nombre de cavalerie, chemin que tint Jules Cesar pour empescher le passage aux Suisses, et se rendit vers Chambery et en la Tarantaise, où estoit son armée composée de six mille hommes de pied et huict cents chevaux, commandez par le comte Martinengues. Nonobstant ce, les François ne laisserent de poursuivre leur pointe, se saisirent d'Aiguebelle, place fort commode pour les vivres et fourrages, et qui fermoit le passage de Savoye en la Morienne.

Pour rendre les chemins plus asseurez de Grenoble en l'armée, et pour avoir les commoditez des vivres et munitions de guerre qui se pouvoient tirer du Dauphiné, M. Desdiguieres partit, le seiziesme de juillet, avec bon nombre de cavalerie et les regimens d'Oriac et de Fonte-couverte, tant pour aller à La Rochette, bourg et chasteau, où il arriva ce jour mesme, que pour joindre son artillerie et les sieurs de Crottes, de Rival et de Velouzes. Sur le soir il fit donner au bourg de La Rochette qui fut aussi-tost emporté, et les Savoyards contraints de se retirer au chasteau, qui le lendemain, à la veuë du canon, se rendirent vies sauves; ceux qui en sortirent furent conduits ce mesme jour en lieu de seureté.

Le 20 de juillet l'armée françoise s'achemina vers Chamoux, et en chemin se saisit du chasteau de Villars Sallet, maison des comtes de Mont-majour : elle arriva à Chamoux sur le midy. De là, la cavalerie print le chemin du costé de Chamousset, tant pour investir ledit Chamousset que pour voir la contenance des Savoyards qui estoient logez à Miolans et à Sainct Pierre d'Albigni, qui est vis à vis dudit Chamousset. Là, M. Desdiguieres eut advis que le duc de Savoye faisoit un fort sur l'Isere, de l'autre costé de la riviere, pour faciliter et asseurer le passage d'icelle à son armée, et pour prendre logis audit Chamousset, lieu fort advantageux pour luy, et qui eust grandement incommodé l'armée royale et le passage de Dauphiné à icelle. Ce fort avoit esté dressé en forme triangulaire sur le bort de la riviere, et, à force de pionniers, mis en defence et relevé de la hauteur d'une picque en une nuit. Le sieur Desdiguieres, l'ayant recogneu, mit le fait en deliberation, et, suivant l'advis et conclusion du conseil qui estoit près de luy, se resolut de l'attaquer par deux costez, et à l'instant fit avancer deux mille harquebuziers commandez par le sieur de Crequy, avec un canon duquel furent tirez six ou sept coups; et tout aussi tost l'infanterie, soustenuë de la cavalerie, donna dedans si vivement et si furieusement que ledit fort fut emporté, quelque resistance que fit don Philippin, frere bastard du duc, avec six cens soldats et plusieurs gentils-hommes qui estoient dedans; et nonobstant quatre bastardes logées de l'autre costé de la riviere, qui tiroient incessamment du long des flancs dudit fort, il fut forcé par la pointe où le canon avoit fait ouverture. En ceste prinse, le duc de

Savoye perdit plus de quatre cens hommes, que tuez que noyez, et plusieurs gentils-hommes de sa cour à sa veuë, luy estant avec son armée de l'autre costé de la riviere. Le baron de Chauvirieu, comtois, y fut tué, et le colonel Just fait prisonnier. La nuit suivante le fort fut desmoli, et le chasteau de Chamousset quant et quant rendu.

Le lendemain l'armée françoise s'achemina avec le canon à Aiguebelle pour achever le siege de La Tour de Charbonniere, place forte d'assiette, et qui couvre Aiguebelle, où il y avoit trois compagnies; laquelle se rendit après quelques volées de canon par composition, y ayant esté tué le chef qui commandoit et deux capitaines au premier abord.

Sans perdre temps ladicte armée alla assieger le chasteau de L'Esguille, place non moins forte d'assiete que de fortification, estant posée sus la croupe d'une montagne qui rend d'un costé l'avenuë inaccessible, et de l'autre costé ayant un double fossé avec un rempart fort espoix entre deux; neantmoins, après y avoir esté tiré deux cens coups de canon, la place fut emportée. Par ceste prinse les François eurent toute la Morienne et tout ce qui est de là l'Isere, depuis le mont Senis jusques à Montmelian.

Cependant le duc de Savoye, estant renforcé de deux mille cinq cens Suisses, et autant de Neapolitains et Espagnols, se vint loger autour de Mont-melian; dequoy M. Desdiguieres averty, et ayant eu advis que ledit duc, ainsi fortifié, faisoit estat de le venir voir, pour luy accourcir son chemin, fit marcher l'armée françoise celle part, et se vint loger aux Molettes, à demy lieuë françoise du susdit Montmelian, la riviere

de l'Isere entre deux. Peu après, le duc de Savoye fit passer ladite riviere de l'Isere à son armée sus un pont de batteaux qu'il avoit fait dresser près celuy de Montmelian, et se vint loger à Sainct Helene, qui est vis à vis des Molettes, lieux un peu eslevez, et non distans l'un de l'autre plus d'une canonade, un grand pré et un petit marais entre deux. Ce jour se passa en escarmouches; mais le lendemain le duc de Savoye fit paroistre toute son armée, qui estoit de quinze mille hommes de pied et quinze cens chevaux, en bataille dans un grand pré au devant du coustau où il estoit logé; et le sieur Desdiguieres en fit le semblable de son costé. L'escarmouche s'attaqua fort chaude, qui dura cinq heures, où demeurerent de ceux du duc environ cinq cens que morts que blessez, et de ceux du Roy environ quarante de morts et soixante de blessez; et, n'eust esté un fossé qui se trouva entre-deux, de largeur de six pieds, fort profond et plein d'eau, le combat eust esté beaucoup plus general et plus grand. Voilà ce qui se passa jusques au douziesme d'aoust.

Le quatorziesme, le duc de Savoye fit couler, dès les huict heures du matin, trois mille harquebusiers derriere un grand bois tout près des retranchemens de l'armée françoise, et d'un autre costé logea ses Suisses avec un autre gros d'infanterie dans un pré, pensant les forcer. Quand tout fut ainsi logé, et sa cavalerie où il estoit dans un vallon, il fit tirer sur les deux heures un coup de canon, et à l'instant de tous costez s'attaqua l'escarmouche du tout grande, laquelle fut bien receuë; car la cavalerie et infanterie françoise s'estoit à ce bien resoluë et apprestée. La cavalerie soustint tousjours l'infanterie, sans que les canonnades en fissent

bransler aucuns pour desloger, combien qu'elles tirassent incessamment. A cest effort le duc y laissa sur la place plus de douze cens hommes, que morts que blessez. C'estoit une entreprise où il y avoit plus de passion et d'animosité que de conseil. Il fut en ceste escarmouche tiré plus de cinquante mille harquebuzades : on ne voyoit que morts et sang par la campagne; l'attaque dura cinq heures.

Outre plus, sur les six heures du soir, le colonel Ambroise, avec cinq cens Espagnols naturels, traversa le marais pour forcer un corps de garde qui estoit de ce costé là; mais au bruit y accoururent les sieurs de La Baume et du Poüet avec leurs escadrons, qui les chargerent si rudement qu'ils en firent demeurer cent cinquante sur la place, et prirent plusieurs prisonniers; le reste se sauva sans armes par les marais.

Le samedy, seiziesme dudit mois, le duc de Savoye quitta le champ de bataille, et, sur l'aube du jour, se retira par delà la riviere, quitta son logis, et passa vers Montmelian, et de là s'en alla loger aux Barraux, à l'entrée de la valée de Grisvaudan, qui va respondre à Grenoble. Pendant le peu de sejour que firent ces deux armées aux Molettes et à Saincte Helene il y eut plusieurs deffits, mais point de combat general. L'armée du duc s'estant logée aux Barraux, celle du Roy vint prendre logis, de l'autre costé de la riviere, en un lieu appellé le pont Charra, à demy lieuë de celle du duc, la riviere de l'Isere entre deux.

La duchesse de Savoye qui estoit à Turin avoit envoyé en ce mesme temps nombre de soldats, tant des garnisons que de la milice de Piedmont, par la valée de Pragelas, pour entrer de ce costé là en Briançon-

nois, et fermer le passage d'Eschilles en cas qu'il fust assiegé; mais ces troupes furent rencontrées par des troupes françoises qui en tuerent une partie; plusieurs furent noyez, et partie precipitez dans des rochers; tellement qu'il s'y perdit bien quatorze cens hommes.

Le 8 de septembre, les seigneurs de La Baume et de Sainct Just, par le commandement de M. Desdiguieres, partirent, après minuit, de l'armée avec deux cens maistres et cent carrabins, et se coulerent au long de l'Isere environ demi lieuë, où ils passerent deux heures devant le jour dedans un isle qui estoit au milieu de la riviere, non sans grande difficulté et danger, l'eau leur passant jusques par dessus les selles des chevaux, et là se mirent en embuscade. Sur l'aube du jour passerent à leur veuë neuf cornettes de la cavalerie savoyarde, faisant en nombre cinq cens maistres bien couverts en deux troupes qui alloient à la guerre vers Grenoble, commandées par dom Sancho de Salines, general de la cavalerie legere du duc en Savoye. Ceste cavalerie estoit envoyée par le duc au Dauphiné pour faire le degast aux environs de Grenoble, et par ce moyen tascher à faire retirer M. Desdiguieres de la Savoye pour aller secourir le Dauphiné; mais les Savoyards ayans outrepassé environ demi lieuë, le sieur de La Baume sortit de son embuscade, et traversa un autre bras de l'Isere qu'il falloit encores passer pour aller à eux où l'eau ne venoit que jusques aux selles des chevaux, et gaigna la pleine à la veuë du gros de l'armée du duc, puis enfila après Salines, lequel une petite heure après il rencontra au dessous de La Frette.

La Baume avoit dressé ses troupes en ceste sorte: Ses avant-coureurs estoient conduits par le sieur de Sainct Just, nepveu de M. Desdiguieres, qui marchoit devant avec quarante maistres et dix carabins à main droite, autant à gauche; il estoit suivy du sieur d'Aramond avec vingt maistres, et luy estoit à leur queuë avec quatre vingts maistres, vingt carabins à main droite, et autant à gauche. Tout aussi tost qu'ils furent proches de l'ennemy, Sainct Just fut commandé de charger vivement les premieres troupes ausquelles commandoit Salines; ce qu'il fit bravement, et à l'instant il fut secondé par ledit sieur de La Baume, si ferme, qu'elles furent aussi tost desfaites; de là ils chargerent l'autre troupe commandée par dom Evangeliste, qui ne rendit pas tant de combat que la premiere. Deux cens morts demeurerent sur la place, qui ne furent ny fouillez ny desarmez, car le sieur de La Baume avoit fait commandement de ne descendre de cheval, sur peine de la vie, et n'avoient mené aucuns valets. Ils prirent cent prisonniers, deux cens chevaux de service : il en fut tué plusieurs pour terrasser les maistres; tous les chefs desdites neuf compagnies y demeurerent, ou morts ou prisonniers. Dom Salines, general, fut fait prisonnier, comme aussi dom Parmenion, dom Jean de Sequano, premier capitaine de la cavalerie, le seigneur Evangeliste, dom Roario, dom Probio, capitaines de la cavalerie. Du costé des François il n'y demeura que six hommes.

Cependant que l'armée du duc estoit logée à Barraux, auquel lieu il faisoit faire un fort à bastillons pour couvrir son pays, l'armée du Roy demeura vis

à vis à Pontchara, d'où elle partit le dernier octobre, et se retira aux environs de Grenoble.

Au commencement de novembre ledit sieur Desdiguieres envoya quatre regiments vers Barselonnette, lesquels, nonobstant les très-difficiles chemins qu'ils trouverent, prindrent Allost, et sur la fin dudit mois Sainct Genys.

Le duc de Savoye avoit une intelligence grande sur Romans, où estoit lors le parlement du Dauphiné à cause de la contagion qui estoit à Grenoble; mais ceste trahison fut descouverte et fut sans effect. La saison de l'hyver advancée fut cause que les uns et les autres se retirerent en leurs garnisons pour se refraischir ez pays où ils estoient les plus forts. Le duc se retira à Chambery, et le sieur de Crequy avec quelques regiments dans la Morienne. Sur la fin de ceste année le comte de Carraval, avec douze enseignes de gens de pied et deux cornettes de cavalerie, fut rencontré à Sainct André par le sieur de Crequy, par luy deffaict et pris prisonnier, et ses drappeaux et cornettes envoyées au Roy. Voylà ce qui s'est passé de plus remarquable en ceste année entre les François et Savoyards.

Avant que de retourner au siege d'Amiens, voyons quel succez eut l'entreprise que fit un soldat de fortune appellé Le Gaucher sur Ville-franche, petite ville frontiere de Champagne. Nous avons dit cy dessus que ceste petite ville avoit esté restituée au Roy par le duc de Lorraine suyvant leur accord. Le sieur de Trumelet fut mis dedans gouverneur, sous M. de Nevers, gouverneur de Champagne, avec trois compagnies de gens de pied et une de gens d'armes. Les

Bourguignons (l'on appelle ainsi tous les subjets du roy d'Espagne voisins de ceste frontiere, mesmement ceux du duché de Luxembourg), desirans avoir un pied dans la province de Champagne sur laquelle ils faisoient des courses ordinaires, jetterent l'œil sur Ville-Franche comme place fort propre à leur passage et entrée dans ceste province, et à cest effect s'addresserent à quelques soldats de la garnison, avec promesses de les faire riches à jamais s'ils vouloient livrer ceste ville. Ces soldats ne les rejetterent pas du premier coup, ains les entretinrent; mais ils communiquerent ce secret audit sieur de Tremelet, lequel, ayant bien pensé à cest affaire et à ce qui en pouvoit reüssir pendant cest important siege d'Amiens, mesmes en ayant eu advis des gouverneurs des places voisines, se resolut de commander auxdits soldats de passer outre, et entrer plus à descouvert en paroles avec ledit capitaine Gaucher, qui estoit celuy de la part des Bourguignons qui les recherchoit. Suivant ce commandement, ces soldats parlent au Gaucher, s'accordent avec luy du temps, heure et moyens de luy livrer Ville-franche, touchent argent selon leur composition, avec esperance de plus : jour est pris pour l'execution au troisiesme du mois d'aoust, la nuict du dimanche au lundy. Le sieur de Tremelet, embarqué en ceste entreprise hazardeuse, rechercha prudemment et secrettement tous les gouverneurs des places voisines pour luy prester leurs hommes et moyens necessaires, non seulement pour sa conservation, mais pour repousser et deffaire les ennemis. Les sieurs comte de Grandpré, Rumesnil et d'Estivaux, gouverneurs de Mouzon, Maubert et Sedan, luy accorderent

sa demande : qui presta sa personne, qui ses hommes et moyens. Ledit sieur de Rumesnil print charge de conduire les troupes ramassées des garnisons; et à poinct et jour nommé s'approcha à Sedan, et en partit sur le soir du dimanche troisiesme aoust, et tira à Ville-franche, jettant dedans la ville des gens de pied jusques au nombre requis par le sieur de Tremelet, et qu'il jugeoit necessaire. Avec le surplus des gens de pied et la cavalerie, il s'embusqua à demie lieuë de Ville-franche, là où d'autre costé tiroit Gaucher et ses troupes pour executer son entreprise. Le signal devoit estre au Gaucher, pour entrer après les premiers des siens, un coup de canon, et à M. de Rumesnil aussi un coup de canon pour sortir de son ambuscade. L'heure venue, chacun se prepara et employa, Gaucher à faire descendre de cheval toutes ses troupes à un demy quart de lieuë de Ville-franche, et les conduire jusques dans le fossé, et par l'adresse desdits soldats dans la ville; le sieur de Rumesnil à donner à propos par derriere en mesme temps que le jeu se commenceroit en la ville. Ce qui fut dit fut faict. Le signal donné, on vient aux prises, *les plus* advancez dans la ville et au fossé furent tous mis au fil de l'espée, ou fricassez par les instrumens à feu, ou noyez dans le fossé. Gaucher, qui se hastoit pour suivre ceux qui estoient entrez dans la ville, fut tout estonné que luy et les siens fussent chargez à dos par le sieur de Rumesnil; et, n'eust esté qu'on luy menoit son cheval en main après luy, il y fust aussi demeuré; mais il le gaigna et se sauva à la fuite. Il laissa trois cents des siens morts sur la place et six vingts prisonniers. Tous les chefs et capitaines, fors ledict Gau-

cher, y demeurerent : tous leurs chevaux furent prins par ledit sieur de Rumesnil; et de cinq à six cents hommes qui estoient là venus avec ledict Gaucher, il ne s'en sauva pas cinquante à la faveur de la nuict. Voyons tout d'une suitte ce qui se passa au siege d'Amiens.

Le Roy, ayant fait le mareschal de Biron son lieutenant en ce siege, alla luy-mesme revisiter toutes les places frontieres; et cependant que de tous les endroits de la France on s'acheminoit pour faire desmordre à l'Espagnol ceste place, Hernantello, qui y avoit dedans plus de quatre mille hommes de guerre, faisoit faire force sorties. Le dixseptiesme juillet il en fit faire une de cinq cents hommes, la moitié menez par le capitaine Durant d'un costé, et par un autre endroict François de Larco menoit l'autre moitié. Ils donnerent de telle furie qu'ils entrerent plus de deux mil pas dedans les tranchées des François, tuans à chasque redoute tout ce qu'ils rencontrerent. Le sieur de Montigny, maistre de camp, y fut tué, et les sieurs de Flessan et Fouquerolle, avec plusieurs autres. Sur ceste alarme nouveau renfort estant venu, les François contraignirent les Espagnols de se retirer en la ville, ce qu'ils firent à la faveur de leur canon et de la cavalerie que fit sortir Hernantello, non toutesfois sans en avoir laissé plusieurs morts sur la place, et entr'autres un des Mendosse. En la lettre qu'Hernantello en escrivit au cardinal Albert, il luy manda :

« Je puis asseurer Vostre Altesse que ce fut la plus honorable sortie que j'aye jamais veuë depuis que je suis soldat. Il en est mort cinq cens de la part de l'en-

nemy, et entre iceux des maistres de camp et des personnes de plus grande qualité, beaucoup de noblesse et grand nombre de blessez : le canon joua de nostre part de telle sorte qu'il endommagea grandement les ennemis avec peu de perte de nostre costé : toutesfois je la ressens beaucoup pour estre forcé de hazarder tant de bons soldats; et c'est grand dommage que nous perdions un soldat, n'ayant pas deffaict toute ceste armée. L'ennemy a si grand peur, qu'aussi tost que nous baissons le pont de la ville pour quelque chose que ce soit, il quitte incontinent les trenchées, ou se met en grande garde. Avec tout cela il s'approche en telle diligence que avec des pierres nous nous pouvons faire mal les uns aux autres; et sans doute, quand ceste lettre arrivera en vos mains, l'ennemy sera logé sur le fossé; et, encores que nous ne perdions pas courage, cela nous donnera bien de la peine; car nous avons affaire à toute la France, aux yeux et à la veue de son prince; et, si nous ne craignions un mauvais succez, ce seroit plustost temerité que valeur. Considerez qu'en ce fait ici il s'agit de la seureté de tout ce royaume, de la couronne et sceptre d'un roy, et, qui plus est, de l'authorité de nostre maistre et de Vostre Altesse, et, après tout cela, que ce ne sera pas peu de perdre ceste infanterie et cavallerie qui est icy. C'est ce qui doit donner à Vostre Altesse mille gloires : mesmes, à ceste heure que nous avons nostre esperance sur la venue de Vostre Altesse, et que nous sommes persuadez que vous avez escrit qu'encore que Bruxelles et Anvers se perdent et tout ce que Sa Majesté tient en Flandres, si faut il neantmoins secourir ceste place, comme je l'ay fait enten-

dre. Hastez vous donc, et ne donnez occasion de perdre courage, maintenant que nous commençons à descouvrir qu'il y a des volontez lasches, lesquelles s'asseureront s'ils ont advis de vostre venue. Quant à moy, je ne perdray jamais courage, et suis seur que le monde ne m'ostera jamais tant d'honneur comme Vostre Altesse m'en a donné. Je mourray avec cela, et me sera un assez honorable tombeau : ce qui arrivera sans faute, puis que mes ennemis font estat de ne m'avoir jamais qu'à force de canon. Je ne trouve point moyen de bailler des aisles à Vostre Altesse. Dieu vueille que ces tiedes conseils ne nous apportent de grands mal-heurs. La peste est forte, les morts ne ressuscitent point, les blessez en occupent d'autres qui les secourent, la place est grande, les provisions et munitions moindres qu'on ne s'imagine. Il nous manquera beaucoup de choses tout d'un coup, et de ce coup là beaucoup se ressentiront. »

Le Roy ayant fait mener quarante cinq pieces de canon devant Amiens, il estonna tellement les assiegez par une continuelle batterie, qu'Hernantello fut contrainct d'escrire encor audit cardinal Albert.

« Il est temps maintenant que nous cessions d'escrire, car je travaille avec les soldats et bourgeois au ravelin, auquel, en peu de jours, j'attens la continuation de la batterie de l'ennemy par trois costez. Nos deffenses sont bien visitées de son artillerie; la nostre ne peut jouer qu'avec grande difficulté; elle est offencée de la leur, encores que l'entrée en soit couverte, comme j'escrivis à Vostre Altesse. L'ennemy tient

desjà un ravelin de gazons auquel il nous a assaillis avec toute la France : il leur en a cousté plus de cent de leurs plus braves. Il nous demeura entre les morts et les blessez, et ils nous le firent quitter deux jours après, et nous en chasserent avec la sappe et la mine. Ils donnerent le feu à une mine qui n'offensa personne, et aussi ils nous demeurerent redevables; car quelques Simons Magus (1) volerent la hauteur de six picques en une autre mine. Vous me mandez que je vous donne avis de ce qui importe. Je ne vous veux dire tout ce que vous desirez par vosdites lettres du sixiesme d'aoust. Les discours humains sont faillis. Nostre esperance est en Dieu et en la pressée venue de Vostre Altesse pour donner bataille ou la recevoir. Je le dis afin que l'obeyssance ne perde son merite en moy. Les trenchées de l'ennemy sont extraordinaires et fort profondes, avec des portes et redoutes, pour ne perdre pas un soldat s'il les veut garder. Quant aux sorties, je n'en puis plus faire, parce que je perds des soldats, et vous asseure qu'à l'occasion de la peste, des blesseures et autres infirmitez, il ne m'est pas demeuré plus de deux mille hommes avec la cavalerie, et si nous avions ceux que nous avons perdus, ils nous feroient besoin. La diversité des nations eust apporté changement si je n'y eusse remedié par l'experience que j'ay. Je ne dis rien des autres volontez et intentions, pour ne vous dire beaucoup de choses que je pourrois. L'ennemy, suivant ce que je vous ay mandé, n'a pas plus de neuf ou dix mil hommes jusques à

(1) *Quelques Simons Magus.* Allusion à Simon le magicien qui se vantoit de pouvoir s'élever dans les nues. Cet imposteur vivoit du temps de Néron.

ceste heure. Nous leur en avons tué ou blessé plus de deux mille, et le reste est reservé pour les troupes de Vostre Altesse, car ils jugent et estiment que vous amenerez de grandes forces. Au lieu des morts et blessez il est entré quatre cens hommes, de maniere que le nombre n'a point excedé. Il y a deux mois qu'ils attendent tous les jours le duc de Mayenne, de Bouillon et d'Espernon; et nous attendons que les causes secondes operent. A quoy je me conforme, encores que les soldats croyent par artifice, et par esperances que je leur donne chacun jour, avec des lettres et advis que leur ay supposé de Vostre Altesse que je feins estre en chemin il y a un mois. Dieu a appellé à soy Buiton au bout de deux jours qu'il fut frappé d'un coup de canon. J'ay beaucoup de blessez. Nous sommes fort pressez de ce siege. La diligence et sollicitude du docteur Lucas Lopez a pourveu à ce que nous eussions des medecines; mais elles sont mauvaises et vieilles, et au lieu de guerir elles tuent. Dieu veuille remedier à tout. C'est icy le duplicata de ma lettre du douziesme. Dieu veuille garder la serenissime personne de Vostre Altesse avecques santé et accroissemens de royaumes, comme nous autres ses serviteurs desirons, et la chrestienté a besoin.

« Je ne sçay où il sera possible que Vostre Altesse loge, si elle ne vient dedans le mois d'aoust avec ses forces. Par le pont duquel Vostre Altesse m'advisa, qui est celui de Long-Pré, elle ne doit venir en aucune sorte, pource que l'on se fortifie tous les jours, et outre cela, pour y venir, il y a d'autres rivieres à passer. L'on ne fait pas si bonne garde entre Corbie et ceste ville. C'est le passage le plus seur et où Vostre Altesse aura grand

advantage, et pour estre les quartiers plus foibles par là, et le pont n'estre aucunement fortifié. Il est à une lieue d'icy et s'appelle Cavion, sans bouë qui empesche le passage; toutesfois il n'y a point de gué, et partant il est besoin de pont ou de pieux; et ne seroit hors de propos que Vostre Altesse en fist apporter, afin que, s'il survenoit un inconvenient qu'elle ne se peust servir du pont, elle se serviroit des pieux pour faire la retenue de l'eau. J'en ay desjà faict provision secrettement pour avoir esté adverty d'aucuns vieux habitans d'Amyens qu'autre-fois cela s'est fait, et lors les ponts furent en danger de se rompre; et de le faire maintenant il y auroit plus de danger que de les attendre à Amyens avec les portes ouvertes. Au temps de l'assaut j'esprouveray ce chemin pour mettre quelque eau dedans le fossé. Quant à noyer les quartiers, il faudroit un autre deluge comme celuy qui noya le monde. Et d'avantage ils tiennent une tranchée derriere leurs quartiers qui tient depuis un pont jusques à celuy de Cavion, qui est celle qui me semble que Vostre Altesse doit prendre, puis que par icelle elle evite la tranchée et tous les inconveniens qui peuvent rendre vostre entrée difficile, et par où et avec plus de facilité je puis tendre la main à l'armée. J'ay respondu par ce que dessus à la lettre de Vostre Altesse. Ce que luy puis dire, c'est qu'elle volle s'il est possible: elle en fera ce qui luy plaira; l'asseurant qu'avec grande briefveté elle nous perdra tous et ceste ville, et la plus glorieuse occasion que prince ait eue de long temps, et que moy et ceux qui sont icy accomplirons avec une mort honorable, tant envers Dieu qu'envers Sa Majesté et Vostre Altesse. Seulement ce regret m'accom-

pagnera jusques au dernier souspir, si l'on veut dire que je vous aye hasté sans grande et suffisante occasion. Dieu conserve ceste place, comme il l'a donnée par miracle, et le fera. »

Voylà l'estat auquel estoient reduits les assiegez. Le Roy au contraire recevoit tous les jours de nouvelles troupes de diverses provinces. Il donna charge à M. de Mayenne de recognoistre tous les endroicts de la riviere où il y avoit quelque lieu par où le cardinal, qu'il avoit eu advis assembler une grande armée, eust peu passer pour donner secours aux assiegez du costé de France; car du costé de l'Artois il luy estoit impossible. Il fit faire provision de farines, de peur que l'Espagnol ne se saisist de la riviere, et que par ce moyen les munitions ne pussent estre amenées en son armée; bref, on ouvroit les yeux à toutes occurrences.

Le cardinal d'Austriche, estant arrivé à Douay en intention de venir droit au siege d'Amiens pour desgager ou secourir les assiegez, comme il le faisoit publier par tout, resolut, avant que de s'approcher plus près, d'envoyer recognoistre le chemin qu'il avoit à tenir et le logis qu'il pouvoit prendre plus proche de ladite ville, et en donna la charge aux sieurs Contreras, commissaire general, qui conduisoit la troupe, dom Gaston Spinola et Tassedo, mareschaux de camp de son armée, dom Ambroise Landriano, lieutenant general de la cavallerie, dom Joan de Bracamont, le colonnel La Bourlotte, Nicolas Baste, et autres des principaux seigneurs et chefs de ladite armée, lesquels, pour donner moins d'alarme de leur voyage, ne prindrent de leur armée que trois ou quatre cents des

meilleurs chevaux, comme s'ils eussent voulu venir à Dourlans seulement, et neantmoins donnerent ordre qu'audit Dourlans se trouvassent, avec la garnison de la cavalerie qui y est, celles de Hesdin et de Bapaume, et qu'elles se trouvassent prestes quand ils y passeroient; pouvans faire ensemble lesdites garnisons de cinq à six cents chevaux : ce qui fut fort bien executé. Et estans arrivez lesdits mareschaux de camp audit Dourlans le jeudy, 18 d'aoust, sur les six heures du soir, ayant repeu à La Haye seulement sans entrer dans la ville, partirent à la poincte de la nuict avec les susdites garnisons, pouvans faire tous ensemble de neuf cents à mille chevaux; et, ayans cheminé toute la nuict, arriverent à l'aube du jour au dessous du village de Quirieu qui est sur le bord d'un ruisseau et à deux lieuës du quartier du Roy, et commencerent à recognoistre ledit logis. Ils furent premierement descouverts par une troupe de chevaux legers et carabins revenans d'une embuscade qu'ils avoient dressée, lesquels en porterent les premiers advis à Sa Majesté sur les six heures du matin. Tout aussi-tost, encores qu'il n'y eust gueres qu'il se fust mis au lit, parce qu'il avoit esté durant une partie de la nuict debout à cause de deux alarmes qui furent données, il monta à cheval, et, estant pour le commencement fort peu accompagné, n'ayant auprès de luy que M. le grand escuyer et quelques autres de sa noblesse, s'en alla droit au lieu où les ennemis avoient esté recognus, et, passant par le logis des carabins, les fit monter à cheval et quelques-uns des chevaux legers. Cest advis luy ayant encores esté confirmé sur le chemin, il manda à M. le connestable qu'il fist ferme au quar-

tier pour pourvoir à ce qui y pourroit survenir, et au mareschal de Biron qu'il le vinst trouver. Il manda aussi au sieur de Montigny qu'il luy amenast quelque troupe de la cavalerie legere, estimant plustost pour lors recognoistre jusques où les ennemis estoient venus et les lieux qu'ils avoient recognus, que non pas qu'ils eussent attendu si tard à se retirer : toutesfois il se trouva qu'ils avoient esté plus paresseux qu'il ne leur convenoit, estans si près d'une armée si esveillée qu'estoit lors celle des François; car le Roy n'eut pas cheminé plus d'une lieuë et demie qu'il les apperceut, ce qui le fit advancer encores d'avantage; et estant arrivé audit lieu de Quirieu, y arriva aussi-tost le mareschal de Biron, qui y estoit accouru sur un courtaut. Et lors avec luy et les autres seigneurs et capitaines qui s'y trouverent, Sa Majesté resolut incontinent de se mettre à leur suitte avec environ cent cinquante carabins et quelques deux cents chevaux, tant de ladite cavalerie legere que des princes, seigneurs et de la noblesse de sa suitte, et les courut à toute bride jusques à Encre, à sept lieuës de son quartier, où, y ayant là un ruisseau à passer, les carabins les y attraperent, et, se sentans soustenus du Roy, les chargerent courageusement; dont les Espagnols prindrent telle espouvante, que, voyans Sa Majesté si près d'eux, qu'ils recogneurent fort bien, ils commencerent à se rompre et prendre la fuitte de divers costez; et lors ceux qui estoient demeurez pour la retraicte, et qui n'estoient pas des mieux montez, firent bon marché de leur vie, qui demeura à la discretion desdits carabins.

Le Roy ne laissa de poursuivre le reste, et ayans mis devant soy ledit sieur mareschal de Biron et ledit

sieur de Montigny avec la moitié de la troupe qu'il avoit, retenant l'autre auprès de luy, ils les coururent jusques à une lieuë de Bapaume, diminuans tousjours leur nombre par les chemins, et ne les laisserent qu'ils ne fussent à la veuë de leur retraicte. Sa Majesté en rapporta deux de leurs cornettes, et en ceste desroute il leur rendit inutiles cinq cents chevaux, tant prisonniers que morts ; car ce fut par les paysans que le plus grand meurtre fut fait de ceux qui se retirerent dans les bois. Ceste cavalcade fut de vingt lieuës, et n'en retourna le Roy qu'il ne fust une heure nuict. Les François firent dez le soir sçavoir ceste nouvelle aux assiegez par la resjouyssance generale qui en fut faicte en l'armée, à quoy il se recogneut bien qu'ils n'y prenoient nul plaisir.

Le Roy faisant continuër sa batterie, Hernantello fut tué sur un ravelin le troisiesme jour de septembre. Après ceste mort, le marquis de Montenegro fut recogneu des assiegez pour leur chef et gouverneur.

Deux jours après, M. de Sainct Luc, gouverneur de Brouage et grand-maistre de l'artillerie de France, fut tué dans les trenchées d'un coup qui fut tiré de la ville.

Le cardinal Albert ayant assemblé quatre mille chevaux et quinze mille hommes de pied, bien que l'on luy eust faict recognoistre que s'il sortoit des Pays-Bas, que le prince Maurice ne faudroit pas d'entreprendre sur quelque place en son absence, il ne laissa de partir d'Arras : arrivé à Dourlans avec toutes ses forces, dix-huict canons et six cents chariots enchaisnez pour servir de barricade et de closture à son camp, il publioit qu'il feroit lever le siege d'Amiens, et qu'il presenteroit bataille au Roy s'il l'osoit attendre.

Le 15 de septembre, sur les deux heures après midy, contre l'opinion de la plus-part des François, ledit cardinal parut en bataille à la veuë de Long-Pré, où le Roy estoit logé. Tout ce que le Roy put faire fut de faire marcher promptement toutes ses troupes au champ de bataille qu'il avoit pris sur le haut de Long-Pré, un quart de lieuë arriere la fermeture de son camp retranché pour se garantir des canonnades, tant des assiegez que de l'armée du cardinal. Il fit aussi venir le canon; et cependant il laissa auprès de la ville pour la garde des tranchées trois mil hommes.

Le cardinal approchoit tousjours, et venoit avec un fort bel ordre, de sorte que les Espagnols estans à trois cents pas de Long-Pré, on pensoit qu'ils le deussent emporter d'emblée; mais la diligence du Roy, et l'ordre qu'il mit en un moment, les arresta tout court; car le canon des François fit un merveilleux dommage, et effraya tellement l'armée du cardinal, que dès l'heure il fit sonner la retraicte, et se logea à un quart de lieuë de là, au quartier où estoient logez les chevaux legers du Roy, qui estoit le long de la riviere, au village de Sainct Sauveur. Il se fit de fort belles escarmouches, et le canon joüa long temps d'un costé et d'autre. M. Fournier, lieutenant de la compagnie de Cesar Monsieur, y fut tué, et quelques gentils-hommes blessez. Toute la nuict se passa avec beaucoup d'allarmes, et toute l'armée françoise demeura au champ de bataille. Le Roy fit jetter à l'instant deux mille hommes dans Long-Pré, où on se retrancha.

Sa Majesté, voyant le cardinal logé au bord de l'eau, fit passer delà la riviere trois canons, et sur le tard en

fit tirer quelques coups sur son armée, de façon qu'il ne sçavoit où bien loger.

Il avoit aussi laissé par delà l'eau, du costé de France, les sieurs de Montigny, de Vic, de la Nouë et d'Escluseaux, avec trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux, ayant eu quelque advis que l'intention dudict cardinal n'estoit que de faire couler du secours dedans Amiens de ce costé là : ce qui estoit la verité; car, dez le lendemain matin, il fit dresser, à la faveur de son canon et de son armée, un pont artificiel sur la Somme, sur lequel il commença à faire passer deux mille cinq cents hommes, parmy lesquels il y en avoit huict cents, que capitaines qu'appoinctez, et tous ensemble se devoient aller jetter teste baissée dedans la ville; mais, ayans esté descouverts par lesdits François qui estoient de là l'eau, ils furent si bien attaquez qu'ils furent contraints de repasser promptement et en desordre au gros de leur armée, laissans plusieurs des leurs morts sur la place, et plusieurs noyez, sans avoir loisir de reprendre leur pont qu'ils abandonnerent aux François.

Aussi-tost que le cardinal vid que ce dessein ne luy avoit reüssi, au lieu de tourner teste vers la ville, ou vers le Roy qui l'attendoit avec son armée en bataille rengée, il commença à se retirer et changer de logement, ne jettant que l'espaule droicte de son armée sur l'advenuë des François, qu'il fit garnir d'un grand nombre de ses chariots enchesnez, faisant advancer, comme en croissant, sa cavalerie, tant à droicte qu'à gauche, et l'infanterie rengée par escadrons departis en trois, cheminans en advant-garde, bataille et arriere-garde, avec pieces de canon à la teste de chacun

gros. En ceste forme le cardinal tira sur le haut de la montagne de Vignacourt.

Le Roy, qui void la retraicte de son ennemy, le suit, avec quatre mille chevaux et douze mille hommes de pied, plus de deux grandes lieuës, et le recogneut de si prez, accompagné de six ou sept, favorisé de quelques carabins, qu'il put juger de leur nombre, forme et contenance. Ce fut ce qui le fit resouldre de donner bataille si le cardinal y vouloit entendre : mais ce n'estoit pas son intention, car, après que les deux armées eurent esté vis à vis l'une de l'autre cinq heures en bataille, et faict beaucoup de petites charges, le canon des François endommageant fort les Espagnols, le cardinal fit passer le bagage et son infanterie par delà la montagne, et les fit mettre en sauveté exempts de la charge pour ce jour, sa cavalerie faisant ferme, tant sur le haut de la montagne que vers Flacelle là où ils faisoient mine de venir à la charge; mais aussitost advancez, aussi-tost ils se retirerent. L'on n'avoit point veu de long temps deux grandes et puissantes armées demeurer si long temps et si près l'une de l'autre sans se battre. Le Roy avoit envie d'aller attaquer le cardinal sur le haut de Vignacourt, et ceux qui estoient de son opinion disoient que, bien que les Espagnols se retirassent en bel ordre, toutesfois qu'à leur contenance qu'ils estoient estonnez. Le conseil que le Roy avoit près de luy luy dit qu'il ne failloit rien hazarder, que ce luy estoit une grande gloire d'avoir chassé honteusement ledit cardinal et un si grand nombre d'ennemis, en tenant une ville assiegée, et l'avoir suivy avec le canon à trois lieuës de la ville ; que par ceste retraicte Amiens ne pouvoit fuyr de re-

tomber sous son obeïssance. Le Roy creut cest advis, et, laissant le cardinal se retirer à Dourlens, il retourna à son siege devant Amiens.

Les assiegez, qui avoient veu le cardinal avec son armée estre à demie lieuë d'eux pour les secourir, firent une infinité de feux la nuict d'entre le quinze et seiziesme septembre, et tirerent force canonnades; mais, l'ayans veu reculer, et sceu qu'il s'estoit retiré vers Dourlens, que son armée se desbandoit, et qu'il estoit sans espoir de les pouvoir secourir, ils changerent de langage, et demanderent à parlementer pour avoir une composition honnorable, sans attendre à l'extremité où ils pouvoient estre forcez. Le Roy, qui sçavoit qu'ils n'avoient faute de vivres et munitions, et qu'ils estoient encor deux mille hommes de guerre, leur accorda le 19 septembre les articles suyvans:

I. Premierement Sa Majesté accorde qu'il ne sera touché à la sepulture d'Hernantello Portocarrero et des autres capitaines enterrez aux eglises de ladite ville, ny à leurs epitaphes et trophées, pourveu qu'il n'y ait rien qui soit contre la dignité de la France, et qu'il leur sera permis d'en retirer leurs corps quand bon leur semblera.

II. Que tous les gens de guerre, de quelque nation qu'ils soient, estans en ladite ville, sortiront avec leurs armes, la mesche allumée, les estendars arborez, et tambours battans, avec leurs chevaux et bagage, et tout ce qu'ils pourront emporter qui leur appartient, tant sur leurs personnes que sur leurs chevaux et chariots.

III. Qu'il sera baillé des charrettes pour emporter les

blessez et malades jusques à la ville de Dourlans ou de Bapaume, avec bonne et seure escorte, lesquelles charrettes avec leurs chevaux ils renvoyeront en toute seureté; et, pour le regard des malades et blessez qui ne pourront estre transportez, demeureront en ladite ville, où ils seront pensez et traictez jusques à ce qu'ils soient gueris, et lors leur sera permis se retirer en toute seureté.

IV. Tous ceux de ladite ville et autres estans en icelle, de quelque qualité qu'ils soient, qui voudront sortir avec eux, le pourront faire librement et emporter avec eux les biens qui leur appartiennent, sans que personne leur puisse rien demander; et sera permis aux autres qui y voudront demeurer de le faire en toute seureté, et de jouyr de leurs biens comme ils faisoient devant la prinse d'icelle, renouvellans le serment de fidelité à Sa Majesté.

V. Seront deschargez du payement des drogues, medicamens et autres choses par eux prinses pour penser et traicter leurs malades et blessez, et particulierement de douze mille livres de balles d'arquebuzes.

VI. Les subjects et serviteurs du Roy, estans prisonniers dans ladite ville, seront mis en liberté sans payer rançon; le semblable sera fait pour ceux de ladite ville qui seront prisonniers en l'armée de Sa Majesté, et autres qui ont esté pris y voulans entrer.

VII. Sa Majesté accorde que trois d'entre eux pourront aller trouver leur general, accompagnez de dix chevaux, pour l'advertir de la presente capitulation; que pour ce faire il sera faite une cessation d'armes pour six jours qui escherront jeudy au matin; à la charge que, s'ils ne sont secourus dedans ledit temps

de deux mil hommes qui entrent dedans ladite ville, ils sortiront d'icelle, et la rendront à Sa Majesté, aux conditions susdites, ledit jour de jeudi au matin, sans qu'il soit besoin faire autre traicté et accord.

VIII. Les marquis de Montenegro, capitaines et gens de guerre estans en ladite ville, ne pourront, durant ledit temps de ladite cessation d'armes, favoriser l'armée qui entreprendra de venir à leur secours, demeurans les tranchées garnies de la garde ordinaire, laquelle aussi ne pourra rien entreprendre contre eux.

IX. Ils bailleront à Sa Majesté, pour la seureté et observation des presents accords, quatre ostages capitaines, à sçavoir deux Espagnols, l'un de cavallerie, et l'autre d'infanterie, un Italien et un Walon, et pourra Sa Majesté envoyer et tenir en ladite ville, durant ladite cessation d'armes, une ou deux personnes, telles que bon luy semblera, pour prendre garde s'ils fortifieront ou repareront en icelle, et si le secours qui y entrera sera de deux mille hommes.

X. Leur sera baillé escorte et seureté jusques en ladite ville de Dourlans, et la foy de Sa Majesté, en cas qu'ils n'y treuvent leur armée, qu'il ne sera rien attenté contre eux jusque à Arras.

Le 25 septembre, sur les six heures du matin, le Roy ordonna que son armée fust mise toute en bataille; ce qui fut fait en quatre heures. Et sur les dix heures Sa Majesté commanda à M. le connestable, au mareschal de Biron, au duc de Monbason et au sieur de Vicq, d'aller à Amiens à la porte de Beauvais, là où il avoit desjà fait marcher deux mille soldats, et par laquelle devoit sortir la garnison espagnole; lesquels

s'estans presentez à ladite porte, fut incontinent abbaissé le pont, où se presenta le marquis de Montenegro, qui commandoit dans ladite ville depuis la mort de Hernantello, monté sur un beau cheval et très-bien en conche, tout seul, avec l'escarpin, un baton à la main; et, après l'entresaluëment fait d'une part et d'autre, iceux seigneurs mirent le marquis de Montenegro entre eux, et fut conduit, environ demy lieuë loing de la ville, où estoit Sa Majesté, en une grande plaine, accompagné de sa cornette blanche, avec environ dix-sept cens chevaux et cinq cens Suisses. Le marquis de Montenegro avoit à sa suitte environ cent trente chevaux et autant d'harquebusiers à pied tous choisis, qu'il menoit pour la garde de sa personne. Après eux venoient environ mille femmes de petite qualité, entre lesquelles il y en pouvoit avoir environ quatre cens de la ville qui suivoient volontairement. Après suivoient cent soixante chariots, la plus part couverts de toile, et chargés de toutes sortes de bagages, et sur iceux environ trois cens, que hommes que femmes, malades, ou de peste, ou de blessure. En après marchoient environ quatorze cens harquebuziers et six cens corcelets bien en conche. Et pour la fin suivoient dix compagnies de cavallerie, à sçavoir, six de gendarmes lanciers, et quatre d'harquebuziers à cheval, qui pouvoient en tout faire le nombre de cinq cens chevaux : toutes lesquelles forces passerent au milieu de l'armée françoise. Et lors que le marquis de Montenegro fut proche de Sa Majesté, il mit pied à terre, comme aussi fit M. le mareschal de Biron qui le presenta au Roy, et le marquis luy baisa la botte. Le Roy estoit monté sur un beau coursier moreau, ri-

chement harnaché et couvert d'une selle en broderie à fond de couleur incarnadine, habillé très richement, avec un baston royal à la main, environné des princes de Conty, de Mont-pensier, de Nevers, de Nemours, Joinville, et des mareschaux de France, et autres grands seigneurs en bon nombre. Ledit marquis luy dit quelques paroles. Sa Majesté l'embrassa et receut fort humainement, avec une majesté royale, et luy donna congé; lequel prins il remonta à cheval, et fut accompagné, du commandement du Roy, par M. le connestable environ deux lieuës. Tous les capitaines espagnols et autres, tant de cheval que de pied, passans devant le Roy, mirent pied à terre, et luy baiserent la botte avec une grande humilité et reverence; ausquels Sa Majesté usoit de paroles pleines de courtoisie. Ceste feste dura jusques à deux heures après midy, que Sa Majesté alla disner, et sur les quatre heures du soir s'en alla à Amyens, accompagné de mille gentils-hommes à cheval : et alla droit descendre à la grande eglise Nostre Dame, où fut chanté le *Te Deum* par sa musique et gens de sa chapelle, avec un merveilleux contentement et allegresse de tous les assistans, l'eglise remplie de toutes sortes de gens. Après que le *Te Deum* fut chanté, tous crierent vive le Roy. Cela faict, le Roy sortit de la ville, qui fut environ sur les six heures, et fit faire monstre à toute son infanterie, qui estoit environ de dix-huict mille hommes de pied, y compris environ deux mille Anglois et mil Suisses. Ce jour Sa Majesté avoit plus de douze mille hommes à cheval, entre lesquels il y en avoit plus de cinq mille gentils-hommes. Après que les Espagnols furent sortis, il ne demeura pas dedans

la ville d'Amiens plus de huict cens personnes des habitans, entre lesquels il y avoit quelque peu de peste. Le Roy mit dans la ville vingt compagnies de gens de pied et trois de cheval en garnison, et pour gouverneur M. de Vicq.

Les beaux esprits firent plusieurs vers sur ceste reprise d'Amiens; entr'autres les suivans furent trouvez d'une belle invention.

I.

Je ne sçay qui des deux est le plus admirable,
D'avoir pris ou repris un Amiens si fort :
Mais je sçay qui des deux est le plus honorable,
De l'avoir pris par fraude ou repris par effort.

II.

On chante en mille façons
Une si belle entreprise;
Mais de toutes ces chansons
Le bon est en la reprise.

III.

Hernantel fut heureux, en si belle entreprise,
De surprendre Amiens, sans force, en un instant :
Plus heureux d'estre mort ains qu'elle fust reprise,
Pour ne mourir après de honte en la quittant.

Voicy le dialogue qui fut fait sur le tombeau de ce capitaine Hernantello Portocarrero.

LA TERRE.

Cesse l'œuvre, maçon, il ne faut que tu tailles
Ce marbre pour dresser un sepulchre à ce corps,
Car je le veux vomir du fonds de mes entrailles,
Et le rendre aux vivans pour se venger des morts.
Responds moy, je te prie : seroit il raisonnable

Que luy, qui vint troubler ma paix et mon repos,
Reposast, honoré d'un tombeau venerable,
Dans mon sacré giron fait butin de ses os?
Non, cela ne peut estre, ainsi qu'en ceste vie
L'Espagnol ne se peut accorder au François;
Comme on ne void entr'eux aucune sympathie,
Un tel corps espagnol garder je ne sçaurois.

L'ESPRIT D'HERNANTELLO.

Cruelle, ose-tu bien murmurer ceste injure,
Te forçant de priver mon corps de cest honneur?
Pretends-tu violer le droict de sepulture,
Pour-ce que tu n'es plus serve de mon bon-heur?
T'ay-je pas justement par les armes acquise?
Ay-je pas mis ton col soubs le joug de ma loy,
Je suis mort, ouy vainqueur, dans la place conquise:
Voudrois-tu donc nier de n'estre encor à moy?
Trespas advantureux, ô mort bien fortunée,
A qui ma vive gloire a desjà survescu,
Vous accomplistes bien l'heur de ma destinée,
En me rendant ainsi plus vainqueur que vaincu!

LA TERRE.

La mort eut bien pouvoir, Esprit, de te distraire
De ton corps qui mourut pour sa temerité;
Mais à ton arrogance elle n'a peu soubstraire
Ce qui ne te peut faire aymer la verité.
Confesse toy vaincu, c'est au plus fort la gloire;
Et te souvienne aussi que celuy n'est vainqueur
De qui la mort aux siens faict perdre la victoire,
Et qu'on ne peut pas vaincre en n'ayant plus de cœur.
Mon grand Roy t'a vaincu : t'eust-il peu prendre envie
De mourir plus heureux qu'estre vaincu par luy?
Tu as eu plus d'honneur en finissant ta vie,
Vaincu d'un si grand roy qu'estre vainqueur d'autruy.

L'ESPRIT.

Puisque Mars et Belone, et la Fortune mesme,
Souffrent d'estre icy bas commandez par ton Roy,

Je me contraincts comme eux, plein d'un regret extreme,
De souffrir que son bras triumphe aussi de moy.
Mais, comme estant forcé, je souffre à leur exemple,
Terre, souffre à la mienne, et permets que mes os,
Dans le centre voulté d'une tombe bien ample,
Jouyssent en ce lieu d'un eternel repos,
Et que mon effigie en porphire eslevée,
Tenant dans sa grand'dextre Amiens peint en or,
Monstre de l'autre main, en ta langue gravée,
Sa prinse, l'an, le jour, et mon beau nom encor,
Pour à l'aage futur monstrer que mon audace
Fit penetrer l'Espagne en France bien avant,
Et que pour mon grand Roy ceste guerriere place
A nul autre qu'à moy ne fut auparavant.

LA TERRE.

Ces colosses vivans qui jadis entasserent
Les monts pour aux grands dieux le ciel faire quitter,
Avecques leurs rochers à la fin renverserent,
Esprouvans sur leurs chefs l'ire de Jupiter.
Pour memoire à jamais d'une si folle guerre,
Et pour rendre à nos yeux l'acte tousjours nouveau,
Ces monts poinctus, servans de bornes à la terre,
Aux geants insensez servirent de tombeau.
Ainsi, chetif Esprit, je veux bien que ta cendre
Demeure icy tousjours, pour tousjours tesmoigner
Qu'estant bien tost monté, tost on te vid descendre
Et que sur les François tu n'as peu rien gaigner.

Toutesfois les habitans d'Amiens ne laisserent gueres entier l'epitaphe d'Hernantello qui estoit dans la grande eglise : aussi y avoit-il plusieurs choses contre la dignité de la France, et ne purent voir tous les jours devant leurs yeux les trophées de celuy qui estoit cause de leur ruine.

Le Roy, pensant trouver le cardinal d'Austriche vers Dourlens, s'y achemina avec dix-huit pieces de canon;

mais il s'estoit retiré vers Arras, et en passant avoit seullement jetté dedans une partie des meilleurs hommes de son armée avec des munitions et vivres, et tout ce qui estoit necessaire pour soustenir un long siege. Sa Majesté, qui ne vouloit si tost se rembarquer à un siege, et principalement à cause de la proximité de l'hyver, passa outre avec sa cavalerie, infanterie et canons, donna aux portes d'Arras, où estoit encores ledit cardinal avec une partie de son armée. Ayant faict tirer vingt-cinq ou trente vollées de canon sur ceste ville, attendant quelque sortie des Espagnols, voyant qu'ils ne paroissoient point et s'estoient retirez plus avant dans le pays, Sa Majesté retourna vers Amiens pour donner ordre aux garnisons, au repos de son armée après un si grand et long siege, l'avoisinans les pluyes et rigueurs de l'hyver qu'il alla passer à Paris, ainsi comme nous dirons cy après; mais que nous ayons dit ce que fit le prince Maurice cependant que ledit sieur cardinal pensoit secourir Amiens.

Nous avons dit cy dessus que le prince Maurice et les Estats voyans que le duc de Parme, pour obeyr à la volonté du roy d'Espagne, menoit toutes ses forces contre la France au secours de la ligue, qu'ils n'en laisserent point passer l'occasion sans profiter. Au premier voyage que fit ledit duc de Parme l'an 1590, le prince prit Doddedaël et plusieurs chasteaux forts en diverses provinces des Pays-Bas, et fit bastir le fort de Knotzembourg près de Numeghe. Le duc de Parme à son retour en Flandres, pensant empescher le prince de poursuivre ses conquestes, pource qu'il avoit encor pris, au mois de may l'an 1591, Zutphen, Deventer et Delfziel, assiegea ledit fort de Knotzembourg, où il

fut contrainct par le prince de lever son siege avec perte. Ledit duc de Parme faisant les preparatifs pour son second voyage en France, ledit prince se rendit maistre de Hulst et de Numeghe. L'an 1592, pendant ce second voyage, il print aussi Steenvich, Otmarson et Covoërden. L'an 1594, quand le Roy assiegea et print Laon, cependant que le comte Charles de Mansfeldt pensoit le secourir, ledict prince se rendit maistre de Groëninghe; et en ceste année, cependant que le cardinal d'Austriche pensoit donner secours à Amiens qu'il avoit faict surprendre, outre qu'il fut contrainct d'abandonner sa prise, ledit prince chassa les Espagnols de toutes les villes et forts qu'ils tenoient en Frise, Overissel et Groëninghe, et leur fit repasser le Rhin avec de grandes pertes. Voyons comme cela se fit.

Tandis donc que le cardinal d'Austriche s'achemina pour secourir Amiens avec toutes les forces du roy d'Espagne, le prince Maurice et les estats generaux des Provinces Unies se mirent en campagne au commencement du mois d'aoust, deliberez de chasser l'Espagnol des bords du Rhin. Le prince fit marcher son armée et tout son attirail, tant par terre que par les rivieres du Rhin et de Wahal, avec trois ou quatre cens navires de toutes sortes, vers la ville de Rhinberg ; et devant que l'aborder, passant près d'Alpen, appartenant à la comtesse de Mœurs, il en approcha avec deux pieces d'artillerie qu'il fit voir à ceux de la garnison que le roy d'Espagne y tenoit d'environ soixante hommes, lesquels, sommez de se rendre sur promesse de bonne composition s'ils se rendoient devant que le canon fust placé, ne se voulans perdre par

opiniastreté, ils se rendirent et mirent ville et chasteau ès mains du prince le huitiesme d'aoust, sortans avec armes et bagages.

Le mesme jour le prince fit avancer toute son armée devant Rhinberg qu'il fit investir par terre et par eau, et saisit les navires des assiegez avec la petite isle qui est au milieu du Rhin à l'opposite de la ville, où il fit dresser quelques pieces de batterie outre celles qui estoient sur les navires de guerre, d'où il fit battre la grosse tour de l'hostel de L'evesque qui commandoit sur ladicte riviere, tant qu'elle fut rendue inutile. Les assiegez firent peu de sorties, mais de leur canon ils importunerent fort les assiegeans; et toutesfois, le dix-neufiesme du mois, le prince ayant dressé sa batterie de trente-six pieces, et fait jouër depuis les dix heures du matin jusques à quatre après midy que la muraille commençoit à aller bas et à faire bresche, les assiegez, qui estoient bien mille hommes combattans, estonnez, requirent ce mesme jour, sur ce qu'ils furent sommez se rendre, de parlementer : à quoy le prince ne refusa d'entendre. La capitulation fut que dans le lendemain les gouverneur, capitaines, officiers, soldats et matelots, sortiroient avec leurs pleines armes, drapeaux, tambour battant, emportans tous leurs meubles et bagages sur certain nombre de chariots, avec bon convoy jusques en la ville de Gueldre, avec lesquels pourroient sortir toutes personnes, tant ecclesiastiques que layes, et tous les officiers du roy d'Espagne; à la charge que tout ce qui appartenoit au Roy, comme aussi les navires et les meubles de la comtesse de Mœurs, estans en la ville, y demeureroient ; les bourgeois maintenus et conservez en leurs droicts et privileges.

Le capitaine Snater, qui estoit dedans gouverneur, en fut grandement blasmé d'avoir rendu ceste place à si bon marché, et fut long temps detenu prisonnier, nonobstant ses excuses sur ses soldats qu'il accusoit n'avoir voulu soustenir nul assaut, lesquels au contraire s'excuserent sur luy.

L'archevesque et chapitre de Cologne envoyerent leurs deputez vers le prince estant encore en son camp, et depuis vers les estats generaux à La Haye les requerir de leur vouloir laisser ladite ville, comme estant de leur district, franche, libre et neutrale; mais ils eurent pour response qu'ils ne la pouvoient rendre à si bon marché, veu qu'elle leur avoit tant cousté à la gaigner, et que l'exemple des villes de Bonne et de Nuys, avec le mal que ceste ville là leur avoit fait, livrant passage aux Espagnols au pays de Frise, estoit la raison qu'ils ne la leur pouvoient restituer à present.

La reddition de ceste ville estonna tellement ceux qui estoient en garnison dans le puissant fort situé sur le Rhin, que le capitaine Camillo Sachini, gouverneur de la ville de Mœurs, avoit fait bastir, de son nom appellé le fort de Camille, situé deux heures de chemin loing de Rhinberg, que sans attendre le siege, sur ce qu'ils virent approcher deux navires de guerre, ayans mis le feu dedans, ils le quitterent le 24 dudit mois, y abandonnans deux pieces d'artillerie. Le prince le fit à l'instant desmolir, tandis qu'il faisoit reparer les bresches et aplanir les tranchées du camp de Rhinberg.

Après avoir laissé suffisante garnison de pied et de cheval à Rhinberg sous la charge du capitaine Schaef, il fit marcher son armée le 26 dudit mois vers Mœurs qu'il assiegea; mais, s'apprestant pour la forcer, le se-

cond de septembre, les assiegez, voyans douze pieces toutes prestes à donner, estans sommez de se rendre, aymerent mieux capituler avec le prince, qui leur accorda de sortir, le lendemain troisiesme dudict mois, avec leurs armes, chevaux, hardes et bagage, drapeau volant au vent, tambour battant, la bale en bouche et la mesche allumée, et outre ce d'emmener une piece de campagne ; ce qui n'avoit jamais esté practiqué durant toutes les guerres des Pays-Bas. D'avantage leur furent encore prestez quelques chariots pour emmener leur bagage, et bon convoy pour les conduire en lieu de seureté. Le prince Maurice leur accorda ceste composition pour gaigner temps et afranchir la navigation du Rhin et oster le passage de Frise aux Espagnols : ce qu'il fit par ce moyen-là.

Après avoir mis ordre en ces trois villes et chasteaux, qu'en un mois de temps il avoit conquis à peu de travail et petite perte de ses gens, il delibera d'aller aux pays de Frise et d'Overyssel, et pour ce faire passa le 8 de septembre le Rhin avec toute son armée à Rhinberg, faisant descendre ses navires de guerre et de munitions à val le Rhin, à Ysseloort en la riviere d'Yssel, jusques à Doesbourg en la comté de Zutphen. La premiere place qu'il attaqua fut Grolle, que, deux ans auparavant ayant assiegée, comme nous avons dit, il quitta, sur ce que les Espagnols, sous la conduite de Mondragon, luy vindrent couper les vivres. Il l'investit l'onziesme de septembre. Il pouvoit y avoir dans ceste place douze cents hommes de guerre, assavoir, dix compagnies d'infanterie et trois cornettes de cavalerie sous le commandement du comte Frederic de Berghe, frere du comte Herman, qui se disoit

gouverneur de toute la Frise pour le roy d'Espagne.

Le prince trouva moyen, après avoir bien retranché son camp, de faire escouler les eaux des fossez, et de dresser quelques galeries au travers jusques au pied du rempart pour les sapper tout à couvert. Ceste ville estoit moyennement forte, et on ne la pouvoit legerement gaigner sans une rude batterie, tant à rompre les deffenses des assiegez qu'à faire bresche pour venir à l'assaut. Le prince ayant fait placer vingt et quatre pieces de canon, Jean Bouvier, maistre des feux artificiels, fit voler tant de ces petits ardans allumez dedans la ville, que les assiegez eurent du mal assez à esteindre le feu qui s'estoit espris en divers endroits.

Les assiegez ne chomoient pas à se bien deffendre, tirant leur artillerie au travers du camp du prince, sur lequel ils faisoient aucunesfois quelques sorties. Mais, comme le rempart estoit jà miné en sept ou huict endroits, et que les galleries estoient presques toutes achevées pour sapper, et toute l'artillerie bracquée preste à donner, le prince fit sommer le comte de Berghe et les assiegez de se rendre, leur promettant une honneste composition s'ils se rendoient devant qu'attendre le foudre de son canon, autrement que s'il les falloit gagner d'assaut, qu'ils sentiroient la fureur d'un ennemy victorieux. Les assiegez, voyans l'estat de leur ville à demy bruslée, les galeries, les sappes, les mines, la quantité du canon et toutes choses prestes pour les forcer, n'ayans nul espoir de secours, aymerent mieux entendre à un bon appoinctement, sans attendre plus grande extremité : ils furent d'accord de se rendre, et de sortir le lendemain avec leurs armes et bagages, de laisser leurs drapeaux et cor-

nettes, à la charge de ne servir en Frise et Overyssel contre les Estats le terme de trois mois, et qu'ils se retireroient par delà la riviere de Meuse; aussi que les gens de cheval laisseroient leurs chevaux à la discretion du prince, lequel, usant d'une liberalité et courtoisie, les redonna à un de leurs capitaines italien qui l'en requit, et non pas audit comte de Berghe, combien qu'il fust son cousin germain. Il leur accorda pareillement grand nombre de chariots pour emmener leurs blessez et bagages jusques au delà du Rhin. Ainsi fut la ville de Grolle rendue au prince, au siege de laquelle n'y eut gueres grand'perte de gens d'une part ny d'autre; mais la perte tourna le plus sur les pauvres bourgeois qui eurent leurs maisons bruslées.

Le prince ayant fait applanir les tranchées de son camp, et mis suffisante garnison dans Grolle, le premier d'octobre il mena son armée vers Brefort au mesme pays d'Overyssel, place assise en lieu naturellement fort, n'ayans que deux advenuës, l'une devant, l'autre derriere, environnée de tous costez de marescages et fondrieres, et outre ce tellement fortifiée par l'industrie des hommes, qu'elle sembloit imprenable, munie de trois cents bons soldats, qui estoit assez pour la petitesse du lieu, sous la charge d'un capitaine qui estoit lorrain. Le prince, pour mieux faire ses approches et gaigner chemin, fit jetter force fascines, bourrées, clayes et planches aux endroits moins accessibles, sur lesquels de part et d'autre furent des gabions dressez, et vingt canons plantez pour battre les ravelins qui couvroient les deux portes du costé de l'orient et de l'occident, et une tour qui estoit

à l'occident; puis fit faire une longue galerie au travers des fossez, pour en un besoin venir à la sappe. Ce fait, il fit sommer les assiegez de se rendre, sous promesse de bon traictement : n'y voulans entendre, il fit donner trois volées de canon, puis les fit sommer encor derechef; mais, comme il les vid se roidir à se deffendre, se fians sur la forteresse de la ville et du chasteau, il fit battre les ravelins et portes d'un costé et de l'autre d'une telle furie, depuis les neuf heures du matin jusques environ trois heures après midy, que le ravelin du costé du nord fut bien tost gaigné par les ponts que ledit prince avoit fait dresser en toute diligence. Les assiegez, voyans que leur ravelin alloit bas, et que la bresche commençoit à estre suffisante assez pour donner l'assaut, et que l'armée estoit jà disposée en bataille pour les assaillir, firent signe qu'on cessast la batterie, et qu'ils desiroient de parlementer. Le prince ne voulut les escouter, et fit continuer sa batterie jusques à ce qu'il vid la bresche aisée, et que les femmes et enfans s'y monstrerent à genoux et mains joinctes, crians misericorde : la batterie cessée, les soldats, avides au butin, sans attendre le commandement de donner à la bresche, monterent au haut, et, ne voyans personne pour la deffendre, y entrerent et se ruërent sur les assiegez qui jà commençoient de prendre la fuite et leur retraicte vers le chasteau, dont y en eut quelques soixante-dix des derniers taillez en pieces. La ville pillée, il advint qu'un soldat, cherchant la nuict encor quelque hazard avec une torche de paille allumée faute de chandelle, mit le feu en une maison qui s'espandit par toute la ville sans qu'on y sceust onc remedier, et fut toute

bruslée à huict maisons près. Le lendemain les soldats retirez au chasteau se rendirent à la mercy du prince, qui leur donna la vie à tous, en quittant leurs armes et payant rançon convenable.

La ville et chasteau de Brefort estans ainsi tumbez en la puissance du prince et des Estats, il tourna la teste de son armée vers la ville d'Enschede : en estant approché avec douze pieces de canon, et l'ayant fait sommer, la garnison qui estoit dedans capitula, avec ledit prince, d'en sortir avec leurs armes et bagages, toutesfois sans chariots ny convoy, et à la charge de retourner pardelà la Meuse.

Le lendemain il fit marcher l'armée devant la ville d'Oldenzeel, en ce mesme pays d'Overyssel, bien peuplée, ayant trois doubles murailles et autant de fossez, en laquelle y avoit six cents hommes de guerre. Les bourgeois, voyans l'artillerie, et qu'on commençoit à tirer l'eau de leurs fossez, persuaderent aux soldats d'entrer de voye commune en un bon accord, et envoyerent par ensemble, le vingt-deuxiesme octobre, un tambour vers le prince luy faire entendre leur intention, sur laquelle, après avoir quelque peu parlementé, il accorda que les soldats sortiroient le lendemain, avec leurs armes et bagages, au mesme appoinctement qu'avoient eu ceux d'Enschede.

Tandis que le prince estoit devant Oldenzeel, il envoya le comte George Everard de Solms assieger la petite ville d'Otmarsom, au mesme pays d'Overyssel, contre laquelle ayant tiré trois volées de quatre pieces moyennes, la garnison qui estoit dedans requit pouvoir sortir au mesme accord que ceux d'Enschede, ce qui leur fut octroyé.

Ceux qui estoient en garnison en la ville et fort de Goor, voyans les heureux succez du prince, ne voulans l'attendre, quitterent d'eux-mesmes la place et l'abandonnerent; mais le prince fit desmolir le fort par les paysans de ce quartier là, qui furent très-ayses d'estre employez à cest œuvre pour recouvrer leur liberté. Voylà comme tout le pays d'Overyssel fut regaigné par le prince, et mis sous l'obeyssance des Estats.

Le prince et les Estats, ayans resolu du tout de liberer les pays de Frise, d'Overyssel et de Groninghe, et de chasser l'Espagnol, leur ennemy, outre le Rhin, entreprindrent d'assieger Linghen, place de fort grande importance, estant le passage par terre vers les villes de Hambourg, Breme et autre d'Oostlande, avoisinans le pays de Westphale, et les comtez d'Emde et d'Oldembourg.

Le comte Frederic de Berghe, après avoir rendu par composition Grolle, s'estoit retiré dedans le chasteau de Linghen, qui estoit tout le reste de son gouvernement par delà le Rhin, bien deliberé de le garder avec la ville, attendu que ce sont places très-fortes qu'il avoit munies de six cens hommes, la fleur de la gendarmerie du roy d'Espagne en ces quartiers de Frise, avec une cornette de cavalerie, ayans pour se deffendre dix ou douze, que canons que moyenne, sans les pieces de fer. Le comte, s'asseurant d'y estre assiegé, pour tant plus incommoder le camp du prince, fit brusler quelques maisons plus proches de la ville, et en eust fait d'avantage s'il n'eust esté si tost empesché par la venuë de l'armée, l'hyver estant lors sur les bras, et bien apparent de faire du mauvais temps.

Le prince, se retirant du pays d'Overyssel, fit le vingt-huictiesme d'octobre marcher son armée devant Linghen, et le mesme jour l'investit : or, d'autant que de ce costé il n'avoit nuls ennemis à craindre que ceux qu'il assiegeoit, afin de tant mieux accommoder ses gens, il les logea un petit au large, et la plus part dedans des maisons de paysans, dont le pays estoit fort peuplé. Quant à sa personne, il fut logé chez un gentilhomme à un quart de lieuë de la ville, et sa cavalerie assez à l'escart.

Les aproches furent aisées à faire, à cause que ceste ville est environnée de petites collines, tellement qu'en peu de temps, avec ce que la saison se rendit assez gracieuse, ses gens se logerent dedans les contrescarpes, jusques au bord des fossez, d'où l'eau fut bien tost escoulée, puis furent dressées quelques galeries au travers des fossez, principalement du costé du chasteau. Le second de novembre, le prince ayant fait braquer vingt-quatre canons contre le chasteau, il le fit battre de telle furie huict heures durant aux deux ravelins, que le comte Frederic, voyant que c'estoit audit chasteau qu'on en vouloit, fit retirer toute l'artillerie qui estoit dedans la ville pour la mettre en ce chasteau, avec laquelle il fit une contre-batterie, et faisoit souvent sortir ses gens à l'escarmouche avec perte de part et d'autre.

Les galeries estans achevées à l'endroit des deux ravelins, sans que les assiegez peussent en façon quelconque empescher l'ouvrage à cause du foudre continuel du canon et de la scopetterie, et que toutes les deffenses du rempart estoient mises bas, le prince commanda de sapper ces deux ravelins. Le comte Fre-

deric s'en estant apperceu, et sachant la coustume du prince, qui est qu'ayant fait bresche à souhait, il se haste d'assaillir, craignant d'estre emporté d'assaut, ayma mieux faire une bonne composition en temps et heure; et, sur ce qu'il en fut sommé, requit de parlementer et d'entrer en capitulation. Le prince l'ouït volontiers, pource qu'il craignoit la saison de l'hyver, qui jusques lors luy avoit esté favorable, aussi pour gaigner temps et ramener son armée. Ainsi, le 12 dudit mois, le comte Frederic accorda de rendre Linghen et d'en sortir avec armes et bagage, en luy fournissant quelques chariots jusques au village prochain, remettant dès ce jour mesme le chasteau ès mains du prince, qui à l'instant y mit de ses gens, le comte retirant les siens dedans la ville jusques au lendemain qu'il en partit.

Ainsi le prince et les Estats chasserent les Espagnols de tout le pays de Frise, d'Overyssel et de Groëninghe, et leur firent repasser le Rhin. Après la prise de Linghen ils mirent leur armée ez garnisons.

L'année suivante, comme nous avons dit en nostre Histoire de la Paix, après que le cardinal d'Austriche (1) eut quitté son chapeau de cardinal, et s'en fut allé espouser l'infante d'Espagne, l'admirant d'Arragon, son lieutenant, publioit qu'il reprendroit

(1) *Le cardinal d'Austriche.* Albert, archiduc d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien II, étoit né en 1559. Ayant quitté la pourpre romaine, il épousa, en 1598, Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, qui avoit été destinée à être reine de France. Il mourut en 1621, regretté des Flamands qu'il avoit gouvernés avec beaucoup de sagesse et de douceur.

ce que le prince et les Estats avoient conquesté en ceste année. Avec une armée de trente mille hommes il entra dans le pays de Cleves, et le pilla; puis il reprint Rhinberg; mais le prince Maurice s'estant campé dans l'isle de Gueldre, et aucuns princes allemans ayans assemblé une armée pour faire sortir ledit admirant des terres de l'Empire, le prince et les Estats se conserverent en leurs nouvelles conquestes de là le Rhin. De ce qui s'est passé depuis en ces pays-là, qui est venu à nostre cognoissance, nous l'avons dit en nostredite Histoire de la Paix. Retournons en France.

Le duc de Mercœur, comme nous avons dit, estoit venu à Chasteaubriant; et, pour ce qu'il n'estoit assez fort pour tenir la campagne, les garnisons des places qui tenoient pour luy couroient par troupes separées, et faisoient de grandes pilleries ez provinces de Touraine, Anjou, le Mayne, Vendosmois, et autres lieux circonvoisins, et vindrent mesmes jusques aux portes de Paris prendre des prisonniers, et avoient, en toutes lesdites provinces, des maisons particulieres qui les recelloient, ce qui apportoit une grande incommodité à tous ceux qui alloient par pays. La cour de parlement, par arrest, ordonna que commission seroit delivrée à M. le procureur general pour informer contre tels receleurs; mais l'execution en eust esté difficile si l'heureux evenement du siege d'Amiens, auquel, comme plusieurs ont escrit, se manioit le destin de la France, et du succez duquel deppendoit son salut et sa perte, n'eust faict changer à plusieurs de discours, de desseins et de pretensions; et comme, en la reprise de ceste ville, les fleurs-de-

lys triompherent de la croix rouge, ceste signalée victoire fit aussi estouffer beaucoup des desseins de ceux qui avoient envie de remuër encor en divers endroicts de la France, sous divers pretextes nouveaux.

M. de Mercœur, qui voyoit bien qu'il seroit le premier qui auroit le Roy sur les bras, fit accorder, par ses deputez qu'il envoya à Angers conferer avec le sieur de Schomberg et autres deputez de Sa Majesté, une suspension generale d'armes par tout le royaume de France, laquelle fut publiée le dix-septiesme octobre et devoit finir le dernier jour de decembre. Il promit la faire inviolablement observer par les Espagnols estans en Bretagne à Blavet, et garantir tous actes d'hostilité qui se pourroient commettre pendant ladite suspension. Il fut accordé que toutes troupes, tant d'une part que d'autre, seroient licentiées et se retireroient, de chacune part, ès villes closes ou aux faux-bourgs, pour y demeurer en garnison sans tenir les champs; que durant ladite suspension il n'entreroit en la province de Bretagne aucuns estrangers de part et d'autre pour y faire la guerre; que toutes fortifications et corvées cesseroient sans qu'aucun y peust estre contraint. Les autres articles de ceste suspension servoient de reglement pour le payement des tailles, pour les receveurs des decimes et greniers à sel : il y avoit un article contenant que pour proceder au reglement et moderation en la levée des subsides de la riviere de Loire, que les deputez d'une part et d'autre s'assembleroient huict jours après la publication de ceste suspension.

Le Roy, qui durant le printemps, l'esté et l'automne

de ceste année, avoit esté continuellement occupé aux affaires de la guerre sur les frontieres de Picardie, estoit infiniement desiré à Paris pour y passer l'hyver : il courut en ce temps-là quelques stances pour le convier d'y revenir, entr'autres celles-cy :

Vous qui comme Persée, avec la sage ruse
Dont la vertu conduit les genereux projects,
Avez tranché la teste à l'horrible Meduse
Qui changeoit en rochers les cœurs de vos subjects,
Grand Roy, venez revoir vostre belle Andromede,
Qui, naguere exposée au monstre du malheur,
Ne doit sa delivrance à nul autre remede
Qu'à vostre seule grace, et prudence et valeur.
Venez revoir Paris, cest antique navire
Qu'un orage, excité par la fureur du sort,
Alloit ensevelir dans les flots de son ire,
Sans vostre heureux secours, son vray phare et son port.
Voyez comme le Ciel l'en ayant preservée,
Elle brave l'orgueil des vents plus inhumains,
Et trouve moins de joye au bien d'estre sauvée
Que de gloire en l'honneur de l'estre par vos mains.

Le prevost des marchans et les eschevins, advertis que Sa Majesté s'acheminoit pour y revenir, delibererent, suivant sa volonté, que l'on iroit au devant de luy le recevoir en armes, et manderent aux seize colonels qu'ils eussent à prendre soubs chasque colonnelle trois cens bourgeois armez, les uns de picques et corselets, et les autres de mousquets et d'harquebuzes, en la meilleure conche que faire se pourroit. Tous les officiers de ville eurent aussi mandement de se rendre à cheval à l'Hostel de Ville pour aller au devant de Sa Majesté.

Le Roy estant arrivé le matin aux Tuilleries, sur les

onze heures commencerent à passer par la Porte Sainct Honoré l'infanterie des Parisiens, laquelle, cheminant le long des fossez vers la Porte Neufve, passoit le long des murailles des Tuilleries, où le Roy et plusieurs princes et seigneurs les voyoient passer sans estre veus d'eux, et de là allerent se renger en un bataillon derriere les Tuilleries. Ils estoient plus de six mille en assez bonne conche. Les archers et arbalestriers de la ville les suivoient, puis les officiers de ville et plusieurs bourgeois à cheval, un grand nombre de gentils-hommes montez sur de très-beaux chevaux richement enharnachez; les prevosts des marchands et eschevins, vestus de leurs robbes de livrées, alloient après; puis le Roy monta à cheval, et, accompagné de plusieurs princes et seigneurs, alla passer et voir le bataillon de l'infanterie parisienne, puis entra par le faux-bourg Sainct Honoré, où, depuis la Faulse Porte jusques dedans l'eglise Nostre-Dame, ce n'estoit qu'un cry continuel de vive le Roy. Les ruës, les boutiques et les fenestres des maisons n'estoient assez capables pour contenir la multitude du peuple; tellement que Sa Majesté ne put arriver à Nostre-Dame que sur les cinq heures du soir.

Le *Te Deum* chanté, le Roy s'en alla au Louvre à la clarté d'une infinité de flambeaux, et passa l'hyver à Paris, faisant faire de grands preparatifs pour aller, au printemps de l'année suivante, faire r'entrer le duc de Mercœur en son devoir, et d'un mesme voyage donner ordre aux plaintes qu'avoient faict publier ceux de la religion pretenduë reformée dans un livret intitulé : « Plainctes des eglises reformées de France sur les violences qui leur sont faictes en plusieurs en-

droicts du royaume, et pour lesquelles elles se sont en toute humilité addressées à diverses fois à Sa Majesté. » Ils se plaignoient, disoient-ils, en un mot de tous les François, et qu'ils n'avoient la liberté de leur conscience asseurée qu'ès lieux où la faveur que Dieu leur avoit faicte ès guerres passées leur avoit donné le moyen de monstrer les dents, et là dessus alleguoient plusieurs endroicts en France où ils disoient avoir esté mal traictez; qu'au lieu de leur donner de nouveaux biens-faicts on leur ostoit ce que le feu Roy leur avoit donné; qu'on essayoit de les affoiblir en toutes les places qu'ils avoient acquises, ou dès long temps, ou en ces dernieres guerres; qu'on avoit fait un exacte retranchement de toutes leurs garnisons, les unes en l'année 1590, n'ayant esté payées que pour deux mois, les autres pour quatre au plus, cependant que celles de la ligue n'avoient perdu un seul jour de ce qui leur estoit deu; que Seine en Provence, qui leur avoit esté baillé pour place de seureté, avoit esté razé; qu'en d'autres provinces on avoit desmoly et desmembré de leurs places; qu'on leur avoit osté Monsenis en Bourgongne; que l'exercice de leur religion avoit esté osté de plusieurs villes de France où elle estoit establie, ce qui leur apprenoit à ne se fier de rien de ce que l'on leur promettoit que sur bons gages; que, quand Sa Majesté avoit traicté avec les ligueurs, on ne s'estoit nullement ressouvenu de la promesse que l'on leur avoit faicte à Mante au temps de la conference de Suresnes, et que par tous les edicts qui s'en estoient faicts ils estoient honteusement fletris, pource que par iceux on avoit banny l'exercice de leur religion de toutes les villes de la ligue, en quelques unes à deux, trois et

quatre lieuës, et en d'autres à cinq et à dix; que le feu Roy, après les estats de Blois, estoit perdu sans leur secours qu'il rechercha, lequel secours ils luy avoient donné sur une simple trefve dont ils n'avoient point ouy auparavant parler que lors de la publication; que ce secours fut si prompt et bon, que les ligueurs, qui les mesuroient à leur aulne, s'attendoient qu'ils se souviendroient de la Sainct Berthelemy, et qu'ils prendroient l'occasion si belle d'affermir leur seureté et d'advancer leurs affaires; que, les voyans avolez à Tours et de là Loire au secours du feu Roy, lesdits ligueurs mesmes avoient admiré ce faict, lequel depuis avoit esté vanté et celebré dedans et dehors le royaume; mais qu'au lieu d'estre recognus sauveurs de la couronne et restaurateurs de l'Estat, on les bannissoit de tous les coins de la France; que tant s'en falloit qu'on leur permist l'exercice libre de leur religion et en assemblée, que mesmes on les punissoit, et avec rigueur, si on appercevoit quelque traict que quelqu'un fist de leur religion dans quelque famille; que l'on en avoit condamné à l'amende en plusieurs endroicts pour avoir chanté des pseaumes ou pour en estre trouvez saisis; qu'aux condamnez à mort on les refusoit d'estre consolez par ceux de leur religion; qu'on les contraignoit en plusieurs lieux de se descouvrir devant les croix, de se prosterner devant les chasses et bannieres, d'assister aux processions, et de tendre et parer devant leurs maisons, de contribuer aux bastimens et reparations des eglises et presbyteres, d'aller à la messe, de payer confrairies et d'estre marguilliers; que l'on ne recevoit les juges, advocats et autres personnes de ceste qualité, à prester le serment que sur le

Te igitur ou sur le crucifix; qu'en plusieurs endroits les enfans de ceux de leur religion n'estoient pas plustost nais que l'on les ravissoit, et malgré les parens que les catholiques les baptisoient; qu'à des enfans, les peres desquels estoient morts en leur religion, on leur avoit donné en plusieurs endroicts des tuteurs et curateurs de la religion papiste (ainsi l'appelloient-ils); et que ceux qui avoient poussé Sa Majesté d'aller à la messe et qui l'avoient obligé par serment à la ruine de ce qu'ils osoient appeller heresie et heretiques, avoient osté de leur religion et arraché M. le prince de Condé, et que l'on avoit violenté sa conscience en sa jeunesse; que quelques uns des conseillers du parlement de Paris, lors que l'on opinoit sur la verification de l'edict de l'an 1577, avoient dit que c'estoit une moquerie de penser que ceux de ladite religion le rendissent, mais que ceux-là estoient miserables de cognoistre si mal ceux desquels ils se portoient pour juges, et ingrats, s'ils les cognoissoient, de ne se ressouvenir de leurs bons services; que sur les plaintes de toutes ces choses on les payoit en leur disant : Ce sont des considerations d'Estat.

Ils disoient que les plainctes cy dessus estoient seulement pour la religion, et qu'ils n'estoient pas plus paisibles en la possession des choses civiles, que la nature leur avoit acquis, qu'en l'exercice libre de leurdite religion; que les edicts des roys les avoient authorisé en l'instruction de leurs enfans, et vouloient qu'ils fussent receus aux colleges et universitez que la liberalité de Leurs Majestez entretenoit; aussi qu'ils pussent estre installez en toutes charges, honneurs et dignitez, tant de la police que de la justice; toutesfois qu'on avoit

banny de plusieurs endroits ceux de leur religion qui enseignoient, et mesmes que le parlement de Grenoble n'avoit voulu verifier les lettres de privilege octroyées à la ville de Montelimar pour y tenir une université ès arts seulement. Ils finissoient ceste plaincte particuliere en ces mots : « Veut-on donc nous contraindre à ignorance et barbarie? Ainsi en faisoit Julian. » Que ceux de Lyon avoient chassé, par un certain reglement qu'ils avoient faict, ceux de ladite religion qui estoient revenus de dehors le royaume demeurer dans le gouvernement du Lyonnois; et mesmes que ce reglement avoit esté confirmé en l'article vingt de leur edict, par lequel Sa Majesté agreoit tout ce qu'ils avoient faict, et approuvoit tout ce qu'ils feroient par cy après sur ce subject; surquoy ils s'exclamoient, disant : « Quelle rigueur! quelle indignité! que pour une mesme cause le Roy ait esté declaré incapable de la couronne et nous bannis de nos maisons, et maintenant qu'il est par nostre moyen jouissant de la couronne, nous ne soyons point remis dans nos maisons, et, pour le pis, que son authorité soit employée à prolonger nostre bannissement! »

Quant aux charges plus honorables, qu'ils en estoient de tous costez forclos; qu'en plusieurs villes qu'ils nommoient, on ne les avoit voulu recevoir aux honneurs de la Maison de Ville; que ces mesmes rigueurs leur estoient tenuës aux estats royaux, car après avoir financé, payé le marc d'or et satisfaict à tous droicts, qu'il falloit qu'ils dissimulassent ou renonçassent du tout à leur religion, pource qu'en leur reception aux parlemens on leur faisoit faire serment solemnel de vivre et mourir en la religion catholique-

romaine, et consentir que toutesfois et quantes qu'ils viendroient à s'en departir, que leur estat seroit vacquant et impetrable. Ils nommoient plusieurs endroits où cela s'estoit practiqué et se practiquoit encores.

Qu'en d'aucuns parlemens et en quelques sieges presidiaux, on avoit souffert en pleine audience les appeller chiens, Turcs, heretiques, heteroclites de la nouvelle opinion, schismatiques, sectaires, dignes d'estre poursuivis à feu et à sang, et d'estre entierement chassez de tout le royaume; qu'on avoit permis de bailler pour reproche contre des tesmoings, qu'ils estoient de la religion, sous le tiltre d'heretiques: ils nommoient plusieurs lieux où ils disoient que cela avoit esté faict; qu'en plusieurs endroicts aussi, ayant demandé justice de ceux qui avoient tué aucuns de leur religion, elle leur avoit esté refusée; que plusieurs juges, animez contr'eux, avoient eu par leur volonté plus de moyen de leur nuire, qu'ils n'avoient peu en l'authorité de Sa Majesté trouver de remedes pour les soulager; et surtout que leur animosité se monstroit bien d'avantage quand il estoit question des edicts sur le faict de leur religion et de la verification d'iceux; qu'ils n'auroient jamais faict de desduire toutes les injustices qui leur estoient faictes; mais, pour achever leurs plaintes, qu'ils finiroient par le refus qu'on leur faisoit en plusieurs villes de leur fournir, suivant les edits precedens accordez à ceux de leur religion, des lieux particuliers pour enterrer librement leurs morts, ce qu'ils disoient avoir esté faict en plusieurs endroits; que combien que l'edict qui avoit esté faict en l'an 1577 sur le faict de leur religion fust restably,

que ce n'estoit point un edict propre au temps present, et qu'il les mettoit en pire estat que celuy où la guerre les avoit laissez, et qui les flestrissoit en mille sortes; que c'estoit un edict qu'ils n'avoient point requis, le refusoient constamment et en desiroient un autre. Après beaucoup de discours ils finissoient leurs plaintes en ces termes : « Quand viendra le temps que nous commencerons de sentir les effects de vostre bonne volonté, Sire? Il y a huict ans, peu s'en faut, que vous regnez. Et qui eust pensé que dans huict ans vous n'eussiez pourveu à nous oster la corde du col? n'eussiez fait quelque chose pour conserver vos si anciens serviteurs? Or, puis que le passé ne se peut deffaire, au moins, Sire, à ceste fois, au moins, Sire, au bout de la huictiesme année, ce sera assez-tost pour nous voir contens. Car vous nous cognoissez; et Dieu soit loué qui nous a donné un juge si bon, si irreprochable tesmoin de nostre sincerité et innocence. Vous nous avez donc cognus tels qu'il n'y a persecution si grande, cruauté si estrange, de laquelle nous n'ayons mis le souvenir sous les pieds dès aussi-tost qu'on nous a donné asseurance de mieux à l'advenir. Nous donc, qui sommes tels, qui avons envie qu'on nous laisse estre tels, vous demandons un edict, Sire, et le demandons, non point à la façon des ligueurs qui, au lieu des requestes pour avoir la paix, mais l'impunité de toutes leurs meschancetez, car c'est cela qu'ils appellent paix, non pas le bien de l'Estat, le repos du peuple, n'ont jamais monstré que la pointe de l'espée. Voicy la quatriesme année de nos instantes poursuittes, refraischies desjà par six mois à Mantes, à Sainct Germain, à Lyon, au camp devant La Fere, à Monceau, Roüan. Bon Dieu,

sera-ce tousjours en vain? nous refusera-on tousjours, cependant que d'autre costé on recherche si affectionnément les ennemis de la couronne? ou jusques à quant nous payera-on des considerations de l'Estat? Comme si nous n'y estions pas comprins, pour avoir part à son bien, puis mesme que ses ennemis ont jugé ne pouvoir se faire voye à son mal que par nostre ruine; comme si nous estions obligez à fermer les yeux aux plus evidentes menaçes de nostre perte, pour conserver ceux qui se disent cest Estat, et ont tousjours esté nos mortels ennemis. Jusques à quand nous dira-on qu'il n'est pas encore temps? encore, ô bon Dieu! après trente et cinq ans de cruelles persecutions; et, pour ne monter pas si haut, après dix qu'il y a que les edits de la ligue nous ont bannis, après huict ans que vous estes roy, après quatre ans qu'ont duré nos poursuittes. A quel terme donc est-ce que ces gens mesurent ce temps? Attendent-ils d'avoir fait avec tous les ligueurs? Et certes ils l'attendent et nous en font voir assez de marques. Pauvres maistres en matiere d'Estat, encore qu'ils ayent esté en bonne escole pour apprendre le contraire! Car que diront-ils du feu Roy? l'appelleront-ils ignorant ou grossier? Le monde ne les souffriroit pas; et le feu Roy jugea, tout au rebours, que, pour venir à bout de la ligue, il failloit faire la paix avec nous, et la fit; nous appella à soy, nous joignit à soy. Et l'experience luy en dit-elle mal? Ains il fut secouru de nous, et reduisit ses affaires à tel point qu'il se voyoit maistre absolu de son royaume, sans ce froc endiablé qui sortit d'enfer pour l'assassiner. Mais donc le feu Roy, grand maistre en matiere d'Estat, l'experience maistresse au moins des fols, a fait voir que

nostre service importe à Vostre Majesté, Sire, pour venir à bout de vos rebelles. Et pourquoy donc nous jette-on si loin quand nous nous y presentons avec tant de volonté? ou, puis qu'on est si opiniastre, est-ce pas une juste occasion qu'on nous donne de deffiance, de voir que, ne voulans point par un edict s'obliger à nostre conservation, ils cerchent avec tant d'affection de reünir à eux tous ceux qui nous sont si cruels ennemis, avec lesquels eux mesmes ont autresfois juré nostre ruine? Certes, c'est bien pour nous faire croire qu'ils minutent encor des proscriptions, des bannissements, des guerres contre nous; comme de fait le Pape y pousse de son costé à la rouë autant qu'il peut, le Pape pour auquel complaire ils estiment tout estre loisible. Or ce n'est pas raison, Sire, que vous qui avez esté nostre protecteur, qui en vos plus grandes necessitez avez esté si opportunément suivy et servy de nous, donniez tant à la passion de ceux qui estoient vos ennemis lors que nous vous avions pour chef, et qui, depuis que Dieu vous a fait leur maistre, ne nous ont point devancez en services, que, voyant à l'œil nostre perte, vous leur en laissiez prendre le contentement qu'ils en attendent. Opposez donc, Sire, et vostre bonne volonté et vostre authorité à nos maux; portez vostre conseil à nous donner quelque asseurance; accoustumez vostre royaume à nous souffrir au moins, s'il ne nous veut aymer. Et pour cela, Sire, demandons nous un edict à Vostre Majesté qui nous face jouyr de ce qui est commun à tous vos subjects, c'est à dire beaucoup moins que ce qu'avez accordé à vos transportez ennemis, à vos rebelles ligueurs; un edit qui ne vous contraigne point à distribuer vos es-

tats que comme il vous plaira; qui ne vous force point à espuiser vos finances, à charger vostre peuple : ny l'ambition ny l'avarice ne nous meine. La seule gloire de Dieu, la liberté de nos consciences, le repos de l'Estat, la seureté de nos biens et de nos vies, c'est le comble de nos souhaits, le but de nos requestes. »

Ces plaintes furent imprimées au commencement de ceste année, qui ne furent point advoüées de beaucoup de ceux de ceste religion pour les paroles trop libres qui y estoient contenuës. Le bruit estoit grand qu'ils vouloient lever les armes. Le Roy leur permit de s'assembler à Chastelleraut à leur mode, sçavoir, selon le departement qu'ils ont fait des provinces, de chacune desquelles ils deputerent un gentil-homme, un ministre et un ancien pour s'y trouver. M. de La Trimouille y presidoit. Sa Majesté pensoit tirer secours d'eux pour le siege d'Amiens; mais, au lieu de le faire, le bruit courut qu'ils s'armoient pour faire acorder par force leurs demandes; ce qui donna depuis occasion à ceux qui avoient esté de la ligue, et qui firent fort bien leur devoir audit siege, d'assister le Roy à repoulser l'Espagnol hors de France, de leur dire : « Vous avez des premiers servy le Roy, mais nous avons esté des derniers qui l'avons accompagné à chasser son ennemy hors de la France. » Sa Majesté envoya à Chastelleraut messieurs le comte de Schomberg et les presidens de Thou et de Calignon pour les escouter et les empescher de remuër, ce qu'ils firent par leurs prudences, bien que le bruit courut que ceux de ladicte religion pretenduë n'eussent pas laissé de faire la guerre au Roy, s'ils se fussent peu accorder; car la noblesse d'en-

tr'eux vouloit manier l'argent qui se leveroit pour faire la guerre, et les ministres et les anciens vouloient que ce fussent certains deputez de leurs eglises qui payeroient les gens de guerre. Sur ceste division plusieurs d'entr'eux penserent à ceste proposition, et virent le precipice où quelques remuans les vouloient jetter en prenans les armes. Après qu'ils eurent veu le Roy victorieux de son ennemy devant Amiens, ce fut à qui advertiroit le premier Sa Majesté de tout ce qui s'estoit passé de plus particulier en ceste assemblée, tellement que Sa Majesté entreprit le voyage de Bretagne au commencement du printemps de l'an suyvant, tant pour renger le duc de Mercœur en son devoir, que pour escouter luy mesmes les plaintes de ceux de ceste religion, et leur pourvoir sur icelles par un edict : ce qu'il fit estant à Nantes, ainsi que nous avons dit en nostre Histoire de la Paix.

Les roys Très-Chrestiens, oingts premiers fils et protecteurs de l'Eglise catholique, envoyent aux papes esleus pour leur congratuler leur promotion, et les recognoistre comme peres spirituels et premiers de l'Eglise militante; ce qu'en cour de Rome on appelle obedience : toutesfois ceste recognoissance ne se fait pas par les roys de France comme font plusieurs autres princes qui ont quelque special devoir ou obligation particuliere envers le Sainct Siege de Rome, comme vassaux, tributaires ou autrement; mais seulement ils se recommandent, et le royaume de France que Dieu leur a commis en souveraineté, ensemble l'Eglise Gallicane, aux faveurs de Sa Saincteté; toutesfois ils donnent à leurs ambassadeurs pouvoir de rendre à Leurs Sainctetez plus ample tesmoignage de

toute reverence et devotion. La submission que le roy Loys unziesme, à son advenement à la coronne, voulut faire par le cardinal d'Alby au pape Pie second, pour aucunes particulieres occasions, ne fut trouvée bonne par les François, et notamment par la cour de parlement qui luy en fit des remonstrances; et mesmes tous les trois estats du royaume assemblez à Tours en firent unanimement leurs plainctes. En somme, les roys Très-Chrestiens envoyent leurs ambassadeurs recognoistre les papes pour peres spirituels, et pour leur rendre une obeïssance non servile, mais filiale : *Sanctitatem apostolicæ Sedis sic comiter conservantes, quemadmodum principes liberos decet, si non æquo jure* (comme il faut recognoistre qu'en choses spirituelles il y a preeminence et superiorité de la part du Sainct Siege), *certè non ut dedititios, aut fundos* (1).

Le Roy donc, suivant la louable coustume de ses predecesseurs, avoit envoyé M. de Nevers à Rome peu après sa conversion, ainsi que nous avons dit; mais, pour les empeschemens qu'y donnerent lors les ennemis de Sa Majesté, il ne rendit point l'obeyssance filiale deuë à Sa Saincteté et au Sainct Siege, suivant le pouvoir que le Roy luy en avoit donné. Du depuis, Sa Saincteté ayant donné sa benediction au Roy, et ayant envoyé en France son legat et du Sainct Siege, le cardinal de Florence, Sa Majesté envoya M. de Luxembourg, duc de Piney, à Rome, au commencement de ceste année, avec pouvoir de rendre à Sa

(1) Reconnoissant, comme il convient à des princes libres, et dans tout ce qui est juste, la puissance du Saint Siége, non comme des sujets ou des vassaux.

Sainctetépour plusieurs particulieres occasions, ample tesmoignage de toute reverence et devotion. Il arriva à Rome le seiziesme d'avril, et fut receu honorablement par ceux que Sa Saincteté envoya au devant luy, lesquels le conduirent jusques au palais où il alla loger, et lequel estoit royalement preparé.

Deux jours après il eut audience, en laquelle Maurice Bressius, gentil-homme dauphinois, grand orateur, que ledit sieur de Luxembourg avoit mené exprès de France avec luy, fit la harangue.

Premierement il commença par un excuse sur la longueur du temps que le Roy avoit mis d'envoyer à Rome depuis sa reconciliation avec Sa Saincteté et le Sainct Siege.

Secondement il rememora les ambassades envoyées à Rome depuis les troubles, sçavoir : la premiere M. de Luxembourg, la deuxiesme le cardinal de Gondy, la troisiesme le marquis de Pisany, la quatriesme M. de Nevers, la cinquiesme M. l'evesque d'Evreux, et la sixiesme mondit sieur de Luxembourg, à present pour la seconde fois.

Troisiemement la royalle reception que Sa Majesté avoit faicte au cardinal de Florence, legat en France.

Quatriemement il loüa Sa Saincteté d'avoir receu et donné la benediction au Roy.

Cinquiemement les cardinaux.

Sixiemement le Roy.

Et septiesmement il dit au Pape : « Par M. de Luxembourg, Sa Majesté baise vos pieds apostoliques. Il vous respecte, non seulement comme le pere commun des chrestiens, mais comme estant son pere spirituel en ce que vous l'avez engendré en Christ. Il re-

cognoist que vous estes le grand pontife, le souverain prestre et successeur très-digne de l'apostre sainct Pierre, le vicaire très-vigilant de Nostre Seigneur Jesus-Christ, le chef des chrestiens, l'evesque de tout le monde, et non pas d'une ville; et en ceste qualité il vous preste, et au Sainct Siege apostolique, la deuë obedience filiale, et vous devouë non seulement ses gens, ses provinces et ses royaumes, mais vous promet qu'il n'espargnera jamais son sang et son esprit pour maintenir la hautesse de Vostre Saincteté et du Sainct Siege. »

Le Pape eut ceste ambassade fort aggreable; et bien que, dez qu'il donna la benediction au Roy, il s'estoit projetté de faire practiquer la paix entre la France et l'Espagne, ce bon dessein encor s'augmenta, et le fit mettre à execution par Calatagirone, general des cordeliers, ainsi que nous avons dit en nostre Histoire de la Paix.

L'autheur qui a fait l'Histoire de France du regne de Henry IV, et mis en lumiere depuis mon Histoire de la Paix, dit que le general des cordeliers avoit dit au Roy le commandement que le Pape luy avoit faict de passer en Espagne pour disposer le roy Catholique à une bonne et saincte paix, sous laquelle on peust reunir les forces et les volontez des chrestiens contre le Turc, lequel, faisant son profit de ceste division, avoit rendu inutil ce grand effort que le Pape, l'Empereur, le Transsilvain et les princes d'Allemagne avoient faict contre luy, avoit contrainct l'Empereur de lever le siege de Raab, pris et emporté de force la forteresse de Totis sur le Danube, repoulsé honteusement le Transsilvain de Temesvar, et se promettoit de

faire voir à toute l'Allemagne jusques où pouvoit monter sa puissance tant que les roys de France et d'Espagne le laisseroient faire; que le roy d'Espagne, prevoyant bien et desplorant ce commun mal-heur, luy avoit dit qu'il ne desiroit que la paix, et que pour ce il donnoit tout pouvoir à l'archiduc son neveu, prince desireux de la paix; et que le Roy avoit respondu audit general des cordeliers qu'il desiroit la paix, et ne luy vouloit donner autre condition que l'honneur et la justice de ses pretensions, etc.

Peu après le mesme autheur dit : « Ces premieres esperances de la paix ne faisoient que poindre quand le Roy fut adverty de la surprise d'Amiens. Ce fut une gelée qui emporta tout l'espoir que l'on avoit de ceste premiere semence, un vent qui souffla les fleurs de ceste jeune plante, etc. »

Il n'y a point d'apparence que le general des cordeliers ayt dit ces paroles là au Roy devant le siege d'Amiens, pource qu'Amiens fut surpris par l'Espagnol le unziesme mars de ceste année; et l'armée de l'Empereur, conduite par l'archiduc Maximilian, n'assiegea point Raab, autrement Javarin, que le neufiesme septembre après, et ne leva ledit siege que le quatriesme octobre ensuivant.

Quant à la forteresse de Totes, autrement Tata ou Dotis, qui est celluy-là qui ne sçait qu'elle fut renduë aux Turcs l'an 1594 sans coup frapper, surprise par les chrestiens en ceste année au mois de may, et derechef assiegée et reprise par les Turcs au mois de novembre de ceste mesme année? Il n'y a donc point d'apparence que ledict general des cordeliers eust dit au Roy que ceste petite forteresse eust esté emportée

de vive force par les Turcs huict mois auparavant que le faict fust advenu.

Quant au siege de Temessvar, toutes les relations d'Allemagne se rapportent qu'après que le prince de Transsilvanie eut conquis les chasteaux de Fellac et de Chimad, le neufiesme et le douziesme d'octobre en ceste année, qu'il mit le siege devant Temessvar: mais que, ne pouvant prendre ceste ville là, il fut contrainct de lever son camp sur la fin du mois de decembre de ceste mesme année, qui est trois mois après que le Roy eut repris Amiens.

Quant à ce que ledit autheur dit aussi, à la marge au mesme endroict, que le Pape envoya en Hongrie, au commencement de l'an 1597 (qui est en ceste année), dix mille hommes sous la charge de son neveu Jean François Aldobrandin, et que le duc de Mantouë fut general de ceste armée, la verité est que deux ans auparavant, sçavoir l'an 1595, le Pape envoya sondit neveu en la guerre de Hongrie avec une armée de plus de dix mille hommes de pied et mille chevaux, dont il le fit general d'icelle; et qu'au mesme temps et en la mesme année le duc de Mantouë fut aussi en ceste guerre avec quatorze cents chevaux, sans aucune charge que sur la cavallerie qu'il y mena. Les relations de ce temps là disent qu'il n'y fut que comme adventurier.

Il n'y a donc point de doute que si ledit general des cordeliers a dit au Roy ce que rapporte le susdit autheur, il faut que ce soit esté au commencement de l'an 1598, et non pas auparavant le siege d'Amiens. Je n'ay dit ce que dessus pour reprendre ledit autheur, car son intention a esté de ne rien dire de vray

laschement, ny rien de faux hardiment, et mesme je n'ay escrit ce que dessus que suivant ce qu'il a conjuré tous ceux qui sçauront les choses plus au vray que luy, d'en donner ce qu'ils en sçauroient, à la gloire de la verité et au service de la posterité. Ceux qui escrivent les histoires ou chronologies sont contraints d'escrire sur les memoires que l'on leur donne, car ils ne peuvent pas avoir veu tout ce qu'ils escrivent. Les uns peuvent recouvrer des memoires plus veritables les uns que les autres. J'ay peu en avoir dequoy j'ay composé ceste histoire et celle de la paix, où il y auroit quelque chose à redire; mais je prie le lecteur de me faire ce plaisir que de me donner par escrit ce en quoy je pourrois n'avoir pas bien esté adverty, et je les corrigeray à la premiere reimpression qui s'en fera.

Avant que de dire ce qui se fit ceste année en la guerre de Hongrie, voyons quelques particularitez qui se passerent en France au commencement de l'an 1598, jusques à la paix de Vervins.

Le troisiesme janvier la ceremonie de l'ordre du Sainct Esprit se fit aux Augustins, où le Roy fit chevaliers dudict Ordre M. le duc de Vantadour, les sieurs de Matignon, le comte de Choisy, le marquis de Resnel, de Chevrieres, de Sourdiac, de Belin, de La Viéville, le marquis de Villaine, et de Poyane.

Le Roy estant requis par le duc de Mercœur de continuer la suspension d'armes en Bretagne, n'y voulut entendre, et commanda au mareschal de Brissac de recommencer la guerre, et que dans le mois de mars il iroit luy mesme en ceste province là. Ceste

nouvelle fit changer de volonté aux habitans des villes que tenoit le duc de Mercœur; et, estans sollicitez sous main par les royaux, ils commencerent à mediter de se delivrer de leurs garnisons. Ceux de Sainct Malo solicitoient ceux de Dinan de se rendre les maistres de leur ville, et en chasser la garnison qu'y tenoit le sieur de Sainct Laurens pour le duc de Mercœur. Ceste ville est forte; il y a un fort chasteau, comme estant une clef de la basse-Bretagne; et y a un evesché. Les Malouins, suivant l'entreprise qu'ils avoient avec les habitans de Dinan, envoyerent vers le mareschal de Brissac luy communiquer leur entreprise. Il s'y achemina et entreprit l'execution, dont il vint à bout si heureusement, que, s'estant rendu maistre de la ville le 13 fevrier, les capitaines et soldats qui s'estoient retirez au chasteau se rendirent à ceste composition :

I. Que tous les capitaines et gens de guerre estans audit chasteau sortiront sans estre fouillez, armes et bagages sauves, la harquebuze sur l'espaule, la mesche esteinte et tambour battant, dedans vendredy 13 du mois, à huict heures du matin, au cas qu'entre cy et là ledit mareschal ou l'armée du Roy qui est devant ledict chasteau ne soit contraincte de lever entierement le siege; et ne pourront cependant les assiegez recevoir aucun secours dans ladite place, et seront conduits en toute seureté à Lamballe.

II. Toutes les munitions de guerre, soient pieces, poudres, balles, mesches et autres choses, mesmes les vivres, demeureront audit chasteau.

III. Tous les tiltres appartenans à monsieur et dame

de Mercœur pourront estre emportez par lesdicts gens de guerre, et conduits avec la mesme seureté; comme en semblable, ce qui se pourra recouvrer de ceux qui sont à M. de Sainot Laurens; et pour cest effect seulement leur sera fourny de charrettes.

IV. Tous prisonniers de guerre estans audit chasteau sortiront avec les autres, et seront conduits, s'obligeans de nouveau à satisfaire à leurs promesses.

V. Les sieurs d'Argentré, cy devant president au siege presidial de Rennes, et du Pouet, soy disant connestable en ceste ville, demeureront prisonniers de guerre.

Le Roy, ayant eu advis de la prise de ceste place, qui avoit estonné toutes les autres de la Bretagne, partit incontinent de Paris, et s'y achemina avec une grande armée. En y allant, il receut deux advis de la Savoye et du Dauphiné. Le premier fut que le duc de Savoye avoit repris toutes les places que le sieur Desdiguieres avoit conquestées l'an passé en la Savoye, et que le sieur de Crequy y avoit esté deffaict et pris prisonnier; et l'autre fut que ledit sieur Desdiguieres avoit surpris le 15 de mars le fort que le duc avoit faict faire, comme nous avons dit, sur la frontiere du Dauphiné, environ un quart de lieuë dans les terres de France, tirant vers Grenoble sur un coustau relevé au dessus du village de Barraulx.

Or le duc de Savoye avoit mis dans ceste place pour gouverneur le sieur de Bellegarde, gentil-homme de Savoye, avec sept compagnies de gens de pied, de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche; en somme il l'avoit laissée bien pourveuë quand il en des-

logea son armée sur la fin de l'année passée pour la faire rafraischir par les garnisons. Ceste nouvelle place mit en nouvelle jalousie le sieur Desdiguieres et les royaux qui en estoient voisins, specialement ceux de Grenoble; et n'y avoit celuy qui ne desirast avoir ceste espine hors du pied, craignant qu'elle engendrast une aposteme qui en fin causast leur perte avec celle de la ville de Grenoble, considerans mesmes que le duc de Savoye faisoit tant d'estat de la place, que la fortification se continuoit de jour en jour avec une incroyable diligence.

Ledit sieur Desdiguieres, qui avoit dispersé son armée pour la faire vivre, ayant faict bien recognoistre ceste place, delibera de la surprendre; et pour cest effect il fit approcher de luy les troupes de cheval et de pied qui estoient les plus voisines de Grenoble, les fait passer sur le pont de l'Izere par dedans la ville, feignant que tout le reste feroit le mesme passage pour aller vers la Morienne où estoit ledit duc de Savoye avec son armée, et cependant fit faire fort secrettement et diligemment trente eschelles de la force et hauteur qu'il les failloit. Estans toutes choses disposées la veille des Rameaux, qui estoit le samedy quatorziesme de mars, il fait mettre les eschelles dedans un bateau, et remonter la riviere, avec quelques petards qu'il jugea necessaires pour ceste execution. Il donna en mesme temps ordre de faire repasser les troupes sur des bateaux qui estoient preparez pour cest effect, pour oster la cognoissance à ceux du fort que ses troupes feussent de leur costé: ce qui les eust tenu en cervelle, et peut estre fait demander des soldats de renfort à Chambery ou à Mont-melian. Les

choses ainsi disposées, ledit sieur Desdiguieres partit de Grenoble le dimanche, quinziesme dudit mois, à six heures du matin, et, estant au village de Lombin, sur les huict ou neuf heures, joignit tout ce qui estoit preparé pour ceste execution, faisant environ trois cents chevaux et mil ou douze cents hommes de pied; et sur le mesme lieu appella les chefs à part, et leur dit la resolution qu'il avoit faite d'attaquer ledit fort la nuict ensuivant par escalade, à l'endroit qu'il leur monstra sur le plan qu'il en avoit fait pourtraire; et, pour favoriser ceste escallade, qu'il feroit donner l'alarme par tout, et mesmes tirer les petards aux portes, affin de donner tant de besongne tout en un coup à ceux qui estoient dedans, qu'ils ne sceussent de quel costé entendre. Suivant ceste proposition il distribua les billets de ceste execution, où estoient nommez ceux qui avoient la charge des eschelles, et de quelle façon ils devoient estre accompagnez. La premiere troupe portoit huict eschelles; le sieur de Morges, qui la conduisoit, en faisoit porter trois, le sieur de La Buisse une, le sieur de Sainct Just deux, et à chacune eschelle dix hommes armez de cuirasse et sallade, de pistolles et d'espée. Les sieurs de Monfalquiers et de Sainct Bonnet, avec chacun vingt harquebusiers de leurs compagnies des gardes, estoient avec ceste troupe, et avoient charge de chacun une eschelle. La seconde troupe, conduite par le sieur d'Hercules, lieutenant de la compagnie de gens-d'armes dudit sieur Desdiguieres, portoit six eschelles, dont il en avoit charge de trois, le sieur de Montferrier de deux, et le sieur de Rozans d'une avec des harquebuziers choisis. La troisiesme troupe, conduite par le sieur d'Auriac, portoit trois es-

chelles, le sieur de Beauveuil en avoit une, et le sieur de Buisson deux. La quatriesme et derniere troupe, conduite par le sieur de Marvieu, portoit trois eschelles, dont deux estoient sous sa charge, et la troisiesme sous le sieur de Serre. Ces trois dernieres troupes estoient accompagnées et armées à la forme de la premiere, et à chacune sa guide pour luy faire tenir le droict chemin du lieu de l'execution. Le capitaine Bymart eut la charge de faire jouër un petard à la faulse porte dudit fort qui regarde à Grenoble, et le capitaine Sage un autre à la porte principale qui est posée vers Montmelian. Il avoit aussi ordonné à une troupe d'infanterie, conduite par le sieur de Sainct Favel, de donner l'alarme par tous les endroicts du fort, tant que l'execution dureroit, et que cependant tout le reste demeureroit en gros à une mousquetade de là. Et quant à la cavallerie, là où la pluspart des membres estoient demeurez, le sieur du Bar eut charge de la faire passer outre, au dessoubs du fort, par le village de Barraux, aussi-tost que l'alarme se commenceroit, et la conduire jusques hors du bois de Servettes, dans la plaine de Chaparillan, par ce que l'on avoit eu advis qu'il devoit venir de ce costé là cent chevaux savoyards courir dedans la vallée, au mesme chemin que tenoient les troupes dudit sieur Desdiguieres.

Les choses ainsi preparées, les François marcherent en l'ordre dessusdit jusques au lieu où les eschelles se devoient rendre; mais, avant que d'y arriver, il falut faire alte pour laisser passer une heure ou deux de jour, de peur d'arriver de trop bonne heure sur le lieu de l'execution. A l'entrée de la nuict, les eschelles et petards furent distribuez; et, avant que toutes choses

fussent rengées, que les gens de cheval destinez à l'execution eussent mis pied à terre, et que l'infanterie eust passé quelques ruisseaux, il fut dix heures. Ce fut à la mesme heure qu'on marcha droict au fort, dont on n'estoit qu'à un quart de lieuë. Et en l'ordre cy-dessus ils arriverent auprès du fort, justement à unze heures de nuict, favorisez de la lune qui estoit sur son neufiesme jour. Tout cest appareil ne pouvoit marcher sans alarme; ceux de dedans le fort l'avoient aussi prinse plus de demy heure devant, pour avoir veu plus de cent feux que les valets laissez aux chevaux avoient allumez aussi tost que leurs maistres furent partis : et encores que ceux destinez à l'execution vissent et oüissent la rumeur de ceste allarme, ils ne laisserent d'aller là où ils devoient planter leurs eschelles; ce qu'ils firent avec une grande resolution. Cependant les petards jouërent, l'alarme se donna par tout comme il avoit esté ordonné, et cela si à propos que ceux de dedans ne sçavoient de quel costé se garder. Ils renverserent quelques eschelles, aussi tost redressées, sans que ceux qui en avoient charge s'esmeussent des harquebuzades tirées de dessus les tenailles et des guerites qui estoient sur chacune poincte. Si bien qu'ayant gaigné le dessus du terrain, et estans aux mains avec ceux de dedans, il falut que le foible cedast au fort. La place estant ainsi forcée, les Savoyards se voulurent r'allier; mais, après quelque foible resistance, il en fut tué une centaine, et le reste se sauva par dessus le terrain et où il n'y avoit point d'alarme.

En cest exploict, les François n'y perdirent qu'un homme, et eurent peu de blessez. Des sept drappeaux

qui estoient dedans le fort il en fut gaigné cinq que le sieur Desdiguieres envoya au Roy, et les deux autres se perdirent. Le sieur de Bellegarde fut pris prisonnier, et quelques autres. Les François gaignerent en la prise de ce fort neuf pieces d'artillerie montées sur roües, dont y en avoit six de batterie et trois de campagne, deux cens quintaux de poudre, quantité de plomb, beaucoup de mesche, et environ cinq cens charges de bled. Voylà comme le duc de Savoye recueilloit sa part des fruicts de la guerre, et se trouvoit mal à l'aise aux portes de sa maison.

Le Roy ne fut si tost sorty de Paris pour aller en Bretagne, que les sieurs du Plessis de Cosme, de Heurtault Sainct Offange, et de Ville-bois, qui commandoient dans Craon, dans Rochefort en Anjou, et dans Mirebeau près Poictiers (places que le duc de Mercœur pensoit devoir arrester pour un temps l'armée du Roy, et qu'elles deussent servir de frontieres aux places qu'il tenoit encor en Bretagne), envoyerent vers le Roy le supplier, tant pour eux que pour les habitans desdites villes, de les vouloir recognoistre et recevoir pour ses très-humbles subjects et serviteurs. Le Roy renvoya leurs requestes à son conseil. A Toury en Beaulse, les articles presentées pour ceux de Craon furent arrestées le 21 fevrier, et verifiées au parlement de Paris le 28 de mars; par lesquelles tous les actes d'hostilité faicts par ledit sieur du Plessis de Cosme. et les habitans de Craon ne seroient recherchez, et qu'ils demeureroient en oubliance perpetuelle. A Chenonceaux, le premier de mars, les sieurs de Heurtault et La Houssaye Sainct Offange obtindrent le mesme, et pour tous ceux

qui les avoient assistez; comme fit aussi ledit sieur de Ville bois pour ceux de Mirebeau.

Le duc de Mercœur voyant ce commencement, et craignant que toutes les villes qu'il tenoit n'en fissent de mesme, comme il y en avoit bien de l'apparence, aussi tost qu'il sceut que le Roy fut arrivé à Angers, il y envoya madame de Mercœur et des deputez. Ils firent l'excuse de ce que ledit duc avoit demeuré si long temps en armes après la reconciliation de Sa Majesté avec Sa Sainctelé et le Sainct Siege, sur des considerations qui regardoient le bien du royaume, dont ils disoient qu'il avoit tousjours desiré la conservation et craint le desmembrement, entr'autres pour garantir la province de Bretagne du peril auquel elle se fust trouvée lors que Sa Majesté estoit au siege d'Amiens empeschée à repousser les Espagnols; et ce à cause des intelligences qu'avoient avec eux les plus grands du pays, qui eussent entrepris dans la Bretagne et faict entrer des forces estrangeres au prejudice du service du Roy et de l'Estat. Ils eurent pour response que le Roy avoit tousjours desiré de mettre fin aux troubles de son royaume, plustost par une obeyssance volontaire de tous ses subjects, que par la force et necessité des armes, et qu'il vouloit faire jouyr les derniers venus des mesmes fruicts que sa bonté avoit produict à l'endroict des autres qui s'estoient cy-devant retournez à leur devoir.

Le duc de Mercœur desiroit se conserver le gouvernement de Bretagne. Le Roy en vouloit disposer. Il le vouloit, et desiroit que ledict duc demeurast à la cour à l'advenir. On faict tousjours des ouvertures qui servent de moyen pour accorder les plus grands

differents. Le duc n'avoit qu'une seule fille. Le Roy avoit eu de madame la duchesse de Beaufort un fils que l'on appelle Cæsar Monsieur, à present duc de Vendosme, et qui pouvoit avoir lors quatre ans. La princesse de Mercœur estoit plus agée : toutesfois on proposa le mariage de ce petit prince et de ceste princesse, qui fut accordé par le Roy et madame de Mercœur à certaines conditions à celuy qui ne le voudroit tenir lors qu'il seroit en aage. Le petit prince Cæsar Monsieur fut fait gouverneur de Bretagne, où depuis le Roy mit par tout des lieutenans generaux à sa devotion. Et l'edict sur la reduction du duc de Mercœur et des villes de Nantes, et autres de la Bretagne, fut accordé au mois de mars, et verifié le vingt-sixiesme au parlement de Paris. Par cest edict le duc de Mercœur, les prelats ecclesiastiques, presidents, conseillers, advocats generaux et autres officiers du parlement de Rennes qui avoient exercé la justice à Nantes, ensemble les magistrats, gentils-hommes, officiers et autres qui avec luy se remettoient en l'obeyssance du Roy, furent tenus pour ses bons et fideles sujets, à la charge de prester à Sa Majesté le serment de fidelité : ce qu'ayant faict, ils seroient remis et restablis en tous leurs biens, offices, benefices et charges; que tous ceux qui avoient esté pourveus et receus, ou presenté leurs lettres d'estats, de justice et finance, dont estoient deuëment pourveues personnes estans sous le pouvoir dudit duc de Mercœur, et qui avoient vacqué par mort, resignation ou autrement depuis ces troubles, desquels offices la function se faisoit ès lieux que ledit duc ramenoit en l'obeyssance du Roy, seroient conservez en iceux en prenant lettres de provision de Sa

Majesté, que tous ceux qui avoient assisté ledit duc, et qui viendroient à la recognoissance de Sa Majesté avec luy, ne seroient recherchez de choses advenuës et par eux commises durant les derniers troubles et à l'occasion d'iceux, excepté tous crimes et delicts punissables en mesme party, et le damnable assassinat commis en la personne du feu Roy, comme aussi tous attentats ou projects contre le Roy; que tous arrests donnez, tant en la cour de parlement de Paris qu'en celle de Bretagne, contre ledit duc et les presidents, conseillers et officiers du parlement de Rennes qui l'avoient assisté et estoient par luy advouez, seroient retirez des registres pour en demeurer la memoire esteinte; avec deffences à toutes personnes de se provoquer à querelles par injures de ce qui s'estoit passé à cause et durant lesdits troubles; que les jugements, sentences et decrets, tant en matiere civile que criminelle, et autres actes ordonnez, jugez et decretez par les presidents, conseillers et officiers du parlement de Rennes que ledit duc avoit establis à Nantes, et par ceux des sieges presidiaux de Rennes qu'il avoit establis à Dinan, d'Angers à Nantes, Rochefort et ailleurs, sortiroient leur plein et entier effect entre personnes qui y auroient volontairement suby; mais, au contraire, ce qui s'estoit faict, ordonné et decreté entre personnes de divers party qui n'ont volontairement suby jurisdiction, demeureroit nul, et les parties remises en tel estat qu'ils estoient auparavant; qu'il ne seroit fait aucune recherche de l'establissement du conseil fait par ledit duc pour la direction des finances, ny des assemblées par forme d'estats faictes de son authorité, ny de tout ce qui s'estoit faict ausdites assem-

blées; mais que dès à present cesseroient tous les susdits establissements de juges et jurisdictions, comme aussi toutes levées de deniers et impositions en vertu des commissions et ordonnances dudit duc ou de ceux qui estoient par luy advouez; que lesdits officiers et juges rentreroient en l'exercice de leurs estats et offices d'une part et d'autre ; que les comptes rendus, clos et arrestez à Nantes par les officiers de la chambre des comptes ou autres advoüez par ledit duc ne seroient subjects à nouvel examen; et, pour le regard des comptes à rendre, qu'ils y seroient encor rendus et non ailleurs, et toutesfois que les parties y employées seroient passées et alloüées purement et simplement; que les fermiers ou commis par ledit duc ou son conseil au maniement des deniers des tailles, foüages, imposts, billots, ports et havres et autres, qui auront payé le prix de leurs fermes, en demeureront quittes, et ne seront recherchez et contraints à nouveau payement; que toutes prescriptions et peremptions n'auroient cours entre personnes de divers party jusques à ce jour; que les habitans de Nantes seroient conservez en leurs privileges, et en jouyroient comme ils faisoient auparavant ces troubles; que tous prisonniers qui n'auroient convenu de leur rançon seroient de part et d'autre mis en liberté en payant moderement les frais de leur nourriture; et, pour le regard de ceux qui auroient convenu, seroient tenus de payer; et que toutes contraventions et actes d'hostilité commises pendant les trefves demeureroient esteintes et abolies.

Ceste reünion du duc de Mercœur fit que la Bretagne retourna toute sous l'obeyssance du Roy, excepté

le port de Blavet que les Espagnols tenoient. Sa Majesté ne laissa pas d'entrer en la Bretagne, bien qu'à lors il eust eu besoin d'estre près de la Picardie pour estre plus proche de ce qui se traictoit à Vervins, et s'achemina à Nantes, et puis-à Rennes. Pendant qu'il y fut, il donna l'ordre necessaire à toutes les villes de ce temps-là; il cassa beaucoup de garnisons qui estoient superfluës, retrancha les autres, abolit plusieurs imposts que les guerres civiles avoient engendrez. Aussi les Bretons, en la congratulation qu'ils luy firent pour sa venuë, luy dirent :

« C'est donc le bon-heur en vostre venüe, Sire, qui nous cause ce grand bien et ceste desirée mutation. Vous estes venu en personne, voyant la province tant agitée d'orages et de tempestes, pour jetter l'ancre sacré de nostre salut, pour nous faire voir le port et ce que nous attendons; vous avez apporté le fanal pour nous guider hors de ces dangereuses sirtes et de ces gouffres profonds de guerre : vous avez faict comme le dauphin, duquel l'on remarque que, pendant la tourmente, et lors qu'il voit le navire agité des vents et en hazard d'estre submergé, il accourt promptement à l'ancre et au gouvernail, et le serre de telle façon qu'il empesche qu'il ne soit emporté et arraché par la force et violence des vents courroucez et esmeus. Et tout ainsi que la mer affermie, applanie et arrestée par la venuë des alcions, est rendue sans pluye, sans vagues et sans vents, de mesme est-il de vostre venuë; car ceste mer de miseres a esté rendue bonnace : vous avez dissipé ces nuages et heureusement donné le jour à nostre liberté premiere. Ce qui est plus estrange et admirable, c'est que vos ennemis n'ont point si tost sceu vostre

saincte resolution, qu'ils n'ayent esté saisis de crainte, de frayeur et d'apprehensions. Vous voyant venir pour nous deffendre, pour nous redimer de ceste miserable servitude où nous semblions estre confinez, ils ont pensé que nostre secours estoit leur ruine : c'est ce qui les a fait recourir à vostre douceur et clemence. Entre toutes les vertus, Sire, que nous recognoissons en vous, la douceur et clemence vous est en singuliere recommandation ; car facilement vous remettez les injures receuës, facilement vous pardonnez les fautes et offenses, et cela vous oste toute apprehension de vos ennemis mesmes. Il est plus seant à un prince de remettre l'offense qui luy est faite, que de la punir à la rigueur des loix. Ceste belle vertu vous a rendu recommendable sur tous les monarques qui ont jamais porté sceptres ; vos ennemis mesmes l'ont aussi recognu et advoüé, et vous estiment encores le plus grand roy, et le plus clement, facile et accessible qui soit au monde. »

Ainsi la clemence du Roy fut estimée et louée de tous ses subjects, et non seulement d'eux, mais de tous les princes ses voisins. Après tant de guerres qu'il a eu depuis l'an 1585, et dont il est heureusement venu à bout, ainsi qu'il s'est peu voir dans ceste histoire, il a en fin rangé tous ses subjects sous son obeyssance, et ont été contraints de luy dire, avec le poëte :

— Nulla salus
Bello, pacem te poscimus omnes (1).

(1) Ne pouvant nous sauver par la guerre, nous vous demandons tous la paix.

L'an passé nous avons dit que ceux de la religion pretenduë reformée avoient faict imprimer leurs plainctes, s'estoient assemblez à Chastelleraut, qu'un bruit avoit couru qu'ils vouloient lever les armes, et que le Roy avoit en partie entrepris le voyage de Bretagne pour y donner ordre. Au mois d'avril ils envoyerent des deputez trouver Sa Majesté à Nantes, où ils presenterent les cayers de leurs plainctes, le supplierent leur pourvoir sur iceux par edict. Ils demandoient beaucoup de choses, et principalement pour l'entretenement de leurs ministres, dont ils monstrerent la liste qui se montoit à près de neuf cens : ils desiroient ne payer plus les dixmes aux ecclesiastiques, ains les payer pour l'entretenement de leursdicts ministres.

Ceste demande fut trouvée le vray moyen de rentrer en une guerre et en une confusion plus qu'auparavant. Sa Majesté, qui avoit porté durant ces troubles ceste belle devise : *Quœro pacem armis*, leur dit qu'il vouloit qu'ils vescussent en paix, voulut qu'ils fussent contraints de payer les dixmes aux ecclesiastiques, et retrancha beaucoup de leurs demandes; mais, pour ne leur donner plus occasion de se plaindre, ainsi qu'il avoit contenté ceux de la ligue, dont lesdits de la religion avoient fait tant de clameurs dans leurs plaintes, il leur octroya quelques deniers à prendre sur son espargne pour ledit entretenement; et, pour la justice qu'ils luy supplioient de leur rendre, il leur accorda beaucoup de choses en un edict qui fut intitulé : Déclaration sur les edicts de pacification, et quelques articles secrets. Par ce moyen il donna la paix et aux uns et aux autres.

Pax optima rerum quas homini novisse datum est;
Pax una triumphis innumeris potior :
Pax custodire salutem, et cives æquare potens (1).

Ayant la paix dans son royaume, il l'eut en mesme temps aussi avec le roy d'Espagne, ainsi que nous avons dit en nostre Histoire de la Paix, lequel luy rendit toutes les places qu'il avoit prises sur la France durant ces dernieres guerres; et non seulement avec le roy d'Espagne, mais avec tous les princes ses voisins.

Paix heureuse dont la France jouyt encores à present que j'escris ceste histoire sous le regne auguste de ce prince, qui la luy a donnée par sa valeur, par sa prudence et par sa clemence : prince qui s'est rendu aussi redoutable à ses ennemis, qu'admirable à ses subjects et à toutes les nations de la terre.

J'ay mis dans ceste année 1597 ce qui s'est passé en France au commencement de l'an 1598 jusques à la paix de Vervins; ce que j'ay fait, afin que ceux qui liront mes histoires y voyent mieux la continuation de ce qui est avenu jusques à ladicte paix.

Nous avons dit en l'an 1594 que les Holandois avoient descouvert le destroit du Nort pour aller à la Chine.

L'an 1595, les Estats generaux envoyerent encor sept navires chargés de marchandises et d'argent pour passer du tout ledit destroict et naviger vers le Cathay et la Chine; mais, estant arrivez audit destroict, nommé par lesdits Holandois le destroict de Nassau, ils trouverent les glaces si hautes qu'ils furent contraints de etourner en Holande.

(1) La paix, le plus précieux trésor qu'il ait été donné aux hommes de connoître; la paix, qui doit être préférée à d'innombrables victoires; la paix, qui peut seule conserver l'Etat et rapprocher les citoyens.

Après ce retour, les Estats voyans qu'ils n'avoient tiré le profit de ce voyage qu'ils avoient esperé, ils resolurent de ne l'entreprendre plus aux frais communs du pays, mais firent publier que si quelques villes en particulier ou quelques marchands vouloient entreprendre ledit voyage, que l'ayant parfaictement accomply, et monstré que l'on pourroit aysement aller à la Chine par ledict destroict, que l'on leur donneroit, aux frais communs du pays, une certaine somme de deniers.

Sur ceste proposition, le conseil de la ville d'Amsterdam fit preparer au commencement de l'an 1596 deux navires, loüerent des pilotes et matelots, et ce à double condition, sçavoir, combien ils leur devroient donner s'ils parfaisoient ce voyage et revenoient à bon port, et ce qu'ils leur bailleroient s'ils retournoient sans pouvoir passer ledit destroict. Et afin que lesdits pilotes et matelots ne fussent destournez de faire ce voyage par aucune affection particuliere, ils ne choisirent que personnes qui n'avoient point de femmes ny d'enfans.

Le cinquiesme de may, les deux navires partirent d'Amsterdam pour aller chercher ledict destroict du Nord; et, costoyant le pays de Nordwege, le premier juin ils n'eurent aucune nuict, et le quatriesme un merveilleux meteore s'apparut au ciel; à chasque costé du soleil il y avoit un autre soleil et deux arcs-en-ciel passant par les trois soleils, puis deux autres arcs-en-ciel, l'un à l'entour du soleil, et l'autre à travers par le grand rond. Ils continuerent leur chemin; mais les vents contraires les en firent destourner, et le 19 juin ils se trouverent en une mer pleine de glaces

vers Groentland, à la hauteur du pole de quatrevingts degrez moins unze minutes : toutesfois ils ne trouverent pas le froid si vehement là que depuis ils firent à Nova-Sembla, bien que ce pays ne soit situé que soubs la hauteur de septante six degrez. Ils trouverent en Groentland des herbes et des fueilles, et des rangiferes qui ne vivent que d'herbes; mais à Nova-Sembla il n'y a ny herbes ny fueilles, et ne s'y void pour toutes bestes que des ours blancs fort furieux, et quantité de renards blancs. Or, des deux navires, l'un voyant qu'il n'y avoit point d'apparence de trouver voye par ce costé de Groentland pour aller en la mer de Tartarie, il rebroussa son chemin et s'en retourna en Holande; l'autre, ayant bien tournoyé, le 17 juillet descouvrit Nova-Sembla, et, au lieu de passer par le destroit de Nassau le long des costes du Veygat, il tira au nord si avant, qu'ayant à demy circuy la Nova-Sembla, et pensant s'en revenir passer par le Veygat, en Holande, le navire demeura sur la glace. Ces Holandois, se voyants contraints d'hyverner en un pays où personne n'habitoit, commencerent à y bastir une maison de plusieurs arbres qu'ils trouverent flottans sur une riviere là proche, et lesquels il avoit fallu que le torrent des eaux eust là amené de bien avant dans le pays (aussi estoient-ils avec leurs racines), pour ce qu'il n'y en avoit point le long de toutes ces costes. Il a esté imprimé en Holande un discours où ce qui leur advint jour par jour est descrit; car ils demeurerent en ce pays desert, sans voir autre chose que neige et glace et des furieux ours, depuis le mois de septembre 1596 jusques au 22 juin de ceste année qu'ils abandonnerent du tout leur navire, et mirent dans leurs deux

barques, qu'ils racommoderent, tout ce qu'ils peurent, et dans icelles commencerent à vouloir retourner par le mesme chemin qu'ils estoient venus. Estants partis du port de glace où ils avoient si rudement hyverné et couru beaucoup de perils, après avoir esvité une infinité de dangers, costoyant la terre de Nova-Sembla, et doublé le destroict de Nassau, couru le long de la Russie et bien fait quatre cens lieuës avec leurs barques ouvertes, ils arriverent le 2 septembre à Cola, en Laponie, où ils trouverent Jean Rip, conducteur de l'autre vaisseau, lequel les avoit laissez dès l'an passé vers Groentland et s'en estoit retourné en Holande, d'où, à la bonne heure pour eux, il estoit allé à Cola. Ces pauvres voyageurs, qui n'estoient restez que onze, car leur conducteur et leur maistre pilote et autres estoient morts de la froidure, après tant de travaux, s'estans quelques jours refraischis à Cola, entrerent dans le navire de Jean Rip, et revindrent à Amsterdam le 20 octobre de ceste année, là où chacun les tenoit pour morts. On fut esmerveillé de ce qu'ils raconterent de ces pays glacez, et des peaux de plusieurs ours blancs qu'ils apporterent, lesquelles avoient treize pieds de longueur, et de celles de plusieurs renards blancs. Voylà ce que les Holandois, estimez gens qui maintenant courent toutes mers, profiterent pour tascher à descouvrir le destroict du nord. Aucuns ont escrit que ce qu'ils descouvrirent l'an 1594, et qu'ils appellent destroict de Nassau, n'est qu'un sin. Si cela est ou s'il n'est pas, à eux la dispute. Voyons quel succez eurent quatre autres navires, encor d'Hollandois, qui partirent du mesme port d'Amsterdam le 4 mars 1595, et allerent vers les Indes orientales pour essayer s'ils y

pourroient trafiquer et faire commerce ferme avec les Indiens et insulaires ès lieux où les Portugais n'avoient aucune jurisdiction et authorité, et comme ils retournerent en ceste presente année de ce long voyage.

Ces quatre navires, ayant attendu quelque temps au port de Texel, et estans armées et appareillées de tout ce qui leur estoit necessaire pour un si long voyage, en partirent à voiles desployées le 2 avril; et, ayant passé entre la France et l'Angleterre, Ouessant, le cap de Finis terræ, le quatriesme jour de juin ils parvindrent sous la ligne equinoctiale, non sans courir de grands dangers; car, bien que l'air y soit doux, toutesfois ce ne fut en ce temps-là que pluyes et tonnerres, dont plusieurs d'entr'eux devinrent malades, et principalement à cause de l'extreme chaleur. Le 18 juillet ils se trouverent sous la hauteur de dix-huict degrez du pole antarctique, où ils commencerent à se resjouyr et prendre courage, et le premier jour d'aoust ils recogneurent à certains oyseaux, et à des roseaux qui flottent sur la mer, qu'ils estoient près du cap de Bonne-Esperance, lequel ils descouvrirent deux jours après. Le lendemain ils jetterent l'ancre au port d'Agua de Sambras, et plusieurs d'entr'eux descendirent en terre, pendant que d'autres s'en allerent naviger vers le fond du goulphe, où ils tuerent tant qu'ils voulurent de chiens de mer et de certains oyseaux appellez pinguyns, dont ils en emplirent une barque. Le lendemain, estans descendus encor en terre vingt et trois Hollandois armez pour aller chercher le village où demeuroient quelques Mores qu'ils avoient veus le jour precedent, ils en rencontrerent plusieurs en che-

min qui leur troquerent des brebis contre du fer; tellement que, sans passer outre, ils revindrent aux navires, où le lendemain les Mores vindrent troquer des bœufs et des moutons encor contre du fer. Ces Mores estoient gens de petite stature et de couleur fort brune, mais toutesfois bien dispos de leurs membres. Pour tous vestemens ils n'avoient qu'une peau de bœuf taillée en rond, à la façon d'un manteau, mettans le poil contre leur chair, avec une ceinture large de la mesme peau, dont ils sont ceincts par le milieu du corps, un des bouts pendant devant leur nature. Aucuns portent des planchettes de bois au lieu de souliers. Leurs ornements sont brasselets d'yvoire ou de cuyvre rouge, et aucuns ont des annelets d'or en leurs doigts. Ils portent des chapelets d'or ou de bois, et ont diverses marques empraintes d'un fer chaud en leurs corps. Ils vivent de cher cruë, et rongent les os comme chiens. Ils sentent fort mauvais, pource qu'ils se frottent d'oing et de graisse. Leur parler est fort brutif. Pour armes, ils portent des picques moyennes, aucunes avec pointes de fer, mais pour la plus part elles ne sont endurcies qu'au feu. De bestes à quatre pieds, les Hollandois ne virent que des bœufs et des moutons, lesquels sont fort grands, n'ayant point de laine, ains seulement du poil comme les chevres. Quant aux oyseaux, il y a force perdrix, cailles et faulcons, et plusieurs autres sortes.

Le 11 d'aoust, les Holandois leverent l'ancre de ce port pour continuer leur chemin. Quelquesfois le vent leur fut agreable; mais les frequentes tempestes qu'ils eurent les fit tirer à l'isle Sainct-Laurent ou Madagascar, qu'ils descouvrirent le 3 septembre, et jette-

rent l'ancre à une petite islette qu'ils appellerent le cimetiere des Holandois, là où plusieurs d'entr'eux moururent.

Après avoir envoyé chercher, avec leurs barques, un lieu propre pour faire leur descente en ladite isle, et leur ayant esté raporté la descouverte d'une riviere d'eau douce, ils y arriverent le 9 octobre. Le lendemain ils entrerent bien avant dans la riviere, et choisirent un lieu pour mettre à terre leurs malades. Plusieurs Madagascares, habitans du lieu où ils descendirent, s'approcherent des Holandois, et les aborderent dès qu'ils furent descendus en terre, leur apportant quantité de vivres, et leur donnant un bœuf pour une cuiller d'estain, ou trois ou quatre moutons. C'estoient gens noirs et robustes, bien proportionnez de membres, tant hommes que femmes. Les hommes estoient vestus tant seulement d'un drappeau de coton à l'entour des parties honteuses, et les femmes de mesme; mais ils en avoient un qui leur couvroit leurs mammelles, et estoit fait comme un corset sans manches. La croyance de ce peuple là est qu'il y a un Createur, mais de le prier ils ne sçavent que c'est, ou de celebrer aucun jour de feste, les jours leur estant esgaux. Ils craignent fort le diable, qui souvent les tourmente, et principalement les hommes. Ils usent pour armes de lancettes ou azagayes. Il y a grande quantité de coton, qui croist en de petits arbres, que les femmes fillent, et puis en font des draps. Les hommes sont grands chasseurs. Leur principale viande est du poisson, des tamarindes, des febves et du laict, et aucunes fois de la chair. Les bœufs, dont ils ont grande quantité, ont une bosse sur le dos, de pure

graisse; les moutons y ont la queuë grosse de vingt-trois poulces, et sont sans laine. Ils ont grande quantité de boucs et chevres. Ces peuples ressemblent aux Tartares de l'Asie, car ils meinent leur bestail d'un lieu à l'autre selon la saison, et y font des logettes basses où ils demeurent jusques à ce que leur bestail ait tout mangé l'herbe, puis changent de lieu. Les Holandois ne furent long temps là sans que les barbares ne taschassent de les surprendre pour les tuer et piller, et furent contraints de venir aux mains contre eux; tellement que, considerans qu'ils ne pouvoient recouvrer d'eux aucun refraischissement ny faire amitié, ils commencerent à sortir de ladite riviere, puis firent voile le 11 decembre pour advancer leur voyage vers Java, où ils avoient envie d'aller; mais, après avoir eu plusieurs tempestes, ils furent contraints d'aller moüiller l'ancre, le 3 janvier, à la petite isle de Saincte Marie qui est près de la grande isle de Madagascar; cette petite isle n'est que sous la hauteur de dix-sept degrez du pole antarctique. Ils y allerent principalement à cause de la recheutte de plusieurs malades d'entr'eux, et pour recouvrer quelques refraischissements, ainsi qu'ils firent; car, le lendemain qu'ils en furent approchez, un canoa, ou petit basteau, leur vint apporter du ris, des roseaux de succre, des limons et une poule, qu'ils eschangerent à des mouchoirs et à des chapelets. Ils furent sonder, avec leurs barques, par tout s'ils pouvoient approcher leurs vaisseaux près l'isle, et descendirent mesme en divers endroits en terre, où ils virent une grande multitude d'habitans. Plusieurs femmes de ceste isle eschangerent avec eux diverses sortes de fruicts qui croissent en ce

pays là, et des poulets contre des chapelets et d'autres denrées.

Entre l'isle de Saincte Marie et Madagascar est un grand canal; les Hollandois avoient envie d'y traffiquer, et trouver un lieu plus commode que celuy qui leur avoit servy de cimetiere : ils envoyerent leur pinasse encor recognoistre s'il y avoit poinct quelque bon port, où ils y peussent approcher avec trois barques, et y troquer avec les habitans : en y allant et costoyant l'isle de Saincte Marie, le seigneur de ceste isle et plusieurs habitans vindrent avec des lacas et des canoas, qui sont comme barques, les aborder : les uns troquerent des brebis, chevres, poules, ris et fruicts, en eschange de petits miroüers, chapelets et esplingues. Mais ce seigneur, qu'ils appellent *Phulo*, estant abordé en grand silence, monta de son lancas (qui estoit fait en forme de galiote, et auquel y avoit huit rameurs de chasque costé) dans la pinasse. Après quelques paroles qu'il leur dit, il leur fit present de ris et fruicts, et eux lui donnerent des verres, des petites roses, des miroirs et des chapelets; puis se retira en sa galiote. Ce Phulo estoit aussi estonné de voir la pinasse et l'habit des Hollandois, qu'eux furent du sien; car il estoit vestu d'un beau roquet faict de cotton rayé, pendant dès le nombril jusques à terre, et avoit en teste un bonnet de la façon d'une mitre d'evesque, ayant à chasque costé une corne artificielle, de demie aulne de long, avec des franges au bout artificiellement faictes. Descendu de la pinasse, il se mit dans un canoa, pour aller tout au tour la regarder.

Ce jour, ceux de ladite pinasse acheterent tant de

refraischissements qu'ils troquerent toute leur mercerie; et le lendemain, continuans leur chemin vers Madagascar, ils arriverent au goulphe d'Antongil. La pinasse ne pouvant entrer dans le goulphe pour le peu de profondeur, les barques y entrerent, où ils trouverent une grande riviere et deux grands villages aux deux costez, où il y avoit de grands edifices et multitude d'habitans, en l'un desquels (qu'ils appellerent Spakenbourg) ils receurent, pour des filets de margaridettes, du ris, des poulets, du miel, du gingembre et orenges, et beaucoup d'autres fruits. Le 26 dudit mois, la flote ayant levé l'ancre de l'isle Saincte Marie, y arriverent aussi les autres navires. Pour asseurer leur trafic avec ces barbares, ils demanderent des ostages : ce qu'ils obtindrent d'eux; et ainsi ils commencerent à aller par tous les villages, et tellement à troquer, qu'ils enleverent, en peu de jours, plus de deux mille livres de ris. Le Phulo de ceste contrée, de crainte que cela leur apportast de la famine ou cherté, fit deffences de troquer plus du ris.

Il fit une si grande tourmente le 3 fevrier que les barques des Holandois furent jettées sur le rivage : les habitans du village Sainct Angelo les rompirent pour en avoir les ferremens; dont les Holandois, advertis par ceux dudit village de Spakenbourg qui les supportoient, ils se resolurent d'entrer dans la riviere et de faire descendre à terre des hommes : ce que ceux de Sainct Angelo voyant, ils se mirent bien cinquante dans leurs canoas, et se sauverent à mont la riviere; soixante seulement d'entr'eux se preparerent avec leurs picques et boucliers pour deffendre la descente aux Holandois, et leur jetterent des pier-

res si brusquement, qu'ils les en molesterent; mais, après qu'on leur eut tiré quatre ou cinq coups d'harquebuze sans bales, ne voyans personne des leurs blessez, ils s'enhardirent et vindrent en gros sur le bord de l'eau, couverts de leurs rondelles; menaçans les Holandois ils mettoient le bout de leurs picques dans l'eau, voulans leur dire, à leur mode, qu'ils tremperoient ainsi le bout de leurs picques dans leur sang : on leur tira encor quelques harquebuzades chargées, dont y en eut huit que morts que blessez, qu'ils emporterent incontinent avec eux, et s'enfuirent. Les Holandois alors descendirent en terre, et entrerent dans ce village qu'ils saccagerent et bruslerent.

Du depuis, voyans qu'ils ne pouvoient reduire les habitans de ce goulphe d'Antongil à paix et tranquillité, ils en partirent le 12 fevrier; et continuans leur chemin pour chercher le destroict de Sunda, ils commencerent à voir, le 13 de mars, plusieurs poissons, grands comme harengs, qui voloient, et estoient poursuivis par des moüettes grises et autres oyseaux; mais, se pensant sauver dans l'eau, ils estoient mangez par d'autres gros poissons qui se jettoient mesmes hors de la mer pour les prendre : aucun de ces poissons volans, pensans fuïr leurs deux sortes d'ennemis, se vinrent jetter sur les navires; et prins par les matelots, les trouverent au manger fort savoureux.

Le 5 juin ils commencerent à voir terre, dequoy ils furent resjouys pour l'extreme soif qu'ils avoient, faute d'eau douce; et le 12 ils descendirent en l'isle de Sumatra, où, ayans trouvé quelques refraischisse-

ments, et rencontré force voiles et navires de marchands de plusieurs nations, entrerent dans le destroict de Sunda, et arriverent le 22 juin devant Bantan, qui est une ville en Java où il y a un beau port, située en pays bas, au pied d'une haute montagne, d'où descendent deux rivieres courantes qui la fortifient et embellissent fort; les murailles sont de bricques, bien entourées de bouleverts, sur lesquels y a à chacun une piece d'artillerie. Il y demeure beaucoup de Portugais qui y traffiquent fort : comme aussi font les Turcs, Chinois, Arrabes, Bengales, Malaiques, et autres nations. Du commencement ils furent assez bien receus, et firent plusieurs presens au gouverneur et à un grand seigneur qui avoit esté fils d'un empereur, lequel avoit commandé aux roys de Java; mais ce seigneur fut depuis gaigné par les Portugais, qui se faignoient estre amis des Holandois, et luy promirent deux mille realles de quarante sols pour les surprendre et tuër tous : les Holandois, advertis, se tinrent si bien sur leurs gardes que leur entreprise fut sans effect. Depuis, sçavoir le long de l'esté, ils commencerent à traffiquer et troquer leurs marchandises avec les Chinois et javans contre du poyvre, dont ils firent grand amas; le long temps qu'ils furent à faire leur amplette donna sujet aux Portugais de dire aux seigneurs javans que ces gens ne venoient que pour espier le pays, puis venir fort et les saccager: ce qu'ils creurent; et, sur ce que le gouverneur de Bantan eut quelques paroles avec les Holandois pour le prix du poivre, qu'il leur vouloit bailler en rabat de la marchandise qu'il avoit prise d'eux, des menaces ils vindrent aux effects; premierement, ledit

gouverneur fit arrester les Holandois qui tenoient la boutique et troquoient leur marchandise dans Bantan: et les Holandois de la flotte arresterent quelques joncos, qui sont navires dont les Javans usent; ce qui les anima tellement, qu'il sortit du Bantan vingt-quatre fustes rengées en forme de croissant, lesquelles attaquerent la pinasse des Holandois, qui les laisserent approcher de près, puis laschant l'artillerie, les fit toutes escarter et en mit une au fonds de l'eau: ce que voyant, les autres se retirerent vers la ville, où ils furent poursuivis par ladite pinasse, qui tira sur la ville quelques coups de canon, puis se retira à la flotte. Cela advint le 8 septembre, et ceste guerre dura jusques au 12 octobre, qu'ils firent un second accord, recommencerent la traffique comme auparavant, achetans beaucoup de poyvre, et ce qui leur estoit necessaire. Ceste traffique dura jusques au 24 octobre, qu'il arriva un ambassadeur au gouverneur de Bantan, de la part des Portugais de Malaca, qui luy donna dix mille realles de quarante sols et plusieurs autres gentillesses afin d'empescher la traffique aux Holandois, et les endommager le plus qu'il pourroit. Les Holandois, contraints, par la rupture de leur accord, d'user de force, prindrent deux joncos chargez de noix muscade et de macis au port de Bantan, et plusieurs autres petits vaisseaux. Entr'autres, le 2 novembre, ils prindrent un assez grand vaisseau qui venoit de Bandermachin, ville située en l'isle de Borneo; du commencement, les barbares, qui estoient au nombre de quarante, leur jetterent avec des sarbatannes grand nombre de petites flesches envenimées qui en navrerent plusieurs, et, bien qu'ils n'entrassent point

avant dans la chair, toutesfois, pour ce qu'ils estoient petites et foibles, ils se rompoient, et laissoient le bout envenimé dans la chair, qui la putrifioit et y faisoit une playe corrompuë à cause du venin. Après que les Holandois eurent tué huict ou dix de ces barbares, le reste se sauva en une petite chaloupe qu'ils avoient, et quitterent leur junco chargé de ris, de poisson sec et autres marchandises. Depuis ceux de Bantan armerent force fustes pour les venir charger; mais eux, ne laissans de prendre tout ce qu'ils pouvoient attraper, après avoir demeuré aux environs de ceste ville jusques au sixiesme de novembre, ils en partirent pour aller descouvrir les limites orientales de ceste isle de Java; et ainsi se retirerent d'auprès de Bantan, qui est le plus beau et grand port de toute ceste riche et grande isle, et où aussi se demene le plus grand traffic de toutes sortes d'espisseries, et à assez bon marché pour ce qu'elles s'y apportent des environs, entr'autres du poyvre blanc et noir, cloux de girofles, muscades, macis, canelle, comin, gingembre sec, citoar, zerumbet, poyvre long, cubebes, anis, fagara, calambac, garro, bois sandalum, costus indicus, nardus, juncus odoratus, calamus aromatius, racine de china, rhubarbe, galgan, semence de citoar, semence de fenoil, d'anis, coriandre, bangue, datura, canuapit, cantior, sanparatan, curcuma, benzoin blanc et noir, et plusieurs autres.

Chasque ville de l'isle de Java a son roy particulier; et tient on que les Javans sont descendus des Chinois; car, dans le fond du pays, ils sont encor tous payens tenans la loy de Pytagoras, croyans pour certain que, l'homme mourant, l'esprit soudain entre en un autre

corps; c'est pourquoy ils ne mangent chose qui ait eu vie, et ne tuent aucun animal. Aux costes maritimes, dans les villes, ils sont mahometans et gardent diligemment l'Alcoran. Ceux qui sont entr'eux de qualité ne laissent jamais voir leurs femmes. On leur donne en mariage quantité d'esclaves, hommes, femmes et filles, et peu d'argent; et avec ces femmes et filles esclaves ils peuvent coucher, mais ils ne peuvent vendre les enfans qu'ils ont d'elles, car ils sont reputez appartenir à leurs femmes legitimes. Ces peuples sont fort superbes et marchent fort arrogamment : ils sont vestus de certaines toiles entretissuës de fil d'or, ayans en teste un turban de fine toile de Bengales; ils portent tousjours un poignard à la ceinture, et sont fort obstinez, meschans et meurdriers; quand ils sont victorieux ils n'espargnent personne; ils sont si ingenieux à desrober, qu'ils surpassent en cela toutes autres nations: au reste bons soldats, hardis et sans peur, bien qu'ils ne soient nullement propres à tirer de la harquebuze; leurs armes sont picques longues avec fers flamboyans, comme aussi sont leurs poignards, cimeterres et coutelasses; leurs escus sont de bois, ou de cuir tendu à l'entour d'un cercle; leurs harnois sont faicts de plaques de fer joincts ensemble avec des annelets : ils portent leur chevelure longue, leurs ongles longs et leurs dents limées. Quand aux marchands ils sont ambitieux, trompeurs, dissimulez, et infidelles à tous estrangers et non à leurs compatriots. Ceux qui sont riches demeurent d'ordinaire à la maison; ils prestent leurs deniers aux maistres des joncos ou navires qui vont traffiquer de port en port à condition de leur en rendre le double, quelquesfois plus et d'autres moins,

selon qu'ils vont trafficquer au loing. S'ils font bon voyage, le marchant se fait payer au maistre de navire, selon le contenu de leur contract; si le maistre ne le paye content, il faut qu'il engage sa femme et ses enfans pour payer, et est contrainct à ce faire, si par fortune sa navire ne s'estoit perduë, dont apportant acte, le marchant perd son argent, et luy est quitte de son obligation. Ils escrivent aucunesfois leurs negoces en des feuilles d'un certain arbre, avec un poinson de fer, et les mettent en rouleaux, quelquesfois en livres reliez de cordes couverts de deux tablettes; ils escrivent aussi en papier que l'on leur apporte de la Chine, qui est très-fin et de toutes couleurs; ils ont aussi du papier d'escorce d'arbres sur lequel ils escrivent avec la plume fort diligemment et par ordre, n'ayans que vingt lettres en leur alphabet, avec lesquelles ils escrivent en toutes langues. Tous les marchans sçavent la langue malaïque et escrivent presque toujours en icelle, pour ce que c'est celle qui se parle le plus par tout l'Inde orientale. Aux escolles les petits enfans apprennent l'arrabic, comme en France l'on fait le latin. Des bestes qui se trouvent en ceste isle, il y a des elephants, rhinoceros, cerfs, buffles, bœufs sauvages, sangliers, brebis, chevres, marmots, singes, belettes, chats de civette, salemandres, cameleons et plusieurs autres sortes d'animaux incognus en ces pays de deçà. Des oyseaux il s'y en trouve de toutes sortes; entr'autres il y en a un bien grand qui, n'ayant point de langue, rend tout ce qu'il avalle, par derriere, aussi entier qu'il l'a avallé. Il y a aussi quantité de crocodiles dans la riviere de Java, et autres animaux aquatiques qui ne se trouvent point en l'Europe.

Le douziesme de novembre, les Holandois navigeans vers Jacatra ou Sunda Calapa, y arriverent le quatorziesme, et, en ayans tiré quelques refraischissements, continuerent leur chemin vers le destroit le long de la coste de Java, estans tous de diverses opinions; les uns vouloient aller aux Moluques, et les autres retourner en Holande. Ainsi, costoyans terre quelques jours et cerchans à trafiquer, ils arriverent près de Tubaon, où la mer faict comme un goulphe sur lequel sont quatre villes appartenantes au roy de Tubaon. Le deuxiesme decembre, ayans ancré, le Roy leur envoya dire qu'ils fussent les bien-venus, leur faisant faire une belle monstre de cloux, et leur promit que ses subjects traffiqueroient avec eux plusieurs espiceries. Or non seullement ce Roy, mais tous les autres de Java leur estoient devenus tellement ennemis, à la suscitation des Portugais, que ce Roy leur envoya dire qu'il vouloit voir leurs navires; mais en ce faisant il avoit dessein de les surprendre. Les Holandois, soupçonnans ceste visite, mirent leurs navires en ordre et les banderoles au vent, dont ce Roy estonné n'y voulut entrer. Voyant qu'il ne les pouvoit surprendre en les visitant, il s'advisa de faire sortir deux joncos qui estoient près du rivage, lesquels firent voile navigeans en mer, ce qu'il faisoit afin que les Holandois envoyassent leurs chaloupes après, comme ils avoient faict en Bantan, et qu'en ce faisant ils desnuassent leurs navires d'autant de gens. Peu après ce Roy fit partir six grands paraos, qui sont vaisseaux faits comme des galiottes, trois desquels allerent vers la pinasse et les trois autres vers le navire appellé Amsterdam, lequel ayant abordé ils demanderent à tro-

quer quelques vivres, puis firent present de deux bestes aux Holandois; mais, aussi tost qu'ils se virent dans le navire, le sabandar de Cidayo, qui est à dire gouverneur, lequel estoit leur conducteur, tira son poignard, qu'ils appellent creis, et en tua le commis; d'autres tuërent le patron et tous ceux qui estoient en hault en la navire, parce qu'ils furent surprins et estoient sans armes. Ceux qui estoient en bas, entendans le bruit, monterent en haut avec des picques et coutelas, quelques-uns avec des broches; et ayant combatu quelque temps ces Javans, et estans montez sur le tillac, ils deschargerent sur eux une piece d'artillerie à cailloux, et en firent sauter la pluspart en l'eauë; puis, d'un coup de piece de fonte, ils mirent à fond un des paraos qui estoit le plus proche de la navire. A ce bruit les autres navires holandois se tinrent sur leurs gardes; tellement que les paraos qui vouloient attaquer la pinasse furent contraints de se retirer; ce que les Holandois voyans, descendirent dans leurs barques et les poursuivirent si chaudement qu'ils mirent encor un des paraos à fond, tuërent à coups de coutelas tout ce qui estoit dedans et tous ceux qui, sautez du navire d'Amsterdam en mer, se pensoient sauver à la nage. En cest exploit il fut tué cent cinquante Javans. Le roy de Tabaon, voyant les siens si mal traicter, fit partir encor treze grands paraos; mais l'artillerie des Holandois les empescha de s'approcher vers eux, et furent contraints de s'en retourner.

En ce combat les Holandois ayant recogneu que ces Javans avoient tué les principaux de la navire d'Amsterdam, ils tuërent tous ceux qu'ils avoient pris au combat, et les jetterent en la mer; puis, voyant qu'ils

ne pouvoient avoir aucune amitié ny trafic avec eux, ils prirent leur cours vers Madure, où ils arriverent le 8 decembre. Le Roy et le cheriffe de ceste ville envoyerent incontinent trois paraos vers les Holandois, chargez de ris et autres choses à vendre, lesquels leur demanderent si le Roy et le cheriffe pourroient venir à seureté les voir : on leur dit qu'ils pouvoient venir voir le navire appellé Maurice; mais il advint que ce Roy s'estant mis dans un parao plein de gens, et sur lequel y en avoit deux rangs assis bien hault, il alla droict à la navire d'Amsterdam pensant la surprendre: eux le voyans approcher, deschargerent sur luy trois pieces d'artillerie, dont l'une estoit chargée d'une lanterne, dequoy le parao du Roy fut entierement desroqué et la pluspart des Maduriens tuez ou blessez ; le reste s'estant preparé avec leurs picques et escus pour sauter dans ledit navire d'Amsterdam, les autres navires holandois y survinrent, qui mirent tout le reste au fil de l'espée, excepté vingt-un prisonniers entre lesquels estoit le fils de ce Roy, aagé de huict ans. Le Roy fut trouvé mort dans le parao, auprès du cheriffe, qui avoit à sa ceincture un joyau d'or enrichy de cinq pierres precieuses. On jetta leurs corps dans la mer, et renvoya-on le fils de ce Roy mort à Madure.

Les Holandois, après cest exploict, partirent de là sur la nuict du lendemain; et, ayant assemblé leur conseil s'ils devoient retourner en Holande ou aller vers les Molucques, ils navigerent tout le long de ce mois au costé oriental de Java, et, ayant couru plusieurs ports, ils descouvrirent, le 11 janvier 1597, l'isle de Boc, où, pensant trouver de l'eau douce à commodité, et n'en ayant point trouvé, ils deschargerent le

navire d'Amsterdam et le bruslerent; puis, ayant descouvert le goulphe de Ballabuan le 27 dudit mois, ils navigerent vers la riche et populeuse isle de Bali où ils arriverent deux jours après. Estans à l'ancre devant ceste isle, qui ne contient que douze lieuës d'Allemaigne, et dans laquelle il y a plus de six cens mille hommes, le Roy d'icelle vint sur le bord de la mer pour les voir : il estoit assis dans un chariot bravement taillé et tiré par deux bufles blancs, richement enharnachez: et sa garde, armée de sarbatannes et de picques ayans le fer doré, marchoit devant luy. Ceux que les Holandois envoyerent à terre furent humainement receus de luy, et leur enseigna un lieu en son isle où ils pourroient faire provision d'eau douce tant qu'ils en auroient affaire, et d'autres commoditez : ce qui vint très-à-propos aux Holandois, qui y furent, et l'appellerent le Cap des Porcs, et y arriverent le 12 fevrier. Le peuple de ceste isle (qui est sous la hauteur de huict degrez et demy du pole antarctique) est payen, adorant ce qui leur vient le matin premier à l'encontre. Leur principal exercice est de cultiver et faire de la toile de cotton. Il y a grande quantité de toutes les sortes d'animaux et des fruicts qu'il y a en Java, et est un lieu très-commode à tous navires qui veulent aller aux Molucques pour se refraischir, à cause de l'abondance des vivres qui s'y trouvent à très-grand marché.

Les Holandois, ayans demeuré en ceste isle jusques au 21 mars, et s'y estans pourveus de tout ce qui leur estoit necessaire pour retourner en leur pays, leverent les ancres, doublerent le cap de Bonne Esperance le 7 avril, virent l'isle Saincte Heleine le 25 de may, repasserent le 7 juin la ligne equinoctiale vers le pole

arctique, où ils n'avoient esté en deux ans entiers qu'ils furent à faire ce voyage; puis, tirans vers la Holande, ils y arriverent, au port de Texel, le onziesme jour d'aoust de ceste presente année 1597, chargez d'espiceries, et ayans fait meilleur voyage que ceux qui avoient esté à Nova-Zembla. Du depuis plusieurs autres Holandois ont esté courir vers ces Indes orientales, ainsi que nous avons dit en nostre Histoire de la Paix.

Nous avons dit l'an passé que les Anglois avoient fait de grandes ruynes et de grands butins à Calis, sous la conduitte du comte d'Essex et de l'admiral d'Angleterre. Le roy d'Espagne, ayant envie d'envoyer visiter la royne d'Angleterre jusques en son propre pays, comme elle l'avoit envoyé visiter dans le sien, fit assembler au port de Ferol plusieurs navires, et donna la charge de ceste armée navalle à Martin de Padilla, comte de Gadea. Les Anglois, sous la conduitte dudit comte d'Essex, sçachant cest amas, assemblerent plusieurs navires de guerre au port de Plimouth, ausquelles se joignirent nombre de navires de guerre des Estats; puis, tous ensemble, partirent dudict port le 27 d'aoust et singlerent vers Espagne, où, après plusieurs tempestes, ils arriverent. En la costoyant, eux, qui estoient lors plus forts en mer que les Espagnols, firent plusieurs stratagemes de guerre pour les attirer au combat, mais ils ne bougerent pour lors dudit port de Ferol : ce que voyant le comte d'Essex, suivant la coustume des Anglois, il fit emplir des vaisseaux de feux d'artifices, et, ayant supputé le temps qu'ils pourroient arriver au milieu de la flotte espagnole, et l'heure que la mesche qui devoit mettre le feu aux

pouldres devoit estre consommée, il les laissa aller au gré du vent et du flot de la mer; mais il advint, contre son dessein, qu'un vent contraire s'estant levé, tout cela fut sans fruict et tout son labeur perdu, ces artifices estans volez en l'air sans faire aucun mal. Les Anglois, voyans qu'ils ne pouvoient tirer les Espagnols de ce port, singlerent vers les isles Açores, où ils esperoient rencontrer la flotte qui apportoit l'or et l'argent des Indes occidentales; mais ils furent aussi peu heureux en ce dessein, car la flotte espagnole estant arrivée à la Tercere sans rencontrer les Anglois, elle y prit ses refraischissements. Le comte d'Essex, voyant qu'elle estoit en seureté, et que mesmes l'armée d'Espagne, qu'il avoit laissée au port de Ferol, estoit allée vers Lisbone pour joindre plusieurs vaisseaux de guerre et aller au devant de ladite flotte, il alla à l'isle Sainct Michel prendre des refraischissements et de l'eau douce, puis s'en retourna en Angleterre, où il arriva le 5 novembre, ayant pour tout butin trois navires espagnoles. La flotte des Indes arrivée en Espagne, Padilla, avec ses navires de guerre, ayant joint Marc Arambura, general aussi de plusieurs vaisseaux, s'achemina vers l'Angleterre, pensant butiner sur les Anglois; mais les vents et les tempestes, qui adviennent d'ordinaire en ceste saison là, le fit retourner en Portugal sans rien faire de memorable.

Nous avons dit sur la fin de l'an passé que les chrestiens et les Turcs se retirerent pour passer les rigueurs de l'hyver en diverses provinces. Au commencement de ceste année, une grande multitude de paysans du pays d'Austriche s'esleverent contre la noblesse, et ce sous la conduitte d'un George Brunner.

Leur plainte estoit celle que font d'ordinaire plusieurs peuples, et principalement durant la guerre, sçavoir, pour les grands tributs que l'on leur contraignoit de payer, pour les oppressions qu'ils recevoient de leurs seigneurs particuliers, et pour la ruyne qu'ils recevoient du passage des gens de guerre qui emportoient tout ce qu'ils avoient en leurs maisons. Du commencement, ils firent plusieurs cruautez contre la noblesse et contre beaucoup de gens de qualité : ils prirent plusieurs chasteaux et maisons nobles. L'Empereur envoya quelques-uns vers eux pour les destourner de passer outre, et leur fit remonstrer qu'ils pouvoient obtenir pardon de luy pour la levée de leurs armes, pourveu qu'ils retournassent chacun en leurs maisons. Ceste proposition ne servit qu'à faire enflammer les peuples qui sont outre le Danube ; mais, quant à ceux qui sont du costé de la Boheme, estans mieux conseillez, ils se maintindrent au mieux qu'ils purent en paix. Pour reprimer l'audace de ceux-là, l'Empereur envoya premierement le colonel Colnitz avec quelques troupes de gens de guerre, lesquels, en ayant surpris cinq cents dans le village de Gravenac, il les fit mettre tous au fil de l'espée, puis il alla mettre le feu dans Strasse, où les enfans et les femmes, aussi bien que les maisons, furent reduits en cendre. Cela pour un temps leur donna quelque crainte, mesmes pource que l'Empereur les faisoit solliciter, par plusieurs de ses agents, à ce qu'ils eussent à se contenir en paix, et qu'il donneroit ordre à leurs plaintes. Toutes ces remonstrances, ny les punitions dont on les menaçoit, ne les purent empescher de faire encor une plus grande souslevation qu'ils n'avoient faicte auparavant : ils s'as-

semblerent par milliers; et, ayans quelques pieces de canon qu'ils avoient prises en quelques maisons fortes, firent un corps d'armée, assiegerent et prirent Pulca, pillerent le monastere de Lillefeld et assiegerent Sampelca, où, cependant qu'ils y trouverent quelque resistance et qu'ils dressoient leur batterie, le comte de Thurin, ayant assemblé quelque cavalerie, en se jettant de nuict dans la place assiegée, donna une telle espouvante à ces assiegeans que le lendemain matin ils leverent leur siege; et, faisants des effects dignes d'un peuple, ils se separerent et devindrent la proye de la noblesse et des gens de guerre, qui en eurent depuis peu de pitié. Leur chef se donna d'une dague dans le ventre et se tua; plusieurs autres depuis furent executez de diverses sortes de supplices. Ainsi finit ceste sedition de paysans en Austriche.

Tieffembach, qui estoit pour l'Empereur dans Filech, en la haute Hongrie, et Palfi, qui estoit dans Gran, sur le Danube, du costé de Bude, ayans eu divers advis qu'il s'acheminoit un convoy de trois cents chariots à Agrie, sous la conduitte de plusieurs Turcs que l'on y envoyoit en garnison, sans sçavoir rien l'un de l'autre, furent pour les attraper. Tieffembach, les ayant rencontrez, leur fit premierement une si rude charge qu'il demeura deux cents Turcs sur la place, et emmena une grande partie de leurs chariots. Le reste des Turcs et des chariots qui avoient eschappé les armes de Tieffembach, pensants se sauver vers Bude, furent rencontrez par Palfi, qui fit tailler tous ces Turcs en pieces et gaigna leurs chariots.

Quelque temps après ceste charge les chrestiens voulurent tenter une entreprise qu'ils avoient euë en-

vie il y avoit long temps d'executer sur Tota ou Dotis, place que Sinan avoit prise l'an 1594, et laquelle l'Empereur avoit envie de r'avoir, pource qu'il estimoit qu'elle luy seroit utile pour le siege qu'il esperoit mettre devant Javarin. Les principaux autheurs de ceste entreprise estoient Palfy, Bernstein et Pez; ils se rendirent tous à Comorre, où ils firent embarquer leurs gens de guerre, les eschelles, les petards, et tout ce qui leur estoit besoin pour une telle entreprise, puis descendirent le long du Danube le plus secrettement qu'ils peurent, et, sur la minuit du 22 juin, ils arriverent au port d'Amasie. Ayans mis pied à terre, ils poursuivirent leur chemin vers Tota, où sur la poincte du jour ils arriverent : les premiers estoient trois Hongriens qui parloient bon turc, lesquels dirent aux sentinelles qu'ils estoient de la garnison de Javarin, qu'ils venoient de Bude, et conduisoient à Javarin plusieurs bagages que l'aga Achmet envoyoit à Soliman Garbasia, gouverneur de Javarin, et desiroient se refraischir auprès de la ville pource qu'ils estoient fatiguez du chemin qu'ils avoient fait depuis Bude. Les sentinelles des Turcs leur respondirent qu'ils fussent les bien venus, mais qu'ils ne partissent pas de là qu'ils n'eussent parlé à leur bei. Durant ce parlement Bernstein fit advancer le chariot où estoient les petards proche de la porte; les sentinelles luy crierent qu'il eust à le retirer de là : les trois qui parloient turc leur dirent qu'ils avoient descouvert des haiducs qui les poursuivoient, et que pour le moins ce chariot, où il y avoit des choses de grand prix, estoit à seureté, quelque accident qu'il pust advenir, estant ainsi près de la porte. Bernstein cependant commanda de mettre

le feu au petard, lequel fit telle ouverture, que la porte et le pont-levis en furent abbatus. Aussi tost les chrestiens donnerent de telle furie, que ce qu'ils rencontrerent de Turcs fut mis en pieces, et en fut trouvé cent cinquante morts sur le pavé, les armes au poing. Le bei, sa femme et ses enfans furent faits prisonniers, et tout ce qu'ils avoient dans ceste ville fut pillé.

Après que ceste place fut ainsi surprise, et que les chrestiens eurent mis dedans pour gouverneur Christofle Veyda avec une bonne garnison, Palfi, Nadaste, Bernstein et autres chefs firent un corps d'armée de huict mille hommes de pied et deux mille chevaux, puis se disposerent de poulser plus outre contre les Turcs, et de leur empescher d'estre maistres de la campagne. Ayans eu advis que le bascha de Bude estoit venu aux environs de Gran courir avec grand nombre de Turcs pour tirer sa raison du convoy qu'il pensoit envoyer à Javarin, lequel ceux de ceste garnison avoient desfaict et butiné, ils tirerent ceste part, où, après plusieurs charges et combats, en l'un desquels le bascha fut blessé, ayant perdu plusieurs des siens, il se sauva avec le reste à Bude.

L'archiduc Maximilian, general de l'armée en Hongrie, desirant employer les chrestiens en quelque exploict notable avant que l'armée des Turcs fust assemblée, alla assieger Papa, place forte en la basse Hongrie, qu'il prit de force le 20 aoust; dans ceste place furent tuez trois cents Turcs qui y estoient pour la deffence.

Après cest heureux exploict, l'archiduc mena son armée devant Javarin et l'investit le 9 septembre, bien qu'il sceust que Mahomet bascha assembloit vers Bude

une innumerable armée de Turcs et de Tartares. Au commencement de ce siege les chrestiens firent des courses jusques aux environs de Bude, d'où ils ne retournerent sans estre chargez de butin ; ils prirent aussi le mont Sainct Martin, place assez bonne près de Tota. Bref, ils se retrancherent tellement devant Javarin, et firent tant de forts qui commandoient dedans les portes de ceste ville, que rien n'y pouvoit entrer ny sortir. Le bascha Mahomet, ayant sceu le besoin que les assiegez avoient de son secours, partit des environs de Bude avec soixante mille Turcs et Tartares qu'il y avoit assemblés. L'archiduc, qui n'eust sceu avoir vingt mille hommes en ce siege, voyant venir son ennemy si puissant contre luy, ayant assemblé son conseil, resolut de lever le siege et se retirer vers Comorre ; ce qu'il fit le 4 d'octobre. Ainsi le bacha Mahomet se vid, sans coup frapper, maistre de la campagne et du camp des chrestiens, où les assiegez trouverent encor à butiner beaucoup de choses qu'ils n'avoient eu loisir d'emporter ou de brusler.

Tota fut la seule place qu'il assiegea et prit de force. Les chrestiens, comme nous avons dit, l'avoient surprise le 20 may, et avoient mis dedans Christofle Veyda, qui avoit esté autrefois chrestien renegat, et avoit bien avec luy six cents bons soldats, lesquels ayant soustenu plusieurs assauts, et se voyans reduits à deux cents, prez d'estre forcez par l'ouverture d'une mine, Veyda, qui aymoit mieux mourir que de tumber vif entre les mains des Turcs, fit sauver le reste de ses soldats dans des barques outre le Danube, et luy demeura seul dans ceste place pour faire jouër une mine qu'il y avoit fait faire, afin de faire sauter plu-

sieurs Turcs en l'air; ce qu'il fit : car aussi tost que grand nombre de Turcs furent montez par les ruynes dans le chasteau, il mit le feu à la mine, laquelle fit voler en l'air la moitié du chasteau et plus de quinze cents Turcs. Ainsi mourut ce capitaine avec les Turcs, comme fit Sanson avec les Philistins.

Pendant ce siege, l'archiduc Maximilian estoit à Comorre, où, ayant receu nouvelles forces de l'Austriche, il mena son armée vers Vaccia en la haute Hongrie. Mahomet bascha, sur l'advis qu'il en eut après la prise de Tota, alla passer le Danube à Bude, au commencement du mois de novembre, pour luy presenter bataille; mais il le trouva à demy lieuë de Vaccia, retranché en lieu fort par le conseil de Baste qui estoit son lieutenant. Durant quatre jours il se passa entr'eux plusieurs beaux combats particuliers, mais jamais ils ne vinrent au general. Mahomet bascha, ayant en iceux perdu sept cents de ses plus braves janissaires, le bascha Ezechan et nombre de cavalerie, se retira vers Bude, avec peu de reputation. Les chrestiens peu après se retirerent aussi, et separerent leur armée par les garnisons. Voylà ce qui s'est fait de plus remarquable ceste année en la guerre de Hongrie.

Quant au prince de Transsilvanie, au commencement de ceste année, il eut plusieurs pour-parlers de paix avec les Turcs, et tenoit-on qu'il estoit d'accord avec luy; mais, au mois de septembre, ayant passé la Bulgarie et mis à feu et à sang beaucoup de pays subject au Turc, il s'en retourna à Lippe. Au mois d'octobre, ayant pris quelques chasteaux près de Temessvar, il resolut encor une fois de l'assieger: ce qu'il fit,

et fut près de deux mois devant; mais, sentant approcher Mahomet bascha au secours des assiegez, il quitta son siege. Du depuis, autant que ce prince avoit esté heureux en ses victoires, ainsi qu'il se peut voir ès années passées, autant les afflictions ne bougerent de sa maison, et la Transsilvanie fut grandement travaillée, comme il se peut voir en nostre Histoire de la Paix.

FIN DE LA CHRONOLOGIE NOVENAIRE DE PALMA CAYET.

MÉMOIRES

DE

JACQUES PAPE,

SEIGNEUR DE SAINT-AUBAN.

NOTICE

SUR SAINT-AUBAN

ET SUR SES MÉMOIRES.

On ignore l'époque de la naissance de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban : on sait seulement que, issu d'une famille noble de Dauphiné, il fut élevé comme page dans la maison du célèbre Coligny, qui fut depuis colonel général de l'infanterie et amiral.

Très-jeune encore, se trouvant à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, il fit en Italie, avec Blaise de Montluc, la campagne de 1554. Cette campagne ne fut pas heureuse : Strozzi, qui commandoit l'armée française, fut vaincu, près de Marciano, par le marquis de Marignan; et Montluc, accompagné de Saint-Auban, se jeta dans Sienne, où il soutint, l'année suivante, un siége qui le couvrit de gloire.

Pendant ce siége, Montluc crut avoir à se plaindre de Saint-Auban : lui reprochant un défaut ordinairement bien rare dans la jeunesse, il prétendoit que, par avarice, il ne tenoit pas sa compagnie au complet. « Saint-Auban, dit-il dans ses Mémoires, aimoit « mieux un teston (1) qu'un homme de bien. » Un acte de négligence peu excusable acheva de brouiller

(1) Pièce de monnoie qui valoit douze sous. On l'appeloit ainsi parce que la tête du roi y étoit représentée.

le jeune capitaine avec son général. Sa compagnie étant chargée de garder à son tour le fort de Camolia, il passa la nuit dans la ville, et laissa le commandement à son neveu qui manquoit d'expérience. Cette même nuit, le fort fut vivement attaqué, et Montluc, instruit de la faute du capitaine, vola au secours de ce poste important. Il étoit sur le point de s'y précipiter, lorsqu'il vit arriver Saint-Auban. « Méchant, lui cria-« t-il, tu es cause de nous faire perdre la ville : ce que « tu ne verras jamais, car je te tuerai tout à ceste « heure, ou tu sauteras dedans. » Saint-Auban, sentant ses torts, s'empressa d'obéir au général : il répara par sa valeur la faute qu'il avoit commise, et le fort fut conservé. Mais Montluc garda contre lui des préventions qui s'augmentèrent encore, dans les guerres civiles, où ils combattirent sous des bannières différentes.

Après la paix de Cateau-Cambresis, Saint-Auban continua d'être en relation avec la maison de Coligny; et, à l'exemple de cette famille, il embrassa la religion protestante pour laquelle il montra le zèle le plus ardent. En 1562, lorsque la guerre fut allumée, il alla servir en Dauphiné sous le fameux baron des Adrets, dont il blâma les cruautés. Chargé par lui d'une mission près du prince de Condé, il représenta que ses violences nuisoient au parti, et il fut chargé par le prince de le remplacer dans le commandement. Mais il ne jouit pas de cet honneur que peut-être l'ambition, plus que le zèle, lui avoit procuré : les catholiques l'arrêtèrent au moment où il retournoit en Dauphiné, et ils envoyèrent sa commission à des Adrets, ce qui fit naître entre ces deux hommes une

haine implacable. La paix de 1563 ayant calmé pendant quelques années la fureur des partis, Saint-Auban vint joindre Coligny, à la famille duquel il ne cessa plus d'être attaché.

Au mois d'août 1572, il se trouvoit à Paris, et faisoit partie de la suite de l'amiral. L'ayant accompagné au Louvre le 21 de ce mois, il se trouvoit à côté de lui lorsque, à son retour, il fut blessé d'un coup d'arquebuse parti d'une maison que l'on savoit habitée par un ancien précepteur du duc de Guise. Le premier mouvement de Saint-Auban fut d'enfoncer la porte de cette maison pour y arrêter l'assassin : mais elle étoit barricadée, et ses efforts furent inutiles. Ayant appris que cet homme s'étoit échappé par une porte de derrière, et fuyoit du côté du quartier Saint-Antoine, il se mit à sa poursuite, et, arrivé à Charenton, il ne put s'emparer que d'un domestique qui avoit été chargé de lui préparer un relai. Il poussa ensuite jusqu'à Corbeil, où il fut instruit que le meurtrier avoit trouvé un asyle dans un château voisin très-fortifié. Ne pouvant l'y saisir, il revint à Paris trouver l'amiral, qu'il ne quitta plus jusqu'au moment du massacre. Échappé à la mort comme par miracle, il fut fait prisonnier, et conduit chez un prévôt qui demeuroit près de la porte de Bussy. Il y passa quinze jours, voyant à chaque instant égorger de malheureux protestans qu'on y amenoit. Puis il fut conduit à la Conciergerie, où il fut interrogé sur la prétendue conspiration qu'on imputoit à l'amiral; et comme on ne put produire contre lui aucune preuve, il fut mis en liberté vers la fin d'octobre.

Il se retira en Dauphiné, et il paroît qu'il y resta

tranquille jusqu'en 1586, époque à laquelle Châtillon, fils de l'amiral, lui donna le commandement du Rouergue. Dans la guerre qu'il fit alors aux catholiques, on n'eut plus à lui reprocher l'avarice qui lui avoit attiré autrefois la haine de Montluc. Il ne faisoit aucun quartier à ses ennemis, quoiqu'ils lui offrissent des rançons considérables, et il mérita plutôt les terribles imputations dont il s'étoit servi pour perdre des Adrets. Son quartier général étoit à Milhaud; et les habitans, qui avoient à se plaindre de ses violences, résolurent de le faire périr pendant qu'il assisteroit au prêche. Heureusement pour lui, il fut obligé, le jour fixé par les conjurés, de faire une course au dehors; mais à son retour les portes de la ville lui furent fermées; il ne put y rentrer, et il perdit ses équipages qu'il y avoit laissés.

Cette disgrâce ne lui enleva pas la confiance de Châtillon, qui, en 1587, se fit accompagner par lui dans une expédition de la plus haute importance. Il s'agissoit d'aller joindre sur les frontières de la Lorraine une grande armée allemande qui venoit au secours des protestans. Dans cette longue marche, ils furent harcelés sans cesse par les catholiques, et leur courage put seul les faire échapper aux embuscades qui se multiplioient sur leur route. Étant enfin parvenus à se réunir à leurs alliés, ils pénétrèrent avec eux en France jusqu'à la Loire; mais la résistance qu'ils éprouvèrent à La Charité les força de se replier sur la Beauce, où ils furent entièrement défaits par le duc de Guise. Obligés alors de se séparer de l'armée allemande, ils prirent le parti de revenir en Languedoc; et si leur premier voyage avoit été entravé par une

multitude d'obstacles, leur retour fut encore plus pénible. Le tocsin sonnoit sur eux dans presque tous les villages; et, forcés à repousser des attaques continuelles, ils pouvoient à peine se procurer quelques momens de repos dans des lieux inhabités. Après avoir supporté d'horribles fatigues, ils arrivèrent enfin, sans être entamés, dans le Vivarais, où ils se trouvèrent en pays ami; et de là ils se rendirent, vers la fin de 1587, à Montpellier, dont Châtillon avoit le commandement.

Depuis cette époque glorieuse pour Saint-Auban, les histoires du temps ne donnent plus sur lui aucun détail, et la date de sa mort est ignorée.

Ses Mémoires ne roulent que sur les dangers qu'il courut à la Saint-Barthélemy, sur ses opérations militaires dans le Rouergue, et sur la marche hardie dont nous venons de parler. Ils sont écrits sans art, mais ils intéressent par des détails qui donnent une idée fort juste des ressources immenses que trouvoient les chefs protestans, soit pour faire subsister leurs troupes, soit pour réparer leurs défaites. Ils furent publiés pour la première fois par du Boucher dans un recueil intitulé : *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartres de diverses églises et abbayes, et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy. Paris, Jean Dupuis*, 1662. C'est cette édition que nous avons suivie.

MÉMOIRES

DE

SAINT-AUBAN.

[1572] Ayant eu l'honneur d'avoir esté nourry près de M. l'admiral de Chastillon, je me treuvay, le vingt et uniesmes d'aoust 1572, près de luy lorsqu'il fut blessé par Mauravel (1) d'une harquebuzade aux deux bras. Nous essayasmes, quelques gentilshommes qui estions tous de la maison dudit seigneur, d'enfoncer la porte du logis (2) d'où l'arquebuzade avoit esté tirée, et, n'en pouvans venir à bout, suivismes M. l'admiral en son logis, où estans M. de Ceré (3) et moy, supliasmes M. de Teligny de monter à cheval pour suivre ledit Mauravel, lequel nous avions entendu estre sorty dudit logis par la porte de derriere et monté à cheval. Ledit sieur de Teligny nous retarda quelque temps; enfin ledit sieur de Ceré et moy estans montez à cheval sortismes de Paris par la porte Saint-Anthoine, par où le meurtrier avoit passé; et, estans à Charenton, nous prismes un serviteur de M. George de Lormoy qui tenoit un cheval en relais audit Mauravel, et portoit le manteau gris que ledit Mauravel avoit au sortir de

(1) *Mauravel*, lisez *Maurevert*. — (2) *Du logis*. Cette maison étoit habitée par Villemur, ancien précepteur du duc de Guise. — (3) *Ceré*, lisez *Seré*.

Paris. L'ayant donc arresté le laissasmes prisonnier à Villeneufve-Saint-George entre les mains du lieutenant dudit lieu, et en advertismes par un billet escrit et signé de ma main M. de Teligny, lequel luy fut rendu; et sur cet advis il y envoya le lendemain samedy messieurs de Valevoire, de Moreau, de Merle, le jeusne Beaufort appellé des Aureaux, et quelques autres qui l'amenerent à Paris aux prisons du Four-L'Evesque. Soudain, après avoir depesché le susdit billet, M. de Ceré (qui fut depuis tué à une sortie de Brouage, lorsque M. du Mayne le tenoit assiegé) et moy passasmes outre droit le chemin de Melun; et estans près de Corbeil, au chemin qui va à Blandy, nous trouvasmes que ledit meurtrier s'estoit jetté dans la maison de M. de Chailly. Le pont-levis estant levé et les flancs garnis d'arquebuses, fut cause que nous couchasmes près ladite maison, croyant que le meurtrier, ne s'y tenant point asseuré, deust passer outre, mais ce fut en vain; ce qui nous obligea de nous retirer près de M. l'Admiral qui estoit logé à la rue de Betisi, où le massacre commença le 24 d'aoust 1572, duquel je laisse le discours de ce qui s'y passa aux historiens. Pour moy je fus fait prisonnier par le prevost de La Mardeille, et conduit en sa maison près la porte de Bussi, où je veis massacrer quantité de gens près de moy à coups de poignard. Soudain qu'il en avoit tué un, on me prenoit par le colet avec le poignard tout sanglant; par trois fois je feus pris et par trois fois laissé, et demeuray en cette incertitude de la vie durant quinze sepmaines : Dieu sçait comme quoy gardé et en continuelles alarmes. Pour les mettre au long il s'en feroit un volume : tantost on disoit que la

Reyne avoit dit que j'estois un mauvais garnement, tantost que j'estois de l'entreprise d'Amboise; enfin je feus conduit à la Conciergerie et feus accaré (1) à messieurs de Briguemaud et de Cavaigues (2) le jour qu'ils furent deffaits, lesquels on sollicita bien fort de m'accuser, mais jamais ne le voulurent faire, ains desadvouerent que ce fust moy qui eusse suivy Mauravel, car il ne me falloit pas plus grand crime pour me faire perdre. Après donc que je fus sorti de prison je revins à ma maison de Dauphiné, où je sejournay quelque temps, et jusqu'à ce que M. de Chastillon m'envoya querir à Montpelier, sur le temps que le roy de Navarre luy avoit envoyé ses commissions pour commander en Rouergue, avec l'estat de colonel de son infanterie, qui fut en l'an 1586. Il me fit l'honneur de m'offrir, ou sa lieutenance au gouvernement de Montpelier, ou celle de sa compagnie de gendarmes, de laquelle je fis plustost eslection que de m'arrester à Montpelier et y demeurer oisif, et me pressa en telle sorte que je n'eus moyen de luy faire une grande troupe; car dès que je fus chez moy je receus plusieurs reïterées depesches dudit seigneur pour l'aller trouver, comme je fis, et le trouvay desja engagé au siege de Coupeyre près de Milan (3). Il fut porté à ce dessein par les advis de ceux de Milan, sous infinies belles promesses qu'ils luy firent de luy fournir tout ce qui

(1) *Accaré* : confronté. —(2) *Briguemaud et Cavaigues*, ou *Cavaigne*. Le premier fut un militaire distingué, le second étoit maître des requêtes. Ils avoient eu toute la confiance de l'Amiral. On leur fit leur procès après le massacre; et lorsqu'on eut essayé en vain tous les efforts imaginables pour obtenir d'eux qu'ils avouassent que Coligny avoit conspiré, on les condamna à mort. Ils furent pendus le 25 octobre 1572, ayant entre eux deux l'effigie de l'Amiral. —(3) *Milan* : lisez *Milhaud*.

seroit necessaire pour faire venir cette place en raison, auquel siege je le trouvay fort enfourné, luy ayant son abord merveilleusement bien reussi, ayant pris tous les faux-bourgs dudit lieu fort heureusement, excepté un, lequel peut-estre fut mieux deffendu et moins vivement attaqué. Lesdits faux-bourgs estoient de mauvaise advenue, bien fermez de bonnes et fortes murailles, flanquez de bonnes tours et garites, de sorte que si le moindre eust esté bien debatu, estoit suffisant d'endurer les quatre cents coups de canon qui furent depuis tirez à la haute ville où estoit leur principal fort. Il a ja esté dit que M. de Chastillon fut embarqué en ce siege cedant aux passions de ceux de Millan qui avoient promis des merveilles; de fait ils portarent de grandes despenses pour le secours des blessez, pour les vivres du camp; mais quant aux munitions ils baillerent leurs pieces qui estoient un canon et une coleuvrine et une moyenne, et quelques soixante ou quatre-vingts balles; les restes des balles il falloit attendre du jour à la journée que les fondeurs les eussent faites, desquelles pour toute diligence ils n'en faisoient que quatre tous les soirs, et les portoit-on comme cela de quatre à quatre : de sorte que cette longueur donna moyen aux ennemis de donner à cette place tout le secours necessaire, et enhardit et asseura tout ce qui se peut dire les assiegez. Quelques cinq jours après mon arrivée audit siege, M. de Chastillon m'envoya à Millan pour remonstrer aux consuls ce qui estoit de leur devoir; pendant que j'y estois, ceux de Compeyre furent secourus, en plain midy, de cent cinquante harquebusiers par les sieurs de Comps de Rouergue. Nonobstant ce secours M. de

Chastillon ne se resolut moins à poursuivre son siege, tousjours poussé par l'esperance que ceux du pays lui donnoient que tant plustost ils seroient à la faim, luy faisant entendre qu'ils avoient faute de vivres, dequoy nous ne vismes jamais apparence quelconque, ains l'issue nous monstra qu'ils en avoient quasi plus que nous. Ils furent assiegez le cinquiesme jour d'août 1586, et environ la fin dudit mois leur vint un autre secours en plein midy, d'environ huit cens harquebusiers et deux cens bons chevaux, la pluspart de noblesse, conduits par un fort brave gentil-homme nommé M. de Vezin, vieux chevalier de ce pays-là. Dès que ces troupes furent à deux mille pas des nostres, à une assez belle campagne, ils firent la ceremonie qui s'ensuit; c'est que les gens de cheval mirent pied à terre avec les huit cens harquebusiers, beurent et mangerent ensemble, laquelle manducation ils appellerent l'agneau paschal, levant les mains au ciel avec serment solemnel : premierement de ne s'arrester qu'ils ne fussent à nostre artillerie et qu'ils ne l'eussent gagnée; secondement, de ne sauver la vie à homme du monde d'entre nous qu'à M. de Chastillon, pour en faire un present au Roy : et sur cette resolution, ayans ordonné de leur combat, ils marcherent droit à nous, qui n'eusmes advis de leur venue qu'environ peut-estre un demy-quart d'heure avant que de les voir venir, et par un petit garçon bien malostru qui par cas fortuit se trouva au quartier d'où ils venoient, pour aller chercher des amandes freches pour un pauvre soldat malade duquel il estoit laquais. Ce petit espace de temps nous donna loisir de nous rendre du logis de M. de Chastillon, où il estoit avec

des principaux de ses troupes, au lieu où estoit placée nostre artillerie, où nous ne fusmes pas plustot arrivez, que nos sentinelles des costaux accoururent à nous : de sorte que tout ce que M. de Chastillon eust peu faire avec un très-grand loisir et toute la commodité du monde, il le fist en ce petit espace de temps (qu'est, ce me semble, une des belles preuves qu'on sçauroit desirer d'un capitaine), qui fut de commander soudainement certain nombre d'arquebusiers de chaque compagnie, selon qu'elles estoient ou fortes ou foibles, avec quelques capitaines pour les commander, ausquels il ordonna de s'aller loger dans une vigne qu'il leur monstra bien close de muraille, qui leur pouvoit servir de parapet, où ils ne pouvoient estre forcez, d'autant qu'elle faisoit un carrefour du chemin d'où les ennemis venoient, et d'où les nostres leur pouvoient faire voir le salue de leurs harquebusades très-àpropos. Mais cette prevoyance, executée avec cette prompte resolution, ne servit de rien à ce seigneur, par la lascheté des capitaines qu'il y avoit commandez, lesquels quoy qu'ils fussent logez comme a esté dit, neantmoins, voyant venir l'ennemy, n'en attendirent jamais la pointe, ains, sans tirer harquebusade, s'en revindrent honteusement à nous, les capitaines monstrans le chemin aux soldats de fuir; dont M. de Chastillon se treuva extremement perplex, et print avec lui tout ce qu'il peut ramener de ces fuyards, qui fut environ cent cinquante harquebusiers, ausquels il tachoit de remettre le cœur au ventre et les ramener au combat. Cependant nos chevaux arriverent, tantost l'un, tantost l'autre, lesquels je rengeay près de moy, et nous meismes en queue de l'ennemy,

qui fit entrer ses gens de pied fort paisiblement; mais lors qu'ils voulurent ressortir je me treuvay entre deux, toutesfois à quartier avec ma petite troupe qui n'estoit, à cause de la proximité de Millan, que de vingt-deux chevaux. M. de Chastillon de l'autre costé rallioit tout ce qu'il pouvoit d'arquebusiers, avec lesquels il vint aussi prendre place en teste des ennemis; de sorte que leur cavalerie craignit de se treuver enfermée dans un destroit de chemin qui estoit à trois cens pas de là sur leur retraite. Ce qui les confirma en cette opinion fut aussi que, voyant qu'ils faisoient retirer leurs harquebusiers à cheval, je criay: *Infanterie, gagne l'estroit!* Sur cette voix ils ne s'esbranlerent seulement, mais le voulurent gagner eux-mesmes en toute diligence et en desordre. Sur ce desordre je fis ma charge à leur queue, qui nous succeda comme sur des personnes fuyantes qui ne nous monstrerent le visage qu'après avoir gagné cet estroit; mais Dieu voulut que nous nous trouvasmes quatre en teste qui fismes si ferme qu'ils ne peurent passer outre. Ces quatre estoient messieurs de La Vaqueresse, de Lussan l'aisné, capitaine Pagesi et moy : ledit Pagesi me secourut merveilleusement bien contre quelques-uns qui m'avoient entrepris par leur costé droit, et me donna loisir de mettre mon pistolet hors du fourreau, le coup duquel porta si heureusement contre un qu'on nommoit le sieur de Montferrier, qu'il en fut atteint par la teste, dont il tomba si soudain, que tout le reste en reprint encore la fuite jusques près d'un lieu fort appellé Riviere, où quelque soixante chevaux tournerent encore visage sur nous. J'en avois quelque huict ralliez près de moy; et, regardant derriere, j'en

vis venir encore une douzaine pour se joindre à moy: mais je ne sçay par quel malheur ou meschanceté les huict et les douze des nostres estans joints à moy, et voyans que l'ennemy venoit à la charge avec beaucoup de consideration et de froideur, lorsque je fus avancé à huit ou dix pas des ennemis, et meslé parmy eux, ils me laisserent seuls, et prindrent tellement la fuite à la veuë des ennemis et à mon deceu, que ce fut un vray miracle de me voir ressortir du milieu d'eux: car Dieu sçait comme ils m'entreprindrent et enveloperent; mais aussi il leur lia les mains, et certes desploya les miennes à me faire faire place, et assista en telle sorte que j'en eschapay avec trois grands coups d'espée sur mon chapeau, cinq sur mon cheval qui ne luy tirerent une seule goute de sang, et un petit sur la main gauche. J'avois à la verité un bon cheval turc qui me servit très-bien; mais j'estois bien tant plus desavantagé en mes armes, n'ayant que la seule cuirasse, mesmes une cuirasse legere et dorée sans acoustrement de teste, ne brassaux, ne bottes. Tant y a que Dieu m'ayant developpé et sorti de leurs mains, quoyque je criasse à plaine voix à nos gens de tourner visage, je ne les pus attraper qu'à cinq cens pas du lieu où ils me laisserent. Enfin, les ayant arrestez, si j'eusse encore esté creu, nos affaires se fussent merveilleusement bien portez pour l'effroy qui estoit entre les ennemis; mais je demeuray seul en opinion, chacun disant que c'estoit assez fait. M. de Lussan, ayant son cheval blessé, et escarté dans une vigne, vit jouer l'histoire de ma delivrance, après laquelle, ne pouvans faire autre chose, nous rendismes graces à Dieu sur le champ, où nous ne recogneusmes avoir

perdu que deux hommes, à sçavoir le capitaine La Forge, mareschal des logis de nostre compagnie, et un gendarme nommé capitaine La Ruë, et trouvasmes que M. de Chastillon de son costé avoit enfin renfermé leur infanterie dans la place. L'ennemy y perdit son drapeau, et quarante armez, la pluspart gentilshommes, du nombre desquels estoient messieurs de Roquelaure, de Rilhac, de Balsac, les deux Montferriers, de Vennac, de Nestiers, de La Garrigne, le commandeur de La Boissonnade, et autres desquels ne sceusmes les noms.

Ce petit combat porta un tel espouvantement à l'ennemy, que depuis nous ne les vismes jamais paroistre qu'avecque l'armée de M. l'admiral de Joyeuse. De fait, si nos gens de pied n'eussent fait le mauvais office qu'ils firent encore depuis à M. de Chastillon, nous estions à la fin pour emporter cette place par la necessité, car ils restoient dedans gens au double de nous qui estions dehors. Le mauvais trait donc que fit nostre infanterie fut tel : c'est que M. de Chastillon ayant eu advis du capitaine La Roche, qui commandoit à Mareujols en l'absence de M. d'Andelot, de la venue de ladite armée, de laquelle on devoit debander cinq ou six cens chevaux pour le secours de Compeyre, et que nous devions avoir sur nos bras le jeudy de la semaine où nous estions, dès le mercredy au soir, après que nos gardes furent posées, il fit amener à Millan nostre artillerie et nos bagages, le plus secrettement qu'il fut possible; et, après avoir fait entendre sa deliberation à ses capitaines, et commandé que chacun fust en cervelle en son retranchement, il nous print tous les gens de cheval et tout autant d'harquebusiers que peusmes mettre à cheval, pour aller à

trois ou quatre grandes lieuës au rencontre des ennemis, et là prendre nostre ambuscade dans un bois, pour voir ce que nous eussions peu entreprendre sur eux, fust à leur teste ou à leur queuë, ou autrement, pour, le fait executé, venir reprendre nos logis, ou bien, failly, reprendre nostre retraite sur les bras de nos gens de pied, pour tous ensemblement nous retirer à Millan; à quoi toute l'armée ennemie ne nous eust sceu empescher. Mais l'advertissement se trouvant faux, nous eusmes l'aller pour le venir, et nos gens de pied, dès qu'ils virent la pointe du jour, par deliberation qu'ils prindrent après nostre despart, meirent chacun le feu à ses loges, et se retirerent à Millan, contre l'exprès commandement de mondit sieur de Chastillon, lequel s'estoit aussi engagé de parole à les revenir treuver, pour en cas de besoin, comme dit a esté, nous retirer ensemble; ce qui demeura impuny (comme sont d'ordinaire les fautes qui se commettent aux guerres civiles), à cause de la necessité qu'on avoit d'hommes. Bien-tost après l'armée de M. de Joyeuse se jetta sur le Givaudan où commandoit M. d'Andelot, et prindrent d'abordée une petite villette appellée le Malzyjou, qui ne leur cousta gueres, parce que, dès que les premieres trouppes de ladite armée aborderent ladite villette, le gouverneur et son lieutenant firent une sortie sur eux où ils furent tous deux tuez; de sorte que ceux qui resterent se rendirent sans grande ceremonie. Delà cette armée passa outre, et vint à Mareujols, où ils ne trouverent non plus gueres de resistance, pour estre ladite ville mal pourveuë d'hommes, M. d'Andelot estant au Languedoc pour y chercher secours et moyen de resister

à cette armée; de façon qu'ils n'y trouverent autres estrangers que ce capitaine La Roche, duquel est fait mention cy-dessus, qui n'avoit que sa compagnie de gens de pied, lequel La Roche, quoy qu'il fust vieux soldat et homme duquel on faisoit beaucoup d'estat, fit neantmoins sa capitulation si mal, que tous ses soldats et tous les habitans de cette ville furent traitez avec toutes les cruautez qu'on sçauroit jamais exercer sur les plus barbares du monde. Toutes especes de meschancetez y furent commises, grands meurtres, larcins innumerables, estant ceste ville fort opulente, les pauvres femmes et filles quasi toutes violées; et, pour ne laisser rien en arriere, bruslerent la ville qui estoit belle, riche et bonne. On attribuoit à M. le baron de Sainct Urdal d'avoir esté autheur de ces grands desordres; s'il est vray, sa fin n'a esté guere heureuse.

Nous nous mismes en chemin avec M. de Chastillon et M. d'Andelot pour la secourir, et y fussions entrez à point nommé si nous eussions eu un homme du pays qui nous eust guidez; mais il n'y eut jamais moyen d'en trouver un : de sorte que la pluspart du chemin que nous fismes fut sous la conduite des pauvres femmes que pouvions prendre dans des villages ouverts; tant y a que nostre acheminement servit de beaucoup aux pauvres reschappez de Mareujols, qui trouverent plustost retraite qu'ils ne s'attendoient. Les premiers qui nous en apporterent les mauvaises nouvelles furent ledit La Roche qui y commandoit, son lieutenant et son enseigne, qui arriverent sains et saufves, et bien chargez d'or et d'argent. Ledit La Roche montoit un beau et fort cheval d'Espagne, poil de loup des plus beaux qui se puissent voir; il ne nous

seurent dire comme l'affaire s'estoit passée, ny la forme de sa capitulation, ny l'estat de la ville ny de ses soldats, ny qui s'estoit sauvé ou demeuré, tant l'effroy ou la meschanceté avoient gagné de place en son ame, qui monstroit que son principal soin avoit esté de se garantir, et son argent et ses commoditez qui luy furent conservez par un nommé M. de Drujas [1], qui estoit celuy avec lequel il avoit parlementé; de fait qu'on disoit tout communément que c'estoit mesme La Roche qui avoit le premier demandé à parlementer. Il ne laissa pour tout cela d'estre le bien venu, et je pense que je fus celuy qui luy en dis des plus grosses paroles en la presence de M. de Chastillon, lequel en particulier reprouvoit infiniement sa procedure; mais en sa presence, tant pour la bonne opinion qu'auparavant il avoit conceue de luy, que pour son aage qui surpassoit cinquante ans, il ne luy en dit jamais une parole de travers. Ledit seigneur s'attendoit bien que M. de Montmorency fulmineroit fort contre ledit La Roche; mais il n'en eut qu'une mauvaise mine pour quelques jours, après lesquels il fut le bien veu et bien venu de tous costez, sans recherche ne reprehension quelconque. De fait, le temps est tel aujourd'hui que celuy qui va droit ne reçoit que calomnies et traverses, et celuy qui est le plus insolent et qui commet plus de meschancetez est le mieux veu, recogneu et estimé. Le temps que nous employasmes à ce secours fut cause de nostre ruine, parce qu'il nous empescha de pouvoir rien faire en Roüergue, à cause que le pays fut occupé de l'armée ennemie, laquelle de Mareujols

(1) *M. de Drujas* : Pierre de Saint-Martial, sieur de Drugeac. Il étoit gouverneur de Clermont-Ferrand, et très-attaché au Roi.

alla assieger le chasteau de Peyre, et l'emporta; après quoy elle hyverna audit Roüergue pour prendre ou Milhau (1) ou Severac, ayans faits à quatre lieuës et à une lieuë desdites places des gabions, mais n'attaquerent l'une ne l'autre, de peur de dissiper leur armée qui estoit composée de vingt et deux mille hommes de pied et plus de quinze cens bons chevaux; joint que M. de Chastillon avoit pourveu à la deffence de Severac, où commandoit M. d'Andelot; et pour luy, qui estoit à Milhau, il en eust fait dire droict. Cependant nous prismes M. de Bonivet prisonnier, et taillasmes en pieces sa compagnie de gendarmes qui estoit fort belle. M. de La Vacqueresse fit cette execution accompagné des troupes de M. le comte de Montgomeri, lequel disposa du butin à sa volonté. M. de Montaignac y eut aussi sa compagnie entierement deffaite, et ne luy resta que son drapeau, que trois de ses gendarmes deffendoient dans un logis. Cette deffaite advint par une course que j'avois faite le jour precedent avec quatorze armez et vingt harquebusiers à cheval, avec lesquels je me trouvay au milieu de l'armée de M. de Joyeuse, et vis partie de ses troupes s'assembler à un village nommé Luseran, auxquelles j'avois donné l'alarme, et me retiray à Milhau, qui estoit à quatre grandes lieuës, et remarquay les logis de ladite armée et les villages où elle estoit, parce que j'estois sur un haut. Estant à Milhau, je trouvay M. de Chastillon qui estoit allé battre l'estrade d'un autre costé, au retour de laquelle je luy dis le succez de la mienne,

(1) *Milhau:* Milhau et Millan sont évidemment la même ville; mais nous avons cru devoir conserver cette variation d'orthographe par respect pour le vieux texte.

l'estat des logis de l'armée ennemie; et là-dessus il commanda, de seize compagnies qu'il avoit à Milhau, seize hommes de chacune, et des capitaines pour les commander, et les fit partir avant luy, donnant le rendez-vous au bois où le jour precedent j'avois fait mon embuscade; mais à cause d'une grande pluye fismes retirer l'harquebuserie, et prismes les armez à cheval et nos armez d'aste (1), avec lesquels donnasmes à quatre villages, aux trois desquels ne trouvasmes que fort peu de gens, et au dernier la compagnie dudit sieur de Montaignac qui ne faisoient que venir de leur garde, estans encore tous armez et leurs chevaux scellez. Il y eut vingt gentils-hommes tuez et vingt-et-deux prisonniers, soixante bons chevaux prins et force autre bagage. Nous eusmes sur nostre retraite huit cens chevaux; mais il est vray que, lorsqu'ils nous attraperent, nous avions le pays avantageux, et amenasmes leurs chevaux et leurs armes ja prises. M. de Joyeuse alla attaquer un chasteau appellé Eysseve, appartenant au roy de Navarre; M. de Chastillon y envoya le capitaine Simon d'Aiguemortes avec sa compagnie, lequel après avoir soustenu un assaut dans cette mauvaise place que le canon perçoit à jour, il se retira avec sa troupe par un si mauvais pays qu'il y laissa ses armes. Ce soir-là M. de Chastillon donna au quartier de M. d'Humieres, où il print cinquante chevaux, et au partir d'Eysseve M. de Joyeuse quitta le pays de Roüergue, et s'en alla en Gascogne assieger Salvaignac; qui donna sujet à M. de Chastillon de congedier tous ses gens de pied, ne laissant qu'une compagnie à Severac, et l'autre à Milhau. Ce peuple

(1) *Nos armez d'aste :* nos lanciers.

de Milhau se voyant sans danger de siege, et saouls d'un gouverneur qui ne despendist d'eux, se resolurent, par une grande perfidie et marque d'ingratitude, à me tuër dans le presche, et après de chasser la garnison; mais Dieu voulut que j'allay à Saint Roman, et à mon retour trouvay les portes de Milhau fermées, ayant iceux donné un coup de petard à la porte de Leyrolle où estoit l'artillerie, et forcé un caporal qui la gardoit avec dix soldats. M. de Chastillon avoit donné charge de ladite garde et de celle du chasteau au capitaine Saurin de Conisson, lequel fut prins au collet et traitté fort indignement. Tellement qu'ils chasserent ladite garnison, et retindrent partie de leur bagage et tout le mien pour recompense des bons services que je leur avois rendus. J'avois obmis que, lorsque M. de Joyeuse nous marchandoit avec son armée, il nous fit une embuscade de neuf cens chevaux, parce que nous estions assez libres de sortir à tire bonnet, sur-tout quand nous ne pensions avoir affaire qu'aux gens du pays. Il manda d'agasser nos vendangeurs par trente-cinq chevaux. Sur l'alarme, je me trouvay au promenoir hors la porte de la ville, et voyant cela je me retiray, et donnay ordre au bas et au dessus de la porte dudit Milhau, et fis sortir six cens harquebusiers et M. de Lussan avec quarante chevaux, me mettant en teste des gens de pied: et m'estant enquis du nombre des ennemis, j'apprins qu'ils n'estoient que trente-cinq bien montez, et que leurs chevaux avoient la queuë d'or. Cette queuë d'or me fit comprendre que ce n'estoient gens du pays, mais plustost des courtisans avec des housses queuës de clinquant, qui fut cause que je me contentay de loger mes arquebusiers là où je

me trouvay porté, fis retirer M. de Lussan à la faveur des gens de pied, et avec sept chevaux les allay trouver dans le bois où ils avoient prins leur embuscade; de sorte qu'ils se retirerent sans autre gain ne perte, et moy aussi. Mondit seigneur de Chastillon estoit pour lors à Montpellier, et Dieu sçait si ces messieurs de Milhau eussent esté bien drappez si je n'eusse bien pourveu à la porte; mais la hayne qu'ils conceurent contre moy fut cause que je fis abatre leur faux-bourg, qui estoit un très-bon logis pour les ennemis en cas de siege.

Voyage de France.

M. de Chastillon, après le secours de Remolins, me fit promettre de l'accompagner en son voyage de France, et n'eus loisir de sejourner chez moy que mondit seigneur ne se trouvast quasi à mesme temps avec ses trouppes deçà le Rosne, joinctes à celles de M. de Lesdiguieres, qui luy avoit promis de l'assister au passage de l'Izere. Je partis donc le cinquiesme d'aoust 1587, et prins mon chemin droit au Pont en Royans, où je trouvay mondit seigneur de Chastillon et ses troupes avec M. de Lesdiguieres costoyans d'un costé la riviere de l'Izere, et M. de La Valette et ses forces la costoyant de l'autre, avec une telle longueur que nous sejournasmes à Sassenage ou à Vif près de quinze jours, durant lesquels nous n'eusmes jamais nouvelles des quatre mille Suisses (1) que le sieur de Vezin condui-

(1) *Des quatre mille Suisses*: Ces troupes étoient destinées à remplacer celles que Châtillon tiroit du Languedoc pour aller au devant d'une armée allemande qui venoit au secours des protestans.

soit en Languedoc, ausquels nous devions faire escorte à passer la riviere de vers nous, et estre favorisez d'eux pour passer delà; mais la grande longueur que nous eusmes au long de ceste riviere, et le peu ou point d'advis qu'on avoit de ces Suisses, donna loisir à M. de La Vallette de les tailler en pieces à une lieuë de nous, et sans en apprendre chose quelconque qu'après leur deffaite. En ce mesme temps la ville de Montelimar fut prise par les ennemis au moyen d'une trahison meuë et executée par le bourreau, qui fut cause que messieurs du Poct, de Blacons et de Salles partirent en toute diligence pour se jetter dans le chasteau, d'où s'en suivit ce beau combat digne à la verité d'une memoire immortelle, que je laisse aux historiens. Revenant à nostre voyage, pour l'acheminement duquel M. de Chastillon fit tant, qu'estant logez au village de Champs (où nous eusmes les bonnes nouvelles de la reprise de Montelimar et les mauvaises de la deffaite des quatre mille Suisses), qu'enfin M. de Lesdiguieres l'accompagna jusqu'au Bourg Duysans : ce qu'il eust peu faire aussi bien devant qu'après, puisque nostre force consistoit sur-tout en infanterie, et ce pays nous estoit favorable; et de-là il nous laissa prendre nostre chemin en Savoye, et reprint le sien, emmenant beaucoup de nos soldats qui se desroboient de nos troupes. Chacun print son chemin le 24 d'aoust, et dès que nous fusmes separez, entrans en consultation de nostre passage par la Savoye, le sieur de Sarrazin, secretaire de feu M. le prince de Condé, qui avoit esté en Allemagne et veu la capitulation des reistres, opiniastra que nostre passage en Savoye seroit paisible, mais que pour le negocier il falloit le demander d'un costé et

le prendre de l'autre. Quelque raison que j'eusse au contraire, il gagna M. de Chastillon à me commander d'en estre le negociateur, quoyqu'ayant le commandement que j'avois aux troupes, je fis toute sorte d'instance pour ne quiter mondit seigneur; aussi m'en cuida-il mal prendre. M'estant advancé dès notre sortie du Dauphiné et entré en Savoye, M. de Chastillon venant loger près de La Chambre audit pays, je passay outre avec M. Sarrazin, et prismes la poste droit à Montmeillan vers M. de Jacob, lieutenant de Son Altesse; et, passant par Ayguebelle, nous rencontrasmes dans le bourg un corps de garde d'Espagnols qui, nous ayant arraisonnez, nous laisserent changer nos chevaux à la poste, et allasmes à Montmeillan où nous trouvasmes ledit sieur de Jacob mal disposé pour nostre passage. Il y eut grande difficulté de parler à luy, mesmes ne voulut parler qu'à moy, encore avec force ceremonies espagnoles, me faisant approcher tout seul de la porte de sa citadelle, conduit par un gentil-homme et un hallebardier des siens, ayant fait advancer à quelques douze pas de la porte deux mousquetaires, le mousquet sur la fourchette, demeurant luy sous le sueil de sa porte au milieu de trente ou quarante harquebusiers ou armes d'ast toutes baissées. Cela ne me garda, ayant veu la lettre que je luy rendis de la part de M. de Chastillon, de luy dire ma creance sur nostre demande de passage, sur laquelle il s'estomaqua fort, parlant de la grandeur de son prince, qui s'estoit reservé ce pouvoir à luy seul, et en avoit lié les mains et à son senat et à son conseil d'Estat. Cependant, après tous discours et de colere et de douceur, enfin il trouva bon que ledit sieur Sarrasin et

moy passassions outre à Chambery, suivant nos charges, afin, comme je crois, de nous empescher de retourner à nos troupes, comme depuis nous en vismes les effets. Estans donc à Chambery, nous y trouvasmes que la contagion, qui y estoit grande, en avoit fait escarter et messieurs du conseil d'Estat et messieurs du senat, et ne trouvasmes à qui parler, fors à M. le president Pombel, qui nous sembloit disposé à accorder ledit passage; et de fait, recognoissant qu'estions embarquez sans biscuit, tirasmes de luy, ne pouvant mieux, un passe-port pour la seureté de nous deux, et commandement aux maistres des postes de nous fournir des chevaux. Nous voulusmes rebrousser chemin pour regagner nos troupes et prendre une traverse pour ne repasser à Montmeillan : ce qui nous fut interdit, estans d'un costé attendus à ladite traverse; et de l'autre les postillons et maistres des postes en avoient deffence expresse, mesmes celuy de Chambery ne nous voulut fournir chevaux, quelque commandement qu'il eust dudit sieur president Pombel, pour aller ny avant ny arriere, qui fut cause que nous prismes resolution de gagner pays à pied, et prendre le chemin de Geneve, esperans que peut-estre à la premiere ou seconde poste trouverions des chevaux : ce qui ne nous put arriver à la premiere et à la seconde poste. Lorsqu'un des nostres en marchandoit, nous estans advancez sur le chemin, peut-estre à cinq ou six cents pas du village, attendans nostre homme, arriverent durant ce sejour une vingtaine de chevaux conduits par le baron de Lasarra, qui avoit commandement de nous prendre prisonniers : de sorte qu'estans arrivez audit village, il print celuy qui y avions laissé, et, venant nous chercher,

nous gagnasmes au pied peut-estre quelques cinq ou six cents pas, après lesquels fusmes prins par ledit sieur baron, qui nous traita courtoisement, et nous mena à Romilly, où, ayant couché, partismes le lendemain, et nous mena à un village nommé Crousilles, où M. de Chastillon estoit attendu sur un pont. Mais par bon-heur s'estant ledit seigneur, dès le grand matin, advancé et laissé ses troupes, cuidant avoir son chemin libre pour aller ce jour-là à Geneve, il se trouva aussi matin que les ennemis dessus ledit pont, où il fut arraisonné par le sieur de Chonas (1), colonel de la cavalerie legere de Son Altesse, avec lequel fut arresté que M. de Chastillon ne passeroit outre de quatre heures, et jusqu'à ce que le comte Martineugue, qui conduisoit les troupes espagnoles, fust arrivé. Ce terme donna loisir aux troupes de M. de Chastillon qui estoient demeurées deux lieuës derriere d'arriver; et, estant arrivées, le terme expira, parce que M. de Chastillon, resolu de passer sans autre plus longue attente, se mit à passer en bataille, et, après sa priere faite, commença à rompre des haies, afin que ces gens fussent en estat de combat, fit ses enfans perdus, et dit qu'il vouloit passer. Là-dessus, après quelques petits discours, ledit sieur de Chonas lui accorda sondit passage, et par consequent ma liberté : de sorte que je fus quitte de cette prison pour mon espée qu'on me retint, et arrivasmes ce jour-là au pont d'Arne et à Geneve, où nous sejournasmes cinq jours entiers, tant pour apprendre nostre chemin de M. de La Noue, que pour avoir moyen de payer à nostre passage de Suisse, à quoy nous fusmes subvenus par messieurs de Geneve, par messieurs les balifs de Morges, de Lau-

(1) *Chonas* : lisez *Sonas*.

sanne, d'Iverdun, par la seigneurie de Berne, et par messieurs de Neuf-Chastel, les pays desquels nous traversasmes jusques au pays de l'evesque de Basle, où nous ne fismes aucun logis, à cause de mille escus qu'il fit donner à M. de Chastillon. De-là nous entrasmes dans un quartier de la Franche-Comté de Bourgogne où nous estions, et estimions avoir de la besogne plus que n'en eusmes pas, parce que, dès-lors que nous abordasmes ladite Franche-Comté à un chasteau nommé le chasteau de Lomoy où toutes nos guides perdoient la tramontane près de la riviere du Doux où y a un pont, ceux dudit chasteau nous saluërent à coups de piece. M. de Chastillon m'avoit commandé premier, et m'en allay, près dudit chasteau, sçavoir ce qu'ils vouloient dire. Ils dirent que ce qu'ils en faisoient n'estoit que d'amitié; là-dessus nous alasmes saisir ce pont. Cependant nous oyons à la montagne au-delà dudit pont diverses batteries de tambours à la suisse, à l'espagnole et à l'italienne, avec grande rumeur de voix et d'arquebusiers qui tiroient quasi comme en salue, qui fut cause que j'envoyay chercher vers M. de Chastillon des arquebusiers, et en prins quelques cent cinquante et vingt-cinq armez avec moy, pour faire voye à nos troupes à un passage sur ladite montagne que je vis occupée des ennemis qui estoient en nombre de sept ou huict cens hommes, lesquels, sans se peiner d'entrer en aucun combat, avoient assez de couper deux ou trois arbres qui eussent esté suffisans sans autre empeschement de nous retarder deux jours : mais Dieu voulut pour nous qu'ils ne firent ne l'un ne l'autre, ains, nous voyant venir le petit pas à eux, nous firent place, et se retirerent à un

autre costau, où nous eusmes le plaisir de les voir assembler de loin. Quoy que nous nous fussions contentez de ce qu'ils nous laisserent ledit passage libre, nous ne laissasmes pas après avoir passé de les faire pousser dans le bois, où furent prins deux ou trois prisonniers pour prendre langue, et autant de tuez, entre lesquels tuez y en eut un qui s'estoit monté sur un cheval reistre qui valoit plus de cinquante escus, et se laissa prendre et tuër à un homme de pied des nostres qui portoit une pertuisanne. Ayans passé ce passage tant heureusement, nous en rendismes graces à Dieu sur la montagne à la veuë des ennemis; et parce que nous avions encore à repasser ladite riviere le landemain sur un pont nommé le pont de Vaffrey, fut resolu que M. de Chastillon avec l'infanterie, qui ne pouvoit faire cette retraitte, demeureroit derriere quelques deux lieuës, et qu'avec tous les harquebusiers à cheval j'yrois gagner et garder ledit pont : ce qui fut fait sans difficulté; et entrasmes dès cette journée aux terres de M. le comte de Monbelliard, où nous passasmes trois jours ou en logis ou au sejour d'une journée.

Après ledit pays de Monbelliard, nous entrasmes dans les terres de l'abbé de Lure, et delà rentrasmes derechef dans la Franche-Comté de Bourgogne, où tout le pays se preparoit à nous courre sus : de fait, qu'auprès d'une ville appellée Luxeul Dieu voulut pour nous que nous fusmes un peu matiniers pour passer au pont nommé Chabottes, où les ennemis avoient fait leur rendez-vous pour nous donner dessus; mais, n'ayans pas bien mesuré leur temps, nous eusmes passé ce passage devant que leurs troupes y eussent abordé, desquelles les premieres mesme n'y furent à temps

que pour donner sur nostre queuë, comme ils firent, estans environ quatre ou cinq cens hommes de pied et quelques dix-huit ou vingt chevaux, desquels estant l'alarme venuë à la teste où M. de Chastillon estoit venu rebrousser vers la queuë avec vingt ou vingt-cinq chevaux que nous estions, tous fort mal montez, et ayant pourveu à nostre queuë, voulusmes reprendre la teste; mais, sans avoir loisir d'y arriver ne de prendre autres chevaux ne armes, nous fallut revenir à la queuë, et donnasmes sur cette canaille sans les recognoistre, qui se laisserent mettre en pieces dès que fusmes à eux, sans tirer que quatre ou cinq harquebusades, et en furent tuez quelques cent cinquante. Cela fait, voulant reprendre nostre chemin, ayans fait sonner la retraite, laquelle M. de Chastillon me commandoit de faire, il n'eut loisir d'estre à cent pas de nous que, vers ledit pont de Chabottes derriere nous, vismes paroistre encore quelques quatre ou cinq cens hommes à pied et quelques chevaux, qui ne sçavoient le bon accueil qu'avions fait aux autres : lesquels nous allasmes charger, mais non si soudainement que M. de Chastillon vouloit, parce qu'à cause de ce pont je fis tant qu'il patienta contre son intention, jusques qu'eussions quelques cent harquebusiers des nostres pour les mettre en desordre; mais nous n'eusmes bonnement loisir de les attendre à les charger, parce que nous les voyons desrober aux deux bois qu'ils avoient près d'eux, l'un à droite, l'autre à gauche; de sorte que n'en peusmes tuer qu'une cinquantaine. Je fus bien cause qu'il s'en sauva beaucoup, comme dit a esté, contre l'intention de M. de Chastillon qui y vouloit aller plustost; mais mon retardement enfin ne fut, à

mon advis, qu'à propos et raisonnable, de peur de nous embarrasser sans harquebusiers en un mauvais passage d'un costé et de l'autre, parce qu'il me sembloit estre assez d'aterrer nos ennemis, et estre maistres de la campagne au meilleur marché que se pourroit, et faire chemin comme nous fismes : car avecque deux combats nous fismes encore nostre journée de quatre grandes lieuës, et n'eusmes aucun blessé ne mort. Après cette journée nous entrasmes dans la Lorraine, où ayans cheminé deux jours sans avoir peu apprendre nouvelles de nostre armée, enfin nous resolusmes de prendre quelque pied dans ce pays-là, et de donner advis à nostre armée, par messagers, de nostre venue, afin qu'elle nous envoyast quelque cavalerie pour escorte ; et de fait nous saisismes le chasteau de Grezilles, lequel je surprins, et où M. de Chastillon se logea ; et nous logeasmes au bourg ouvert de tous costez, que nous fermasmes de barricades, et y fusmes trois jours sans peine, fors quelque legere alarme. Au quatriesme nous y fusmes attaquez sur le matin à une heure du jour par quatorze cens harquebusiers et huit cens chevaux conduits par le marquis de Varambon ; mais Dieu voulut que dès la minuit precedente, ayant eu advis de nos sentinelles escartées de la venue des ennemis en gros, qu'une petite pluye avoit empesché de donner dès le soir, j'avois fait porter dans le chasteau tous nos drapeaux, et, qui plus est, j'y voulois mettre nos malades et bagage ; mais je ne le peus obtenir de M. de Chastillon à cause de la paresse d'un qu'il avoit commis à la garde du chasteau, qui, aimant le repos, voulut que cela fust remis au jour ; d'ailleurs M. de Chastillon dit que cela

se feroit sans desordre. Mais certes ce deffaut nous y cuida mettre à bon escient, parce qu'estant venus les ennemis au point du jour, il fut question de ne s'opiniastrer à tenir le bourg, et neantmoins feindre de le vouloir faire pour retirer nos malades et bagage au chasteau, et preparer nostre retraite. Nous cuidasmes estre courts à l'un et à l'autre, parceque l'ennemy descouvrit dès aussitost, par dessus les costaux, que nous retirions nos bagages audit chasteau, esloigné du bourg de quelque mil pas, et soudain leur huit cens chevaux vindrent pour se mettre entre-deux, et leur infanterie à nostre queuë; de sorte qu'il y eut beaucoup d'affaires à nous retirer, et fut nostre file coupée par un cornette suivy de cinquante lances : mais Dieu voulut que celui qui portoit le drapeau fust abatu de quelques harquebusades, qui rabatit un peu de leur ardeur; et se passa ce combat en escarmouches entre gens de pied, qui dura trois ou quatre heures. J'y fus, pour la pluspart du temps, seul à cheval et sans blessure, Dieu mercy, ayant fait mettre pied à terre aux autres qui avoient demeuré sur la queuë, estans en nombre de quinze qui, par la grace de Dieu, ne perdismes jamais nostre rang; et l'ennemy perdit à ce combat cent cinquante hommes, et nous cinquante bons, desquels il y en avoit bien vingt de signalez. Le marquis de Varambon s'estant resolu après cela de nous assieger dans le chasteau, s'y campa, et fit faire des gabions pour loger ses canons : ce qui nous mettoit en grand accessoire, si Dieu n'y eust pourveu par une frayeur qu'il luy envoya et à ses troupes sans sujet, qui le fit desloger sans trompette à deux heures de nuit, à cause de quatre coups de canon

qui furent tirez à La Motte, desquels il fut alarmé.

Ce neantmoins ils se passerent encore trois jours sans avoir nouvelles de nostre armée; mais pendant ce sejour nostre secours arriva conduit par M. le comte de La Marck, frere de M. de Bouillon, general de l'armée, qui nous vint prendre audit chasteau avec sept compagnies de reistres et la sienne, et nous rendismes en seureté au corps de l'armée (1), que nous trouvasmes auprès La Fauche. De là nous prismes nostre chemin à Chastillon sur Seine, où nos harquebusiers firent une belle charge avec M. de Chastillon, commandant à la retraite, à M. de La Chastre, qui monstroit nous vouloir empescher le passage avec deux mil harquebusiers et cinq cens chevaux, et de là vinsmes passer la riviere d'Yone à Mailli le Chasteau, d'où je fus commandé, avec deux cens cinquante harquebusiers à cheval et cinquante maistres, pour, avec messieurs de Montlouët, de Lyramont et baron de Laucres, aller executer Vezellay à coups de petard. Nous y acheminant, nous trouvasmes à deux lieuës de nostre armée des gens de cheval de M. du Maine (2) logez en un bourg fermé, qui prindrent deux harquebusiers à cheval des nostres qui avoient mis pied à terre derriere nous sans qu'en eussions eu aucune alarme, qui fut cause que ledit sieur du Maine fust adverty, et qu'il manda soudain le sieur de Vins avec trois compagnies de gens de cheval. Toutesfois nous fusmes à port à Vezellay; et prests à descharger nos petards pour executer, ayant laissé messieurs de Montlouët et de Lyramont à cheval à

(1) *Au corps de l'armée.* Cette jonction eut lieu le 22 septembre 1587.
(2) *M. du Maine :* M. de Mayenne.

demye lieuë de là, à trois cens pas de la porte nous trouvasmes ledit sieur de Vins le long des murailles avec trois compagnies de gendarmes, qui fut cause que sans longue attente j'entreprins ma retraite. Afin de garder ma troupe d'effroy, comme il advient souvent en telles actions, je commanday que la queuë fist la teste; et ainsi, ayant prins une troupe des meilleurs hommes pour demeurer derriere avec moy, nous regagnasmes nos chevaux sans bruit, sur lesquels ne fusmes plustost montez que M. du Maine nous envoya cinq cens maistres, lesquels nous ouïsmes fort bien, au moins M. de Montlouët et moy qui faisions la retraite, l'obscurité de la nuit nous empeschant de les voir; à la faveur de laquelle nous nous retirasmes à nostre armée, laquelle marcha du lendemain. Nostre quartier fut donné à Perruse, appartenant à M. de Montpensier, qui nous refusa la porte, et fusmes contraints, sur la nuit, d'y faire donner un coup de petard à une bassecule près du pont-levis, après lequel en fut donné un autre au pont-levis, et un autre à la maistresse porte de la ville, dans laquelle j'entray le premier avec douze cuirasses, et le reste de l'infanterie entra après moy; neantmoins il n'y fut guieres tué de gens, quoy qu'ils fussent en grand nombre, car, les voyant jetter par un jardin de la muraille en bas, je leur donnay loisir de sortir jusques à ce que je veis mon point, sans les contraindre de se resoudre à un combat. Dès le lendemain messieurs de La Nocle (1) et de Lorbigny furent trouver M. de Chastillon pour luy communiquer une entreprise qu'ils avoient sur La

(1) *Le sieur de La Nocle :* Philippe de La Fin, sieur de Beauvais La Nocle.

Charité, et pour l'execution de laquelle ils me demandarent à M. de Chastillon avec cinq cens harquebusiers et dix armez : ce qui leur fut accordé, et fus commandé d'y aller. Ayant pris le rendez-vous, je m'y acheminay avec lesdites troupes, et sur la nuit j'aprins qu'il y avoit deux hommes de La Charité qui estoient venus à l'armée demander quelque sauvegarde, lesquels m'estant fait monstrer, je mis après eux deux ou trois des miens pour s'en prendre garde, et m'en allay trouver M. de La Nocle près de Dezize, afin qu'il y mist des siens, comme il fit. Mon advis portoit de les attacher : ce que ledit sieur ne trouva bon, bien me promist-il que quand il viendroit sur la nuit il le feroit; mais après il n'en fit rien : ce qui fut cause qu'à demy-heure de nuit, sur une petite alarme que nous eusmes venant de la queuë, ils se sauverent; d'où après survint que, venant aborder la ville de La Charité, la trouvasmes en alarme et le regiment de La Buyssiere à la porte de ladite ville, et les murailles bien bordées : qui fut cause qu'il nous fallut reprendre la route de nostre armée, à laquelle nous arrivasmes, non tous ensemble comme nous estions partis, car cinq compagnies de chevaux legers qui estoient venus à ladite execution nous laisserent trois ou quatre lieuës derriere avec mon infanterie, sur le bruit que le Roy, qui estoit au bord de Loyre de l'autre costé, passoit la riviere pour venir à nous. Dès que ces deux hommes de La Charité se furent sauvez, j'estois d'advis de n'y aller point, mais d'aller donner à un village ouvert duquel nous n'estions qu'à une lieuë et demie, où il y avoit deux compagnies de gens de cheval logées; mais le sieur de Montmartin opiniastra, contre toutes mes raisons,

d'aller à La Charité faire ce beau voyage, au retour duquel nous trouvasmes nostre armée logée ès environ de Cosne, laquelle on avoit voulu mugueter. Mais durant ce marché M. d'Espernon se jetta dedans avec mil chevaux et deux mil harquebusiers, qui fut cause qu'il se fallut contenter de la regarder de loin et faire bonne garde chacun en son quartier; car dès le premier soir de son arrivée il faillit à emporter tous les drapeaux de M. de Chastillon, au quartier duquel il donna pendant que mondit sieur de Chastillon estoit avec cinq cens harquebusiers et quinze cens reistres au quartier de Bony, et moy avec autres cinq cens harquebusiers vers La Charité; mais Dieu voulut que ce petit nombre qui estoit aux drapeaux se deffendirent bien. De-là nous prismes nostre chemin à Chastillon, où M. de Chastillon sejourna trois jours, après lesquels il monta à cheval pour aller du costé de Chasteau-Renard, où le camp de la Ligue estoit; et trouvasmes que M. de Guise y avoit sejourné toute la nuit, et qu'il en estoit deslogé dès la pointe du jour, ainsi que dix harquebusiers à cheval que nous prismes prisonniers nous dirent.

De-là nostre armée print la route de la Beausse, où avant que d'arriver se presenta occasion d'executer une entreprise au chasteau de Montargis, qu'un appellé le sieur de Po (1) feignoit nous vouloir rendre; et de fait, pour en monstrer les moyens, demanda un homme à M. de Chastillon, qui lui bailla un sergent nommé La Garrigne, qui demeura cinq jours dedans ledit chasteau, après lesquels il vint trouver M. de Chastillon pour prendre jour

(1) *De Po* : lisez *Despaux*.

pour l'execution. Or, afin que ne doutissions que l'entreprise fust double comme elle estoit, M. de Guise s'esloigna avec ses troupes à dix lieuës de là du costé de Courtenay; neantmoins M. de Chastillon dit audit sieur de Po qu'il n'yroit faire cette execution mal informé, et qu'il vouloit que toute l'armée s'y trouvast : qui fut cause que le soir de cette execution je fus commandé d'aller près de Montargis premier avec douze chevaux mener ledit sergent La Garrigne, qui feroit venir entre mes mains ledit sieur de Po avec quelqu'un des siens qui conduiroit le sieur de Saint-Laurens avec cinquante harquebusiers dans le chasteau, demeurant tousjours ledit de Po entre mes mains : ce qui fut; et arriva M. de Chastillon avec ses troupes seulement et trois compagnies de reistres environ une heure après. Comme se vint à donner j'insistay, ayant mis pied à terre, que ledit de Po ne vinst avec nous, ains qu'il fust gardé dans les troupes jusqu'à ce que fussions maistres dudit chasteau : ce qu'il ne voulut faire, ains s'opiniastra à venir avec nous; à quoy M. de Chastillon se laissa emporter, qui fut cause que je me remis à cheval, et dis franchement que je verrois faire le jeu. Durant ces disputes nous eusmes moyen de parler audit sieur de Saint-Laurens, qui nous dit qu'il n'estoit saisi de chose aucune dudit chasteau, et qu'il ne voyoit aucune bonne mine aux soldats dudit chasteau : qui nous confirma encore en nostre opinion qu'il y avoit double trahison; et sur ce double voulans prendre garde audit de Po, vismes qu'il se voulut sauver : comme il eust fait sans que le sieur d'Orville, gentil-homme françois qui commandoit quatre compagnies sous mondit sieur de Chas-

tillon, le print au collet et le terrassa. Surquoy ceux de dedans le chasteau demandoient parler à M. de Chastillon, et qu'il vinst sur le pont : ce qu'il vouloit faire, sans nostre resistance et le raport que luy fit le sieur de Reboul, qui, en sortant, dit qu'il y avoit de la meschanceté : qui fut cause que j'allay à la porte à cheval faire retirer nos gens; et comme ils sortoient à la file, ceux dudit chasteau mirent le feu à une mine qui estoit au dessous du pont-levis et aux pieces qu'ils avoient braquées contre la porte : de sorte qu'une vingtaine de soldats y furent tuez, excepté un que le sieur de Vins garda près de luy pour luy dire quand je serois entré. M. le chevalier d'Aumalle estoit dans ledit chasteau avec cent armez dans une des salles d'iceluy, tenans le pistolet d'une main et l'espée de l'autre, entre lesquels estoit le sieur de Vins; il y avoit aussi cinq ou six cens harquebusiers, qui firent leur salue, mais sans faire aucun effet, Dieu mercy. Et bien que je fusse à cheval à vingt pas de la porte, je n'ouys pas seulement siffler une balle. Cela fait, nous nous retirasmes tout doucement, menant ledit traistre qui se sauva depuis d'entre les mains des reistres, qui le voulurent avoir au partir de là. Un peu après, le quartier du baron d'Othna, colonel general de nos Allemans, fut donné à Chasteau-Landon, gardé d'un capitaine de la Ligue nommé L'Amour, qui commandoit une compagnie d'harquebusiers à cheval, qui saluerent nos reistres d'harquebusades : ce qui occasionna M. de Chastillon d'y aller, et fallut y mener nos pieces, qui estoient quatre canons et seize pieces de campagne. La batterie dura un jour entier sans avoir fait qu'une bresche, à laquelle il eust fallu une

eschelle de plus de vingt degrez. Ce neantmoins nous nous preparasmes d'y aller; et lorsque je commandois les capitaines de marcher, ledit L'Amour demanda de parlementer. Je luy dis qu'il n'estoit pas question d'entrer en devis, qu'il falloit gagner temps, que nous estions à la nuit; partant, s'il estoit en volonté de se rendre, qu'il me baillast, sans autre ceremonie, un des siens bien instruit de son intention; que je le menerois en toute seureté à M. de Bouillon, et en cas que mondit seigneur ne luy voulust accorder ses demandes, que je luy promettois, foy de gentilhomme et d'homme d'honneur, de luy ramener son homme; et qu'il falloit me prendre au mot : que rien du monde ne pouvoit me retarder de mener les troupes où j'estois commandé. Après avoir sceu mon nom, et que j'estois lieutenant de M. de Chastillon, il me bailla son homme qui descendit par une corde; et le menay aux pieces où estoit mondit sieur de Bouillon et les autres principaux de l'armée, avec lequel ledit L'Amour eut sa composition bien observée en sa personne et de ses soldats; et après cette prise nous entrasmes dans le pays de Beausse sans y faire nul effet, si ce n'est d'attendre la dissipation de nostre armée qui ne dura gueres. Après, le baron d'Othna (1) fut assailly par toute l'armée de la Ligue à un village appellé Vimory, à une petite lieuë de Montargis, où estoient messieurs de Guise et du Maine et tous ceux de leurs maisons, ainsi que nous dit un prisonnier de leur troupe qui estoit de la compagnie de M. le chevalier d'Aumalle; et qu'ils estoient quatorze princes avec quatre mille harquebusiers et deux mille che-

(1) *D'Othna* : lisez *d'Hona*.

vaux, qui firent un fort bel effet pour estre venus si à propos à un meschant village ouvert et avant les gardes posées. Mais le grand butin qu'ils trouverent dans les chariots amusa leur infanterie; de sorte que ledit sieur baron de d'Othna eut loisir de se rallier avec trois cornettes de ses gens, avec lesquelles ayant auparavant fait quelques charges avec trente ou quarante chevaux de sa maison, finalement en fit une autre avec lesdites trois cornettes, par le moyen de laquelle la campagne luy demeura avec le gain de trois cornettes de l'ennemy, une de damas rouge, qui estoit celle de M. du Maine, à laquelle estoit figurée l'Inquisition d'Espagne avec des peintures de banderoles grises, avec une croix rouge de saint Jaques de Galice au milieu. Il y avoit aussi une autre cornette de couleur de poil, et une autre noire. Ces trois cornettes demeurerent pour eschange des bagages que les reistres y perdirent avec les chameaux du baron de d'Othna, et le tambour d'airain qu'on portoit devant luy. Cette action luy fut fort honorable, et s'en demesla fort honnestement; mais la seconde venuë qu'on luy donna, où estoit M. de Guise en Beausse à Auneau, bientost après effaça bien la premiere, car il y perdit deux mil chevaux et sept cornettes. Cette deffaite, avec ce que nos Suisses avoient capitulé avec le Roy pour le retour, dont M. d'Espernon fut la cause pour la prise qu'il fit de leurs fourriers, et par le moyen de laquelle le Roy eut commodité de parlementer avec les colonels desdits Suisses, fut cause de la rupture de nostre armée, qui s'en alla tousjours depuis à vauderoutte. Quelques jours paravant cette deffaite mondit sieur d'Espernon vint de cavalcade, près de Joinville en Beausse, donner sur une

compagnie de celles de M. de Chastillon, qui avoit pris son logis peut estre cinq cens pas loin du regiment, mondit sieur de Chastillon estant logé à une lieuë de là, à la maison du prevost d'Orleans appellée Chaussi, et moy à un bourg près de luy avec une vingtaine de chevaux. Nous eusmes soudain l'alarme de cette attaque, à laquelle nous allasmes en diligence avec mondit sieur de Chastillon, conduits par le feu qu'on avoit mis à une maison près du lieu attaqué, qui se deffendit fort bien : tant y a qu'estans en doute que ce feu ne les mist en peine, M. de Chastillon se resolut à tout peril de se joindre à son infanterie ; et sur cette resolution, estans assez près du lieu où nous voyons le feu, descouvrismes une troupe de gens de cheval à nostre main droite, sur laquelle nous donnasmes droit, et trouvasmes que c'estoit le sieur de Beaujeu de Bourgogne avec sa compagnie, qui nous dit qu'il avoit descouvert la cavalerie de l'ennemy à nostre gauche, qui estoit bien forte ; et au mesme instant nous la vismes paroistre où il nous disoit. Ne pouvant juger de leur nombre à cause de l'obscurité de la nuit, nous allasmes à eux, cuidant estre suivis dudit sieur de Beaujeu et de sa troupe ; mais il tint le large : de sorte qu'une vingtaine de chevaux que nous estions nous trouvasmes à coup embarassez dans six vingts coureurs de la troupe de mondit sieur d'Espernon, qui estoit accompagné de sept ou huit cens maistres, la pluspart seigneurs ou gentils-hommes, courtisans, braves et accommodez tout ce qui se peut dire. Ces coureurs estoient conduits par M. de Fervaques, parmy lesquels je demeuray engagé sous un cheval d'Espagne gay qui me fut tué d'un coup d'estoc

dans le poitrail et d'un coup de lance aux flancs. Trois de leurs troupes s'arresterent à moy, et me plongerent leurs lances abatuës jusqu'à ce que je parlay à eux : lors ils me demanderent mes armes, que je ne voulus rendre qu'ils ne m'eussent donné leur foy de me sauver la vie; encore, après leur promesse, je voulus sçavoir leurs noms avant que de leur rendre ma pistole et mon espée, desquels depuis je ne me suis souvenu que de deux. L'un me dit qu'il estoit mareschal des logis de la compagnie de M. de L'Archan; un des autres se nommoit le sieur de Noyon : l'autre nom ne m'est jamais entré en la memoire. Ils me demanderent de quelle compagnie j'estois. Je leur dis que j'estois de celle de M. de Chastillon. Ils me demanderent s'il y estoit, et si j'estois gentil-homme. Je dis qu'ouy. Me demandarent mon nom, et si j'avois de l'argent. Je leur dis que je m'appellois Montreal, et que j'avois cinquante escus, lesquels je leur baillay; et ne voulus jamais laisser mon habillement de teste, craignant quelque coup d'espée qu'on m'eust peu donner sur la teste, me la voyant nuë dans leurs troupes, et qu'il estoit assez leur et tout ce que j'avois, puis que j'estois leur prisonnier. Alors il fut question de me faire oster de dessus mon cheval : ce que j'avois assez essayé en vain avant leur venuë, ayans la pluspart de ces six vingt chevaux passé où je tombé, je n'eus aussi moyen d'en sortir en leur presence et avec leur aide, me prenant l'un par la main et l'autre par le bout de mon escharpe; mais tant s'en faut que j'eusse moyen d'en sortir, que je n'en sentois nulle apparence. Là-dessus ils me menasserent encore de me tuer si je ne sortois de là, et vindrent encore chatouiller mes armes de leurs lances.

Je leur dis, pour finale resolution, après les avoir sommez de l'observation de leur foy, et qu'ils estoient gentils-hommes, que l'un des trois mist pied à terre pour voir et juger de mes efforts; que s'ils trouvoient que je fisse le fin, qu'ils me tuassent. Sur ces disputes, qui durerent longuement, ils doutoient que nos gens ne fissent quelques recharges, et cherchoient expedient entr'eux. Surquoy je leur dis: « Messieurs, que l'un ou les deux d'entre vous aille chercher des gens pour me sortir d'icy, et l'autre prenne garde à moy afin que je ne sois tué par quelqu'un de vos troupes; » et leur promis, foy de gentil-homme et d'homme d'honneur, que si nos gens me recouroient[1] pourveu qu'ils demeurassent pour me garantir des leurs, que s'ils ne me menoient prisonnier m'ayant desengagé, qu'en l'armée du Roy je leur envoyerois cent escus : de quoy ils ne se voulurent contenter, et marchandarent encore ma vie un long espace de temps. Enfin tous trois allerent ensemblement chercher quelqu'un pour me desengager; et lorsqu'ils s'en furent allez, je voulus essayer de sortir dessous mon cheval, et tout à un coup sentis ma botte engagée assez large, qui me fit destacher mes tirettes; et à la deuxiesme traite que je donnay ma jambe sortit, laissant sous mon cheval ma botte, ma tricouse et mon esperon chacun en son lieu, et soudain gagnay au pied tant qu'il me fust possible; mais je ne feus à cent cinquante pas loin que mes trois hommes ne fussent vers mon cheval avec sept hommes de pied : qui fut cause que, n'osant passer outre de peur d'estre apperceu (estant dans des vignes), je me jettay contre, et par derriere un coin de muraille qui

(1) *Me recouroient* : me rendoient la liberté.

faisoit le carrefour du chemin du village, auquel, pendant que j'estois caché, passarent près de moy, la muraille entre deux, quelques cinq cens harquebusiers des ennemis venans de cette attaque; et demeuray en cet estat l'espace de deux heures, ainsi caché à genoux, et tousjours cherché par les ennemis, qui furent par deux ou trois fois à vingt pas près de moy: mais Dieu m'ouït, et destourna leur chemin. Entr'autres apprehensions que j'eus, ce fut d'un petit chien noir qui par deux fois passa à trois pas de moy sans aboyer. Bref, ma peine dura deux grosses heures, et jusques à ce que le jour vint, à la pointe duquel, les ennemis me cherchant encore, j'ouys un nommé le capitaine La Tour, Picard, qui estoit à M. de Chastillon, auquel je criay : *Capitaine La Tour, çà, çà! à moy! je suis icy!* Lequel vint soudain à moy avec trois chevaux, dont l'un d'eux, appellé le sergent Artis de Roüergue, me bailla le sien et son espée; et m'en allay, botté d'un costé, trouver M. de Chastillon, qui ne sçavoit si j'estois mort, ou si j'avois pris party avec M. de Beaujeu.

Les ennemis ne me laisserent autres armes offensives qu'un poignard que j'eus tousjours à la main : mais certes les meilleures furent de prier Dieu; et puis dire à bon droit, comme ce grand prophete royal disoit : que la priere avoit esté son refuge en adversité. Dieu me mit en la bouche de dire pour priere le psalme 142, comme le plus proche que j'eusse sceu choisir, estant aux perils où j'estois. Ce fut le 15 jour de novembre 1587 que Dieu m'usa de cette delivrance, après laquelle ayant trouvé M. de Chastillon sain et sauf, et tenant des prisonniers autant comme il en avoit perdu, qui estoit environ quatre ou cinq

de morts ou prins, desquels n'y en eut que M. de Courmond qui fust de qualité; et des ennemis fut prins un gentilhomme nommé M. de La Vau, nepveu de M. de La Cotte de Mezieres, un gendarme de M. de Rubampré, un Gascon des gardes de M. d'Espernon, appellé Felice, un sien compagnon, et deux ou trois gendarmes tuez. Soudain que fusmes descendus au logis de M. de Chastillon, je declaray à mondit sieur de Chastillon la façon de laquelle je m'estois sauvé en la presence de ce M. de La Vau, et voulus bailler à un tambour de mondit sieur d'Espernon (qui par cas fortuit se trouva audit logis, ayant amené quelques soldats de pied prisonniers) les cent escus, lesquels j'avois comptez sur une table. Mais M. de Chastillon m'empescha de les delivrer, disant que je ne les devois point, attendu que ces trois m'avoient abandonné, au hazard d'estre tué des leurs qui passerent auprès de moy après leur despart : et fut jugé par mondit sieur de Chastillon, messieurs de Badonville, de Blanchefort et de La Vau, qui furent tous de cette opinion, ledit sieur de La Vau ayant esté prié d'esclaircir tous ceux de l'armée du Roy à qui il en orroit parler, mesmes de le faire venir à propos, de mon intention et du jugement qui en avoit esté fait; ce qu'il promit de faire. Encore, non content de cela, j'escrivis à M. de Valon mon cousin, qui avoit une compagnie aux gardes du Roy et estoit à l'armée, une lettre par laquelle je luy faisois le discours de ma prison; le supplois, si quelqu'un se plaignoit de ma promesse, qu'il respondist pour moy que j'observeroys fort religieusement ce que j'avois promis. Il me manda qu'il n'en avoit point ouy parler, mais que s'il en oyoit plainte, qu'il fe-

roit pour moy ce qu'il voudroit en cas pareil que je fisse pour luy. De ce logis nous allasmes à Rouvray-Saint-Denis, et de là à Primay-le-Giron, d'où M. de Chastillon partit pour aller querir M. le prince de Conty, auquel la cornette blanche et le commandement general de l'armée fut dès son arrivée remis. Mais le pauvre prince n'en jouist gueres, car dès son arrivée ces canailles de Suisses, par le maniement dont a esté parlé cy-dessus, se desbanderent; joint qu'aussitost après arriva la deffaite du baron d'Othna, qui fut cause que cette armée reprint quasi le chemin d'où elle estoit venuë. On fit dessein d'essayer de passer Loire au dessus de sa source : ce qu'on eust fait fort aisement si l'on eust voulu prendre une brave resolution; mais il fut trouvé meilleur, avec raison, d'entrer au pour parler que le Roy demandoit de nous. C'estoit de nous renvoyer, non comme les Suisses, mais sans nos drapeaux, et avec d'autres conditions fort dures et honteuses : tant y a qu'il fust trouvé raisonnable d'y penser et faire semblant d'y prester l'oreille et feindre de ne le rejetter du tout, afin que cela nous donnast moyen de gagner pays, ou pour le moins de sortir des bois et d'un pays fort avantageux pour l'infanterie et desavantageux pour nous; car, ce point gagné, on esperoit de se pouvoir retirer honnestement.

M. de Chastillon me sera temoin, s'il luy plaist, de trois advis que je luy ay tousjours presché, et que je sçay qu'il a souvent proposez les deux, sçavoir le premier et le dernier. Premierement, pendant que nostre armée estoit en bon estat et fort redoutée, je luy disois de faire des parties avec cent ou deux cens armez françois et deux ou trois cens bons harquebu-

siers à cheval et deux mil reistres; nous separer de l'armée et demeurer perdus tantost cinq jours, tantost huit ou dix, revenans tousjours sur les pas de nostre armée; et avec cela courre tantost d'un costé vers les troupes de la Ligue, tantost de l'autre vers celles du Roy. Nous ne pouvions faillir de faire de beaux effets; mais tantost les reistres ne vouloient aller de nuit d'un costé et de l'autre, ne se vouloient separer à quelque heure que ce fust: voilà nostre premier mal. Le second advis estoit de prendre pied, et de tenir de ces villes ou bourgs où nous passions les plus aisez à fortifier; ce que j'opiniastray en presence de beaucoup de gens, de tenir Chasteau-Vilain et puis aussi Chasteau-Landon, qui estoient places bonnes et aisées à rendre inforçables. La troisiesme opinion que j'avois fut encore pirement receuë: c'est que voyant que nous allions infailliblement à une longue et fascheuse retraite, qu'il falloit se resoudre à un combat, et qu'il falloit faire gagner l'argent du roy de Navarre et des eglises de France à ces Allemans, sur lesquels mesmes, perdant une bataille, tomboit principalement l'eschet, laquelle perduë, le roy de Navarre ne perdoit rien de tout ce qu'il tenoit en Guyenne, Languedoc et Dauphiné: ce qui ne pouvoit arriver qu'avec grande perte des ennemis; que, la gagnant aussi, nous leur donnions un si grand coup que nous eussions eu la paix tant advantageuse que nous l'eussions sceu desirer. Mais certes nos chefs n'en voulurent rien entendre; et, adjoustant une confusion sur autre, on se retiroit comme on pouvoit: tesmoin le jour qu'on faisoit acheminer M. de Chastillon pour executer l'entreprise de Gyen, que nous n'eusmes pas

pas plustost quitté la queuë de nostre armée que vingt chevaux des ennemis ne fissent un butin de cent cinquante mil escus, outre sept enseignes de lansquenets qu'ils prindrent, et les seize petites pieces d'artillerie, les grosses ayant esté enterrées à cause de la difficulté du charroy. Ce qui empescha ladite execution de Gyen fut qu'on partit trop tard, et qu'il se leva une pluye avec une nuit si obscure que nous ne peusmes faire la traitte, après laquelle M. de Chastillon se remit encore à faire la retraite de nostre armée, et deux jours après logeasmes nostre troupe à La Buissiere. M. de Chastillon avoit esperance de loger dans le chasteau, et m'envoya vers ledit sieur de La Buissiere pour luy en parler, qui me dit qu'il eust fort desiré de luy faire bonne chere, mais que, pour n'estre calomnié, il desiroit qu'il n'y entrast que luy sixiesme. Ce qui ne fut approuvé de personne que mondit sieur de Chastillon s'allast là enfermer avec six, veu que dans ledit chasteau y avoit plus de cinquante harquebusiers des troupes de la Ligue; mesmes y fut recogneu un sergent de Sacremore Birague. De sorte que M. de Chastillon se contentoit après de demeurer au bourg, pourveu qu'il peust parler en particulier à M. de La Buissiere, lequel sieur de La Buissiere ne voulut sortir plus outre que de son jardin, qui estoit presque enfermé de muraille tout autour : toutesfois M. de Chastillon y consentit, voire que, pour demeurer et le faire venir au jardin, j'allasse demeurer en ostage dans le chasteau, où je ne fus plustost qu'on voulut mettre d'harquebusiers aux flancs et lever le pont-levis; dont j'entray en si grand ombrage qu'un des miens estant encore hors

le pont-levis, je luy criay qu'il allast dire à M. de Chastillon qu'il se gardast bien de venir, qu'il y avoit de la meschanceté. Et fis baisser le pont-levis, et m'en sortis avec pouïlles que je leur dis sur leur forme de proceder, et me retiray comme cela tout à temps : car si par cas fortuit M. de Chastillon se fust engagé dans le jardin, il estoit arresté prisonnier; et pour moy, il y avoit deux pistoles de reistre toutes prestes pour m'en donner dans la teste; et pour M. de Chastillon, il en vouloit faire un present au Roy, ainsi que ledit sieur de La Bussiere le dit à Sa Majesté deux jours après qu'elle fust logée en ce chasteau. Au lendemain M. de Chastillon reprint son rang à la queuë de l'armée, et M. de Montlouël fut commandé de faire la retraite de M. de Chastillon, et me demanda pour estre avec luy; de sorte qu'estans demeurez derriere avec une vingtaine de chevaux, à peine fusmes-nous sortis du village, que nous descouvrismes à nostre queuë cent ou six vingt chevaux albanois qui venoient tout doucement au long du parc avec leurs manteaux sur le dos, et sans faire semblant de nous chatouïller : si bien que pour leur voir leurs casaques nous ne trouvasmes meilleur expedient que de faire semblant de laisser quelques pauvres lansquenets derriere, sur lesquels ils vindrent aussi-tost donner dessus; mais nous tournasmes et les recourusmes, et par ce moyen vismes ce que c'estoit. Après cela nous prismes nostre chemin vers la plaine de Bony où estoit le rendez-vous de l'armée, et bien-tost après vismes derriere nous, outre ses six vingt chevaux, deux gros de cavalerie de trois ou quatre cens chevaux chacun; et sur nostre chemin se trouva un bois,

par le moyen duquel nous fismes mieux nostre retraite, donnant loisir à quelques restes de lansquenets et à force bagage de faire chemin. M. de Montlouël advertit aussitost M. de Chastillon de ces deux gros de cavalerie, le suppliant qu'à la sortie du bois il se trouvast avec bonne troupe pour nous soustenir, et qu'il en advertist M. de Bouillon; ce qui fut fait. Et nous, sçavoir M. de Montlouël et moy, nous mismes en bataille au bord du bois avant que d'y entrer avec nos vingt chevaux, et laissasmes gagner chemin à nos troupes, lesquelles au bout d'un assez long espace de temps nous suivismes au grand trot; mais ne fusmes à la fin du bois qu'il nous fallut prendre le galop : et encore avec peine peusmes nous gagner la queuë de M. de Chastillon, lequel nous trouvasmes à point nommé pour tourner visage au bord dudit bois. Mais nous ne peusmes seulement souffler au poil d'aucun de ses Albanois, quoy qu'ils fussent fort près, tant ils s'en retournerent viste. Et au lieu de ces Albanois M. de Piedefou se mit après nous avec soixante gentils-hommes volontaires et soixante harquebusiers à cheval de la garde de M. de Vaudemont, avec lesquels nous vismes qu'il nous vouloit chatouiller de plus près; dequoy M. de Chastillon fut adverti par nous qui le suppliasmes d'en advertir M. de Bouillon, afin qu'il fist venir à nostre queuë deux ou trois compagnies de reistres, avec lesquels M. de Chastillon eust peu, ce nous sembloit, mettre en pieces ces deux gros de cavalerie, qui estoient messieurs de Nemours et de Vaudemont. M. de Chastillon, ayant donné le mesme advis à M. de Bouillon, vint à la queuë; et attendant que M. de Bouillon nous envoyast les reistres pour les enga-

ger au combat, M. de Montlouël et moy, commandez par M. de Chastillon, avec dix-sept chevaux commençasmes la charge sur M. de Piedefou, qui y perdit vingt gentils-hommes, et le jettasmes sur les bras et dans les troupes de mesdits sieurs de Nemours et de Vaudemont. M. de Chastillon ne nous suivit point, parce que M. de Bouillon le lui envoya deffendre expressement, avec des aigres protestations contre luy s'il en arrivoit mal à l'armée; de sorte qu'il s'arresta à quelques soixante harquebusiers à cheval qui avoient mis pied à terre à un bois taillis où ils ne sceurent estre forcez, aîns tuerent de nos gens et des chevaux qui s'amuserent à eux; et entr'autres y prindrent prisonnier un nommé le capitaine Saurin de Conisson, qui avoit mis pied à terre, et lequel n'estant suivy lorsqu'il se trouva blessé d'une harquebusade qui luy rompit la cuisse, fut fait prisonnier par ces harquebusiers à cheval. Cette charge que nous fismes à M. de Piedefou fut cause que nous demeurasmes cinq ou six jours sans estre tant importunez; de fait qu'avions ja gagné force pays avec nostre armée, avec laquelle nous fusmes jusques à cinq ou six lieues de Roanne, à une abbaye nommée Marcigny-les-Nonains, où estoit le rendez-vous, et où M. de Chastillon print congé de M. de Bouillon et de nostre armée, voyant les chefs resolus de rendre leurs drapeaux au Roy, et d'accepter ces honteuses capitulations qui furent acceptées. Ayans separé nos troupes, nous prismes encore le quartier du mareschal de camp, qui nous fut donné à un village nommé Saint-Laurens, où nous arrivasmes et logeasmes bien tard, et en partismes bien matin, afin de faire bonne journée et laisser nos-

tre armée derriere, de laquelle estans separés : et de ce mesme jour le tocsain fut sonné sur nous avec des cloches par les villages et des cornets sur les costaux, trouvant tout le pays en alarme, et tousjours suivis de costau en costau par les paysans du pays conduits par quelques gendarmes et gentils-hommes à cheval qui nous abayoient de loin. Nous passasmes cette journée comme cela sans autre empeschement, et vinsmes coucher à un village en Forests nommé Furmigieres, duquel estans partis le lendemain nous nous trouvasmes le matin près de Feurs audit pays, à nostre gauche six vingts chevaux en bataille à une harquebusade de nous, qui fut cause qu'ayant prié Dieu, nous mismes en ordre de combat : et voyant qu'ils ne branloient nullement, prinsmes nostre chemin, non suivant nostre premier dessein, lequel M. de Chastillon changea sur la place très-àpropos avec un beau jugement, mais à main gauche pour nous retirer du costé du Rhosne, par le droit chemin de Lyon en Vivarais; et cette troupe se contenta de nous voir prendre nostre chemin, et s'en allerent repaistre, nous laissans à dos quelques deux ou trois nobles de ce pays-là, à cheval avec cinquante ou soixante maraux de paysans après eux, armez d'harquebuses et armes d'aste, qui nous suivoient de loin tousjours en queuë, y estans affriandez, parce que, par maniere de dire, presque de cent en cent pas nous leur laissions ou chevaux ou mulets, ausquels nous donnions des coups d'espée aux jarrets ou dans les flancs, afin qu'ils ne s'en prevalussent ; tant y a qu'il y en avoit assez pour les eschauffer à la curée. M. de Moüy et moy, qui estions commandez derriere, nous desrobasmes une fois avec

cinq chevaux derriere une metairie pour leur faire une charge, où l'un de ces nobles fut tué par M. de Besignan, et un cheval noir pris, et cinq ou six pendars tuez; et après cela nous reprismes la queuë de nos troupes qui faisoient tousjours chemin. Mais nous n'y fusmes long-temps sans revoir la cavalerie du matin, non toute, selon nostre jugement, mais il y en avoit quelques soixante armez, et des harquebusiers à cheval environ vingt-cinq ou trente; de quoy nous advertismes soudaïn M. de Chastillon, le suppliant de nous envoyer dix ou douze armez pour leur faire une charge, et de vouloir faire un peu halte. A quoy il ne vouloit entendre, ains mandoit de marcher tousjours et gagner chemin. De sorte que tous nos messagers s'en revindrent sans pouvoir gagner autre chose; qui fut cause que M. de Moüy s'en alla le trouver luy-mesme, et luy remonstrer que le vray moyen de gagner temps estoit de faire cette charge : ce qui fut cause que M. de Chastillon vint à la queuë; et le voyant venir je commençay la charge, à cause d'un que j'avois commandé derriere, lequel je voyois devoré d'harquebusades. Elle nous fut si heureuse que ne perdismes qu'un harquebusier à cheval, et l'ennemy y perdit vingt ou vingt-cinq armez ou harquebusiers à cheval; et contraignismes M. de Mandelot, qui y estoit, de se retirer luy quatriesme. On dit que son prevost de Lyon fut autheur de nous chatoüiller de si près : à quoy il ne gagna guieres, car il y fut tué; et de-là nous allasmes coucher à un village appellé Buerne, sur ledit grand chemin de Lyon, en Auvergne, duquel nous partismes, suivant nostre coutusme, dès la pointe du jour, et prismes nostre chemin au

dessous de Revirieu et au pont de Parsigny. Cette journée là M. de Reboul suplia M. de Chastillon de retirer M. de Moüy à la teste avec luy, et qu'il vinst à la queuë pour l'envie, disoit-il, qu'il avoit que cette journée nous fussions ensemble; et à la vérité il y servit infiniment à faire diligente la queuë à marcher, car j'estois desja fort las de la fatigue qu'il y falloit suporter. De sorte que Dieu nous favorisa de tant, qu'eusmes gagné ledit pont de Parsigny peut estre demie-heure avant que l'ennemy y fust, dont bien nous en print, et de faire une petite charge à cent harquebusiers qui s'advançoient, lesquels sans doute eussent embarassé partie de nostre bagage qui n'avoit encore passé ledit pont. Je fis cette charge avec M. de Reboul, contre son opinion, parce qu'il jugea très-bien que ces cent harquebusiers se sauveroient sans qu'eussions moyen de leur meffaire; mais d'autre côté, luy accordant son dire, mon opinion estoit aussi que les devions charger afin qu'ils ne gagnassent le pont et qu'ils ne vissent aucune froideur en nos affaires; et qu'il valoit mieux les tenir reculez sans les endommager, que de leur laisser prendre pied à se jetter en lieu où ils nous peussent fascher à nostre passage. De sorte que, par le moyen de cette charge, tout nostre embarras passa fort paisiblement sans confusion; et par consequent eusmes moyèn de gagner chemin et sortir d'une grande fondriere que faisoit cette riviere, de laquelle estans sortis, et gagné le haut du costé de deçà ladite riviere, tout à un coup vismes en une plaine au delà la riviere, au dessous de Revirieu, les troupes de M. de Mandelot qui venoient après nous, faisans à la vérité un beau front de cavalerie et d'in-

fanterie. Nous ne prismes autre apprehension de ces troupes que de doubler le pas, parce que, selon nostre jugement, nous estimions avoir assez gagné d'avantage pour empescher qu'elles ne nous attrapassent jusqu'à la nuit, et qu'eussions ou pris logis ou marché, s'il eust esté necessaire, à la faveur de la nuit, de laquelle nous nous sentions assez prochains et leurs troupes, selon l'advis de M. de Chastillon qui vint derriere pour les voir et les mettre assez esloignez de nous; de sorte que nous ne fismes autre ceremonie que faire doubler le pas à nos troupes, et nous en aller nostre chemin à la mesme ordonnance qu'avions accoustumé, fors que M. de Chastillon, qui voulut demeurer tout le dernier, desarmé sur son barbe avec demie-douzaine de chevaux, me laissant tousjours à la queuë des troupes; et luy, voulant voir la façon de l'ennemy, se tint tousjours de costau en costau à leur veuë et à la nostre, d'où il ne revint que lors qu'il jugea l'ennemy estre si près de nous qu'il falloit de necessité prendre un parti ou autre; ce qu'il me vint dès aussitost dire. Et là dessus assembla messieurs de Mouy, de Lyramont, de Reboul et quelques autres gentils-hommes que nous estions, nous proposans que l'ennemy estoit sur nos bras, et qu'il se falloit promptement resoudre à ce qu'avions à faire; qu'ils n'estoient pas à mille pas de nous, cavalerie et infanterie, chose qui estoit comme incroyable qu'ils eussent tant diligenté. M. de Chastillon nous dit en outre qu'ils estoient extrêmement forts, et qu'ils avoient plus de cent chevaux coureurs; et leurs troupes paroissoient de trois cents chevaux et cinq ou six cents harquebusiers à pied, autant advancez que leur cavalerie. Si bien qu'il fut question de

prendre une prompte resolution sans long propos, n'ayans que deux moyens proposez à tenir, ou de choisir les bons chevaux et nous en aller, ou de combattre; sur lesquels fallut que, par un commandement, je disse mon opinion le premier, quoy que nonobstant la necessité presente je voulusse defferer aux autres. Tant y a que, sans y insister avec longueur, tous me presserent de dire mon advis, qui fut que de choisir les bons chevaux et nous en aller, c'estoit autant que de nous perdre tous avec honte; que nul de nous ne se pouvoit vanter d'avoir un bon cheval, parce qu'ils estoient tous sur les dents : au pis aller que, faisant de cette façon, nous n'estions pas une douzaine qui nous pourrions sauver prenant un tel party, partant qu'il valoit mieux mourir tous ensemble avec honneur que de vivre avec reproche ; que souventesfois aux combats la victoire n'avoit point esté donnée au grand nombre, que Dieu la donnoit à qui bon luy sembloit, que nous avions eu infinis tesmoignages de son assistance, qu'il falloit esperer en luy, et combattre sous sa conduite. Tous unanimement respondirent qu'il falloit suivre mon advis; et au mesme instant nos troupes se trouverent au devant de nous sur un pendant de colline, lieu qui sembloit nous favoriser infiniment pour surprendre nos ennemis qui nous avoient suivis de veuë deux grandes lieuës, eschauffez à la curée de nos meschants bagages, desquels, comme a ja esté dit, de cent en cent pas nous leur laissions des pieces; de sorte que, sur nostre resolution, Dieu nous envoya ce lieu du tout propre à faire tourner nos gens à couvert, tous l'espée à la main, à la teste desquels se mit M. de Chastillon, qui me commanda, avec tous

les armez qui estoient au plus trente-cinq, de donner: ce que nous fismes avec si grande et merveilleuse assistance de Dieu, qu'il ne nous cousta chose quelconque de mettre en pieces et pleine vauderoute les cent ou six vingt premiers coureurs. Après cela, nous estans ralliez et nous trouvans portez à propos, donnasmes sur trente lances ralliées, desquels eusmes aussi bon marché que des premiers; après lesquelles deffaites nous eusmes encore à faire à autres trente lances, ne nous en pouvant desdire: et les traitasmes comme leurs compagnons; et nous mena cette troisiesme charge au bord d'un bois où leur infanterie estoit en bataille, laquelle aussi nous chargeasmes, parce qu'aussi bien, pour aller à eux ou pour nous retirer, il nous falloit boire leurs harquebusades; et passasmes tout à travers, sans (ou que de surprise ou d'effroy) ils nous tirassent que trois harquebusades. Par cette quatriesme charge avec les precedentes (ayans eu affaire avec tant de gens), nous nous trouvasmes fort escartez; de sorte que partie de ces escartes, avec l'insolence qu'amene avec soy une victoire tant inesperée, fit qu'aucuns des nostres allerent chatouiller M. de Mandelot qui estoit avec son gros sur un petit costau à nostre main gauche, sur lesquels il envoya un drapeau accompagné de quatre-vingts chevaux, qui firent une petite charge, et se contenterent de ramener à nostre gros ces escartez. Mais Dieu voulut qu'ils ne recogneurent pas l'advantage qu'ils avoient acquis par cette charge, ayans coupé entre nostre gros et eux M. de Chastillon et une vingtaine des meilleurs hommes qu'il eust; mais cette charge fut faite comme sur l'heure d'entre chien et loup, laquelle heure nous servit de couver-

ture pour prendre nostre party, qui fut bien scabreux, comme il sera dit cy-après. Mais, avant que d'y venir, je diray que M. de Chastillon se trouva fort empesché pour nous rejoindre, car nous ne croyons pas qu'il fust derriere : tant y a qu'avec l'assistance du Tout-Puissant, qui benit nostre resolution, il demeura des ennemis bien six vingts sur la place, et des nostres trois ou quatre; mais messieurs de Lyramond, de Reboul et le jeune Chamerolles furent prisonniers. M. de Chastillon, se trouvant entre deux, se retira luy cinquiesme du costé du Rhosne, et moy me retiray de ce mesme costé avec sept de nos gens, sans sçavoir rien les uns des autres; et Dieu voulut que je recouvray un guide, et prins mon chemin vers Saint-Agreve que je luy demandois : et en iceluy chemin rencontray quelques gens de cheval, qui, par bon et heureux rencontre, se trouva la troupe de M. de Chastillon, lequel avoit son cheval fort boiteux, accident qui nous mettoit en grand accessoire. Nous arrivasmes à Saint-Pierre de Bœuf, où l'hoste du lieu nous fit repaistre et ferrer nos chevaux, et prismes pour guide le lendemain un maistre d'escolle qui sçavoit bien le pays, qui nous conduisit par chemins escartez. Toutesfois il fallut passer par deux villages où il y avoit des troupes des ennemis, et au dernier auquel nous passasmes nous trouvasmes des corps-de-garde, avec des feux au milieu des ruës où n'y avoit que des valets; les maistres (parce que c'estoit cavalerie) estoient dans les logis qui nous arraisonnerent, et leur demandasmes de quelles troupes ils estoient : lesquels nous dirent qu'ils estoient à M. de Tournon; et sans autre ceremonie tirasmes vers Quintenas, et après avoir

gayé une riviere trouvasmes le chasteau de M. de Jarnieu, duquel sortirent, à un meschant passage, une vingtaine d'harquebusiers commandez par un hallebardier, qui vindrent avec grande rumeur de *Qui va là? Arrêtez-vous là!* Lors, par le commandement de M. de Chastillon, je m'advançay; et cependant que je parlois à eux nos gens passoient et filoient: et comme nos gens eurent passé, ils me demanderent qui nous estions. Je leur dis que nous estions au Roy; dequoy ils se contenterent, et allasmes à Quintenas, où me fut commandé par M. de Chastillon de parler tousjours comme maistre, que tous diroient qu'ils estoient à moy: et à cet effet m'imposerent le nom de M. de Montreal, cousin de M. de Leaugieres, et que nous demanderions un guide pour aller à Aubenas. Estant ainsi resolu que tous parlassent comme cela, et que chacun tinst sa langue, nous vismes au dessous dudit Quintenas des gens de guerre qui avoient l'espée à la main et en alarme, et qui gagnoient un temple au devant de nous pour nous venir recognoistre. Là dessus je m'advançay tout seul droit à ceux qui crioient: *Qui va là? Qui vive?* Je leur dis qu'un d'eux s'advançast seul, que je le lui dirois; et un d'entre eux se print à dire tout haut: « Celui-là semble M. de Saint-Auban. » Surquoy je demanday : « Qui est celui-là qui parle de Saint-Auban? » Il me respondit : « C'est le capitaine Sparse, un capitaine de nos troupes. » Je luy demanday: « Où sont les troupes? —Tout est icy, fors Monsieur et vous, » me demandant si je sçavois nouvelles de Monsieur. Je dis qu'oüy, qu'il estoit icy en bonne santé, Dieu mercy. Là dessus nous vinsmes à nous joindre à nos troupes, et n'y eut pas un de nous qui n'eust la

larme à l'œil. Nous recogneusmes alors ceux qui nous deffailloient, au moins des principaux, et trouvasmes à dire messieurs de Lyramond, de Reboul et le jeune Chamerolles, et des soldats qui ne s'estoient perdus au combat, ains par maladie avoient demeuré derriere, et avoient esté amenez à Annonay vers M. du Pelloux, qui leur usa de toute charité, les ayant fait rafraischir mesmes par Billette et renvoyez à nos troupes, lesquelles, sans nostre arrivée, quoyque M. de Moüy les encourageast tant qu'il pouvoit, avoient fait dessein, au moins la pluspart, d'attendre la nuit pour se mettre entierement à vauderoutte. Chascun d'eux nous confessa avoir fait ce dessein, et Dieu sçait comme il leur en eust print; car nous fusmes encore quatre jours sans entrer en terre d'amis, toutesfois en pays montueux et advantageux pour nous. Et de fait, une heure après nostre jonction à nos troupes, sur le passage d'une meschante riviere, six chevaux des ennemis, suivis de quelques harquebusiers, donnerent sur nostre queuë où estoit M. de Moüy, et luy tuerent un capitaine d'un coup de pistollet. Je tournay sur eux et repassay la riviere, et en tuasmes cinq ou six, et prismes un logis où nous sejournasmes un jour et demy, et marchasmes sans nul rencontre jusqu'à un chasteau nommé Rouziers, duquel, quoy qu'occupé par les ennemis, nous ne reçusmes aucun empeschement. Mais de l'autre costé du chasteau se trouvarent sur un petit costau quelques vingt-cinq gentils-hommes à cheval, accompagnez de cent ou six vingts harquebusiers, qui nous suivirent jusques à un bois assez fascheux. Comme j'estois à la queuë de nostre troupe, tout-à-coup ils voulurent donner, et ne sceus si bien

sortir d'un vallon où j'estois que je n'eusse deux ou trois malostrus harquebusiers à cheval blessez par leur paresse; mais, tournant sur eux, ils furent soudain arrestez sur le cul, et ne nous suivirent ces gentils-hommes que le long d'un costau pelé qui estoit à nostre main droite, y ayant un grand valon entre-deux, et nous laisserent leurs harquebusiers en queuë dans le bois, qui nous venoient tousjours importuner d'harquebusades, jusqu'à ce que M. de Chastillon, venant derriere, se resolut de faire mettre pied à terre à messieurs d'Oyville et de La Legade, deux de ses maistres de camp, lesquels retindrent avec eux tout autant d'harquebusiers qu'avions pour rendre combat, qui n'estoit en nombre plus haut de cinquante ou soixante à tout rompre, et retint aussi M. de Chastillon avec soy tout autant qu'estions d'armez, qui estions environ vingt cinq; et avec cela mondit sieur de Chastillon commanda à messieurs d'Oyville et de La Legade de charger ces cent harquebusiers, et de les laisser venir si près que nous eussions moyen de nous mesler dedans eux. Mais ces messieurs commencerent la charge de trop loing, qui fut cause que n'en peusmes attraper un seul; tant y a que nous les poussasmes sur les bras de ces gentils-hommes, et nous laisserent le reste de la journée en repos, et fut nostre retraitte achevée par la grace de Dieu, qui nous fit ce soir là arriver à un fort (1) que tenoit M. de Chambaud; de sorte que de-là en hors nous ne vismes aucuns ennemis. M. de Chastillon coucha dans le fort, et je couchay à la mastre (2) avec les troupes. M. de Chambaud

(1) *A un fort* : le château de Retortou en Vivarais. — (2) *A la mastre* : dehors.

nous y vint trouver le lendemain matin, et nous receut en son gouvernement avec tant de faveurs, de courtoisies et de charité, qu'il est impossible d'en ouïr parler de plus grandes. Ce matin là M. Bernardin nostre ministre, à la memoire duquel M. de Chastillon et tous ceux de ses troupes doivent defferer beaucoup comme ayant servi infiniment à nostre retraite par ses vehementes et saintes prieres, dit un presche en ce fort, et rendismes graces à Dieu de nostre retraite, et fut chanté en ce presche le pseaume 124. Ce voyage, soit pour l'aller ou le retour, fut honnorable à M. de Chastillon et à sa posterité, et m'asseure que les historiens n'oublieront d'en faire un honnorable recit. M. de Chambaud nous mena, au partir de ce meschant lieu, à un lieu appellé Chasteau-Neuf, où nous fusmes bien logez; de ce chasteau à Privas, où nostre sejour et rafraischissement, je dis d'un chacun, fut si grand qu'il voulust. De Privas en hors M. de Chastillon print son chemin vers Montpellier, et je prins le chemin de chez moy, comme firent la pluspart de nos troupes qui estoient de ces quartiers.

FIN DES MÉMOIRES DE SAINT-AUBAN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUARANTE-TROISIÈME VOLUME.

SUITE DE LA CHRONOLOGIE NOVENAIRE DE CAYET.

FIN DU QUARANTE-TROISIÈME VOLUME.

